Université Paris Nanterre

200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr

École Doctorale
Espaces, Temps, Cultures

Unité de recherche
Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement

Juliette CHARRON

"Résoudre" l'espace public?

Ruptures et continuités dans les récits d'aménagement de la Place des Fêtes.

Thèse présentée et soutenue publiquement le 2 décembre 2024
en vue de l'obtention du doctorat de Architecture et Ville
de l'Université Paris Nanterre
sous la direction de Alessia DE BIASE (Université Paris Nanterre)

Jury :

Rapporteur :	M. Enrico Chapel	Professeur : ENSA Toulouse
Rapporteure :	Mme Maud Santini	Professeur : ENSA Versailles
Membre du jury :	Mme Alessia DE BIASE	Professeur : ENSA Paris La Villette
Membre du jury :	M. Antoine Fleury	Chargé de recherche : CNRS - Délégation de Meudon
Membre du jury :	Mme Emmanuelle Lallement	Professeur : Paris 8
Membre du jury :	Mme Alice Sotgia	Maîtresse de conférences : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Malaquais



« RÉSOUDRE » L'ESPACE PUBLIC ?

RUPTURES ET CONTINUITÉS DANS LES RÉCITS D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES FÊTES.

Juliette Charron

2 décembre 2024

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur
Discipline Architecture et Ville

Sous la direction d'Alessia de Biase

En couverture :

Place des Fêtes 19e arrondissement de Paris, le 25 septembre 2018

Photo de l'autrice

[FR]

«RÉSOUDRE» L'ESPACE PUBLIC ?
Ruptures et continuités dans les récits d'aménagement de la Place des Fêtes.

Qu'est-ce qui fait place ? De quoi est constitué l'espace public d'un point de vue à la fois urbain et social ? Comment les acteurs, les pratiques, les discours et les récits participent-ils aux transformations de l'espace ? Quelle image de la place cela façonne-t-il ?

Cette thèse explore ces questions en profondeur, en se concentrant sur une place, la Place des Fêtes, dans le 19e arrondissement de Paris, un lieu que nous considérons emblématique, tant par sa composition et son histoire urbaine que par les pratiques sociales qui s'y déroulent. Grâce à une enquête ethnographique de plusieurs années, ayant pour point d'entrée le dispositif municipal *Réinventons nos places* lancé en 2015 et appliqué à sept places parisiennes, dont la place des Fêtes, nous nous aventurons dans les temps de la place pour comprendre, par les récits, de quoi elle est faite.

Creuser dans les récits d'aujourd'hui et les documents d'archives, nous permet de voir ce qui se cache en dessous des discours sur la Place des Fêtes et de révéler par le détail, des dynamiques plus larges qui régissent les transformations de nos villes. Nous interrogeons la notion d'espace public, au coeur des débats urbains et sociaux contemporains. Par notre approche anthropologique nous éclairons depuis l'intérieur, grâce à des observations participantes et des entretiens, ce qui se joue, au présent et par le passé, dans le réaménagement d'une place et à plus grande échelle dans les changements urbains et sociaux de notre société. Pour cela, nous analysons les échelles de pouvoirs et de décisions dans les transformations urbaines menées par l'action publique qui cherchent, à chaque époques, à résoudre par l'aménagement les problèmes perçus de cette place en en régulant les pratiques locales.

Dans un contexte de valorisation de la mise en participation des citadins dans les projets urbains, les acteurs y jouent un rôle crucial, qu'ils soient des acteurs techniques en charge de fabriquer le projet ou des acteurs locaux chargés d'y participer. En analysant les différentes périodes d'aménagement de la Place des Fêtes, cette recherche met en lumière les dynamiques complexes et souvent conflictuelles entre la construction urbaine planifiée par les autorités et les revendications sociales des citadins. Chaque période d'aménagement révèle des tensions, entre les projets urbains et les aspirations sociales.

Nous prenons le parti de regarder la place en miroir. D'une part : la construction urbanistiques et techniques des projets, d'autre part, la constitution de l'engagement du tissu social local sur les sujets urbains. Les deux histoires ne cessant de se refléter. Cette thèse a pour objectif de saisir, au travers des récits d'aménagements les ruptures et les continuités qui façonnent la pensée urbaine en analysant, depuis la place des Fêtes, les différentes périodes ou l'aménagement est présenté comme une (re)solution a des problèmes dont l'envergure, sociale et politique, dépasse le cadre urbain.

[EN]

«RESOLVING» PUBLIC SPACE?
Ruptures and continuities in the development of Place des Fêtes.

What makes a public place? What is public space made up of, from both an urban and a social point of view? How do contributors, their uses of the space, discourses and narratives contribute to the transformation of space? What image of public space does this shape?

This thesis explores these questions in depth, focusing on the public place at Place des Fêtes, in the 19th arrondissement of Paris, a place we consider emblematic both for its content and urban history, and for the social practices that take place there. Thanks to an ethnographic investigation lasting several years, taking as its point of entry the municipal scheme *Réinventons nos places* launched in 2015 and applied to seven Parisian public places, including the Place des Fêtes, we venture into the moments that built the public place to understand, through narratives, what it is made of.

Digging into today's narratives and archival documents allows us to see what lies beneath the discourse on Place des Fêtes, and to reveal, through detail, broader dynamics that govern the transformations of our cities. We examine the notion of public space, at the heart of contemporary urban and social debates. Our anthropological approach, based on participant observation and interviews, sheds light on what is at stake, in the present and in the past, in the redevelopment of public place and, on a larger scale, in the urban and social changes taking place in our society. To this end, we analyze the scales of power and decision-making involved in urban transformations carried out by public action, which seek, at every period, to resolve the perceived problems of this public space by regulating local uses.

In a context where the participation of local residents in urban projects is valued, contributors play a crucial role, whether they are technical stakeholder in charge of creating the project or local contributors tasked with participating in it. By analyzing the different periods of development of the Place des Fêtes, this research highlights the complex and often conflicting dynamics between the urban construction planned by the authorities and the social demands of local residents. Each period of development reveals tensions between urban projects and social aspirations.

We've decided to look at the public space in mirror image. On the one hand, the urbanistic and technical construction of projects, and on the other, the shaping of the area's social fabric and its commitment to urban issues. The two histories constantly mirror each other. The aim of this thesis is to understand, through the stories of development, the ruptures and continuities that shape urban thinking by analyzing, from the Place des Fêtes onwards, the different periods when development is presented as a (re)solution to problems whose social and political scope goes beyond the urban framework.

REMERCIEMENT

Mes premiers remerciements sont adressés à ma directrice de thèse, Alessia de Biase. Merci de m'avoir donné le goût de la recherche en m'initiant à une méthode, une pensée, une rigueur de posture et d'approche pour aborder un sujet, mener l'enquête et surtout la mettre en mots. Je te remercie d'avoir accompagné ce travail avec ton regard exigeant et enthousiasmant. Merci de ta confiance et de ta disponibilité à toute épreuve.

Merci à Piero Zanini et Cristina Rossi qui, dès le Dpea, ont éveillé ma curiosité et aiguisé mon regard en me montrant la piste de la recherche. Merci à tous les membres du laboratoire, dont les retours lors de séminaires, m'ont aidée à comprendre ce que j'observais, mais également, de manière moins formelle, dont les conseils et références échangés au détour de la machine à café ont participé à nourrir ma réflexion. Je remercie particulièrement Nava Meron pour sa gentillesse, ainsi que les différent·e·s enseignant·e·s qui m'ont donné l'occasion de parler de mon travail.

Merci aux camarades doctorant·e·s passé·e·s, présent·e·s et toutes générations confondues : Carolina, Déborah, Émilie, Flavia, Joffrey, Leandro, Nada, Ornella, Raphaël, Rémi, Sara C., Sara E. et spécialement mes trois acolytes de la première heure, Valeria, Maxime et Solène. Je n'aurais jamais pu conclure ce travail sans la solidarité qui nous lie et les rires partagés.

Je remercie les membres du jury : Enrico Chapel, Antoine Fleury, Emmanuelle Lallement, Maud Santini et Alice Sotgia d'avoir accepté de lire mon travail et d'en discuter avec moi.

Une immense merci à tous mes interlocuteurs de terrain qui, malgré l'anonymat, se reconnaîtront, merci de m'avoir ouvert en grand vos portes et vos souvenirs, pour que je puisse assembler cette mosaïque d'histoires qui racontent vos attachements à cette place.

Je remercie ma famille, ma mère dont le soutien délicat porte chacun de mes pas, ma sœur pour son enthousiasme sans égal, mon père pour son regard attentionné et ma marraine, mes tantes, mon oncle et mon cousin.

Enfin, je remercie chaleureusement tou·te·s mes ami·e·s, sans pouvoir tou·te·s vous nommer. Vous avez tous participé à ce travail. Vos mots, me disant que vous aviez hâte de lire cette thèse, m'ont donné du courage quand j'en avais besoin et les moments que nous avons partagés m'ont requinquée quand c'était nécessaire. Quelques-un·e·s d'entre vous ont même mis la main à la pâte, je les en remercie : Micky pour le choix des mots justes dans ton anglais impeccable, Célia pour ce magnifique poème absurde né de notre tentative d'utiliser l'IA pour la retranscription, Gaspard et Mathou pour la gentillesse que vous avez eue d'emmener certains chapitres de cette thèse en vacances, avec l'envie de les lire, Zoé pour ton œil éclairé qui m'a aiguillée dans la dernière ligne droite de la mise en page, Étienne d'avoir essuyé les plâtres de mes premiers mots jetés sous forme de chapitre, Kim de lire chacun de mes mots depuis que nous avons ensemble appris à les écrire, avec toi le goût des histoires est né, et Hugo, au-delà de ton aide inestimable pour démêler mes idées et trouver mes mots, tu m'as donné de la confiance, de bons petits plats et la bande-son idéale pour gravir, avec joie, cette montagne.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 14

Comprendre ce qui est regardé 23
Être sur place, le choix du petit 27
Naviguer au présent dans le passé 30
En miroir 33

PARTIE I
LA PLACE N'EST PAS UNE UNITÉ SPATIALE ET LE PROJET N'A PAS D'UNITÉ TEMPORELLE 41

I.1 Composition fragmentaire de l'espace, histoires d'aménagements 45

1. Planter le décor 1859-1946 50

Vision d'hier 50
Digéré par Paris 52
Transformer le jardin en square 54

2. Transformer les sols 1945-1978 61

Pris par les plans 63
Définition de l'îlot 66
Un espace libre public 69
Généralisation et retour 72
Émergence du plateau central 75

3. Identifier la place 1978-1996 87

Esquissé au sein d'un vaste plan-programme 87
Tentative par l'art 93
Retenue dans un programme de mandature 100
Lancement d'un concours d'architecture 101
Agencer les objets dans le plan 106

4. Limites et morcellement 2000-2016 117

Établir le cadre 117
Le spectre de la place 119
Deux projets 122
Une collection 126

I.2 La place un « laboratoire » urbain ? 131

1. Établir le protocole 135

Mise en action 135
Dispositif, changement d'échelle 144
Avec délicatesse ? 149

2. Faire l'expérience 151

Figure du collectif 152
Occuper le vide par l'usage 157
Fabriquer de l'événement 161

3. Ranger l'espace 167

Passage de relais 168
Répétition 174
L'usage du mobilier 178
Diffusion d'une méthode 187

I.3 « Qui fait le projet, en fait ? », de la conception à la réalisation 193

1. Ce que le projet déplace 196

Transformation à l'intérieur des services 197
Le terrain comme levier 203
Le jeu d'interaction des architectes 207

2. Ce qui se trame 210

La confusion des rôles 211
Gérer le modèle 213
Rendre public 220
Entre les images 225

3. Ce qui se (dé)construit 232

Ériger le symbole 233
Anticiper l'inattendu 240
Déplacer la valeur 249

PARTIE II
LA PLACE COMME SUPPORT DE L'ATTACHEMENT 255

II.1 Constitution sociale du quartier, histoires d'engagements 259

1. Faire savoir et faire réagir 1968-1973 263

Élaboration des instances de la Ville 264
Naissance de l'écho associatif 264
Construction d'une demande 270

2. Occuper les lieux et l'espace public 1973-1977 276

Consolation temporaire 278
Déplacement de la « Maison de quartier » 282
Agréger les mondes pour se faire entendre 285

3. Multiplier les revendications 1977-1981 287

Glissement contextuel 289
Lieu de bataille 291

4. Se ménager un rôle 1981-1995 297

Obtenir une promesse 298
Se dire porte-parole 306
Sauver sa place 311

5. Compensation et recomposition 2001-2016 317

Une forme d'accomplissement 319
L'émergence de nouvelles figures 325
Une construction parallèle 328

II.2 De l'attachement spatial à l'engagement social local 333

1. Constituer le public de la participation 338

Prendre part 339
La nécessité d'un objectif 346
Se rassembler 350
S'organiser en public 356

2. Réorganisation des enjeux par le dispositif institutionnel **358**

Investir l'espace public par le marché 359
Avoir les clés du provisoire 367
Penser le contenant 373
Interroger le contenu 377

3. Revendiquer la gestion ? **381**

« Comment on s'articule ? » 382
Appartenir et appartenance 385
Définir et intégrer l'autre 388
Incompréhensions 391

II.3 Ce que la place cadre, entre symbole et imaginaire **395**

1. En rapport étroit **398**

Comparaison 399
Concurrence 401
Court-circuit 406

2. Dissémination et bifurcation **416**

S'extraire des lieux fixes 416
S'associer à d'autres échelles et sur d'autres sujets 419
Le quartier comme tremplin 423

3. Relation aux histoires **433**

Fabriquer le médium 433
Entretenir les mythes 440
Un langage commun ? 449

CONCLUSIONS 455

Espace-temps et contretemps 461
Attention et disponibilité de, et par, l'espace public 469

BIBLIOGRPHIE **473**
ARCHIVES **492**
SOURCE DES FIGURES **493**
SITOGRAPHIE **497**
LOIS, CIRCULAIRES ET DÉCRETS **502**

INTRODUCTION

Qu'est-ce qui fait place ?

C'est par cette simple question que s'ouvre, en 2017, la piste de la recherche.

Pour comprendre comment cette question a produit un basculement dans mon parcours, ma pratique et ma réflexion sur l'architecture, il est nécessaire d'expliquer quelles circonstances ont mené à sa formulation. Revenons quelques années en arrière. À cette période, après plusieurs années à naviguer d'une agence à l'autre au gré de réponses à des concours d'équipements publics, je travaille en tant qu'architecte dans une agence depuis un an. Cette agence est spécialiste du commerce de grande échelle et, alors que la crise de 2008 touche de plein fouet le monde du bâtiment, et ce jusqu'en 2015[1], le nombre de marchés qu'elle décroche ne cesse d'augmenter. L'agence me confie le développement d'un projet en cours depuis 2013, une zone commerciale en bordure d'agglomération. Le projet est situé dans la limite d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC). Cette ZAC, qui s'est développée sur d'anciennes parcelles agricoles, n'a pas bénéficié d'une planification d'ensemble, mais a vu la réalisation successive de petites unités commerciales sans cohérence générale. L'objectif urbain affiché du projet est d'accorder le site avec le paysage de la zone, la proximité du canal, la présence de bosquets, afin d'offrir une porte d'entrée qualitative à l'agglomération. L'agence dans laquelle je travaille a la charge du développement des deux derniers lots de la ZAC, dont l'élément phare est un centre commercial à ciel ouvert. Dans l'emprise du Retail Park, les bâtiments sont organisés de part et d'autre d'une rue piétonne. Au sud de celle-ci, les boutiques les plus grandes sont positionnées comme fond de scène et « barrière » assurant une protection visuelle et auditive vis-à-vis des axes routiers. Au nord de la rue se dessinent des bâtiments plus bas, les boutiques. Le projet se situe au sud du nouveau boulevard dont les trames piétonnes se prolongent au sein du projet dans le parc de stationnement, pour permettre un accès de plain-pied vers le mail commercial. Nous avons pour objectif d'intégrer à notre conception la possibilité d'un changement de destination du centre une fois l'opération rentabilisée – au bout de cinq ans selon les prévisions de la maîtrise d'ouvrage. La construction est donc placée sous le signe de l'efficacité technique, et la question des flux est centrale dans l'organisation spatiale des bâtiments : le flux automobile/piéton, mais également le flux de transport de marchandises et de livraison des boutiques. Le centre s'organise donc de part et d'autre de la rue piétonne, et les clients souhaitent que cet espace rappelle l'animation d'une rue dans un centre-ville. Au fil du projet, cet espace devient central dans l'image que les clients souhaitent donner au centre commercial. Une série de petites places doit venir rythmer la linéarité de cette rue, dans laquelle des éléments d'usage commerciaux et ludiques ont été implantés, poussant à son paroxysme l'image d'une rue animée. C'est cette situation qui, alors que je débute un post-master Recherches en architecture de l'École nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV), m'amène à m'interroger sur la nature de cet espace ouvert imitant l'espace public en plein cœur d'un espace privé, où les placettes devaient rivaliser d'usages pour imiter l'ambiance de places publiques. Au même moment, je prends connaissance d'un programme de réaménagement de plusieurs places parisiennes

1. Alors que les programmes de construction de logements de bureaux et d'équipement sont fortement impactés, le secteur du commerce reste l'un des seuls rentables. Article « Huit ans de déprime pour le BTP » Isabelle Rey-Lefebvre dans *Le Monde*, le 25 mars 2015. https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/03/25/huit-ans-de-deprime-pour-le-btp_4600630_3234.html

lancé par la Ville de Paris, *Réinventons nos places*. Ma curiosité de praticienne et d'apprentie chercheuse y trouve un objet à approfondir. Je commence à me pencher sur les documents de communication produits par la municipalité. Au fil des pages, j'y reconnais les références que j'ai moi-même employées pour communiquer l'atmosphère du projet de place dans le Retail Park, les éléments de langage et les usages souhaités. Ce parallèle entre ces espaces, l'un privé, l'autre public, me saisit, alors que je pensais que l'espace commercial imitait l'espace public. La question se retourne : qui imite qui ?

Par les images et les discours, comment le récit d'une place advient-il (de Biase 2014) ? Qui raconte la place ? Comment, au gré des transformations d'une place, une mémoire du lieu se construit-elle, et quelle valeur est-elle accordée à celle-ci, entre mise en scène et représentation ? Quels sont les images et les imaginaires qui constituent le lieu ? Comment les discours et les récits participent-ils à la construction de l'espace ? Au travers de ces récits, des liens se tissent-ils entre lieux et acteurs, entre reconnaissance et légitimité ?
Si, selon Jean-Marc Besse, « la place est comme le miroir de la ville, le lieu où celle-ci se donne en spectacle » (2006 : 9), de premières questions se posent. D'une part, qui fabrique la place, au sens de sa construction technique ? Quels sont les acteurs impliqués au cours des phases successives de projet ? Quels rôles ont-ils ? Quelles sont les fonctions qu'ils occupent ? Comment différentes compétences sont-elles amenées par le projet à interagir, et de quelle manière les limites de missions sont-elles définies ? Une transmission d'enjeux a-t-elle lieu, d'une remise en question de l'espace à l'autre ? Comment ces enjeux s'inscrivent-ils dans des visions politiques de la ville à grande échelle, et de quelle manière résonnent-ils avec des modes urbanistiques ?
D'autre part, qui habite la place, en considérant que la place est non seulement occupée, mais également habitée par des personnes, des pratiques et des initiatives, entre mise en place d'événements et temps long de l'ordinaire et du quotidien (Besse 2013) ? Et ainsi, quelles visibilités sont données à ces pratiques de l'espace, et pour quelle raison l'éclairage est-il mis sur certaines et non sur d'autres ? Quels sont les systèmes d'organisation locaux de mise en visibilité des actions qui se déroulent sur place, et comment se créent les systèmes de coopération entre les acteurs pour réaliser leurs actions sur l'espace public ? De plus, quelles relations la place au quotidien entretient-elle avec la place en chantier, comment l'espace est-il utilisé dans le temps, avant, pendant et après le projet ?

Le titre de ce travail de thèse met en lumière notre interrogation quant à la capacité et la volonté de résoudre par l'urbanisme (Claude 2006 : 98) des enjeux sociaux et sociétaux. Employer le mot « résoudre » n'est pas neutre, et nous l'employons à dessein, pour mettre en évidence la représentation dont pâtit la place en tant que problème urbain qui nécessite une solution, ce qui, à nos yeux, mérite d'être mis sous forme interrogative. Pourquoi, et surtout en raison de quoi, la place pose-t-elle problème ? Par qui est-elle considérée comme un problème, et quelles solutions sont mises en œuvre pour y remédier ? Pour interroger ces questions, nous chercherons à comprendre les registres de résolutions appliqués à l'espace public, en analysant les décisions d'aménagement qui guident l'action publique aux différentes périodes où la place est considérée comme une équation à plusieurs inconnues, en présumant que l'enjeu de la résolution dépasse le cadre urbain pour toucher des dimensions politiques et sociales. Notre regard

portera sur les tentatives de « résolution » et le déploiement de ces tentatives à l'échelle locale. De plus, la racine étymologique du mot « résoudre » vient du latin *resolvere*, qui signifie délier, démêler, éclaircir ou expliquer. C'est donc en partant de l'espace public comme une question que nous chercherons à démêler, entre pratique et projection, les multiples représentations de l'espace qui se croisent sur la place, en accordant autant d'importance aux récits de ceux qui conçoivent l'espace qu'aux récits de ceux qui y vivent, afin d'éclairer la complexité d'une histoire urbaine entre espace et publics, entre temps et acteurs.

Le lancement de *Réinventons nos places* s'inscrit dans le récit d'une ville en transformation. Son nom imite celui de *Réinventer Paris*, lancé par la Ville de Paris en 2014, qui marque l'essor d'un nouveau type de commande[2]. L'émergence de ces commandes d'initiative publique pour valoriser des sites parisiens délaissés ou complexes consiste en un lancement d'appels à manifestation d'intérêt (AMI), plaçant au centre du projet un groupement d'acteurs qui associent à la fois les investisseurs, des concepteurs, des constructeurs et des gestionnaires couvrant l'ensemble du cycle de vie d'un édifice. Cette initiative de la Ville de Paris bénéficie d'un écho national et international. La formule essaime ailleurs, notamment par le biais du réseau mondial C40[3], alors présidé par la maire de Paris, qui décline la méthode sous le nom de *Reinventing cities*, lancé en 2017, mais également sous la forme de la consultation nationale *Réinventons nos cœurs de ville* lancée par l'État en 2018. L'image des places donnée à voir par *Réinventons nos places* m'interroge ainsi sur la notion de « mise en marque » (Pérouse 2007) de Paris à des fins de compétitivité sur un « marché urbain international », où il est nécessaire de s'appuyer sur des atouts distinctifs pour participer à la course entre les grandes métropoles internationales dans une logique de néolibéralisation (Harvey [2007] 2014). Ainsi, la mise en avant par *Réinventons nos places* et la communication qui en découle donnent à l'espace public parisien une visibilité à grande échelle. C'est également dans la manière de mettre en œuvre les réaménagements par *Réinventons nos places* que la municipalité promeut sa ville. En effet, la démarche participative décrite par la mairie de Paris propose d'« imaginer ensemble » dans une première phase de concertation les objectifs des projets futurs. Cette étape permet d'ancrer les projets futurs dans le débat et d'en légitimer l'action.

Le programme Réinventons nos places propose le réaménagement de sept places parisiennes : la place du Panthéon, la place de la Madeleine, la place de la Nation, la place d'Italie, la place de la Bastille, la place Gambetta et la place des Fêtes. Cette dernière, qui m'est familière, l'ayant longtemps fréquentée, attire mon attention, et je choisis d'en faire mon terrain d'enquête (Olivier de Sardan 1995). La place des Fêtes se situe à la limite est du 19e arrondissement de Paris, à proximité du quartier de Belleville (20e arr.), dans le quartier administratif d'Amérique. La place est un point haut, elle surplombe le quartier constitué, au nord des maisons individuelles du quartier de La Mouzaïa, au sud de la rue commerçante de Belleville, et au nord-ouest du parc des Buttes-Chaumont. L'image dont jouit la place des Fêtes est singulière en comparaison des autres, dont la morphologie de place de carrefour ou de mairie est plus

2. *Réinventer la Seine* en 2016, *Inventons la Métropole du Grand Paris* en 2016, *Réinventer Paris 2* en 2017 et *Réinventer Paris 3* en 2021.

3. Réseau des maires des principales villes du monde pour promouvoir des actions pour faire face à la crise climatique. Présidé par Anne Hidalgo de 2016 à 2019.

commune. Elle est la place centrale d'un tissu urbain dense constitué suite à une opération immobilière entamée en 1956 pour construire un ensemble de tours de logements. Elle a notamment déjà fait l'objet d'un réaménagement dans les années 1990.

Alors que le travail de thèse commence, plusieurs dispositifs parisiens sont en train d'être mis en place par la mairie. Dans le cadre de la recherche Naturpradi[4] portant sur la prise de soin de la nature urbaine par les citadins au prisme du numérique, je mène alors une ethnographie sur plusieurs de ces dispositifs de projets mis en place par la Ville de Paris, dont *Réinventons nos places*[5]. Si l'angle de la recherche divergeait de celui qui est le mien ici, cela m'a permis d'appréhender ces nouveaux processus de projet qui placent au centre de l'action les porteurs de projet, professionnels ou amateurs, pour participer à la transformation urbaine de la ville. L'un des dispositifs étudiés, *Reconquête de la petite ceinture,* lancé en 2016, ressemble dans son mode de fonctionnement à *Réinventons nos places*. Il confie la charge à des « collectifs » d'imaginer les usages possibles sur des tronçons de la petite ceinture confiés par la SNCF, qui en est le propriétaire, à la Ville de Paris gratuitement et pour une durée indéterminée. Trois collectifs différents sont en charge de trois sites chacun pour préfigurer, par le biais d'ateliers de participation, l'ouverture au public, à terme, de ces espaces[6].
En 2017, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) publie l'étude « La ville autrement – Initiatives citoyennes, urbanisme temporaire, innovations publiques, plateformes numériques ». Elle répertorie des programmes de projets[7], des sites[8] et des acteurs qui témoignent de l'« émergence de nouveaux modes d'action dans la ville », comme elle l'annonce sur son site. Les dispositifs *Réinventons nos places* et *Reconquête de la petite ceinture* y sont décrits, vantant la démarche participative tout en pointant l'ambiguïté des phases de projet entre préfiguration et aménagement.

Alors que mon regard se concentre peu à peu sur la place des Fêtes, au-delà de la couverture médiatique de *Réinventons nos places*[9], de nombreux articles traitant des actions de transformation des places dans la ville de Paris paraissent. Ils ont pour sujets principaux la végétalisation et la piétonnisation des espaces publics parisiens – voies sur berge, Paris Plage, etc. La presse généraliste aborde également les questions du design urbain et des usages dans l'espace public. De ces actions, il était déjà question

4. « NATURPRADI, Nature(s) urbaine(s) en pratique(s) digitale(s) » La recherche était portée par le LAA, sous la coordination d'Alessia de Biase, au sein de l'équipe composée d'Alessia de Biase, Carolina Marelli, Leandro Peredo, Ornella Zaza et moi-même, avec comme partenaires le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) – unité mixte de recherche du Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) et de l'Université Paris 7 –, le MediaLab – Fondation Sciences Po et la Ville de Paris, financés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

5. Le choix des terrains d'étude s'est porté sur la place de la Nation et la place des Fêtes pour *Réinventons nos places,* les sites de projets de la *Reconquête de la petite ceinture* (équipe Ceinturama, équipe Sud et équipe Traverse), la ferme du rail lauréate de *Réinventer Paris 1* et deux projets de *Pariculteurs* Flore urbaine et Pépinière de Chanzy.

6. Deux thèses explorent ce dispositif sous des angles différents : l'une, du point de vue architectural, porte sur les ambiances, et l'autre, en Anthropologie de l'environnement, explore la biodiversité de ce territoire (Scapino 2016; Stassi 2022).

7. Le budget participatif de Paris, *Réinventer Paris, Réinventons nos places, Reconquête de la petite ceinture* et *Le living lab* de la Semaest.

8. Les Grands Voisins, projet d'émancipation urbaine, le 6b, le Pavillon du Dr Pierre, le Freegan Pony et le Centre de premier accueil pour migrants porte de la Chapelle.

9. Article « A quoi vont ressembler les sept places parisiennes réaménagées ? » Aurore Coulaud dans *Liberation*, le 29 mars 2016 http://www.liberation.fr/france/2016/03/29/a-quoi-vont-ressembler-les-sept-places-parisiennes-reamenagees_1442582

lors de l'aménagement de la place des Fêtes par Bernard Huet[10] en 1991, notamment sur la place dévolue aux piétons face aux voitures dans l'espace. Elles représentaient déjà un enjeu de société. L'une des différences notables entre ces deux époques de travaux est l'importance actuelle accordée à la polyvalence de ces espaces[11], et donc à l'adaptabilité du mobilier, marquant une évolution dans le débat. De plus, nous remarquons que le débat sociétal, autour des changements de l'espace public et des places, porte principalement sur les moyens de l'action, qui s'organisent autour des notions d'urbanisme transitoire et de réappropriation de l'espace sous le prisme des dispositifs à l'œuvre dans la ville de Paris. Si certains articles voient dans ces démarches un moyen permettant la convivialité autour du principe « du faire-ensemble, partout, et tout le temps »[12], d'autres portent un regard plus critique sur ces modes d'action et dénoncent notamment un moyen d'enclencher la gentrification d'un territoire[13]. Autour de ces transformations, la presse navigue entre communication et critique, et nous amène à nous questionner sur la visibilité et l'image donnée à voir, pour changer l'opinion des citadins. À l'échelle de la place des Fêtes, un article du magazine *ELLE* paru en 2015[14] vante la place comme le cœur battant de la vie du quartier.

En regardant comment ont été traitées par le passé les transformations antérieures de la place des Fêtes, je constate qu'il existe une archive de l'Ina de 1975 qui montre deux personnes qui se promènent en racontant le quartier alors en chantier. En marchant, ils s'effraient des transformations en cours[15]. Ces images, particulièrement critiques sur le projet, nous laissent supposer que le souvenir de la place des Fêtes, place de village, s'est forgé ou du moins renforcé dans sa destruction. Deux autres films documentaires bien plus récents, en 2016 et en 2017, nous semblent répondre aux inquiétudes soulevées par ce premier film : ces vidéos donnent à voir au temps présent les interventions temporaires des prestataires extérieurs invités par *Réinventons nos places* à travailler sur la place. Les deux vidéos, sur lesquelles nous reviendrons dans les chapitres de la thèse, montrent la place comme le lieu de la construction de ses propres aménagements dans une atmosphère joyeuse et animée. Ici, le chantier n'est plus à craindre, mais il est un événement où il faut être. Nous nous interrogerons sur le rôle accordé à ces vidéos pour changer l'image à la fois d'une mise en chantier et de la place elle-même.

Pour illustrer la difficile identification de la place des Fêtes comme une place en tant que telle, voici une anecdote emblématique de la perception de cet espace : lors d'une présentation de mon sujet de thèse en séminaire de laboratoire, l'un des chercheurs autour de la table s'exclame à la cantonade : « Mais ce n'est pas une place ! » Dans cette apostrophe, nous percevons le manque de légitimité accordé à ce lieu pour accéder au statut de place. Dans le cas qui nous intéresse, la définition de la place des Fêtes est floue.

---

10. Article « Espaces piétonniers, nouveau mobilier urbain la place des Fêtes restaurée » Auteur inconnu dans *Le Monde*, en 1991 https://www.lemonde.fr/archives/article/1991/05/26/espaces-pietonniers-nouveau-mobilier-urbain-deux-ans-pour-reamenager-les-champs-elysees_4006310_1819218.html

11. Article « Les amoureux des bancs publics » Xavier de Jarcy dans *Télérama*, le 19 octobre 2016.

12. Article « La réappropriation de l'espace public urbain : convivialité, partage et convictions » Auteur inconnu, dans *Demain la ville*, le 9 mars 2017 http://www.demainlaville.com/reappropriation-de-lespace-public-urbain-entre-convivialite-partage-convictions/

13. Article « Urbanisme transitoire : dernier intermède avant gentrification » Alice Delaleu dans *Chronique d'architecture*, le 29 août 2017 https://chroniques-architecture.com/urbanisme-transitoire-gentrification/

14. Article « Les mystères d'un village parisien » Catherine Robin dans *ELLE*, le 6 mars 2015.

15. Vidéo *Les copains d'abord,* Michel Fugain et René Barjavel, Ina, 1975, http://www.ina.fr/video/I11054366

L'image qu'elle renvoie est, à première vue, celle d'une dalle. À la suite d'Éric Lapierre et son article éponyme dans l'ouvrage *Places de Paris*, nous pouvons nous poser la question : « Les dalles sont-elles des places ? » (2003) Qu'en est-il de la place des Fêtes, qui fut place avant d'être dalle ? Partant de la définition qu'Éric Lapierre nous donne d'une dalle, il s'agit, en premier lieu, d'un sol urbain artificiel. Dans ce cas, que dire du sol de Paris artificialisé au fil des siècles, jusque dans ses parcs ? Et comment qualifier la place des Fêtes, dont une partie est un square, une autre partie un espace minéral, sous lesquelles se cachent trois niveaux de parking et dont le périmètre est défini justement en fonction des possibilités permises par la nature du sol de ce quartier[16] ? Toujours suivant la définition d'Éric Lapierre, une dalle est définie par « une rupture brutale qu'elle provoque avec le sol naturel ». Une fois de plus, il serait bien compliqué de répondre de manière binaire à cet indicateur. Si la place des Fêtes est de plain-pied avec le sol naturel, nous ne pouvons pas nier l'idée d'« une rupture brutale » étendue à l'échelle du secteur, avec le reste du quartier. De plus, et comme nous aurons l'occasion d'y revenir au fil de ces pages, le projet initial prévoyait bien, dans un imaginaire moderniste des Trente Glorieuses, une dalle haute réservée aux piétons. Ce projet ayant été abandonné et la place des Fêtes étant de plain-pied avec son environnement, peut-on parler de dalle si celle-ci « n'est pas une place » ? Éric Lapierre distingue place et dalle selon leurs fonctionnalités et leurs usages : une place est polyfonctionnelle, accueillant tous les modes de déplacement, et une dalle monofonctionnelle, bannissant les véhicules automobiles. Cette définition ne nous aide pas davantage à qualifier ce qu'est la place des Fêtes, qui est en bataille permanente pour empêcher les voitures d'y entrer et en conflit récurrent sur les modes de déplacement acceptés : pour les riverains, qu'ils soient doux est une chose, mais qu'ils soient bruyants en est une autre.
Quelques pages plus loin dans le même ouvrage, Guillemette Morel Journel nous livre une description contemporaine de la place des Fêtes, vue de l'extérieur. L'autrice du texte, arrivant du centre de Paris, y découvre cette place et, tout en vantant la rapidité du trajet dans la ligne 11 du métro qui la dessert, elle raconte son impression de ne pas être dans Paris. En exergue sous une photo, il est écrit : « Sous des dehors à première vue rebutants, la place des Fêtes mérite sans conteste sa place au soleil dans le milieu, assez fermé, des vraies places » (2003). Cette phrase, bien qu'énigmatique quant à savoir ce qui est qualifiable de « vraie place », est symptomatique d'un ressenti courant à l'évocation de la place des Fêtes par des personnes ne la connaissant que de vue, un mélange d'*a priori* négatif vis-à-vis de l'urbanisme et de surprise positive face à la vie ordinaire et quotidienne qui s'y déroule.

Les hypothèses élaborées lors du pré-terrain durant le post-master Recherches en architecture ont, au cours de l'ethnographie menée pour la thèse, été amenées à changer. Non pas à se transformer, mais à se déplacer, glisser, et à se restructurer pour se formaliser sous la forme de deux hypothèses. La première postule que la place n'a pas d'unité spatiale définie, mais que les projets, en s'attelant à sa transformation, la définissent dans un processus de qualification perpétuelle de l'espace désigné place. Ainsi, nous considérons également que le projet n'a pas d'unité temporelle au sens où, si au regard de l'histoire longue plusieurs étapes semblent se succéder, elles entretiennent un rapport au temps et à l'espace qui s'apparente à une continuité de mise en projet davantage qu'à une succession d'unités de projet cohérentes et distinctes. Penser ainsi le réaménagement, dont nous avons fait l'observation au

16. Les limites de l'opération de rénovation de l'îlot en 1957 sont définies par la nature du sol en gypse.

présent, n'est pas à comprendre comme un tournant, mais comme la suite d'une continuelle recherche de définition de l'espace de la place. De cette manière, certes les interventions sur l'espace impliquent des acteurs distincts, de l'urbaniste à l'architecte en passant par l'artiste, mais l'ensemble de ces interventions participe davantage d'un passage de relais que de l'aboutissement de leurs propositions individuelles de résolution de l'espace. Ainsi, le projet urbain de place, au même titre que son histoire, ne peut être découpé en tranches (Le Goff 2016). Sa composition doit être analysée au regard d'une continuité dans l'enchaînement de la mise en question et en chantier de la place, et non comme une succession de ruptures avec ce qui précède l'intervention d'un concepteur. Nous pouvons ainsi employer la métaphore du projet comme une chaîne où chaque maillon se tient pour constituer l'ensemble, mais où chaque maillon, en s'individualisant, morcelle et spécialise, par les compétences impliquées, la perception spatiale et sociale de la place.

La seconde hypothèse porte sur la place comme support de l'attachement et le projet comme vecteur de l'engagement. Au regard de la « participation » des habitants à l'aménagement de l'espace, il nous paraît que l'implication par, pour ou contre les transformations urbaines, initie un engagement de la part des acteurs locaux qui manifeste de leur attachement à la place, au quartier, et aux relations sociales qui s'y déroulent. Parallèlement, la prise en compte de cet engagement par les acteurs institutionnels varie au cours de l'histoire longue de la mise en projet de l'espace. La position de cette prise en compte dans le projet, en amont ou en aval des décisions, reflète la relation qui se joue par l'intermédiaire de l'urbanisme entre social et politique. Cela nous permet alors de dégager des séquences d'interactions où le rôle attribué au public de la participation le restreint à la résolution d'un problème (Dewey [1927] 2010) tout en le constituant, ce qui le légitime comme l'interlocuteur de référence sur le sujet de son attachement. Nous considérons, à la suite de Maurice Halbwachs, que l'espace se transforme par les pratiques qui s'y déroulent et que, inversement, le dispositif de projet façonne des pratiques.

> « Lorsqu'un groupe est inséré dans une partie de l'espace, il la transforme à son image, mais en même temps il se plie et s'adapte à des choses matérielles qui lui résistent. Il s'enferme dans le cadre qu'il a construit. L'image du milieu extérieur et des rapports stables qu'il entretient avec lui passe au premier plan de l'idée qu'il se fait de lui-même. » ([1950] 1997 : 195)

Parallèlement, les pratiques et les images de cet attachement mises en visibilité peuvent dépasser l'échelle de récit de la place pour s'inscrire dans un imaginaire social, politique et urbain.

Comprendre ce qui est regardé

Pour appréhender ces réflexions, nous adoptons une approche anthropologique urbaine impliquée (Pétonnet 1982 ; Augé 1994 ; Raulin 2004 ; de Biase 2014), en nous positionnant au regard de recherches axées sur les acteurs de l'espace public. Cela nous permet de comprendre ceux qui font (projettent, décident et gèrent) et ceux qui parcourent (vivent, rêvent et détestent) l'espace, dans une démarche anthropologique telle que la définit Tim Ingold : « L'anthropologie consiste à étudier avec et à apprendre de ; elle ouvre un processus de vie qui engage une transformation du processus lui-même » (2017 : 25), dans l'idée d'un apprentissage de la théorie par la pratique des acteurs qui forment l'espace. Il s'agit

de travailler la notion de place comme lieu d'itinéraires quotidiens, d'interdépendances entre les individus, où se mêlent rencontres et évitements. En cela, nous considérons la place des Fêtes comme la combinaison de plusieurs mondes, selon les mots de Marc Augé dans *Pour une anthropologie des mondes contemporains.*

> « En utilisant la notion de *monde* – notion dont il est inutile de souligner le caractère intrinsèquement hétérogène – nous avons essentiellement voulu montrer que la difficulté d'une anthropologie du monde contemporain tient à la nécessité de combiner plusieurs de ces mondes pour constituer un objet. » (1994 : 154)

Depuis la place, il nous est possible d'interroger la manière dont se combinent les mondes politiques, associatifs, mais également administratifs et techniques, auxquels s'ajoutent ceux qui pratiquent la place et dont l'ensemble est traversé par l'image que projette et qui se projette sur la place. Selon un jeu d'échelles qui se télescopent, la place nous donne à voir l'entremêlement de plusieurs mondes, et, dans le même temps, elle est, en tant que partie de la ville, prise dans des dynamiques globales qui peuvent être contradictoires. « La ville est un monde parce qu'elle est du monde et qu'elle récapitule tous les traits du monde actuel, non pas seulement microcosme, mais point central, nœud de relation, d'émission et de réaction dans le vaste réseau qui constitue aujourd'hui la planète » (*Ibidem.* 1994 : 164), précise Marc Augé un peu plus loin dans son ouvrage. Nous prenons le parti de déceler dans l'histoire longue l'apparition des termes du débat depuis le prisme de la place des Fêtes, pour comprendre comment les notions se diffusent dans une circulation entre local et global. Pour saisir ce que le terrain donnait à voir, il nous faut nous appuyer sur des champs disciplinaires variés permettant de comprendre, à la lumière de l'éclairage scientifique, les situations observées nous donnant des clés de lecture des dynamiques perçues. De ce fait, il s'agit de mobiliser une littérature scientifique et plurielle pour pouvoir les analyser.

Encore fallait-il comprendre comment définir l'espace public. Pour cela, nous nous appuyons sur l'ouvrage de Thierry Paquot *L'Espace public* (2009), où l'on distingue « l'espace public » abstrait, des « espaces publics » physiques dont les places font partie. Le premier est à considérer en tant que lieu de débat et d'idées : il s'agit de l'« espace public » proprement dit et décrit par les philosophes comme monde commun de l'action chez Hannah Arendt ([1961] 1988) ou comme sphère publique de l'opinion chez Jürgen Habermas ([1978] 2010). Celui-ci intervient comme lieu de médiation entre la société et l'État, où la question du pouvoir et du « public » est centrale (Delgado 2016). D'autre part, les espaces publics perçus depuis le point de vue spatial renvoient à la fois à la construction d'une notion et d'une catégorie urbaine, sur laquelle nous reviendrons dans le premier chapitre, mais également au rapport que ces espaces entretiennent avec les publics qui les parcourent, selon les critères de gratuité et d'accessibilité dont découlent l'hétérogénéité et la mixité des pratiques et des publics (de Biase et Coralli 2009) qui définissent ces espaces comme publics. C'est sur cette seconde définition d'espaces publics en tant qu'espaces ouverts, accessibles et gratuits que notre recherche porte, sans cependant la couper de sa définition philosophique, mais en considérant sur les pas de Jean-Marc Besse que l'espace public est « à la fois une réalité effective, concrète, et une métaphore » (2006).

Nous intéresser spécifiquement au réaménagement de places parisiennes nécessite de comprendre ce que le terme de « place » recouvre. Le terme « place » pour désigner un espace vient du latin *placea* qui signifie « place publique » (Choay 2005) lui-même hérité du grec *plateia*, une « rue large » (Bauer et Depaule 2010). Cependant, si nous comptons actuellement 500 espaces nommés « places » à Paris, dont 400 ont été nommés entre le XIXe et XXe siècle[17], la reconnaissance de ces espaces est complexe. Leurs géométries n'étant pas fixes et leurs nominations floues, les places peuvent être des élargissements de rue, des jonctions de voies, des squares… et peuvent être appelées parvis, esplanade, agora, forum, etc. (Zask 2018). Lors de leur création, les places ont pu être associées à une fonction particulière de commerce, de rassemblement ou de représentation du pouvoir. Cela fut notamment le cas pour la Place Royale, l'actuelle place des Vosges, qui lors de sa création sous Henri IV est souhaitée comme une place de rassemblement pour la foule : une place carrée encadrée par une architecture ordonnée, une place-parvis libérée de la végétation et de la circulation, avec des grilles canalisant les flux en périphérie, pour dégager l'espace. Si nous évoquons cette place, c'est parce qu'elle est le premier modèle de place parisienne ordonné par le pouvoir pour promouvoir le peuple[18]. Mais peu à peu, rattrapée par les goûts des différentes époques qu'elle traverse, une statue y est implantée sous Louis XIV, des marronniers sont plantés sous Napoléon[19], la place des Vosges qui était définie par le vide est aujourd'hui un square dont seul le nom de place subsiste. Pour comprendre l'évolution et les modifications des places parisiennes dans le temps, nous nous appuyons sur l'ouvrage *Paris des places* qui nous permet d'en dresser un panorama historique (Texier-Rideau et Darin 2003). Cet ouvrage est à rapprocher de travaux traitant de l'évolution, au cours du temps, de l'espace des citadins, espaces de contact, de spectacle, de circulation, de connexion (Choay et D'Alfonso 2003). Deux ouvrages édités, à plusieurs années d'écart, par le Pavillon de l'Arsenal permettent de se repérer dans l'évolution des usages et des pratiques qui ont cours sur les places : *Voies publiques : histoires & pratiques de l'espace public à Paris*, paru en 2006 sous la direction de Simon Texier, et *La beauté d'une ville : controverses esthétiques et transition écologique à Paris* sous la direction d'Alexandre Labasse, de Marianne Carrega et de Baptiste Lanaspeze, paru en 2021. En fonction de leurs typologies et des époques dans lesquelles s'inscrivent leurs créations et leurs réaménagements, ces ouvrages permettent de contextualiser les enjeux à la fois esthétiques et politiques qui animent ces transformations urbaines, nous donnant à penser de quelle manière le programme *Réinventons nos places* s'inscrit à son tour dans des injonctions urbaines et politiques.

Réinventons nos places déploie une méthode où, comme cela a pu être le cas dans le processus de réaménagement de la place de la République, les usages doivent guider la conception, et l'animation doit être manifeste. Pour comprendre la relation entre la méthode et son application, il est nécessaire d'analyser ce programme au regard de la généalogie des politiques urbaines, passant des cartes (Chapel 2010) au projet, au gré des intérêts publics et privés (Pinson 2006, 2009, 2014). Ainsi s'intéresser au cas parisien nécessite également la prise en compte du contexte institutionnel, administratif et politique

17. Géraldine Texier Rideau, « La place à Paris, figure incertaine de la ville (XIXe-XXe siècles) », cours publics à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

18. Alexandre Gady, « L'espace public parisien sous l'ancien régime : ordres et désordres », cours publics à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

19. *Ibidem.*

singulier de la capitale (Combeau et Nivet 2000 ; Spitz 2004 ; Nivet 2016) suivant les dynamiques d'agrandissement de la ville (Bourillon et Fourcaut 2012 ; Rossi 2015, 2023) avant d'entrer plus en détail sur le rôle des pouvoirs publics et sur les moyens urbanistiques mis en œuvre pour l'aménagement des espaces publics. Pour cela, les travaux d'Antoine Fleury (2007, 2010a, 2010b, 2010c ; Fleury et Froment-Meurice 2014 ; Fleury et Wuest 2016) sont éclairants afin de comprendre ce qui se joue dans les transformations actuelles de ces espaces. De plus, la thèse de Morgane Delarc soutenue en 2018 ayant pour sujet *Réinventons nos places* (2018) éclaire, depuis le point de vue des services de la Ville de Paris, les « coulisses » de la construction et de la coordination de cette commande de la part de l'acteur public. Les cas d'études choisis par l'autrice, dont l'un est la place des Fêtes, nous donnent, par la temporalité du travail réalisé, un accès riche et détaillé à tout un pan du projet en amont de notre présence sur le terrain. Quant à la question des usages et de leur progressive prise en compte dans les projets d'espaces publics, elle est au cœur de la thèse de Pedro Gomes (2017) : il en définit la notion comme un synonyme de pratiques spatiales. Nous préférons dans notre recherche distinguer les pratiques des usages, non seulement entre « usage » lorsqu'il est question d'objets et « pratique » de personnes (de Biase et Gomes Daubernay 2023), mais aussi pour comprendre, selon le locuteur et le contexte d'utilisation du terme, la tension qui se crée lorsque les deux s'amalgament, afin d'éviter que la place et les pratiques qui s'y déroulent se confondent au point de prêter à l'espace des capacités d'action.

Le rapprochement des citoyens dans les processus de décision urbaine, nommé « participation » (Arnstein 1969) et à présent quasi systématique dans les projets touchant le cadre de vie, relève de ce que Loïc Blondiaux et Yves Sintomer qualifient d'« impératif participatif » (2009). Dans notre travail, nous observons depuis la place la pluralité des dispositifs municipaux disponibles, non seulement ceux instaurés dans le cadre des projets d'aménagement de l'espace public, mais également ceux de démocratie participative proprement dite. Pour cela, nous nous appuyons sur une littérature qui les interroge en les remettant en perspective pour comprendre les ressorts de l'institutionnalisation de ces outils et supports (Blatrix 1996, 2009, 2010 ; Sintomer et Talpin 2011). Ainsi, la manière dont ils se sont construits et la façon dont les habitants y prennent part ou non permettent d'interroger la valeur accordée à ces dispositifs, à la fois par ceux qui les ont instigués et par ceux qui les pratiquent (Talpin 2006 ; Mazeaud et Talpin 2010). Par notre volonté d'observation au temps long de l'émergence de revendication locale dans un contexte de transformation spatiale, la recherche entre en écho avec les travaux retraçant l'évolution de la relation entre participation et urbanisme, des mouvements d'opposition à des projets urbains dans les années 1970 selon des dynamiques d'*empowerment* (Bacqué et Biewener 2015) jusqu'à la généralisation et l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans les études urbaines (Bacqué et Gauthier 2011). De plus, notre regard porte sur la question de la figure du citoyen (Neveu 2005, 2008) entre engagement et attachement social (Paugam 2023) selon des liens qui se tissent autour et au travers de l'espace urbain (Caro 2021).

Être sur place, le choix du petit

Faire le choix de concentrer mon attention sur une place est, au-delà de m'inscrire dans une tradition d'étude urbaine monographique, une manière d'entrer dans le sujet et dans le terrain de l'enquête ethnographique pour interroger, par le prisme de l'urbain, les dynamiques sociétales en train de se faire. En m'appuyant sur la démarche de William Foote Whyte dans l'ouvrage fondamental *Street Corner Society* ([1943] 2002) ainsi que d'autres exemples plus récents tels que *Des lieux en commun* d'Isabelle Thireau (2020), dont une partie de l'enquête ethnographique se déroule sur une place en Chine, j'ai construit progressivement ma posture et ma place au sein du terrain et de la recherche plus en général. Ainsi, la place des Fêtes dans ce travail est un cadrage (Didi-Huberman 2011) par lequel il m'était possible de ne pas limiter ma recherche à un groupe d'acteurs spécifiques, mais d'interroger la transformation de la ville par une approche anthropologique, telle qu'Alessia de Biase la définit :

> « Une ville qui n'est plus un simple cadre des interactions d'un groupe étudié, une scénographie mais un processus matériel et symbolique où les espaces et les temps sont continuellement imaginés, racontés, négociés et projetés par les gens qui les habitent, par ceux qui les conçoivent et les administrent et par toutes les contraintes (matérielles, politiques, économiques, etc.) qui surgissent au fur et à mesure. » (2014 : 37)

En prenant le parti de nous concentrer sur la place des Fêtes, nous faisons « le choix du petit » (Olivier 2008), avec l'hypothèse que chaque réitération dans la transformation de l'espace « est à la fois indéterminée, mais dépendante de l'histoire antérieure de l'ensemble du système » (*ibidem.* : 288) et que suivant les prescriptions de Laurent Olivier, il s'agit donc de voir, par le petit, un ordre « dans la reproduction des objets, le recommencement des constructions et l'accumulation des strates » (*ibidem.* : 288) qui puisse nous éclairer sur des phénomènes à plus grande échelle. Si le programme *Réinventons nos places* me donnait une unité de temps pour suivre au présent la transformation urbaine d'une place, de la conception du projet jusqu'à sa réalisation, ce présent est à mettre en perspective des strates antérieures qui le constituent pour comprendre les continuités et les discontinuités qui fabriquent la place qu'il m'est donné de voir au présent. Le choix de faire une monographie d'une place parisienne ne la coupe en rien des sujets urbains et sociétaux à l'échelle de la ville et au-delà. Bien au contraire, la place en est parfois le support, parfois l'incarnation, mais elle n'est jamais hermétique aux enjeux, et en empruntant les mots de Bruno Latour nous avançons que « chaque partie est aussi grande que le tout, lequel est aussi petit que n'importe quelle partie » (Latour et Hermant 2021 : 84).

L'ethnographie menée sur trois ans a été précédée de premières observations lors du pré-terrain en 2017, dont certaines font l'objet de descriptions en ouverture de chapitre. Elles témoignent de mon entrée sur le terrain et de mon appréhension progressive des acteurs qui s'y impliquent. Si, initialement, ma présence sur le terrain devait correspondre à la durée du réaménagement avec une livraison prévue pour 2019, les aléas de projet, les retards et le confinement ont changé la donne. Ce dernier a interrompu brutalement mon observation *in situ*, mais m'a permis de commencer le décentrement nécessaire à l'interprétation des données. Après cette période de suspension s'est poursuivie une mise à distance

imposée dans l'accès à certaines situations de terrain, qui cependant m'a fait réaliser qu'une forme de « saturation » avait été atteinte (Olivier de Sardan 1995), m'incitant alors à me concentrer sur la clôture de certaines pistes inabouties, avec notamment la récolte des dernières archives ciblées et la sollicitation des derniers entretiens jugés nécessaires pour clore le travail.

L'enquête de terrain, au présent, est menée selon une approche situationnelle (Agier 1996 ; Mitchell [1959] 1996), en considérant que si la place, d'un point de vue spatial, pouvait être perçue comme vide, elle n'en était pas moins le lieu et le sujet de situations. La diversité et la variété des situations reflètent, au gré des descriptions qui ouvrent chacun des chapitres de la thèse, d'une géographie étendue de la place, des locaux associatifs alentour en passant par le bureau du maire où les interactions entre les acteurs ne sont jamais tout à fait les mêmes en fonction du cadre dans lequel elles se déroulent. Le terrain est ainsi rythmé par des situations occasionnelles – rencontre à l'improviste sur le terrain – ou des rendez-vous, des situations répétitives – ateliers de participation, assemblées de quartier, cours d'alphabétisation, réunions de chantier, conseils de quartier – et des situations rituelles – assemblées générales d'associations, fêtes, vœux, etc. Afin de voir « de l'intérieur » et « du dedans » (Olivier de Sardan 1995 ; de Biase 2004), nous avons réalisé, dans ces situations, des observations participantes. Et progressivement, par ces dernières, j'ai été capable de « voir » et « suivre » des réseaux sociaux en train d'opérer, précisément, *in situ* (Agier 1996. : 10). Ce qui m'a permis de comprendre comment l'« espace anonyme » de la place se transformait en un lieu « où un attachement se crée » (*ibidem.* 2015 : 58). Un lieu est, selon les mots de Marc Augé, triplement symbolique au sens où « il symbolise le rapport de chacun de ses occupants à lui-même, aux autres occupants et à leur histoire commune » (Augé 1994). Ainsi, les lieux d'observations participantes se sont élargis aux locaux associatifs qui bordent la place et aux appartements voisins des acteurs de terrain, qui m'ont invitée dans des réunions en petit comité. L'objectif était de suivre les dynamiques locales dans leurs élaborations d'actions et d'activités à mener sur la place, afin d'observer les mobilisations d'acteurs dans et à propos de ce qui leur est proche (Dechézelles et Olive 2019).

De plus, dans l'entre-deux d'un rendez-vous ou en profitant d'un détour, des observations flottantes ont été pratiquées, consistant comme l'explique Colette Pétonnet « à rester en toute circonstance vacant et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser "flotter" afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans *a priori*, jusqu'à ce que des points de repère, des convergences, apparaissent et que l'on parvienne alors à découvrir des règles sous-jacentes » (1982 : 39). Ces moments m'ont permis de voir, dans le fourmillement de détails, des habitudes et des manières ordinaires de pratiquer l'espace. Ces temps d'observation m'ont permis à la fois de me fondre dans la place, mais également au fil du temps d'y être reconnue, de rencontrer d'autres acteurs que ceux impliqués dans le processus de réaménagement, de voir d'autres aspects de la place. D'autre part, en m'inspirant de la « méthode des itinéraires » (Petiteau et Pasquier 2001), j'ai proposé à certains interlocuteurs un « tour de quartier », ce qui m'a amené, selon les interlocuteurs, à jouer avec le temps, soit pour le remonter – en revenant sur le temps de la réalisation des travaux à une époque donnée –, soit pour considérer, au sens propre comme figuré, le parcours sur la place comme une manière de clôturer le terrain : faire le tour de

la place pour « boucler ». À moindre fréquence, j'ai également mené des observations sur d'autres places soumises ou non au dispositif *Réinventons nos places*, prenant le temps lors de mes déplacements de m'y arrêter pour observer les situations urbaines ordinaires ou extraordinaires qui s'y déroulaient, entrant en relation avec ce que je pouvais voir à place des Fêtes.

Ces différentes observations se sont accompagnées d'un peu plus de 70 entretiens semi-directifs avec des acteurs impliqués dans les transformations de la place, qu'elles soient urbaines ou sociales. L'ambition proposée de la thèse est de donner à lire non pas un récit, mais *des* récits, dans une multiplicité de points de vue à propos de la place. Si certains entretiens n'ont pas alimenté directement la rédaction du travail de thèse, ils en ont malgré tout nourri la réflexion, en permettant de contextualiser certaines périodes et événements ou d'ouvrir des pistes d'approfondissement ultérieures. La tenue de ces entretiens et l'observation m'ont amenée à me questionner sur la notion d'événement qui, la plupart du temps, rythmait les propos de mes interlocuteurs, et sur la manière de les interroger en sciences humaines et sociales dans une approche chronologique de manière à « restituer à l'événement sa spécificité temporelle » (Bensa et Fassin 2002 : 9). En tâchant de replacer ce que me confiaient mes interlocuteurs dans l'épaisseur temporelle et contextuelle d'un récit situé, j'ai cherché à donner à voir des séries d'événements qui nous permettent de comprendre les ruptures et les continuités de ces récits.

Certains interlocuteurs ont pu être identifiés en début de terrain, ils ont constitué un premier « groupe témoin » (Olivier de Sardan 1995), tandis que le second a été choisi progressivement au fil de l'ethnographie en prenant le temps de construire avec les acteurs des relations de confiance avant qu'ils ne deviennent mes interlocuteurs. Le premier groupe, constitué des acteurs techniques impliqués dans les mises en projet de la place, a rassemblé les prestataires extérieurs – architectes, designers de services, artistes, etc. – et les services techniques de la Ville – maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Le second recouvre les acteurs locaux – riverains, membres d'associations, commerçants, etc. En dernier lieu, il m'a été possible de rencontrer certains représentants politiques, tandis que d'autres me sont restés inaccessibles en raison du climat politique et de la pression électorale à laquelle l'aboutissement du projet était soumis. Ces derniers apparaissent donc dans la thèse tels que je les ai vus dans des situations en tant qu'acteurs, mais non en tant qu'interlocuteurs. En cela, la thèse dessine les contours de leurs présences dans l'absence d'une rencontre.

Parmi mes interlocuteurs, certains sont devenus des interlocuteurs privilégiés. Dans un premier temps, il s'est agi des architectes responsables du projet lors de mon entrée dans le terrain, avec qui j'ai réalisé une série d'entretiens dans les premières années. Après mes premières observations participantes lors d'ateliers de participation organisés par les architectes, j'ai identifié des groupes ou associations dont certains membres sont devenus à leur tour mes interlocuteurs privilégiés. Ces derniers m'ont donné accès à des situations en me prévenant de la tenue d'événements ou de réunions privées susceptibles d'intéresser mon travail et en m'accordant, au-delà de nos échanges informels, des entretiens. Parmi les nombreux récits récoltés auprès des acteurs locaux, il a été nécessaire dans un second temps de définir quelles trajectoires biographiques me permettraient de rendre compte et d'éclairer, au travers de la

singularité de leurs parcours, des dynamiques plus larges d'engagements par l'attachement au lieu et d'implication vis-à-vis des projets urbains qui, paradoxalement, peuvent être généralisables.

Tout au long de mon ethnographie, la question de ma position dans le terrain m'a interrogée : comment suis-je perçue ? La perception de ma présence par interlocuteurs était variable, à la fois en fonction des acteurs mais également en fonction des situations de travail – professionnel ou bénévole. Résonnaient alors à mon esprit les mots de Ferdinando Fava : « Qui suis-je pour mes interlocuteurs ? » (2015). Dans certaines situations, la perception que les acteurs ont eue de moi était explicitée : « Juliette, elle va écrire l'histoire de notre association », devenant actrice interne dans le réseau que j'analyse (*ibidem.*). Cette perception qui « se déploie dans la durée » (*ibidem.* : 80) était dans d'autres circonstances plus ambiguë, témoignant de circonstances singulières mais néanmoins emblématiques. Cela était notamment le cas avec les architectes qui, dans la répétition de nos rendez-vous à huis clos, se sont habitués à ma présence me traitant en consœur, parfois en étudiante ; alors que lorsqu'ils étaient eux-mêmes soumis aux regards des pouvoirs publics en situation de représentation, je devenais l'espionne, et étais présentée comme telle. De même, dans une autre situation et avec d'autres interlocuteurs, j'ai été imaginée comme une arme pour faire entendre aux pouvoirs publics leur combat associatif. Ma présence, par la perturbation qu'elle provoquait, était révélatrice (Olivier de Sardan 1995) des enjeux et des intérêts des acteurs dans les situations que j'observais, mais également des liens tissés avec mes interlocuteurs.

Dans la rédaction de la thèse, j'ai pris le parti de ne pas nommer les agents, mais de les désigner par les postes qu'ils occupent, de même pour les prestataires extérieurs qui sont désignés suivant leurs structures, leurs compétences et les postes qu'ils occupent. Pour les acteurs locaux, le choix a été fait d'anonymiser mes interlocuteurs de terrain en changeant leurs prénoms et non en les désignant par leurs initiales, par souci de fluidité de lecture. De plus, j'ai considéré qu'ils ne pouvaient être simplement définis de la même manière que pour les prestataires extérieurs et les services de la Ville, par leurs rôles dans des groupes ou des associations, mais qu'il était nécessaire de prendre en compte leurs parcours au sein, mais aussi en parallèle des ces groupes auxquels ils participent. J'ai cependant fait le choix de conserver les noms des associations ou des groupes, en considérant que les noms choisis nous racontent aussi une partie de leur manière de se présenter en public. En effet, l'omniprésence des références plus ou moins évidentes au nom « place des Fêtes » démontre de la part des groupes locaux un attachement au quartier et à la place au travers de leurs noms, qui par « l'auto-identification » affirment une « identité collective dans l'espace public » (Vibert 2022). De plus, leurs choix reflètent tantôt une filiation, tantôt une volonté d'action. Seuls les noms des personnes politiques et techniques relevant du passé et ayant une stature de figure historique sont conservés. Ainsi, les concepteurs ayant travaillé sur la place, au même titre que les représentants politiques de la Ville de Paris en leur temps, sont cités par leurs noms.

Naviguer au présent dans le passé

C'est donc par le projet de réaménagement, et en suivant les acteurs qui y prennent part, que j'entre sur le terrain. L'approche ethnographique est réalisée en parallèle d'une recomposition archéologique. Il s'agit

de comprendre par le détail comment le passé de la place s'inscrit dans des ensembles urbains, sociaux et politiques plus larges au fil des remises en question de l'espace, mais également le contexte dans lequel le réaménagement de la place annoncé par la mairie intervient. « Car l'archéologie ne s'intéresse pas en soi aux événements du passé, mais bien à la mémoire qui se construit dans le temps par la répétition et la réévaluation » (Olivier 1995 : 271), nous cherchons à comprendre l'héritage que porte la place selon une approche archéologique « qui interroge le grand territoire à travers le petit » (de Biase 2014 : 51).
Interroger au présent les traces du passé de la place doit nous permettre d'en comprendre son histoire par le prisme de la mémoire. « Cette approche reconnaît la survivance et la répétition comme un objet particulier d'étude, en appréhendant les matériaux de la mémoire non pas comme des témoins, mais comme des signes […] Elle est dans l'à-présent, elle cherche ce qui ne dure pas, mais qui persiste » (Olivier 1995 : 272). Chercher à comprendre la relation qui se tisse entre mémoire et histoire m'a engagée à définir des temporalités d'enquête. Elles m'ont permis de cadrer, par les moments de transformations urbaines, ce dont la place était l'enjeu. Pour les interroger, j'ai eu recours à la notion de « sonde » développée par Ginzburg : « J'utilisais la morphologie comme une sonde, pour explorer une couche que l'on ne peut atteindre avec les instruments habituels de la connaissance historique » (2010 : 18). Cela m'a permis de comprendre les récits dans leur épaisseur temporelle et contextuelle (Farge 2002), pour ne pas opposer présent et passé, mais prendre en compte le temps, l'imaginaire et la mémoire dans le processus de réaménagement de cette place au centre d'un quartier.

Mon travail de recherche et d'enquête a nécessité la consultation d'archives. Pour cela, il m'a fallu me rendre dans différents lieux pour collecter patiemment les documents susceptibles de raconter à la fois ce dont ni moi ni mes interlocuteurs ne pouvions être les témoins, et également pour consolider les récits de souvenir, par bribes, de la part de mes interlocuteurs sur les périodes passées dont ils ont été acteurs. Ainsi, trois types de fonds d'archives ont été explorés : les archives institutionnelles et administratives de la Ville de Paris et de ses services, les archives des concepteurs et les archives personnelles des associations et des acteurs locaux. Ces différents lieux ont été le cadre de rencontres avec des archivistes, des agents de la Ville et des administrateurs de fondation, auxquels s'ajoutent nos interlocuteurs de terrain nous ouvrant leurs cartons, leurs armoires et leurs valises de souvenirs conservés.

Au fil de mes investigations, il a été nécessaire d'identifier les lieux de conservation des documents susceptibles de nous intéresser. Un premier lieu, incontournable, a été le centre de conservation des Archives de Paris. Sur place, face à l'immensité de la collection, il m'a fallu naviguer à vue, me repérer. Après avoir décrit ma recherche à l'archiviste responsable de collecte et de classement, nous nous sommes orientés entre les catalogues, les fonds et les dossiers à la recherche de la place des Fêtes. Avec son aide, j'ai pu identifier un premier panorama des côtes à consulter et y avoir accès, notamment certaines archives conservées à la direction de l'Urbanisme et n'ayant pas encore été versées aux Archives de Paris. L'archiviste, voyant mon enthousiasme à la découverte de ces dernières, m'informa de la chance que j'avais eue d'y avoir accès sans qu'elles ne soient passées par « le filtre des Archives de Paris » au préalable. À mon expression interrogative, il m'expliqua que pour certains sujets, un arbitrage est fait par le secrétariat général de la Ville de Paris sur ce qui doit ou non être conservé, et que les archives sont

donc toujours parcellaires et ne révèlent que de la partie jugée suffisante à la compréhension de l'Histoire. Il est vrai que ces boîtes non filtrées débordaient de documents, avec parfois plusieurs exemplaires, ou des versions successives d'un même document annotées à la main de corrections ou commentaires. Au fil de mon épluchage, j'ai commencé à reconnaître les noms et les rôles, je me suis imaginé les bureaux des différents services de la Ville aux en-têtes des courriers. J'ai également découvert des documents mal rangés qui pour moi avaient une valeur particulière, comme ce fut le cas d'une lettre de 1987 faisant état de la proposition de l'artiste Marta Pan, ayant réalisé la fontaine de la place des Fêtes, pour un projet d'aménagement sur l'ensemble de la place. Cette découverte m'a permis de faire le lien entre la mémoire administrative de la Ville et les archives de cette artiste, que j'étais allée consulter un an plus tôt.
En effet, au début de mon terrain, cherchant comment m'y prendre, j'avais eu l'idée de consulter les artistes ayant œuvré place des Fêtes. Si l'auteur des bas-reliefs de l'obélisque central de la place avait, par téléphone, refusé d'entendre parler de la place des Fêtes et de ma demande d'entretien, la fondation chargée de conserver et promouvoir l'œuvre de l'artiste Marta Pan après son décès m'avait ouvert en grand ses portes. Sur place, avec le directeur, nous avions fouillé dans les réserves à la recherche de cartons portant le nom de la place des Fêtes. Dans un grand rouleau de plan, j'étais ainsi tombée sur les esquisses d'un projet d'ensemble sur la place, sans que des courriers ou autres puissent me permettre de comprendre le cadre de la commande. Ainsi, d'un lieu à l'autre et de fil en aiguille, l'histoire de la place s'est rapiécée. Les archives des associations de la place ont également grandement contribué à ma recherche. Leurs présidents m'ont permis d'avoir accès, en me confiant les clés des locaux que j'ai eu le loisir d'explorer, aux coulisses de leurs activités, en ouvrant les dossiers composant les boîtes d'archives, entre documents historiques, demandes de subventions et revues de presse. Cela m'a permis de comprendre de quelle manière leur travail associatif s'organisait, mais également de prendre conscience du travail de transmission d'une mémoire associative que ces acteurs assurent.
En dernier lieu, je me suis rendue au Centre d'archives d'architecture contemporaine qui, après un déménagement et de longues années de travaux, venait de rouvrir. En ces lieux, d'autres découvertes m'attendaient. L'archiviste m'a renseignée sur le versement des archives de l'architecte Bernard Huet par sa famille après son décès en 2001. Elles avaient été reçues en janvier 2014 et complétées en novembre 2015. Le fonds d'archives, comme je m'en suis rendu compte, était encore à l'état de repérage, l'inventaire n'avait pas encore été fait. J'ai donc découvert de manière assez éparse, au fil des dix-huit cartons concernant le projet de la place des Fêtes, des courriers, des plans, des carnets de croquis, ce qui me laissa entrevoir les réflexions en cours d'une composition urbaine en train de se faire, mais également des diapositives de chantier et le cahier de suivi de chantier de son collaborateur, qui me fournissaient un récit technique et ordinaire de la réalisation de l'aménagement de 1990.

Dans ces différents lieux de conservation, l'efficacité était de mise, que ce soit dans les archives institutionnelles ou les fonds d'archives personnelles. Il m'a fallu enchaîner les gestes, ouvrir les cartons, prendre connaissance des fonds, collecter l'archive en la prenant en photo, ranger son image en suivant la nomenclature des documents originaux. Ces gestes, répétés inlassablement au fil des jours passés en salle de lecture ou sur les coins de tables de lieux qui m'ont été ouverts, se sont accompagnés de l'indispensable « retour d'archives » que décrit Arlette Farge avec justesse : « Au plaisir physique de la

trace retrouvée succède le doute mêlé à l'impuissance de ne savoir qu'en faire » (1997 : 19). Il a fallu alors se confronter à l'interprétation difficile de sa signification, mais également de sa pertinence à raconter un ensemble de systèmes dont elle est un témoin tangible, rassurant, mais aussi réducteur : « C'est ainsi puisque c'est écrit » (*ibidem.* : 90), comme le dit Arlette Farge face à une parole ethnographique faite de souvenirs épars et d'impressions. Les archives ont ainsi été déchiffrées, analysées pour comprendre le poids à leur accorder, au sens où, « sous l'archive, le relief s'organise » (*ibidem.* : 41). Et si, malgré la mise en garde d'Arlette Farge, l'archive m'a par moment « absorbé[e] » (*ibidem.* : 87) il a fallu alors faire face à l'impossible objectivité ou véracité des archives pour prendre le parti de raconter en tant que narratrice une histoire nécessairement lacunaire (*ibidem.* : 115). Ainsi, au fil de ma collecte, certains documents se recoupent, d'autres se superposent et l'ensemble me permet de lire l'histoire de la place depuis plusieurs points de vue.

Dans la volonté de mener l'enquête au passé, il a fallu également trouver des interlocuteurs susceptibles de me faire le récit de la place et du projet aux périodes que j'avais préalablement identifiées suivant les dates de mise en projet de la place. Pour cela, j'ai pu m'appuyer sur les microsociabilités en réseau basées sur l'interconnaissance (Coquard 2022) qui trament le terrain. En effet, les membres des diverses associations de la place m'ont généreusement ouvert leurs carnets d'adresses pour m'aider à retrouver d'anciens membres associatifs pouvant me raconter certaines périodes de mobilisations locales sur la place, ainsi que certains habitants de longue date capables de me faire le récit de « séquences de vie » (Olivier de Sardan 1995). Pour les interlocuteurs des services techniques de la Ville, c'est de contact en contact que j'ai pu identifier les agents responsables du suivi de certains aménagements. Pour les concepteurs, c'est grâce à des adresses mail trouvées au bas de documents et de sites Internet qu'il a été possible d'entrer en contact avec les anciens collaborateurs de l'architecte Bernard Huet. Au fil de l'enquête, la géographie du récit de la place s'est agrandie, étirée aux endroits où les interlocuteurs nécessaires à la compréhension de l'épaisseur temporelle de la place résidaient. Pour cela, je suis allée à la rencontre de ces interlocuteurs ayant « quitté » la place, mais qui étaient capable de la faire résonner à mes oreilles, faisant fi, dans un jeu d'écho, de la distance spatiale.

En miroir

Et peu à peu, en naviguant dans les transformations de l'espace, deux récits en miroir se sont donnés à voir : un récit de la conception de l'espace et un récit de l'histoire vécue de la place par ses habitants (Lefebvre 1981). Pour comprendre cette tension entre espace de représentation et représentation de l'espace (*ibidem.*), j'ai pris le parti d'interroger les récits de la place, des récits qui passent par les mots, mais également par les dessins – les plans de projet – qu'à la suite de Tim Ingold je considère en tant qu'esquisses, « des dessins qui parlent » (2017 : 263), lorsque le processus de conception est en cours. C'est donc en reconstruisant de manière parallèle ce dont la place est le lieu que, à la manière d'Oscar Lewis dans le livre *Une mort dans la famille Sanchez* (1973), qui dépeint, depuis le point de vue de trois interlocuteurs, un même événement, donnant à voir la pluralité des perceptions qui tissent l'histoire selon l'importance accordée à certains aspects du déroulement des événements plutôt qu'à d'autres au

gré des souvenirs et des intérêts de chacun des narrateurs. Oscar Lewis, par son choix narratif, permet au lecteur de s'interroger sur l'inéluctable subjectivité des récits et sur la manière de rendre intelligible cette subjectivité dans l'écriture d'une histoire. Ainsi, dans notre rédaction, nous avons cherché à rendre compte des différents points de vue sur une même histoire qui, par l'assemblage des récits, prennent corps, éclairant deux représentations de l'espace à la fois sur et depuis la place.

La thèse est structurée en deux parties, donnant à voir deux versants de l'histoire en cours de la place des Fêtes[20]. La première partie interroge la construction urbanistique et technique, l'histoire conçue de la place par les acteurs qui font le projet. La seconde observe la constitution de l'engagement du tissu social local sur les sujets urbains, l'histoire vécue par ceux qui habitent la place, riverains, associations et plus généralement citadins. Mettre en parallèle ces deux histoires donne à lire la diversité des pratiques spatiales (Lefebvre 1981) en accordant la même importance à chacun des versants de cette histoire. Cette manière de procéder nous permet de prendre en compte l'épaisseur, matérielle et symbolique (Besse 2006), de la place sans pour autant nous contenter d'établir, par l'histoire, une « série des successions », mais en cherchant à montrer « la série des coexistences » (Latour et Hermant 2021 : 169) qui se reflète au miroir de cette place. Ces deux récits qui s'articulent entre ressemblance et différence nous permettent à la fois d'éclairer la multitude de points de vue sur laquelle cette recherche s'est appuyée et de donner à voir ce qui échappe au regard lorsque reflet et image se confondent.

Chaque chapitre s'ouvre par une situation de terrain, une plongée dans un moment de l'ethnographie qui permet une entrée en matière concrète dans la ville et dans les discours qui la construisent. Dans chacune des parties, les premiers chapitres correspondent à une « archéologie » pour restituer les représentations sociales, urbaines et politiques associées à l'espace (de Biase 2014). Les deuxièmes chapitres correspondent temporellement au dispositif de projet et à notre présence dans le terrain. Enfin, les derniers chapitres donnent à voir des déplacements d'enjeux et d'intérêts qu'à un moment le projet met en lumière. En ce sens, nous pourrions rapprocher ce séquençage en trois chapitres de chacune des deux parties, de la répartition tripartite du présent décrite par Paul Ricœur au sujet des *Confessions* de saint Augustin, en tant que « le présent du passé – la mémoire », « le présent du futur – l'attente », et « le présent du présent – l'attention » (1998 : 45). Suivant cette logique, les différents chapitres de la thèse sont rédigés au présent, un présent de narration pour immerger le lecteur dans le récit. Qu'il s'agisse d'un récit du passé de la place ou non, nous prenons le parti de le vivre comme un présent, celui de la découverte progressive des fragments d'hier, de façon à « repositionne[r] l'action comme caractéristique principale de ce faire l'histoire. En opposition à un temps, le passé, qui nous enchaîne à la chaise du spectateur en nous obligeant à le regarder défiler sans n'avoir plus aucune prise dessus ni choix » (de Biase 2014 :71).

Le premier chapitre de la première partie sera consacré à l'analyse spatiale au temps long de ce qui est nommé place des Fêtes. Nous chercherons, en nous appuyant sur les plans de projets, à comprendre

20. Pour permettre au lecteur de se repérer, une série de schémas accompagne la lecture et donne à voir la structure générale de la thèse, de chacunes des parties et des conclusions.

les manières dont est désigné l'espace. Cela nous permettra d'interroger la place à l'aune des modèles urbains dominants et des politiques publiques en matière d'espace, pour comprendre de quelles manières cette place s'inscrit dans des réseaux de transformation urbaine à l'échelle de la ville. De plus, nous interrogerons les mots employés pour qualifier la place lors des projets de conception afin de saisir comment sa composition spatiale reflète une pensée urbaine et politique de l'espace. Ce chapitre nous permettra de comprendre l'articulation entre l'échelle locale et globale dans les mises en projet, mais également ce dont le projet est le support, d'une définition spatiale à une régulation sociale des pratiques de l'espace.

Le deuxième chapitre se penchera sur le processus de réaménagement de la place lancé dès 2012 pour comprendre les enjeux multiples auxquels il doit répondre, en considérant la place comme le théâtre d'une expérience dont nous observons le déploiement sur la période 2016-2020. Structuré par les missions successives confiées à des prestataires extérieurs, ce chapitre nous donnera l'occasion d'analyser en détail la manière dont le dispositif *Réinventons nos places*, pensé à l'échelle de la ville, vient se poser sur la place des Fêtes. Ainsi, entre description et analyse, nous éclairerons les étapes du projet et les compétences invitées à penser la place. De cette manière, il nous sera possible de comprendre les rôles accordés par la commande aux concepteurs, et d'observer les déplacements de projet que cela induit tant spatialement que temporellement. Enfin, l'observation des manières d'aménager l'espace public nous permettra de comprendre ce qui se joue dans l'usage qui est fait du mobilier urbain.

Le troisième et dernier chapitre de cette partie se concentrera sur le passage de la conception à la réalisation du projet en observant de quelle manière le projet agit sur l'espace et les acteurs par les nombreux glissements de compétences, de missions et de responsabilités qui s'opèrent. Nous chercherons à comprendre où la profession d'architecte est appelée à travailler, et de quelle manière les pratiques développées au cours du projet reflètent des transformations socioprofessionnelles. Alors que le projet se concentre progressivement sur la construction d'un objet au centre de la place, nous analyserons comment les rôles sont affectés aux acteurs dans les situations de présentation du projet. Enfin, la concrétisation de la construction nous permettra de nous interroger sur la relation de l'espace aux temps entre réalisation, héritage, transmission et oubli. D'autre part, le temps nous servira de fil conducteur pour analyser les enjeux liés à l'aboutissement du projet depuis l'espace clos des réunions de chantier.

Le premier chapitre de la seconde partie de la thèse, suivant la même structure que la première, débutera par une analyse au temps long de la constitution de l'action sociale dans le quartier. Ce récit sera fait au travers d'histoires d'engagements pour comprendre comment ces engagements trouvent leurs places dans les mises en projet de la place et du quartier. Ainsi, au fil de ce récit, nous chercherons, pour paraphraser Arlette Farge, à donner un sens aux souvenirs d'événements que nos interlocuteurs nous racontaient, en cherchant à comprendre comment l'événement s'étale dans le temps, au-delà de sa durée effective, pour nous révéler la façon dont il « s'insinue dans le corps social collectif » (2002). Cela nous permettra d'analyser les créations d'association par les acteurs locaux en parallèle des projets urbains, pour comprendre comment leurs manières de se structurer et de s'organiser leur permettent ou non d'acquérir une légitimité. Au travers de cette histoire locale, c'est également une histoire de la relation

entre les citoyens et l'institution qui se dessine au gré des transformations politiques et administratives de la Ville de Paris.

Le deuxième chapitre de cette partie traitera particulièrement de la relation qui se tisse entre les acteurs locaux et l'aménagement de la place au travers du dispositif de projet de 2016 à 2020, en revenant en détail sur l'autre versant de la conception du projet par la participation et l'implication du public, et progressivement d'un public, dans la définition du projet. Pour cela, nous observerons quatre types de trajectoires biographiques d'acteurs locaux, entre engagement, militantisme et participation. Nous entrerons dans le détail des situations de participation mises en place par le dispositif de projet, pour comprendre à la fois le rôle attribué au public de la participation et le rôle dont se saisit une partie de ce public pour faire sien le projet de construction de l'objet sur la place, le menant à sortir du cadre prévu par l'institution pour s'impliquer dans une tentative d'organiser de manière autonome la gestion de l'objet. Cela nous donnera à voir les phénomènes de coopération et d'entraide au travers de l'action et de l'implication dans un lieu, au milieu de l'espace public.

Enfin, le troisième chapitre de la partie, et le dernier de la thèse, s'attachera à mettre en lumière les « à côté » du projet, c'est-à-dire ce qui dialogue avec le projet sans pour autant y être directement lié. Cela se manifeste de trois manières : par des objets, des parcours et des mises en histoires. Dans un premier temps, ce sont les relations entre ces objets et le projet que nous analyserons, pour comprendre comment ce dernier réagit à des enjeux urbains et sociaux dont l'ampleur dépasse la place. Puis, nous chercherons à observer comment les carrières professionnelles de certains de nos interlocuteurs sont transformées par leur implication pour et sur la place, et en quoi le projet peut être perçu comme une charnière dans les dynamiques individuelles et collectives. Enfin, c'est par l'analyse des journaux produits par les acteurs locaux que nous nous interrogerons, pour reprendre les mots d'Arlette Farge, « sur ce qui fabrique l'événement » et « ceux qui fabriquent l'événement » (2002). Cela nous permettra d'interroger la relation de l'espace au temps par les articles produits depuis la place, mais également de comprendre comment ses récits s'inscrivent au temps long, participant à une mise en récit de l'espace entre image et mythe.

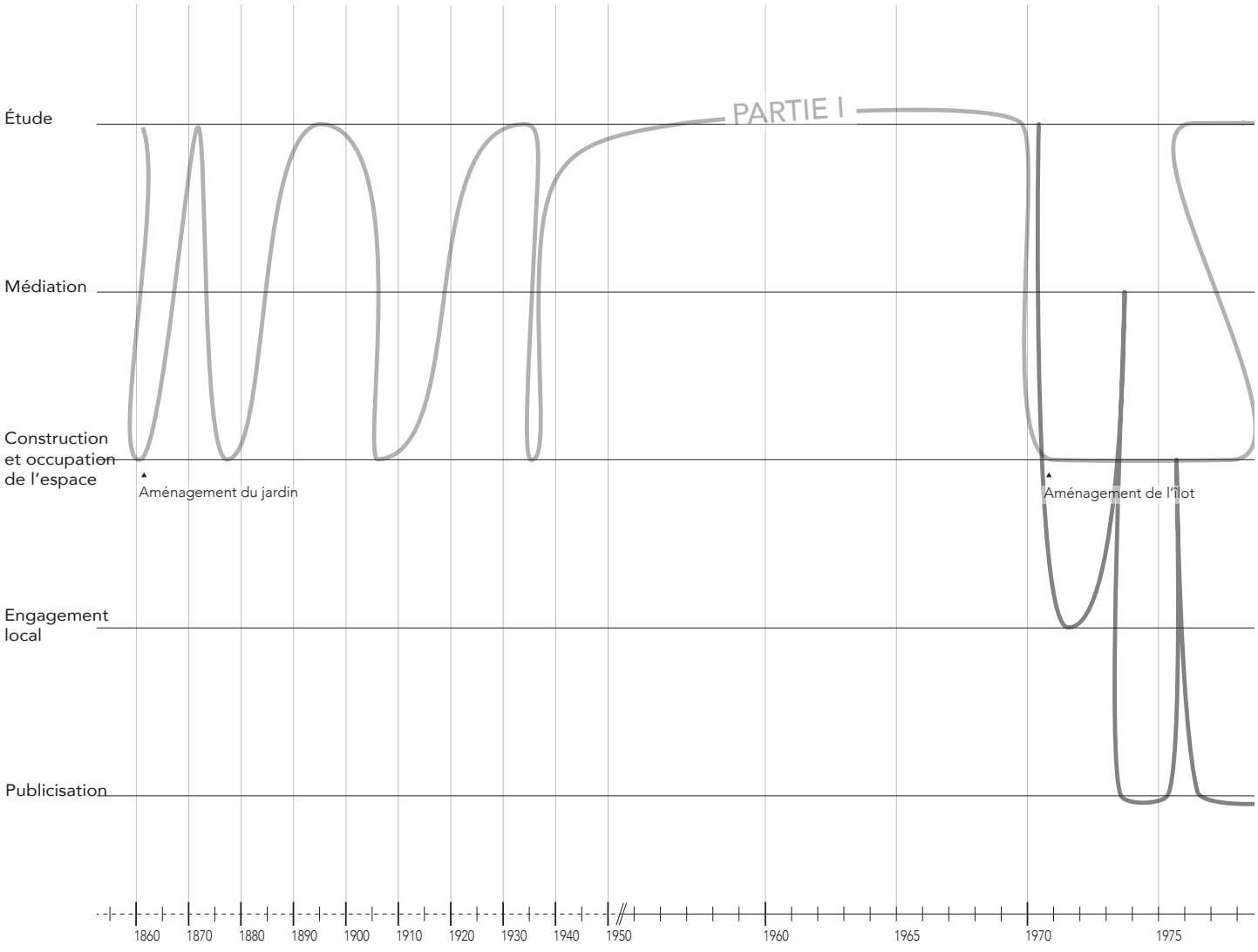

STRUCTURE THÈSE

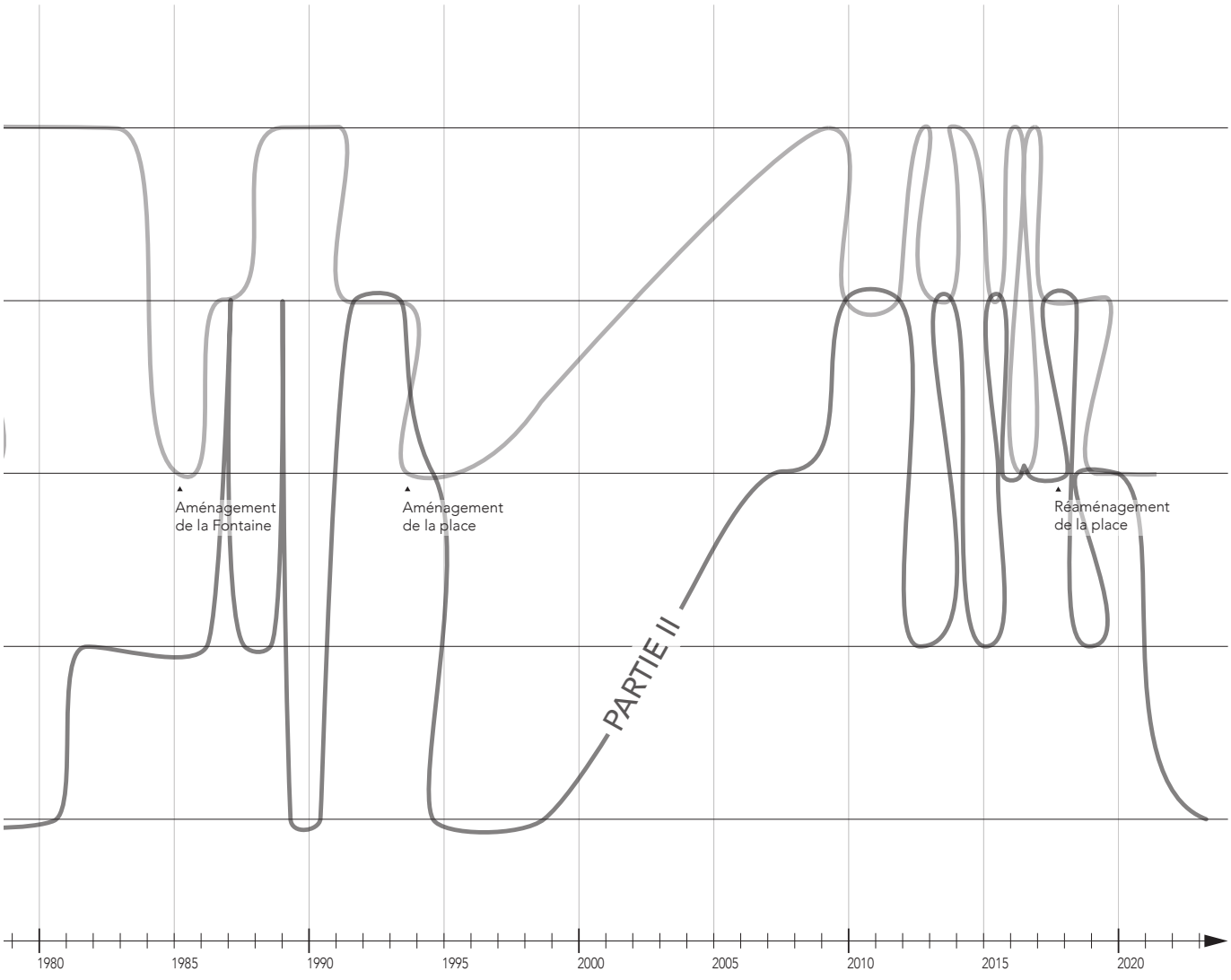
Aménagement
de la Fontaine
Aménagement
de la place
Réaménagement
de la place
PARTIE II
1980
1985
1990
1995
2000
2005
2010
2015
2020

PARTIE I

La place n’est pas une unité spatiale et le projet n’a pas d’unité temporelle

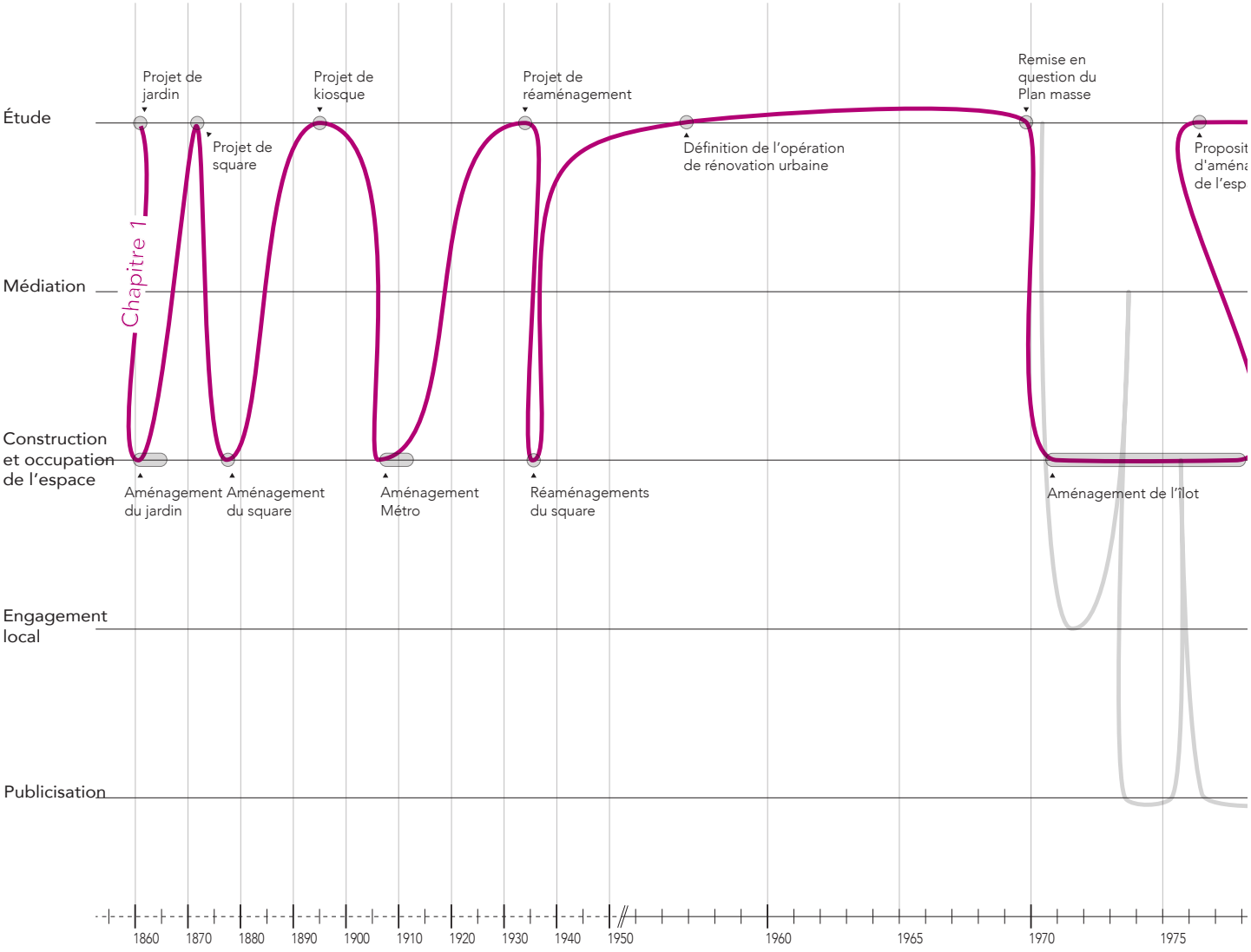

STRUCTURE PARTIE I

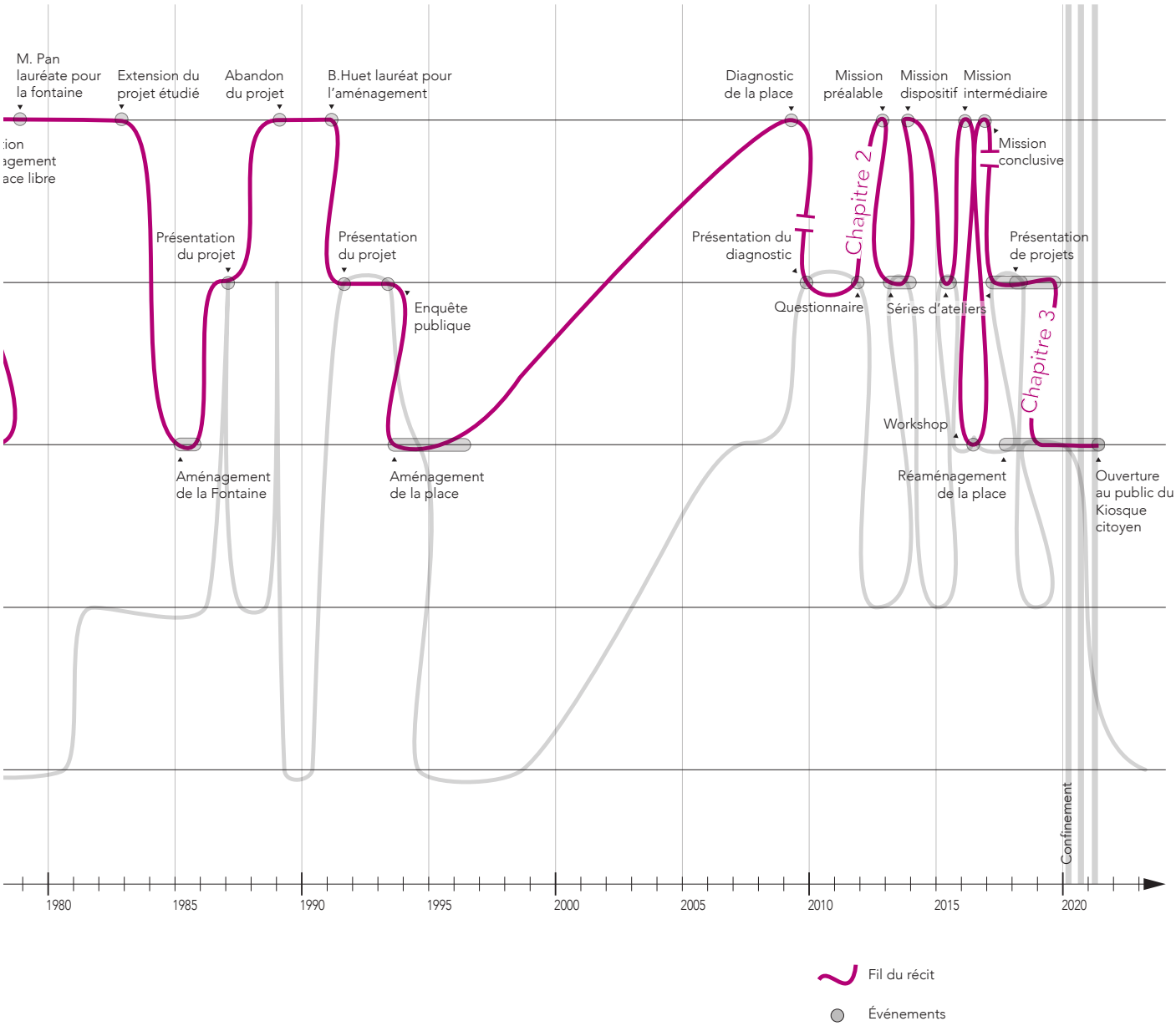
M. Pan lauréate pour la fontaine
Extension du projet étudié
Abandon du projet
B.Huet lauréat pour l'aménagement
Diagnostic de la place
Mission préalable
Mission dispositif
Mission intermédiaire
Mission conclusive
Présentation du projet
Présentation du projet
Présentation du diagnostic
Présentation de projets
Chapitre 2
Enquête publique
Questionnaire
Séries d'ateliers
Chapitre 3
Workshop
Aménagement de la Fontaine
Aménagement de la place
Réaménagement de la place
Ouverture au public du Kiosque citoyen
Confinement
1980
1985
1990
1995
2000
2005
2010
2015
2020
Fil du récit
Événements

I.1 Composition fragmentaire de l'espace, histoires d'aménagements

Mardi 2 mai 2017

La lumière de mon portable m'annonce la réception d'un mail : « Le nouveau container c'est demain au CAPLA ! » Le Collectif Projet, chargé dans le cadre du dispositif *Réinventons nos places* du réaménagement de la place des Fêtes, m'envoie des nouvelles. Nous sommes le mardi 2 mai 2017. Il est annoncé la mise en place d'un second container sur la place des Fêtes, s'ajoutant au premier, hérité du précédent collectif. Nouveau collectif, nouveau container. Le mail commence par le logo du Collectif Projet, leur nom est écrit sur un cœur bleu entouré de ce qui ressemble aux anneaux de Saturne. La suite du mail nous informe que le container sera posé dès demain.

« Faites la place ! Alors, à quoi ressemblera la place des Fêtes ? »
« Livraison du nouveau container ***Stock ton Capla*** mercredi 3 mai entre 13 h 30 et 15 h installation du container sur site. Le container de stockage sera installé contre la scène, perpendiculaire au Capla. »

Sur le dessin qui suit, on reconnaît la place. Elle est dessinée en axonométrie, comme si nous nous trouvions au-dessus de la pharmacie. En arrière-plan il y a les contours des tours de logements, les lignes des trottoirs, les deux talus qui cachent les rampes de parkings dont les surfaces sont colorées de gris pour signifier l'herbe. Sur la gauche, deux formes grises entourées de petits traits symbolisent le square et sa clôture. En déplaçant notre regard au centre de l'axonométrie, on reconnaît le dessin de l'aménagement de Bernard Huet, les trois éléments les plus significatifs sont représentés : le portique, la pyramide et l'ombrière. Les lignes qui parcourent le sol et qui en définissent les niveaux se voient, de même que celles de la fontaine concentrique de Marta Pan sur la gauche. Le dessin est rendu vivant par une vingtaine de silhouettes d'arbres identiques disposées autour des talus, et par de nombreux personnages, que l'on a pris soin de choisir dans une collection de silhouettes. Sont donnés à voir, au premier plan de l'image, qui correspond au centre de la place, le premier container, la dalle qui sert de socle à la pyramide et la pyramide… et juste au-dessus de cette dernière, un parallélépipède rouge flambant neuf. L'ensemble du dessin est en nuance de gris hormis cet élément, menaçant la pyramide d'une chute imminente et l'enterrant automatiquement dans les sous-sols de parking. Je zoome sur le dessin, la pyramide va-t-elle vraiment disparaître demain entre 13 h 30 et 15 h ?

Mon inscription sur cette liste de mail date du premier des trois ateliers que le Collectif Projet avait animés sur la place. Celui-ci a eu lieu le samedi 22 avril, à 15 h. Je m'y étais rendue avec un ami. En sortant du métro Place des Fêtes, nous nous étions dirigés vers le centre de la place, où depuis l'année passée un container avait été installé à côté de la pyramide le long de la dalle. Son nom, « Capla », était écrit dessus, en lettres découpées dont les couleurs commençaient à se délaver. Il s'agissait d'un container peint de gros pois orange sur fond noir et dont la toiture avait été retravaillée avec des pans obliques, à mi-chemin entre l'idéogramme d'une montagne et celui d'une maison. Les portes du Capla avaient été ouvertes, des tables et quelques chaises avaient été sorties, sur la gauche un comptoir avait été installé. Les membres du Collectif Projet étaient identifiables aux étiquettes orange indiquant leurs noms scotchés sur leurs vestes bleues de

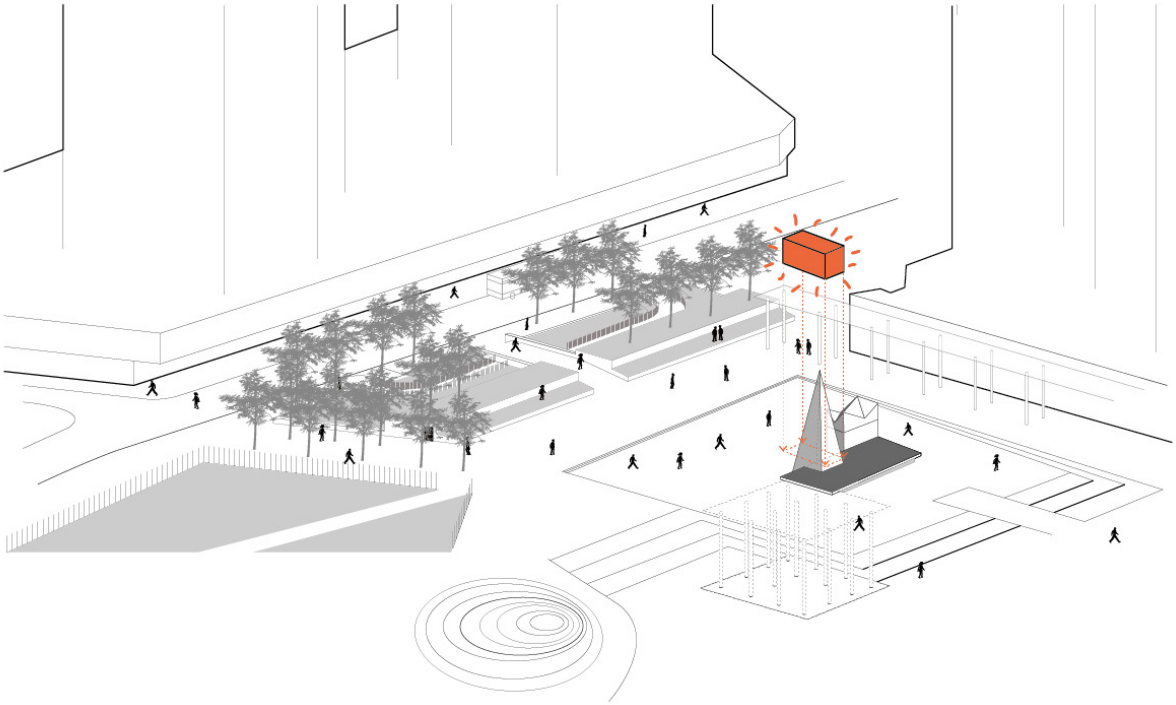

[fig. 1] Capture de mail envoyé par le Collectif Projet le 2 mai 2017

46

charpentier. En tout, une petite quinzaine de personnes se tenait debout, rassemblée autour de ce micro-espace dans l'espace de la place.

Sur le côté du container, où une grande baie vitrée avait remplacé la tôle, une frise chronologique au titre d'« Office de récolte des mémoires urbaines » avait été affichée. Au-dessus de cette dernière, une feuille A4 invitait à « Partage[r] vos souvenirs ! », des photos, des dates et des événements historiques y retraçant le passé de la place des Fêtes. La jeune stagiaire du collectif nous dit alors que tout le monde pouvait annoter la frise. Elle nous proposa, un feutre à la main, d'y inscrire d'éventuels souvenirs que nous aurions de la place. Nous avons entamé la conversation avec elle. Deux autres personnes se joignirent à nous et la discussion glissa de la frise du passé aux changements espérés, au changement de collectif et à la reprise des ateliers participatifs… Je compris, au fur et à mesure, que l'une de mes deux interlocutrices était membre de l'association des Amis de la Place des Fêtes, appelée couramment « les Amis », et l'autre l'instigatrice du café associatif de la place, le Cafête. La stagiaire coinça finalement maladroitement le stylo entre la paroi et le papier : « Ce sera plus simple pour ceux qui voudraient ajouter des choses à la frise ». Derrière nous, un grand plan de la place avait été posé sur une table ainsi que des jetons imitant ceux d'un jeu de poker. L'un des membres du collectif était en train d'expliquer les règles de ce jeu à un petit garçon ayant visiblement très envie de jouer. Derrière un comptoir mobile décoré de la même manière que le Capla, un autre membre du Collectif Projet s'amusait de sa stature de réceptionniste posté au milieu de la place. Il nous expliqua la signification des jetons, qui étaient de plusieurs couleurs et marqués de logos exprimant différentes volontés, sur la circulation, la végétation, etc. Mon regard se posa sur le jeton « Supprimer la pyramide ». La sentence semblait sans appel et nous demandâmes avec un brin d'humour s'il existait le jeton inverse. Souriant à notre remarque, il nous répondit qu'on ne pouvait que la supprimer. La personne du Cafête glissa à sa voisine que lorsqu'elle serait supprimée, il était certain que quelques-uns trouveraient le moyen de râler. Cette décision avait en effet déjà été prise : la pyramide allait être supprimée.

Je me souviens que le 30 mars dernier, lors de la réunion du conseil de quartier, le nouveau Collectif Projet s'était présenté et avait listé les actions à venir, parmi lesquelles la suppression de la pyramide. Une rapide recherche m'avait confirmé que cette décision avait été proposée aux habitants lors des premiers ateliers participatifs menés par l'Équipe Préconisation, et entérinée en 2014.

Le lendemain de la réception du mail du Collectif Projet, mercredi 3 mai, jour de la pose du nouveau container, j'ai eu besoin de faire un crochet par la place des Fêtes. Besoin de m'assurer que la pyramide n'avait pas pu être supprimée en une heure et demie dans l'après-midi. En sortant du métro, elle était toujours là, un nouveau container collé à elle. Container contre pyramide. (Extrait de carnet de terrain, le 04/05/17)

La description initiale en ouverture de ce chapitre constitue également la première, chronologiquement, de celles qui rythmeront les chapitres de cette thèse. Elle est en même temps la découverte d'un inattendu et la description d'une miniature urbaine (Kracauer 2013), c'est un premier tableau spatial. Elle nous raconte l'incompréhension et le malentendu entre la communication et la transformation spatiale effective.

La place des Fêtes se compose de plusieurs éléments, et chacun d'entre eux renvoie à des périodes particulières de (re)mise en question de cet espace public. Nous observerons cette composition d'ensemble de la place, selon l'idée qu'elle est faite de strates de plan (Merlin et Choay [1988] 2005) projetées et parfois réalisées. Dans ce chapitre, nous traiterons les fragments successifs qui articulent cette composition, suivant les ouvrages et/ou projets qui, chacun à leur époque, ont désigné l'espace de la place, pour comprendre l'évolution de celle-ci au fil des aménagements. C'est donc par les mots, par les discours et selon les contextes auxquels l'usage de ces termes renvoie que nous analyserons à la fois la place et les modèles urbains qui en découlent. Pour cela, nous emploierons la méthode d'une archéologie du présent (de Biase 2014) pour « rechercher la succession des traces, démêler les éléments qui varient de ceux qui restent stables, discerner ce qui change et ce qui subsiste. Le présent n'est ici qu'une ouverture, qui s'ouvre sur toute l'épaisseur des passés qui ont précédé l'actuel et qui sont enregistrés en lui » (Olivier 2008 : 88).

Les nombreux projets de transformation de la place nous serviront de sondes pour mener l'enquête historique (Ginzburg 2010 : 18) au gré des traces perceptibles – documents d'archives à propos des projets et récits d'acteurs impliqués – pour observer, dans les déplacements des noms donnés aux différents espaces, ce que l'on appelle place des Fêtes aujourd'hui.
Dans ce chapitre, la photographie « Place des Fêtes hier » présentée dans la communication de la Ville de Paris annonçant le réaménagement de la place en 2016 sera considérée comme « objet-mémoire » (Olivier 1995 : 198) au sens où elle enregistre la mémoire d'un moment du temps qui sera pris comme le point de départ du récit. Au cours des époques et des projets, la qualification de « place » s'est déplacée spatialement. Elle a en premier lieu défini l'espace pentagonal dont le jardin, dessiné par Alphand en 1861, marquait le centre. Durant l'opération de rénovation urbaine entre 1957 et 1983, un nouvel espace apparaît, le plateau central. Sur la plupart des plans de cette époque, l'inscription « Place des Fêtes » se situe dans le square, et quelquefois elle se déplace à cheval sur ce nouveau plateau. Peu de temps après la fin des travaux de l'opération, une œuvre d'art, la fontaine de Marta Pan, est implantée sur la zone triangulaire qui sépare les pourtours du square du plateau central, dans une tentative de liaison entre ces deux pièces urbaines. C'est avec l'opération d'aménagement de 1990 que nous voyons disparaître des discours le « plateau central » au profit de « la place » et de « l'espace public », qui qualifie l'espace construit par la rénovation urbaine dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Fêtes. Enfin la place des Fêtes, à l'aube de son réaménagement, subit un double mouvement : elle est à la fois étendue et découpée en plus petites entités.
Il s'agira donc dans ce chapitre de considérer ce morceau de ville nommé place des Fêtes comme « le fruit de l'histoire » (Lemas 2021 : 55). Au fil de celui-ci, nous poserons des jalons qui structurent la programmation urbaine en articulant les échelles locale, municipale et nationale, au gré des interventions de l'action publique pour donner à voir le débat et les projets contemporains de celui de la place des Fêtes, afin de comprendre la place qu'elle a dans la ville. Au travers de cette archéologie, nous chercherons à comprendre comment et de quelle manière l'aménagement de la place et plus généralement de l'espace public devient un enjeu politique de premier ordre pour le pouvoir municipal. (Pinson 2009)



[fig. 2] Plan de repérage, le square

Ainsi, nous nous interrogerons sur la possibilité de considérer la place des Fêtes comme un « lieu exemplaire » selon la définition qu'en donne André Micoud (1991), ce qui nous permet ici de comprendre une règle, en l'occurrence urbaine, où la partie permet de comprendre le tout. En tant qu'exemple, il peut être imité, devenant modèle tout en étant paradoxalement inimitable, comme nous pourrons le voir dans ce chapitre. Dans la lecture de la composition urbaine que nous allons faire, ces critères seront variables – tantôt la place illustre la règle, tantôt elle est partie d'une idée plus large –, mais nous formulons l'hypothèse que c'est justement dans les déplacements qu'elle donne à voir, à sa petite échelle, que nous pouvons lire des phénomènes plus grands, des tendances en devenir.

1. Planter le décor 1859-1946

Le dispositif *Réinventons nos places*, qui est le point de départ de notre enquête, nous permet d'établir le commencement de la constitution du récit urbain, en proposant un « hier ». Ainsi, nous nous questionnons sur l'influence de l'entrée du territoire de la place dans la ville de Paris au plan politique et urbain. De quelle manière la transformation politique et administrative de la ville de Paris impacte-t-elle l'aménagement de la place, et comment l'élaboration de plan de projet cherche-t-elle à régler des situations sociales (Chapel 2010) ?

Vision d'hier

Au présent de notre enquête, sur la page Internet de la Ville de Paris consacrée à la communication de *Réinventons nos places*, dispositif de réaménagement de sept places parisiennes établi en 2015 (cf. §I.2), après une explication de la méthode employée et du planning, le titre « Diaporama : les places, hier… » apparaît. Sous celui-ci, des photographies anciennes de chacune des places[1] soumises au dispositif sont présentes, dont « Place des Fêtes hier » selon le sous-titre [fig. 3].

Les photographies des autres places sont des vues d'avion et montrent l'inscription des places dans leurs contextes urbains, où l'on distingue les rues y menant et les éventuels monuments en leurs centres. Dans cette série, seule la photographie de la place des Fêtes est prise à hauteur d'homme : elle immortalise, avec un angle serré, le square de la place. Si la date n'est pas indiquée, il est possible de deviner par le nom du photographe Charles Marville la période dont il s'agit : « À partir de 1865, Marville va photographier conjointement les rues destinées à disparaître et les nouvelles réalisations urbaines » (Le Gall 2003 : 137). Par une commande reçue de la Ville de Paris, Marville constitue en photographies un témoignage du « passé par l'image » (*ibidem.*) avant les grands travaux d'Haussmann.

Le choix de cette photographie pour illustrer la place au passé invoque à la fois le souvenir d'un jardin à l'échelle humaine et les transformations qui s'annoncent. Pourquoi choisir précisément cette image aujourd'hui, dans le cadre du projet de réaménagement ?

1. Place de la Bastille, place Gambetta, place d'Italie, place de la Madeleine, place de la Nation, place du Panthéon et place des Fêtes

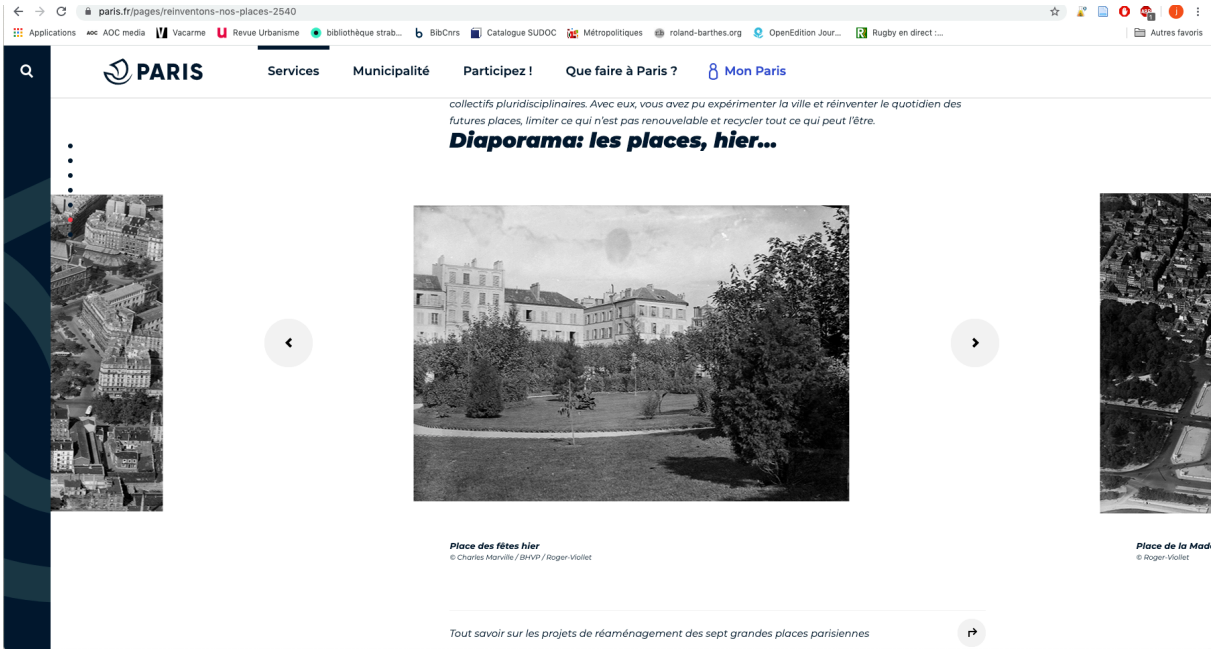

[fig. 3] Capture d'écran de la page *Réinventons nos places* du site paris.fr

Digéré par Paris

Le nom de la place des Fêtes vient de sa fonction de place de la fête de la commune de Belleville. L'annexion des communes[2] situées à l'intérieur du tracé des fortifications[3] est instituée par la loi du 16 juin 1859[4], elles deviennent officiellement parisiennes en 1860. Belleville était jusqu'alors la deuxième ville de la Seine après Paris (Demeulenaere-Douyère 2016). La commune de Belleville, une fois annexée par Paris, est coupée en deux[5] et la place des Fêtes frôle la limite entre le 19e et le 20e arrondissement. La division entre le quartier Amérique, dans le 19e arrondissement, dont fait partie la place, et celui de Belleville et Saint-Fargeau côté 20e, est faite au niveau de la rue de Belleville, en suivant le numérotage en spirale de la capitale. De la sorte, la place des Fêtes est séparée du quartier dont elle était le centre. Cette annexion porte le nombre des arrondissements de Paris de 12 à 20, et a pour conséquence une transformation de l'organisation politique. Belleville perd son maire[6] et le contrôle sur ses finances, malgré la naissance de la fonction de maires d'arrondissement[7]. Les maires d'arrondissement sont directement nommés par le préfet de la Seine[8] qui « considère que l'État doit intervenir directement dans les affaires de Paris » (Nivet 2004), et leur champ de responsabilité restreint consiste en un pouvoir étatique délocalisé. Le conseil

2. Auteuil, Passy, Les Batignolles, Montmartre, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Grenelle et Vaugirard sont également entièrement annexés par la ville de Paris, tandis que de Neuilly, Bercy, Saint-Mandé, Gentilly et Montrouge, seule une partie sera englobée (Hazan 2002).

3. En 1843, les travaux d'édification de l'enceinte de fortifications de Thiers sont terminés et Belleville est tout entière prise derrière ce mur, sans pour autant être annexé en tant qu'arrondissement par la ville de Paris. La défiance de la Ville de Paris à l'égard de Belleville participe à la décision de la scinder en deux arrondissements, il s'agit en ce sens d'un choix politique et non seulement administratif (Montel 2016). Belleville avait déjà commencé à se placer en opposition à l'Empire en amont de la Commune de Paris. Son caractère insurrectionnel s'est forgé dans la défense des ouvriers et la lutte contre les injustices sociales (Lépidis et Jacomin 1980), et sa population était « considérées comme potentiellement dangereuses par les pouvoirs et la bourgeoisie » (Montel 2016 : 104). Il en va de même pour les autres communes de l'Est parisien annexées : La Chapelle, La Villette et Charonne, dont les limites administratives sont redessinées. Dans son article, Nathalie Montel montre, à partir de l'étude d'une caricature de l'époque, les enjeux sous-jacents de moralisation et de « nettoyage » de ces communes par la Ville de Paris : « Celle-ci entend laver les classes laborieuses pour les rendre meilleures, la malpropreté étant à ses yeux étroitement associée au vice et au désordre social. » (*ibidem.* : 111)

4. https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5523577z/f9.item.texteImage page 28. Le 19e arrondissement. La démolition de ces fortifications sera décidée le 19 avril 1919, après que la Ville de Paris a racheté les terrains suite au déclassement de l'enceinte fortifiée à l'État en 1912.

5. Peu de temps auparavant, du 13 au 27 février 1859, une « procédure administrative de consultation » (Montel 2016) est engagée et un registre est mis à disposition des habitants de ces communes en mairie, selon la loi du 18 juillet 1837 sur l'obligation de consultation des habitants dans le cadre de changements de limites communale est prévu. À Belleville, la participation est faible : sur une population de 65 000 habitants, seulement 0,16 % de la population participe à l'enquête, selon l'article de Demeulenaere-Douyère (2016), mais rend compte des inquiétudes liés à l'augmentation des prix engendrée par l'annexion. Le commissaire enquêteur de Belleville, responsable du registre, est, en conclusion de son rapport, de l'avis de conserver l'unité de la commune de Belleville dans la définition des limites d'arrondissement, mais ce souhait n'aboutit pas.

6. Une partie de l'autonomie des maires de communes avait déjà été écornée par la loi de 1855, comme l'explique Natalie Montel dans son article (2016).

7. Cette nouvelle organisation administrative implique la construction de mairies d'arrondissement, et la disparition de celle de Belleville. La mairie du 19e arrondissement est construite en 1878, à l'emplacement qu'elle occupe actuellement. La mairie du 20e arrondissement est construite en 1867, place des Pyrénées, qui prendra ensuite le nom de place Gambetta.

8. Fonction créée par Napoléon en 1800 pour représenter l'État. Le baron Haussmann est préfet de la Seine de 1853 à 1870. Avant 1860, le préfet de police, également institué par Napoléon à Paris en 1800, était en charge de la voirie et de la salubrité, ces charges sont récupérées par le baron Haussmann.

municipal de Paris[9] a la responsabilité d'accorder ou non les crédits aux maires d'arrondissement, et les affaires de la commune sont à présent centralisées par l'administration parisienne qui lance un certain nombre de projets ayant pour objectif de « symboliser l'image d'une ville unitaire » (Texier-Rideau 2016). Si l'un des enjeux de l'annexion réside dans l'unification de la voirie, face au coût élevé que représentent les travaux, « la ville a repoussé jusqu'en 1879 l'application de la loi du 7 juin 1845 qui l'oblige à payer la moitié des dépenses de construction de trottoirs, préférant plutôt accorder des primes aux riverains qui prendraient l'initiative des travaux » (Demeulenaere-Douyère 2016 : 14). Pour la population principalement ouvrière de Belleville, l'intégration à Paris augmente considérablement les dépenses, l'octroi parisien s'appliquant dorénavant sur les prix. Le changement administratif impacte également la vie collective des citadins, notamment pour l'obtention de crédit afin d'organiser des fêtes[10].

Sur le plan politique, la chute de l'Empire puis le soulèvement de la Commune de Paris en 1871, lors de laquelle le quartier de la Place des Fêtes abrite parmi les derniers bastions de communards réfugiés dans les hauteurs de la ville, a pour effet d'enterrer définitivement la proposition de loi républicaine de transformation de l'organisation municipale parisienne avec la création d'un conseil municipal selon les mêmes critères électifs que les autres conseils municipaux français (Nivet 2004). Malgré la loi du 14 avril 1871 qui établit l'élection de 80 conseillers municipaux – un par quartier soit quatre par arrondissement – pour trois ans et la nomination d'un président au début de leurs mandats, leur fonction reste restreinte, la défiance étatique vis-à-vis d'une autonomie de pouvoir de la Ville de Paris se poursuit, et les maires d'arrondissements et leurs adjoints restent nommés par le chef de la République, les fonctions de maire et de conseiller municipal n'étant pas cumulables jusqu'en 1939.

Sur le plan urbain, avec l'annexion des communes, des transformations urbaines sont lancées avec notamment la future place de la République, qui annonce « une nouvelle conception de l'espace public parisien » (Texier-Rideau 2016 : 2) vers l'est de Paris jusqu'à présent omis des programmes d'embellissement de la capitale. Cependant, le préfet Hausmann ne prévoit pas de projet global (*ibidem.*) pour les places. De ce fait, les transformations sont menées au fur à mesure par les services de la Voirie. La place des Fêtes échappe ainsi au grand projet de places d'Haussmann, étant considérée comme une place de village et ces dernières étant pour la plupart transformées en square (*ibidem.* : 18). Dans le cas qui nous intéresse, nous observerons comment la place devient jardin puis square en s'entourant de clôture[11], et de quelle manière ces aménagements raisonnent les pratiques ayant cours dans l'espace.
Dès l'intégration de la place dans Paris, les services de la Ville effectuent, en 1861, une première série de travaux d'aménagement de voiries, notamment au niveau de la couverture des étals du marché réalisée

9. L'effectif du conseil municipal passe de 36 à 60 membres, tous nommés par le préfet de la Seine.

10. Le conseil municipal de Paris refuse le crédit pour les installations de la fête de la Saint-Jean (26 juin) qui se tenait traditionnellement sur la place des Fêtes, saint Jean étant le saint patron de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Belleville (Lépidis et Jacomin 1980 : 207).

11. Selon la définition de « square » proposée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales « [En France] Jardin public généralement peu étendu, entouré d'une grille, au milieu d'une place. », https://www.cnrtl.fr/definition/square

suivant la forme des trottoirs[12], sans qu'il nous soit possible de dater l'origine antérieure du marché ni la fréquence de sa tenue. À l'échelle de la ville, plusieurs chantiers d'aménagement sont entrepris. S'ils sont exécutés de manière indépendante, une certaine recherche de cohérence existe et est mise en avant dans l'ouvrage de 1867 *Les promenades de Paris Bois de Boulogne – bois de Vincennes parcs – squares – boulevards* de l'ingénieur des ponts et chaussées à la tête du service municipal des travaux de Paris, Adolphe Alphand, qui était une figure centrale de l'administration parisienne sous le préfet Haussmann (Rodrìguez Tomé 2021). Les différents espaces aménagés qui y sont décrits répondent à un principe « d'interdépendance des opérations » (Pinon 2014 : 112). Divisé en trois parties : le bois de Boulogne, le bois de Vincennes et les promenades intérieures de Paris, l'ouvrage fait la description des procédés techniques mis en place pour l'exécution du seul premier aménagement, et stipule : « Les autres parties ne reproduisent pas ces détails, qui n'eussent été qu'une répétition fastidieuse » (Alphand 1867: 10), témoignant d'un « système en réseau » (Pinon 2014 : 112) reproductible et d'une continuité dans le discours.

Transformer le jardin en square

Sur la place, une première série de travaux est réalisée par les services de la Ville[13]. Ces travaux sont décrits dans l'ouvrage cité ci-dessus :

> « Square de la place Sainte-Geneviève, à Belleville
> Avant l'annexion de Belleville à la capitale, il y avait, dans cette commune, une vaste place pentagonale, encadrée par une quadruple rangée de tilleuls taillée en berceau ; c'était un lieu ordinaire de réunion, à l'époque de la fête patronale.
> On a transformé le centre de cette place en jardin, en l'ornant de pelouses, en vallonnant le terrain, en le plantant de fleurs et de massifs d'arbustes.
> Cette promenade est ainsi devenue un des plus gracieux spécimens des modifications que l'on peut apporter aux vastes surfaces nues, entourées d'une ceinture d'arbres.
> La contenance totale est de 1 hectare 19 ares 75 centiares.
> Les travaux, exécutés en 1861, ont coûté 19,908 fr. 61 c. » (Alphand 1867: 227)

Cette description est accompagnée d'une planche gravée sur laquelle la place apparaît, en haut au centre, entourée d'autres plans de réalisations d'aménagement du même ordre à Paris [fig. 4].

Le pentagone de la place est dessiné par la quadruple rangée d'arbres autour des quatre pelouses qui forment le jardin. Les pelouses occupent la surface jusqu'alors nue du centre de l'espace où se tenaient précédemment les fêtes de la commune de Belleville donnant son nom à la place.

---

12. Dans l'historique fait par la direction des Affaires culturelles, sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire, et département Histoire de l'architecture et archéologie de Paris, en 2015. De plus, nous sommes assurés de sa présence depuis 1894, par un plan qui, sans que cela soit le sujet, donne à voir les structures de couverture du celui-ci. De même, la disparition des structures du marché n'est pas datable au regard des archives que nous avons consultées.

13. Nommé Sainte-Geneviève en référence à l'ancien nom de la rue Petitot, rue Sainte-Geneviève en 1843 et renommée du nom de Petitot en 1875 (Hillairet 1979)

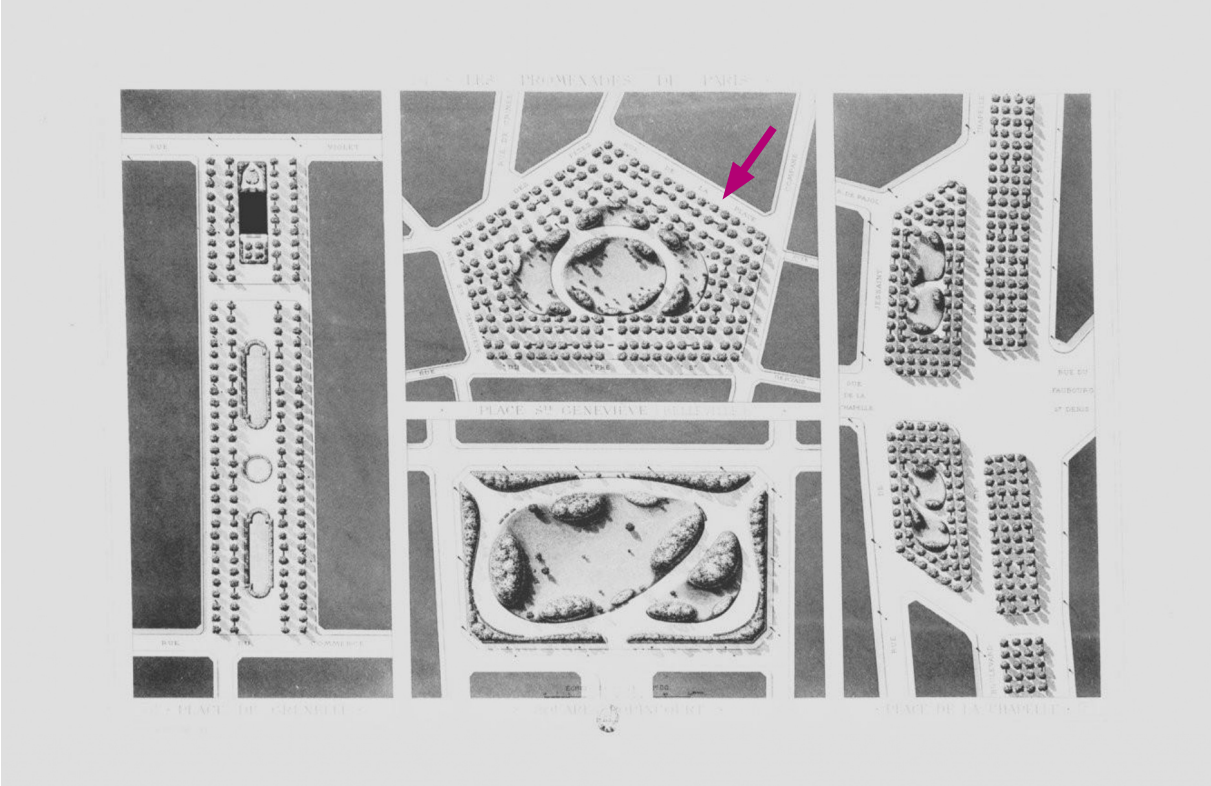

[fig. 4] Planche *les promenades de Paris* (Alphand 1867)

L'implantation du jardin est réalisée dans une logique d'homogénéisation esthétique[14] des espaces urbains de Paris, et élevée au rang de modèle : « un des plus gracieux spécimens ». Cette étape d'embellissement transforme l'espace libre en jardin haussmannien par l'ajout des éléments urbains propres à la capitale : les pelouses et plantations. Par l'implantation d'un décor urbain, nous percevons cet aménagement comme une valorisation de l'image de la place au sens esthétique, qui s'accompagne de l'imposition d'un décorum au sens où celui-ci affecte les pratiques ordinaires de la place.

> « Décorum, ce qui convient, du verbe latin *decere* d'où dérive aussi le mot décence. Dans la langue française il y a une distinction entre "décorum" et "décor", le registre sémantique de ce dernier se réfère au seul aspect ornemental, en revanche, décorum est ce qui convient à la condition sociale d'une personne, se comporter avec décence, dignité, discrétion, mais aussi ce qui est beau et faste. La référence au *kalos kai agathos* (beau et bon) du monde grec ancien est presque une évidence. Ce qui est beau, une esthétique, doit porter implicitement un caractère moral approprié, le bon. » (de Biase 2019, 94)

Nous comprenons l'aménagement du jardin comme la mise en place du premier outil de régulation de la place. Quelque années plus tard, l'accessibilité des pelouses du jardin pose question et des projets de transformation du jardin en square sont évoqués dès 1871 et réalisés en 1877[15]. Pour comprendre les raisons qui ont motivé l'implantation de clôture autour du jardin, nous nous appuyons sur la description de l'ingénieur ordinaire du service des Promenades de la direction des Travaux de Paris, qui en 1880, suite à une demande de suppression des clôtures de la part d'un conseiller municipal, retrace *a posteriori* la raison de cet ajout.

> « Le square a été établi en principe sans être clos. Dès la première année, on a dû renoncer à y mettre des fleurs parce qu'elles étaient enlevées ou détruites la nuit. Le mal continuant on a dû entourer les massifs de pieux et de fils de fer, et bientôt chaque arbuste isolé, les chiens aidant, les pelouses étaient dans le plus mauvais état. Des plaintes ont eu lieu sur le fâcheux état dans lequel se trouvait ce jardin, et comme on demandait qu'il fût clos, nous avons à la date du 21 juin 1871, fait savoir qu'avec un crédit de 1800 fr on pourrait donner satisfaction aux habitants du quartier (rapport n° 1). Aucune solution n'ayant été donnée, et la situation s'aggravant, par un nouveau rapport du 1er février 1877 dont duplicata est ci-joint (n° 2), nous avons demandé à l'entourage de ce square par une clôture, proposition qui a été approuvée par note du 6 février 1877. Les gens paisibles du quartier, rentiers ou autres, qui passent une partie de leur temps dans le jardin, le soir surtout, tenant à avoir un jardin bien tenu, étaient les auteurs de la plainte à laquelle nous avons répondu en 1871. La clôture établie à la grande satisfaction de ce public avait trois portes seulement pour assurer une surveillance efficace ; mais certains marchand de vins, boulangers et autres, au pourtour de la place, craignant que des habitants d'un côté de cette place, pour ne pas tourner autour de la grille, ne portent leur clientèle chez d'autres fournisseurs, ont demandé l'addition de trois portes, réduite à deux, ce à quoi il a été fait devoir. Cette clôture, ainsi flanquée de cinq portes à chaque encoignure et au droit des rues aboutissant à la place, aurait dû donner satisfaction aux derniers pétitionnaires ; il n'y a rien été, car, par l'intermédiaire de M. Cattiaux ils ont demandé que la clôture soit déplacée et reposée à 2 mètres des

14. Dans l'introduction de l'ouvrage, il est écrit : « Dans la première partie on a décrit les procédés employés dans l'exécution des travaux, et qui sont les mêmes pour toutes les promenades. » I. Considération générale p.1 (Alphand 1867)

15. Suivant le plan d'implantation « Square de Belleville – Projet d'établissement d'une grille de clôture au square – Plan, 1877 ». AdP VM90 437

> pelouses c'est-à-dire rendue inutile parce qu'il ne resterait plus suffisamment de place pour le nombreux public qui vient chaque soir l'été. Par un troisième rapport, dont duplicata est ci-joint, nous avons repoussé cette demande et, probablement nos observations ayant été prises en considération, la clôture n'a pas été déplacée. Aujourd'hui, supprimer la clôture pour donner satisfaction à quelques riverains serait ramener le jardin à l'état fâcheux où il était, et alors on verrait très certainement se produire des réclamations en sens inverse de la demande de M. Cattiaux. »[16]

Cette description nous permet d'éclairer à la fois le conflit de pratiques qui se joue dans la maîtrise de l'accessibilité, mais également un conflit entre des publics, dans le sens où les différents publics de cet espace influencent l'aménagement selon les pratiques qu'ils en ont. Lorsque celles-ci sont commerciales, le square est un lieu de passage pour la clientèle, et ainsi la clôture du square est voulue resserrée au profit des trottoirs qui l'entourent. Lorsque les pratiques sont contemplatives, le jardin est mis en avant pour les « gens paisibles du quartier, rentiers ou autres ». Les publics, par leurs pratiques, démontrent deux manières de considérer l'espace, comme le lieu du jardin ou celui de la place. Finalement, la demande du conseiller municipal est suivie et les clôtures sont enlevées.

En janvier 1895, l'arrivée d'un kiosque à musique change l'organisation du square. Ce nouvel objet donne lieu à la suppression de la pelouse centrale[17] [fig. 5].

Les trois pelouses restantes sont agrandies, des bancs sont ajoutés autour du kiosque et l'éclairage public est installé. En cela, le jardin s'emplit de « gabarits haussmanniens » (Rodrìguez Tomé 2021). En 1907, la question de la clôture du jardin est à nouveau soulevée avec un projet de transformation émanant du service des promenades et des plantations. Celui-ci prévoit « l'installation d'une grille solide pour fermer le jardin »[18] pour empêcher la tenue annuelle des fêtes foraines sur l'ensemble de la place, qui envahissent le square et dégradent les plantations et les promenades. Les riverains s'opposent à cette proposition par une pétition signée d'une trentaine de propriétaires, commerçants et habitants du quartier de la Place des Fêtes : ils demandent que le jardin soit conservé et entretenu, pour préserver son air « esthétique et champêtre »[19], augurant que sa disparition aurait un impact sur le public qui fréquente l'espace ; passant de promeneurs à « vauriens »[20]. En mettant en avant des problèmes causés par la tenue de fêtes, l'administration souhaite renforcer le contrôle de cet espace. Cependant, les pétitionnaires y opposent des arguments d'image et de fréquentation, sachant ceux-ci prompts à faire plier l'administration en leur faveur.

16. Extrait du rapport de juillet 1880 de l'ingénieur ordinaire du service des Promenades de la direction des Travaux de Paris. AdP VM90 437

17. Bien que l'on trouve dans les archives un projet établi par le jardinier en chef pour éviter cette suppression en le positionnant le long de la rue Compans entre les rangées d'arbres. AdP VM90 437

18. Rapport du jardinier principal, Projet de transformation du square de la place des Fêtes à Belleville, le 5 décembre 1907. AdP VM90 437

19. Pétition du 5 septembre 1908. AdP VM90 437

20. *Ibidem.*

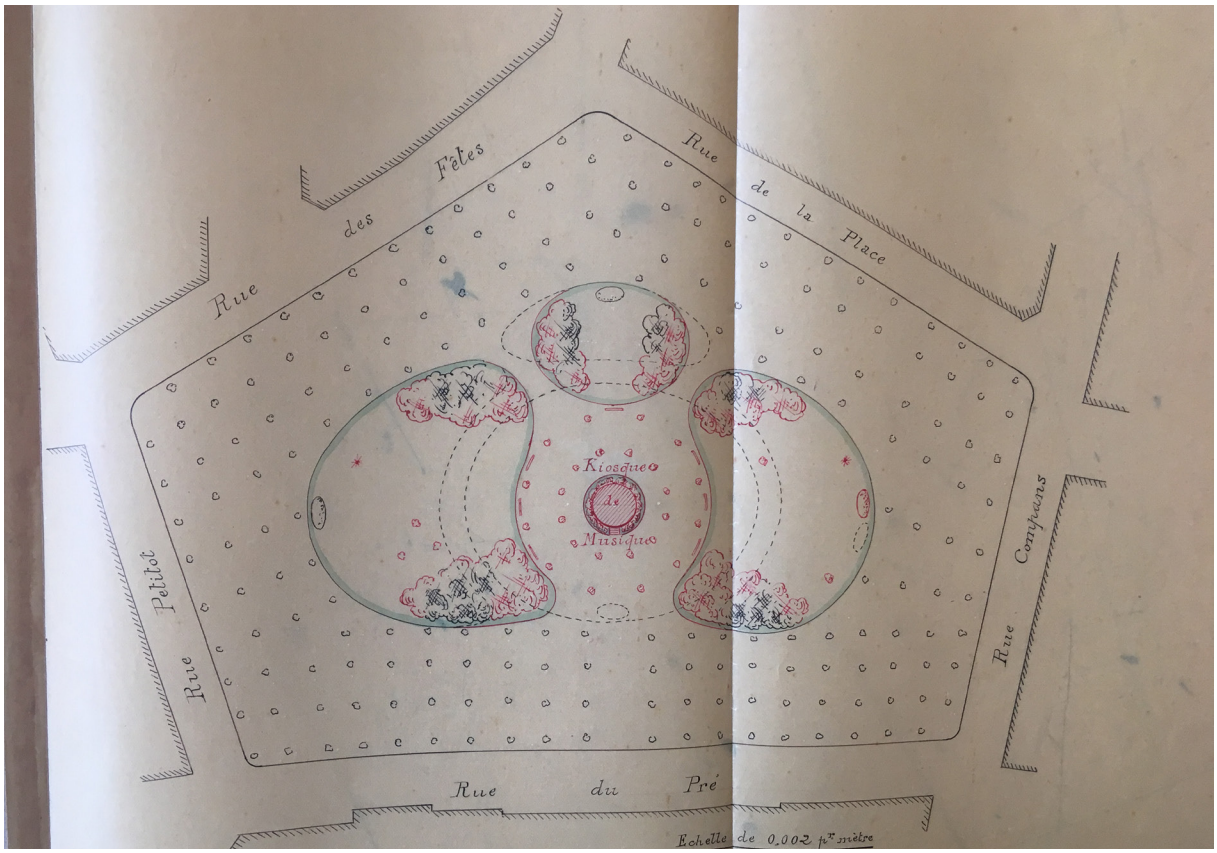

[fig. 5] Plan d'établissement d'un kiosque à musique, dressé par le jardinier en chef, 26 janvier 1895

Dans le même temps, des travaux ont lieu pour permettre l'arrivée de la ligne 7 du métro[21] sous et sur la place, ce qui altère le dessin du square. En 1910, le conseil municipal vote la remise en état du square de la place des Fêtes selon « ses dispositions primitives »[22], et des grillettes sont malgré tout installées autour des pelouses[23]. Si certains s'opposent à la remise à l'identique, c'est de l'image que renvoie ce « soi-disant jardin »[24] dont il est question, une image de lieu de fête foraine, populaire.

En 1933, un nouveau projet d'aménagement pour la place est défini[25] [fig. 6]. Ce projet a pour ambition de rendre le tracé du square « plus pratique et plus agréable à l'œil »[26], selon la demande du conseiller municipal du quartier, et de permettre aux enfants de profiter du jardin tout en étant à l'abri du mouvement très actif de cette place et de ses environs. Jusqu'à présent accessible sans obstacle ou clôture, il est question d'en ajouter pour constituer un véritable square fermé[27]. À cette demande s'ajoute celle de reconstituer la double ceinture d'arbres[28] qui entourait précédemment le kiosque à musique « pour rendre à ce square son aspect d'autrefois »[29], l'implantation de bancs supplémentaires[30] et la pose de candélabres électriques. En prenant en compte les incertitudes dues à l'arrivée d'une nouvelle ligne de métro, la ligne 11, le conservateur en chef des promenades prend la décision de clôturer le square malgré la mise en garde des services techniques quant à l'encombrement de la circulation les jours de marché[31]. En juillet 1936, les travaux ne sont pas terminés et, le 14 juillet approchant, le conseiller municipal fait accélérer le chantier pour que la retraite aux flambeaux au départ de la place puisse avoir lieu[32]. Nous remarquons que la place et le square constituent toujours le lieu des rassemblements lors de fêtes populaires.

La « place » désigne initialement l'ensemble de l'espace. Avec l'entrée de la place dans le territoire parisien, sa morphologie évolue, elle entre dans un système en réseau d'aménagement en tant que

21. Bulletin officiel du 24 décembre 1909, séance du 23 décembre 1908. AdP VM90 437
22. Le Bulletin municipal du 26 juin 1910 fait état de cette décision. AdP VM90 437
23. Prévu en juin 1911 et achevé en novembre 1912, le retard étant dû à une grève des ouvriers du bâtiment. AdP VM90 437
24. Selon l'expression du conservateur en date du 11 juillet 1910. AdP VM90 437
25. Par l'architecte divisionnaire, non nommé, chargé de la division des Promenades et Expositions. AdP VM90 437
26. Selon les mots du conseiller municipal lors d'un rendez-vous sur place entre les services techniques d'Architecture de la division des Promenades et des Expositions dont la date ne figure pas sur le rapport du 8 juillet 1933 qui en fait état. AdP VM90 437
27. Malgré un avis défavorable de l'ingénieur de la direction des services d'Architecture et des Promenades sur la mise en place des clôtures au prétexte d'une gêne de la circulation générale sur la place. AdP 99W 136
28. Dans une note pour le conservateur en chef à ce propos, l'ingénieur de la direction des services d'Architecture et des Promenades, est précisé que les travaux du métro pourraient impacter l'espace central de la place des Fêtes. L'exemple du cas de la place d'Italie y est cité, les travaux du métropolitain ont donné lieu à un remaniement complètement du square central de cette place. AdP 99W 136
29. Note de l'ingénieur Travaux publics Voiries publiques au conservateur en chef des Promenades, le 22 mai 1931. AdP 99W 136
30. Extrait du bulletin municipal du 8 avril 1930 sur la demande de bancs et la fréquentation, et sur les candélabres. Six bancs supplémentaires sont demandés en 1930, portant le nombre de bancs à vingt-huit. Il est stipulé que le nombre, bien qu'élevé, est justifié par la fréquentation très nombreuse de ce jardin : « la fréquentation de ce square est très recherchée. La population du quartier Amérique s'accroissant très sensiblement. » En mars 1931 une nouvelle demande de la part du conseil municipal demande l'ajout de trois bancs ainsi qu'un bain de sable, ce qui est fait en avril suivant. AdP 99W 136
31. Dans une réponse faite au conseiller municipal le 9 décembre 1932, la clôture du square est validée. Il est en revanche décidé que les arbres ne seront pas plantés en raison des incertitudes dues aux travaux du métro – arrivée de la ligne 11. AdP 99W 136
32. Courrier d'un conseiller municipal au directeur des services d'Architecture et des Promenades, le 29 juin 1936. AdP VM90 437

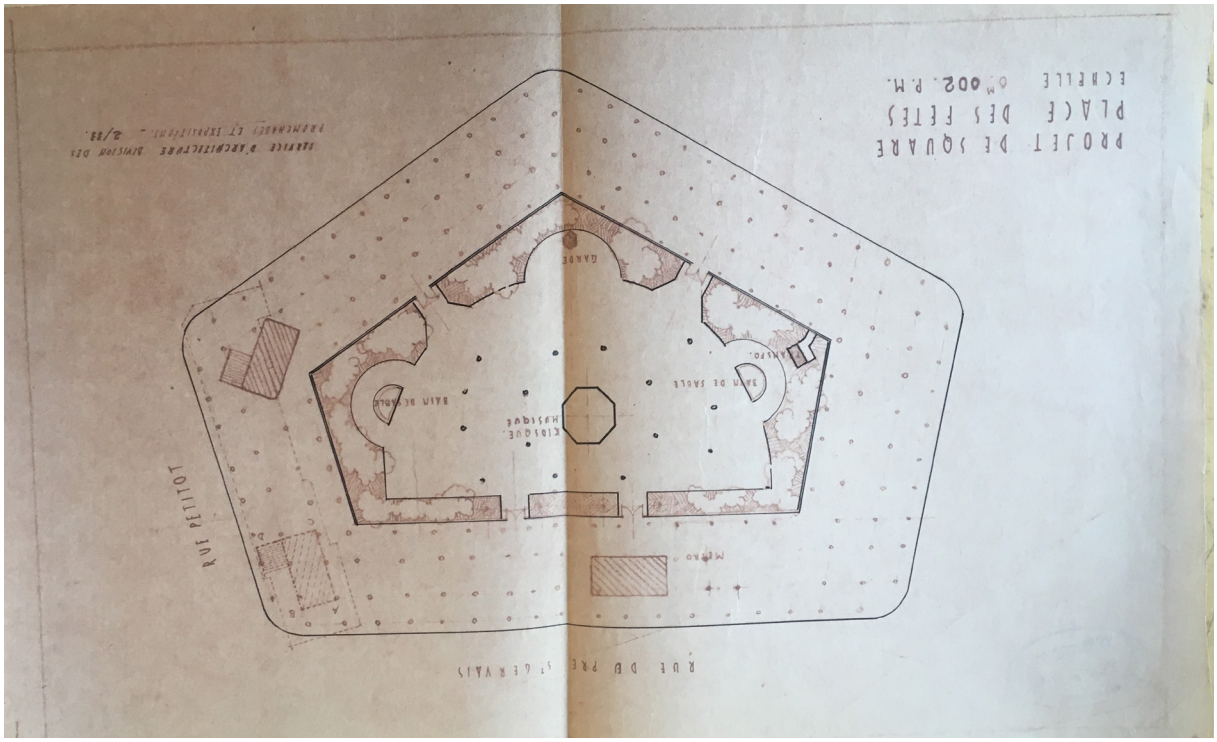

[fig. 6] Plan du nouvel aménagement du square de la place des Fêtes, 3 avril 1933

« promenade intérieure de Paris » (Alphand 1867). Elle est parée d'un jardin en son centre, ce qui réduit consécutivement la place au trottoir entourant ce jardin. Ce premier pas de transformation urbaine nous questionne sur l'intégration par l'aménagement d'une idéologie spatiale (Delgado 2016) qui tend à régir les pratiques de la place. Au fil des projets d'aménagement dont nous avons trouvé la trace dans les archives, la négociation de la limite, par l'implantation de clôture, devient l'enjeu récurrent des projets. Cela nous semble significatif de ce qui se joue entre ces deux espaces, entre un contrôle du public par l'accessibilité du jardin, l'image champêtre donnée du jardin et les pratiques festives qui s'y déroulent. De plus, dans les échanges que nous avons observés, des relations de pouvoir sont perceptibles entre les conseillers de Paris et les services techniques de la Ville, mais également avec les publics de la place. Par le moyen des pétitions, ces derniers font part de leur opinion et défendent les pratiques qu'ils ont de l'espace. Aussi la question des publics à qui s'adresse l'espace est-elle à prendre en compte dès à présent dans notre analyse. De riverains à commerçants en passant par les enfants, les promeneurs ou bien même les vauriens, l'enjeu de définir qui est légitime d'avoir accès à cet espace est consubstantiel à son aménagement comme place, jardin, square ou tout simplement espace libre[33].

2. Transformer les sols 1945-1978

Le terme « urbanisme », apparu en français en 1910 (Claude 2006 : 7), passe dans le langage courant dans l'entre-deux-guerres (*ibidem.* : 97). La revue qui en porte le nom voit le jour en 1932. Sa refonte en 1951[34] marque, suite à la Seconde Guerre mondiale, l'émergence de « cette notion d'aménagement du territoire dont le plan national s'élabore actuellement »[35] dans un contexte d'« omnipotence de l'État » (*ibidem.* : 99) dans ce domaine, et annonçant « un plan national d'aménagement du territoire »[36]. À l'échelle de Paris et de sa région, c'est à partir de 1958 que s'élabore le Plan d'aménagement et de développement de l'occupation des sols (PADOG) à la fois pour définir les grands enjeux territoriaux de la région parisienne, et dans le même temps limiter la croissance de la ville de Paris. Ainsi dans la seconde moitié du XIXe siècle, les plans d'urbanisme, après avoir traité de la banlieue comme une entité où Paris pourrait s'étendre[37], réinterrogent Paris intra-muros et les premiers plans des îlots insalubres et définissent un programme de démolition-reconstruction. Le Plan d'urbanisme directeur (PUD) de Paris est établi en 1959[38] et est appliqué à partir de 1961. Nous observerons dans un premier temps de quelle manière la place des Fêtes se retrouve prise dans les plans à l'échelle de la ville, puis dans un deuxième temps la réalisation à l'échelle de l'îlot qui transforme radicalement le quartier dont la place est le centre.

33. La notion d' « espace public » étant postérieure à cette époque, nous privilégions le terme « espace libre » pour qualifier l'espace.

34. Créé par la Société française des urbanistes, elle-même créée en 1911, elle est interrompue entre 1939 et 1941 puis cesse sa parution en 1948, disponible sur le site de la Bibliothèque de l'architecture contemporaine de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

35. *Urbanisme* N° 001-002 – 1950 pVIII disponible en ligne sur Gallica https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30486148/f14.item

36. *Ibidem.* p. 7

37. Notamment avec le « Plan d'extension de Paris » de Jaussely (Pinon 2014 : 122).

38. Disponible sur le site de l'Apur.
https://50ans.apur.org/data/b4s3_home/fiche/65/02_plan_directeur_urbanisme_1959_appa170_7c090.pdf

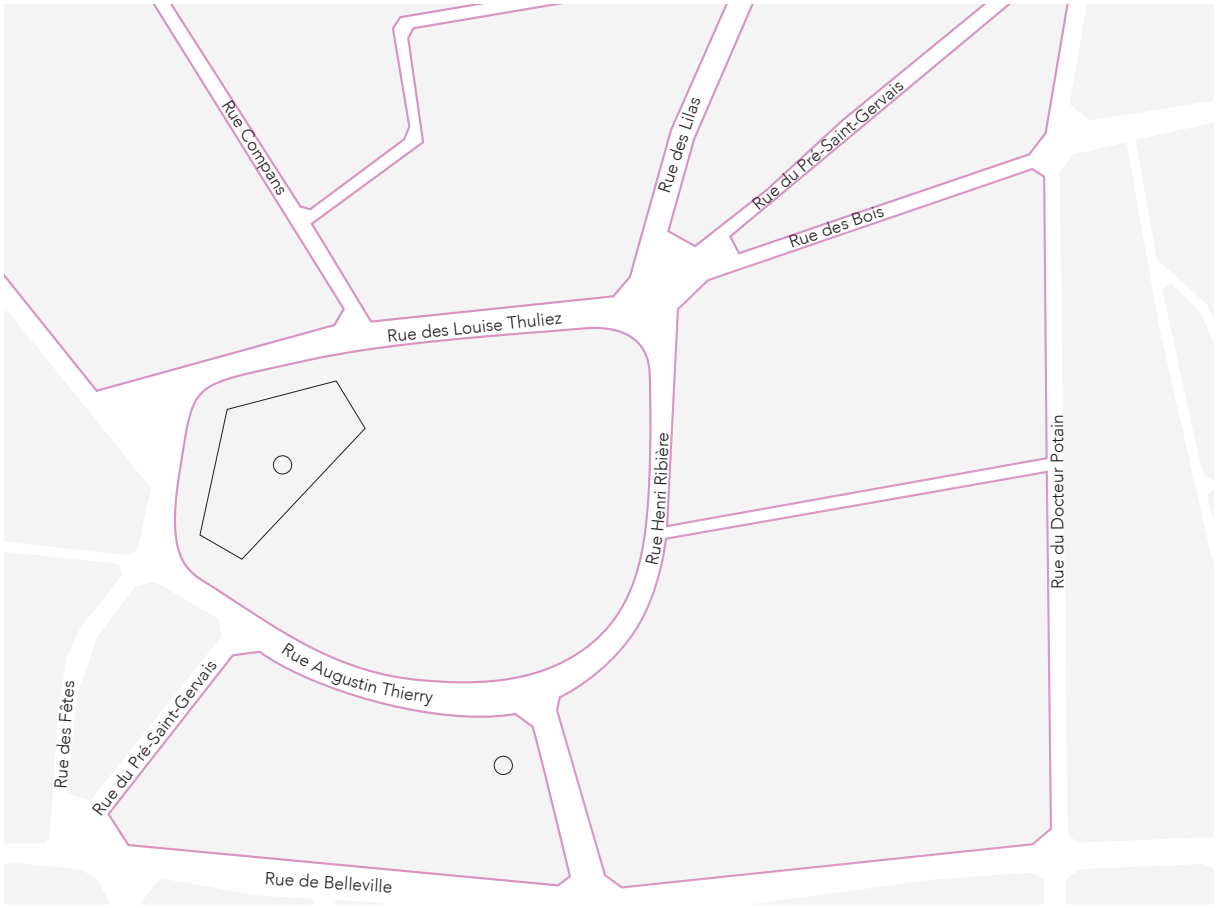

[fig. 7] Plan de repérage, l'îlot

Pris par les plans

En 1945 l'Inspection générale des services techniques de topographie et d'urbanisme édite un plan des îlots insalubres [fig. 8], dont nous retrouvons un exemplaire aux Archives de la Ville de Paris et dans lequel le quartier de la place des Fêtes n'apparaît pas. Cet inventaire en plan est établi par les services de l'administration préfectorale à partir du taux de mortalité due à la tuberculose et des diagnostics d'insalubrité qui ont cours à partir de 1894. Cependant, bien que ces diagnostics soient incertains (Lévy-Vroelant 1999), ils incitent néanmoins les programmes de rénovation urbaine. Selon un article du *Monde*[39] de septembre 1955, ces 17 îlots abritent 175 000 personnes sur 250 hectares. L'article fait état d'autres îlots « des cités, villas ou portions de quartier guère moins vétustes, qui pratiquement constituent trente ou trente-cinq ensembles immobiliers "sans air, sans lumière et sans joie" » qui eux aussi seraient sur la sellette de la rénovation urbaine, sans pour autant en donner la localisation.

En 1956, un autre plan est édité sur lequel un périmètre autour de la place des Fêtes est coloré de bleu, signifiant l'inscription du quartier dans un programme de future Zone d'aménagement concerté (ZAC) dans Paris, selon la légende des Archives de Paris : les îlots insalubres en orange et les futures ZAC en bleu [fig. 9]. Cependant, les ZAC sont anachroniques en 1956, leurs ancêtres les ZUP, Zone à urbaniser en priorité, sont officialisées par le décret du 31 décembre 1958 sur les grands ensembles[40]. Dans un contexte d'augmentation de la population dans la région parisienne et de volonté de désindustrialiser la capitale, ces zones cherchent à densifier l'offre de logements, selon les principes qui mettent en œuvre des rénovations « radicales » (Fourcaut 2016 : 10) où l'enjeu de la « modernisation » remplace les raisons initiales de santé et d'hygiène par une extension abusive de l'emploi de la notion « d'îlots insalubres » (Lévy-Vroelant 1999 : 742). Les zones sont définies par une enquête immobilière faite par le Centre de documentation et d'urbanisme, et l'îlot de la place des Fêtes sera un « projet-phare » (Rossi 2023 : 260) de cette « nouvelle ère haussmannienne » comme la qualifiait Annie Fourcaut dans l'ouvrage *Agrandir Paris* (2016). Par l'édification de grands ensembles dans Paris intra-muros, « ces groupes de logements achèvent la reconquête des marges de la ville unifiée en 1860 » (*ibidem.* : 18). Sur ce plan, nous pouvons observer l'apparition de l'îlot Beaugrenelle, dont le projet Front de Seine commence à être élaboré en 1959, et également celui de l'îlot Plaisance qui agrandit l'îlot insalubre 17. Le passage entre îlots insalubres et terrains mal utilisés est explicité dans un article du *Monde* du 28 juin 1957.

> « Dans les arrondissements périphériques, la présence de nombreux et vastes terrains mal utilisés offre la possibilité d'une véritable politique de reconquête du sol. Les maisons d'habitation d'un ou deux étages sans confort, les hangars et dépôts, peuvent être remplacées par des immeubles comportant un nombre supérieur de logements, à distance raisonnable des activités commerciales et artisanales réinstallées, tout en permettant le dégagement d'espaces plantés nécessaires à la santé des Parisiens. [...] C'est à une conclusion analogue que sont parvenus les services préfectoraux : pour un temps tout au moins, l'effort doit désormais

39. Article « Une tâche urgente, la disparition des îlots insalubres de Paris » de R.-L. Duret dans *le Monde*, le 8 septembre 1955, https://www.lemonde.fr/archives/article/1955/09/08/une-tache-urgente-la-disparition-des-ilots-insalubres-de-paris_1948242_1819218.htmlv

40. Selon la notice d'Annie Fourcaut à propos du Décret n° 58-1464 relatif aux Zones à urbaniser en priorité https://francearchives.fr/fr/pages_histoire/39542



[fig. 8] Plan d'ensemble des îlots insalubres, décembre 1945

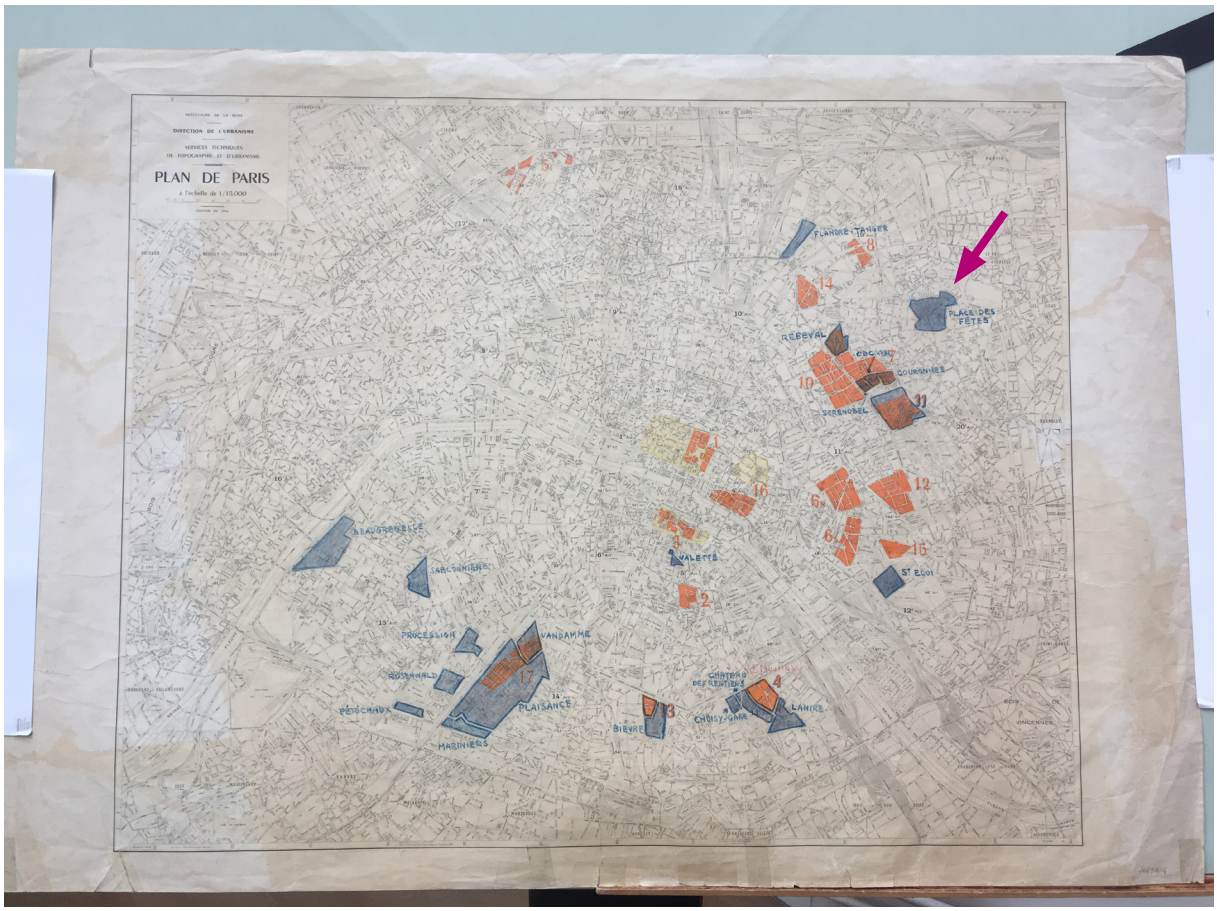

[fig. 9] Plan de Paris au 1/15000 ème, en orange les îlots insalubres et en bleu les futures ZAC, 1956.

> porter moins sur les îlots insalubres que sur les terrains mal utilisés. De là est venue la mise au point de trois projets qui dans les prochains jours vont être soumis à l'agrément du conseil municipal de Paris. L'un intéresse un quartier du XIIIe arrondissement, le second la place des Fêtes (XIXe), le troisième, de loin le plus important, entraîne la disparition de la gare Montparnasse. »[41]

L'îlot de la place des Fêtes fait ainsi partie d'un ensemble d'opérations urbaines qui ont cours à la même période, et dont nous pouvons pour partie retrouver la trace dans les documents émis par l'organisme rénovateur. Ainsi, en parallèle de l'opération Place des Fêtes, le même organisme rénovateur est chargé de l'opération « Deux moulins – Secteur Choisy-Gare » dans le 13e, dont l'arrêté préfectoral approuvant le plan d'urbanisme est pris en septembre 1960, et de l'opération « Mariniers » dans le 14e, dont l'arrêté est pris en octobre 1961[42].

Définition de l'îlot

Lorsque le quartier devient le théâtre d'une opération de rénovation globale, la place des Fêtes se trouve prise dans un périmètre de projet beaucoup plus grand. Le plan d'aménagement approuvé par le Conseil de Paris marque le lancement de l'opération de rénovation du quartier de la Place des Fêtes au cours de la séance du conseil municipal de Paris du 21 décembre 1957 et en établit le périmètre :

> « Dans le cadre du plan d'aménagement de Paris, et en conformité avec la politique de rénovation d'îlots préconisée par le Gouvernement, et notamment définie par la circulaire du 24 janvier 1956, la Ville de Paris a décidé la rénovation d'un îlot urbain mal utilisé en vue de réaliser non seulement une meilleure utilisation du sol par un remembrement judicieux, mais encore la construction d'un important nombre de logements. Le secteur dont la rénovation en plusieurs tranches est décidée est délimité : au sud, par la rue de Belleville ; à l'ouest, par la rue des Fêtes, la place des Fêtes, la rue de Crimée, la rue Arthur-Rozier ; au nord, par la rue Compans, la rue de Bellevue, la rue des Lilas, la rue de Mouzaïa ; à l'est, par la rue de l'Orme, la rue des Bois, la rue du Docteur-Potain. »[43]

Le mémoire adressé au conseil municipal par le préfet de la Seine en amont du vote relate le contexte dans lequel cette opération a vu le jour avec le développement de la politique de « reconquête de Paris » :

> « Dès lors, il paraît urgent de prendre conscience de la nécessité de dépasser les perspectives qui ont inspiré l'action des années écoulées et de considérer la rénovation des îlots urbains comme le moyen d'assurer la réalisation progressive de l'aménagement d'ensemble de la Capitale. Cette rénovation ne peut être limitée aux îlots insalubres, et doit s'étendre progressivement à tous les secteurs mal utilisés au point de vue foncier

41. Article « La reconquête de Paris » de R.-L. Duret dans *le Monde*, le 28 juin 1957, https://www.lemonde.fr/archives/article/1957/06/28/la-reconquete-de-paris_2316710_1819218.html

42. Note au sujet des trois opérations de rénovation du 24 novembre 1961 de la part de l'organisme rénovateur, adressée à la direction de l'Urbanisme, service de la Rénovation urbaine. AdP 1565W30

43. Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris p. 468-471, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9810795x/f1.image#

> ou qui ne s'intègrent pas d'une manière harmonieuse dans une Cité, enfin pourvue de structure conforme aux exigences de l'urbanisme moderne. [...]
> Tels sont bien les enseignements qu'il convient de tirer de vos délibérations du 8 juillet 1957. En décidant l'aménagement du secteur de la place des Fêtes, vous avez eu en vue la mise en œuvre d'une politique d'avenir qui doit façonner le visage de Paris. [...]
> Enfin l'aspect général d'un quartier de Paris fort bien situé du point de vue géographique s'en trouvera grandement amélioré.
> C'est dans des opérations de cette nature qui permettent concurremment la satisfaction d'intérêts divers et apparemment contradictoires qu'il est possible de réaliser une reconquête de Paris qui ne soit pas seulement une reconquête, géographique et technique d'un sol mal utilisé, mais qui, sur le plan humain, soit une reconquête de la Ville par tous ses habitants de telle sorte que tous y trouvent un cadre harmonieux à la réalisation de leur vocation et au développement de leur personnalité. »[44]

Par ce mémoire, l'ambition sociale de cette opération est mise en avant et s'ajoute à l'ambition technique. Le secteur de l'îlot est fixé pour « l'aménagement des îlots voisins de la place des Fêtes »[45]. Le périmètre devient le lieu de projection de la construction d'un grand ensemble dans Paris. Sur les 340 immeubles à démolir dénombrés, 35 ont 6 étages ou plus, 60 sont des immeubles de trois étages et 180 d'un ou deux niveaux. Dans l'ensemble de ces parcelles, le pourcentage de non-bâti est de 30 %. L'avenir de l'îlot est inspiré d'un modèle d'urbanisme progressiste, ayant pour souci majeur l'efficacité, dans une logique productiviste de l'espace dont « la conséquence majeure est l'abolition de la rue » (Choay 2014 : 35).

Au mois de décembre de l'année 1958, l'aménagement par phase est défini. Le secteur place des Fêtes est inscrit dans le type d'opération nommée « rénovation urbaine »[46], qui s'organise grâce à une convention entre la commune et l'organisme rénovateur, ici la Société anonyme de gestion immobilière (Sagi)[47], sous le contrôle du préfet.
La première phase est composée au maximum à partir de terrains libres et contourne les immeubles en bon état[48]. L'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique de l'ensemble du périmètre[49] est lancée le 17 décembre 1959 par le conseil municipal. En tout, l'emprise de l'opération est de 21,5 hectares, dont 16

44. Mémoire du Prefet de la Seine adressé au conseil municipal, le 06 décembre 1957, p. 2. AdP 1565W30

45. Telle est la dénomination qui figure sur les différents plans de projet établis dans le cadre de l'opération.

46. Selon le décret du 31 décembre 1958 sur les grands ensembles (Ballion et Kitchell 1978 : 31)

47. Société anonyme de gestion immobilière. Il s'agit d'une société d'économie mixte, créée en 1930, dont les capitaux sont à l'époque de l'opération 60 % de capital privé et 40 % de capital public. Les pouvoirs publics sont de ce fait présents dans son conseil d'administration, mais non majoritaires. Un conflit éclatera entre la Sagi et la mairie de Paris lorsque la gauche passera au pouvoir. À Paris, un décret de 1926 rend une fois de plus la capitale exceptionnelle vis-à-vis des autres collectivités où les SEM locales immobilières sont obligatoirement financées majoritairement par le public : à Paris ce n'est pas le cas. Ce n'est qu'en 2006 que le statut de la Sagi est revu, la Ville de Paris reprend la gestion du site de la tour Eiffel et tous les logements sociaux sont basculés vers l'OPAC (actuel Paris Habitat) et la RIVP, qui à l'inverse de la Sagi devient majoritairement publique, selon la déliberation du conseil municipale de octobre 2006.
https://a06-v7.apps.paris.fr/a06/jsp/site/Portal.jsp?page=ods-solr.display_document&id_document=35329&items_per_page=20&sort_name=&sort_order=&terms=&query=&fq=seance_string%3AOCTOBRE%202006

48. La superficie de la première phase est de 5,5 hectares, composée des parcelles de la rue de Bellevue au nord, et de la rue de Belleville au sud et à l'est de la rue des Lilas. La seconde, découpée en trois parties, est d'une surface de 10 hectares sans compter la voirie et les immeubles communaux.

49. Grâce à l'enquête, les prix d'acquisition sont figés à l'année précédant son lancement, en vertu de la loi du 26 juillet 1962 (Duclos 1973 : 73), ce qui permet que les prix d'acquisition n'évoluent pas pendant les quatre premières années de l'opération.

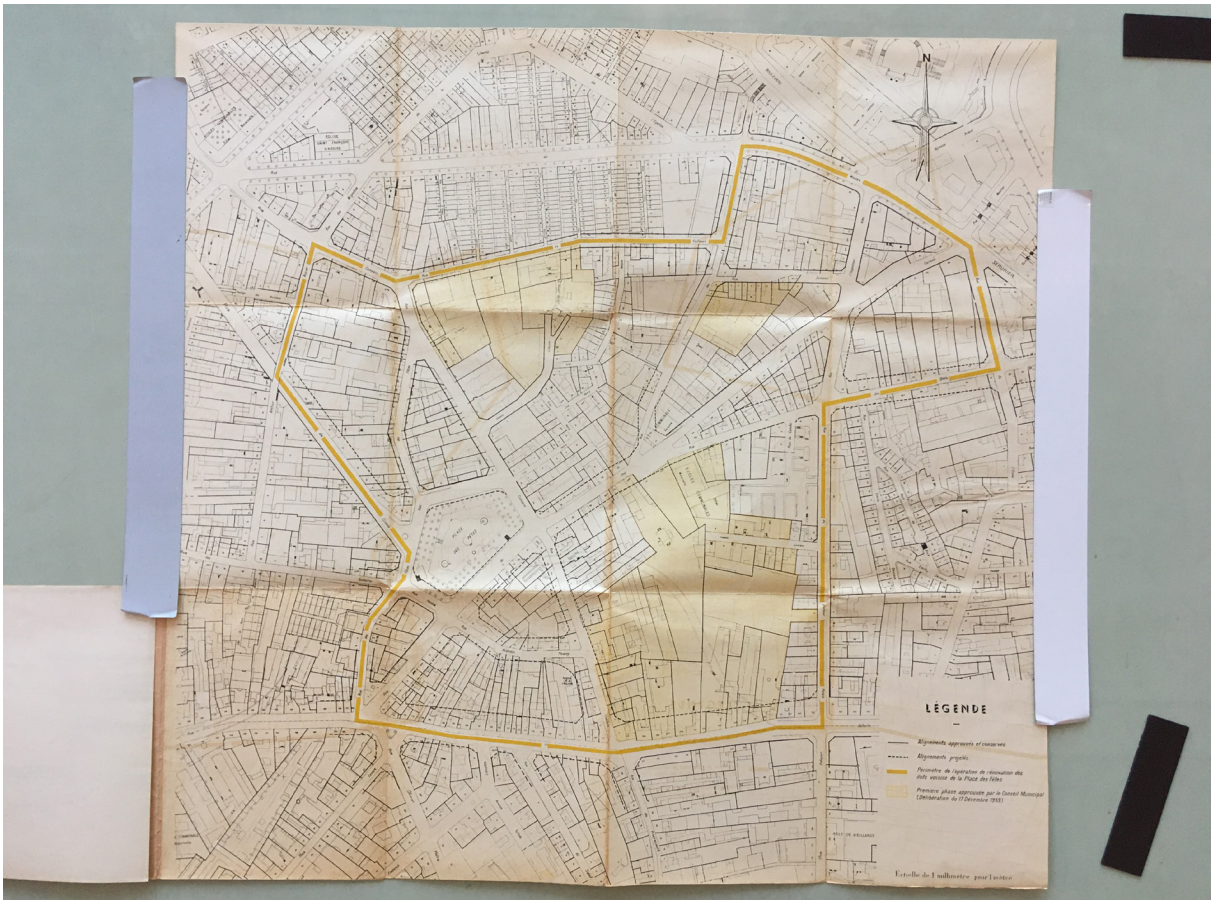

[fig. 10] Plan d'enquête, aménagement des abords de la Place des Fêtes, déclaration d'utilité publique, 31 mars 1960

sont privés et 5,5 publics[50] [fig. 10]. La déclaration d'utilité publique[51] est prononcée par arrêté préfectoral le 7 mars 1960 pour la première phase, et le 26 octobre 1962 pour la seconde, pour une durée de cinq ans qui sera renouvelée en 1967. La place des Fêtes, dont le coefficient d'utilisation des sols (CUS)[52] est l'un des plus bas de Paris, moins de 2, représente un terrain particulièrement propice au projet. Si d'autres opérations de rénovation de la même échelle ont eu lieu dans Paris, la particularité de l'opération Place des Fêtes tient au rapport entre logements sociaux et non sociaux dans les constructions neuves : « Place des Fêtes marque donc sa spécificité par rapport aux opérations publiques les plus anciennes : on y construit déjà plus de logements non sociaux (1 750 au programme) que de logements sociaux (1 375), et on les construit plus vite que ces derniers » (Duclos 1973 : 23)[53].

Un espace libre public

En juillet 1960, le plan masse de l'opération est étudié et de premières critiques se font entendre sur la nature des constructions prévues, pouvant être perçues comme incompatibles avec l'« âme du quartier » :

> « M. Camelot [architecte-conseil] précise que la partie nord du plan est assez neutre et qu'il n'y a pas de risque de commencer l'opération par cet emplacement. M. Captier [directeur de l'Urbanisme] souligne l'intérêt de faire démarrer d'urgence une opération dans cette partie de l'îlot et en rappelle l'urgence en raison de l'avancement de l'immeuble Mortier-St Fargeau. Il propose à la Commission d'établir une distinction dans le plan masse de M. Leboucher [architecte de la Sagi]. Il n'est pas nécessaire de le bouleverser de fond en comble ; il serait souhaitable de ne le modifier que partiellement. Un accord pourrait être donné pour les six immeubles de la partie nord et M.Camelot pourrait être invité à présenter des propositions lors d'une prochaine séance, afin d'éviter les critiques sur l'actuel plan-masse. [...]
> M. Camelot a pour ambition de conserver l'âme du quartier. Mais, à certains emplacements, des immeubles en hauteur s'harmonisent avec le site. La réalisation de la première phase ne serait pas gênante pour la modification ultérieure du plan masse. » [54]

50. Réparti en 11 îlots, le territoire de projet représente 165 parcelles appartenant à des propriétaires privés, 145 sont des propriétaires individuels et 25 des copropriétés. Sur les propriétaires individuels, 52 occupent eux-mêmes la parcelle au moment de l'enquête de la Sagi : « À l'issue de la rénovation, l'emprise privée doit tomber à 10 hectares et l'emprise publique passer à 11 hectares, dont 6,8 seront occupés par la voirie et le reste par des équipements ; on pourrait presque dire qu'il s'agit ici d'une véritable "municipalisation des sols". » (*ibidem.* : 69)

51. AdP 1565W30. La notion d'utilité publique permet, par une reconnaissance de l'administration, le recours à l'expropriation, une « procédure administrative et judiciaire par laquelle l'administration utilise son pouvoir de contrainte pour obtenir la propriété d'un bien. » (Merlin et Choay [1988] 2005 : 377)

52. Le coefficient d'utilisation des sols (CUS) est mis en place en 1959, le nom change pour coefficient d'occupation des sols (COS) avec la loi foncière de 1967. (Pratts 2005)

53. Pour plus de détails quant aux logements construits et à leurs financements, se référer à l'ouvrage de Denis Duclos *Propriété foncière et processus d'urbanisation.* (1973)

54. Compte-rendu de la réunion de la Commission d'aménagement de la place des Fêtes tenue le 6 juillet 1960 à l'Hôtel de Sens, sous la présidence de M. Captier, directeur de l'Urbanisme, p. 2. AdP 1565W30

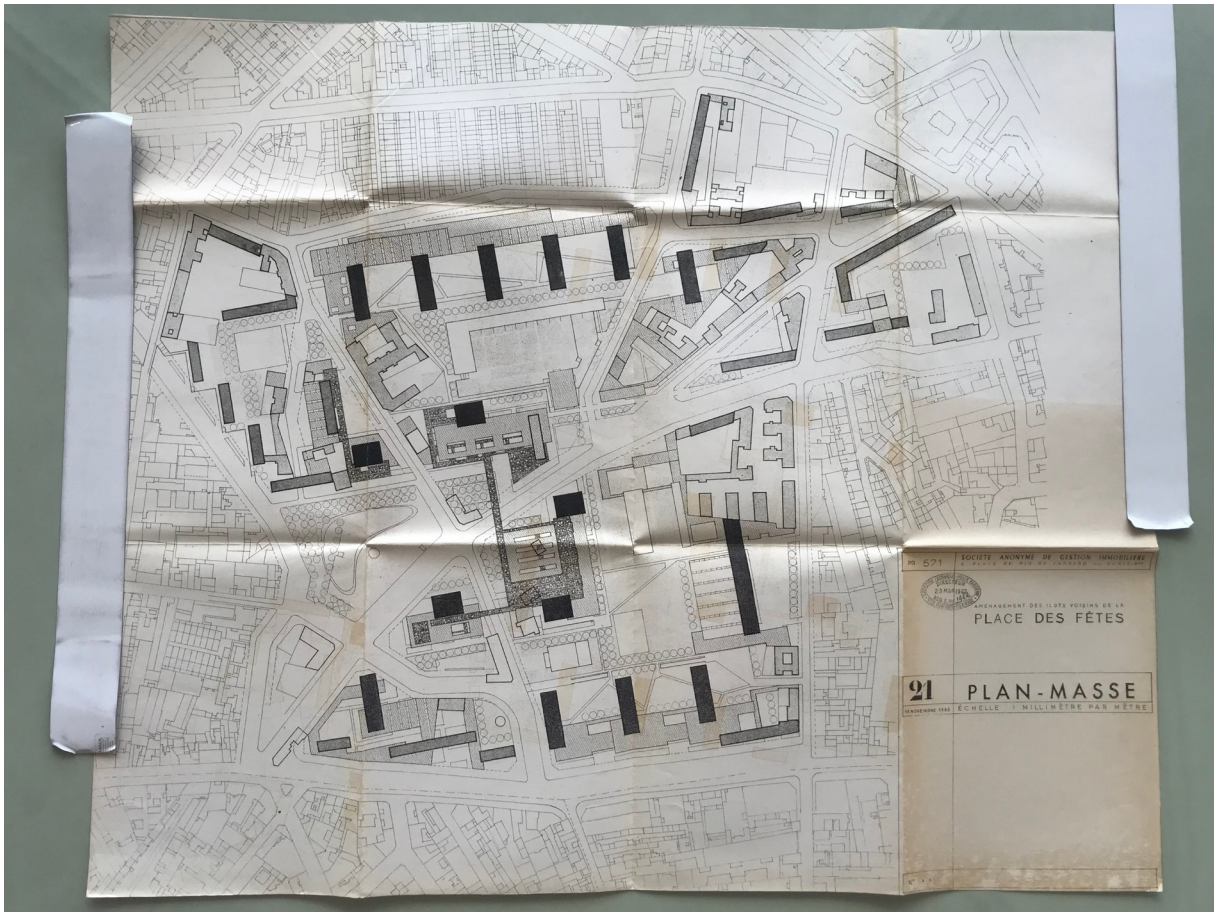

[fig. 11] Aménagement des îlots voisins de la place des Fêtes, plan masse, 14 novembre 1960

Ainsi, la première phase de l'opération, au nord du plan masse[55], commence, tandis que la seconde est encore à l'étude.[56] Plusieurs enquêtes parcellaires[57] sont organisées. Elles permettent de délimiter les parcelles soumises à la déclaration d'utilité publique et d'en déterminer les propriétaires (Heitzmann et al. 2021), et peu à peu les immeubles compris dans l'emprise du projet sont démolis (cf. §II.1). Les acquisitions avancent dans la limite de l'emprise du projet, progressant par tranche vers le centre de l'îlot, qui reste peu défini jusqu'à sa mise en chantier. Le cadre du projet est donné dès le départ, et au sein de celui-ci, l'aménagement apparaît au fil des négociations, des ventes de parcelles et des opportunités d'achat par l'organisme rénovateur, la Sagi. Cette première phase ne concerne pas la place des Fêtes en tant que telle.

Dans le plan masse de 1960 de la place des Fêtes établi par l'urbaniste Marc Leboucher, nous pouvons constater que les tracés des voies préexistantes au projet sont conservés, mais que, suivant le précepte de l'urbanisme moderne, la circulation des flux piétons et automobiles sont séparés dans la hauteur en proposant deux dalles reliées par une passerelle enjambant la rue du Pré-Saint-Gervais [fig. 11]. Les constructions de logements sont organisées autour des deux plateaux centraux sur dalle à 5 mètres au-dessus du sol. Les rez-de-chaussée sur dalle sont destinés à recevoir le centre commercial[58]. Le flux piétonnier et le marché alimentaire, déjà existant autour du square, doivent y être déplacés pour bénéficier d'un emplacement couvert. La partie sous dalle abrite les circulations automobiles. L'espace est considéré comme un lieu rationalisé dans lequel l'aménagement est la résultante de l'organisation des fonctions du plan masse. Ce projet s'inscrit dans la suite des préceptes de la charte d'Athènes – qui consiste à séparer des fonctions de la ville suivant des zones, dans ce cas sous la forme d'un zoning vertical tel que pensé par Michel Holley[59] selon les principes du style international.

> « Le style international est un corollaire de l'essor technologique (normalisation, standardisation des composantes du bâtiment, béton armé, voile de béton, ossature d'acier, mur-rideau). Au niveau socio-économique, il est marqué par le développement (souvent anarchique) de la construction en hauteur, conséquence de la croissance de la bureaucratie capitaliste, de la spéculation foncière, de la coagulation urbaine. Il est aussi, au niveau sémiologique, la résultante de l'adoption (à l'échelle mondiale) de procédés constructifs identiques (unification des codes syntaxiques), de la généralisation d'usages, de la diffusion de modèles culturels analogues (appauvrissement des codes sémantiques) : conséquences du développement, de la multiplication et de la rapidité des moyens de communication autant que de l'extension universelle des *mass medias*. » [60]

55. Avec la construction des trois immeubles le long de la rue de Bellevue et deux autres à l'est de la rue des Lilas.

56. Le processus d'expulsion et d'acquisition des immeubles par la Sagi démarre en 1961 et dure jusqu'en 1979, sur la partie nord, sous contrôle du Bureau foncier qui est chargé de suivre l'opération de rénovation de la place des Fêtes. De même, pour le détail des acquisitions, se référer à Duclos (1973) dans les annexes des cartes, qui donnent à voir cela dans le temps.

57. Au nombre de cinq, ces enquêtes se déroulent dans la deuxième phase, « l'acquisition du sol ». La troisième et la quatrième ont lieu en 1969, et la cinquième et dernière enquête a lieu en 1970.

58. Le cahier des charges de 1967. AdP 2277W 85

59. Il est notamment l'architecte du projet Italie XIII, dans le 13e arrondissement de Paris, et avec Raymond Lopez du projet Front de Seine, dans le 15e arrondissement de Paris.

60. Définition de l'encyclopédie Universalis https://www.universalis.fr/encyclopedie/style-international-architecture/

Bien qu'au centre du périmètre, l'aménagement de l'espace central au sol est peu mentionné dans le projet. Il devient un « espace libre public », libre notamment de l'activité du marché qui doit être déplacé sur la super structure créée par l'opération : « De plus, la place des Fêtes proprement dite et les différents terrains, en régularisant le tracé, seraient également aménagés en espace libre public, étant entendu que le marché volant existant actuellement sur cette place serait transféré sur un emplacement voisin qui serait couvert. »[61] Le terme « espace libre » est employé pour désigner ce qui « correspond donc d'une part au "réseau" viaire (rues, places, boulevards), et d'autre part aux espaces verts (parcs, jardins, squares) » (Fleury 2010b). Cette double désignation découle de la doctrine issue de la charte d'Athènes où les logements étaient imaginés au sein de la nature, mais celle-ci n'étant pas définie précisément, « il n'en subsiste le plus souvent qu'une suite d'immeubles implantés sur des lieux vides, comme des morceaux de sucre posé sur la table » (Voisin 2001 : 45). Le square préexistant à l'opération est peu mentionné dans le projet. Un bref échange entre le chef de la division Est des Parcs et Jardins et l'ingénieur général des Services paysagers de la Ville en 1962[62] stipule qu'aucune observation majeure n'est faite à propos de l'opération, le square étant maintenu à son emplacement dans le plan masse. Seule l'éventualité de la suppression de la clôture donne lieu à un commentaire[63].

Le cahier des charges[64] de l'opération de rénovation présente les quatre secteurs de l'opération entre lesquels la « place des Fêtes agrandie », comme mentionné, n'est pas détaillée. L'espace central apparaît en négatif de l'opération, comme un reste au milieu des parcelles privées des immeubles, selon une logique où « l'espace urbain ne se définit plus par ses places et ses rues. La seule présence du bâti au milieu du vide suffit à le qualifier d'urbain. » (Parvu 2010 : 143)

Généralisation et retour

La loi d'orientation foncière de 1967[65] officialise et généralise à l'échelle de tout le territoire français ce qui a déjà en partie cours à Paris avec le PUD et le PADOG. Elle se substitue au Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP) de 1965 (Backouche 2012) qui réglemente l'usage des sols et le développement urbain. La loi d'orientation foncière introduit les plans d'occupation des sols (POS) comme instruments de planification urbaine à l'échelle locale à « moyen terme ». Le Schéma directeur d'urbanisme et d'aménagement (SDAU), dont la portée est territoriale, permet de définir quant à lui « la destination à long terme des sols » (Merlin et Choay [1988] 2005 : 300)[66]. Le POS de Paris est approuvé par le Conseil de Paris le 19 décembre 1974.

---

61. Dans un courrier pour le directeur des Beaux-arts, de la Jeunesse et des Sports de la part du directeur de l'Urbanisme en mars 1962. AdDU 4111W1243

62. Le 27 juin 1962. AdP 99W 136

63. Sur la nécessité de consulter la division d'Architecture des Parcs et Jardins.

64. Nous trouvons la trace, dans les Archives de Paris et dans celles de la direction de l'Urbanisme, de plusieurs cahiers des charges datés et signés de janvier 1965, août 1967, et le dernier daté de 1974 et signé en avril 1975. AdDU 4111W1241

65. Promulguée le 30 décembre 1967, loi n° 67-1253 dite « d'orientation foncière » (LOF)
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000501076

66. Cette loi crée également les Zones d'aménagement concerté (ZAC) et établit le coefficient d'occupation des sols (COS).

Cette période correspond également à la structuration d'une expertise externe aux services techniques de la Ville. À l'aune des programmes émanant de l'État, sous l'égide du préfet de Paris et en accord avec le Conseil de Paris, se constitue peu à peu une sphère de conseil urbain capable de guider les politiques publiques en matière d'aménagement à Paris. Il en est ainsi avec la création en 1967 de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) dans le paysage de la planification parisienne. La mission de l'Apur est d'« observer l'évolution de la ville, de planifier à longs et moyens termes et de préparer les aménagements parisiens » (Schuch 2006 : 214). Elle est sollicitée par les élus pour éclairer leurs décisions. Dans le premier numéro de la revue de l'Apur *PARIS-PROJET* en 1969, le préfet de Paris présente en introduction le rôle de cette institution : « Créé en octobre 1967 à l'initiative du Conseil de Paris, avec le soutien de l'État et de la Région, cet organisme encore très jeune a pour mission particulière de procéder aux études à long terme concernant l'avenir de la ville et d'élaborer, en fonction de cette vue prospective, un cadre de propositions devant guider la politique urbaine qu'il apparaît souhaitable et parfois indispensable de mener. »[67] À partir de 1977, une certaine connivence entre l'Apur et la direction de l'Aménagement urbain se crée par l'intermédiaire d'une personne, Pierre-Yves Ligen, à la fois directeur de l'Apur et à la tête de ladite direction de la Ville de Paris.

Dans Paris, la fin de l'opération d'Italie XIII en 1975 laisse entrevoir les dysfonctionnements futurs : « Les mêmes erreurs vont poser les mêmes problèmes que ceux que l'on découvre aujourd'hui pour le secteur Italie »[68]. Déjà, en 1973, des critiques émanent du monde politique quant au chemin pris par l'urbanisme avec les politiques de grands ensembles dans le contexte de changement politique avec la future élection présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing en 1974. La circulaire du 21 mars 1973 relative aux formes d'urbanisation dites « de grands ensembles » et à la lutte contre la « ségrégation sociale par l'habitat »[69] marque la fin de la politique de construction de ce type d'urbanisme. Les critiques sont tant sociales qu'esthétiques (Fourcaut 2013 : 22), dénonçant « l'homogénéité des types et des catégories de logements réalisés, la monotonie des formes et de l'architecture, la perte de mesure humaine dans l'échelle des constructifs »[70] pour encourager la diversité des architectures au sein des ensembles. Cette circulaire entrouvre, de plus, une possibilité de participation de la part des résidents : « La participation des habitants des ensembles importants de logements à la définition et à la gestion de leurs cadres de vie doit être encouragée »[71]. Enfin, la dernière phrase de la circulaire appelle à « corriger » dans la mesure du possible les opérations engagées.

67. *PARIS-PROJET* n°1, 1969 introduction du préfet de Paris, https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-1-halles

68. Dans l'intervention des riverains, inquiets pour leur cadre de vie, écrite le 4 mars 1975 à l'adresse du président de la République. AdP 1565W30

69. Publié au *Journal officiel* le 5 avril 1973, P. 3864
https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=9FyzSzKU!aW5mo4AQmrs

70. *ibidem.*

71. *ibidem.*

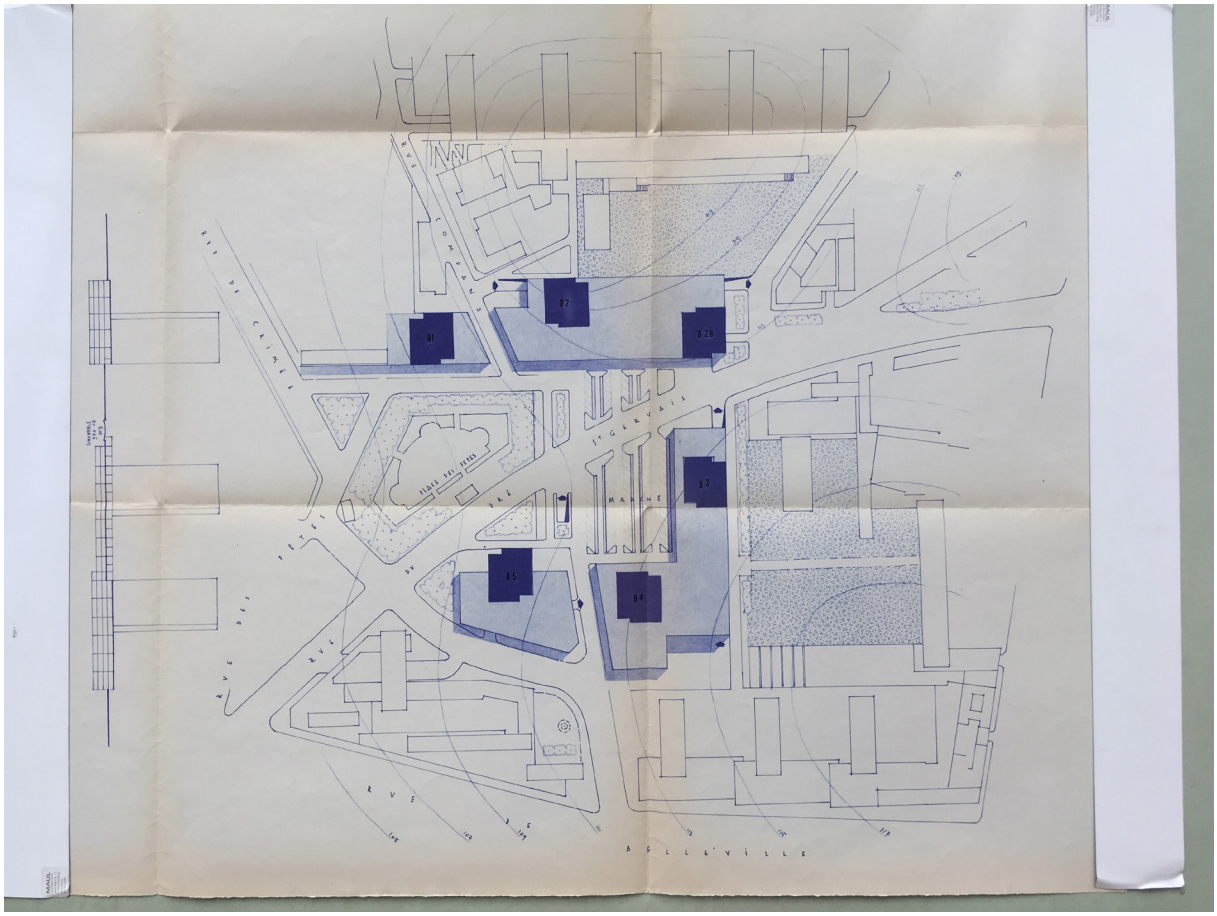
RUE DE CRIMÉE
RUE DE FLANDRE
RUE DE L'ARBRE SEC
RUE DE LA VILLETTE
RUE DE L'AVENIR
RUE DE L'ÉGLISE
RUE DE LA MARCHE
RUE DE L'ÉGLISE
RUE DE L'ÉGLISE
RUE DE L'ÉGLIS

Émergence du plateau central

La dalle commerciale initialement prévue dans le projet de Leboucher commence à être remise en question lorsque de nombreuses critiques sont émises contre l'urbanisme moderne, selon les préceptes de séparation des flux notamment. Ces critiques se fondent tant sur les moyens économiques nécessaires à la réalisation de ces infrastructures que sur les principes urbains proposés. Le 20 mars 1970, un courrier de la Sagi au directeur de l'Urbanisme nous éclaire sur les problèmes qui sont en train d'apparaître au fur et à mesure du développement du projet : le difficile approvisionnement, le manque de visibilité et d'accessibilité des commerces sur la dalle, tant pour les boutiques que pour le marché, auquel s'ajoute le coût de construction de l'infrastructure, l'enjeu économique occupant une place centrale dans la remise en cause évoquée du projet.

> « Pour toutes ces raisons, nos services techniques pensent que le marché public, le centre commercial et les voies de desserte doivent être situés au niveau de la rue et non 5 mètres au-dessus, la dalle de couverture des commerces servant alors de liaison aux piétons entre les différents rez-de-chaussée hauts des immeubles et permettant d'accéder directement à l'étage des magasins de grande dimension. […]
> Nos services ont donc préparé un autre projet dont vous avez eu connaissance, tenant compte de l'ensemble de ces éléments, et l'ont soumis à M. Leboucher. Ce dernier a refusé de façon catégorique de le prendre en considération. L'urbaniste estime en effet notamment que le nouveau projet ne tient pas compte des options essentielles caractérisant le plan masse, qu'il introduit un trafic de poids lourds dans le centre de l'îlot, qu'il ménage au niveau du sol le trafic piéton et le trafic auto.
> Devant ce refus de M. Leboucher d'accepter des modifications au plan initial, je me vois dans l'obligation de vous soumettre de graves problèmes afin que l'administration fasse connaître sa décision à l'homme de l'art. »[72]

Cette description d'un projet alternatif réalisé par les services de la Sagi semble correspondre à un document que nous découvrons dans le même dossier d'archive, un plan sans date et sans signature, mais qui correspond aux enjeux soulevés par ce courrier [fig. 12]. Sur ce plan, les rez-de-chaussée commerciaux sont situés au niveau du sol existant et la dalle est découpée en quatre îlots qui accompagnent les tours, offrant un niveau haut en surplomb sur la rue.

Dans le même temps, la Sagi fait réaliser deux études commerciales qui vont toutes deux dans le sens de la suppression des commerces sur la dalle surélevée. Considérant que le rayonnement des commerces ne dépassera pas l'échelle du quartier, ces études recommandent une révision totale du plan de commerce pour les ramener au niveau de la voie publique, entraînant ainsi l'annulation de la dalle commerciale prévue[73]. En novembre 1970, une rencontre entre la Sagi, les conseillers de Paris du 19e arrondissement

72. Courrier de la Sagi au directeur de l'Urbanisme et du Logement, le 20 mars 1970. AdDU 4111W1240

73. Une note de la Sagi au directeur de l'Urbanisme en juillet 1968 aborde la question des emprises commerciales dans le projet de l'architecte Leboucher. Si le projet prévoit 14 000 m² de commerce, une étude réalisée par un spécialiste des équipements commerciaux démontre que moins de la moitié serait nécessaire. Une seconde étude commerciale est réalisée par la firme états-unienne Larry Smith, qui recommande la révision totale du plan de commerce et l'annulation de la dalle commerciale prévue, comme nous l'apprend un courrier de la Sagi à la direction de l'Urbanisme en date du 3 août 1970. AdDU 4111W1240



[fig. 13] Place des Fêtes, étude de plan masse projet 21c, n°12, mai 1971



[fig. 14] Place des Fêtes étude de plan masse projet 21c, n°13, juin 1971

et les présidents du Conseil de Paris des commissions intéressées acte la décision de reprendre en profondeur les principes du plan masse.

> « C'est d'abord en ce qui concerne la structure et l'importance du centre commercial qu'il n'a pas paru possible de maintenir le plan tel qu'il existait primitivement. Il était prévu, en effet, des surfaces considérables de vente (près de 14 000 m² en y comprenant les réserves) disposées par sections autour des futures tours d'habitation et à un niveau de 5 mètres au-dessus des rues.
> Cette disposition sur dalle avait l'avantage de séparer la circulation automobile de celle des piétons qui étaient des acheteurs éventuels. Toutefois, compte tenu de l'évolution des idées en matière commerciale, il est apparu, lors de l'élaboration des plans d'exécution, que la réalisation envisagée serait onéreuse quant à son coût de construction et trop importante en ce qui concerne les surfaces. »[74]

Le plan masse initial est profondément transformé en 1971. Le document « Étude de plan masse projet 21c », daté de mai 1971, fait état des réflexions au fil du projet [fig. 13]. Ici le nom « place des Fêtes » est inscrit dans le square. Bien que profondément transformé par le dessin des tours, ce plan conserve le tracé de certaines des rues antérieures à l'opération. La rue Compans continue sa course depuis les villas de la Mouzaïa jusqu'à la rue de Belleville et, depuis la rue de Belleville, la rue du Pré-Saint-Gervais file vers la porte du même nom. Deux des tours se trouvent sur ce plan rattaché à l'îlot constitué de la barre d'immeuble Potain – la plus à l'est sur le plan masse. Ce plan est accompagné d'une étude d'affectation du sol signée de l'architecte Leboucher qui permet de comparer les anciennes et nouvelles surfaces du domaine public. Il s'agit d'un plan d'étude, mais surtout de contrôle, au sens où il contrôle les surfaces du domaine public et de cette manière le coût de celles-ci dans le projet général.

Ce plan est corrigé en juin 1971, l'anneau de circulation entourant l'îlot de la place se dessine, au sein de celui-ci les rues Compans et Pré-Saint-Gervais sont gommées, et le plateau central apparaît [fig. 14]. L'inscription place des Fêtes n'apparaît pas sur le plan, et le dessin de la place des Fêtes agrandie est tracé si légèrement qu'il est à peine visible. Au centre de l'anneau, le déclassement[75] des rues du Pré-Saint-Gervais[76] et de la rue Compans a lieu en septembre 1971. De cette manière, elles sont condamnées à la circulation automobile et les nouvelles voies BE/19 et BD/19[77] sur lesquelles la circulation est reportée sont instaurées. L'espace est préparé en vue de l'implantation des tours de logements par le classement

74. Compte-rendu de la réunion tenue le 19 novembre 1970 au sujet de l'îlot de la place des Fêtes, p. 8. AdP 1565W 30

75. Une fois déclassé les voies deviennent terrain privé communal. La question du classement en voie publique du plateau central est soulevée à partir de 1977, le classement a lieu sans que soit nécessaire l'établissement de procédure administrative par le simple fait de l'ouverture à la circulation publique du plateau central, à l'exception du passage Compans. Ensuite, une convention entre la Ville, la Sagi et les sociétés immobilières propriétaires des tours avoisinantes, datée du 25 septembre 1981, précise l'interdiction d'accès aux véhicules pour le plateau central, exception faite des marchands forains. Le classement permet l'intervention de la préfecture de police pour empêcher le stationnement sur la partie centrale afin de déplacer le marché à son emplacement définitif. AdDU 4111W1243

76. Comprise entre la rue Augustin-Thierry et la voie alors nommée BD/19.

77. En juillet 1974, la nomination définitive des rues BD/19 et BE/19 est arrêtée dans un courrier du directeur adjoint des Opérations de rénovation urbaine à la Sagi au directeur de l'Urbanisme et du Logement le 24 juillet 1974. Il demande au service de la Ville de lui communiquer le plan des services techniques de la Ville afin « de connaître la localisation exacte des nouveaux noms de cette voirie, et si cette nouvelle appellation implique une modification des numérotages. » Ces deux nouvelles voies deviendront quelques années plus tard la rue Henri-Ribière pour BE/19 et la rue Louise-Thuliez pour BD/19 par délibération du Conseil de Paris à la date du 27 juin 1974. AdDU 4111W1240 et 4111W1242

de l'espace par la distinction des circulations (Choay et D'Alfonso 2003 : 100) piétonne et automobile, sans que le dessin du plan masse général soit arrêté. Dans le quartier, alors que la construction de la première phase s'achève[78], le square change de nom à la suite d'une délibération du conseil municipal en décembre 1970. Le square est nommé Monseigneur-Maillet[79]. L'appellation nouvelle[80] est inaugurée le 18 février 1971. Les noms de la place et du square se distinguent alors.

Dans le cahier des charges[81] de 1974, l'espace au centre de l'îlot est toujours très peu défini, de la même manière que dans les cahiers des charges précédents. Il est la résultante de l'opération immobilière : « au centre même du secteur de rénovation, un groupe de tours marquant les limites de la nouvelle place des Fêtes »[82], simplement bordé par la « rocade »[83], l'anneau. Le quartier se construit sans l'espace central. L'appellation « plateau central » apparaît tardivement dans l'opération[84]. Elle figure dans la légende du plan masse de 1974[85] sous la lettre K – qui désigne également le jardin public, le marché public et le club de jeunes – apposée à deux reprises à l'intérieur de l'anneau [fig. 15].

Dans ce plan, la composition générale est fixée et l'aménagement du sol est dessiné. Les espaces verts sont grisés, les arbres indiqués et les tours sont dotées d'ombres fictives couramment utilisées dans les projections en plan de l'époque (Parvu 2010) mais dont l'orientation ici est fausse, ce qui témoigne, nous semble-t-il, d'un projet qui, en cherchant à s'ancrer dans la réalité, induit en erreur.

Les travaux d'aménagement de la place débutent en 1974. Une série de comptes-rendus nous permettent de retracer le fil des décisions et des événements. Ces réunions ont lieu en présence du directeur de la Sagi, de la direction de la Voirie et, en fonction des sujets, des directions de l'Urbanisme et du Logement, des Parcs et Jardins, de l'Aménagement urbain et de l'architecte coordinateur. À la fin de l'année 1975, alors que le chantier des parkings sous le plateau central se termine, le projet d'aménagement de surface

78. La deuxième phase de l'opération démarre six ans après la première, en 1970. Les acquisitions de terrain se font en premier lieu par les grandes parcelles industrielles, suivies des parcelles moyennes industrielles ou artisanales puis des propriétés individuelles, et enfin les copropriétés. Seuls les terrains de la zone du noyau central sont acquis d'un seul coup sans hiérarchie de surface. Compte-rendu n° 75 de la réunion du 17 février 1965 du bureau foncier. AdP 1565W 30

79. Prêtre catholique ayant dirigé un chœur de garçons, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois.

80. Ce choix a été motivé par une pétition du président de l'Union des associations amicales catholiques de la région de Paris, pour qu'une voie ou un square soit nommé ainsi. AdP 99W 136

81. En 1974, il s'agit d'un cahier des charges qui semble préparatoire, car non signé, présent dans les archives de l'Urbanisme, et non dans celle de Paris, la seule différence entre ces deux documents est la nomination dans le cahier des charges de 1975 des rues Louise-Thuliez et Henri-Ribière, qui précédemment étaient nommées BD/19 et BE/19.

82. Dans la définition des caractéristiques du plan masse p. 4. AdDU 4111W1241

83. *Ibidem.* p. 5.

84. Précédemment, dans les plans, cet espace est nommé soit « espace libre », soit par l'usage qui doit y être déplacé : « marché public ». Dans le plan masse de juillet 1972 il est « espace vert et marché » sous la lettre G. AdDU 4111W1241

85. Le nom « plateau central » apparaît dans les plans – masse et d'équipement – de septembre 1974. Si ce plan est signé, selon le cartouche, de l'architecte Marc Leboucher, le travail de thèse de Pauline Rossi (2023) ainsi que les documents produits par la Commission du Vieux Paris dans le cadre du réaménagement de la place en 2019 nous indiquent que l'architecte Jean-Robert Delb est l'auteur de la construction de la place centrale. Nous retrouvons néanmoins des plans d'étude détaillés pour l'aménagement du plateau central réalisés par l'architecte Leboucher. En mars 1974, un autre plan des aménagements du plateau central est établi uniquement sur le plateau central où doit s'implanter le marché. AdDU 4111W1240 et 4111W1243

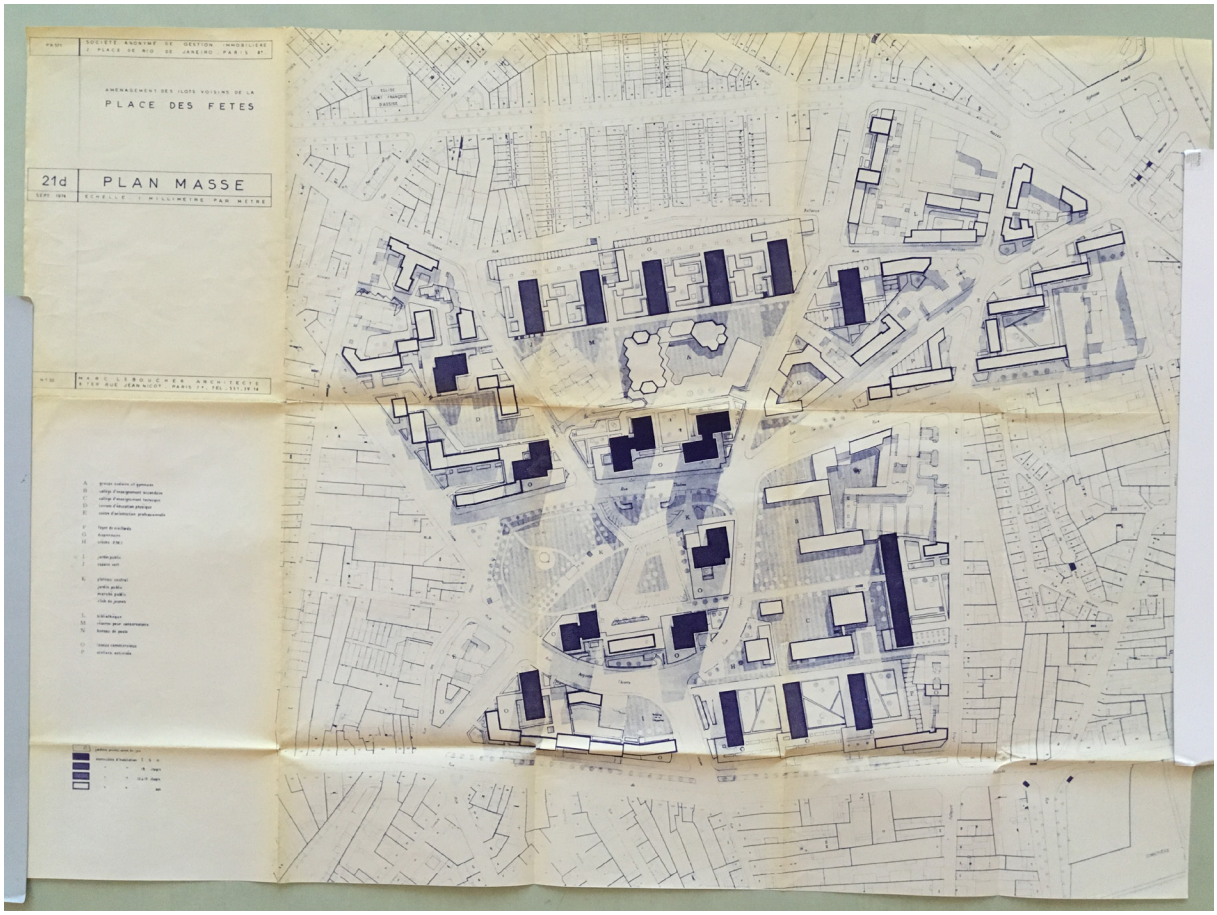

[fig. 15] Aménagement des îlots voisins de la Place des Fêtes, plan masse 21d, septembre 1974

reste à l'étude. Le plateau central est décrit dans un courrier du directeur des Opérations de rénovation urbaine au directeur de l'Urbanisme et du Logement :

> « Le plateau central de la place des Fêtes comprend, comme vous le savez, deux parties, l'une, à l'est, est destinée à la réinstallation du marché public, l'autre, à l'ouest, est essentiellement affectée à la réalisation d'un espace vert qui devra intégrer l'actuel square, Mr-Maillet. La réalisation en cours par la Voirie du secteur Est rend, dès maintenant, souhaitable l'adoption d'un parti d'aménagement de l'espace vert.
> Les terrains concernés forment actuellement un ensemble disparate puisqu'ils sont composés des plateaux asphaltés du marché actuel, de l'espace vert en cours d'aménagement pour le marché futur et des sols libérés par déclassement d'un tronçon de la rue du Pré-Saint-Gervais et la démolition des immeubles riverains. »[86]

Le sol de la place se divise en deux parties : celle à l'est, fonctionnelle, dédiée à l'activité économique sur et autour de la dalle, dans une logique « d'offrir au consommateur l'expérience de la galerie marchande en centre-ville » (Memain 2021), et celle à l'ouest, pensée comme « espace vert » de la place et intégrant le square déjà existant. La stratégie n'est pas de morceler, mais de rechercher une certaine forme de continuité pour chacun des deux espaces en s'appuyant sur des éléments déjà présents : le square et le marché. Le premier est comme fondu dans le parti pris par la proposition d'aménagement, tandis que le second est décalé et rassemblé dans un espace à lui. Cependant, à la demande des Parcs et Jardins, une seconde proposition d'aménagement est faite. Plus simple que la première, celle-ci conserve le pourtour du square inchangé.

Les deux hypothèses [fig. 16] sont examinées par le directeur de l'Urbanisme et du Logement, qui adresse à la sous-direction des Parcs, Jardins et Espaces verts une note en retour, dans laquelle un choix particulièrement clair est exprimé en faveur de la première proposition, qui fait disparaître – en supprimant les clôtures – les limites entre les différents éléments de l'aménagement en proposant que le square déborde sur la place, pour éviter l'impression d'objet posé les uns à côté des autres sans lien entre eux :

> « Le premier parti envisage notamment la suppression des grilles ceinturant actuellement le square Monseigneur-Maillet et l'incorporation à celui-ci des plateaux plantés et de terrains déclassés et libertés. Il s'agirait donc d'un jardin agrandi aisément accessible aux piétons.
> Le second parti conserve notamment les grilles actuelles de même que les plateaux plantés et asphaltés qui resteraient de la voirie publique. Ce parti plus traditionnel semble également moins cohérent et moins expressif. »[87]

Le deuxième schéma est né de l'inquiétude de la sous-direction des Parcs et Jardins de voir les grilles du parc supprimées après la présentation du projet par l'architecte coordinateur, M. Leboucher. Finalement, en raison de cette inquiétude et des possibles conséquences dues à la suppression des grilles, le préfet

86. Courrier du directeur des Opérations de rénovation urbaine à la Sagi au directeur de l'Urbanisme et du Logement, le 24 octobre 1975. AdDU 4111W1243

87. Note adressée à la sous-direction des Parcs, Jardins et Espaces vert et signée par le directeur de l'Urbanisme et du Logement, le 7 novembre 1975. AdDU 4111W1243

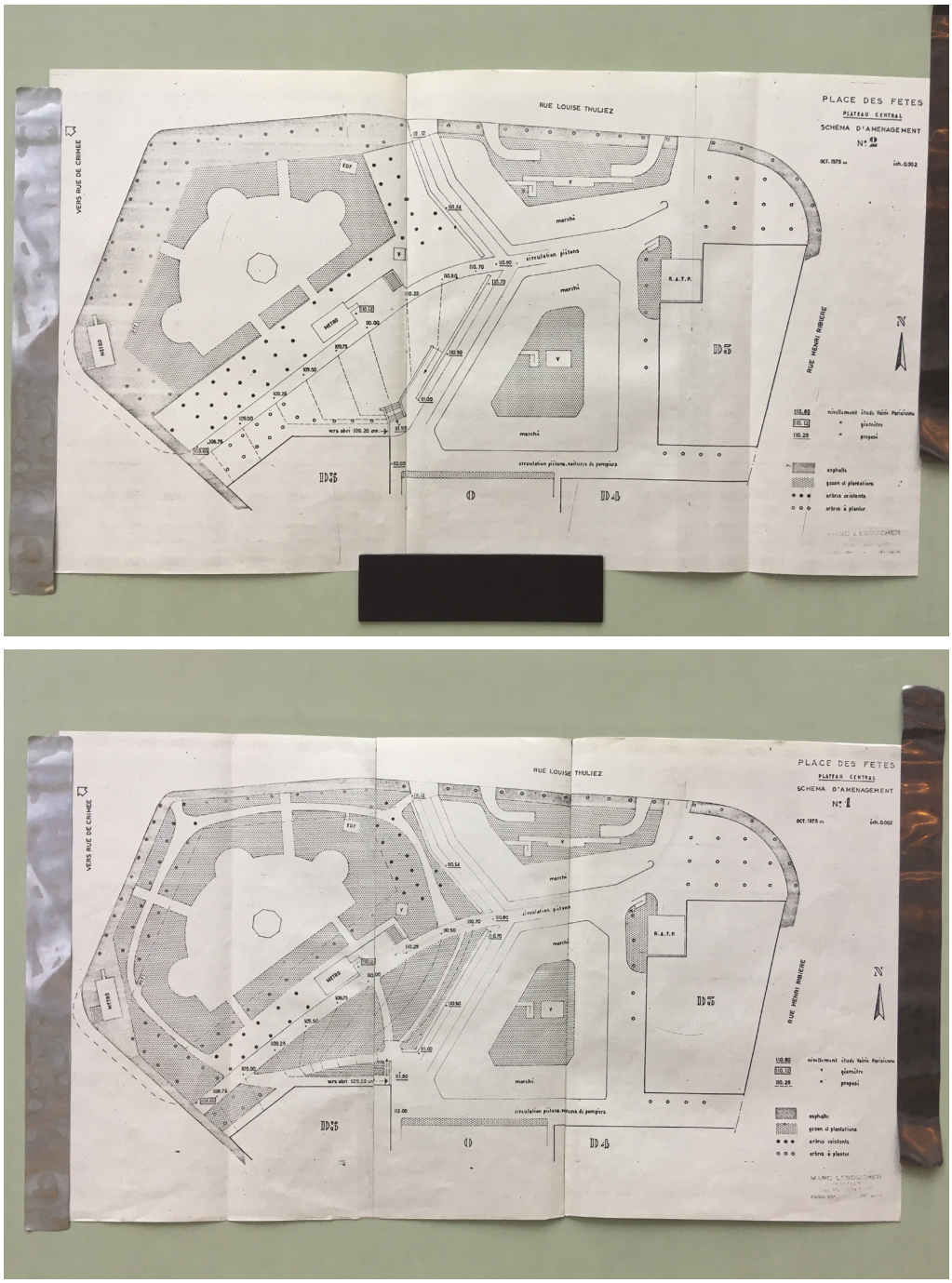

[fig. 16] Plans des deux propositions, octobre 1975

de Paris, M. Cabana, tranche en faveur de la deuxième solution. Il considère que la première « n'assure aucune garantie contre les risques de dégradations »[88] et, considérant comme courantes les dégradations dans les jardins parisiens, il conclut définitivement par cette phrase : « Dans le cas de la place des Fêtes, le maintien des grilles s'impose absolument. »[89] Le désir de clôtures rend la composition générale fragmentaire. Le square d'un côté, le plateau central de l'autre. Sur ce dernier, le sol est constitué de deux boucles concentriques suivant le contour de la jardinière qui englobe la sortie de secours du parking. Le plus proche, en asphalte uni, est libre de tout obstacle, et sur le second en carrelage à motif, des candélabres à socles maçonnés sont installés.

En 1977, le chantier touche à sa fin et, dans une lettre au directeur de l'Urbanisme, le directeur de la Sagi explique ce qu'il reste à faire :

> « Le calendrier pour l'achèvement au plateau central avait été défini.
> Celui-ci prévoyait essentiellement la terminaison de la dalle destinée à l'accueil du marché public, la réalisation d'une partie des espaces verts, ainsi que d'un abri pour le petit matériel des Parcs et Jardins, et enfin le transfert du marché public. Ce transfert, qui devait clore l'aménagement du plateau central, devait être réalisé au lendemain des élections municipales. »[90]

Ces premières élections d'un maire à Paris ont un effet sur le rythme du chantier, et le planning des travaux doit s'adapter à cet événement. La fin du chantier doit coïncider avec l'événement politique que représente l'élection d'un maire pour Paris.

Le déplacement prévu du marché sur la dalle soulève dès 1976 de nombreuses critiques de la part des commerçants du marché et des riverains soutenus par les élus[91]. Autour de la place, les avis ne sont pas unanimes et marquent la séparation qui existe entre commerçants de l'ancienne et de la nouvelle place. Les commerçants fraîchement installés dans les nouvelles boutiques de la place font part au maire de Paris, en novembre 1977,[92] de leurs inquiétudes, évoquant la survie économique de leurs commerces et la promesse faite par l'organisme rénovateur[93] de profiter du rayonnement économique et symbolique du marché. À cela s'ajoute l'organisme rénovateur qui défend le principe de déplacement du marché comme la « pièce maîtresse »[94] de l'aménagement du plateau central de la place des Fêtes pour créer l'animation de cet espace. Malgré les arguments avancés et la recherche d'un compromis susceptible de contenter les deux parties de la place – ancienne et nouvelle –, le déplacement prévu par le projet n'aura pas lieu.

88. Note au directeur des Affaires domaniales, le 21 novembre 1975. AdDU 4111W1243

89. *Ibidem.*

90. Courrier du 31 mai 1977. AdDU 4111W1243

91. Nous en avons fait le récit dans un article paru en 2023 dans le livre *Écrits de marché* (Ammar et al. 2023).

92. En novembre 1977. AdDU 4111W1243

93. Le chantier est en cours et la dalle a déjà été renforcée pour permettre la circulation des véhicules des forains. De plus, les douilles nécessaires à l'installation des étals ont été mises en place. Note datée du 24 août 1977. AdDU 4111W1243

94. Courrier du directeur de la Sagi au chargé de mission du préfet. AdDU 4111W1243



[fig. 17] Photographie Place des Fêtes plateau central, 5 octobre 1978

À la place, une allée marchande supplémentaire, parallèle à la rue Louise-Thuliez, est créée[95]. Une dizaine d'années plus tard, Jacques Chirac, alors maire de Paris, en évoquant cette histoire dans un exposé au Conseil de Paris, parlera de « tradition locale » si forte qu'elle a réussi à conserver son marché là où il s'est toujours tenu[96].

Une série de photographies conservées aux Archives de la direction de l'Urbanisme nous donne à voir dans deux photographies la place des Fêtes lors de sa réalisation [fig 17.]. Prises à hauteur d'homme, elles présentent un espace libre et principalement vide, à l'exception de rares passants. Elles sont réalisées par la section photographique de la direction de l'Aménagement urbain, « documentation générale et relations extérieures » comme nous en informe le tampon à l'arrière.

Un plan édité en 1983[97] marque les limites définitives de l'opération de rénovation [fig. 18]. Dessiné *a posteriori*, il signale les équipements publics réalisés ou prévus, tels que l'école maternelle à l'angle de la rue des Lilas et de la rue du Pré-Saint-Gervais. Bordés d'un trait noir fort, sont distingués les immeubles et parcelles compris dans le périmètre qui ont échappé à l'opération. L'aménagement de l'espace public est également reporté sur le plan tel qu'il a été construit, et la rangée d'arbres sur l'ancienne portion de la rue du Pré-Saint-Gervais – encore en partie inscrite – y est représentée. « Place des Fêtes » est écrit sur la rue du même nom et dépasse sur le square, l'inscription « marché » est à cheval entre le square et le plateau central, figurant la recherche de compromis entre l'ancienne et la nouvelle place.

Cette période de transformation de la place nous éclaire au-delà de l'aménagement en tant que tel de la place sur un contexte politique et administratif dans lequel la manière d'aménager le territoire est profondément transformée, nous l'avons vu, dans le contexte des Trente Glorieuses et par l'application, du point de vue des sciences politiques, d'un keynésianisme spatial (Pinson 2009). Il se manifeste sur l'aménagement urbain, où l'héritage d'une approche hygiéniste qui rend l'urbanisme responsable de la salubrité publique (Claude 2006 : 32) s'oriente vers la mise en place d'un modèle dicté par un urbanisme fonctionnaliste propre au mouvement moderne, dans lequel l'espace public, nommé « espace libre », est pensé par défaut au privilège des circulations et des fonctions. Cependant, dans le temps nécessaire à la réalisation de l'opération, un tournant a lieu dans la pensée urbaine, et les opérations de type « grand ensemble » sont remises en question en 1973. Depuis la place des Fêtes, l'aménagement prévu est révisé et réduit, pour des raisons économiques et paradigmatiques. Ainsi, l'espace public prévu sur une dalle surélevée est ramené au niveau du sol, l'aménagement des voies est revu, des tronçons de rue disparaissent, et l'espace central est ceinturé par une « rocade » qui se veut protectrice de l'aspect piéton de l'espace central. La place des Fêtes, à ce point de vue, nous paraît comme une relique d'un projet d'envergure disparu et d'une époque terminée. L'opération de rénovation aboutit à un espace

95. Délibération du conseil municipal daté du 17 janvier 1979. Le nombre de commerçants forains est augmenté de 100 (77 places réservées à la vente de comestibles, 10 à celle d'objets divers, 10 aux producteurs et 3 à la vente des fleurs) à 124 places (96 réservées à la vente de comestibles, 12 à celle d'objets divers, 12 aux producteurs et 4 à la vente des fleurs). AdDU 4111W1242

96. Projet de délibération, communication au Conseil de Paris, exposé des motifs, sans date, mais dont le récit laisse à penser qu'il s'agit de l'année 1988 ou 1989. AdP 2214W96

97. Il est établi par la direction de l'Aménagement urbain, section des Études et Grandes opérations. AdDU 4111W1243



[fig. 18] Zone de rénovation urbaine Place des Fêtes, mai 1983

public composé d'éléments autonomes. Les talus des rampes de parking, le plateau central, les trottoirs plantés autour du square et le square sont liés par des espaces interstitiels. L'un d'entre eux sera le socle d'implantation d'une œuvre d'art de l'artiste Marta Pan.

3. Identifier la place 1978-1996

Autour de cette période, nous analyserons successivement deux projets imaginés pour l'aménagement de l'espace central de l'îlot place des Fêtes. Ces projets coïncident avec des changements administratifs de la ville, qui se reflètent dans les politiques urbaines mises en place par la municipalité. Le premier s'articule suite à la commande par la Ville de Paris d'une fontaine à une artiste, cette dernière prend le parti de poursuivre le projet en imaginant un aménagement sur l'ensemble de la place. Bien que le projet n'aboutisse pas, il révèle aux pouvoirs publics la nécessité de revoir l'aménagement de la place et initie une mise en concours pour cela. Nous étudierons par la suite cette mise en concours pour comprendre de quelle manière l'aménagement proposé et réalisé par un architecte témoigne du courant de pensée sur la ville, mais également de l'émergence d'un engouement de la municipalité pour le sujet de l'espace public.

Esquissé au sein d'un vaste plan-programme

La fonction de maire est établie en 1977. La même année, la notion d'espace public en urbanisme apparaît en France « dans des textes officiels, notamment lors de l'institution du Fonds d'aménagement urbain (FAU) et du groupe interministériel Habitat et Vie sociale (HVS) » (Fleury 2007 : 37). Cette catégorie « espace public » devient peu à peu l'espace de rayonnement des élus, en tant qu'« objet privilégié de leur intervention » (Arab et Boudin 2009 : 142). De plus, dans le contexte de la décentralisation initiée dans les années 1980[98], le champ de compétence des élus est bousculé : « Avec le retrait partiel de l'État, l'enjeu des identités locales devient prédominant. Le rapport de nombre d'élus à une commande publique architecturale et urbanistique qui est désormais de leur ressort évolue et prend une connotation symbolique » (Biau 2018 : 3). L'un de nos interlocuteurs, le chargé de projet de l'aménagement de la place des Fêtes dans les services de la Ville de Paris dans les années 1990, nous raconte le contexte institutionnel de l'époque de la transformation du régime administratif de Paris avec l'élection d'un maire pour la capitale (cf. §II.1).

> « On était encore dans un fonctionnement qui était proche de la préfecture. Je sais pas si on vous l'a rapporté, mais quand Chirac devient maire en 1977, alors de 1977 à 1983, il a pas encore beaucoup de compétence, mais à partir de 1983 il y a un transfert réel de compétence du préfet vers le maire. Le maire de Paris s'entoure d'adjoints à qui il ne donne aucune délégation, il ne donne des signatures déléguées qu'à ses premiers adjoints et aux directeurs, et son propos est de dire : "Un directeur, je le révoque comme bon me semble ; un adjoint c'est un peu plus compliqué, donc j'ai des directeurs qui sont à ma botte et c'est

98. Avec la loi Defferre de janvier 1983, suivie de celle de juillet 1983 qui établit les modalités des transferts de compétences de l'État aux communes, notamment en matière d'urbanisme https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000320197

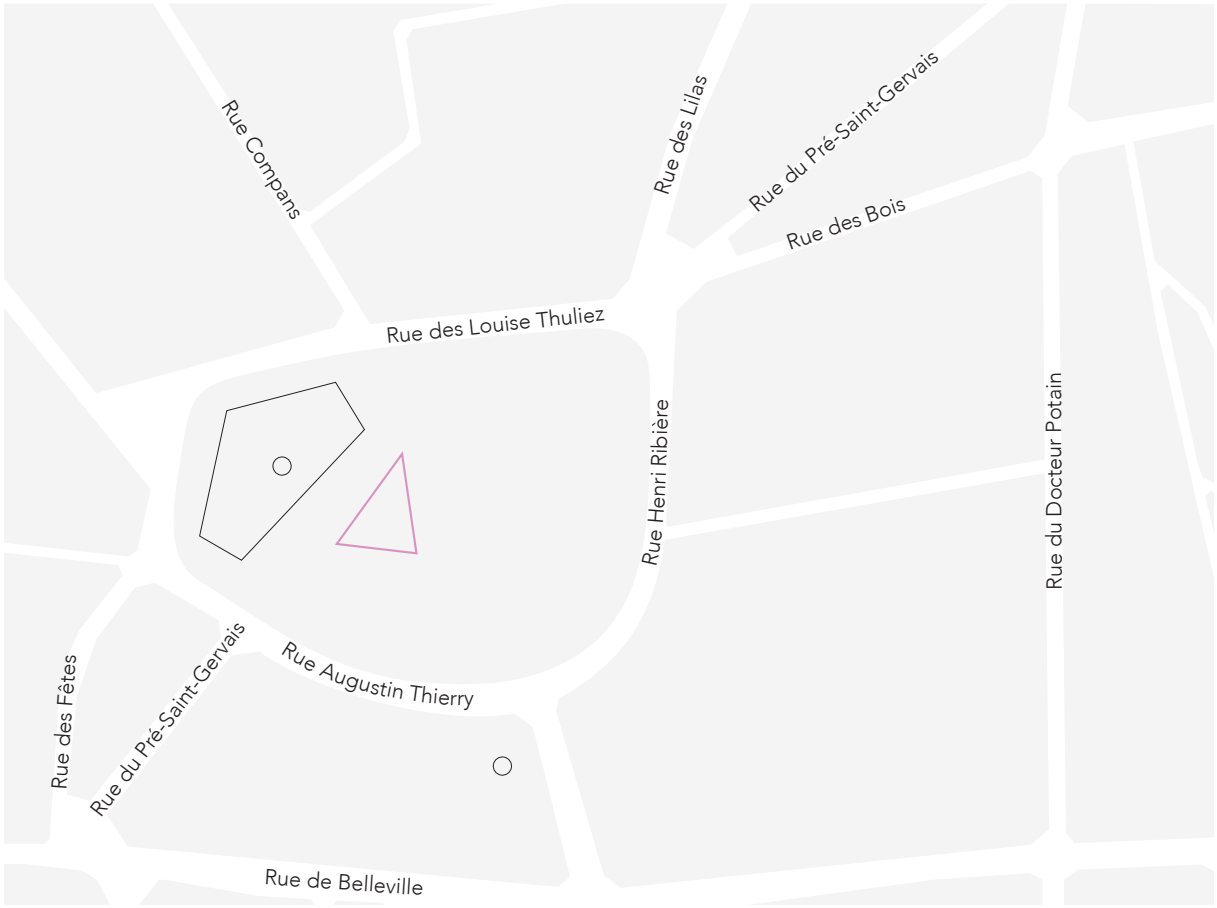

[fig. 19] Plan de repérage, la fontaine

l'administration parisienne qui porte les projets et qui fait tourner la boutique." » (Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19)

En 1980, dans une communication faite devant le Conseil de Paris, le maire de Paris fait un retour sur les interventions antérieures à la création de la fonction de maire et prend ses distances avec la doctrine urbaine appliquée par la Ville de Paris, la politique de rénovation.

« La conception originelle, mais longtemps maintenue, de cette action reposait sur les principes plus ou moins directement inspirés de la fameuse "charte d'Athènes" : abandon de l'urbanisme d'îlots et de la référence à la rue ; remplacement radical des constructions du siècle dernier, qualifiées de "logements insalubres" ou "taudis industriels" ; abandon de "plans libres" disposant, en une sorte de domino, des "immeubles-barres" et des "immeubles-tours" séparés par des espaces verts interstitiels, souvent créés sur des dalles surélevées et au-dessous desquels s'établissent des garages et certains services ; volonté de séparation systématique de la circulation des piétons et de celle des voitures. »[99]

L'opération de place des Fêtes est classée avec neuf autres opérations[100] de la Ville dans la catégorie « les opérations en voie d'achèvement et que leurs degrés d'engagement imposaient de poursuivre telles quelles ». Ces opérations ne sont pas encore toutes terminées que le modèle qui les a engendrées est jugé obsolète par le maire de la Ville. « Ces aménagements ont profondément marqué le paysage parisien de construction, resteront des témoins parfois originaux (les tours du front de Seine, les "Orgues" de Flandre et la composition de l'îlot Riquet), parfois plus contestables (plan masse de l'îlot "Saint-Éloi", restructuration de la place des Fêtes). » La description qui est faite de place des Fêtes est la suivante :

« Opération "Place des Fêtes" :
Cette très ancienne opération votée en 1957 est aujourd'hui entièrement terminée. Les comptes seront rendus en 1981 et permettront le versement par la Sagi à la Ville de l'excédent du bilan, soit 5 MF.
Néanmoins, quelques équipements sont encore à réaliser :
- un terrain d'éducation physique de 2 500 m² environ, rue Compans ;
- des équipements sociaux (centre de santé mentale dont le programme précis reste à déterminer, jouxtant un équipement privé (foyer de suite pour délinquants, rue du Pré-Saint-Gervais, rue des Lilas).

Enfin, il a été finalement décidé de maintenir le marché, qui se trouve au pourtour du square Monseigneur-Maillet à son emplacement actuel, au lieu de le transférer, ainsi qu'il avait été envisagé à l'origine, sur la dalle qui recouvre le parc souterrain de stationnement ; ce marché a pu être étendu, grâce à la création de 24 places nouvelles, le long de la rue Louise-Thuliez. Compte tenu de cette modification du plan initial, certains aménagements vont pouvoir être apportés au plateau central, afin d'atténuer son caractère

99. Communication sur la politique de la rénovation urbaine et du logement social, le 22 septembre 1980, accompagnée du rapport « La politique de rénovation urbaine et les zones d'aménagement concerté » p. 5. AdP 2135W175

100. Avec « l'îlot Saint-Éloi (12e), le secteur Plaisance Vandamme (14e), l'opération Beaugrenelle (dite "Front de Seine") et trois interventions dans le 15e arrondissement (Procession-Sablonnière-Falguière), l'îlot de la place des Fêtes (14e), l'îlot Riquet (19e) et enfin le seul îlot de l'opération du quartier du Marais (4e) » Bien que cela puisse paraître anecdotique, cette erreur d'arrondissement nous semble notable.

> trop minimal, grâce à la plantation d'une rangée d'arbres de haute tige et à l'extension de la jardinière centrale. »[101]

Le maire présente le maintien du marché à sa place initiale et dessine les pistes d'amélioration de l'espace central. Le caractère trop minéral de l'espace central est déjà pointé, et c'est dès à présent par de la végétation que l'adoucissement est envisagé. Ce changement de discours de la part du pouvoir politique correspond au constat d'« échec partiel des politiques du keynésianisme spatial » (Pinson 2009 : 103) qui jusqu'à présent régissait l'aménagement du territoire national et la planification urbaine par l'État. Le maire de Paris reprend donc en main l'aménagement du territoire et engage un plan pour rééquilibrer l'investissement public de l'ouest vers l'est de la capitale. Notre interlocuteur à la Ville de Paris ayant suivi l'aménagement de la place durant la période 1991-1996 nous fait le récit de cet investissement des sujets urbains par le maire de Paris au moyen d'un « plan-programme pour l'Est parisien », et du contexte électoral sous-jacent.

> « Il faut resituer ce projet dans un élément contextuel qui est la candidature du maire de Paris Jacques Chirac en 1989. Jacques Chirac avait échoué à la présidentielle et il voulait pour se ménager une possibilité d'être candidat en 1995 faire le Grand Chelem, c'est-à-dire remporter les vingt arrondissements de Paris, et parmi ces éléments de programme il avait un grand programme pour l'Est parisien, qui recouvrait un certain nombre d'interventions sur l'espace public dans la continuité de ce qui avait été fait place de Stalingrad. Il y avait la configuration de l'avenue Flandre, la requalification de la place des Fêtes et d'autres opérations un peu majeures. » (Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19)

Publié en novembre 1983, après la réélection du maire en mars de la même année, le plan-programme pour l'Est parisien donne les grandes lignes de ce que seront les transformations urbaines des années à venir. Le premier adjoint du maire de Paris, Jean Tiberi, expose, par une communication au Conseil de Paris, les moyens que la Ville va mettre en place pour rééquilibrer l'est de son territoire. S'inscrivant dans la continuité du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et du Plan d'occupation des sols de 1977[102], ce plan vient accompagner les très nombreuses créations de logements qui ont eu lieu auparavant, à l'est de la ville majoritairement, par les grandes opérations de rénovation. Des opérations si nombreuses qu'elles ont pu, selon le premier adjoint, avoir un effet négatif sur l'image de ces quartiers nouveaux : « l'image d'une forme de banlieue par rapport à la ville même avec laquelle il [l'Est parisien] fait pourtant corps. »[103] Après un certain nombre de constats sur les déséquilibres scolaires, culturels et économiques, un point sur le « paysage urbain déstructuré, des espaces publics moins bien traités » surgit. Ce point décrit « une moindre qualité de mise en valeur de l'environnement urbain, du paysage du quartier, de la rue, des places, de l'aménagement, voire de l'entretien, de l'espace public »[104]. Il en résulte ce que l'adjoint au maire qualifie de « patchwork », entre tissus urbains anciens et récents.

---

101. Communication sur la politique de la rénovation urbaine et du logement social, le 22 septembre 1980, accompagnée du rapport « La politique de rénovation urbaine et les zones d'aménagement concerté » p. 12. AdP 2135W175

102. Avis favorable du Conseil de Paris au Plan d'occupation des sols le 28 février 1977 ; et au Schéma directeur d'urbanisme et d'aménagement le 17 mars 1977, *PARIS-PROJET* n° 19-20 de janvier 1980

103. Plan-programme p. 5. AdP 2135W 200

104. *Ibidem.* p. 11.

> « L'histoire de la formation de l'est de Paris, l'importance des interventions d'urbanisme des dernières décennies ont fait de cette partie de la ville un véritable "patchwork" urbain, mêlant des tissus anciens – généralement au long des voies traditionnelles de pénétration dans Paris –, des secteurs du XIXe siècle, dont la qualité d'organisation et de constriction est très variable, et des zones rénovées dans le cadre d'opérations publiques – mais souvent brutales et sans rapport avec l'environnement – ou à coup d'interventions ponctuelles désordonnées. [...] Il s'y ajoute, de façon générale, un caractère plus sommaire, moins soigné, apparemment moins bien entretenu, des espaces publics : rues, places, jardins et de leur aménagement qui est souvent insuffisant et donne l'impression de l'inachevé. »[105]

De ce constat amer, l'adjoint rebondit sur le foncier de l'est de la ville qui recèle un grand potentiel en termes de terrains aménageables pour la capitale. À cela il ajoute les atouts géographiques – présence de l'eau, de collines –, d'espaces « pittoresques » – le parc des Buttes-Chaumont, le cimetière du Père-Lachaise, les places Bastille, Nation et République – pour conclure ainsi : « l'intérêt de ces éléments spécifiques semble d'autant plus élevé que leur importance n'est aujourd'hui plus très considérable, alors même qu'ils demeurent essentiels pour donner à l'est de Paris son poids d'histoire, sa bonhomie, son côté attachant et sa valeur architecturale urbaine et humaine »[106]. C'est donc sur la vie quotidienne de ses habitants que l'accent est mis pour revaloriser l'image de l'Est parisien à l'échelle de la ville. Dans un second temps, l'adjoint définit l'étendue de ce qu'il qualifie d'Est parisien : « de la porte de Gentilly à la porte de Saint-Ouen ». Cette zone comprend sept arrondissements[107] sans pour autant les traiter de façon homogène. Cette première partie de document définit une posture, en contrepied des partis pris urbains précédents, cherchant à définir un cap, une toile de fond des transformations futures qui s'y insèrent selon un calendrier pour les six ans à venir, se calquant à l'agenda électoral des municipales de 1989. Il est question d'organisation, de structure de la ville, et d'éviter l'« éparpillement » des interventions. Pour cela, deux types d'actions sont envisagés « des actions prioritaires de mise en valeur de l'est de Paris » et « des actions d'ensemble pour le cadre de vie quotidienne des habitants de cette partie de la ville »[108]. De cette manière, la ville est traitée pour ce qu'elle donne à voir et pour la manière dont elle est vécue. La conclusion de ce plan-programme réaffirme la posture de ligne directrice des actions futures de la municipalité. Le premier plan d'ensemble nous donne à voir l'ensemble des opérations envisagées [fig. 20].

Ces opérations sont par la suite classées, au gré des plans annexes, selon la légende : espaces publics, équipements, logements, activités. Le secteur de la place des Fêtes apparaît dans les catégories « espaces publics » et « équipement ». Sur la première carte, un réseau de places, certaines déjà citées dans le texte, apparaît : place Stalingrad, place de la Bastille, place de la République, les parvis des gares de l'Est et du Nord et des places de mairies comme celles du 18e, du 19e, du 20e, du 11e, auxquels d'autres espaces publics vont s'ajouter : les abords du marché Saint-Pierre, le croisement rue des Bois et boulevard

105. *Ibidem.* p. 12.

106. *Ibidem.* p. 12.

107. Le 10e, le 11e, le 12e, le 13e, le 18e, le 19e et le 20e.

108. Plan-programme p. 18. AdP 2135W 200

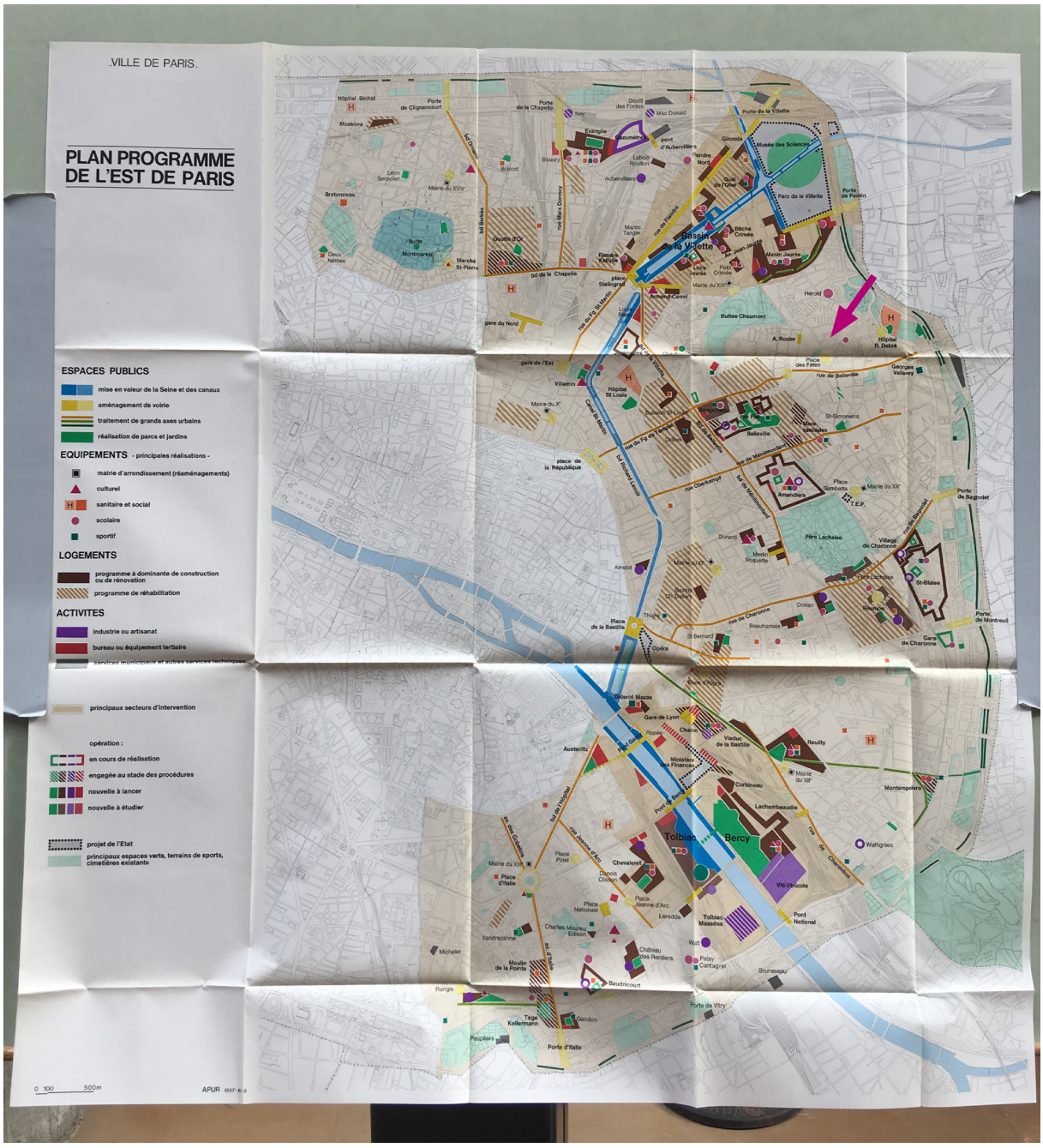

[fig. 20] Plan programme de l'Est de Paris, plan d'ensemble: principales réalisations envisagées

Serrurier, le parvis de Jourdain, la place de la Réunion, la place du marché d'Aligre, la place Jeanne-d'Arc, la place Pinel, le croisement Corvisart, la place d'Italie, la place Nationale et la place de Rungis. Les plus importantes portes de cette partie de Paris sont également proposées pour y engager un réaménagement[109]. Dans le second plan, qui définit les projets des équipements publics, la place des Fêtes figure pour recevoir une fontaine ou un monument, selon la légende.

L'analyse de ce plan-programme nous permet d'éclairer le tournant qui se réalise à cette période dans les politiques urbaines avec l'émergence de la figure du maire à Paris. À cela s'ajoutent les politiques de décentralisation de 1982-1983 qui déploient les compétences urbaines de l'État aux municipalités sur leurs territoires (Claude 2006 : 187). Une fois réélu, c'est par l'aménagement vers l'est de la ville que les politiques publiques de Jacques Chirac s'incarnent. Nous percevons cela comme une mise en visibilité par l'annonce d'opérations suivant la logique décrite par Gilles Pinson « Dans les années 1980, bon nombre d'édiles urbains cèdent aux sirènes du marketing urbain et voient dans la réalisation d'une opération visible la réponse miracle à l'impératif de promotion de leur ville » (2009 : 117). Cette notion de marketing urbain s'incarne dans la production des documents de planification dont l'évolution graphique démontre la volonté de traiter par l'image l'identité de la ville pour la promouvoir en interne comme en externe (*ibidem.* : 125). À cette même période, en 1985, la loi Maîtrise d'ouvrage publique (MOP) est promulguée[110]. Elle régit la commande publique et encadre les relations entre maîtrise d'ouvrage publique et maîtrise d'œuvre privée. Dans ce contexte, l'aménagement de l'espace public est un domaine de choix, et c'est dans un premier temps par l'art[111] que nous pouvons observer cela sur la place des Fêtes.

Tentative par l'art

Quelques années avant la parution du plan-programme pour l'Est parisien, un inventaire des fontaines de Paris est réalisé et un comité technique chargé des projets de fontaines est créé le 17 avril 1978[112]. Il est chargé de faire des propositions aux élus quant à la politique de la Ville concernant ce patrimoine, et de la coordination entre les services techniques[113]. Dans le choix des emplacements, l'Est parisien est privilégié et une première liste est établie lors de la réunion du comité technique le 16 novembre 1978 : il s'agit des Orgues de Flandre, de la place des Fêtes, de la place Gambetta, de celle de la Nation, des abattoirs de Vaugirard et des Buttes-Chaumont. Après de premières études sur chacun des sites, il est décidé de passer des commandes publiques[114]. Les choix de concepteurs pour certaines d'entre elles

109. Portes : Clignancourt, la Chapelle, la Villette, Pantin, Bagnolet, Montreuil, Italie.

110. Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. https://legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000693683

111. Dans la lignée notamment de l'inauguration avec les projets du jardin des sculptures du port Saint-Bernard en 1978. (Texier 2006 : 178)

112. Il se réunira à raison d'une fois par trimestre pour définir un programme de travaux des fontaines existantes et esquisser un programme pour l'année suivante.

113. Lors de la réunion « Fontaines de Paris » du 17 avril 1978, présidée par M. Cabana, alors secrétaire général de la mairie de Paris. « Direction des Affaires culturelles : création de fontaines à l'intérieur et hors des parcs et jardins ; sous-direction des Parcs et Jardins : fontaines existant dans les parcs et jardins ; sous-direction de l'Architecture : fontaines existant hors des parcs et jardins, à l'exception des fontaines Wallace qui continueront à être gérées par la direction des Services industriels et commerciaux. » p. 3. AdP 1861W 49

114. Lors de la réunion du comité technique le 4 décembre 1979. AdP 1861W 49

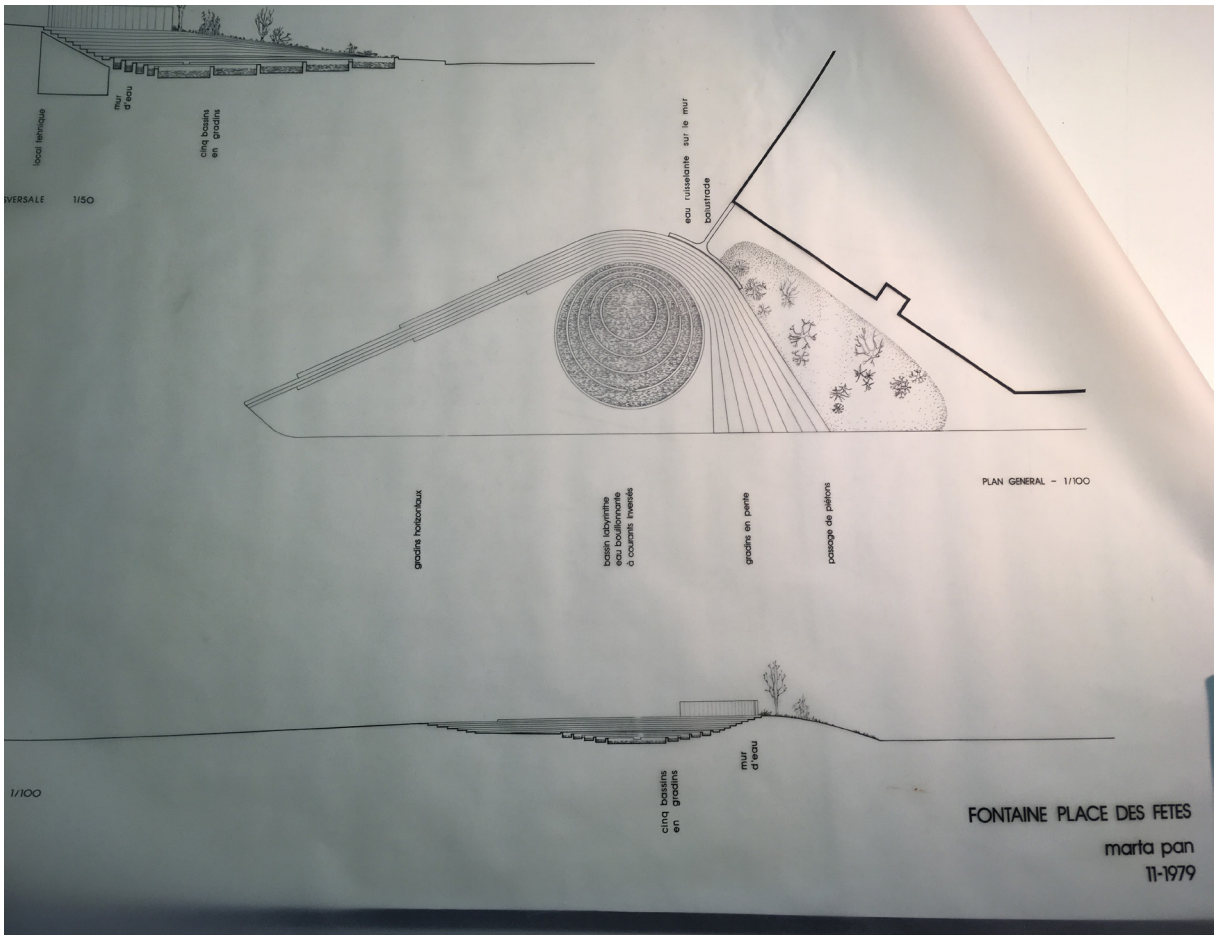

[fig. 21] Fontaine Place des Fêtes, novembre 1979

sont réalisés sans concours, notamment celles de la place Clemenceau, du square Léon-Blum, de la reconstitution de la fontaine de la Nation, de l'entrée du parc de Vaugirard, et de l'entrée des Orgues de Flandres ; d'autres sont évalués dans le cadre d'un concours des étudiants de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts pour le 5e arrondissement de Paris ; et enfin trois font l'objet d'un concours : îlot Saint-Éloi, place Gambetta et place des Fêtes[115]. Pour cette dernière, le projet lauréat est celui de l'artiste Marta Pan. Il est constitué d'un enchâssement de cinq cercles en pierre entre lesquels l'eau circule par des passages. Ce « bassin labyrinthe » selon les mots de l'artiste[116] est entouré par des gradins qui s'adaptent à la pente du site et permettent l'assise des passants [fig. 21].

En amont de cette décision, la direction des Affaires culturelles a effectué une étude d'implantation sur site. L'emplacement choisi est « une aire triangulaire actuellement sablée, le long de l'ex-rue Compans, face à l'une des sorties du métro. Elle aura, en arrière-plan, un vaste espace piétonnier, ce qui lui procurerait un environnement propice au calme, au repos et au rassemblement des promeneurs. De plus, elle créera une animation pour les habitants des immeubles de grande hauteur entourant ce lieu. »[117] Une période de mise au point technique du projet a lieu en parallèle des négociations budgétaires[118]. Durant cette période de définition du projet, des ajustements sont faits sur le périmètre de l'œuvre et sur les ouvrages à réaliser[119]. Le chantier démarre en avril 1985[120], la fontaine est mise en service avant la fin de l'année 1986[121].

---

115. L'évaluation par un jury a lieu le 7 mars 1980. Le jury est constitué de deux adjoint au maire de Paris, à la Culture et à l'Environnement, deux membres de l'Institut de France (Académie des Beaux-arts), le conservateur en chef du musée d'Art moderne de la Ville de Paris, un critique d'art, le directeur de l'Aménagement urbain à la mairie de Paris, Pierre-Yves Ligen, fondateur de l'Apur, et le directeur des Affaires culturelles à la mairie de Paris. Procès-verbal de réunion, le 6 février 1981. AdP 1861W 49

116. Dans les plans de détails de Marta Pan. AdFMPAW

117. Nous pouvons supposer de la date de cette note par un courrier évoquant une note faisant suite à la réunion du Comité technique des fontaines du 4 décembre 1979. AdP 1861W 49

118. Avec les deux autres fontaines en cours de réalisation, celle de la place Léon-Blum et celle de la place Igor-Stravinsky évaluées successivement à 1 300 000 F et 6 400 000 F par la direction des Affaires culturelles. Celle de Marta Pan, place des Fêtes, est évaluée à hauteur de 430 000 F. En novembre 1981, des discussions reprennent sur l'implantation de la fontaine lauréate sur la place des Fêtes. Une première autorisation de programme de 210 000 F est demandée au conseil municipal le 27 octobre 1981 : cette somme permettra d'effectuer le relevé topographique du terrain, la mise au point du projet et la réalisation du dossier de consultation des entreprises. Cependant, la réalisation proprement des travaux de cette fontaine dépend de l'état d'avancement de la création d'une autre fontaine, la fontaine « Tinguely » dans le 4e arrondissement de Paris. Si cette fontaine du centre de Paris est réalisée durant l'année 1982, la fontaine de la place des Fêtes devra attendre l'année 1983. Deux hypothèses sont donc proposées, la première étant la réalisation de la fontaine « Tinguely » dans le programme de l'année 1982, et la seconde un programme de substitution, constitué de l'achèvement de la fontaine place Léon-Blum et de la réalisation de la fontaine de la place des Fêtes, ainsi que de deux autres projets de fontaines à définir parmi les fontaines du programme de 1980. Lors de la réunion du comité technique du 2 octobre 1980. AdP 1861W 49 et AdDU 4111W1242

119. Des complications techniques nécessitent l'ajout d'un mur de soutènement et d'un escalier le long de l'immeuble adjacent. Le projet était jusqu'alors constitué de la fontaine, de l'amphithéâtre entre le bassin et le mur d'eau, du talus entre les gradins et l'accès de l'immeuble, un avenant doit être passé car le marché approuvé en 1984 par délibération du Conseil de Paris « n'intéresse que la réalisation de la fontaine proprement dite, à l'exclusion de ses abords, même immédiats. » AdDU 4111W1242

120. Selon le compte-rendu de chantier n° 1. AdFMPAW

121. Dans un tableau récapitulatif de la situation des équipements encore à réaliser pour l'opération Place des Fêtes, le 19 février 1986, la réalisation de la fontaine et l'aménagement de ses abords y figure, le marché de conception et de travaux a été passé avec Marta Pan et la fontaine doit être mise en service en 1986. Il est également question d'un avenant qui doit être signé le 17 février 1986 pour l'étude d'aménagement. AdP 2214W 96

Percevant l'enjeu d'unifier l'espace de la place sous un seul et même aménagement, l'artiste Marta Pan prend les devants et élabore un projet de plus grande ampleur. Cette proposition est l'un des sujets d'une réunion entre la direction des Affaires culturelles, la direction de l'Aménagement urbain et l'Atelier parisien d'urbanisme en novembre 1983 : « Le projet de fontaine étudié par Marta Pan pour ce site a conduit l'artiste à concevoir une esquisse d'aménagement pour la place. Une collaboration avec les équipes de la Ville paraît envisageable pour ce projet et M. Ligen [directeur de l'Aménagement urbain] suggère qu'un marché d'étude soit monté avec la DAU pour la rémunération du concepteur. »[122] Marta Pan énonce, dans l'avant-projet d'aménagement conservé dans ses archives, ses intentions de projet pour la place :

> « En effet, il ne s'agit pas d'un projet de décoration des lieux. Plutôt de la réanimation d'un espace mal en point, déserté. Il s'agit de restructurer, relier, remodeler plusieurs lieux en une seule place vivante.
> Le projet présenté ne peut pas modifier le microclimat ingrat aggravé par les immeubles qui entourent l'espace central. Il peut seulement améliorer visuellement cet espace et essayer de lui créer de nouvelles fonctions pour donner dynamisme et vie. »[123]

Le plan, retrouvé dans les archives de la fondation qui porte son nom et celui de son mari, la fondation Marta Pan & André Wogenscky, établit la fontaine au centre d'un vaste projet d'aménagement de la place, et la composition en arc de cercle organise le sol de la place, square compris. Le motif circulaire qui se répand sur la place a plusieurs centres : le centre de la fontaine, le centre du kiosque et de la guérite de gardien du square. Les éléments techniques tels que les grilles d'aération du sous-sol, l'escalier de secours et les jardinières trouvent leur place dans la grille courbe de cette géométrie. D'autres éléments programmatiques, que l'artiste met en scène dans sa description, sont ajoutés :

> « L'espace central est relié à la fontaine par un dessin rayonnant. Le tracé de la composition part du centre de la fontaine. Les rayons et les arcs de cercle ainsi construits définissent les grands axes de la circulation piétonne et délimitent les surfaces vertes et minérales. Ce tracé permet de relier les éléments les plus lointains au centre, de désenclaver les commerces au sud de la place et de créer des parcours directs dans toutes les directions.
> Pour affirmer le point haut de la place – sans surcharge importante sur la dalle – une forêt de mâts est proposée. L'ensemble de ces mâts en acier inoxydable forme un cône dont le sommet est à 12 mètres du sol. Des haubans assureront la bonne tenue des mâts et ces haubans pourront être décorés,
> les jours de fête, de banderoles, fanions, etc.
> Un petit amphithéâtre, protégé du vent par un muret-fond de scène, permet le spectacle, le jeu des petits et les réunions des jeunes.
> Un jeu de boules est prévu pour les plus âgés, avec des bancs aux deux extrémités, également protégés un peu du vent.
> Devant les restaurants, cafés et pâtisseries, un espace pour des terrasses est prévu.
> Un damier dans le revêtement du sol peut servir à plusieurs jeux.

122. Au cours de laquelle des propositions culturelles sont passées en revue, le texte aborde le sujet Place des Fêtes. AdDU 4111W1243
123. Avant-projet d'aménagement du secteur de la place des Fêtes Paris 19e, décembre 1986, p.2. AdFMPAW

> Des bancs adossés à des murets coupe-vent sont prévus pour les jours de beau temps.
> Des arbres seront plantés dans les espaces verts et dans les trous réservés dans le dallage. Des arbustes et des plantes vivaces compléteront les plantations.
> Le square est rattaché à la fontaine et à l'espace central par son ouverture et par son tracé. Les cercles autour de la fontaine recoupent ceux dont le kiosque est le centre. »[124]

Les matériaux prévus pour le revêtement de sol sont en nombre limité afin d'« exprimer l'unité et la continuité du projet »[125]. L'ensemble est accompagné d'un projet d'éclairage détaillé, de préconisation de mobilier et de barrières [fig. 22].

D'autres plans sont produits par la direction de la Voirie en 1987, sur lesquels le plan de composition de Marta Pan se superpose aux courbes de niveau de la place, supposant un degré avancé du projet[126]. Le 30 mars 1987, l'architecte voyer Gilles Brousse transmet au directeur de la Voirie une série de documents élaborés par Marta Pan définissant l'aménagement de la place proposé, accompagnés d'une note datée du 21 octobre 1987 à l'attention de l'adjoint au maire chargé du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat de la part du directeur de l'Aménagement urbain. Dans celle-ci il signale l'étude de la proposition de Marta Pan par la section Projet de la direction de la Voirie (DVD)[127].

En avril 1987 le maire du 19e s'impatiente[128] de la réalisation de l'aménagement de la place des Fêtes par Marta Pan. Il demande, par l'intermédiaire du directeur de cabinet de la mairie de Paris, à ce que le directeur de l'Aménagement urbain obtienne, de l'artiste, la présentation d'un projet cohérent dans des délais rapides. Par la suite, dans un courrier adressé au directeur de la Voirie[129], le maire d'arrondissement fait part des inquiétudes que la présentation du projet a suscitées chez les habitants et associations du quartier, et demande à ce que la communication du projet à l'échelle locale soit poursuivie, au vu du contexte électoral à venir au printemps 1989.

En octobre de l'année 1988, une réunion de concertation entre la direction de la Voirie, la direction de l'Aménagement et l'Apur commence à esquisser des « projets de places ». Un certain nombre de places sont citées : place Gambetta, place Vendôme, place de la bourse, place de l'Alma, place du Palais-Royal, place du Carrousel, place de Stalingrad, place d'Italie, place des Fêtes et place de la Bastille. À propos de chacune de ces places, un court paragraphe décrit l'avancement des projets, et les services de la Ville et les concepteurs extérieurs impliqués, le cas échéant. Pour la place des Fêtes, le souhait du maire d'arrondissement d'annoncer prochainement des travaux d'aménagement est notifié et l'architecte voyer est chargé d'étudier une esquisse d'aménagement sur la base du dessin de Marta Pan en fonction des remarques des habitants. Enfin, le compte-rendu fait état d'une éventuelle communication au Conseil de

124. Avant-projet d'aménagement du secteur de la place des Fêtes, Paris – 19e, décembre 1986, p. 4-5, AdFMPAW
125. *Ibidem.* p. 6
126. Plan « Place des Fêtes, aménagement piétonnier, nivellement », section Projet de la direction de la Voirie, sd. AdDU 4111W1243
127. Note du 21 octobre 1987 à l'attention de l'adjoint au maire chargé du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du directeur de l'Aménagement urbain. AdDU 4111W1240
128. 21 avril 1987, note à l'attention de M. Alain Grellety-Bosviel, directeur de l'Aménagement urbain. AdP 2214W96
129. Courrier du maire de l'arrondissement au directeur de la Voirie, le 12 octobre 1988. AdP 2214W 96

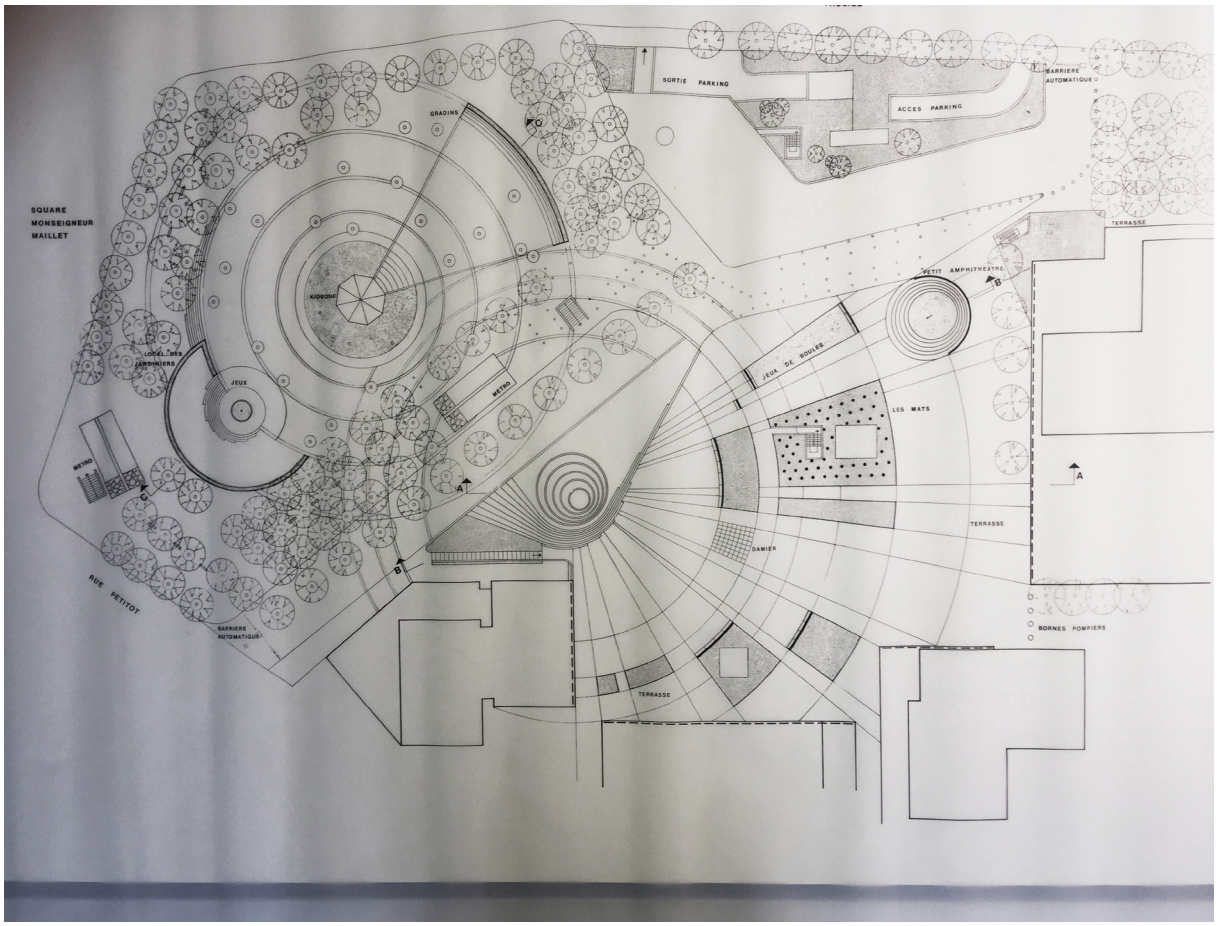

[fig. 22] Place des Fêtes, plan d'aménagement, décembre 1986

Paris à propos du projet par le secrétaire général[130]. L'enjeu électoral de l'annonce d'un réaménagement de la place pour l'élu d'arrondissement est évident, cinq ans après la clôture des comptes de l'opération Place des Fêtes qui a redessiné le quartier entier. Le projet élaboré par l'architecte voyer de la direction de l'Aménagement urbain est validé par le maire du 19e arrondissement à l'hiver 1988[131] et doit être présenté au public au moyen de panneaux sur la place. Au même moment, il doit être présenté au Conseil de Paris en janvier 1989.

Un projet de délibération, sans date, émis par le maire de Paris au Conseil de Paris replace le projet dans le contexte du plan-programme pour l'Est parisien. La qualité du projet de Marta Pan est louée en tant qu'il « se propose "de revaloriser" la place des Fêtes, en remodelant plusieurs éléments du site pour améliorer visuellement l'espace et essayer de créer de nouvelles fonctions ».[132] Dans la suite du document, une description architecturale du projet est faite, les matériaux employés sont détaillés et un calendrier est donné : une première tranche de travaux est prévue pour le second semestre de 1989 et la suivante pour l'année 1990. Le maire termine en demandant au Conseil de Paris d'autoriser le lancement de l'appel d'offres lors de sa séance d'avril 1989, afin de « concrétiser cette opération majeure du plan-programme de l'Est parisien. »[133] Le défaut de trace d'un délibéré laisse à penser que ce projet n'a finalement pas été soumis au Conseil.

L'ébauche de ce projet d'aménagement d'ensemble de la place échoue à l'aube de la campagne électorale de 1989, en raison du manque d'engouement de la population locale à son égard, démontrant l'intrication des sujets politiques et urbains et l'importance de la valeur accordée aux projets d'espace public dans le cadre de la campagne municipale. De plus, il nous paraît intéressant de noter que le projet d'aménagement de l'ensemble de la place émane de l'artiste initialement lauréate du projet de fontaine uniquement. L'artiste étend son champ de compétence de la pratique artistique à l'aménagement de l'espace, dépassant ainsi l'échelle de l'objet pour s'attaquer à celle du plan. Cette proposition d'études, bien que non réalisée, initie la réflexion sur la nécessité de penser cet espace de manière globale avec un projet urbain. En prolongeant dans un premier temps l'étude de l'artiste, la municipalité perçoit les enjeux en termes d'image et de promotion du territoire (Pinson 2009) qu'un réaménagement de la place engendrerait. En effet, nous l'avons vu, la place est inscrite dans des plans d'aménagement à l'échelle de la ville, elle est intégrée par la politique à un réseau d'espaces publics en cours de transformation. Cependant, à l'échelle locale, des critiques se font entendre, et malgré l'intégration de modifications, la prudence domine et le projet est suspendu. Par l'abandon du projet d'aménagement de la place tout entière par Marta Pan, resté sans suite, et malgré l'ajout d'une œuvre d'art, la place semble encore une collection d'objets épars dans laquelle la fontaine témoigne de l'échec d'unification de l'ensemble.

130. Compte-rendu, réunion de concertation du 4 octobre 1988. AdDU 4111W1240

131. Deux notes du 19 décembre 1988, la première du directeur de la Voirie au secrétaire général de la Ville de Paris et la deuxième au chargé de mission auprès du maire. AdP 2214W 96

132. Projet de délibération, communication au Conseil de Paris de la part du maire de Paris, sans date, p. 2. AdP 2214W 96

133. *Ibidem.*

Retenue dans un programme de mandature

En prévision de la troisième mandature du maire de Paris, en septembre 1988[134], l'Apur propose dans un document à l'attention du secrétaire général de la Ville de Paris un certain nombre de qualificatifs pour la ville qui constituent les pistes de projets des années à venir en matière d'urbanisme : « Paris internationale », « Paris des Parisiens » et « Paris au quotidien ». Cette note s'accompagne d'un bilan de la mandature en train de s'achever (1983-1989). Elle y est décrite comme marquée par la « volonté de rompre avec l'urbanisme des années 1960 et du début des années 1970 »[135]. Un de ces moyens d'action a été la mise en application du plan-programme pour l'Est parisien en 1983. Dans le dernier paragraphe de la troisième partie, il est question « des aménagements ponctuels »[136] dont font partie les places. Bien qu'étant qualifiées d'interventions moins spectaculaires que les autres, elles doivent participer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants : « Il faut néanmoins signaler les actions réalisées ou en cours sur différentes places de Paris : place Jules Joffrin, place Nationale, place de Rungis, place des Vosges, place Stalingrad, les études en liaison avec le nouvel Opéra sur la place de la Bastille, sur la place d'Italie avec le projet de Kenzo Tange et de plusieurs autres. » Certaines places accompagnent l'arrivée d'un objet architectural, d'autres sont des aménagements urbains, dans les deux cas elles redeviennent un sujet en tant que tel dans les politiques de la Ville. Le projet de la place des Fêtes est présent lors d'une réunion intitulée « Grands projets d'aménagement de l'espace public parisien » le 14 mars 1990[137] dans lequel le programme du réaménagement est présenté ainsi :

> « Reconstitution d'une place, véritable lieu de convergence, en recherchant un principe unificateur pour une succession d'espaces actuellement très morcelés.
> L'aménagement consiste :
> - à restructurer les espaces publics ;
> - à organiser le stationnement ;
> - à redéfinir le mobilier. »[138]

Avec pour modalité de sélection de concepteurs :

> « Proposition faite au secrétariat général de désignation d'un concepteur par consultation restreinte. »[139]

À l'issue de la réunion, l'opération Place des Fêtes est retenue, parmi d'autres, dans le cadre du programme de mandature. Les autres opérations sont la rue de Flandre, la place de la Bastille, la Coulée verte, la

134. Note à l'attention du secrétaire général de la Ville de Paris, par l'Apur, le 19 septembre 1988. AdP 2135W175

135. Bilan de la mandature, note de synthèse sur l'action municipale en matière d'urbanisme pour la période 1983-1989, Apur, le 11 avril 1988, p. 1. AdP 2135W175

136. Cette troisième partie du bilan est intitulée « Préserver et mettre en valeur ». La première partie est nommée « Défendre la fonction résidentielle à Paris », la deuxième « Une politique en faveur des activités économiques et de l'emploi », la quatrième « Créer des espaces verts » et la cinquième « Améliorer les conditions de déplacement ». *Ibidem.* p. 16.

137. Réunion du mercredi 14 mars 1990, Grands projets d'aménagement de l'espace public parisien. AdP 2214W 96

138. *Ibidem.*

139. *Ibidem.*

place Vendôme, la voie piétonne du 2e arrondissement, la porte Maillot, les Champs-Élysées[140] et la place d'Italie. Place des Fêtes est ainsi officiellement intégrée à un programme plus vaste qui sort des frontières de l'Est parisien. Il est stipulé que « ces neuf opérations constituent le programme de mandature pour les grands projets d'aménagement et d'embellissement de l'espace public parisien ». De cette manière, ces projets sont compris dans l'enveloppe de la mandature de 800 MF que le maire souhaite, suite à l'étude de la direction des Finances et des Affaires économiques, porter alors à 1 000 MF. Compte tenu de cette réévaluation du projet sous le chapeau du programme de mandature, le budget de l'opération est revu à 40 MF, suivant l'évaluation sur un ratio de surface par le directeur de l'Aménagement urbain. Cela implique, suivant la loi MOP :

> « – une délibération pour la désignation du jury de la consultation ;
> – un appel public de candidatures (avec éventuellement une courte note d'intention des candidats analogue à celle de la procédure retenue pour la consultation du parc de Bercy) ;
> – un jury de sélection des candidats qui devrait retenir 5 à 6 concepteurs ;
> – le jugement des propositions (jury identique) »[141]

Le calendrier prévisionnel annonce la date du 20 décembre 1990 pour la sélection par le jury[142] du candidat retenu. La réunion suivante concernant les « Grands projets d'aménagement de l'espace public » est fixée à juin[143]. Pendant ce temps-là, le programme et le coût doivent être précisés par la direction de l'Aménagement urbain pour que les modalités d'appel à candidatures soient présentées devant le Conseil de Paris.

Lancement d'un concours d'architecture

Le dossier de consultation de concepteurs phase 1, réalisé en juin 1990, retrace dès l'introduction les précédents urbains de la place, il raconte les échecs et abandons qui ont abouti à la situation actuelle et la nécessité de penser un projet d'aménagement.

140. Le réaménagement de l'avenue est déjà annoncé dès 1970 dans le n°3 de *PARIS-PROJET*, « Champs-Élysées proposition pour un aménagement » (p. 87) et sera remporté par le même architecte que la place des Fêtes, Bernard Huet.

141. Note à l'attention de monsieur le secrétaire général de la Ville de Paris, le 19 avril 1990, signée du directeur de l'Aménagement urbain. AdP 2214W 96

142. Le jury est composé de : l'adjoint au maire de Paris chargé de l'Urbanisme en qualité de président, l'adjoint au maire de Paris chargé de l'Environnement et des Parcs et Jardins, l'adjoint au maire de Paris chargé de la Circulation, du Stationnement, des Transports et de la Voirie, le maire du 19e arrondissement de Paris, le secrétaire général de la Ville de Paris, le directeur de l'Aménagement urbain de la Ville de Paris, le directeur de la Voirie de la Ville de Paris, le directeur des Parcs, Jardins et Espaces verts de la Ville de Paris, quatre personnalités qualifiées dont un architecte de l'Apur, deux architectes et un paysagiste extérieurs à l'administration de la Ville de Paris. Dossier de consultation de concepteurs, réaménagement de la place des Fêtes, règlement, juin 1990. AdP 2214W 96

143. Le 7 mai 1990, présidé par le secrétaire général, en présence de M. Cabana. AdP 2214W 96

> « Ce site du 19e arrondissement sur les hauteurs de Belleville a été profondément transformé par la rénovation lancée pendant les années 1960, à partir de la situation préexistante, organisée autour square Monseigneur-Maillet
> Le plan "Leboucher", conçu à l'origine de l'aménagement, n'a été mis en œuvre que sur la partie nord du secteur opérationnel. Plus au sud, le site de la place des Fêtes a vu, en 1971, une évolution sensible du projet, avec l'abandon de la "dalle piétonne" du programme initial et une composition "au niveau" des espaces publics et des équipements commerciaux. Mais, en particulier, le déplacement du marché vers "le plateau central" ne s'est jamais concrétisé.
> C'est donc de ces mutations successives que résulte le paysage actuel. »[144]

C'est en s'appuyant sur l'histoire de la rénovation que le concours est lancé, le passé récent de la place est un prérequis au projet. Le périmètre d'étude tel que défini par le chapitre 1 de la consultation des concepteurs dans les directives d'aménagement est élargi : « Véritable pôle d'attraction d'un quartier d'environ 15 000 habitants, la place des Fêtes doit être considérée de façon élargie au-delà du "plateau central", jusqu'aux façades des immeubles riverains (des deux côtés) des rues Louise-Thuliez, Henri-Ribière, Augustin-Thierry, Petitot et de Crimée, avec la prise en compte des principales voies d'accès desservant ce secteur (cf. plan du périmètre d'étude). »[145] Le secteur est inscrit dans le quartier, sans qu'il soit donné une définition de celui-ci autre que le nombre d'habitants.

Sur le document périmètre d'étude [fig. 23], ce dernier s'étend bien au-delà du « plateau central » tel que nommé dans la rénovation précédente pour englober l'anneau de circulation, une partie des îlots, et les immeubles périphériques, ce qui est rendu explicite dans le texte : « par des propositions opérationnelles et réglementaires visant à retravailler les façades du bâti existant et, en particulier, les façades et bandeaux commerciaux ainsi que les dalles auvents… et rez-de-chaussée d'immeubles. »[146] La consultation souhaite une prise en compte du site en vue de l'élaboration d'un programme, avec pour objectifs :

> « – une meilleure identification de la place des Fêtes par la requalification de ce site ingrat, mais riche de potentialités ;
> – dégager un parti d'aménagement qui donne à la place des Fêtes un rôle fédérateur pour le quartier considéré ;
> – assurer l'animation économique et urbaine du secteur d'études. »[147]

Les points suivants détaillent la réorganisation du rapport piéton/voiture au bénéfice des piétons. Les stationnements doivent être bannis de l'espace piétonnier au centre de la place. Le sol doit être unifié, repensé pour supprimer tous les « ressauts ». L'enjeu d'embellissement de la place est spécifié selon plusieurs critères : la proposition d'une composition lisible et simple, l'emploi de matériaux de qualité, la prescription de mobilier urbain qualitatif et cohérent. Une attention portée aux émergences des éléments de sous-sol, technique et circulatoire, est attendue, particulièrement au niveau de la « transparence » des

144. Introduction des directives d'aménagement du dossier de consultation de concepteurs phase 1 de juin 1990. AdP 2214W 285
145. *Ibidem.* p. 3.
146. *Ibidem.* p. 4.
147. *Ibidem.* p. 2.

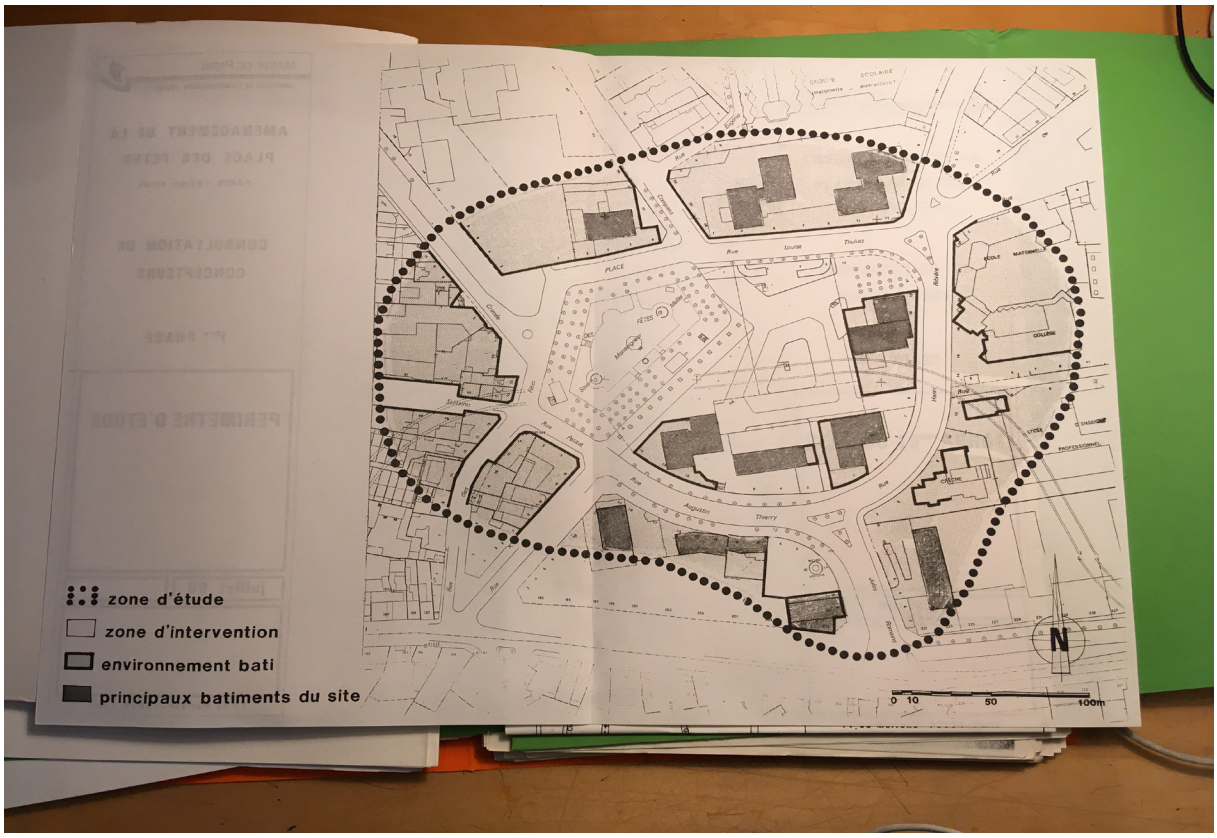

[fig. 23] Périmètre d'étude, consultation des concepteurs 1re phase, juillet 1990

bouches de métro et de l'aspect « convivial » des accès parking. De nouvelles plantations doivent être prévues en périphérie du square « pour accompagner les actions déjà évoquées ci-dessus, en respectant un nécessaire équilibre "minéral/végétal" et sans tomber dans la "jardinière anecdotique"… ». Le dernier objectif est la prise en compte et la valorisation de l'animation urbaine : marché, jeux, fêtes… Pour cela, la mise en place d'un certain nombre d'aménagements est à envisager : terrain de boules, jeux d'enfants, gradins… et éventuellement une intervention sur les places de parking de sous-sol[148].

En étudiant les notes d'intention de la première phase du concours, nous pouvons constater que les différents candidats au réaménagement pointent l'aspect fragmentaire de la place et prônent une recherche de cohérence et d'homogénéisation par leurs stratégies d'aménagement. Le candidat à la conception Bernard Huet, en s'appuyant sur sa connaissance de l'histoire urbaine, ancre sa proposition d'aménagement dans une « démarche de réparation » qu'il définit ainsi : « La place des Fêtes représente pour moi une occasion de me confronter à un problème de réparation urbaine exemplaire dans la mesure où il faut inventer de toutes pièces un espace public qui serve de médiation visuelle entre des tissus urbains totalement hétérogènes et dans une certaine mesure antagonistes. »[149]. Il nous paraît nécessaire de replacer ses propos dans le contexte de conception de l'aménagement de l'époque où, après avoir abordé le projet comme une feuille blanche, les manières d'aborder les interventions urbaines se sont transformées pour prendre en compte le « déjà là » (Fromonot 2012 : 44), ce qui est préexistant au projet, dans un « souci de reprise des traces de la ville » (Pinson 2009 : 141). Bernard Huet ouvre son agence au début des années 1980, après avoir été critique d'architecture et rédacteur en chef de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*[150], pour « se confronter à la réalité de la production » comme nous l'explique l'un de ses anciens collaborateurs. Il défend dans sa pratique le principe d'un projet urbain qui « doit intégrer la continuité urbaine et la permanence des tracés, la règle et la convention caractérisant les formes urbaines, la primauté des espaces publics, mais aussi l'hétérogénéité de la ville » (Pommier 2020 : 70) en opposition avec les principes de la ville fonctionnelle. L'aménagement de la place Stalingrad qu'il termine en 1989 constitue pour lui une référence dans le cadre d'un concours régi par la loi MOP (Biau 2020 : 45). Cette référence rassure en outre la municipalité en démontrant, comme nous le raconte le chargé de projet à la Ville de Paris durant cette période, ses compétences pour un tel projet « puisqu'il avait montré qu'il savait qualifier un espace en qualifiant la place Stalingrad, et qu'il avait une hauteur de vue qui permettrait de réhabiliter cette place en prenant en compte quand même un environnement urbain très singulier avec un quartier qui avait été aménagé dans les années 1960, mais qui ne fonctionnait pas très bien. »[151]

Déclaré lauréat le 26 mars 1991, Bernard Huet définit un nouveau « secteur d'intervention » qui resserre la limite de projet au droit des immeubles sur la place et des trottoirs sur les rues adjacentes [fig. 24]. Ce plan propose pour ces rues des travaux d'accompagnement et deux zones d'extension possible du

148. *Ibidem.* p. 3.

149. Note d'intention, Bernard Huet. AdP 2214W 285

150. Entre 1974 et 1977 (Pommier 2020)

151. Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19

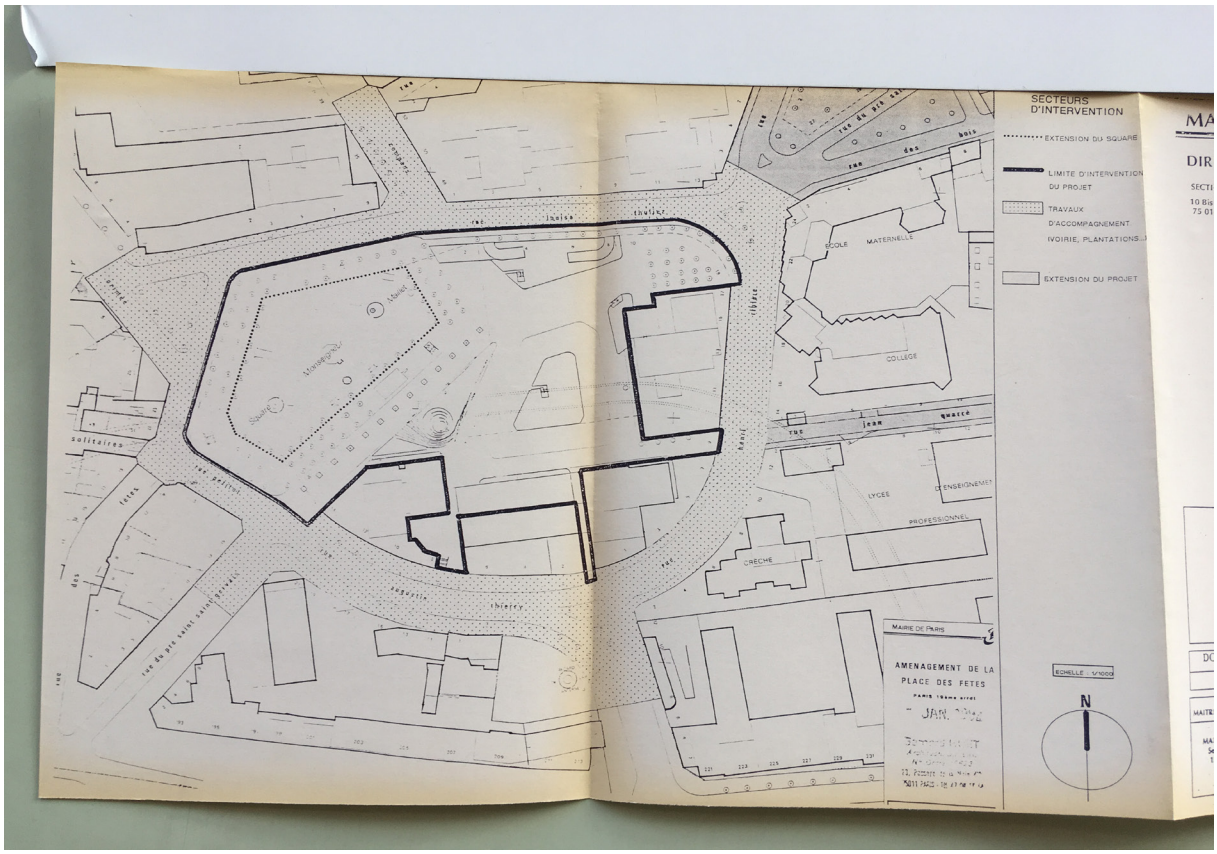

[fig. 24] Place de Fêtes, secteurs d'intervention, Bernard Huet, janvier 1992

projet, à l'angle de la rue des Lilas et de la rue des Bois – intégrant celle du Pré-Saint-Gervais et la rue Jean-Quarré[152]. Pour des raisons financières – le coût de l'opération étant évalué à 60 MF, supérieur de 20 MF à l'enveloppe prévue pour le concours – il sera finalement décidé de différer l'élargissement du secteur à une phase ultérieure[153]. La place se recompose dans cette nouvelle limite. Intérieur et extérieur se distinguent, comme l'évoque le responsable de l'exécution des travaux à l'époque : « Le reproche que l'on pouvait faire à Bernard Huet au début, c'est d'avoir négligé la périmétrie, tout ce qui était extérieur n'avait pas du tout été traité. Moi, mon projet s'arrêtait à la bordure de trottoir et ça, c'est un petit peu dommage, mais bon il fallait bien une limite de projet, et cette limite, elle a été fixée à la bordure de trottoir… »[154] Si le périmètre horizontal de projet est étanche, Huet par son projet interroge l'épaisseur et l'unicité du sol dans la relation de celui-ci avec le sous-sol qui le supporte. Comme nous pouvons le comprendre dans la description faite par le chargé de projet des services techniques de la Ville :

> « Il ne touchait pas le bâti, et en théorie on ne touchait pas au trottoir opposé, par contre la ligne de bordure pouvait bouger un peu pour pouvoir donner du confort au marché, c'est ce qu'il avait fait Huet, à la marge on va dire, côté front commercial avec Monoprix et les autres commerces. Et donc Huet a proposé d'intervenir sur l'édicule RATP pour le restaurer, le réhabiliter. Et puis il ne devait pas toucher au parking, mais en même temps sa pyramide sur l'édicule du parking, de fait, ça questionnait sur cet accès, ça a même configuré, parce qu'il remontait la porte de secours au niveau de la pyramide alors qu'elle était au niveau –1, mais il le vendait assez intelligemment en disant : du coup on accédera au parking en toute sécurité depuis le niveau du trottoir, alors qu'avant on accédait à un niveau –1 qui effectivement pouvait être un lieu glauque. »
> (Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19)

Le sol est technique au sens où il doit tenir compte des enjeux de robustesse, mais ses émergences font l'objet d'un traitement architectural, ce qui témoigne d'une recherche de perméabilité de la dalle par l'intermédiaire d'éléments architecturaux.

Agencer les objets dans le plan

Au sein de ce périmètre, le concepteur traite l'espace entièrement, jusqu'au plus petit détail, dans un souci de « réparation » selon les mots de Bernard Huet : « Cet espace particulièrement horrible je dois dire, typique de l'inachèvement de tout ce qu'on a fait à Paris à une certaine époque et qu'on essaie de réparer. »[155] Il prend, dans cette limite de projet, le parti de signifier symboliquement le centre par le dessin en plan d'un espace réglé, empreint d'une certaine vision postmoderniste qui « se traduit par la

152. Rapport de présentation de la Commission des opérations immobilières, aménagement de la place des Fêtes, du 13 janvier 1993. Avant-projet sommaire. AdP 2214W 96

153. Lors de la Commission des opérations immobilières suivante, le 13 janvier 1993, rapport de présentation de la Commission des opérations immobilières, aménagement de la place des Fêtes, programme. AdP 2214W 96

154. Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19

155. Lors d'une conférence donnée au centre Pompidou le 11 mars 1992, son intervention intitulée « Le devenir de l'architecture : la ville » se termine sur le projet de la place des Fêtes qui est en cours à cette période. La Tribune – Architecture Design – Centre Georges Pompidou transmis par l'ancien collaborateur de Bernard Huet.

prolifération de signes, comme si ceux-ci pouvaient suffire à conjurer la réalité» (Panerai, Castex, et Depaule 1997 : 182).

Le jeu de lignes qui construit et justifie la composition visible sur le plan schématique, en page de garde du carnet de croquis [fig. 25], nous semble particulièrement révélateur d'une composition pensée en plan. Dans la matérialité du projet sur le sol, deux axes de pierre rouge donnent les directions nord-sud et est-ouest. Ils traversent toute la surface d'intervention. Ce sol axial organise, dans un système géométrique, les fragments d'aménagement antérieurs, il donne des coordonnées aux éléments disparates de la place des Fêtes. La note de présentation du projet lors de la deuxième phase de sélection explicite ce parti pris :

> « 1 – Marquer la centralité de la place.
>
> Si la place des Fêtes doit être le centre du quartier qui l'entoure, il fallait tout d'abord marquer symboliquement et matériellement cette centralité. Tout le projet est donc organisé complètement autour de deux grands axes nord-sud et est-ouest liant la rue Jules-Romain à la rue Louise-Thuliez d'une part, et la rue Henri-Ribière à la rue de Crimée de l'autre.
>
> Ces axes, qui renvoient à la géométrie des projets de rénovation urbaine des années 1970, traversent les espaces juxtaposés et fragmentaires de la place et du square Monseigneur-Maillet et se superposent sur les traces historiques du quartier.
>
> Nous n'avons donc pas essayé d'intégrer dans une composition unitaire des entités aussi hétérogènes que le square, la fontaine de Marta Pan et la place. Nous considérons que ces objets peuvent conserver leur autonomie propre à condition de se "situer" par rapport aux axes de coordonnée du projet. »[156]

Dans le projet comme dans sa réalisation, le rôle accordé au sol est d'unifier l'infrastructure technique héritée de l'opération rénovation. Aménager le sol devient l'enjeu de projet (Memain 2021), il doit à la fois symboliser la place comme un ensemble et contrer la fragmentation de l'espace que Bernard Huet perçoit dès le concours. Dans le même temps, le sol doit caractériser l'espace, il doit donner des repères, en rendant « clairs et lisibles »[157] les différents espaces que forme cette place. Pour le chargé de projet de l'époque, cela se concrétise par l'attention portée au calepinage des dalles de sol.

> « Le deuxième sujet qui était très bien traité et qui avait été beaucoup apprécié par les collègues de la voirie, c'était tout ce qui était calepinage, avec des traces assez claires au niveau des alignements de dalles, c'était assez sophistiqué. Alors en même temps ça l'a été encore plus sur plan quand il présentait son projet, c'est vrai que ça se lisait beaucoup mieux que sur le terrain, sur le terrain à part être un oiseau et se lever, on ne se rend pas compte de la logique de dessin. [...] Non, mais on ne voit pas en étant au niveau du sol, ou du moins sans l'œil de celui qui a eu connaissance du projet. » (Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19)

156. Rapport de l'équipe Huet pour la deuxième phase de la consultation des concepteurs, mars 1991, p. 1. AdP 2214W 286

157. Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19

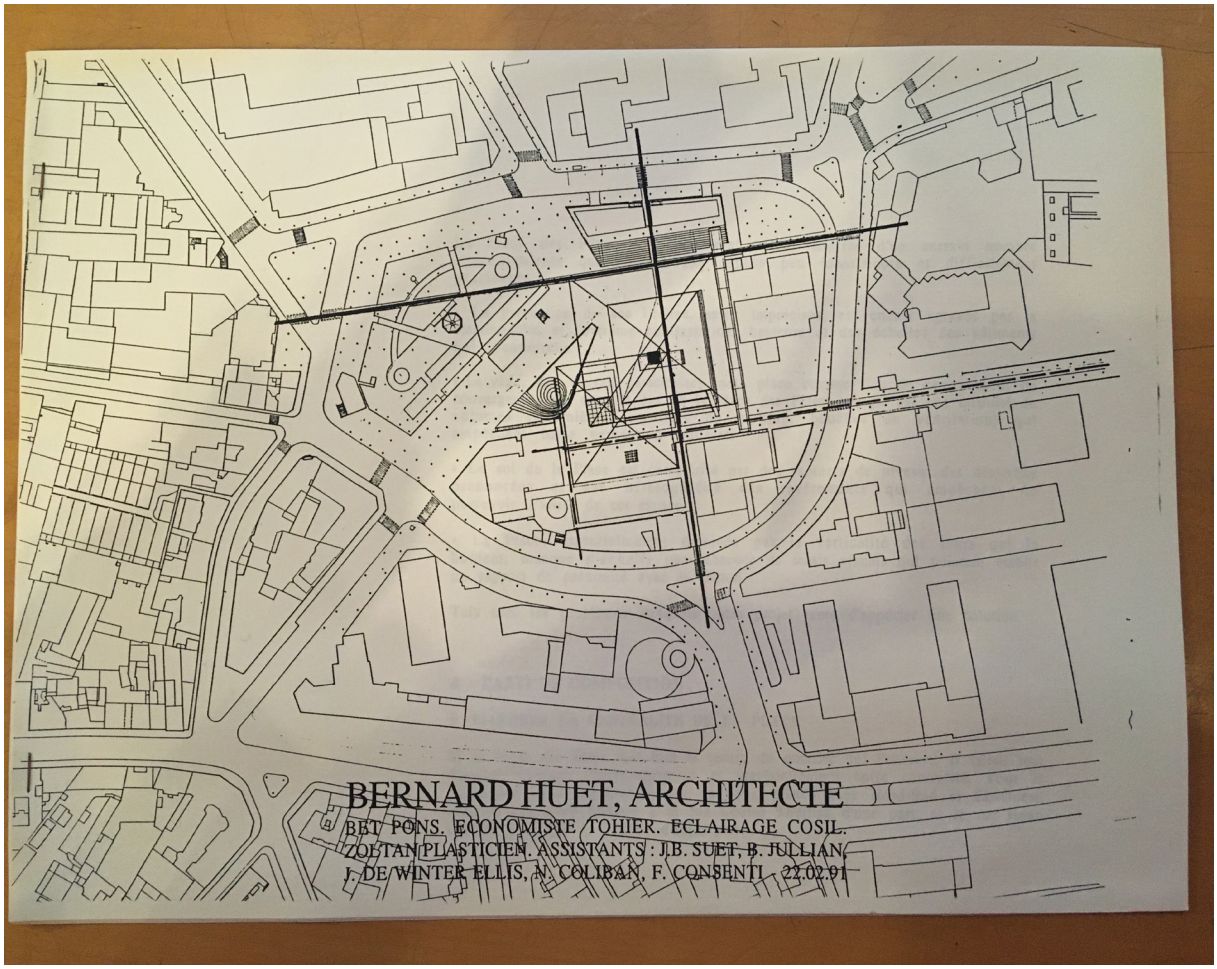

[fig. 26] Page de garde du carnet de croquis, deuxième phase de la consultation des concepteurs, mars 1991

Dans son propos, il met en avant la contradiction entre la perception du projet et sa conception en plan, sur laquelle nous reviendrons dans ce chapitre. Les axes dessinés par Huet traversent l'intégralité du projet, la trame qui l'entoure et s'inverse dans le square donne à cet espace une dimension autre. Dans la description du projet, l'ancien plateau central devient la place, l'ancienne place autour du square disparaît du discours, pour n'être que le support du marché trois fois par semaine, l'œuvre d'art de Marta Pan est préservée, intégrée, et le square est élevé au rang de symbole de l'histoire du quartier par l'architecte, comme un « archétype urbain » témoin de la valeur historique de la place, pour « le conforter et l'exalter dans sa fonction en l'agrandissant, en régularisant son dessin et en diversifiant ses espaces [...] tout en maintenant l'image de sa forme d'origine, bien que sensiblement élargie. »[158] L'aménagement prescrit par Huet nous donne à lire une certaine ambiguïté quant à l'intention de faire du square un archétype, plus par l'image que par le maintien de sa géométrie et de son aménagement paysager, il est modifié et réorganisé. Comme le raconte le responsable de l'exécution des travaux de l'époque :

> « Côté square, le square a été élargi, l'idée de Bernard Huet c'était de donner un petit peu d'air et d'augmenter la surface du square. On a élargi progressivement, d'une travée, et on a planté cette ligne d'arbres, ou ces deux lignes d'arbres si je me souviens bien. [...] Le niveau à l'origine, il plongeait, il était en dévers comme ça, donc il a fallu tout modifier, changer les choses [...] Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'on est dans un plan en pente et on a une impression de continuité, donc tout ça, ça a été fait à dimension pour pouvoir avoir cet aspect visuel intéressant. [...] Donc le square a été reconstruit entièrement à l'époque, il s'articule autour du kiosque avec des espaces... je dirais, un petit peu diversifiés : des jeux de gamins aux deux extrémités et puis pas mal d'espace vert, et on retrouve donc toujours cette trame. » (Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19)

La forme et plus encore la limite du square deviennent les éléments qui règlent le pourtour. Par la trame en canevas noir et blanc qui redessine l'emplacement de l'ancienne place, la disjonction entre ancienne et nouvelle place est d'autant plus marquée. Dans le square, le tracé des plates-bandes est modifié, recoupé pour accueillir les deux lignes directrices du projet, marquées de pierre rouge. « Seule irruption de la modernité, la coupure du grand axe est-ouest qui le relie symboliquement au nouvel ensemble et qui permet de le traverser en droite ligne vers la place. »[159] Dans les archives de l'architecte, de nombreux croquis font état d'un travail de recherche pour le dessin de la grille, des portillons d'entrées et des bordures de plates-bandes[160]. Entre l'intention et la réalisation, le square connaîtra des transformations. L'historique fait par la direction des Affaires culturelles en 2015 dans le contexte du réaménagement annoncé de la place des Fêtes n'en garde cependant pas mémoire. Dans celui-ci le travail de Huet s'arrête aux limites du square : « Il y met en œuvre les dispositifs propres au "remède" postmoderne : la prise en compte du contexte historique et morphologique (conservation de l'ancien square haussmannien aussi bien que la sculpture de Marta Pan de 1980). »[161] L'espace central est rendu vide et neutre par la suppression de la jardinière centrale, seules les émergences – accès et ventilation du parking – et

158. Rapport de l'équipe Huet pour la deuxième phase de la consultation des concepteurs, mars 1991, p. 3. AdP 2214W 286

159. Fiche technique du square Monseigneur-Maillet datée du 25 février 1993. CAAC-FH Cote 204

160. Un plan de plantation est également établi. CAAC-FH Cote 204 et Cote 420

161. « Place des Fêtes historique » réalisé par la direction des Affaires culturelles, sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire, et département Histoire de l'architecture et archéologie de Paris en 2015, p. 19



[fig. 26] Plan de repérage, l'aménagement

des motifs au sol rythment l'espace. De cette manière, le lieu, épousant la forme rectangulaire du parking en sous-sol, est disponible. « Espace sans fonction précise, affecté aussi bien à la fête qu'au jeu ou au marché, il nous semble caractériser de manière pragmatique la nature même d'une place »[162], selon la description du parti de composition. Ainsi, Bernard Huet fait du plateau central la véritable place. Par son projet, il cherche à définir des limites à l'espace pour lui conférer une lisibilité (Choay et D'Alfonso 2003, 105). Au centre de cet espace et de manière à transfigurer la contrainte de la sortie du parking, un élément nouveau est implanté, dans une vision postmoderniste d'un espace à réparer selon le récit de son collaborateur et chef de projet sur la place des Fêtes.

> « Son souci, c'était vraiment de redonner un centre de gravité, une forme de place à cet espace-là. Ce que l'on voit dans les vieilles photos, c'était envahi de jardinières, de grilles de ventilation. Et on le retrouve sur plein de projets, c'est peut-être une des premières fois où il intègre la technique qui devient objet de monumentalité, il intègre la ventilation et la sortie de secours, il transforme ça en monument. » (Extrait d'entretien avec l'architecte de l'agence d'architecture Bernard Huet, période 1991-1996, le 25/04/19)

Dans la description point par point du parti de composition, l'objet central est désigné monument : « Enfin, il fallait donner un repère qui permette d'identifier de jour comme de nuit la place des Fêtes […] Le monument est constitué de deux éléments. Une mince plate-forme basalte noir poli surélevée de 45 centimètres au-dessus du sol masque la ventilation. […] L'autre élément du monument est un obélisque de 14 mètres de hauteur courant l'escalier conduisant au parking. »[163] Le raccord entre ce lieu central, tel que le plateau central est désigné, et la fontaine de Marta Pan, est réalisé par le prolongement en équerre des dernières marches de l'œuvre sur le rectangle[164]. Sur cette zone, en surplomb, est installé un très haut « kiosque »[165] qui abrite un banc unique et des éclairages. Enfin une galerie haute accompagne les façades des commerces et une plate-bande adossée au mur des rampes de parkings[166] complète les objets architecturaux de l'aménagement dans le but de donner « une définition précise aux limites de la place »[167]. Les lignes d'arbres existantes sur la place – sur l'ancien tracé de la rue du Pré-Saint-Gervais – sont étirées et doublées pour former des allées en direction de la nouvelle place. Par l'ajout d'objets architecturaux, la place est identifiable et cette volonté spatiale a, pour Bernard Huet, un effet d'identification sociale des habitants au quartier. « La mise en valeur de la place des Fêtes contribue à redonner à ce quartier populaire la qualité qu'évoquent son nom et sa tradition. […] Enfin, ces éléments permettront aux habitants de se repérer et de s'identifier au quartier. »[168] Dans son travail sur la place des

---

162. Rapport de l'équipe Huet pour la deuxième phase de la consultation des concepteurs, mars 1991, p. 2. AdP 2214W 286

163. Dans le chiffrage qui accompagne la description, le coût de la « pyramide » est dans la liste des « travaux non compris » aux côtés de la reprise d'étanchéité, de la réfection du kiosque, des voiries, des fondations spéciales, des frais d'entreprise générale, etc. *Ibidem.*

164. L'intégration a fait l'objet d'un accord écrit demandé par la Ville de Paris de la part de tous les candidats à la consultation. Ceux-ci ont dû déclarer dans un courrier leur intention vis-à-vis de l'œuvre d'art de Marta Pan. AdP 2214W 286

165. Dans les planches de la consultation, il est nommé « kiosque sur la place ». Dans le langage courant, il deviendra « l'ombrière ». De même que la galerie, devant les magasins, deviendra dans le langage courant « portique » ou « auvent » et l'obélisque sera nommé « la pyramide ».

166. Initialement prévu comme un amphithéâtre adossé à une terrasse surélevée recouvrant les rampes du parking, le projet a dû être remanié (cf. §II.1)

167. Rapport de l'équipe Huet pour la deuxième phase de la consultation des concepteurs, mars 1991, p. 2. AdP 2214W 286

168. Conclusion de l'enquête d'impact du 30 décembre 1992. Transmis par l'ancien collaborateur de B. Huet en amont de notre rencontre.

Fêtes, l'un des enjeux est, comme le raconte le collaborateur de Bernard Huet, de raccrocher les objets les uns aux autres pour leur donner une cohérence et brouiller les pistes de la composition chronologique.

> « De même que Marta Pan existait avant, et il raccroche les marches pour donner un sens à sa place. Il est toujours dans cet esprit de réunifier, de redonner une cohérence à des choses qui n'en ont pas, c'est-à-dire qu'il y a le square qui a un héritage de l'urbanisme du 19e, il y a les tours qui sont là, et paradoxalement alors qu'il critique tout l'urbanisme des tours, il vient orienter sa place sur les tours parce qu'elles sont là. Voilà, c'est tout le paradoxe. Mais pour redonner une forme urbaine cohérente [...] il cherche, à échelle bien moindre, à faire croire que Marta Pan se serait accrochée à sa place, il veut que l'ambiguïté existe dans la chronologie, donc il va redonner un sens à Marta Pan en se raccrochant et en faisant en sorte de brouiller les pistes, et en disant : c'est un ensemble cohérent donc à la limite, la chronologie n'importe plus. Pour lui, ce qui est antérieur et ce qui est postérieur... c'est de retrouver un équilibre entre diverses choses, on retrouve ça dans tous ses projets. » (Extrait d'entretien avec l'architecte de l'agence d'architecture Bernard Huet, période 1991-1996, le 25/04/19)

Dans le projet de Bernard Huet, nous pouvons lire la relation que l'architecte tisse avec l'histoire du site, qui reflète un changement de manière d'envisager le projet, non plus comme une abstraction contextuelle qui gomme toute trace du passé, mais comme un ensemble où les éléments successifs qui ont participé à la composition urbaine sont intégrés à une entité unifiante chargée d'une histoire, mais pas d'une chronologie, au sens où le site dans le projet de Bernard Huet est abordé par l'histoire davantage que par les pratiques qui s'y sont déroulées et qui s'y déroulent. Expliquons-nous : par le projet architectural, l'architecte travaille les traces du passé en les intégrant au présent, ce qui fabrique une épaisseur historique à la place, qui passe symboliquement par les formes qu'il place et qu'il agence dans l'espace. Il crée un monument, conserve l'image du square, identifie et intègre la fontaine, mais l'espace vécu et perçu dans sa pratique spatiale (Lefebvre 1974) n'est pas interrogé. Certes, le marché et les jeux pour enfants du square sont conservés, mais sur l'espace central le vide se suffit à lui-même. En dehors des objets monumentaux, aucun élément ne donne de prise à l'espace, il n'y a pas d'assise, pas de proposition d'usage, l'espace conçu est privilégié, il est produit par l'aménagement mais non par les pratiques sociales, sans « l'épaisseur vécue » (Fromonot 2012 : 54) du quartier. De ce fait, la réception du projet par les citadins est celle d'un aménagement élaboré selon des concepts théoriques, dont la cohérence spatiale est peu perceptible.

> « Alors, ce qui est très sûr, c'est que pour les riverains, ce projet Huet, ça a été un embellissement, mais qui était quand même très conceptuel, c'est-à-dire que tous les éléments : ombrière, pyramide, calepinage, les gens n'ont pas vu leur vie transformée par ceux-là, ils ont eu l'impression que c'était l'Hôtel de Ville qui faisait un coup, mais pas qui recherchait la qualité de vie des habitants, c'est apparu très artificiel. » (Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19)

La réparation mise en avant dans le discours et la réalisation par l'architecte est avant tout visuelle, et fait fi des aspects sociaux de l'aménagement. L'habitabilité de l'espace public n'est pas, dans ce cadre, une composante de la réparation.



[fig. 27] Diapositives de chantier, octobre 1995 et août 1996

Cet aménagement reflète un « urbanisme de composition » (*ibidem.* : 49) qui agence les objets entre eux, sur un sol pareil à une surface géométrique. Par cette opération de composition, la place est nommée et identifiée. La volonté de se rattacher à une histoire est perceptible dans les intentions affichées à propos du square, bien que dans les faits celui-ci soit grandement modifié, il est magnifié dans les discours. Les autres objets mis en place par Bernard Huet ont également une portée symbolique, c'est le cas de l'obélisque/pyramide « repère urbain »[169] qui offre à la place son monument[170]. Le kiosque et l'auvent sont quant à eux des objets de structure urbaine qui donnent symboliquement une échelle intermédiaire, « un relais visuel »[171] entre la dalle retravaillée et les tours de logements, entre l'aménagement proposé et l'architecture moderne de l'aménagement précédent. Cet urbanisme de composition prend place dans la conception d'un projet urbain que Françoise Fromonot qualifie d'« urbanisme de plan masse [qui] se caractérise par la mise en place, grâce à une procédure censée les garantir, de forme urbaine inspirée de la ville dite historique, constituée ou sédimentaire » (*ibidem.* : 49), mais qui, comme nous l'avons vu, n'est pas perceptible à hauteur d'homme.

En étudiant cette période, il nous est possible d'analyser une double transformation du politique et de la pensée urbaine qui, ensemble, se réarticulent. En effet, la politique urbaine, dans les années 1980, passe aux mains des maires : « C'est désormais aux villes de définir les modalités de leurs insertions dans un espace plus vaste – européen voire international – et plus concurrentiel. » (Pinson 2009 : 116) Dans ce contexte, les programmes de mandature abordent le sujet urbain selon une « méthode de la "planification stratégique", dans laquelle le projet urbain occupe une place centrale » (Ingallina et Roncayolo 2005 : 727) et/ou l'espace public devient le fil conducteur (Ingallina 2010 : 10) de ce projet urbain à l'échelle de la ville.

Sur la place, une première tentative d'aménagement est réalisée par l'implantation d'une œuvre d'art, dont l'artiste, dans une proposition de projet, élargit la mission à l'ensemble de la place. Cependant, le contexte électoral prévaut sur l'intention artistique et, face au risque de la critique locale, la municipalité ne donne pas suite au projet, mais conserve le principe de penser un aménagement global de la place. La temporalité du projet se confond avec le rythme électoral où le maire doit négocier avec ses électeurs pour se légitimer (Ingallina et Roncayolo 2005). Suivant cette logique, le projet urbain endosse un rôle de « démonstration (et parfois aussi comme caution) d'une politique d'action » (Ingallina 2010 : 9). Dans le même temps la notion d'« espace public » dans l'aménagement urbain commence à se diffuser. Nous notons notamment la publication d'un rapport intitulé « Espaces publics » par le Plan Urbain en 1988, issu du programme de recherche et d'innovation « Urbanisme et Technologie de l'habitat » créé, en 1983, à l'initiative du ministère de l'Industrie et de la Recherche et du ministère de l'Urbanisme et du Logement. Dans ce rapport, l'espace public est perçu comme « un véritable enjeu urbain » pour « donner une nouvelle

169. Tel que qualifié dans le compte-rendu de la rencontre avec l'agence Ville & Architecture – héritière de l'agence de Bernard Huet – au sujet de l'aménagement de la place des Fêtes, le 17 janvier 2014, transmis par l'ancien collaborateur de Bernard Huet

170. Et par là même la rattachant à une histoire – celle du bicentenaire de la mort de Mozart par la création du socle en bronze de l'artiste Zoltan Zsako, qui en déploie le motif

171. Rapport de l'équipe Huet pour la deuxième phase de la consultation des concepteurs, mars 1991, p. 1. AdP 2214W 286



[fig. 28] Photo du jour de l'installation d'obélisque, septembre 1996

image de marque de la ville » et « favoriser la cohésion des pratiques sociales et culturelles »[172] dans un contexte de renouvellement du modèle d'urbanisme fonctionnaliste des années 1960-1975 (cf. §II.2).
En juin 1993 paraît le n° 30-31 de la publication par l'Apur de *PARIS-PROJET* intitulé « Espaces publics ». Dans cette revue, l'espace public est placé au centre du projet urbain, il est défini comme un réseau qui organise la ville, un reflet de l'image que donne à voir la ville et comme ce qui caractérise son identité[173]. De cette manière, l'espace public est pensé en plusieurs dimensions : systémique, communicationnelle et symbolique. Cette notion permet de constituer une catégorie capable de regrouper des situations spatiales différentes, allant d'une place à un boulevard en passant par un quai. Elle permet également de dépasser l'aspect technique de voirie pour englober tout ce qui jusqu'à présent échappait à une définition spatiale classique, comme cela a pu être le cas avec le plateau central de la place des Fêtes. Au fil des articles, ce numéro de *PARIS-PROJET* construit l'historicité de la notion en établissant en premier lieu un lien de filiation avec l'agora antique, puis en déroulant une histoire urbaine qui entremêle les notions d'« espace d'usage public » (Fleury 2007) et d'« espace public », dans une mise en histoire anachronique du terme. Enfin, ce numéro met en exergue quelques réalisations notoires, au rang desquelles apparaissent plusieurs réalisations de Bernard Huet, le réaménagement des Champs-Élysées, le parc de Bercy et la place des Fêtes.

La place des Fêtes est ainsi remise en projet, et son aménagement, dirigé par l'architecte Bernard Huet, marque un changement d'objectif urbain où, par l'inscription dans un projet urbain, on passe d'un système quantitatif à un système davantage qualitatif dans lequel le récit de la ville historique domine, au détriment d'un récit des pratiques sociales. Le projet pensé en plan agence géométriquement le sol de la place et ponctue l'espace d'objets monumentaux qui dialoguent à « une échelle idéale pour prendre soin de l'esthétique des lieux, faire œuvre de composition urbaine » (Pinson 2009 : 159). Le choix d'avoir recours à un architecte connu permet une médiatisation du projet qui bénéficie au concepteur. Il est à noter que durant la période de conception et de réalisation de l'aménagement de la place des Fêtes, Bernard Huet reçoit en 1993[174] le Grand Prix de l'urbanisme qui doit également bénéficier à la municipalité en place. Cependant, le changement de bord politique de la mairie d'arrondissement, en 1995, passe symboliquement sous silence la fin du chantier. Aucune inauguration n'est faite et la livraison du projet passe inaperçue, ce qui pour nous semble significatif de la valeur électorale accordée au projet urbain. Seul l'élément central, la pyramide, fait l'objet, à bas bruit, d'une visite du nouveau maire : « Si vous retrouvez les photos de l'arrivée de l'Obélisque, c'est impressionnant, et là, le maire était venu voir »,[175] nous dit le collaborateur de l'architecte à l'époque [fig. 28].

172. Dans la lettre de mission du délégué à la Recherche et à l'Innovation et du directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme à André Louisy, responsable du groupe de travail Espaces publics, en préambule du rapport (Plan Urbain 1988 : 10)

173. *PARIS-PROJET* n°30-31 en juin 1993, Nathan Starkman, introduction p. 7. https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-30-31-espaces-publics

174. Article « Bernard Huet grand prix d'urbanisme » auteur inconnu dans *le Monde*, le 6 octobre 1993 https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/10/06/bernard-huet-grand-prix-d-urbanisme_3944323_1819218.html?random=1536028701

175. Extrait d'entretien avec l'architecte de l'agence d'architecture Bernard Huet, période 1991-1996, le 25/04/19

4. Limites et morcellement 2000-2016

Alors que des pistes de réaménagement de la place commencent à émerger, le contexte législatif et urbain évolue. Dans ce dernier point, nous analyserons ces changements pour comprendre le contexte de la remise en projet de la place et déceler les mécanismes à la fois politiques et économiques qui définissent l'envergure du nouveau projet d'aménagement.

Établir le cadre

Le 13 décembre 2000, le Plan local d'urbanisme (PLU) remplace le Plan d'occupation des sols (POS) par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite « loi SRU ». Cela fait suite aux critiques formulées à l'égard de la loi LOF, notamment dans le cadre de l'Atelier Projet urbain[176] au sein du ministère de l'Équipement, dénonçant le manque de flexibilité des documents d'urbanisme qui traitent davantage l'aspect réglementaire que la dimension spatiale (Pinson 2009 : 171). Le PLU de Paris est adopté en 2006. Au niveau de l'espace public, l'accent est mis sur l'adaptation de ce dernier « à la spécificité des quartiers, notamment par une attention et des efforts particuliers en direction des quartiers les plus défavorisés » [177] en s'employant à « gérer l'espace public (réduction des nuisances et usage plus facile par les usagers non-automobilistes) »[178]. Dans ce cadre, l'usage des espaces publics est vu sous l'angle des déplacements en visant une amélioration des conditions piétonnes. Au fil de ses révisions partielles, le PLU tend à favoriser la promotion du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, de la végétalisation de la ville, et de la mobilité douce[179]. Par le PLU, la réglementation urbaine exprime une vision pour un territoire qui, en se dégageant des aspects techniques, donne au maire un rôle de leadership (*ibidem.* : 331) sur l'aspect stratégique de l'action publique urbaine qui va au-delà des promesses électorales. De cette manière, la commande publique doit intégrer dans les propositions de projets les nouvelles injonctions urbaines que sont la piétonnisation et la végétalisation des espaces publics. Cela témoigne d'une importance accrue accordée à l'espace public pour enclencher des changements urbains et sociaux.

Durant cette période, une nouvelle municipalité arrive au pouvoir, en 2001, et engage un certain nombre de transformations urbaines qui amorcent un changement d'échelle et de procédés. Un ancien adjoint à la directrice de l'Urbanisme de 2001 à 2014 qualifie cette période de « tournant », au sens où l'espace public n'est plus seulement considéré pour sa valeur patrimoniale ou circulatoire, mais pour sa capacité à intégrer les nouvelles injonctions urbaines illustrées par des exemples : « C'est les quartiers verts, c'est les espaces civilisés… Enfin, on met plus de verdure et on commence à diminuer sérieusement la

176. Au début des années 1990 et dont a fait partie Bernard Huet

177. Dans l'introduction du « Rapport de présentation du PLU de Paris » 2006, p. 9 et p.10. http://pluenligne.paris.fr/plu/jsp/site/Portal.jsp?page=plu&search=true

178. *Ibidem.*

179. Notamment la Modification générale du PLU de septembre 2009 et la Modification générale du PLU de juillet 2016 http://pluenligne.paris.fr/plu/jsp/site/Portal.jsp?page=plu&search=true

place de la voiture, et on fait Vélib', qui est un coup génial… Et donc effectivement, l'usage de l'espace beaucoup plus, beaucoup plus important.» Le concept d'«espaces civilisés», élaboré en 2001 par la Ville de Paris, est décrit par l'Apur en 2002 dans une charte d'aménagement[180]. Il s'agit d'espaces où se partagent de manière équitable les différentes pratiques qui s'y déroulent – la marche, le vélo et le trafic automobile – tout en renforçant la présence du végétal et la vie locale par la prise en compte des terrasses. Les prescriptions d'aménagement de ces espaces doivent s'appliquer aux axes structurants de la ville, et en premier lieu à l'aménagement du boulevard Magenta, de l'avenue Jean-Jaurès et des boulevards de Clichy et Rochechouart. Quant aux «Quartiers verts» il s'agit d'un programme lancé par la Ville de Paris en 2002, qui vise au «rééquilibrage de l'espace public» (Germain 2006 : 292) en faveur des piétons. Le programme s'insère dans une politique de «projet de quartier» (Genestier 2005) qui replace l'espace public à l'échelle de quartier, ainsi que sa transformation, dans un processus évolutif «en inscrivant le projet ponctuel et à court terme dans un schéma plus vaste, réalisable en plusieurs étapes» (Germain 2006 : 292). En 2012 l'Apur fait paraître l'étude «L'espace public parisien : nouvelles pratiques, nouveaux usages»[181] dans laquelle trois «quartiers témoins» sont ciblés : le quartier Haussmann–Champs-Élysées, le Quartier latin-St-Michel–Panthéon et les hauts de Belleville. Dans ce dernier, la place des Fêtes apparaît. Dans ces trois quartiers, l'espace public est analysé en tant que «lieu de vie et de dynamiques économiques», «infrastructure physique» et «support du stationnement». Malgré quelques propositions d'aménagement, cette étude ressemble à un diagnostic dans le cadre des travaux préparatoires à la révision du PLU[182].

Parmi les autres projets qui marquent ce tournant, nous pouvons citer entre autres le programme *Paris-plage* qui voit le jour en juillet 2002 sur les quais de Seine (Pradel 2013), le programme *Paris respire* qui démarre en 2007, la piétonnisation des voies sur berges rive droite en 2012 et le réaménagement de la place de la République par l'agence d'architecture TVK de 2010 à 2013. À propos de ce dernier, la chercheuse Ornella Zaza nous donne à voir, au-delà de la transformation urbaine l'importance, que revêt le projet par sa réception médiatique.

> «Le réaménagement exemplaire de la place de la République avait été accompagné par ce même discours [sur la réduction de la place de la voiture sur l'espace public] : ce qui à l'origine ressemblait plus à un carrefour de circulation avec deux petits parcs engloutis par le trafic avait été transformé en une zone piétonne sur la majorité de sa surface, le passage des véhicules se trouvant limité aux bordures ouest, sud et est. Aujourd'hui, la place de la République est considérée par les médias comme un espace public parisien symbolique.» (2018 : 360)

180. Charte d'aménagement des espaces civilisés, Apur, septembre 2002 https://www.apur.org/sites/default/files/documents/132.pdf

181. Publié le 6 juin 2012, disponible en ligne
https://www.apur.org/fr/nos-travaux/espace-public-parisien-nouvelles-pratiques-usages

182. Dont la modification générale a lieu en juillet 2016

Nous notons que le projet d'aménagement de la place de la République a donné lieu à la mise en compatibilité du PLU en octobre 2011[183], suivant les principes du projet visant à déplacer les deux squares classés en Zone urbaine verte et à modifier le flux de circulation automobile. L'ensemble de ces projets et programmes reflètent, en effet, la volonté politique de piétonnisation des espaces publics, à laquelle s'ajoute l'enjeu de végétalisation. Dans ce contexte, en 2015, est lancé le programme *Réinventons nos places* qui s'applique à sept places en vue d'un réaménagement : la place du Panthéon, la place de la Madeleine, la place Gambetta, la place de la Nation, la place de la Bastille, la place d'Italie et la place des Fêtes. Ce programme est la concrétisation du programme électoral de la nouvelle maire de Paris, Anne Hidalgo, qui promettait la rénovation de certaines places parisiennes[184]. Le nom *Réinventons nos places* s'inscrit en écho avec les nouveaux appels à manifestation d'intérêt (AMI) avec en premier lieu *Réinventer Paris*[185] dont il s'inspire par sa volonté de faire changer les modes de production d'espace, en l'occurrence, public, au sein des services techniques de la Ville (cf. §I.3).

Au niveau de l'aménagement de l'espace public, un déplacement de la commande est perceptible, comme nous l'explique un ancien adjoint à la directrice de l'Urbanisme de 2001 à 2014 ayant auparavant été architecte voyer de la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) de la Ville de Paris. Évoquant le déroulement de la commande pour le réaménagement de la place de la République, il évoque la notion de « projet du projet », qu'il définit comme un changement des phases de projet où le programme et ses objectifs ne sont pas définis par la commande mais constituent justement la proposition de projet. Nous parlerons en cela d'un projet-processus dans lequel la commande n'aboutit pas à une proposition formelle, mais à la proposition d'une manière de faire. Particulièrement visible dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt où les porteurs de projets sont amenés à jouer tous les rôles « depuis la définition du programme du lieu, l'acquisition du site ou du bâtiment, et jusqu'au financement et la mise en œuvre du projet » (Biau 2018). Dans le cas des espaces publics, bien que les finalités ne soient pas les mêmes, les dynamiques d'action peuvent se ressembler, au sens où les éléments constitutifs du projet ne sont pas établis en amont, mais se fabriquent progressivement au gré du processus.

Le spectre de la place

À l'échelle de la place au début des années 2010, un premier diagnostic réalisé par les services techniques de la Ville[186] lance les pistes d'un projet de réaménagement d'espaces publics de proximité (Fleury 2010a). Présentée puis portée par le conseil de quartier, l'ambition d'un réaménagement pose la question de la définition spatiale de la place. Dans les premières planches, l'état foncier de la place, le parcellaire et le

183. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance des 26 et 27 septembre 2011 http://pluenligne.paris.fr/plu/sites-plu/site_statique_38/documents/796_Plan_Local_d_Urbanisme_de_P/797_Rapport_de_presentation/799_Rapports_de_presentation_de/C_RP_DELIB_REPU-V01.pdf

184. Dans le programme d'Anne Hidalgo, « Paris qui ose », paru en 2014, les places désignées ne sont pas toutes celles dont il sera question dans le dispositif *Réinventons nos places* : il s'agit des places de la Bastille, de la Nation, Montparnasse, Denfert-Rochereau et du Panthéon, p. 54

185. Lancé en 2014, il s'agit d'un Appel à projets urbains innovants (APUI) transformant la commande publique dans le cas de cession foncière.

186. https://www.mpdf.fr/diagnostic-place-des-fetes-avril-2010

domaine public sont exposés. Le centre de la place apparaît dans la superposition des calques de nature juridique, constitué pour partie du domaine public, de domaines publics de surface[187] et d'emprises privées propriétés de sociétés immobilières propriétaires des immeubles adjacents. Le sol public que représentent les trottoirs de l'anneau, la chaussée et le square n'apparaissent pas. Si l'ensemble est à considérer comme un espace public, la définition de celui-ci par le droit français est tardive[188]. Ce n'est qu'à l'occasion de la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public que celui-ci apparaît : « L'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public. »[189] De la même manière, la définition de voies publiques apparaît par défaut dans une décision du Conseil d'État statuant au contentieux sur la nature du sol sous les arcades des maisons privées : « Considérant que les trottoirs établis en bordure des voies publiques présentent, dans leur ensemble, le caractère de dépendances de ces voies ; qu'il en est ainsi notamment, sauf titre contraire, des galeries et passages situés sous les arcades des maisons riveraines et affectés à la circulation générale. »[190] À cette superposition de nature juridique du sol s'ajoute celle perçue dans le cadre de la définition du périmètre de projet. Interrogé sur la limite de la place, l'un des élus du quartier avec qui nous avons mené un entretien définit le quartier « au sens large » et glisse directement du périmètre de projet vers les moyens financiers nécessaires à sa réalisation :

> « Mouzaïa elle est là, la rue de Belleville elle est là, la rue du Docteur-Potain et on peut dire que là vous allez jusque-là, c'est la rue Arthur-Rozier, normalement c'est le plateau, mais nous on la considère au sens large, pour nous c'est le quartier de la place des Fêtes. Et l'idée d'avoir un tout petit prisme sur le cœur de place, ça voulait dire… C'est pourquoi on a voulu s'occuper des abords. Il y avait la question de circulation routière, et la place en fait était dédiée… Enfin c'est un anneau routier qui est enclavé, le cœur de place, et on s'était dit : si on ne s'occupe pas des circulations piétonnes, en fait finalement on va être très peu ambitieux, il s'agit d'adapter la place et de faire reculer la voiture, donc initialement… Et vous verrez, après, dans les scénarios, il y avait aussi des questions qui étaient liées au sens de circulation, mais au début la mairie ne voulait pas, et on a gagné ce premier sujet parce qu'elle savait qu'en élargissant le spectre, on élargirait la demande de financement. Parce que sur l'anneau, par exemple, il y a eu 3 000 000 € de travaux, autant en moins pour le futur. » (Extrait d'un entretien avec un fondateur d'association et élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

En prenant le parti d'élargir la réflexion au quartier, la répartition des dépenses est questionnée, sans que le programme soit évoqué. Dans le cas présent, nous constatons que la première étape, en amont du programme, consiste à définir l'emprise du site. En ce sens, étendre le site, par l'intégration de l'anneau de circulation de la place, débloque d'autres enveloppes budgétaires. L'élu poursuit à propos de la limite du projet négociée selon les financements disponibles :

187. Dont le découpage, en raison de la présence du parking en sous-sol, est fait par découpage en volumes.

188. Dans le chapitre consacré à la question, « L'espace public saisi par le droit » (Hémery 2001), celui-ci n'apparaît pas encore dans une loi.

189. Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010.
https://legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000022911670#:~:text=-Le%20fait%20pour%20toute%20personne,30%20000%20%E2%82%AC%20d'amende.

190. Sur décision du Conseil d'État, 2/6 SSR, du 14 mai 1975, 90899, mentionné aux tables du recueil Lebon https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000007651386/

> « Il y a des financements complémentaires, par exemple si je prends la rue des Fêtes qui a été qualifiée ici, le calibrage de la rue a été réduit devant la Poste ici, on a agrandi les trottoirs, donc ça, c'est des financements complémentaires qui ont été liés au budget participatif. Mais sinon, tout ce qui est resserrage de la voie, etc., arbre, stationnement, double sens cyclable, etc., ça a été fait avec un financement Réinventons nos places. Mais ça a été fait en deux fois. Et l'idée, c'était de ne pas couper la place. Par exemple il y a les Buttes-Chaumont qui sont là, il fallait reconnecter ce quartier à ces polarités, on savait qu'il y avait une hypothèse de médiathèque, pour nous, la place elle est au sens large, elle englobe Jean-Quarré [site de la future médiathèque] par exemple, dedans. Et si on ne le fait pas dès le départ comme ça, bah on perdait finalement l'ambition, la possibilité de structurer vraiment les circulations. Et après, une fois qu'on a obtenu que le spectre soit élargi, là, on a eu un débat à l'intérieur de la majorité, sur ce que c'était la circulation, sur notre ambition là-dessus. » (Extrait d'un entretien avec un fondateur d'association et élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

Il nous paraît important de noter le changement d'échelle de décision qui a lieu. En effet, la limite du projet est tracée à l'échelle locale par l'élu du quartier et l'équipe municipale de l'arrondissement. Cela amène le projet à s'inscrire dans une vision à long terme de l'évolution du quartier – futur projet sur la parcelle Jean-Quarré (cf. §II.3) – par la connaissance et la prise en compte par l'élu de quartier des enjeux à venir dans son territoire. Cependant, dans le projet de réaménagement, la segmentation budgétaire induit un morcellement de l'action qui est faite au coup par coup. Les enveloppes se débloquent au fil des opportunités et de manière ciblées par l'attribution de budgets participatifs sur des rues précises, ou à l'opposé en intégrant cette place dans une réflexion à l'échelle de sept autres places parisiennes (Fleury et Wuest 2016)[191]. En cela, il nous est possible de distinguer deux niveaux du projet : le détail – les agrandissements de rues adjacentes, la démolition des îlots refuges de l'anneau de la place, l'incorporation de voie au trottoir… – et le spectre – relations au projet futur et au pôle existant d'attraction du quartier. Ces niveaux sont traités parallèlement par l'imbrication des budgets disponibles. Ainsi, nous comprenons que le financement d'une opération joue sur plusieurs enveloppes pour compléter par morceaux différentes strates d'aménagements souhaitées, comme nous l'explique l'une des élues municipales particulièrement impliquées au sein d'une des associations de quartier :

> « Des réflexions très intéressantes portaient sur ce côté… sur la voirie, enfin sur les circulations, sur les usages, et donc bah forcément ça ne pouvait qu'englober la voirie. La réflexion au départ, c'était quand même d'arriver à casser ce côté "ring", donc ça, ça n'a pas marché, puisque finalement il y a toujours une circulation de voitures en sens unique. Et puis après, eh bien l'idée c'était de casser tous les îlots piétons, donc casser tous les îlots piétons et avoir des traversées piétonnes simples. Donc ça, c'est vraiment l'ambition du programme de Réinventons nos places […], c'était ce que lui [l'Adjoint transports, voirie, déplacements et espace public à la maire de Paris] portait, c'était l'idée qu'on arrête d'avoir des traversées piétonnes en plusieurs temps et donc du coup ça concernait vraiment bien la place des Fêtes, puisqu'on avait quand même beaucoup de traversées en plusieurs temps, en haut de la rue de Crimée, en haut… Là, ici, là, ici, là, ici, rue de Belleville, là, ici, donc ça, ça n'existe plus. Et donc ça, aux différentes étapes, à chaque fois il a fallu batailler, ça coûte toujours très cher de casser un îlot piéton, c'est vrai que tout coûte très cher,

191. La chronologie de cette intégration au dispositif *Réinventons nos places*, ainsi que le contenu de celui-ci, sera abordée dans le chapitre suivant.

> dès qu'on touche à la voirie ça coûte très cher. Donc à chaque fois c'est : "allez bon il faut sortir le chéquier". […] À la toute fin je pense qu'on verra que dans la façon dont on a financé la chose, on est loin d'avoir pris que sur l'enveloppe des Places, et heureusement parce que sinon ça n'aurait pas suffi, ça n'aurait pas suffi. Ceci dit, c'est très bien, mais oui oui, oui oui, il y a eu un projet du budget participatif sur les passages piétons, donc du coup on a eu pas mal d'élargissement, on a eu création de place, de placette. » (Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19)

C'est pour ces raisons, nous semble-t-il, que l'espace n'est pas pensé comme une surface unitaire, mais un collage reflétant le manque de moyens général de la Ville pour entreprendre à la fois des travaux d'amélioration de voirie et des travaux plus ambitieux d'amélioration générale de la place. Les sites déterminent les types de budgets, et l'ensemble de ces budgets construit le spectre d'ensemble, comme le raconte l'architecte qui sera finalement chargée du projet :

> « C'est un autre canal [le budget participatif], mais en fait ça je trouve que c'est vachement intéressant dans tout Paris en ce moment. C'est-à-dire que, quelque part, ils sont vachement agiles, ça oblige à un renversement de paradigme complexe. […] La Ville de Paris et je dirais même plutôt l'équipe municipale, parce qu'avec tout ce qu'ils ont mis en place de budget participatif, après il y a les sections territoriales de voirie qui ont leur propre budget, les mairies d'arrondissement, la mairie centrale, etc. En fait, ça oblige à travailler les projets par collage […] La difficulté c'est, là, d'arriver à bien tirer vers un projet d'ensemble. À place des Fêtes, par exemple, la placette Crimée, c'est budget participatif, le "tourner à gauche" de dernier qui va vers le regard de la lanterne, c'est aussi en train d'être étudié pour modifier le "tourner à gauche", parce que de toute façon tous les petits îlots sont en train d'être dézingués, les sections territoriales de voirie travaillent sur d'autres rues périphériques, donc en fait ils arrivent progressivement, à travers ces collages d'enveloppes financières et de projets, à fabriquer une transformation d'ensemble. C'est extrêmement complexe, mais ils arrivent à faire cette articulation entre de petits projets et une vue. Parce qu'à la fin, ils ont quand même une vision sur la ville et on peut leur reprocher plein de choses, mais moi je trouve ça passionnant ; parce qu'en plus ça oblige à ne pas faire que du *top-down*, ça les oblige eux à se requestionner. C'est un vrai changement de paradigme et je pense qu'il peut servir à beaucoup de collectivités territoriales, parce qu'ils n'ont plus les sous pour faire de grandes opérations, donc il faut trouver d'autres moyens dans une vue d'ensemble, sinon tu subis des projets à coups de sparadrap, à droite à gauche, et tu ne fais rien ! » (Extrait d'entretien avec l'architecte chargée de projet à l'association d'architecture, membre du Collectif Projet, période 2016-2020, le 18/05/18)

Ce premier point nous permet de comprendre que le réaménagement de la place s'élabore par bricolage dans la mobilisation des ressources budgétaires de la Ville, tout en promouvant la cohérence dans le projet inscrit dans un programme à l'échelle de la Ville.

Deux projets

Une fois le spectre dessiné, une première équipe est chargée de la concertation dans le cadre des études préalables au réaménagement de la place[192]. Elle démarre par la réalisation d'un état des lieux, puis

192. Le détail de la mission sera analysé dans le chapitre suivant.



[fig. 29] Plan de repérage, le périmètre

élabore des propositions de scénarios qui seront soumises aux riverains sous la forme d'un référendum[193]. Lors de l'atelier public de lancement de la mission, à la question de la salle « Quel est le budget prévu pour l'aménagement de la place ? », la réponse, dont nous trouvons la trace dans le compte-rendu, est la suivante : « L'agence d'urbanisme indique qu'il faut d'abord définir une programmation, objet de la démarche actuelle, pour établir une enveloppe budgétaire »[194]. Il y a un aller-retour entre site, programme et financement. L'élargissement et l'intégration de la place des Fêtes dans un programme commun pour sept places dans Paris rebat les cartes des budgets, et la programmation du site doit permettre la négociation budgétaire vis-à-vis des autres places du programme. Le projet ne s'inscrit pas dans une enveloppe spatiale ou financière définie à l'avance, comme cela a été le cas lors de l'aménagement précédent de la place : le budget ne précède pas le projet, il se construit avec. Cela a pour conséquence d'aboutir à deux projets, comme nous l'explique l'Ingénieure chargée d'opération de la Ville de Paris : l'un, particulier à la place des Fêtes, financé par des budgets participatifs et qui suit les attendus classiques d'un projet de voirie pour l'anneau, et l'autre innovant, financé avec sept autres places parisiennes, pour le centre de la place et dont le résultat est inconnu.

> « La particularité pour les places et pour place des Fêtes ; c'est tout ce qui est relatif aux usages, la prise en compte des attentes et donc réfléchir à l'aménagement. Bah, surtout que sur la place des Fêtes, il y a vraiment l'anneau d'une part – c'est un projet plus classique d'aménagement des espaces pour les cyclistes, pour les piétons, voilà –, et le cœur de place, c'était déjà un espace piéton ; il s'agissait de le faire évoluer pour que ses usages changent. À ce titre-là, c'était déjà aussi un peu atypique. [...] Un projet de voirie, en fait, on a fait l'aménagement cyclable, on a retravaillé tous les carrefours pour faciliter les traversées piétonnes, donner plus de place aux piétons sur les trottoirs, tout ça. Et effectivement, le cœur de place, c'était autre chose, c'était comment le rendre effectivement piéton – je me rappelle les photos avec des voitures stationnées sur toute la place –, comment le rendre piéton et comment faire en sorte que les gens aient envie de s'y poser. » (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20)

Dans le projet atypique sur la place, l'équipe chargée de la préconisation divise la place, hors anneau, en secteurs. Seul le square échappe aux intentions de projet.

> « On en avait cinq [secteurs], je pense qu'il y en avait un... Alors sur la placette c'en est un [...] C'est les noms qu'on avait donnés à l'époque : "la placette", "le carré du milieu", il y a, je pense, "la fontaine" avec l'ombrière et tout ça, on sait que ça [la pyramide], ça dégage. Ça fait un, deux, trois, je me demande s'il n'y a pas de contour en fait devant les commerces, là comme ça, et puis... Et puis ben, je ne sais pas, ça fait quatre... [...] Le square on se dit qu'on n'y touchait pas, il n'y avait pas l'argent pour y toucher, et comme il était utilisé... Ah ouais, parce qu'on avait imaginé des trucs fous pour le square... » (Extrait d'entretien avec la chargée de projet à l'agence de concertation, équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

193. Cahier des clauses techniques particulières de l' « Étude de programmation pour les aménagements des espaces ouverts de la place des Fêtes et ses abords à Paris 19e », 2013.

194. Document transmis par la chargée de projet de l'Équipe Préconisation.

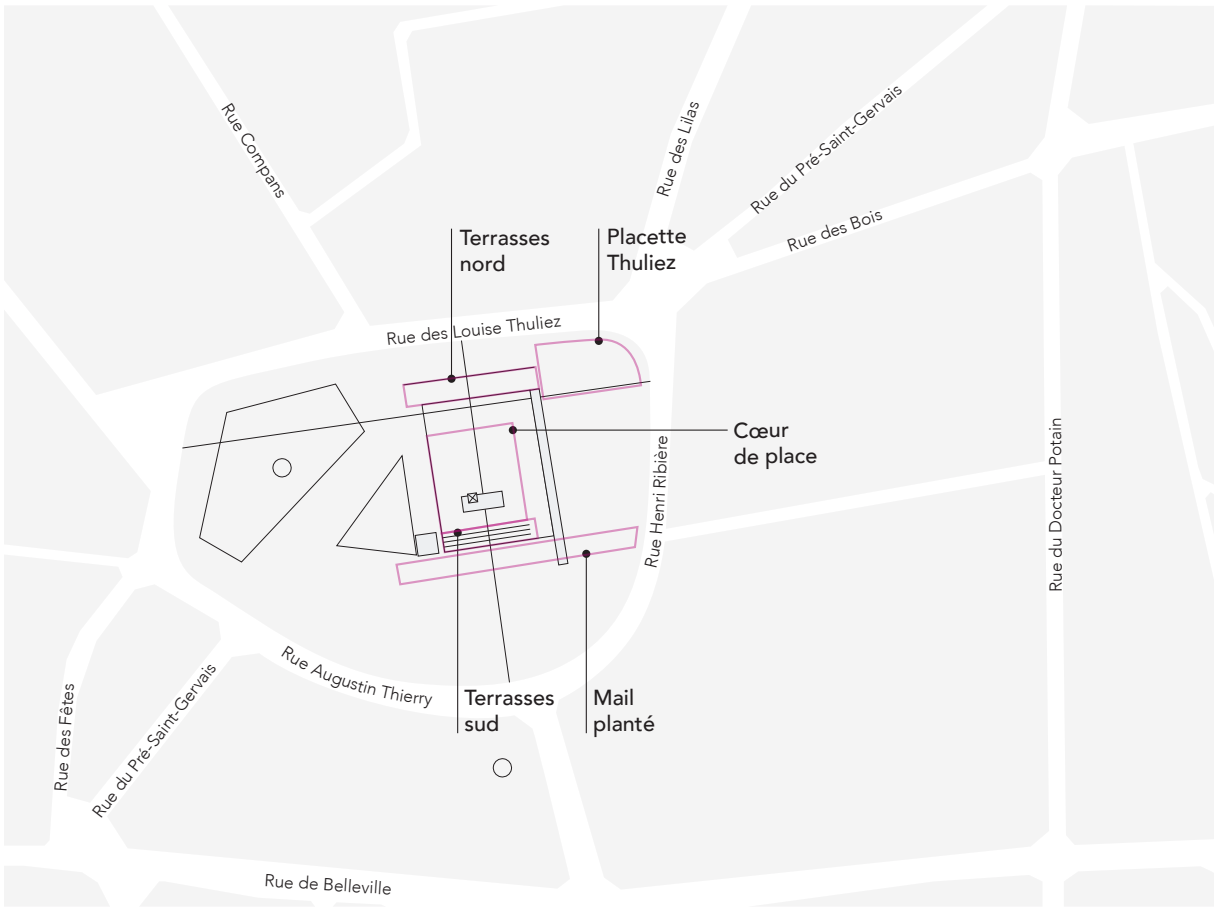

[fig. 30] Plan de repérage, les secteurs

L'espace ainsi morcelé, de nouveaux noms sont trouvés pour nommer les morceaux de la place pris dans le projet innovant, la placette Louise-Thuliez, les jardinières, la fontaine et ses abords, les seuils des commerces et l'allée plantée vers la rue Henri-Ribière et le cœur de place[195]. Au fil du réaménagement certains noms se redécoupent et évoluent en même temps que le projet : la placette Louise-Thuliez perd son prénom pour n'être plus que la placette Thuliez, les jardinières deviennent les « terrasses nord et sud », l'allée plantée vers la rue Henri-Ribière se simplifie en « mail planté » [fig. 30]. Ce qui témoigne d'une difficulté à penser le projet dans son ensemble, comme l'indique l'architecte du projet :

> « Ils [les services de la Ville] ne modélisent malheureusement jamais l'ensemble de la place, et c'est un problème. Ils travaillent toujours en plan à l'échelle de l'ensemble de la place, seulement en plan quand c'est l'échelle de toute la place, et ils modélisent morceau par morceau. Ça veut dire beaucoup de choses… Nous, on leur a proposé justement de faire une vue à vol d'oiseau d'ensemble, justement pour associer les volumes entre eux et montrer aussi, finalement, par rapport à tous les usages qu'on a vus sur la place, qu'est-ce qui pourrait se passer. Alors c'est toujours un scénario, mais si tu ne te poses pas ces questions-là… Ils font des plans vides, il n'y a pas de gens. » (Extrait d'entretien avec l'architecte chargée de projet à l'association d'architecture, membre du Collectif Projet, période 2016-2020, le 18/05/18)

Dans ces propos nous percevons une fragmentation multiple : spatiale, organisationnelle et budgétaire du projet et de son processus. En conséquence de cette situation, les deux projets, l'anneau et le cœur de place, sont traités en parallèle, et le cœur de place, dont il sera question plus particulièrement dans le chapitre suivant, connaît un découpage méthodologique suivant les modes de représentation de l'espace.

Une collection

Nous avons analysé par les cartes, les plans et les discours la manière dont la place se construit et la manière dont les mots qui la nomment prennent place dans un contexte de pensée politique, urbaine et architecturale. L'apparition, appliquée à l'urbain, du terme devenu « omniprésent » (Fleury 2007 : 52) d'espace public, manifeste une volonté d'unifier théoriquement une variété d'espaces. Son émergence dans les discours sur la ville concorde avec le déplacement de compétences des sujets urbains de l'État aux municipalités. En étudiant et analysant les qualifications successives de l'espace et des espaces qui constituent la place, il nous a été possible de voir arriver l'émergence de catégories spatiales qualifiantes. Dans leur ouvrage *Projet urbain*, David Mangin et Philippe Panerai font état, dans le chapitre « La construction des espaces publics » (1999 : 53), de cette succession d'espaces regroupés sous le terme d'« espace public », en définissant les caractéristiques techniques, les évolutions urbaines de chacun de ces espaces, mais sans interroger l'émergence du concept d'espace public. Nous postulons au travers de l'histoire que nous avons analysée de l'aménagement de la place des Fêtes, que la construction de cette notion, en urbanisme, permet de répondre à des enjeux politiques de valorisation du territoire qui vont de pair avec une concurrence accrue entre les villes, au plan national et international. Elle permet d'unifier l'image de la ville et d'identifier des espaces hétérogènes tant d'un point de vue spatial

195. Dans le compte-rendu de l'atelier participatif du 15 octobre 2015 animé par l'équipe Préconisation et transmis par la chargée de projet de l'Équipe Préconisation lors de notre entretien.

qu'historique dans un ensemble vecteur de cohérence. En ce sens, le terme permet, par le recours à une simplification et une généralisation, l'application d'une promotion aisée d'un territoire complexe. De plus, comme nous l'avons vu, le moment de l'émergence de la notion coïncide avec la période de transfert de compétences des sujets urbains de l'État aux maires, et devient l'espace privilégié de promotion de l'action d'une municipalité dans la ville (Fleury 2007).

De ce point de vue, il est intéressant de noter que le plan-programme de 1983 s'adressait dans un premier temps au Conseil de Paris post-élections municipales[196], alors que le document « Paris qui ose », auquel il peut être comparé, émis dans le cadre de l'aménagement suivant, s'adresse quant à lui aux électeurs dans un contexte pré-électif, pour la campagne de 2014. Ces documents nous permettent de comprendre le contexte où émerge un projet de réaménagement pour la place des Fêtes, un contexte qui répond à des temporalités politiques différentes. Le premier est un engagement[197] suite à l'élection, le second une promesse en vue de celle-ci. Au sein de ces documents, des similitudes sont notables : le thème « embellir » du plan-programme de 1983, utilisé lors de la définition d'un certain nombre d'espaces publics dont quelques places et parvis, résonne avec le « plan d'embellissement de toutes les grandes places parisiennes » du programme « Paris qui ose » de la candidate[198] à l'élection municipale, puis avec l'appel à projets *Embellir Paris* lancé en novembre 2018.

Dans ce chapitre, nous avons cherché à contextualiser systématiquement la petite échelle avec la grande pour comprendre comment s'incarnent sur le terrain les politiques et les actions publiques. Nous avons étudié de quelle manière ces dernières résonnent avec les déplacements d'une pensée urbaine (Fromonot 2012) sur la ville et l'espace public.
La place apparaît en creux des projets dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier, voire en défaut lors de l'installation initiale du square. Elle est perçue comme un ensemble hétéroclite d'éléments urbains avant que les opérations suivantes tentent d'homogénéiser ces éléments pour permettre de la signifier puis de la qualifier (1859-1946). Les différents moments de mise en projet sont des moyens d'interroger la relation entre site et programme (Marot 2010). Lors de l'opération de rénovation du quartier, le site est fixé en premier lieu bien avant que le programme ne soit arrêté. Une fois l'opération lancée, le périmètre est recoupé, suivant les négociations programmatiques (1945-1978). Pour l'implantation de l'œuvre d'art, site et programme vont de pair, puis le programme déborde du site, mais cela reste à l'état d'ébauche. Lors de l'aménagement de la place, le programme est défini en premier lieu et l'échelle d'intervention est à établir par le concepteur lauréat du concours (1978-1996). À l'inverse, lorsque le projet de réaménagement de place émerge, la première question est de délimiter le périmètre de projet, ce qui donne lieu à des négociations tant budgétaires que spatiales. Le programme est alors fabriqué dans une deuxième phase. L'opération d'urbanisme devient un processus en étapes, le temps s'étire, les budgets et les aménagements se sectorisent (2000-2016).

196. Celles-ci ayant eu lieu les 6 et 13 mars 1983 selon le cadre de la loi PLM de 1982.

197. Tel qu'énoncé dans le Plan-programme de 1983 : « Ainsi résumé, il pourrait n'apparaît que comme un catalogue de bonnes intentions irréalistes. Ce n'est évidemment pas dans cet esprit que le plan-programme de l'est de Paris a été élaboré, mais, comme sa dénomination même l'indique, avec le désir d'en faire une charte d'actions concrètes engageant la municipalité. » p. 58. AdP 2135W 200

198. Dans le programme d'Anne Hidalgo, « Paris qui ose », en 2014, p.55.

La place peut être vue comme la juxtaposition de partis pris urbains, constitués d'éléments pour définir un ensemble. La description de Michaël Darin dans le livre *Places de Paris* va dans ce sens.

> « Aujourd'hui, ce que l'on appelle toujours place des Fêtes est une esplanade minérale au sein d'une texture urbaine faite de tours. Pour donner forme à cette dalle posée sur le sol, on l'a entourée de deux rangs de magasin formant un L. Cette esplanade se prolonge par l'ancien square, lui-même bordé, de l'autre côté, par quelques immeubles qui jadis faisaient partie du pourtour de la place originelle. Le tout est un patchwork spatialement contradictoire, non dépourvu de caractère. » (2003 : 246)

Dans le récit proposé par la communication de la mairie, l'évocation de l'image ancienne et l'ambition prospective à propos du projet de réaménagement se superposent. Il s'agit de tenir ensemble les fragments d'hier et d'aujourd'hui afin d'aborder le projet suivant. La place se donne à voir tel un « patchwork temporel » (Hartog 2022 : 49) à travers les fragments successifs de son histoire – le square, le plateau central, la fontaine… – par lesquels sont décelés les déplacements de « la place » dans les projets urbains. Ces différents fragments sont pensés dans des périmètres de projet variable, de l'îlot à la place, qui avec le récent projet de réaménagement se fragmente à nouveau : spatialement elle devient « cœur de place », placettes, terrasses…

Dans les manières de faire les projets, la question des représentations de l'espace est, nous semble-t-il, à la fois constitutive de la pratique et néanmoins révélatrice des manières d'appréhender l'espace. La primauté du plan, mais également des vues à vol d'oiseau nous raconte quelque chose d'une forme d'impossibilité à imaginer, pour les concepteurs, l'espace à hauteur d'homme. Seuls les photographes, dans la réalité de l'espace, s'y attellent. La carte contre le parcours (de Certeau 1990 : 175), la projection contre la perception, nous racontent l'impossibilité de les tenir ensemble.

I.2 La place un « laboratoire » urbain ?

Durant la semaine du 24 au 28 juillet 2017, le Collectif Projet organise le premier des « temps forts » qui rythmeront le réaménagement de la place, il s'agit du premier atelier de chantier collaboratif, la co-construction du mobilier et de la signalétique. Un appel à participation a été lancé via la newsletter mise en place par le collectif et relayée via les réseaux sociaux.

Pour l'occasion le cœur de place est transformé en atelier. Des palissades de chantier, bleues et vertes à grillage, marquent l'espace du chantier. Une large voile, montée le premier jour, protège du soleil une entrée aménagée entre les deux conteneurs. Je comprends lors de mon arrivée, le mardi matin, que cela permet un contrôle de l'accès : en franchissant ce seuil je dois, pour des raisons d'assurance, adhérer à l'association d'architecture, je signe le papier et colle une étiquette avec mon prénom à ma veste puis pénètre dans l'enceinte. Les membres de l'association d'architecture sont reconnaissables à leurs tee-shirts bleus portant le nom de l'association, ils expliquent la marche à suivre pour le bon fonctionnement de la semaine. Sur un grand tableau noir prend forme un semainier suivant les différentes tâches et tranches horaires – 10 h-13 h ou 14 h-18 h – je me fais inscrire pour quatre demi-journées (mardi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi et vendredi matin).
Au programme : construction des mobiliers « caissons »[1], déclinaison de modules – haut, bas et en pente – aux longueurs variées. Ils sont faits de profilés en bois et de lames de plancher pour l'extérieur qui épouse ces profilés. Déplaçables manuellement, ils permettront de tester les emplacements judicieux pour le mobilier permanent du réaménagement de la place. Un autre poste de chantier est alloué à la fabrication de tables, de tabourets et d'étagères qui seront stockés dans le Capla et sortis à l'occasion d'événements particuliers.

J'observe et commence à papillonner à la recherche de quelque chose à faire… Plusieurs barnums sont disposés sous lesquels différents postes sont protégés. Peinture, ponçage, découpe et montage rassemblent de petits groupes de bénévoles dirigés par une personne compétente, qui n'est pas forcément revêtue du fameux tee-shirt bleu. Je m'approche de l'atelier ponçage et traitement du bois où l'absence de bruit sera propice à la discussion. C'est ainsi que je fais la connaissance de deux bénévoles, qui se connaissent pour fréquenter toutes deux l'espace de co-working qui se situe non loin de la place. La première est étudiante en design. La deuxième est membre d'un réseau international « une communauté ouverte dont les membres, basés dans différents pays européens, cherchent à augmenter la place du citoyen dans la fabrication et la conception des projets urbains, et pour cela ils organisent des workshops un peu partout en Europe… puis ce sont aussi de sacrés fêtards », me dit-elle. Elle me raconte qu'ils sont régulièrement sollicités par l'association d'architecture pour animer des chantiers de la sorte, ils se chargent de l'organisation et de la prise de contact avec tous les participants : dans le cas présent, ils ont mis en place le groupe WhatsApp dans lequel je suis, par la même occasion, intégrée. Il sera le canal de communication de la semaine et le moyen d'échanger les photos et vidéos de chacun.
Nous travaillons à la réalisation d'un des modules, une partie a été découpée préalablement en atelier et assemblée par un autre poste sur la place, nous n'avons plus qu'à le traiter au pinceau. Derrière nous, hors de l'enclos du chantier, des véhicules de travaux déplacent de gros blocs de pierre en granite qui s'ajouteront à ceux que nous sommes en train de faire. Ces blocs-là ne seront pas déplaçables manuellement, et pour

1. Comme les nomme l'une des membres du réseau international dans la vidéo de présentation finale du chantier.

cause, ils ont pour utilité non seulement de permettre des assises supplémentaires, mais également d'empêcher la circulation des voitures sur cette partie de la place. Ce mobilier est installé par des agents de la Ville sur les marques blanches au sol faites par l'association d'architecture. Des jardinières fixes sont également installées suivant le même processus les jours suivants.

Le lendemain après-midi, les choses ont bien avancé, de nombreux tabourets sont maintenant utilisables et utilisés par les bénévoles. Je cherche à me rendre utile et demande ce que je peux faire. On m'envoie à la mission eau. Privés de robinets, il faut traverser le cœur de place pour rejoindre la partie basse de place des Fêtes où se trouve le square et dans laquelle une fontaine à eau me permettra de remplir mes deux jerricans. Je m'exécute, un des enfants présents sur le chantier se propose de m'accompagner. Nous papotons en parcourant la centaine de mètres qui nous séparent du square. Il est élève de l'école élémentaire Eugénie-Cotton, située dans la rue du même nom, juste derrière les tours Orient et Occident qu'il me montre du doigt. Il vient au chantier de co-construction tous les jours : « Il fait beau et il y a des sodas et des barbecues le midi, l'été dernier aussi c'était chouette il y avait des jeux aussi ! »[2] Après avoir fait la queue à la petite fontaine du square – la chaleur de cette après-midi la rend particulièrement sollicitée –, nous revenons, chargés, à nos postes de travail. Je retrouve mes deux collègues de pinceau. Nous poursuivons notre activité.

Durant ces deux après-midi, j'arrive à la fin des repas organisés à tour de rôle par deux associations du quartier, les rejoignant pour le café, et c'est l'occasion de discuter avec les membres, identifiables à leurs tee-shirts bleus, de l'association d'architecture. Je demande pour quelle raison, au sein du collectif de projet, seule l'association d'architecture est présente ? On m'explique que les deux autres entités du Collectif Projet ne sont pas habituées à organiser ce type d'événements.

Bien que l'appel à bénévoles se soit adressé principalement aux habitants du quartier, des partenariats ont été organisés avec différentes entités pour encadrer et assurer le bon déroulement du chantier, comme me l'explique, lors d'un entretien *a posteriori,* l'un des membres de l'association d'architecture. De cette manière, ils constituent des nébuleuses de partenaires professionnels en fonction de la situation.
« C'est des personnes qu'on n'a pas décrites dans l'appel d'offres, mais en fonction des compétences qu'on a besoin de mobiliser à chaque fois, on essaie de faire appel à des personnes qui peuvent compléter des actions qu'on peut mener. Par exemple, on a travaillé avec un collectif de street artistes, on avait travaillé avec eux une première fois à Montreuil [...] et puis ils sont venu nous filer un coup de main, et travailler avec nous sur tout ce qui était la signalétique et les marquages au sol, et tout ça. Il y avait aussi le réseau international, et aussi [...] une menuisière qui travaille avec une coopérative et qui était animatrice d'une régie de quartier pendant longtemps avec des ateliers de bricolage, et donc qui aime travailler de manière participative, qu'on a rencontrée sur la place des Fêtes [...] Tu vois, les gens viennent nous voir et on voit ce qu'on peut faire. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17)

Sur place, pendant que nous, bénévoles, œuvrons à la construction du mobilier, les membres de l'association d'architecture installent des brumisateurs temporaires entre les poteaux de l'ombrière dessinés par l'architecte de l'aménagement de la place, Bernard Huet. Les street artistes créent la signalisation – panneaux et marquage au sol – et la menuisière surveille l'ensemble des tâches réalisées sur les éléments en bois. Quant aux membres du réseau international, ils canalisent et encouragent l'enthousiasme des participants ; indiquent les postes à pourvoir « besoin d'un coup de main pour les plantations des

2. Quatre workshops sur quatre thématiques

jardinières » tout en mettant la main à la pâte. Durant la semaine, les membres du réseau international mèneront également de petites interviews avec les différents participants, en vue du retour d'expérience que leur a commandé l'association d'architecture.

Le dernier jour du chantier est un jour de marché. Des passants, de retour de leurs courses, s'arrêtent regarder ce qu'il se passe de l'autre côté les palissades. Vêtus de leurs tee-shirts bleus, les membres du collectif, leur expliquent à la fois les activités qui se déroulent sous leurs yeux et le cadre plus large du dispositif de réaménagement, donnant lieu à de courts échanges sans pour autant changer la trajectoire des passants. Dans l'ensemble, je constate que peu d'habitants se joignent aux bénévoles, et je partage ce constat un peu plus tard avec l'une des membres de l'association d'architecture. Elle pointe la grande curiosité des habitants suscitée par les actions menées tout au long de la semaine comme caution de réussite.
La semaine de workshop se clôture par un apéro, une petite fête qui intronise le nouveau mobilier. Les participants croisés dans la semaine sont présents, et d'autres personnes viennent se mêler à l'événement pour boire un verre en cette fin de journée d'été, la place se teinte d'une atmosphère de vacances. Là où s'est déroulé le chantier, les tables fraîchement terminées et alignées les unes à la suite des autres voient les gobelets en plastique s'amonceler. Les modules « caisson » sont dispersés, ils servent de table basse à un petit groupe de jeunes au niveau de la pizzeria, de fauteuils de l'autre côté du Capla pour des discussions à l'écart. L'apéro et les conversations se prolongent et s'étirent alors que je quitte la place avant la tombée de la nuit. (Extrait de carnet de terrain, le 29/07/17)

Notre réflexion prend place au travers de l'application du dispositif de projet *Réinventons nos places* élaboré par la mairie de Paris en 2015 pour le réaménagement de sept places parisiennes comme nous l'avons vu à la fin du chapitre précédent. Ce dispositif s'inscrit dans une lignée d'aménagements qui visent à piétonniser et végétaliser l'espace public, et selon une logique de renouvellement de la commande publique en faisant appel à des acteurs d'horizons autres que celui de l'urbanisme.

En prenant le parti de développer dans ce chapitre la métaphore du laboratoire pour analyser le processus de réaménagement, nous nous interrogerons sur la démarche de projet qui procède par essais successifs. Nous observerons de quelle manière le processus de réaménagement, découpé en étapes, segmenté, peut être analysé, depuis la place des Fêtes, comme le terrain de déploiement d'une expérience ayant pour objectif la mise en place de l'aménagement d'espace public, et articulée selon la séquence : préparations, expériences et résultats. La proximité entre démarches de recherche et d'expérimentation et conception d'un projet urbain[3] n'est pas nouvelle (Zaza 2018:372), cependant la métaphore appliquée à l'espace public semble toujours pertinente. Par le prisme du laboratoire, nous analyserons le déroulement des étapes successives de mise en projet de la place tout au long de ce chapitre, tant par les méthodes et les outils utilisés que les acteurs impliqués et les temporalités de projet.

3. En effet, le parti pris de mettre au centre du processus de projet de réaménagement de la place des Fêtes la concertation et la participation des habitants de la part de la Ville de Paris relève de ce que Gérard Althabe définit comme l'émergence, dès les années 1980, d'une demande d'» ethnographie » dans le cadre d'opérations d'urbanisme : « La demande d'ethnographie est inscrite dans la définition de ces opérations et porte sur l'utilisation des potentialités socioculturelles que posséderait la population habitante dans ces territoires urbains. » (Althabe 2015 : 247) Bien que les expérimentations sur l'espace urbain ne soient pas nouvelles (Zaza 2018 : 372), la métaphore appliquée à l'espace public semble toujours pertinente.

La Ville de Paris publie entre 2013 et 2016 quatre appels d'offres, dont trois ont pour objet la place des Fêtes en tant que telle. Nous nommerons « mission préalable », « mission intermédiaire » et « mission conclusive » les trois marchés successifs ayant pour terrain la place des Fêtes. Le dernier appel d'offres, quant à lui, élabore la méthode de projet appliquée sur plusieurs places dans Paris. Nous le nommerons « mission dispositif ». Ces marchés constituent les cadres qui établissent les règles à respecter et les actions à mener. À ce titre, les cahiers des charges constituent des « quasi contrat » (Levitte 2021) entre toutes les parties du projet et seront analysés consécutivement suivant les points de ce chapitre. À l'invitation de la Ville, des compétences extérieures sont appelées successivement à mettre en œuvre à la fois les missions sur la place, mais également le dispositif plus général *Réinventons nos places* qui intervient entre le premier et le deuxième marché sur la place. De cette manière, nous serons amenés à considérer les différents marchés auxquels est soumise la place comme des énoncés qui « se chargent peu à peu, s'alourdissent, devenant un monde à l'intérieur duquel nous, les humains, finissons par circuler » (Latour 1996:33) et correspondent pour chacun à une étape de travail.

Les prémices du réaménagement et la mise en route de la machine de projet feront l'objet du premier point de ce chapitre. Comment la commande et les enjeux de celle-ci ont-ils pris forme au niveau local, et de quelle manière l'intégration à un dispositif d'échelle municipale modifie-t-elle les modes d'action et les temporalités de projet ? Nous chercherons à comprendre comment ces changements de procédé d'intervention urbaine entrent en écho avec des courants d'aménagement urbain qui s'écartent des disciplines strictes pour traverser « de multiples champs de connaissances et d'expériences » (Claude 2006 : 201). En progressant dans le temps du processus, nous décrirons ensuite la manière dont la conception et la fabrication de l'espace public s'ouvrent à des nébuleuses « d'intervenants sur la ville » (*ibidem.* : 199) devenant ainsi responsable de la mise en projet de la place, qui bouscule et déplace les présupposés du projet. Ces nouveaux acteurs suivant la commande établie par la Ville de Paris procèdent par « actions » « qui ont leur formalité et leur inventivité propres » (de Certeau 1990 : 52). Ces dernières se matérialisent sur la place au travers de différents formats alliant espace-temps et public en vue de qualifier, par l'aménagement à venir, des usages plausibles sur l'espace vide. La tenue de ces formats et les modes d'action employés au travers de la commande publique seront étudiés selon la forme que prennent les événements organisés, la question du public à qui ils s'adressent et l'échelle de visibilité du projet qui en découle. Ces différentes expériences sont pilotées par les prestataires lauréats des missions qui agissent successivement sur la place suivant l'idée que la conception relève « d'un collectif d'acteurs ayant chacun des rôles, des visions et des ressources variées » (Rode 2017:146). Le passage d'une mission à l'autre et d'un prestataire à l'autre soulève le paradoxe de la temporalité du processus entre recherche de continuité sur place, remplacement d'acteurs concepteurs et récurrences des actions. Enfin, avec l'aboutissement des recommandations des différents prestataires mandatés par la Ville, la question de l'usage se manifeste par l'utilisation qui est faite par les concepteurs du mobilier au gré des qualités d'accessibilité de l'espace public (Joseph 1992:211). Aussi la constitution d'un catalogue d'outils dans le cadre du dispositif sera étudiée, en tant qu'instrument d'une méthode de projet en construction. La manière dont celui-ci sera approprié par les prestataires extérieurs, et de manière plus générale

l'emploi du mobilier en tant que tel pour définir l'espace, permettra de comprendre des dynamiques plus générales à l'œuvre dans l'aménagement parisien.

Au regard des compétences demandées pour la mission, nous nous interrogerons sur les rôles donnés aux différents prestataires extérieurs dans le cadre du réaménagement d'une place, en cherchant à comprendre non seulement ce que cela produit dans l'espace public, mais également quelles visions de l'espace public ces missions successives produisent, et de quelle manière les différentes interventions déplacent les attentes urbaines d'un projet de place. Pour cela, nous émettons l'hypothèse que le choix de faire appel à des prestataires venus d'horizons divers change l'ampleur du réaménagement, dans un double mouvement qui à la fois concentre l'attention sur un objet dans l'espace public et en parallèle étend la visibilité de la place au-delà de ses frontières. Pour cela, nous nous appuierons sur les pièces écrites des marchés, sur les documents produits par la Ville et par les prestataires extérieurs qui interviennent durant chacune des périodes, ainsi que sur des entretiens réalisés avec les différentes parties prenantes.

1. Établir le protocole

Dans un premier temps, nous proposons d'observer comment les prémices d'un aménagement de la place naissent, et de quelles manières ces esquisses d'intention urbaine se déploient. Pour cela, nous suivrons la trajectoire, au sein du processus, d'un premier acteur, le prestataire extérieur lauréat du premier appel d'offres de la mission préalable, que nous nommerons l'Équipe Préconisation. Nous décrirons d'abord à l'échelle locale l'organisation d'une série de concertations et de votations quant aux premières pistes d'aménagements. Puis il sera question du changement d'envergure de projet qui procède de la mise en réseau avec d'autres places à l'échelle de la ville. Enfin, nous chercherons à comprendre ce à quoi renvoie cette méthode de projet qui prône la délicatesse.

Mise en action

Une première étape de réflexion à propos d'un éventuel réaménagement de la place des Fêtes est antérieure à la première mission, elle représente ce que l'on pourrait définir comme la mise en marche de la machine. Lorsque la première mission est lancée par la mairie de Paris en 2013, de premières étapes ont déjà été initiées par les services techniques de la Ville à l'échelle locale. Dans les archives disponibles en ligne de l'une des associations du quartier, nous trouvons un premier diagnostic réalisé en 2010 par la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD). Il s'agit à proprement parler d'un état des lieux, dont les principaux points sont : l'état du foncier de la dalle entre domaine public en totalité, découpage en volume[4] et emprises propriétés privées des bailleurs. Le point suivant aborde l'état des objets successifs hérités des aménagements passés : la fontaine, la pyramide, l'ombrière et le portique. Enfin, le diagnostic détaille la composition et l'implantation du marché, puis le trafic automobile sur

4. Le découpage en volume correspond à la partie centrale de la place où la surface appartient à la Ville de Paris, tandis que le sous-sol est un parking privé, rendant impossible la distinction public/privé en plan.

l'anneau. Nous retrouvons la trace de ce diagnostic dans le compte-rendu d'une présentation publique d'un conseil de quartier le 20 octobre 2010. À l'état des lieux s'ajoutent dans la présentation au public des pistes de réaménagements : « segmenter l'espace propice aux abus (scooters, stationnements illicites) en trois lieux à plus petite échelle, privilégier les cheminements principaux en les renforçant visuellement, remise en question des éléments structurants, végétaliser l'espace autour de la fontaine, intégrer un espace ludique (jeux, échiquiers…), transformer le parking extérieur rue Augustin-Thierry en jardin partagé, améliorer les murs aveugles et les enseignes »[5]. Il est annoncé la réalisation et distribution dans le quartier d'un questionnaire à propos des différents points soulevés dans la présentation. Ce qui, comme il est écrit, doit donner par la suite lieu à un appel d'offres, en précisant cependant que les travaux ne débuteront pas avant la prochaine mandature, en 2014.

Les résultats du questionnaire réalisé par la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), service d'Aménagement de grands projets (SAGP) sont présentés lors d'un conseil de quartier le 27 novembre 2012. Il a été diffusé d'avril à juin de la même année, sur Internet et papier, et a permis de récolter 937 réponses. L'enquête thématique interroge : les déplacements, la fonction commerciale de la place des Fêtes, les pièces d'art de la place, le mobilier, les espaces verts et l'animation[6]. Ainsi, l'aspect commercial sépare les boutiques du marché, tandis que les « pièces d'art » mêlent la fontaine de Marta Pan et les trois « objets » de Bernard Huet : la pyramide, l'ombrière et le portique[7]. Les avis récoltés par le biais de ce questionnaire ouvrent, selon les services techniques de la Ville, les perspectives suivantes qui sont présentées lors du conseil de quartier du 27 novembre 2012 :

> « Une étude d'urbanisme en 2013 pour préciser les éléments de programme et les pistes de réaménagement portant sur :
> • l'environnement (végétalisation, propreté), le confort (assises) ;
> • le devenir des pièces d'art ;
> • les déplacements piétons, accès transports en commun ;
> • la gestion de la circulation, du stationnement des vélos, deux-roues, et véhicules motorisés ;
> • les usages, l'animation, équipements adaptés selon les âges ;
> • les activités commerciales ;
> • les événements festifs ;
> • les échanges de la place des Fêtes avec les rues/quartiers proches.
> Nouvelle concertation début 2014 »[8]

Ces prescriptions balisent le contenu de ce que doit être la mission préalable qui consiste en une étude de programmation.

---

5. Compte-rendu de la réunion publique du conseil de quartier Place des Fêtes, mercredi 20 octobre 2010 – Centre d'animation, p. 2.

6. Les thématiques sont déclinées en sous-catégories qui se réfèrent à des aspects de plus en plus spécifiques de la place, jusqu'à la dernière, qui elle traite du ressenti sur la place.

7. Il existe une différence de noms donnés à ces trois objets entre l'époque de leur conception (obélisque, kiosque et galerie haute) et leurs noms passés dans le langage courant (pyramide, ombrière et portique).

8. Extrait de la présentation des résultats du questionnaire, dont le document est disponible sur le site de la Maison de la Place des Fêtes : https://www.mpdf.fr/2012-enquete-publique-sur-place-des-fetes

La présentation des résultats de l'enquête statistique lors de la réunion du conseil de quartier déclenche une série de réactions dans l'attente des suites du projet. En effet, la médiatisation des résultats a pour effet d'inciter certains riverains à s'organiser à leur échelle afin de prendre part au réaménagement en étant à la fois moteurs et garants d'une mise en projet. Ainsi, un groupe d'acteurs locaux se fédère en association, les Amis de la Place des Fêtes, et commence à organiser des actions. L'une des membres fondatrices nous le raconte :

> « Donc on a écrit un texte et on a appelé à une marche exploratoire, à une petite marche, un rendez-vous de quartier. On a demandé à un ami urbaniste de venir pour poser un peu des éléments au départ urbanistiques, pour que ce soit intéressant et puis on a boîté [glissé des tracts dans les boîtes aux lettres] le quartier, il y a plein de gens qui sont venus [...], un certain nombre qui ont fait partie finalement des fondateurs avec nous, parce que nous en fait ce qu'on a fait, c'est qu'on était venu avec des fiches d'adhésion et les gens qui étaient là, on leur a tout de suite proposé d'adhérer. Donc tout ceux à qui ça parlait, ils ont eu de l'intérêt tout de suite, donc on a construit l'association ensemble avec eux, et donc avec un cercle de gens qui n'étaient pas du tout des militants [...], qui étaient des habitants de quartier de longue date, y compris des gens qui étaient à la Maison de la Place des Fêtes [...], mais parce que l'idée c'était vraiment de rassembler et ça a pris tout de suite, ça a pris tout de suite et donc on a très rapidement eu plein plein de réunions et d'échanges sur comment on voyait le quartier, sur comment il fonctionnait, ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas. On a, du coup, très rapidement élaboré de petits textes à chaque rendez-vous qu'on donnait. En fait le principe c'était ça, c'est qu'on donnait des rendez-vous aux habitants du quartier pour parler du quartier, et puis on a organisé... on a organisé des réunions publiques, au centre d'animation à chaque fois, où on restituait ce qui s'était dit aux marches exploratoires et aux réunions. » (Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19)

L'association développe des formats variés, allant de la marche exploratoire à des réunions de présentation publiques, calquées sur le modèle de celles des conseils de quartier, pour établir collectivement ses attentes vis-à-vis du réaménagement et pour commencer à se rendre visible des pouvoirs publics. Pour cela, elle ouvre un site Internet et interpelle au moyen de lettres des élus du quartier pour connaître le calendrier des étapes suivantes.

La première mission faisant appel à des prestataires extérieurs est encadrée par le cahier des charges techniques et particulières (CCTP), publié en 2013, intitulé « Étude de programmation pour les aménagements des espaces ouverts de la place des Fêtes et ses abords à Paris 19e »[9]. L'étudier nous permet de comprendre dans quelle temporalité s'inscrit la mission au regard du processus au temps long de réaménagement de la place. Le CCTP indique les objectifs de la mission qui sont : « d'améliorer l'organisation générale des espaces qui composent la place et ses abords, de limiter les conflits d'usages existants et à venir, et enfin de proposer de nouveaux programmes en vue de la réalisation d'aménagements qualitatifs, tenant compte des attentes des riverains et des usagers »[10]. La mission se décompose en deux

9. En procédure adaptée Mapa, soit un marché de service avec une collectivité territoriale régi par Code de la commande publique, ce qui signifie que la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée, soit entre 40 000 € et 215 000 €.
10. Cahier des clauses techniques particulières : « Étude de programmation pour les aménagements des espaces ouverts de la place des Fêtes et ses abords à Paris 19e » Article 2 p. 2

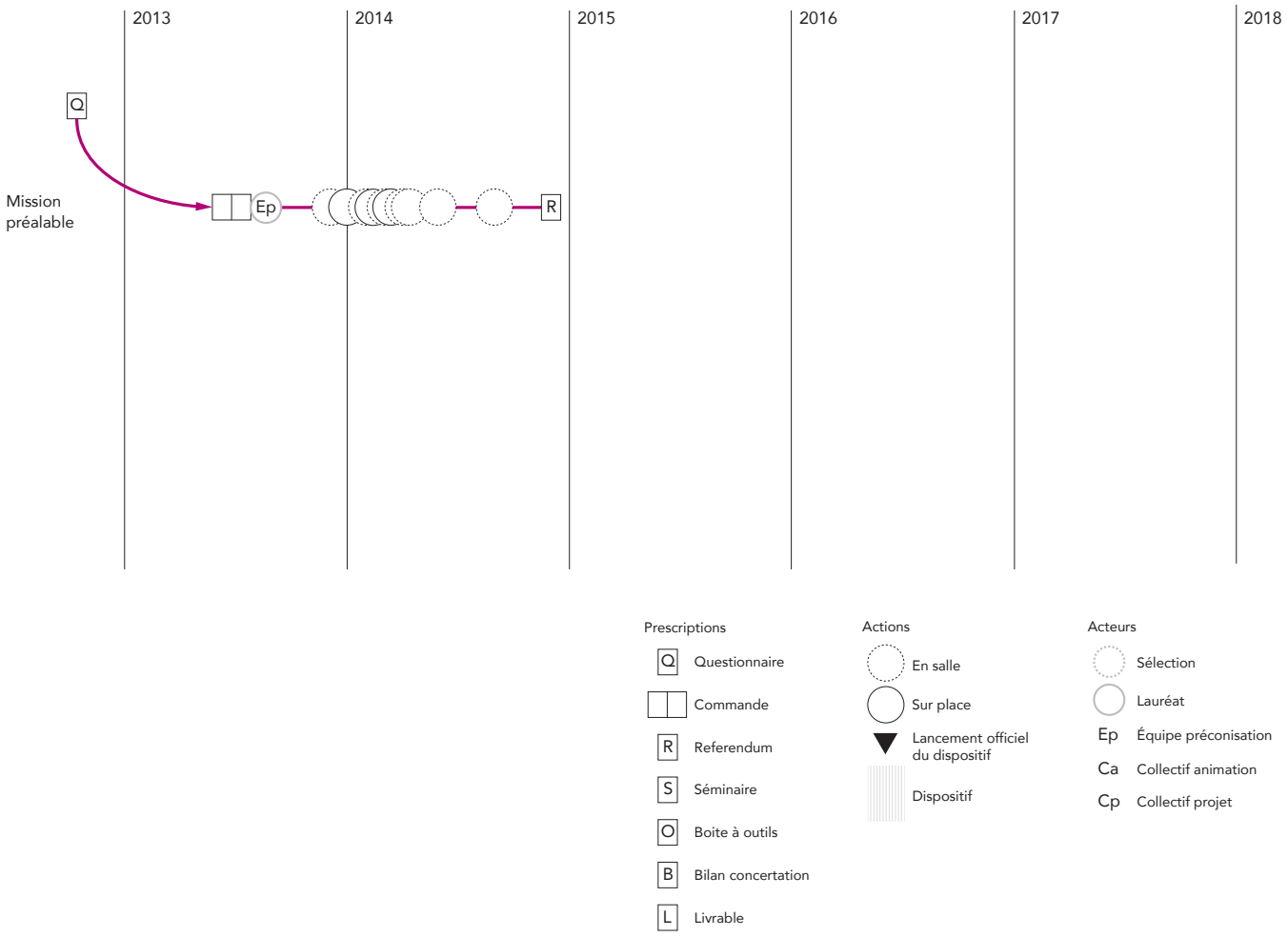

[fig. 1] Schéma mission préalable

phases[11]. La première consiste à « établir un diagnostic synthétique de la situation actuelle des espaces ouverts sur la place et aux abords de la place et proposer des programmes types sur chacun des sites et des espaces concernés intégrant leurs besoins et anticipant sur l'avenir » afin d'établir des « scenarii ». Puis la seconde phase doit « préparer la consultation souhaitée par la mairie du 19e arrondissement » par un vote soumis aux riverains à la rentrée 2014. Le CCTP explicite la marche à suivre pour la première phase, sous la forme de « groupes de travail », des réunions doivent avoir lieu à trois niveaux : local avec des « habitants » et appuyé par le conseil de quartier, administratif avec les services techniques de la Ville et les partenaires (RATP et préfecture de police) et politique avec le secrétariat général de la Ville de Paris et la mairie du 19e. Ces réunions sont quantifiées, bien qu'il soit mentionné qu'elles le sont à titre indicatif. La deuxième phase réduit le nombre et les niveaux, seuls l'administration et le politique sont mobilisés, le niveau local étant sollicité pour arbitrer par le futur référendum. Enfin, des pistes de programme, laissant voir une filiation avec les résultats du questionnaire précédent, sont exposées pour être soumises à une « analyse critique ». Elles interrogent les « objets » et les activités qui animent la place, pour lesquelles il est demandé de « diagnostiquer les dysfonctionnements et/ou qualités d'usages ». Deux pistes portent sur les espaces verts, quatre sur la recherche d'unification de la place. Dans ces quatre pistes, « l'anneau » apparaît[12]. À ces pistes s'ajoute une demande de constituer un dossier de références « de programmes significatifs dans d'autres villes en France ou à l'étranger » pouvant servir d'exemple pour le cas présent. Nous constatons que dans le CCTP la place est à nouveau donnée à voir comme l'addition de plusieurs sous-espaces (cf. §I.1) et non comme une unité, jusque dans l'appellation « espaces ouverts de la place des Fêtes » sur lesquels porte la mission. L'accent est mis sur l'amélioration du « cadre de vie des nombreux habitants de la place des Fêtes ». Par l'emploi de la notion de « cadre de vie », une relation forte lie le cadre matériel et institutionnel (Maresca 2017) et les pratiques sociales. Ce qui, nous semble-t-il, suggère qu'organiser l'un impacterait l'autre, et inversement.

L'Équipe Préconisation déclarée lauréate de la mission rassemble une agence d'urbanisme et une agence de concertation. Son travail doit permettre de formuler des propositions, sous la forme de scénario, à la Ville. Au cours de notre enquête, nous rencontrons la chargée de projet de l'Équipe Préconisation. Formée à l'Institut français d'urbanisme, elle commence sa carrière dans la « stratégie de concertation »[13] au sein de l'agence de concertation qui fait partie de l'Équipe Préconisation. Nous la contactons par l'intermédiaire du président d'une des associations locales, la Maison de la Place des Fêtes, avec qui elle est toujours en contact. D'ailleurs, lors de notre entretien, elle nous fait part de son attachement au quartier et aux acteurs techniques et politiques.

11. Réaménagée en 2007, la place Léon-Blum a connu un processus proche de celui établi à place des Fêtes dans la mission préalable (Fleury 2007 : 545).

12. « Améliorer le fonctionnement et le traitement des voies formant "l'anneau" autour de la place en faisant des propositions relatives aux circulations douces et aux transports en commun : traversées piétonnes, nouveaux aménagements cyclables, desserte des bus, station taxi, etc. » CCTP « Étude de programmation pour les aménagements des espaces ouverts de la place des Fêtes et ses abords à Paris 19e » p.5

13. Selon le terme employé sur le site de l'agence en question.

> « Mais en fait c'est assez drôle parce que moi, c'est la meilleure mission de toute ma vie, en fait, celle-là, vraiment. Il y a une certaine forme d'attachement, à la fois pour ces personnes-là, un attachement pour les personnes de la mairie, les élus, vraiment, qui nous a permis de travailler, ils nous ont fait confiance c'était vraiment très chouette, et un attachement pour les services de la Ville de Paris, qui eux aussi n'avaient jamais vraiment fait de la concertation, et moi quand je suis partie de l'agence de concertation, ils m'ont dit : "Ça a été hyper chouette parce qu'on a énormément appris à votre contact, et c'était vraiment super cette mission-là." On était tous très contents de se retrouver, et en fait au début il faut un peu faire ses preuves parce qu'on nous attend, il y a tellement d'enjeux sur le réaménagement de cet espace-là. [...] Non, c'était vraiment très constructif, c'est ce qu'on appelle ici "l'alignement des planètes". » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

Ainsi, dès le démarrage de sa mission, l'Équipe Préconisation entre en contact avec les acteurs locaux, sur les conseils des élus locaux. Revenant sur la chronologie, la chargée de projet de l'Équipe Préconisation nous raconte les étapes préalables à son intervention dans le processus et cherche à établir le point de départ du travail entre initiative des associations locales et réflexion de la mairie d'arrondissement.

> « Pour revenir sur le projet de la place des Fêtes, en gros nous, on a répondu à un appel d'offres, ça devait être fin 2013, pour le réaménagement de la place des Fêtes, donc c'était de la programmation et de la concertation qui étaient demandées. En 2012, je dirais, la mairie du 19e arrondissement avait mis en place un questionnaire, sur... comment était perçue la place des Fêtes. Ils ont eu énormément de retours, je me demande si l'on n'avait pas 800 ou 1 200 réponses, des proportions quand même assez importantes, où avaient déjà un peu été définis des enjeux, en fait ils définissent les premiers enjeux qui étaient déjà... qui avaient déjà été esquissés dans le cadre de cette grande enquête. Et au regard des premières intentions avec la DVD, donc nous on a été sélectionnés, avec l'agence d'urbanisme plus l'agence de concertation, donc en groupement. » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

Comme nous l'avons évoqué, le premier élément de mise en route de la machine de projet est la parution des résultats du premier questionnaire réalisé directement par la Ville, sans appui de prestataire extérieur. De ce fait, la chargée de projet de l'Équipe Préconisation nous fait part d'une certaine confusion qu'implique au niveau local l'apparition d'un prestataire extérieur :

> « Parce qu'en fait moi, le président de la Maison de la Place des Fêtes me disait : "Si vous voulez, je vous propose d'organiser..." Il voulait organiser des concertations en fait, avec d'autres personnes, c'était hyper cool, mais en fait moi je suis dans un cadre de mission, dans une commande, donc c'était compliqué de faire plus, alors que bon bah lui il est bénévole, il veut que ça change, donc c'est toujours un peu compliqué... C'était vraiment des acteurs ressources. » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

L'ambiguïté des rôles et des compétences des différents acteurs qui interagissent dans le processus de réaménagement est perceptible dans son propos et nous permet de comprendre ce qui se joue dans la définition des tâches affectées entre acteurs professionnels et acteurs bénévoles. Alors qu'une association bénévole du quartier, la Maison de la Place des Fêtes, se propose de prendre en charge une

partie de la concertation, l'Équipe Préconisation doit trouver la manière de canaliser les dynamiques locales dans le cadre établi par sa mission, sans pour autant se priver du support de ces acteurs qu'elle nomme « ressources ». Ces acteurs locaux lui sont indiqués par la municipalité. Il s'agit de ceux qui se sont déjà mobilisés lors du questionnaire de 2012. Ils sont membres des Amis de la Place des Fêtes et de la Maison de la Place des Fêtes, impliqués pleinement via le conseil de quartier dans la mise en route et la définition du projet au côté de la mairie d'arrondissement, de telle façon que ces « forces vives » sont d'ores et déjà légitimées dans le processus.

> « En fait, notre premier travail, ça a été d'aller rencontrer les différents acteurs ciblés. On demande à la mairie d'arrondissement quels sont les acteurs clés du territoire qui nous permettront à la fois d'être des interlocuteurs privilégiés et d'être des ambassadeurs sur le terrain, de pouvoir aller discuter. Et donc il y avait ces forces vives, la Maison de la Place des Fêtes et les Amis de la Place des Fêtes, c'est des personnes qui sont hyper motivées et qui veulent que les choses bougent pour leur quartier, donc c'est des personnes à rencontrer. [...] On a regardé les sujets avec eux pour voir ce qu'il serait intéressant de travailler par la suite, donc on a fait cette phase d'entretiens, après on a fait une réunion publique, plus des petits... on appellerait ça une "réunion publique forum", c'est-à-dire qu'on était en plénière, avec le maire du 19e, je crois qu'il y avait l'élue chargée du quartier, il y avait le chargé de projet de l'agence d'urbanisme et puis moi en fait, et après on avait tout un système où on avait déployé des tables, on était dans un réfectoire et on a commencé à travailler sur des questions simples. Ce qui a beaucoup frustré, je crois... On en a parlé au début avec les Amis de la Place des Fêtes, parce qu'en fait ils avaient déjà commencé à réfléchir, et nous on revenait un peu sur comment est-ce que... "Qu'est-ce que vous aimez, qu'est-ce que vous n'aimez pas ? Qu'est-ce que vous ne souhaiteriez pas pour la place ? Quels sont les exemples de places que vous aimez ?" Vraiment quelque chose pour ouvrir, parce qu'il y avait 70 personnes, donc en fait tout le monde n'avait pas le même niveau, en fait l'idée c'était de remettre un peu à plat les choses et puis d'avoir des questions assez larges. Ça, c'était en décembre 2013, et ensuite on a commencé... on a continué le diagnostic. » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

De ce fait, les premiers ateliers démontrent la complexité d'avoir un public de différents « niveaux » à la fois en termes d'information, mais également en implication directe dans le projet. La présence de cette Équipe Préconisation se trouve face aux attentes de participants organisés et avertis, dans la mesure où de nombreux sujets sont sur la table depuis longtemps. Malgré la forte mobilisation, la chargée de projet raconte leur volonté d'ouvrir à un public plus divers que « la vague argentée » qui vient aux ateliers et aux balades urbaines qu'elle organise. Par « l'immersion »[14], l'équipe fréquente les lieux de la vie quotidienne, le square, le marché « un dimanche matin, parce qu'on savait que c'était un marché de grande ampleur donc en fait on a essayé de nourrir un diagnostic comme ça », et la sortie du collège.

> « Et ensuite les ateliers : on a travaillé au fur et à mesure avec les habitants, et en fait je me souviens ils étaient très pressés parce que là on révolutionnait encore rien, et c'est à cet atelier-là, je crois, le deuxième, qu'on a commencé à venir avec des idées un peu fortes de réappropriation de l'espace public, de ce que ça pouvait être... [...] Alors on travaillait... Ça aussi des fois on nous l'a dit : vous travaillez trop à base de références, parce qu'en fait, on a quand même des gens qui sont calés, des archi tout ça, donc ce n'est pas compliqué de se projeter et de voir ce que ça peut donner, mais pour plein de monde en fait c'était

14. Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18

compliqué… » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

Nous observons qu'à l'impatience de certains s'ajoute l'épaisseur des connaissances des participants, plusieurs couches se superposent : connaissance fine du quartier et du processus, mais également des compétences professionnelles qui complexifient le rôle des prestataires extérieurs en tant que médiateurs de la programmation. Car si l'Équipe Préconisation s'appuie sur ces participants pour élaborer leur travail, la commande de leur mission est déjà nourrie des informations données préalablement par ces derniers via le questionnaire de 2012 et lors des ateliers à l'initiative de l'association.

« En fait, on nous a parlé de la pyramide. La pyramide, ça ressortait déjà dans le questionnaire, les gens voulaient la virer. On a parlé de comment on arrivait de là [rue de Belleville], on a parlé des accroches là [rue des Bois et rue de Crimée], on aurait voulu plus travailler sur les accroches, mais pour des raisons de budget ça a été compliqué, mais ouais on a travaillé… On s'est dit que cet espace-là [le passage Compans], il était très très anxiogène, et en fait les gens faisaient des détours, on a vraiment fait du diagnostic des usages […] En fait les sujets sortent au fur et à mesure […] Le jour où on a fait l'atelier, on les a aussi fait bosser, mais ça pouvait paraître ridicule au départ, mais on leur a dit : il faut que vous nous fassiez tous les trajets que vous faites sur cet espace-là depuis chez vous jusqu'au métro, jusque chez les commerçants… Et en fait on a fait une carte de superposition qui a montré en fait les passages les plus utilisés. Et donc il y avait ce passage [entre les talus du parking] qui était très très utilisé pour aller jusqu'au métro, et il y avait beaucoup de tension piétonne ici, donc c'était aussi hyper important de savoir que ça, c'était important à traiter. […] Il y a la placette là, où on sait que c'était compliqué aussi, c'était très étroit. Donc en fait, on a levé tous les points de dysfonctionnement en termes de déplacement, on a dit tout ce que les gens aimaient dans ce quartier-là, on a dit tout ce qu'ils ne voulaient pas, parce que généralement c'est plus "ce que l'on ne veut pas" que "ce que l'on veut", et puis on a travaillé effectivement sur les passages, donc voilà, le terrain nous a permis de conforter tout ça, d'aller voir d'autres publics. » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

Au fil des ateliers qu'elle organise, l'Équipe Préconisation élabore avec les participants des cartes thématiques, des questionnaires et des débats sur différents aspects urbain, social et paysager de la place[15]. L'ensemble de ce travail aboutit à la présentation des deux scénarios de projet qui centrent le propos sur la disposition du marché, qui se tient trois fois par semaine sur la place, en en proposant la réorganisation d'une partie des allées commerçantes sans modifier celle, historique, entourant le square (cf. §II.2). Si l'établissement de ces scénarios concrétise la fin de cette mission pour l'Équipe Préconisation, elle participe néanmoins d'une réduction de leur travail au choix de l'implantation du marché, comme nous l'explique le chargé de projet.

15. Le 6 décembre 2013 : Atelier 1 – Lancement. Le 25 janvier 2014 : Atelier 2 – Diagnostic des usages, besoins, attentes. Le 13 février 2014 : Atelier 3 – Comment faire quartier, équipements, trame verte et identité. Le 13 mars 2014 : Atelier 4 – Déplacements tous modes. Le 10 avril 2014 : Atelier 5 – Quels aménagements pour quels usages ? Le 24 juin et le 11 septembre 2014 : Atelier de synthèse. Le 19 novembre 2014 : Présentation des scénarii.

> « Ce qui était un peu frustrant sur cette votation, c'est que comme on avait travaillé pendant ces six mois, on n'a pas proposé des choses déconnectées, et le projet d'aménagement, le "schéma", de chaque scénario répondait à un certain nombre de dysfonctionnements qui faisaient consensus. On s'est retrouvés en fait à n'avoir qu'un élément sur lequel les gens devaient se positionner, c'était le positionnement du marché. Et en fait vu de l'extérieur, c'était très réducteur de se dire : bah en fait j'ai le choix que sur le marché comme ça ou le marché comme ça. » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

Agissant ainsi, le vote réduit la mise en visibilité du travail effectué en ne rendant pas visible l'ensemble du processus délibératif « basé sur la recherche du consensus au fil d'interactions répétées et d'ajustement mutuels successifs entre acteurs » (Pinson 2009 : 223) qui a eu lieu au fil des rencontres réalisées par l'Équipe Préconisation et qui nourrit les deux fonds de plan des propositions de déplacement.

Le premier scénario propose une extension du marché au nord, le long de la rue Louise-Thuliez, et le second au sud, suivant le tracé de la rue Augustin-Thierry. Ces deux scénarios sont soumis au vote des citadins du 8 au 14 décembre[16]. « Un vote très ouvert, tout le monde pouvait voter, il n'y avait pas de périmètre géographique », nous dit la chargée de projet. « Il y a eu énormément de porte-à-porte qui a été fait et de la permanence sur les marchés, pour que les gens votent, ils [les élus] avaient sorti les listes électorales »,[17] poursuit-elle. À ce référendum, 2 500 personnes participent selon les chiffres que nous donne l'ingénieure chargée d'opération à la Ville de Paris. Il aboutit à un choix en faveur du second scénario. Cette réduction ressentie de leur travail est, nous semble-t-il, davantage une réduction du rôle que l'Équipe Préconisation a joué qu'une réduction du travail effectué. En effet les deux scénarios ont les mêmes principes d'amélioration des dysfonctionnements identifiés, mais seule la différence d'implantation de l'activité du marché est rendue visible par la mise au vote, qui pour l'Équipe Préconisation minimise l'élaboration du processus délibératif mené au cours de la mission. La votation qui clôture la mission participe cependant d'une stratégie de valorisation du processus engagé sur la place à l'échelle de la ville, comme la chargée de projet de l'Équipe Préconisation nous l'explique :

> « Donc ça c'est la fin de la première étape, et après on rentre dans le dispositif [...] Je pense que tout le monde a poussé pour que ça rentre dans le dispositif, parce qu'en fait... en fait j'ai toujours pensé qu'il y avait un coup qui avait été bien joué de la part de la mairie du 19e, d'aller faire cette votation pour dire : en fait, nous on a fait avant vous, on a commencé avant vous et donc ne nous oubliez pas. Moi je l'ai vécu comme ça. » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

Ainsi, le déroulement de la votation, sans périmètre, en s'appuyant sur les listes électorales et du porte-à-porte, nous permet de comprendre l'enjeu quantitatif que représente la participation pour la mairie d'arrondissement, pour faire valoir auprès de la mairie centrale l'action menée localement. D'autre part, cette conclusion, en ne traitant que d'un aspect de la place, participe d'une segmentation spatiale et organisationnelle du processus général de transformation urbaine de la place.

16. En ligne ou en point de vote – Centre d'animation Place des Fêtes et sur le marché de la place – suivant horaires spécifiques
17. Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18

Dispositif, changement d'échelle

La fin de la mission préalable coïncide avec la création d'un autre appel d'offres en 2014, intitulé « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation et la programmation en vue de l'aménagement de places et d'espaces publics à Paris ». Nous la nommons, pour simplifier : « mission dispositif ». L'échelle de cette mission dépasse la place pour agir à l'échelle de la ville sur plusieurs sites. Il constitue en ce sens un saut d'échelle, par l'intégration d'un aménagement pensé dans la proximité (Fleury 2010) à un système urbain d'envergure municipale.

Lors de la publication de cette mission, il est question de la place de la Bastille, de celle de la Nation et d'« autres espaces publics » qui ne sont pour l'heure pas encore définis. Contrairement à la mission précédente, les engagements politiques ne sont plus ceux pris à l'échelle de l'arrondissement, mais à l'échelle de la ville : « La Ville de Paris s'est engagée à développer le dialogue entre élus et citoyens, de manière ouverte et transparente, de façon à permettre une plus grande implication des habitants et des usagers dans la vie de leur quartier. » La mission, sur un an, se décline en cinq sous-missions : élaboration d'une stratégie de concertation ; organisation et animation des actions publiques de concertation ; participation aux réunions du comité de pilotage et du comité technique ; synthèse pour la définition du programme et prestations complémentaires. La lecture du CCTP nous donne à voir la mise en place d'un « dispositif » selon la définition donnée par Foucault (1977) et citée par Agamben (2006) :

> « Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, c'est premièrement un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments [...] Par dispositif, j'entends une sorte – disons – de formation qui à un moment donné a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante... J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de force, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif donc est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça, le dispositif : des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux. »[18] (2006:25)

Nous appuyer sur cette définition nous permet de comprendre la stratégie de mise en réseau que cette mission produit, pour couvrir un ensemble large de places parisiennes et qui sera par la suite nommé *Réinventons nos places*. Les échelles des actions prescrites dans la commande peuvent être de différents niveaux. Certaines, absolument locales, ont lieu sur les espaces publics. Celles permettant une mise en relation d'acteurs choisis se déroulent dans des lieux divers. Enfin, les dernières qui abordent les

18. Dans un entretien de 1977, *Dits et écrits*, volume III, pp. 299-300. http://1libertaire.free.fr/MFoucault158.html cité dans (Agamben 2006)

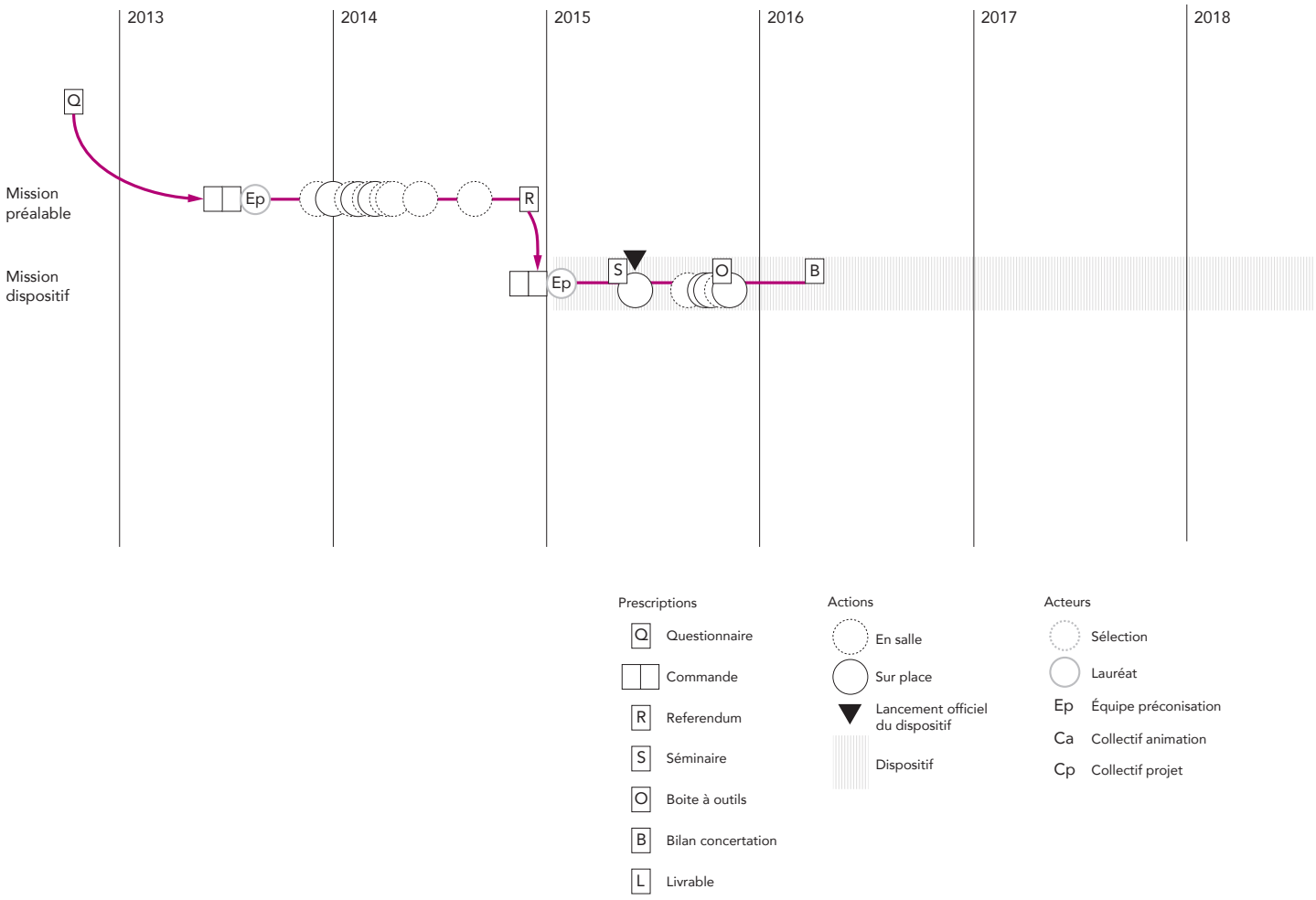

[fig. 2] Schéma mission dispositif

manières de faire et de penser les aménagements urbains d'un point de vue technique et méthodologique s'opèrent au sein de l'institution municipale. La pluralité des actions et la diversité des acteurs sont ainsi mises en ordre par le dispositif, de telle manière à ce que « Les solutions sont testées, confirmées, rejetées, validées dans un processus permanent d'aller-retour entre les différentes échelles d'intervention, entre les différentes phases et temporalités du projet » (Pinson 2009 : 169) dans un processus de vérification par consensus (*ibidem.* : 170).

À ce titre, cette mission nous permet de comprendre, par l'étude du CCTP, le cadre, mais également l'enjeu d'organisation des acteurs qui prennent part au projet dans la mission dispositif. Dans la partie du CCTP intitulé « stratégie », le premier point « étude de contexte » met en garde quant à la possibilité de conflit : « Le prestataire mettra en lumière les éventuels sujets sensibles qui nécessitent une attention particulière, tels que des points de conflits antérieurs. » Pour désamorcer d'éventuelles tensions, il est demandé de définir et d'identifier les acteurs clés (locaux, élus, etc.) et de traduire graphiquement leurs enjeux. En cela il nous apparaît que l'étude du contexte spatial se confond avec celle du contexte social. Suite à cela, le prestataire doit établir les règles et les outils de la participation citoyenne pour chaque lieu ou espace à aménager. La finalité des outils doit être donnée par des fiches méthodologiques, auxquelles s'ajoute un plan d'information et de communication. La mise en place des « actions publiques de concertation » qui fait l'objet du point suivant indique que les prestations devront suivre quatre formats de récolte de données : réunions publiques, marches exploratoires, ateliers participatifs et questionnaires[19]. Enfin, le CCTP décrit le rôle du prestataire comme un rôle d'animation, médiation et modération lors des actions qu'il mettra en place.

Ce dispositif de projet appelé *Réinventons nos places* s'inspire de l'expérience de la première mission réalisée à place des Fêtes et encadre les appels d'offres suivants qui seront lancés une fois les sites de projets identifiés. Ce dispositif, qui s'apparente à un « programme d'action » (Latour 1996 : 42), énumère un certain nombre d'actes à réaliser. Il agit pour établir les règles des missions ultérieures qui doivent avoir lieu à l'échelle locale. L'Équipe Préconisation lauréate de la première mission sur la place des Fêtes remporte en 2014 la mission dispositif, endossant alors un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès de la Ville de Paris. L'Équipe Préconisation élargit la stratégie de travail élaborée pour la place des Fêtes, en appliquant les méthodes employées à d'autres places parisiennes, tout en continuant ses travaux sur son site initial. Pour la chargée de projet de l'Équipe Préconisation, la place des Fêtes sert de modèle :

> « *Réinventons nos places*… et là en fait on applique un système qui est à peu près le même. Comme ça se met difficilement en place, la concertation, on a essayé de décliner le même procédé. En fait moi je me suis beaucoup inspiré et de ce qu'on avait fait à place des Fêtes, pour le faire en plus condensé sur les autres places. Et sur la place des Fêtes, on continue en fait on se dit : bon bah voilà on a déjà notre schéma, donc là c'est une archi qui était à la DVD à l'époque, qui est en charge du dessin. Donc on commence, en fait, à regarder secteur par secteur comment ça peut se traduire, quelle est la vocation, à quel type d'usagers on

19. Toutes ces actions sont balisées par l'administration, les responsabilités des prestataires en termes de gestion et d'organisation sont énumérées (recherche de salles, matériel, accueil, etc.) suivant des quantités d'heures travaillées pour chaque élément de mission.

> s'adresse, qu'est-ce que ça représente en termes de végétal, de minéral. » (Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18)

Outre les actions à destination du public local, la mission encadre également la participation du prestataire aux comité de pilotage et comité technique au sein de l'administration, mais aussi la communication auprès des élus et des professionnels de l'aménagement d'espace public par l'organisation d'événements.

Le lancement officiel de *Réinventons nos places* par la maire de Paris a lieu en juin 2015 sur la place de la Bastille. Il s'agit d'un dispositif de projet de réaménagement qui s'applique à sept places parisiennes : place de la Bastille, place des Fêtes, place Gambetta, place d'Italie, place de la Madeleine, place de la Nation et place du Panthéon. Préalablement, l'Équipe Préconisation organise une journée de séminaire le 29 mai 2015, qui s'articule en deux parties : communications d'« experts » et débat le matin, et atelier de travail entre les acteurs externes et internes aux services de la Ville l'après-midi. Chacune des tables rondes du matin réunit un « expert »[20], un membre de l'Apur et des agents de la Ville rattachés aux services techniques ou politiques. Au cours de ces dernières, les premières pistes d'analyse de chacune des places sont ébauchées. En étudiant les actes de cette journée, nous constatons qu'une première série d'éléments de langage entre en circulation : « animations éphémères » et « événements » ; « dimension temporelle » et « rythmes » ; « espaces capables », « espaces communs » ; « expérimentation » et « agilité » ; « équipe *in situ* » et « tissu local » ; et enfin le terme d'« usage » qui parcourt l'ensemble des propos reportés. Cette journée se clôture par le discours de l'adjoint à la maire chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, et par celui de la maire de Paris, parlant de « révolution culturelle à faire » (mairie de Paris et Apur 2015a : 64) à propos de la manière dont les services de la Ville abordent la transformation urbaine de l'espace public parisien. Sur les places concernées, durant un an, des rendez-vous de concertation avec les acteurs locaux préalablement identifiés par l'Équipe Préconisation sont organisés. Le bilan de la concertation préalable de *Réinventons nos places* est établi en avril 2016 et présente des schémas d'objectifs pour chacune des sept places parisiennes [fig. 3].

Par cette mission dispositif, la place des Fêtes intègre un ensemble de places parisiennes à aménager, annoncé dans le programme de campagne de la maire de Paris élue en mars 2014. De cette manière, le réaménagement de la place doit refléter les objectifs politiques en matière d'aménagement urbain défini par la nouvelle maire de Paris – limitation de la circulation automobile au profit des piétons et développement de la végétalisation des espaces publics – en s'inscrivant dans la continuité des transformations réalisées sous le mandat de son prédécesseur, tout en développant sa propre doctrine municipale (Delarc 2018).

20. Nous reviendrons sur les acteurs nommés « experts » à la fin du chapitre suivant (cf. §I.3).

SCHÉMA D'OBJECTIFS

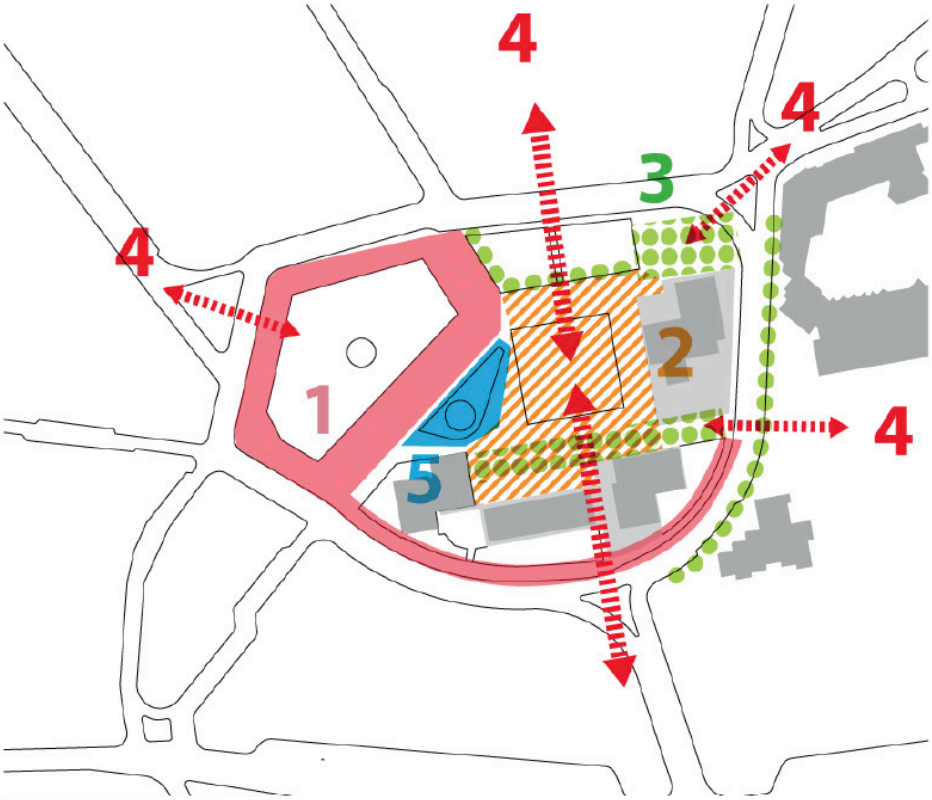

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1- Réduire la place de l'automobile
2- Donner plus d'espace aux piétons
3- Sécuriser et faciliter les cheminements cyclables
4- Diversifier et intensifier les usages

OBJECTIFS PARTICULIERS POUR LA PLACE DES FÊTES

1- Réorganiser et conforter le marché
2- Réaffirmer le caractère piéton du cœur de place
3- Renforcer la présence du végétal
4- Sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles
5- Valoriser la fontaine

[fig. 3] Extrait du Bilan de la concertation préalable, schéma d'objectif Place des Fêtes, avril 2016

Avec délicatesse ?

Le dispositif *Réinventons nos places* s'appuie sur l'idée d'un urbanisme léger, comme en témoigne l'emploi du mot « délicatesse »[21] pour définir le mode d'intervention sur le territoire dans les deux CCTP des missions suivantes. « Ce projet offre l'occasion de réinventer la façon dont Paris aménage ses espaces publics, plus innovants, plus sobres, avec délicatesse et dans le respect à la fois du patrimoine parisien et des engagements environnementaux. »[22] Ce mot indique l'intention d'accroître l'attention portée à l'histoire de la ville, aux enjeux climatiques et à la place accordée aux citadins dans la transformation urbaine, par le recours à un autre type de méthode. Les missions font appel à une « conception de l'espace par les usages et pour les usagers »[23] en empruntant des méthodes d'urbanisme proches des sciences humaines et sociales dans la prise en compte du vécu des habitants dans les projets urbains et en insistant « sur l'importance de la prise en compte des attachements psychologiques, émotionnels et existentiels des citoyens à l'espace urbain » (Arab et Vivant 2018 : 7). Pour les services de la Ville, cette méthode est inspirée des installations temporaires mises en place par la Ville dans les rues de New York à partir de 2008 sous le nom de NYC Plaza Program, et présentée comme l'une des « Quinze fabriques collaboratives de la ville » dans l'exposition *Co-urbanisme* du Pavillon de l'Arsenal en 2015, comme nous le raconte l'architecte voyer chargé du projet à la DVD :

> « En fait tout ça, c'est parti de l'expérimentation de Times Square qui avait été, au départ, de faire tout de suite… de mettre des bordures en béton, des GBA pour réduire la circulation et donner plus d'espace aux piétons pour expérimenter ce qu'on pouvait faire et développer les usages sur l'espace public libéré. Mais derrière, il y avait un projet définitif, d'aménagement définitif, qui est aujourd'hui ce qui a été fait à Times Square qui est très bien, qui est tout à fait adapté à l'espace. En fait, cette démarche d'abord de préfiguration, et puis de réalisation… » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Cité comme référence d'expérimentation, le Plaza Program suit un processus de projet découpé en plusieurs tests, au cours desquels des groupements locaux proposent des projets d'occupation de l'espace préalablement dévolu à la voiture. L'ensemble du processus suit un développement itératif jusqu'à la finalisation de la proposition. À terme, le projet est encadré par une convention qui établit les responsabilités du groupement lauréat. Cette démarche s'inspire à son tour de l'organisation à but non lucratif étasunienne Project for Public Spaces qui, porté par les travaux de William H. Whyte, pense et conçoit des espaces publics en prenant en compte le contexte et le public. Pour cela et suivant les préceptes de Whyte, ils favorisent des lieux animés pour encourager « la tendance des individus à vouloir se regrouper » (Sennett 2019 : 82). Par la suite, dans l'expérimentation de Times Square, la Ville de New

21. La notion de délicatesse urbaine est utilisée par Gwenaelle d'Aboville dans son article « Concevoir l'espace public avec les habitants : la concertation comme gage de « délicatesse urbaine » » pour décrire sa pratique d'urbaniste au sein de son agence Ville Ouverte (2012)
22. CCTP « Mission à réaliser par un collectif de compétences pluridisciplinaires d'analyse des usages accompagnée d'une programmation d'actions en co-conception en vue de l'aménagement de la place des Fêtes (Paris, 19e arrondissement) » et CCTP « Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place Gambetta ». Dans le chapitre « Contexte », les sept places.
23. CCTP des missions des collectifs

York a désigné en 2010 l'agence d'architecture de renommée internationale Snohetta pour dessiner et réaliser un aménagement piéton pérenne. Inspiré d'exemples internationaux, le processus de projet de *Réinventons nos places* s'appuie sur les usages pour valider le plan d'aménagement qui se construit au sein du projet, suivant les principes d'un urbanisme temporaire défini « comme action d'organiser et d'aménager temporairement un espace public afin d'en amplifier les usages à court terme et de l'intégrer à des projets urbains sur le long terme » (Pradel 2012 : 245). La présence sur place est au cœur du processus et permet d'observer les usages existants, de voir ceux naissant et éventuellement d'en faire naître.

Au travers de ces deux premières missions, nous constatons la mise en place d'un processus d'implication des acteurs locaux, élus et habitants, et d'acteurs techniques pour identifier les leviers de transformation spatiale. Si ceux-ci se cristallisent concrètement sur la place des Fêtes autour de l'activité du marché, l'établissement de liens d'interaction entre les acteurs constitue le principal effet de la première mission préconisation. Cette mission permet de ménager des temps et des espaces propres au processus de mise en projet, par des rendez-vous, des ateliers, et par la production de documents qui donnent à voir la démarche suivie pour aboutir au vote de l'un des scénarios. La réussite et la publicisation de cette première mission à l'échelle locale justifient l'intégration de la place au dispositif à l'échelle de Paris. En poursuivant la démarche de concertation entamée par la première mission, la communication sur le dispositif revendique une forme d'innovation[24] dans les pratiques de concertation, pour le réaménagement et la conception de l'espace public aujourd'hui. Cette innovation par le processus de concertation est qualifiée de « XXL » par l'une des agents de la DVD, et se réfère théoriquement au travail de l'architecte et urbaniste Jan Gehl, comme nous le dit sa collègue :

> « Il y avait un mec que j'admire beaucoup qui est Jan Gehl, qui a écrit un bouquin qui est vachement bien, *Cities for People*. Toute son idée, c'était de se réapproprier l'espace public, voilà, et bon moi j'étais la première à apprécier ce que dit Jan Gehl sur l'espace public, sur comment faire qu'il y ait de la vie, enfin qu'il y ait des usages, et du coup on a commencé à travailler là-dessus. » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Au-delà de la référence revendiquée par les services de la Ville, nous percevons dans la mise en place du dispositif *Réinventons nos places* une filiation avec un modèle de pensée urbaine culturaliste d'inspiration humaniste (Merlin 2022 : 43). En recommandant, dans le cadre de leur mission, aux prestataires de travailler *in situ*, pour élaborer leurs études au contact du terrain. Selon les principes développés en premier lieu par Patrick Geddes d'« une nouvelle manière de travailler et d'étudier les villes et les territoires […] (ré)apprendre à regarder le site sur lequel on travaille, le premier devoir d'un planner étant d'enseigner l'art de regarder la ville comme l'art de recueillir un petit détail sans jamais perdre de vue l'unité d'ensemble » (de Biase, Levy, et Castrillo Romón 2016 : 12) par un urbanisme qui valorise une approche de la compréhension du territoire par ceux qui le pratiquent, à l'inverse de l'urbanisme moderne fait de zonage et pensé par le haut.

---

24. « Parce que leur transformation était un enjeu de qualité de vie, ces places ont fait l'objet d'une démarche innovante axée sur la participation citoyenne et la préfiguration. » Sur la page du site Internet de la Ville de Paris : « Le renouveau des grandes places parisiennes » https://www.paris.fr/pages/le-renouveau-des-grandes-places-parisiennes-6994

L'intervention de cette première équipe sur le terrain de la place des Fêtes se termine en avril 2016 avec la présentation, dans une réunion publique du conseil de quartier, des travaux d'infrastructure réalisés sur l'anneau à venir par les services techniques de la Ville. La fin de la mission dispositif s'accompagne de la diffusion de la « Boîte à outils » finalisée en novembre 2015 lors d'un séminaire à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris. La « Boîte à outils » prend la forme d'un document fabriqué conjointement par la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), la mission de projet d'aménagement, de valorisation et d'expérimentation de l'espace public (mission Pavex au secrétariat général), l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et la direction des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE). Le document recense une série de références d'aménagement d'espace public qui peuvent être utilisées. Les dernières pages de cette Boîte à outils présentent les schémas d'objectifs pour chacune des sept places prises dans *Réinventons nos places*. Ce document est intégré en pièce annexe aux deux CCTP suivants. Nous reviendrons également sur l'usage qui en est fait par les collectifs en fin de chapitre.

Enfin, par l'étude de l'élaboration de ce dispositif, il nous semble qu'il s'apparente, à petite échelle, à un « méta-projet » agissant pour « cadrer les interactions, délimiter le cadre cognitif et normatif à l'intérieur duquel les acteurs urbains agissent et constituent des objectifs intermédiaires, mais cela ne veut pas dire qu'il est immuable. Il est à l'inverse constamment amendé. Il doit même être suffisamment vague pour être mobilisateur, il doit fournir des images et des principes d'action mobilisateurs, mais il doit par ailleurs ne pas figer la dynamique des interactions autour d'objectifs trop rigides » (Pinson 2009 : 176). De cette manière, il structure les interactions et coexiste à la réalisation des interventions, comme nous allons le voir avec la mission intermédiaire puis la mission conclusive.

2. Faire l'expérience

Émanant de ce dispositif, une nouvelle mission en procédure adaptée ayant pour site la place des Fêtes est lancée en avril 2016. Elle s'inscrit dans la promesse de requalification de sept places pour 2020 sous la bannière *Réinventons nos places*, mais seules deux des sept places en sont l'objet. Cette mission n'est lancée que sur la place du Panthéon et celle des Fêtes, où il est nécessaire d'occuper le terrain pour des raisons différentes. Pour la première, il s'agit de faire valoir l'ambition de la mairie de Paris face à l'opposition de la mairie d'arrondissement, et pour la seconde de montrer aux habitants que le travail entamé continue, comme nous l'explique l'architecte de la Ville en charge du projet. « On a lancé un premier marché en urgence parce qu'il fallait vraiment montrer qu'on faisait quelque chose, et donc on l'a lancé, sur une durée limitée aussi pour une question de budget, parce que si on faisait un marché plus grand la procédure était plus longue. »[25] Abondant dans le même sens, l'ingénieure chargée d'opération nous précise : « Il a été convenu de lancer un premier marché uniquement sur ces places-là, du coup avec une durée limitée dans le temps, et ça a laissé le temps de lancer ensuite une consultation pour désigner un collectif pour chacune des places. […] Pour place des Fêtes, c'était aussi pour essayer d'avoir

25. Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19

une continuité dans le temps, il y avait eu l'Équipe Préconisation, il y avait les travaux de l'anneau qu'on allait faire… »[26]

Ainsi pour ces deux places est lancé un appel d'offres intitulé « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon »[27]. La mission qui concerne spécifiquement la place des Fêtes, le lot 1, a pour sous-titre « Mission à réaliser par un collectif de compétences pluridisciplinaires d'analyse des usages accompagnée d'une programmation d'actions en co-conception en vue de l'aménagement de la place des Fêtes (Paris, 19e arrondissement) »[28]. Cette mission que nous nommons « mission intermédiaire »[29] vient se glisser entre la concertation et l'aménagement. Il s'agit d'animer, le temps que le dispositif se mette en route sur les autres places. C'est en ce sens une phase d'expérimentation peu contrainte. Enfin, le CCTP de la mission liste des éléments qui, bien que ne faisant pas partie de la présente mission, vont être mis en chantier en parallèle de celle-ci. Il s'agit d'infrastructures sur la place avec la suppression de la couverture du passage Compans et avec l'agrandissement de trottoirs et la suppression des îlots refuges en périphérie au niveau de l'anneau. Ces travaux seront directement réalisés par les services techniques de la Ville selon les prescriptions du questionnaire de 2012 et le scénario choisi à l'issue du référendum de 2014.

Figure du collectif

La figure du collectif apparaît dès l'intitulé de la consultation pour la mission intermédiaire. Elle est employée par la mairie pour désigner un groupement dans lequel l'appel d'offres spécifie la présence *a minima* des compétences suivantes :

> « – un scénographe urbain avec une compétence dans les observations d'usage et la constitution de carte sensible ;
> – un graphiste plasticien ;
> – un constructeur (i.e. un intervenant maîtrisant les techniques de construction utilisant le bois, le métal, le textile) ;
> – un médiateur politique de la Ville, médiation en particulier dans le cadre d'un quartier à habitat social fort, réparation du lien social et développement des opportunités d'emploi liées au projet de requalification de la place. »[30]

26. Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 13/11/18

27. Selon l'intitulé de la consultation, est commun aux deux lots : place des Fêtes et place du Panthéon.

28. Il s'agit du lot 1 du cahier des charges « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon » qui découpait en deux lots les prestations attendues. Le lot 2 concerne la place du Panthéon et est nommé « Mission de co-conception, et d'action de mise en mouvement en vue de l'aménagement de la place du Panthéon (Paris, 5e arrondissement)». Règlement de la consultation p. 4

29. Dans le CCTP un second marché est d'ores et déjà annoncé comme envisagé sur la place.

30. CCTP « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon. » p. 5

Le recours à un « collectif » est un élément de communication sans valeur juridique. Cette transformation de dénomination de la part de la Ville dans un appel d'offres public – qui passe de groupement à collectif – a une valeur marketing forte (Claude 2006), et inscrit le projet dans une volonté de moderniser les façons de procéder, en intégrant des pratiques socioculturelles. Pour répondre à la mission sur la place des Fêtes, un collectif est créé, que nous nommerons Collectif Animation[31]. À sa tête, un plasticien, dont le studio rassemble les compétences de graphiste et de scénographe demandées dans l'appel d'offres, auquel s'ajoute suivant les compétences manquantes : un collectif d'architectes constructeurs de structures légères et une agence de design de service en qualité de médiateur, comme nous le raconte le plasticien :

> « Parce que dans l'appel d'offres il y avait des compétences nécessaires bien sûr de constructeur, et, alors ce n'était pas nommé design de service, mais une forme de diagnostic et cartographie sensible, même si la cartographie sensible dans sa forme visuelle est plutôt de mon côté, je voulais des gens qui m'accompagnent dans le diagnostic et les ingrédients à faire émerger pour une cartographie, du coup c'était plutôt eux comme designer de service. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

Ces structures sont accompagnées de deux conseillers. Le premier, sociologue, est professeur en sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII–Saint-Denis, et le second, consultant sur l'analyse de politiques culturelles et la création en espace public[32], dirige le master Projets culturels dans l'espace public à l'université Paris-I–Panthéon-Sorbonne. Par exemple, pour la place du Panthéon, le collectif lauréat est constitué d'une agence d'innovation urbaine et sociale et d'un collectif d'architectes. À l'intérieur du Collectif Animation nommé pour la place des Fêtes, si les compétences d'architecte, de graphiste, etc., existent, la volonté énoncée par le mandataire – l'artiste plasticien – est de conserver une porosité entre les champs d'exercices pour éviter un cantonnement disciplinaire. Nous le percevons, notamment, par la place accordée au conseil par l'intégration des deux figures académiques. De même, par son parcours, l'artiste mandataire s'inscrit dans une école de pensée qu'il revendique pluridisciplinaire. Formé aux Beaux-Arts de Stuttgart, il s'oriente professionnellement vers le design graphique à Paris, dans ce qu'il nomme « l'anti-design, beaucoup plus basé sur une spontanéité et sur une expressivité un peu brute »[33], issu, selon ses mots, des mouvements militants de Mai 68. Dans le studio qu'il fonde, où nous nous rencontrons, il défend « une forme de projet de démocratisation culturelle »[34] et organise sa pratique afin de « tester des stratégies de reconquête de l'espace public avec des méthodologies de performance, enfin plutôt des approches artistiques où tu transformes un espace pour un temps donné, pour prouver

31. Nous choisissons ici de nommer ce collectif « Collectif Animation » en raison de la place exponentielle prise par l'animation dans les projets d'espace public à Paris à partir des années 2000 (Fleury et Froment-Meurice 2014) et en référence au terme d'» animateur » employé par Ornella Zaza dans sa thèse : « La notion d'animateur, à la différence de celle de médiateur, n'indique pas simplement le fait de se positionner "entre" les acteurs, mais aussi le rôle fragile et complexe de celui qui est à la fois "derrière", pour les soutenir, et "devant", pour les porter : il s'agirait de les "animer" pour faire en sorte qu'ils soient actifs, qu'ils agissent, qu'ils produisent. Choix stratégique, car le caractère volontariste de l'animation faisait en sorte que la collectivité territoriale pouvait assumer une position privilégiée au sein de cet "écosystème" d'acteurs. » (2018 : 159-160)

32. Selon les mots du portfolio de candidature à la mission du collectif.

33. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19

34. *Ibidem.*

que potentiellement tu pourrais avoir une autre production de signes dans un espace urbain »[35] comme il nous le dit. Le choix de faire nommer le groupement « collectif » répond à une double volonté de la part de la Ville. D'une part, cette dénomination accentue l'aspect pluridisciplinaire, déjà présent dans la qualification d'« équipe » (Claude 2006 : 209) utilisée dans le CCTP de la mission précédente, en le plaçant dans un imaginaire d'interdisciplinarité (Macaire 2015 : 115). Et d'autre part, la méthodologie est mise en avant par cette appellation. Cette méthode consiste à travailler par actions d'animation ayant pour effet de mettre « en mouvement de l'espace », de « générer une nouvelle dynamique sur le site »[36] ce qui implique une présence sur place du collectif durant la mission.

Les livrables finaux attendus pour cette mission intermédiaire prennent la forme de documents[37] conçus au fur et à mesure de la mission pour chaque sujet ou étape. L'évaluation par livrables des différentes actions du collectif constitue une méthode de rendu de travail qui change l'organisation temporelle du projet (Arab et Boudin 2009 : 148). Chaque étape est ponctuée par la rédaction de documents. « Le marquage des étapes participe aussi de la dynamique du travail et, à l'instar de la traditionnelle maîtrise d'œuvre des architectes, la documentation du processus participe de la fabrication du projet. » (Macaire 2015 : 125). Dans ce cadre, le changement de figure appelé à participer au projet témoigne également d'une segmentation des tâches de conception, en s'appuyant justement sur une pluralité de compétences qui se succèdent.

> « Pour moi, derrière, c'est la question de ne pas passer commande direct d'une agence d'urba ou d'architecture pour façonner la globalité d'un projet dans un processus interne, qui peut-être à la fin est présenté dans une réunion de concertation, mais plutôt produit en vase clos, qui atterrit. La dernière fois ça a été fait comme ça à place des Fêtes, et ensuite ça ne fonctionne pas [...] Dans les années 1980, oui voilà, la dernière fois que la place des Fêtes a été refaite. Et du coup quand les usages ne s'installent pas comme espéré, et bah trente ans après... Et du coup là on passe à une méthodologie où l'on passe par des diagnostics incluant des cartographies sensibles et autres méthodologies de diagnostic *in situ* et ensuite du prototypage *in situ* » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

35. *Ibidem.*

36. CCTP « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon. » p. 5

37. « – convocations et comptes-rendus des séances de travail ;
– diagnostic du site avec analyse des documents fournis, carte sensible, plan et reportage photographique ;
– programmation d'actions pour les quatre phases du projet avec plans cotés, visuels, descriptif, estimation, modes de gestion éventuels ; l'ensemble des propositions doit être précisé sur un plan de la place au 1/200e, et un carnet de détails à l'échelle appropriée, illustré de références et d'échantillons ;
– cahier des charges des matériaux proposés (recyclés ou non) ;
– descriptif de mise en œuvre ;
– production d'un document final de retour d'expérience du travail effectué avec photos et/ou vidéos, qui dégage les tendances remarquables en termes d'usages, permettant d'enrichir le projet de requalification. » *Ibidem.* p. 9

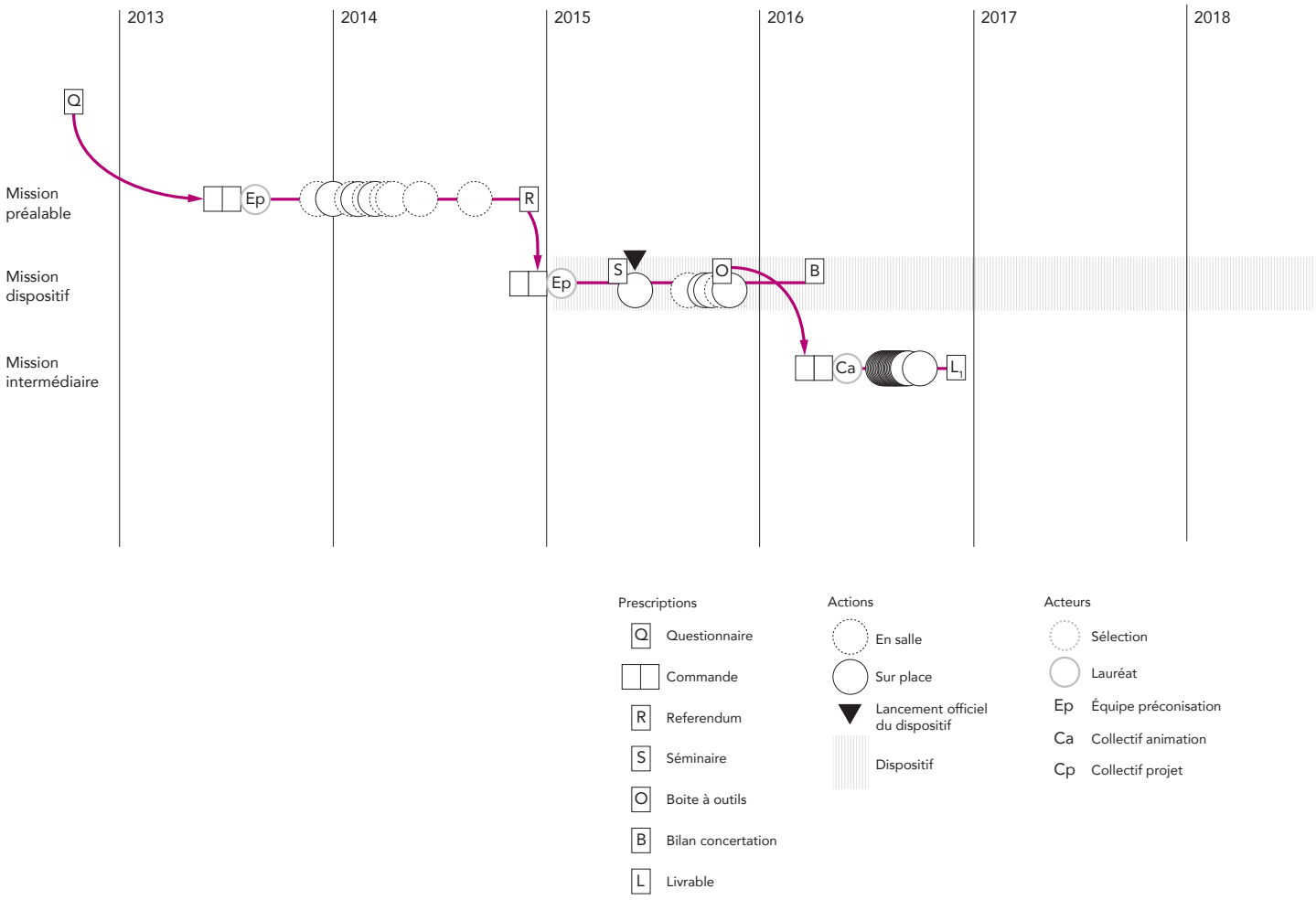

[fig. 4] Schéma mission intermédiaire

Cette mission représente pour l'artiste mandataire une opportunité de démontrer la pertinence d'inclure ce type d'intervention durablement dans l'aménagement du territoire[38], bien que, comme il nous le confie : « Pour le moment, ce système d'alliance est encore fragile et n'existe pas encore vraiment, c'est le point faible de nos approches si on veut aller plus loin dans la fabrication de la ville et pas seulement être cantonné à l'éphémère »[39]. La ville, en faisant de la formation en « collectif » une modalité d'accès à la commande, ouvre les perspectives d'acteurs jusqu'alors éloignés, volontairement ou non, de la commande publique. Ce changement de façon de faire démontre l'institutionnalisation d'une démarche initialement « à la marge » et signifie un déplacement des intentions initiales des acteurs regroupés en collectif. Comme le rappelle Élise Macaire, en les nommant « collectif », l'institution publique se réfère à la montée en puissance de mouvements de concepteurs qui se constituent en collectif, depuis les années 1990, pour revendiquer « une représentation renouvelée des modalités d'intervention dans les projets architecturaux et urbains » (2015 : 111). Cependant, cette relation induite par la commande interroge les premiers concernés, les membres du Collectif Animation, qui perçoivent l'enjeu d'une institutionnalisation de leur pratique :

> « C'est là où c'est révolutionnaire, le truc de la Ville de Paris, pour la première fois on nous demandait d'une certaine manière de passer d'une méthodologie transitoire, prototypage, etc., au fait de dessiner dans le dur, de dessiner dans la durée, et probablement… avec une technicité sur une échelle de la ville qui dépasse la technicité de la plupart des collectifs, c'est-à-dire les voiries, les canalisations, etc. Pas exactement notre truc. Et c'est intéressant du coup, là, dans cette galaxie, il y a déjà toute une discussion sur "est-ce qu'on veut rester à la marge ?", à quel point on ne veut justement pas aller faire de la construction dans le dur, certains même qui en fait sont tout contents d'aller vers l'éphémère événementiel, tu vois, qui aiment plutôt faire des petites structures pour faire des fêtes électros ou un café éphémère, que de construire un HLM ou une place. Mais il y a un marché pour ça, il y a un business pour ça. Et souvent, ceux qui se sont décidés à travailler dans ce sens l'ont fait pour fuir la construction dans le dur, aussi avec toute sa lourdeur de gestion, de ne pas faire du Bouygues, de ne pas bétonner. Et du coup, quand on les met devant le truc : "– Tu as la chance de construire autrement une place. – Ah oui, mais bon je dois me cogner tout un pan que j'ai pu mettre de côté jusque-là"… Ça met cette galaxie devant un choix : qui veut rester dans l'éphémère, dans l'événementiel, dans la marge, et qui veut transformer et prouver que ces méthodologies peuvent justement produire une autre architecture, un autre urbanisme, dans la durée, et dans ce cas se posent des questions d'un système d'alliance. C'est-à-dire où toi-même tu as les technicités et les savoir-faire en interne, c'est-à-dire que tu deviens un bureau d'urba, ou tu dis "OK on va rester dans notre agilité", mais pour ces cas-là on s'associe à tel bureau d'étude, où à tel bureau d'urba classique. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

38. La création en 2005 d'un master 2 professionnel à Paris-I–Sorbonne nommé « Projets culturels dans l'espace public » participe de la même logique d'accès à la commande, privée ou publique, de nouveaux acteurs, et selon de nouvelles méthodes. Ce master « est dédié à la conception, la production et au développement de projets artistiques et culturels en espace public et aux démarches d'urbanisme culturel ».
https://formations.pantheonsorbonne.fr/fr/catalogue-des-formations/master-M/master-direction-de-projets-ou-etablissements-culturels-KBTIA3MA/master-parcours-projets-culturels-dans-l-espace-public-KBTIALOK.html

39. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19

Pour l'artiste mandataire, participer à ce projet signifie accéder à la commande publique. Cela soulève des questions de positionnement de ces acteurs, venus du monde de l'art et de l'intervention, face à des marchés publics qui à la fois les sollicitent pour leur posture non conventionnelle, et qui de même les font rentrer dans une norme. Si d'une part cela leur donne la possibilité de prouver l'intérêt de leur démarche dans un aménagement pérenne, dans le même temps, cela contraint leur pratique par leur intégration à un système institutionnel. Cela met en lumière une ambiguïté entre respect de leur méthode et une nécessité/envie d'accès à la commande publique, sans pour autant avoir les compétences techniques, ce qui de ce fait place le collectif dans une position de directeur artistique. Il nous semble, également, que le recours à des professionnels du monde de l'art pour appréhender le réaménagement d'un espace public accentue plus encore une volonté de modifier les modes de conception habituels de l'administration de la ville, en appuyant sur l'opposition relevée par Nadia Arab et Alain Boudin entre une « approche en termes d'intervention » et une « approche en termes de maintenance et de gestion patrimoniale » (2009 : 147). Ce qui met en lumière l'aspect temporel – le temps de l'intervention et celui de la maintenance – et raconte une autre manière de percevoir et de concevoir l'espace public. Ce sont deux façons de penser différentes qui, par le dispositif, sont amenées à dialoguer.

Occuper le vide par l'usage

Le contexte de la place des Fêtes tel qu'il est décrit dans les pièces du marché met en avant ses caractéristiques sociales « toujours restée populaire et vivante » et spatiales « marquée dans sa physionomie par la rénovation urbaine des Trente Glorieuses » pour qualifier la place de « centralité très locale et introvertie »[40]. Pour pallier cela, il est recommandé une « conception de l'espace par les usages et pour les usagers », suivant les orientations générales de la maire de Paris[41]. L'usage est donc le moteur de la conception et l'usager l'acteur de l'espace public.

L'emploi de la notion d'« usage » témoigne d'un changement de paradigme de la Ville sur l'espace public et précisément sur la nécessité de le programmer par des animations. Le terme d'« usage » devient omniprésent dans les discours de la mairie de Paris à partir des années 2000 (Fleury et Froment-Meurice 2014 : 4). L'un des anciens architectes voyers de la Ville, qui a vu ce tournant advenir, nous fait le récit de la mobilisation de la question des usages dans l'espace public de la part des pouvoirs publics lors de la présentation d'un séminaire qu'il organise « sur un observatoire de tout ce à quoi la rue sert, et je me rappelle que la secrétaire générale a trouvé que notre truc était super malin, parce qu'on a montré que la rue c'était le lieu de vie de plein de trucs, et donc des usages en fait. C'est comme ça que c'est arrivé. » Dans ce séminaire de 2010, l'enjeu initial était le suivant : « Prendre en compte les évolutions sociétales et leurs impacts sur l'usage des espaces publics urbains » en listant une série d'actions ayant lieu dans l'espace public : se déplacer, jardiner, travailler, se détendre, se garer, vivre dans la rue, se restaurer, manifester,

40. CCTP « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon. » p. 4

41. « Rééquilibrer les usages de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes ; répondre aux nouvelles attentes de l'usager ; répondre aux impératifs écologiques et renforcer la dimension végétale lorsque cela est possible ; renouveler et réinventer ; rechercher des réalisations plus souples, sobres et économes en moyens. » *ibidem.* p. 3

commercer. Ce séminaire commence à faire bouger les lignes d'une conception de l'aménagement de la part de services de la Ville qui jusqu'alors « ne parle que technique, ne parle pas usage »[42] poursuit-il. Dans le discours de la Ville, ce changement s'accompagne d'un glissement sémantique de la figure du citadin à celle de l'usager : « On passe d'une notion d'espace public qui s'adresse aux citoyens, à une notion d'espace public qui s'adresse aux usagers »,[43] nous raconte-t-il, réduisant le public de l'espace à ce qu'il fait et non ce qu'il est.

Initialement employée pour le logement à la fin des années 1960 afin de « rendre compte de la dimension sociale de l'architecture » (Pinson 1993 : 166), la notion d'usage perd, en passant à l'espace public, sa dimension sociale pour être cantonnée aux aspects programmatiques (Fleury et Froment-Meurice 2014). L'utilisation du terme qui en est fait dans la mission est à ce titre explicite : l'usage sert à la fois pour qualifier l'enjeu d'analyse par « des observations d'usages », pour produire « une vraie analyse des usages actuels de la place et du quartier » jusqu'à la découverte « d'usages insoupçonnés » et à des vues projectives pour « rééquilibrer les usages » entre piéton et voiture. Ainsi, dans cette mission, la notion d'« usage » devient l'élément central de la programmation, c'est l'un des mots-clés du projet[44], à la fois une réponse et une méthode (Gomes 2017 : 13). Elle peut être vue comme un prisme d'analyse et comme argument programmatique, l'ensemble permettant de « répondre à toutes les fonctions urbaines » (Delarc 2016b : 3). Cependant, en nous référant à la définition que donne Alain Vulbeau de l'usage, nous comprenons les deux sens auxquels renvoie cette notion qui désigne une pratique caractérisée par la fréquence et l'ancienneté ainsi que les règles qui régissent des rapports sociaux : « Dans le premier sens, l'usage est synonyme d'habitude, alors que la seconde signification renvoie plutôt à ce qu'il est convenu et convenable de faire dans tel ou tel milieu. » (2014) En cela et dans le contexte d'un urbanisme contemporain pensé par le foisonnement d'activités (Zaza 2018 : 414), la programmation de l'espace public par les usages risque, nous semble-t-il, d'invisibiliser certaines pratiques ordinaires, en ne se référant à la question de l'usage que dans sa seconde signification.

Sur place, pour les services de la Ville, le déplacement du marché, qui jusqu'alors occupait trois jours par semaine une partie du centre de la place, fait naître une question que nous confie l'ingénieure de la Ville de Paris chargée de la mission. Il revient au collectif de répondre à cette dernière : « Cet espace central qu'on libère, qu'est-ce qu'on va en faire ? D'où les collectifs »[45]. Dans cette question, le fait que l'espace central soit vide semble un effet secondaire, un résultat imprévu, et le collectif représente pour la Ville de Paris, tant pour les élus que pour les services techniques, une solution pour trouver une programmation à cet espace, pour y faire quelque chose. Le collectif trouve une place dans la commande

42. Extrait d'entretien avec un ancien architecte voyer de la DVD puis adjoint à la direction de l'Urbanisme, Ville de Paris, période 1983-2014, le 22/07/19

43. *Ibidem.*

44. Défini dans le CCTP : « Les mots clés pour ce projet sont ainsi : observation, échange, partage, vie sociale, action participative, usages, genre, jeunesse, développement durable, lien social et lien spatial dans le quartier. » CCTP « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon. » p. 6

45. Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 13/11/18

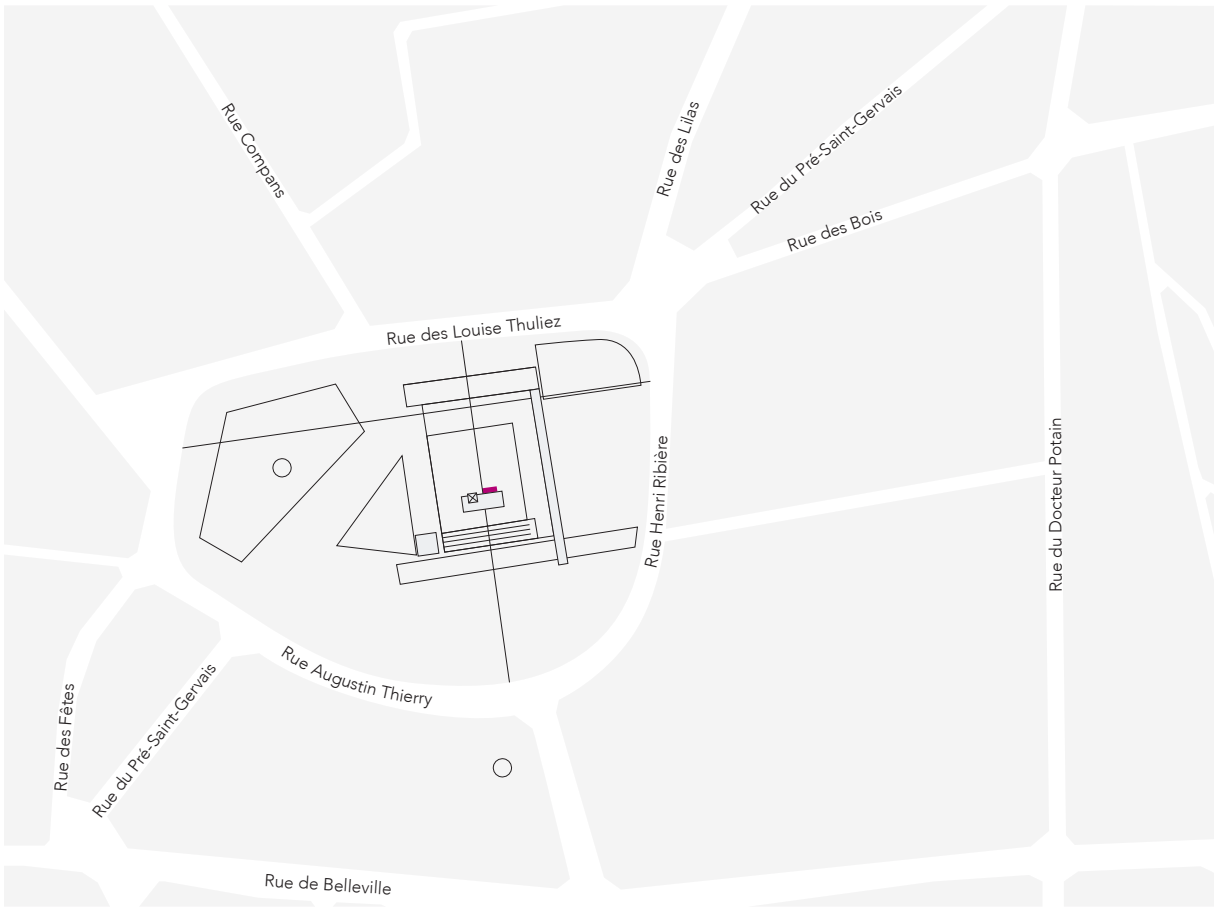

[fig. 5] Plan de repérage, le Capla

en se superposant à la maîtrise d'œuvre de l'administration parisienne. Il a pour interlocuteurs, via le pilote, l'administration d'un côté avec la DVD et la DEVE, et les élus de l'autre : la mairie du 19e et le secrétariat général de la mairie de Paris.

Le Collectif Animation, qui remporte la mission intermédiaire en juillet 2016, se pose pour quatre mois sur la place des Fêtes. L'objectif de la mission est de « réaliser des observations d'usages accompagnées d'actions de mise en mouvement de la place des Fêtes dans le 19e arrondissement de Paris avant sa requalification »[46]. Lorsque nous le rencontrons, le plasticien mandataire replace sa mission au sein d'une tradition parisienne qui, il y a encore peu, considérait « l'espace public à Paris comme ce qui restait entre deux bâtiments et conçu par des cabinets stars »[47] selon ses mots. Il voit dans la construction par l'institution de ces nouveaux appels à projets « une prise de conscience que c'est quelque chose à traiter en soi et pas seulement ce qui reste »[48]. Pour cela, la mission s'inscrit dans des modes de production urbaine qui intègrent des injonctions de participation. Nous retrouvons cette injonction dans le titre même de la mission au travers du terme de « co-conception », dans une dynamique de « co », de la co-conception à la co-construction, qui s'appuie sur un imaginaire d'urbanisme tactique théorisé par (Lydon et Garcia 2015) ou transitoire[49], qui permettrait d'induire une prise en compte et une implication des participants dans l'élaboration des intentions de projet.

Pour l'immersion demandée dans la mission, l'outil « Base de préfig' » – un conteneur de chantier – est posé sur la partie centrale de la place. « Le collectif aménagera comme bon lui semble l'espace intérieur et extérieur pour permettre la bonne exécution de sa mission », selon les termes du CCTP. Cet outil doit permettre au collectif d'être présent directement sur l'espace public, au contact du tissu local. Ainsi, le collectif commence par effectuer de nouvelles observations pour définir les usages que pourrait accueillir cet espace. Ces observations permettent l'élaboration d'hypothèses.

> « On a observé de 6 h du matin à minuit, comment, quand est-ce que la place est vide, quand est-ce que ça afflue, comment ça se configure, etc., etc. Pour, là-dessus, faire des hypothèses, de nouvelles hypothèses d'usage à partir de la réflexion de quand le marché va déménager. Parce que c'est ça qui est aussi particulier à cette place, il y a de nouveaux usages possibles parce que la reconfiguration, le marché qui transforme la place en parking trois fois par semaine ne sera plus au cœur de la place, et du coup une angoisse de la Ville sur "ça va être complètement vide" et "qu'est-ce qu'on fait de cette place qui est déjà trop vide ?" On a fait le tour des acteurs locaux, bon à 50 mètres, 100 mètres, 150 mètres autour ça donne un tissu local assez vivace ; très intéressant, très vivant avec beaucoup de potentialités. Mais, d'une certaine manière, qui aujourd'hui ne fait pas en sorte que cette place soit plus vivante, mieux habitée, etc. Et à partir de là l'hypothèse centrale, comme j'ai dit très vite, on transforme le container que la Ville nous donne en tant que quartier général – en

46. CCTP « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon. » p. 3

47. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19

48. *Ibidem.*

49. Le terme « transitoire » selon la définition qu'en fait l'IAU dans *Les Carnets pratiques* n°9 sur l'urbanisme transitoire : « Le terme "transitoire" sera préféré pour souligner la notion de transition. Les aménagements et projets réalisés se font sur une période de transition d'un site et en vue d'un projet urbain futur. Nous pouvons ainsi parler du caractère de préfiguration porté par les projets d'urbanisme transitoire. » p. 5

> tant que QG pour nous, collectif – nous on en a pas vraiment besoin. Par contre on peut lancer l'hypothèse que si on veut activer cette place, un peu sous-employée il faut que les acteurs locaux autour aient un outil, une sorte de plateforme à partir de laquelle ils peuvent irriguer la place. Parce qu'ils ne vont pas quitter leurs locaux à 150 mètres, par contre si on leur propose un équipement qu'ils peuvent investir par moment, ils peuvent peut-être aider à déployer leur énergie sur cette place et du coup transformer les usages.» (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

La mise à disposition du conteneur par le Collectif Animation au profit des acteurs locaux doit permettre, selon les dires de l'artiste mandataire, que la place soit « mieux habitée ». L'enjeu moral de l'occupation de l'espace transparaît, justifiant la nécessité de programmer par des animations le vide inhérent à l'espace public (Beauchard 1999). La mise à disposition de cet objet se confond alors avec la disponibilité de la place, au risque d'affecter l'usage à la fois ordinaire et pluriel de cet espace en mettant en péril les aspects fondamentaux de gratuité, d'incertitude et d'accessibilité (de Biase et Coralli 2009) des espaces publics.

Fabriquer de l'événement

Le premier mois sur la place est ainsi consacré à la transformation de la Base de préfig' fournie par la Ville. L'ajout d'un toit multipente et d'un habillage de pois orange ont pour effet de changer l'image, mais plus encore l'imaginaire de ce conteneur gris. D'outil technique, il devient « objet curieux » selon les mots de l'artiste mandataire.

> « Le conteneur était contre-productif puisqu'il ne pouvait être que ressenti comme soit une entité administrative pour recenser je sais pas quoi, ou dans le pire des cas comme les conteneurs des agences immobilières pour vendre des appartements, ou comme effectivement la promesse du chantier qui commence, ce qui n'était pas le cas non plus.» (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

L'outil/objet qu'est le conteneur qui symbolise l'action de mise en projet est décorrélé d'une mise en chantier. Les éventuelles craintes et appréhensions sont désamorcées par le changement d'image, le transformant en « objet plastique », comme le qualifie l'artiste mandataire, que le collectif, à partir de ce moment, nomme Capla pour « cabanon de la place des Fêtes ». Cela marque, selon nous, le passage d'un système urbain quantitatif, par le plan, à un système qualitatif, par l'objet (Pinson 2009 : 115). En s'appuyant sur ce nouvel objet au centre de la place, le collectif met en route une série d'actions, d'ateliers participatifs, de workshops, etc. La question du calendrier prévu dans la mission se confronte dès son application au contexte social de la place, ce que raconte l'artiste mandataire :

> « Pour cette mission courte, on veut lancer une dynamique en très peu de temps, on commençait juste avant les vacances et ensuite il y avait le mois d'août [...] On fait une pause, peut-être avec un service minimum d'observation en roulement, et ensuite on reprend en septembre. Là, la construction du Capla au mois de juillet révèle déjà qu'il y a des forces directement sur place que l'on peut impliquer. On arrivait avec les mômes qui traînaient sur la place qui sont typiquement les mômes des catégories populaires qui justement

> n'ont pas le fric pour partir, qui sont là, mais aussi des habitants plus âgés qui ne bougent pas, le foyer des migrants à côté qu'on a impliqués dans la construction. Ce qui montre qu'au mois de juillet, déjà c'est les vacances, et qu'il y a une dynamique qui monte. Et on rencontre l'association des femmes de la place, des femmes africaines, des jeunes de la place qui sont un peu des jeunes qui ont fait des bêtises, qui se sont rangés et qui maintenant essaient de cornaquer les plus jeunes. Et puis là, l'un des membres du Collectif dit, dans la réunion sur "qu'est-ce qu'on fait jusqu'à la fin du mois de juillet, comment on reprend en septembre", il dit : "Il faut y aller maintenant." Lui c'est quelqu'un qui est beaucoup dans l'informel, c'est le roi de l'informel, c'est-à-dire lui il vit par le fait de construire sur place, d'agréger des gens-là, des curieux qui viennent, de les intégrer dans le truc. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

De cette manière, les premiers temps de présence sur place du collectif bouleversent la temporalité d'animation prévue. Leur mission initialement interrompue en août est remise en question après l'observation d'une présence forte de la population durant les grandes vacances. En changeant leur temps de présence sur place pour assurer une continuité par l'organisation d'activités durant le mois d'août, le collectif s'adresse à un autre public de la place qui jusqu'alors était resté en retrait du processus de concertation, comme l'observe l'architecte de la Ville de Paris chargée du projet :

> « Il fallait faire quelque chose pendant l'été, et pour place des Fêtes ça se justifiait vraiment, parce que pendant l'été il y a beaucoup de monde dans ce quartier, les gens ne partent pas forcément en vacances, il fait très chaud. On avait constaté qu'il y avait pas mal de gens qui traînaient dans la rue, donc ils avaient ouvert, quand il faisait chaud, les vannes incendie, ce qui est interdit, puni par la loi et, etc., et du coup, mais tout le monde était là… » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Le changement de dernière minute reflète le manque initial de prise en considération du contexte social du quartier, et dans le même temps justifie la pertinence de confier la mission à ces acteurs de « l'informel », plus souples sur l'organisation du travail. Ainsi, le Collectif Animation s'adapte au temps de la place tout en portant une critique de la méthode qu'il qualifie d'« agile » et qui a pour effet de dépasser le temps du travail au profit d'une flexibilisation des horaires.

> « C'est ce qu'on appelle des méthodes agiles, c'est aussi parfois limite parce que le charme c'est bien sûr d'être beaucoup plus réactif que n'importe quelle administration classique, et en même temps, je peux le mettre en critique en disant c'est juste un autre modèle de flexibilité à souhait, où tu as douze heures par jour, semaine après semaine, sans samedi, dimanche pour occuper une place, tout le monde ne peut pas jouer à ça ! » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

Issue du monde de l'informatique, la méthode dite « agile » se distingue d'une méthode classique de projet afin de proposer, par une adaptabilité organisationnelle, relationnelle et technique, une réponse rapide à des besoins (Boboc et Metzger 2020). Cette méthode s'est déployée, par le biais du management, dans une variété de milieux professionnels, parmi lesquels les nouveaux concepteurs d'aménagement à qui s'adresse l'administration parisienne (Delarc et Rollin 2017). Par conséquent, durant le mois d'août, le collectif organise une série de workshops d'une semaine chacun. Le fractionnement en séquences

d'une semaine ayant un début et une fin reprend l'approche scénographique d'un art du découpage de l'espace, du temps et de l'action (Joseph 1992). Chacune de ces semaines est thématique, selon les observations réalisées le mois précédent, et donne lieu à la fabrication d'« objets d'usage »[50] pour lesquels les acteurs proches de la place, mais plus discrets que ceux jusqu'à présent visibles dans le processus de réaménagement, sont sollicités directement par le collectif pour participer. La semaine sur le thème « Écoute », un « DJ booth mobile » et un barbecue sont produits, avec l'association des jeunes. La semaine « Saveurs » aboutit à la construction d'une cuisine mobile, avec l'association des mères. Des modules de jeux sont construits pour la semaine « Jeux », avec et pour les enfants. Enfin, lors de la semaine « Végétal », une jardinière/assise est construite. Les choix de conception de ces éléments de « mobilier urbain » jouent, comme l'explicitent Antoine Fleury et Muriel Froment-Meurice, « un rôle essentiel dans la structuration des pratiques des individus » (2014 : 6), ils reflètent une intention. Par la définition du mobilier, les usages se dessinent et des usagers se distinguent. Chacune des ces productions correspond à un usage identifié, mais également à des acteurs associatifs présents aux alentour de la place, de manière à mettre en avant de potentiels animateurs de la place pouvant prendre la relève du collectif à la fin de leur mission. Ce qui s'inscrit dans une logique de valorisation des ressources sociales et les systèmes de relations propres au territoire « découvertes ou produites dans l'action » (Pinson 2009 : 139). Ce qui, appliqué à l'aménagement d'une place, nous interpelle sur l'ambiguïté de l'attribution d'un tel rôle, d'animateur, dans l'espace public.

Pour fabriquer ce mobilier, le collectif s'est, dans un premier temps, adapté au temps d'occupation de la place par les riverains, en aménageant en conséquence son emploi du temps pendant la période estivale. Une fois l'été passé, le tempo est dicté par l'ouverture ou la fermeture de l'objet plastique, le Capla, implanté au centre de la place de telle manière à ce que l'objet participe à la création d'un espace singulier dans la place. Comme nous l'avons vu, le collectif noue, selon les formats, des alliances temporaires avec les différents acteurs qui gravitent autour de la place des Fêtes. Après l'été, le cercle des partenaires s'élargit au gré des situations. Sur l'éventail de formats disponibles, les « mises en situation »[51] sont privilégiées pour « réinventer une forme de fête populaire sur la place »[52] comme nous le dit l'artiste mandataire. Elles sont organisées à l'initiative d'acteurs locaux qui ouvrent le Capla, en sortent les « objets d'usage » et s'installent sur la place le temps d'un repas, d'une après-midi ou d'une soirée. Nous analysons ce type d'animation, qui s'adresse principalement aux résidents du quartier, comme une démonstration. La question est de montrer, à et par les habitants, l'énergie et la vitalité du quartier, célébrant une certaine forme de quotidien. Cette démonstration a lieu à l'échelle de la place et ces moments constituent une vitrine locale du foisonnement associatif du quartier. Les « objets d'usage » voués à n'être sortis que lors des événements ponctuels de « mise en situation » participent d'un « soft urbanisme » (Pradel 2013), léger et réversible (Serra 2013) le temps de l'animation.

50. Selon les mots du journal élaboré par le Collectif Animation pour rendre compte de leurs missions : « Une recherche-action du collectif pluridisciplinaire [...] pour analyser les usages actuels, inviter les acteurs locaux à formuler leurs besoins, co-concevoir dans des ateliers des prototypes de nouveaux objets d'usage pour la place. »

51. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19

52. *Ibidem.*



[fig. 6] Photographies de la jardinière construite dans le cadre du workshop "végétal" du Collectif Animation prises le 18 juin 2018, le 6 octobre 2018, le 22 juillet 2019 et le 8 août 2019

L'objet plastique Capla peut également être le support d'événements culturels tels que la Nuit blanche, comme le raconte l'artiste mandataire : « Pour la Nuit blanche, avec l'artiste qui a le théâtre de Verre, à côté, on a cousu des habits pour le Capla et ça devenait un objet de projection. »[53] Dans ce cadre, certains acteurs du monde culturel ayant des locaux à proximité de la place sont mis à contribution. C'est le cas du théâtre de Verre, un théâtre itinérant qui depuis 2015 a des locaux à proximité de la place. L'objet plastique se fond dans le décor urbain, afin de transfigurer l'espace pour lui donner une place dans un événement, la Nuit blanche, ayant cours à l'échelle de la ville. Ces événements festifs urbains, comme les qualifie Emmanuelle Lallement, jouent sur le registre de l'exceptionnel, une fois par an, et de l'insoupçonné (2007). Ici, nous analysons l'événement comme performatif : la place, à l'aide des acteurs culturels, se donne en représentation pour se hisser sur le parcours des spectateurs venus du tout-Paris.

Enfin, le Collectif Animation clôture sa mission avec la production d'un journal, d'un film et d'une carte sensible, qui donnent à voir les temps forts du déroulé de sa démarche et qui constituent des retours d'expérience. L'ensemble est présenté lors du dernier conseil de quartier dans le temps de leur mission, en décembre 2016. Au sein de ces documents, l'aspect performatif de l'intervention du collectif est perceptible, particulièrement dans le film où le collectif se met en scène face caméra pour raconter le cadre de la mission, sa perception de l'espace et ses actions menées *in situ.* Le journal, quant à lui, se concentre sur le temps du workshop estival relatant la fabrication des objets d'usage thématique. Dans la carte sensible dynamique, également présentée à la fin de sa mission, le collectif rend compte, sur vingt-quatre heures, des flux sur la place. Cette « carte sensible » demandée dans le CCTP de la mission est attendue comme l'un des éléments fondamentaux de mission pour le collectif[54] et est décrite comme « un élément puissant des représentations mentales que se font à la fois les habitants et les usagers. Aussi, nous attendons du collectif une action qui propose d'interroger l'identité de la place en mutation et de créer "avec" et "pour" les habitants de nouveaux modes de représentation à la fois cartographique et plastique. »[55] La carte que livre le collectif est une mise en comparaison, sur une tranche horaire restreinte, des flux en l'absence ou en présence du Capla sur l'espace public. Par ce système de notation (Christmann et Olmedo 2017), les effets provoqués par l'ajout de l'objet Capla dans l'espace sont enregistrés et démontrent de son efficacité à créer de l'événement, à être objet d'animation. La carte sensible est réduite à une retranscription des déplacements qui n'exprime pas la manière dont l'espace est occupé, mais seulement le passage. Dans cette carte, les pratiques sont invisibilisées au profit des déplacements, la carte est employée afin de justifier et valider l'implantation de l'objet sur l'espace public, et cela au regard uniquement des modifications de trajectoire des passants, sans accorder d'importance à ce qui se déroule sur la place ni à ceux qui l'occupent et l'habitent. Par la carte, le collectif se contente de démontrer que la proposition plastique réalisée par la transformation du conteneur a un effet durable sur le réaménagement de la place qui va au-delà de l'objet en lui-même, en impactant les parcours des « usagers » de l'espace. L'observation des effets de ce nouvel objet sur les usages et les usagers de la place

53. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19

54. Cette carte est décrite dans le cahier des charges de la mission intermédiaire, et préconisée dans la mission conclusive sans être de nouveau décrite.

55. CCTP « Mission de programmation et de réalisation d'actions par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place du Panthéon » p. 6

est un critère de validation, suivant un principe d'urbanisme flexible identifié par Marc Armengaud où l'usage est considéré comme « l'allié le plus sûr pour un référendum implicite permanent, dont le résultat se lit dans les pratiques » (2006 : 26). Ainsi, en réussissant à agréger certains « usagers » de la place plus à l'écart du processus de participation, le collectif justifie de la pertinence de son objet et modifie la trajectoire du projet. De surcroît, la production de ces médiums – image, vidéo, mais également la cartographie dynamique – pour rendre compte des résultats de la mission témoigne ainsi des moyens d'analyse et de production de connaissances (Macaire 2015 : 125) mis en place par le collectif, tout en fournissant au commanditaire des éléments de communication pour alimenter la publicisation de la démarche de projet sans que celle-ci ne soit terminée.

L'observation de cette séquence nous permet de comprendre que, de manière générale, le Collectif Animation travaille, par l'expérimentation, à partager au sein du réseau d'acteurs impliqués dans le projet les hésitations et les incertitudes quant à l'aménagement futur, suivant une logique décrite par Gilles Pinson.

> « L'enjeu pour eux [les acteurs] n'est pas d'éliminer ces incertitudes, mais de partager la conscience de ces incertitudes et de construire des "mondes communs", de se doter des mêmes cadres d'interprétation de la ville, de ses atouts et faiblesses et des enjeux auxquels elle est confrontée afin de pouvoir réduire l'incertitude, de constituer une capacité d'action collective et de rendre l'environnement plus maîtrisable. » (2009 : 164)

Nous observons ces dynamiques à l'échelle de la place, où le partage de l'incertitude fabrique l'implication vis-à-vis du projet localement et au sein de l'administration. Par sa manière de procéder, le collectif interroge le processus de projet prévu par la Ville. Dans le temps de l'expérience, l'influence de ces nouveaux acteurs regroupés en collectif modifie la linéarité du processus de transformation urbain. « "L'espace" et le "projet", mais aussi la "forme" et "l'œuvre", sont revisités au prisme de ces pratiques singulières », comme le dit Élise Macaire (2015 : 121). L'expérience n'est plus une bulle, mais devient la charnière d'un changement de projet. Ainsi la réponse initiale, pensée par l'administration, est complètement renversée, décalée par l'intervention artistique du collectif. Les actions d'animation changent les attentes des riverains et font évoluer le projet imaginé par les services, comme le raconte l'ingénieure de la Ville qui a suivi l'entièreté du projet.

> « En fait, par rapport à l'option table rase qu'on avait imaginée au départ, finalement arrive la solution de ce petit conteneur. Alors qu'au départ on avait en tête : on supprime, on supprime. On était parti là-dessus. […] Par un ensemble de choses, on se dit à la fois pour des raisons techniques et de simplification, de gestion plus simple, on s'est dit bah finalement pourquoi pas proposer la réalisation d'un Capla pérenne, et puis c'est peut-être aussi bien de ne pas avoir un si grand espace complètement vide… Que bon, voilà, je pense que c'est vraiment une bonne solution à l'arrivée. » (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 13/11/18)

Les actions de nature artistique de ce collectif créent l'événement et donnent une autre vision de la place, en déplaçant l'attention portée sur le vide de la place vers un objet, le Capla, qui avec la mission suivante va devenir le véritable projet architectural sur la place.

L'échelle de rayonnement de l'objet/œuvre/événement nous permet de comprendre la portée politique et sociospatiale (Joseph 1995) qu'implique l'intervention d'un artiste dans un processus de réaménagement de place, et ainsi la transformation de l'image de la place donnée à voir. L'amplitude élargie du projet, du quartier à la Ville, provoquée par l'implantation de l'objet plastique nous pose la question d'un urbanisme d'effets où la réalisation compte moins que ce qu'elle met en route. Si, en tant que Base de préfig', le conteneur de chantier était imaginé comme support temporaire des actions du collectif, sa présence devait être circonscrite au temps de l'expérience. En devenant objet plastique, il fait la démonstration de son utilité dans le temps long.

3. Ranger l'espace

À peine un mois après la publication de la mission intermédiaire, un second marché, en procédure concurrentielle avec négociations, est organisé par la Ville. Il s'agit de la mission que nous nommons conclusive. Celle-ci se déploie à l'échelle de l'ensemble des places prises sous le dispositif *Réinventons nos places*, en quatre lots qui réunissent deux à deux les places, à l'exception de la place de la Bastille. Dans ce marché, la place des Fêtes se retrouve jumelée avec la place Gambetta. Le rassemblement deux à deux des places nous est expliqué par l'ingénieure chargée de l'opération, à la DVD : « Nation et Italie, parce qu'en fait c'est deux places dans lesquelles il y a un jardin au centre. Il y a deux places historiques, donc Madeleine et Panthéon, et puis deux places de quartiers plus populaires, Gambetta et Fêtes »[56]. Dans cette mission « conclusive », la notion d'usage est tout autant mobilisée, à la différence près que, dans cette seconde mission, le collectif est chargé de proposer des aménagements « générateurs de nouveaux usages sur la place des Fêtes ». Les typologies d'ouvrage à réaliser par le collectif sont d'ordre et d'échelle variés :

> « Il peut s'agir d'installations urbaines, de mobiliers, d'intervention végétale notamment hors sol, de lumière ou d'éclairage, en général d'équipement de l'espace public. Les enjeux relatifs à l'art et à la culture dans l'espace public font également partie des propositions attendues. Les propositions d'installations sous forme de processus peuvent également être envisagées, en préfiguration comme en aménagements pérennes. »[57]

Trois points viennent alimenter le contenu de la mission : ils portent sur l'égalité femme-homme, l'insertion sociale et la participation d'étudiants dans la co-conception et la co-construction des ouvrages. De la même manière que pour la mission précédente sur la place des Fêtes, la Base de préfig' et la Boîte à outils sont également présentées dans le CCTP.

---

56. Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20

57. CCTP « Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place Gambetta. » p. 6

Passage de relais

Pour la place des Fêtes et la place Gambetta, le marché de la mission conclusive est attribué en janvier 2017[58] à un nouveau collectif, le Collectif Projet. Il est amené à remplacer sur place le Collectif Animation une fois leur mission terminée. Dans le règlement de la consultation, des précisions sont données quant à la composition du collectif pluridisciplinaire : il doit rassembler à minima un architecte, un paysagiste et un ingénieur structure. Une première étape de présélection a lieu en octobre sur dossier – une note méthodologique, des pièces administratives et un chiffrage – avant la sélection finale du collectif par un oral. « C'était plus globalement un oral technique que les oraux habituels sur les projets »[59], comme nous le raconte l'un des membres du Collectif Projet lauréat. Les compétences artistique et médiatrice disparaissent de la demande de la Ville. Ce second collectif mandaté pour trois ans par la Ville pour agir sur la place des Fêtes et la place Gambetta rassemble une association d'architecture et un bureau d'études, dans lequel deux pôles sont mobilisés : le pôle environnemental et le pôle architectural. Les capacités techniques passent devant les compétences de concertation et d'animation, et cela permet à la Ville de s'assurer de la réalisation d'un projet d'aménagement final. La durée de l'opération représente pour l'association d'architecture membre du Collectif Projet une opportunité : « C'est un marché qui dure trois ans, donc jusqu'à la fin des travaux, ce qui est une chance. On n'est pas juste dans un truc de concertation, on va jusqu'au suivi opérationnel et à la réalisation effective de ce qui est désiré et de ceux qu'on est censé réussir à réunir. » [60] Au sein du Collectif Projet, deux membres de l'association d'architecture sont chargés de suivre le projet, ils sont tous deux architectes de formation, et l'une d'entre eux est docteur en aménagement et urbanisme[61]. Ces deux membres sont durant toute la première partie de notre terrain nos interlocuteurs privilégiés.

Sur l'ensemble des places du dispositif, les collectifs projets rassemblent des compétences variées. Pour la place du Panthéon et celle de la Madeleine, il rassemble des architectes, des paysagistes, des sociologues, des ethnologues, des urbanistes, un bureau d'étude en développement durable, des spécialistes en égalité et genre, des acteurs de l'insertion et des graphistes. Pour le collectif chargé de la place de la Nation et de la place d'Italie, ils sont paysagistes, urbanistes, botanistes, jardiniers, artistes, experts en mobilité et approche genrée de l'espace public. Enfin, pour le collectif lauréat pour la place de la Bastille, les membres du collectif sont architectes et sociologues. Les collectifs projets, sur chacune des places soumises au dispositif, ont pour mission, selon les termes de CCTP, de participer au projet d'aménagement d'espace public par « leur programmation, leur co-conception, et éventuellement leur co-construction avec les riverains, les usagers, les mairies d'arrondissement selon une méthode basée sur une approche collective pluridisciplinaire associant les habitants. Il travaillera en coordination avec l'équipe de maîtrise d'œuvre

58. Prévu pour décembre 2016 dans le règlement de la consultation « Mission de co-conception et de co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de sept places parisiennes – en quatre lots séparés » p. 3

59. Extrait d'entretien avec l'un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 8/10/20

60. Extrait d'entretien avec l'un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17

61. L'architecte chargée du projet dans l'association d'architecture est également docteure en aménagement et urbanisme. Elle a réalisé sa thèse dans un laboratoire parisien, dirigée par une anthropologue.

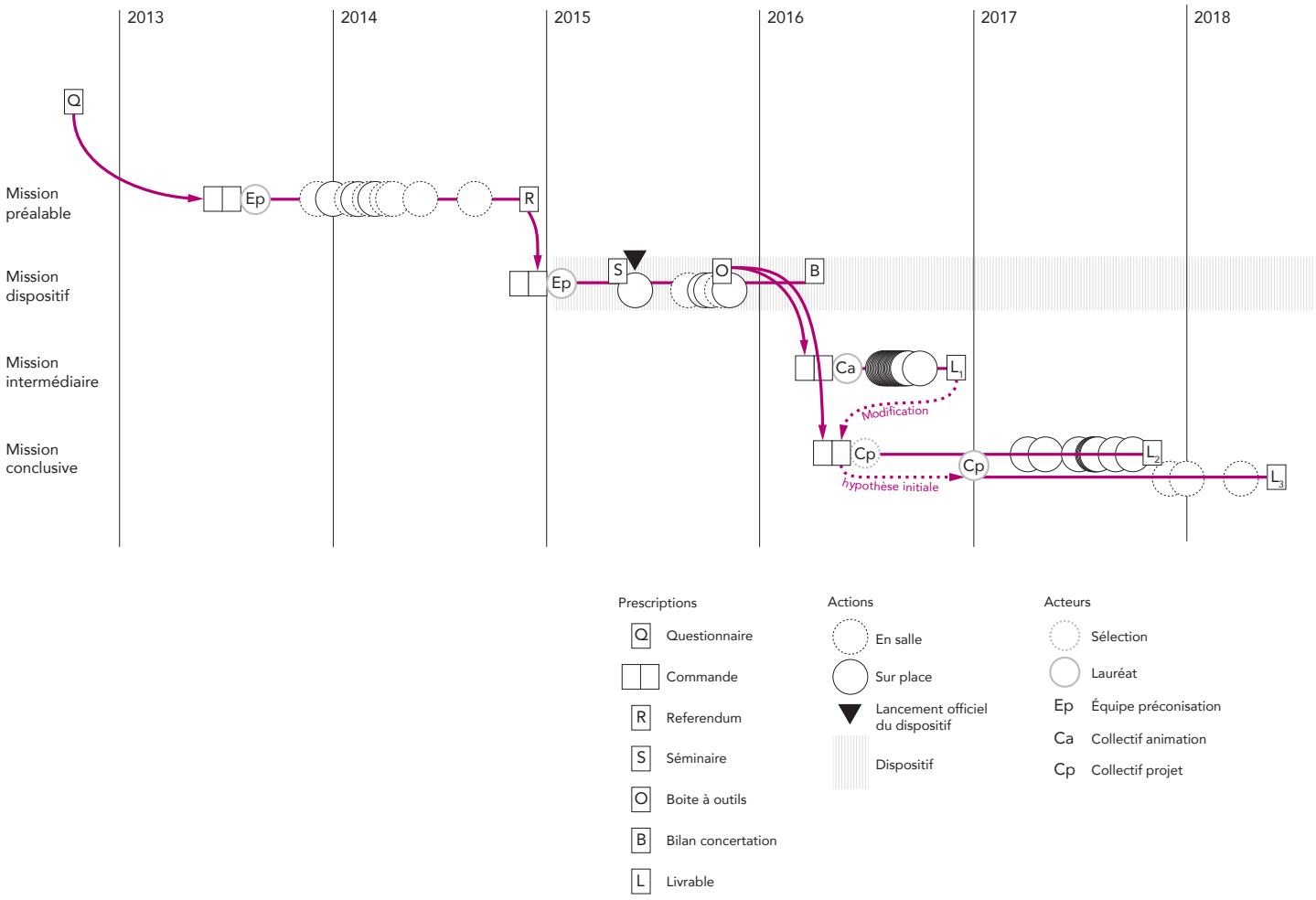

[fig. 7] Schéma mission conclusive

en charge du projet global. »[62] La maîtrise d'œuvre (MOE) globale, nommée MOE1, correspond au projet d'infrastructure. Elle est détenue par des acteurs spécifiquement techniques. Pour le cas de la place des Fêtes, tout comme pour la place Gambetta, la place de la Nation et celle du Panthéon, il s'agit de la DVD au sein des services techniques de la Ville. Les collectifs sont ainsi nommés MOE2 et sont chargés « des aménagements générateurs de nouveaux usages »[63]. Pour les autres places soumises au dispositif *Réinventons nos places*, les projets d'infrastructure ne sont pas systématiquement confiés aux services techniques de la Ville. Pour la place d'Italie, la MOE1 est confiée à une agence d'architecture ; pour celle de Bastille, elle est constituée d'une agence d'architecture et d'urbanisme, d'un bureau d'étude technique d'ingénierie et d'une agence de paysagisme ; et pour la place de la Madeleine, il s'agit d'un bureau d'étude technique d'ingénierie. Cette séparation entre l'infrastructure et l'aménagement est symptomatique de la distinction qui est faite entre deux aspects du projet, les usages et la technique. À cette séparation spatiale correspond une distinction professionnelle entre « savoir expert », représenté par les prestataires extérieurs sous la forme de collectif, et « savoir territorial », porté par des techniciens, qu'ils soient internes ou externes aux services de la Ville (Delarc et Rollin 2017).

En ce sens, sur la place des Fêtes, les services de la Ville prennent la relève de ce qui avait déjà été acté lors de la mission de l'Équipe Préconisation pour la réalisation du projet de déplacement du marché impliquant des travaux lourds d'infrastructure, pendant que les usages sont délégués aux deux collectifs successifs sur l'espace central : technique et usage sont chacun affectés à des compétences particulières. Cependant, ce second collectif n'a pas les mêmes compétences que le premier et, bien que ce remplacement corresponde à une homogénéisation de la commande pour l'ensemble des places, il manifeste dans le même temps un changement d'orientation dans les actions attendues, comme nous en fait part l'architecte chargé du projet à la Ville.

> « Après, le deuxième volet des collectifs, il est plus étoffé, il est plus systématique sur un certain nombre de thématiques, etc. [...] On avait du mal à expliquer pourquoi on engageait un premier collectif sur les usages, et qu'on faisait venir un deuxième, même s'il a une orientation différente, peut-être vis-à-vis de la communication, vis-à-vis des associations, ils ne vont peut-être pas comprendre pourquoi on commence à travailler avec un collectif, on arrête, et on commence à travailler avec un autre. Alors que normalement, comme c'est imaginé au début, c'était un processus et un enchaînement, ce n'est pas les mêmes objectifs qu'on demandait au premier collectif qu'on demandait au deuxième. » (Extrait d'entretien avec l'architecte chargée de projet, Ville de Paris, période 2016-2020, le 24/10/18)

Pour le cas de la place des Fêtes, la temporalité du processus de projet démontre une rupture, car la réponse à la mission conclusive doit être remise alors que, sur place, le Collectif Animation commence à peine sa mission. Ainsi, la désignation du Collectif Projet et la présence sur place du Collectif Animation se chevauchent. Le chargé de projet du Collectif Animation nous raconte cette stratégie de rapidité qui empêche l'intégration des conclusions de son collectif pour l'appel d'offres du second.

62. CCTP « Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place Gambetta. » p. 3

63. *Ibidem.* p. 6

> « Pour moi, les deux phases avaient du sens si, nous, on produisait la matière pour un cahier des charges éprouvé. Ensuite, il y a appel sur cette base-là et ensuite effectivement on trouve des gens qui correspondent à ça. Là où dans les faits, l'appel d'offres pour la deuxième phase a eu lieu pendant que nous étions encore sur la place, et on n'était pas du tout, du tout… on n'avait pas de conclusions. Alors bon, bien sûr, la Ville a vu des dynamiques se construire, peut-être un peu prises en compte dans leurs cahiers des charges ou dans leurs sélections. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

Le rythme auquel paraissent les appels d'offres témoigne d'une volonté de produire une impression de continuité de présence sur place pour les habitants. Cependant, en enchaînant rapidement la publication des missions, l'intégration des analyses finales dans l'appel d'offres suivant n'est pas faite. Dans le CCTP de la mission conclusive, les étapes antérieures sont rappelées : une réflexion d'un an avec les différents acteurs impliqués (habitants, services, élus, etc.) pour définir les sites et les enjeux de projet à l'échelle du dispositif *Réinventons nos places*, et la présence de juillet à décembre 2016 du Collectif Animation sur la place des Fêtes. Parmi les cinq « mouvements » préconisés dans le CCTP de la mission, le premier est l'« appropriation de l'ensemble du diagnostic et résultats de la concertation déjà réalisée, à compléter par observation, analyse des usages et cartographie (carte sensible et genrée), actions rapides de sensibilisation sur site »[64]. Les différents éléments produits par les prestataires précédents représentent en ce sens « une mémoire du projet » (Macaire 2009a : 7), ils consignent ce qui a eu lieu et matérialisent les étapes antérieures. Les documents élaborés par l'Équipe Préconisation sont mis à disposition du Collectif Projet par la Ville. Cependant, comme nous l'avons vu, le chevauchement entre la fin du travail du Collectif Animation et la désignation du Collectif Projet rend impossible la transmission des conclusions de la mission intermédiaire à la mission conclusive. Pour pallier ce manque, tant dans les documents de mission que sur le terrain, le second collectif prend les choses en main. La chargée de projet au sein du Collectif Projet nous raconte : « Pendant un petit moment, il n'y a pas eu de passation, et à un moment donné, on a dit : bon bah il faut qu'on se rencontre, parce qu'il y a trop de choses que vous avez fait dont on a besoin d'être informé pour donner suite à ces démarches qui fonctionnaient. »[65] De manière moins formelle et au-delà de la transmission des livrables produits, c'est une transmission orale de l'histoire du projet que le Collectif Projet cherche à obtenir de la part du Collectif Animation, et cela en dehors des cadres prévus par la mission. L'ensemble des acteurs appartient au même monde des « collectifs » que décrit Macaire (2015), bien que leur approche en fonction de leur formation – artistique ou technique – puisse être quelque peu différente. Ils gravitent dans les mêmes cercles et répondent aux mêmes types d'appels à projets. Appartenant au même monde (Becker 2010), ces acteurs se croisent, voire coopèrent sur des projets semblables.

64. CCTP « Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la Place des Fêtes et de la place Gambetta. » p. 7

65. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17



[fig. 3] Photo de l'exposition sur place, le 12 septembre 2018

> « De temps en temps, on se croise. Lui [l'artiste mandataire], il continue à être intéressé par la démarche et il n'habite pas très loin de la place des Fêtes, donc il suit toujours le projet. Quand il y avait la Fédération des arts de la rue, le 28, il est venu, on a discuté, on va se revoir sur des trucs, c'est une relation tout à fait apaisée. Nous, on aurait bien aimé… À un moment, on avait regardé pour leur donner une mission, carrément, tu vois, pour qu'il y ait une continuité […] et ça ce n'est pas fait. Par exemple, avec l'une des membres du Collectif Animation, on a bossé à Croix de Chavaux dans le cadre d'un autre projet, tu vois. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17)

Le Collectif Projet conserve tous ces éléments récoltés pour constituer une connaissance historique à la fois de l'espace et des projets : « Il y a des trucs qu'on a récupérés que la mairie nous a transmis, il y a des recherches qu'on a faites, on a un gros dossier qui s'appelle "démarche précédente" et dans lequel on a listé par date tout ce qui c'était passé sur le quartier, et on a fait une frise historique avec ça. »[66] La transmission des documents est l'un des enjeux de leur mission et constitue un axe de travail pour le collectif, qui se manifeste sur place quelque mois après le début de leur mission par l'organisation d'une exposition. Celle-ci est demandée par le CCTP en tant « qu'une exposition permanente de l'évolution du projet »[67]. Le document, qui prend la forme d'une frise historique, commence à être élaboré dès le début de leurs missions. Une première version est exposée sur la vitre du Capla lors du premier atelier animé par le Collectif Projet en avril 2017 (cf. §I.1). La frise est ensuite retravaillée pour y intégrer « la partie projet et futur », comme nous l'explique la chargée de projet au sein du collectif. Cette exposition a l'ambition de s'adresser au public d'ores et déjà intéressé par la démarche, mais également à un public plus large. Elle nous le dit, il s'agit de « montrer et informer »[68] :

> « On va faire une exposition de tout le travail mené jusqu'à maintenant avec la maîtrise d'œuvre 1 sur la place […] qui permettra aussi de montrer tout le travail qu'on a fait, qui pour l'instant, mis à part de ce qui est montré dans les réunions publiques, personne ne l'a vu. […] C'est ça qui va permettre de tramer des informations importantes autrement que par notre présence, et développer le dispositif, on ne sait pas encore quelle forme ça aura, mais il faut que ce soit visible. […] On pense que l'expo, ça va permettre de montrer une continuité dans la démarche dans l'histoire de la place, ça pourrait intéresser un peu plus de gens. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17 et le 05/02/18)

Installée sur place à la rentrée scolaire 2018, elle raconte l'évolution spatiale de la place avec, comme nous le précise l'architecte chargée de projet du collectif, « un gros travail sur l'histoire du lieu, parce que la place des Fêtes, c'est quand même d'un point de vue historique extrêmement intéressant »[69]. De cette manière, le collectif ajoute une nouvelle strate, celle historique, en remontant au XVIIe siècle, et qui, bien que seulement évoquée sous l'angle patrimonial à la lecture du CCTP, transparaît dans la communication sur le dispositif des sept places au travers des « images d'hier » présentées (cf. §I.1).

66. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17

67. CCTP « Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place Gambetta. » p. 9

68. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17

69. *Ibidem.*

La destination de cette exposition est double : elle permet à la fois d'inscrire la démarche dans une continuité historique qui va au-delà du dispositif, et d'autre part elle médiatise la démarche de projet tout en témoignant du travail effectué par le Collectif Projet. En ce sens, elle est un outil de mise en visibilité du projet et du collectif, en participant à la restitution et la médiatisation de son travail (Macaire 2015).

Répétition

Les autres « mouvements », comme ils sont nommés dans le CCTP, prennent la forme d'actions de co-conception avec les habitants et les élus, de participation à des ateliers avec les acteurs à l'échelle du dispositif *Réinventons nos places*, de « co-construction et/ou maîtrise d'ouvrage, suivi de travaux des éléments définis » et de « prévision et préparation de la vie ultérieure et pérenne de la place qui n'est pas concernée par la présente mission »[70]. Quelques pages plus loin, l'éventualité de construction d'un bâtiment est signifiée : « Pour les ouvrages ne pouvant être réalisés par les moyens du collectif ou en co-construction, le titulaire assure une mission de MOE complète permettant de faire réaliser l'objet ou l'aménagement projeté par une entreprise et d'en suivre la réalisation. »[71] Ce point du CCTP « laisse ouvert », comme nous le dit l'ingénieure chargée de projet de la Ville, l'éventualité de poursuivre et de pérenniser l'expérience Capla par une mission de maîtrise d'œuvre complète pour le Collectif Projet[72].

Ainsi, une fois désigné lauréat, le Collectif Projet poursuit les actions « participatives » sur la place des Fêtes en vue de la conception de l'objet hérité des actions « artistiques » selon la classification de Macaire (2015 : 120). Dans le même temps, le projet général d'aménagement de l'infrastructure se définit progressivement avec les services de la mairie. « C'est un *work in process* »[73], comme nous le confie l'architecte du Collectif Projet. Bien que de nombreux éléments aient été définis en amont de leur arrivée, ils ont la tâche de confirmer ou infirmer les hypothèses de la Ville. « À un moment, je veux bien dire qu'on impulse des choses, mais ça s'était déjà joué. Nous, on l'a confirmé, mais c'est aussi notre job de prendre leurs hypothèses et de dire : là ça marche et là ça marche pas. Donc là on leur a dit : bah c'est plutôt bien reçu comme hypothèse »,[74] poursuit-elle. Pour cela, le Collectif Projet recommence l'analyse de la place en se posant la question : « Et du coup après on a fait quoi ? D'abord on a fait de l'observation, analyse sensible, analyse de site. »[75] Dans les ateliers et les permanences qu'il effectue, le Collectif Projet met l'accent sur les mots et les noms employés pour désigner les espaces, il se fait garant de l'utilisation des termes adéquats selon les acteurs locaux. « Au fur et à mesure que les ateliers se déroulaient, à chaque fois [...] on note tout ce que les gens disent, et ensuite la question c'est de les regrouper par thème et puis de comprendre que sur tel endroit, ce qui nous est dit par thème ou par lieu, avec tous les verbatims,

70. CCTP « Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place Gambetta. » p. 7

71. *Ibidem.* p. 10

72. Nous reviendrons en détail sur cela dans le chapitre 3 de cette partie et le chapitre 2 de la deuxième partie (cf. §I .3 et §II.2).

73. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17

74. Extrait d'entretien avec des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/12/17

75. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17

toutes les citations. »[76] Le collectif tire son expertise du savoir d'usage (Nez 2013) des pratiquants de la place et fait remonter les informations recueillies auprès des services techniques de la Ville.

> « Ils [les services techniques] ont le savoir-faire, mais nous, par exemple hier on était en réunion avec eux et notre rôle principal c'est de les faire toujours revenir aux usages, de revenir aux usages, à ce que les gens nous disent, qu'on appelle pas ça "le passage Compans Nord", qu'on se repère par rapport aux magasins. Il faut nommer les choses d'une certaine manière, même dans la conception, même dans le dessin, que ça revienne aux usages, toujours, parce que ça a tendance à passer à l'arrière-plan. [...] On a fait un gros boulot avec la maîtrise d'œuvre 1 sur les objectifs généraux du projet, comment qualifier les espaces, comprendre qu'ils ne travaillaient que sur le vide sans jamais le définir. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17)

Forts de leurs premières observations sur site, le collectif se place en garant vis-à-vis des services techniques, à la fois du bon usage de l'espace et du bon usage des mots. Après cette étape d'étude de site, le Collectif Projet commence à animer des ateliers en s'appuyant sur la Base de préfig' et reprend la cadence des formats élaborés par le collectif précédent suivant les saisons. L'été est ainsi le temps du workshop. Le Collectif Projet, dans une interview donnée à la radio locale *Radiopotain*[77], définit son action comme un accompagnement au changement des méthodes de projet, ne mettant aucunement en avant un résultat final d'intervention sur l'espace public, au profit d'un processus constitué d'étapes et en l'occurrence d'événements tels que le workshop d'été, dont nous avons fait une description en ouverture de ce chapitre. Pour cette saison deux, il n'est que d'une semaine et consiste, comme raconté dans l'entretien radiophonique, à la réalisation sous les yeux des habitants de la place d'éléments de mobilier. « Le workshop, pour eux, c'était apprendre cette méthode [...], ça a permis de montrer sur le terrain, sur le terrain à échelle un. »[78] Le workshop constitue un moment singulier dans la mission, qui doit montrer et démontrer à la fois un savoir-faire et une méthode. Ce moment mobilise un public qui, comme l'année précédente, n'est pas le même que celui des rendez-vous en période scolaire, où la « vague grise » domine.

> « C'est des temps particuliers à chaque fois, donc il y a des niveaux d'implication, tout le monde n'a pas envie de participer, donc par exemple pendant le workshop de cet été il n'y a pas forcément eu beaucoup d'habitants. Et encore, parmi les 54 participants, je pense qu'on en avait pas mal de gens du quartier, parce qu'entre les gens du foyer Emmaüs, les quelques riverains qui sont venus finalement... On pourrait faire le ratio, mais je pense qu'il y en avait une majorité d'habitants, moins qu'on aurait pu espérer, mais malgré tout il y a tous ces gens qui sont des usagers de la place et qui voient, qui s'arrêtent et qui engagent le dialogue, donc on a des maquettes pour parler des trucs un peu plus ensemble, ou alors on prenait juste le temps d'une discussion. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17)

---

76. *Ibidem.*

77. *Radiopotain* est un projet de webradio participative des habitants du 23 rue du Docteur-Potain à Paris dans le 19e arrondissement, les émissions sont diverses : informations sur le quartier, interviews, musique, sons, lectures, etc. Interview à écouter sur https://soundcloud.com/radiopotain/quatorzeradiopotain.

78. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17

Participer à la discussion n'est pas, de fait, la même chose que de participer à l'action. Après la rentrée, d'autres workshops ont lieu, mais ils n'ont en commun que le nom et répondent à un registre d'événement plus proche de celui des « événements festifs urbains » (Lallement 2007). Ils sont performatifs et mettent en scène la place pour un public de spectateurs, dont des spectateurs professionnels avec les services mêmes de la Ville. L'événement « workshop » devient moyen de déplacer le regard des agents de la Ville en charge de faire le projet, en l'occurrence de la partie éclairage. Pour cela, le Collectif Projet s'associe avec des concepteurs lumière, qui modifient l'habitude de travail traditionnel d'un projet d'éclairage de l'espace public pour les services techniques de la Ville, vers une conception d'ambiance (Fiori et Régnault 2009) dans l'espace public. L'architecte du Collectif Projet nous raconte ce déplacement lors d'un de nos entretiens :

> « C'est un groupe de recherche qui s'appelle Configuring Light/Staging the Social, et en fait eux ont contacté le cabinet de l'Adjoint transports, voirie, déplacements et espace public à la maire de Paris. [...] On s'est retrouvé dans une boucle de mails, c'est toi [à son collègue] qui as flairé le truc en disant : mais attend, regarde ça, ça a l'air super intéressant. On a jeté un œil de plus proche, on a commencé à en parler avec nos interlocuteurs de la Ville, et puis un jour on nous a présenté le projet d'éclairage [...] pensé par les services d'éclairage en interne, services techniques, et là on s'est dit qu'il fallait vraiment qu'il y ait un workshop sur l'éclairage sur la place des Fêtes pour décaler le truc, amener de l'imaginaire, amener une réflexion sur les usages et surtout ne pas faire ce projet qui nous était proposé, et du coup on a poussé pour que ça se passe. En faisant en sort d'ouvrir les portes, de déverrouiller les situations, de donner accès à tous les aspects logistiques pour que ça se passe. Nous, c'est pas notre cœur d'expertise, donc on était très contents d'avoir des gens qui faisaient ça et d'avoir des gens qui avaient une méthode proche de la nôtre. Ils partaient de l'enquête du terrain pour arriver à comprendre le projet d'éclairage. Nous, on a fait en sorte de débloquer un temps où ils sont venus faire une pré-enquête pendant le workshop de cet été. Pour que cela puisse nourrir vraiment le projet d'éclairage, pour que la Ville regarde le projet d'éclairage avec un regard différent. »
> (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17)

Le collectif prend les devants en associant des prestataires extérieurs au projet pour modifier la trajectoire du projet. Il dégage dans sa mission du temps pour créer l'opportunité d'une commande. Ces temps permettent de tester l'appréciation du public tout en mettant en question les stratégies établies par les services de la Ville au moyen d'événements festifs et démonstratifs sur la place. En ce sens, le Collectif Projet contourne le programme d'action initial de la mairie en proposant un « antiprogramme » au sens latourien (Latour 1996 : 43). De cette façon, le Collectif Projet suscite la commande de la part de la Ville pour un événement en se saisissant de l'occasion, ce qui « est un élément clé de la capacité d'action de l'entrepreneur pour soumettre au jugement des autres les nouvelles méthodes dont il est le promoteur » (Arab et Vivant 2018 : 11), et ainsi élargir le rôle qui lui a été assigné au départ par une construction de sa légitimité.

Bien que le Collectif Projet s'inscrive, par sa présence *in situ*, dans la continuité temporelle du collectif précédent, il fait face, sur le terrain, à l'incompréhension des acteurs locaux qui sont à nouveau sollicités pour participer. Cette dichotomie entre continuité d'un processus en plusieurs phases et rupture par

remplacement des représentants pour chacune des phases est perçue par le Collectif Projet lors de son arrivée à place des Fêtes :

> « Mais sur *Réinventons nos places*, il y a eu toute la concertation préalable, et puis sur place des Fêtes c'est un contexte particulier. Parce que ça fait très longtemps qu'il y a un projet en cours. Il y avait aussi avant l'Équipe Préconisation, en 2014, il y a eu le vote sur la pyramide, etc. [...] On s'inscrit à la suite de tout un truc qui fait qu'au début, quand on est arrivés sur le terrain, les acteurs nous disaient : "Pourquoi ce n'est pas le Collectif Animation qui continue ?" [...] À un moment donné, on les a interpellés, les habitants, et il y a des gens qui s'approchaient et d'autres qui disaient : "J'ai déjà voté". Parce que là aussi c'est un problème de continuité, on en était à la troisième concertation pour la place des Fêtes, mais les gens ils disaient : "J'ai donné mon avis déjà il y a trois ans et vous n'avez pas encore enlevé la pyramide." » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17)

Le processus de projet induit par le dispositif *Réinventons nos places* se construit en actions et en tests successifs ce qui, appliqué à une place, prend un sens particulier. En effet, il ne s'agit pas ici de délaissés urbains, mais de la place principale du quartier du même nom, donc faire appel à une méthodologie qui fonctionne par essais n'est pas neutre et implique une gestion de l'incertitude dans la construction et de l'hésitation dans la conception.

> « En intégrant la prise en compte des incertitudes, les porteurs de projets sont poussés à concevoir des dispositifs d'action qui mettent en boucle permanente les différentes phases du projet (de la définition des problèmes jusqu'à l'évaluation), en mobilisant enfin de façon permanente les acteurs dans l'activité planificatrice. [...] Transposé dans l'aménagement urbain, en particulier celui de l'espace public, ce raisonnement s'incarne dans la figure de la "boucle" : le régime de l'incertain se concrétise dans un modèle opératoire spatio-temporel, qui par un processus incrémentiel occupe tous les vides et intègre le changement perpétuel. » (Zaza 2018 : 430-431)

Aussi la répétition de ces « boucles » produit, vis-à-vis des citadins, un effet contrarié par un phénomène qui entretient et alimente l'attente et la frustration dues au manque de concrétisation. Cette récurrence fait pourtant partie de la stratégie politique, comme l'expliquent deux élus de Paris et de l'arrondissement, pour occuper le terrain et montrer qu'il s'y passe des choses au risque de créer l'épuisement de la dynamique participative.

> « En gros, pour vous dire les choses, il y a eu beaucoup de collectifs de participation [...], parce que la place des Fêtes était partie très en avance, et que la mairie de Paris voulait la remettre dans le calendrier des autres places, et franchement il y a des étapes de concertation qui avaient déjà été faites… Une grosse étape… grosses étapes, et on aurait pu s'éviter… On a fait attendre un peu la place des Fêtes pour qu'elle se regroupe avec les autres places, en fait, et de ça est né un peu de la frustration, parce qu'on a l'impression d'avoir fait plusieurs fois le même travail. » (Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

> « Je trouve ça trop long, et je pense que c'est dommage, ça a épuisé beaucoup de gens dans le quartier qui avaient commencé à s'investir, en 2012-2013, etc., et qui ne sont pas revenus après. Et puis, et puis du coup

> beaucoup de gens qui ne comprennent pas, parce qu'on a pu avoir des rendus en réunion publique, avec des conclusions, et puis en avoir d'autres quelques années après, et c'est autre chose. C'est quand même un petit peu particulier. Bon, par ailleurs il y avait quand même une ambition super forte qui était réclamée par beaucoup d'habitants sur le réaménagement, et du coup ça a pris des chemins, des chemins peut-être un petit peu différents. Mais c'est vrai que je trouve que c'est quand même en demi-teinte, mais je pense que quand les travaux seront finis… Après il faut quelques mois pour oublier. » (Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19)

Cet épuisement de la participation pointé par nos deux interlocuteurs naît, comme cela nous est dit, de la répétition. Celle-ci permet de laisser le temps aux autres places soumises aux dispositifs de rattraper l'avance de la place des Fêtes au détriment de celle-ci. En ce sens, le Collectif Projet, comme le précédent, a davantage la charge d'animer, d'occuper le terrain que de concrètement élaborer le projet. Nous lisons cela dans la distinction faite entre d'une part le projet d'infrastructure réalisé directement par la DVD sur l'anneau suivant les préconisations de la première mission, et d'autre part le projet d'aménagement de la place, qui malgré la présence du collectif est aussi conçu et réalisé par la DVD. Le rôle du collectif dans ce cadre est restreint à l'animation, la mise en scène de ce qui se prépare. Dans ce processus, le collectif nous semble davantage répondre à un enjeu de communication et de mise en visibilité sur site des décisions prises au sein des services de la Ville. Le Collectif Projet tente de prendre part à la conception en interférant dans la trajectoire du projet par l'organisation d'événements qui implémentent le projet initial, ouvrant la piste vers de nouvelles commandes, comme cela sera le cas avec la création pérenne du Capla (cf. §I.3).

L'usage du mobilier

Pour accompagner le projet d'aménagement, le Collectif Projet, comme son prédécesseur, met en place des stratégies d'appropriation qui passent par la construction d'éléments de mobilier urbain par « addition » (Matras 2015 : 26), plus ou moins pérennes, qui offrent des possibilités d'usages supplémentaires. Le Collectif Projet en installe certains avec l'aide de la Ville, il en construit d'autres lors de la semaine de workshop estival. Progressivement, les objets deviennent mobiliers et s'ancrent plus dans la place. Ils sont moins mobiles et répondent à un plan de programmation de l'espace. Leurs conceptions ne répondent plus spécifiquement à une catégorie d'acteurs, ils se normalisent et s'éloignent des « objets d'usage » de nature performative. Pour certains éléments de mobilier urbain, le CCTP propose de piocher dans les stocks existants de la Ville[79], ce que raconte l'ingénieure chargée d'opération, selon l'idée de tester et d'économiser les moyens matériels dévolus à ces essais.

> « L'idée, c'est de réutiliser autant que possible ce qui peut être réutilisé, de ne pas remettre tout en cause, avoir des mobiliers sobres et qui, quand même qui durent. Il y avait aussi cette idée de pouvoir préfigurer, et c'est ce qui s'est fait avec les actions qu'avait menées le Collectif Animation dans l'idée de voir sur les usages. Mais avec le Collectif Projet, donc la mise en place des blocs granite, des jardinières, donc, pour

79. CCTP « Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place Gambetta. » p. 8

> empêcher l'accès des voitures, bon ça ne fonctionne pas très bien, haha. Ce qui était chouette aussi, ils ont tendu une toile entre les deux containers pour avoir une zone ombragée, les brumisateurs, là, qui ont été testés et qui sont d'ailleurs toujours en place au niveau de l'ombrière, ils n'ont pas beaucoup fonctionné, mais ça fonctionnait un tout petit peu, voilà, il y a eu des choses dans l'idée de… C'était une volonté dans cette place de faire un peu de préfiguration. » (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 13/11/18)

Lors du workshop d'été, le Collectif Projet emprunte les mobiliers, prévus pour d'autres programmes et inutilisés de la Ville de Paris, afin de tester les hypothèses d'aménagement établies avec les services techniques de la Ville, avant l'installation des éléments définitifs. L'utilisation d'éléments tests permet également de démontrer l'intérêt de certaines propositions de fond et non de forme suivant le principe d'extensions « qui permettent d'enrichir la liste de ses fonctions » (Akrich 2006b : 260), ici par la présence du végétal, comme nous l'explique le Collectif Projet :

> « En fait, ce sont les bacs qu'on a récupérés, ils étaient sur un site avec "Du vert près de chez vous" et ils n'étaient plus entretenus et on a viré la terre et on a remis de la nouvelle terre, mais on n'a pas enlevé les étiquettes parce que ça a été en fait prêté par la mairie du 19e, voilà c'est de la récup […] Nous, on a dit voilà, on a besoin d'essayer cette question, de piétonniser cette partie de la place, on peut le faire avec… Avec quoi on peut le faire… Et rapidement on avait les blocs de granite. Après, la question végétale, c'était quand même un enjeu, et en gros on voulait un peu mettre à mal le discours qui revenait un peu trop souvent selon lequel "ils" vont tout saccager, "ils" vont tout dégueulasser, et bref cet espèce de mythe de l'habitant sauvage qui a que ça à faire que d'aller zigouiller les plantes. Et donc on avait envie qu'il y ait aussi une présence végétale dans ce qu'on fait, parce que sinon ça aurait vraiment beaucoup manqué, parce que vu qu'on était dans une optique de préfiguration, il y aurait vraiment un ingrédient manquant […] On savait que ça allait être un élément, donc il fallait que ce soit présent. Et du coup, on a regardé dans tout ce qui était possible au CMA [Centre de maintenance et d'approvisionnement] avec la mairie du 19e, avec la DVD, et on a trouvé x jardinières pareil, voilà. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/01/18)

Dans le plan d'aménagement final, le mobilier et la végétation représentent également pour les concepteurs un moyen d'empêcher certaines pratiques, dans une logique de « déplacement » de l'usage initial de l'objet pour y ajouter un usage supplémentaire (Akrich 2006b). Il devient un élément qui participe à l'application d'une norme sur l'espace (de Biase 2019 : 84). L'architecte du Collectif Projet nous en donne une illustration : « Là, tu vois, aujourd'hui, on a des grilles haussmanniennes, la limite de l'arbre est ronde, là dans le projet on va avoir des choses plus rectangulaires parce que la question était de réguler les scooters, et donc de fabriquer aussi des choses où tu peux moins avoir cet axe pour faire des rodéos comme ils font. »[80] L'exemple relaté par le Collectif Projet montre le principe de cet aménagement fait par les usages, mais pas pour toutes les pratiques. De fait, le choix de recourir à des pieds d'arbres rectangulaires plantés, au-delà de permettre à un citadin intéressé par la pratique du jardinage de déposer un permis de végétaliser, comme cela peut le laisser supposer, sert avant tout

80. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/01/18

à « réguler » des conflits d'usage en cours sur la place. En cela, le plan fabrique des agencements qui empêchent ou autorisent certaines pratiques.

Dans la même logique, d'autres éléments de mobilier, utilisés lors du workshop pour leurs formes, permettent d'empêcher l'entrée des voitures des commerçants sur la place. L'utilisation de la place pour la livraison des commerces est canalisée par l'installation de blocs en granite servant d'assises, de telle manière à ce que les voitures soient obligées de se garer sur les rues de l'anneau et livrer à pied les boutiques du cœur de place. Malgré l'usage de matériaux « assez lourd pour ne pas être déplacés »,[81] cette volonté de changement de pratique ne va pas de soi pour les commerçants qui, comme nous le raconte l'une des membres du Collectif Projet, trouvent des moyens de s'en affranchir : « C'était sans compter sur la motivation des commerçants et leurs transpalettes. »[82] L'usage de ces mobiliers dans le cadre d'actions de préfiguration a pour objectif de valider les pistes d'aménagement de la place et également des procédés qui permettent de changer les habitudes de certains usagers de façon plus douce par leur apparence modifiable. Lors du passage d'expérimental à définitif, l'acte de supprimer des éléments urbains – comme la grille d'arbre – ou d'en ajouter sont des outils de « contrôle des usages potentiels » (Fleury et Froment-Meurice 2014 : 5). Suivant le public, le mobilier se fait contraint ou disponible. Dans cette logique, l'aménagement résulte de la négociation entre les différents publics et acteurs de l'espace.

> « Par rapport au blocage des bagnoles, ici, ce sont à chaque fois des éléments de mobilier entre arbres qui viennent régler le problème, et de ce côté pareil il y a un petit travail sur des éléments de mobilier aussi. La question qui se pose dans ces cas-là est : mais quid en cas d'incendie, comment font les pompiers ? Eh bien les pompiers ont tout ce qu'il faut pour accéder, y a pas de problème, ils n'ont pas besoin de venir en pied de façade pour défendre de ce côté, donc ça, c'est réglé d'un point de vue normatif, il n'y a pas de souci. Deuxième question, c'est : oui, mais les scooters ? Bah les scooters, ma foi, ils feront leurs vies de toute façon, si on essaie d'empêcher les scooters on empêche les poussettes et ce n'est bénéfique pour personne, voilà pour les grandes lignes du projet. » (Extrait d'entretien avec des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/12/17)

Le projet définitif relève pour partie de la responsabilité réglementaire et sécuritaire des services de la préfecture et de la Ville, mais la négociation de la frontière entre usage contraint et usage encouragé dépend de celle des concepteurs. Aussi, le concept d'« affordance » développé par Joseph nous semble pertinent pour comprendre les enjeux et les contradictions soulevés par la fabrication ou l'emploi de ces objets-mobiliers sur la place. « Il faut donc s'entendre sur la liberté de circulation et la liberté de mouvement qui sont au principe d'une réflexion sur les espaces publics, c'est-à-dire prendre au sérieux les traitements – dispositifs, aménités – qui font non seulement qu'on peut circuler dans une ville, mais que cette ville est "disponible", qu'elle offre des "prises" (affordances) au passant ou au résident. » (Joseph 1993 : 397) Dans le cas de l'usage qui est fait du mobilier dans les préfigurations d'aménagement, il nous semble que les éléments disposés sur la place travaillent davantage à penser la circulation, pour

81. *Ibidem.*

82. *Ibidem.*

en empêcher certains types et en encourager d'autres, que pour les qualités propres des éléments qui y sont installés.

Comme nous l'avons vu, un outil a été développé en novembre 2015 par l'Équipe Préconisation en charge de la coordination du dispositif *Réinventons nos places* pour définir l'aménagement. Le document est nommé Boîte à outils et est mis à disposition des collectifs. Affiché comme « non exhaustif, il présente des références d'aménagement provenant d'horizons divers pouvant soit se substituer soit se combiner au vocabulaire d'aménagement actuel de l'espace public parisien »[83]. Cet outil a pour ambition de « présenter aux services ce qui est attendu ou ce qui pourrait être fait en mobilisant des références étrangères ou des équipements jugés plus innovants que ceux présents dans le catalogue de mobilier urbain traditionnel. » (Delarc 2018 : 208) Ce document doit aiguiller les réponses aux enjeux généraux de la Ville de Paris quant à la gestion et l'entretien de l'espace public, à savoir « le désencombrement de l'espace pour le confort des piétons, l'accessibilité des personnes handicapées, la prise en compte du genre dans l'espace public, l'insertion harmonieuse et sécurisée des circulations cyclables, le positionnement lisible des arrêts de bus, la mise en œuvre du plan de zonage pluvial… ». Chacun des thèmes est illustré de photographies accompagnées de textes qui présentent des inspirations pour les concepteurs, services techniques ou prestataires extérieurs. L'accent est mis sur la déclinaison des possibilités et non sur une solution unique. Pour exemple, la planche « Le mobilier fixe » présente un éventail d'assises qui mêle d'autres thèmes : réemploi, végétalisation, rack vélo. La pluralité des solutions proposées doit encourager les services à penser l'aménagement par « *moodboard* » pour sortir du catalogue de référence de la Ville :

> « Nous, on a par ailleurs un guide des aménagements des espaces publics qui a été fait il y a quelques années par un autre architecte la SAGP […], notamment par rapport aux pieds d'arbres, aux grilles arbres, il y a des choses. Et après il y a des choses qu'on sait, par exemple les refuges piétons qui définissent la position des bordures. L'intérêt, c'est qu'il y a une unité effectivement dans Paris des aménagements, c'est toujours une référence. Après, pour les places c'était… l'idée c'était aussi d'innover, donc sur les places il y a eu de nouveaux mobiliers qui ont été utilisés, je pense, aux assises notamment, aux bancs, on ne s'est pas limité aux bancs du catalogue, donc c'est pour ça qu'il y a ces mobiliers spécifiques sur place des Fêtes, sur Gambetta, sur Madeleine… » (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20)

Par la mise en place de cette Boîte à outils, la Ville s'écarte du processus traditionnel de sélection du mobilier parisien. Ce dernier était jusqu'à présent encadré par le guide des aménagements des espaces publics, la Boîte à outils s'y substituant pour partie. Nous observons néanmoins une certaine accointance entre les deux par l'usage du format catalogue. Cependant, si le premier prescrit, le second se limite à donner des pistes d'inspiration et des références mobilisables pour le réaménagement de l'ensemble des places de *Réinventons nos places*. Ce nouvel outil, en tant qu'« objet intermédiaire de conception » (Arab 2017) participe à l'élaboration théorique du projet et à la synchronisation des différents acteurs impliqués. Il est utilisé par les collectifs sur chacune des places pour « piocher » des références, mais

83. Boîte à outils, le 29 mai 2015 « Comment réinventer les places ? » p. 2

il sert également d'outil de traduction (Akrich 2006a), qui témoigne d'une différence de culture entre concepteurs internes et externes à la Ville et permet également la coordination.

> « On a regardé tous les documents qui avaient été présentés aux habitants depuis 2014 et on a cherché toutes les pages de référence qu'il y avait dans la Boîte à outils, on n'a pas tout retrouvé, on a regardé d'abord ce qu'ils avaient vu en disant : beaucoup beaucoup de choses ont déjà été présentés. Donc déjà qu'est-ce qu'il y a eu, c'est quoi les ambiances, parce qu'ils avaient déjà bossé avec des références, tout ça… Et on a apporté après notre propre pierre avec les choses qui nous plaisaient, on assume, alors il y a des trucs qu'on adorait et qui se sont pris des cartons. […] En tout cas, voilà, on a constitué le fonds documentaire de références comme ça, avec les agents de la Ville, avec ce qui avait déjà été présenté aux habitants, avec la Boîte à outils et après avec nos propres univers, mais finalement on se retrouvait déjà pas mal dans tout ce qui avait été proposé. Après on allait chercher des trucs particuliers, il y a notamment un manège sans énergie, des choses comme ça. Pour les questions d'énergie il y avait très peu, alors on a apporté. De manière un peu différente, d'associer assise et verdure, parce qu'il y a des fois où on trouvait que c'était un peu trop calibré, des choses comme ça. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 18/05/18)

Au fil des missions, il devient outil de transmission des orientations prises, on s'y réfère, devenant à son tour catalogue de référence. Le Collectif Projet, dans les différents ateliers, emploie la Boîte à outils en se la réappropriant et en y ajoutant des éléments pour l'adapter à ses besoins.

Si les expérimentations en termes de mobilier sont nombreuses, légères et adaptables, *in fine* l'aménagement « en dur » (Delarc 2022 : 208) de la place reprendra les codes du mobilier urbain traditionnel de la ville, c'est-à-dire scellé et robuste. La question de la durabilité dans le temps face aux usages imprévus est peu présente dans la Boîte à outils. Elle doit cependant être intégrée à la conception comme le montre l'exemple pointé par l'un des membres du secrétariat général de la Ville : « Vous pouvez avoir un banc qui est superbe, qui est très joli, qui est très très léger et tout, simplement non, ça ne va pas résister. On fait des abribus, on pense "Les abribus c'est fait pour abriter des gens quand ils attendent le bus", il faut aussi que ça supporte les vingt personnes qui, le jour de manif, vont monter sur le toit des abribus et tous sauter en même temps. Donc voilà, donc il faut intégrer tout ça. »[84] La pérennité des ouvrages et les contextes de leurs implantations ne sont pas interrogés dans le document, qui se contente de lister des références existantes sans les situer. C'est par le design que des solutions sont proposées aux questions urbaines et spatiales. L'aménagement à grande échelle se réduit à l'agencement d'objets, le design vient au secours d'un urbanisme où les visions d'ensemble sont des « schémas d'objectifs » tels que présentés à la fin de la Boîte à outils pour chacune des places.

84. Extrait d'entretien avec le directeur de projet, mission Pavex, secrétaire générale de la Ville de Paris, période 2016-2020, le 07/03/19

D'autre part, la démultiplication de l'offre de mobilier est symptomatique, selon l'ancien architecte voyer de la Ville, « des logiques de suréquipement de l'espace, de spécialisation de l'espace »[85]. L'ajout de mobilier suit l'évolution de la ville (Baraud-Serfaty 2021) en se spécialisant vers un usage unique, ce que dénonce l'ancien voyer pour le fait qu'il restreint la manière dont « les gens s'en emparent tout de suite, ils vont même faire dessus des choses auxquelles vous n'aviez pas… que vous n'aviez pas imaginé », au détriment d'une conception « qui soit sobre, bien foutue et adaptée avec les mobiliers qui marchent et qui acceptent selon les temporalités tous les usages possibles », poursuit-elle. En ce sens, elle dénonce l'accumulation d'éléments spécifiques en prenant comme exemple les bacs potagers sous le métro aérien à Barbès, qui au-delà de ne permettre qu'un usage, chassent une partie des usagers de cet espace public[86]. Elle perçoit cela comme un « encombrement »[87] où la prolifération des éléments de régulation, notamment des flux, matérialise les conflits d'usage.

> « En fait c'est un peu la loi du plus fort, mais ça peut très bien se faire sans mettre des potelets partout et des pierres pour empêcher les gens de se garer. Je suis sûre qu'il y a plein de solutions pour que ça se passe mieux, en tout cas c'est possible dans d'autres pays, pourquoi ce ne serait pas possible à Paris ? Les Parisiens ne sont pas plus incivils que d'autres, je pense, il faut juste que ça rentre dans les mœurs et ça ne se fait pas du jour au lendemain, ça, c'est sûr. » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Par les propos de l'architecte voyer, nous comprenons que le mobilier urbain acquiert une valeur normative exacerbée. Si par le passé il nous est possible d'observer que le mobilier est déjà vecteur d'un certain nombre de normes, dont les potelets ou les barrières « croix de Saint-André » sont un exemple (Rodrìguez Tomé 2021 : 175), il nous paraît que l'utilisation de mobilier dit « de confort » à des fins normatives, de plus en plus répandue, est caractéristique des attentes vis-à-vis de l'aménagement devant réguler les problèmes sociaux susceptibles d'avoir lieu sur l'espace public. L'architecte voyer en fait le constat :

> « En fait, moi, ce que j'ai remarqué à mon passage à la voirie, c'est que finalement on essaie de résoudre des problèmes qui sont des problèmes sociaux par des aménagements. Or, l'aménagement, il ne résout pas. Enfin, il peut contribuer, il peut… Souvent, moi je dis qu'un aménagement d'espace public réussi, c'est un aménagement que l'on ne voit pas, c'est-à-dire quelque chose où l'on se sent bien et on ne sait pas vraiment

85. Extrait d'entretien avec un ancien architecte voyer de la DVD puis adjoint à la direction de l'Urbanisme, Ville de Paris, période 1983-2014, le 22/07/19. La logique de suréquipement de l'espace public est non sans rappeler ce que rapporte Denyse Rodriguez Tomé à propos de « l'association de défense des trottoirs » montée en 1892 et ayant pour fer de lance la dénonciation de la multiplication des « édicules existants » (2021 : 174)

86. L'installation des bacs plantés sous le métro aérien de la ligne 2 de Barbès à Stalingrad. Cet aménagement prend, dans les communications de la Ville, la dénomination de « promenade urbaine ». Cet espace, au niveau du métro La Chapelle, est régulièrement le site d'installation d'un camp de migrants qui y trouve refuge, comme l'enonce le site de la mairie du 10e « Depuis plusieurs années, même s'ils ont été démantelés, plusieurs campements de migrants se sont installés à intervalle régulier sous le viaduc. » https://mairie10.paris.fr/pages/promenade-urbaine-barbes-la-chapelle-stalingrad-14561

87. Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19

pourquoi. » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Si l'architecte voyer en charge de l'aménagement prône une forme de discrétion dans les aménagements, la prévalence d'objets de design urbain semble cependant de mise dans les aménagements contemporains. Dans le cas de la place des Fêtes, où cette logique trouve son paroxysme dans le traitement de l'objet central de la place, le Capla, qui remplace symboliquement le monument de Huet, la pyramide, et qui est fonctionnellement l'objet d'usage par excellence, au sens où il doit répondre à tous les problèmes et besoins de la population locale qui ont été identifiés par les collectifs.

La finalisation du plan de programmation de l'aménagement de la place reflète le découpage en secteur : cœur de place, placette, terrasse nord, terrasse sud, maille plantée et fontaine et ses abords. Il est symptomatique de la logique développée tout au long du processus de projet, dans laquelle les services de la Ville s'appuient sur les résultats observables des actions des collectifs pour affecter à chaque zone des qualités particulières. Ainsi, la placette devient l'espace convivial, les terrasses et le cœur de place le lieu des événements, la fontaine et ses abords l'« espace fraîcheur »… Cette sectorisation de l'espace correspond à la tendance qui « propose des espaces complètement pensés, censés accueillir des activités spécifiques en des lieux donnés, sans ménager d'interstices, sans prévoir d'espaces flous susceptibles de permettre l'appropriation de certains groupes d'usagers. Dès lors, toute activité imprévue apparaîtra nécessairement comme déplacée parce qu'elle ne cadre pas avec le paysage instauré » (Fleury et Froment-Meurice 2014 : 10) où l'espace public est pensé comme un paysage fait de normes induites. La chargée de projet des services techniques de la Ville, interrogée sur la présence nombreuse de bancs dans le projet d'aménagement, pointe la volonté par le mobilier d'« encourager la convivialité […] dans l'idée d'offrir des endroits pour que les gens puissent s'asseoir, profiter de l'espace »[88] grâce à ces bancs courbes disposés sur la placette et qui permettent les discussions, les formes en arc de cercle épousant celle des grilles d'arbres. Tandis que quelques mètres plus loin, les assises de la même gamme mais de forme rectiligne n'ont pas la même utilité : « le long du marché, c'est aussi un dispositif qui vient bloquer l'entrée de la place »[89], toujours selon les dires de l'agent de la Ville. En fonction des sous-espaces définis par le plan d'aménagement, différentes pratiques, que le mobilier doit inciter, sont prescrites. Le plan de la place est sectorisé selon les usages qui doivent advenir, au risque d'une « saturation » (Gwiazdzinski 2021), comme s'en inquiète l'ancien architecte voyer, par le suréquipement de l'espace.

Enfin, le mobilier créé dans le cadre du dispositif témoigne d'un procédé à l'œuvre dans d'autres aménagements d'espace public : soit il est antérieur, contemporain et/ou compris dans le dispositif *Réinventons nos places*, soit il est postérieur et nous permet de comprendre des phénomènes de circulation de modèles urbains, par la petite échelle du mobilier, du local au global. Le processus de conception de l'aménagement par le mobilier que nous avons pu observer au cours de ce chapitre n'est pas sans rappeler

88. Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20

89. *Ibidem.*

celui présenté dans la vidéo[90], mise en ligne en 2010, par l'agence d'architecture TVK dans le cadre du projet de réaménagement de la place de la République. Cette vidéo, intitulée « Collage », donne à voir les étapes de création de l'image de la place. La vidéo s'ouvre sur des lignes d'une perspective tracée à la règle sur une feuille blanche, sur laquelle sont placés au centre la sculpture emblématique et au fond les bâtiments avoisinants. Sur cette base, l'auteur appose du mobilier de la Ville et, progressivement, différents éléments issus d'images variées : un manège de fête foraine, un kiosque à l'allure de pavillon d'architecte, la bordure d'une fontaine empruntée à une gravure du XIXe, puis un cycliste, un bus rouge à double étage, un taxi jaune, auxquels s'ajoutent des arbres et enfin des scènes urbaines – concert, jeux d'enfants et bain de soleil – qui terminent le tableau. La place se crée par l'accumulation d'éléments découpés issus de photographies prises dans différentes grandes villes internationales et de situations urbaines imaginaires. Cette manière de procéder résonne avec une dynamique que Sonia Curnier souligne dans les conclusions de sa thèse de doctorat, « Espace public comme objet *per se* ? Une analyse critique de la conception contemporaine » (2018), selon laquelle la recherche de singularité d'aménagements d'espace public pour les villes provoque paradoxalement un effet d'universalisation. Dans son travail, elle démontre l'ambiguïté d'une recherche de spécificité pour la conception d'espaces publics locaux qui s'appuie sur des références internationales, de telle sorte à ce que les aménagements particuliers, une fois considérés comme des références, deviennent aisément transposables à l'échelle mondiale.[91] Nous percevons cette dynamique dans le cadre d'autres places soumises au dispositif *Réinventons nos places* : la place du Panthéon et celle de la Bastille. La première comme la seconde font l'objet de créations de mobiliers urbains spécifiques qui, suite à leurs réalisations, deviennent des références. En effet, le mobilier réalisé par le Collectif Projet de la place du Panthéon, conçu en réemployant de blocs de granite inutilisés de la mairie de Paris, se fait banc, et en tant que tel il est présent dans *L'Atlas du mobilier urbain parisien* publié par l'Apur en juin 2022. Ce banc nommé « Barrette », signé de la mandataire du Collectif Projet de Panthéon, trouve sa place dans la chronologie des bancs de la Ville de Paris, allant du banc double Davioud daté de 1850 à la chaise modèle « Bastille », non signée, installée dans le cadre du dispositif sur la place du même nom en 2020 [fig. 9].

Cet atlas, qui répertorie cartographiquement et en détail le mobilier parisien, hisse au rang de standards les derniers éléments installés sur l'espace public parisien, au côté du mobilier emblématique parisien dessiné par l'architecte en chef du service, Gabriel Davioud, sous le Second Empire. Ce dernier avait alors déjà effectué un travail d'adaptation en vue de standardisation, « dans une recherche de gabarit élégant, normé selon les visées haussmanniennes » (Rodrìguez Tomé 2021 : 172). Par la réalisation de cet atlas, en relation avec l'exposition du Pavillon de l'Arsenal « La beauté d'une ville », un lien peut être établi avec le guide du mobilier urbain de la Ville de Paris. Cependant, leurs buts ne sont pas identiques, le second répertorie tandis que le premier édicte[92]. L'atlas permet, comme il est présenté, « de révéler combien le mobilier s'est largement multiplié, diversifié et spécialisé, à travers l'histoire » (Apur 2022 :

90. « Collage » Projet de la place de la République, Trévelo & Viger-Kohler Architectes Urbanistes Paris, 2010.

91. Dans un entretien donné par Sonia Curnier au site *Espazium* à propos de sa thèse de doctorat en architecture et sciences de la ville de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

92. « Le mobilier urbain parisien : guide de l'espace public » est publié en 1996, destiné à servir d'exemple aux autres municipalités. (Rodrìguez Tomé 2021 : 177)

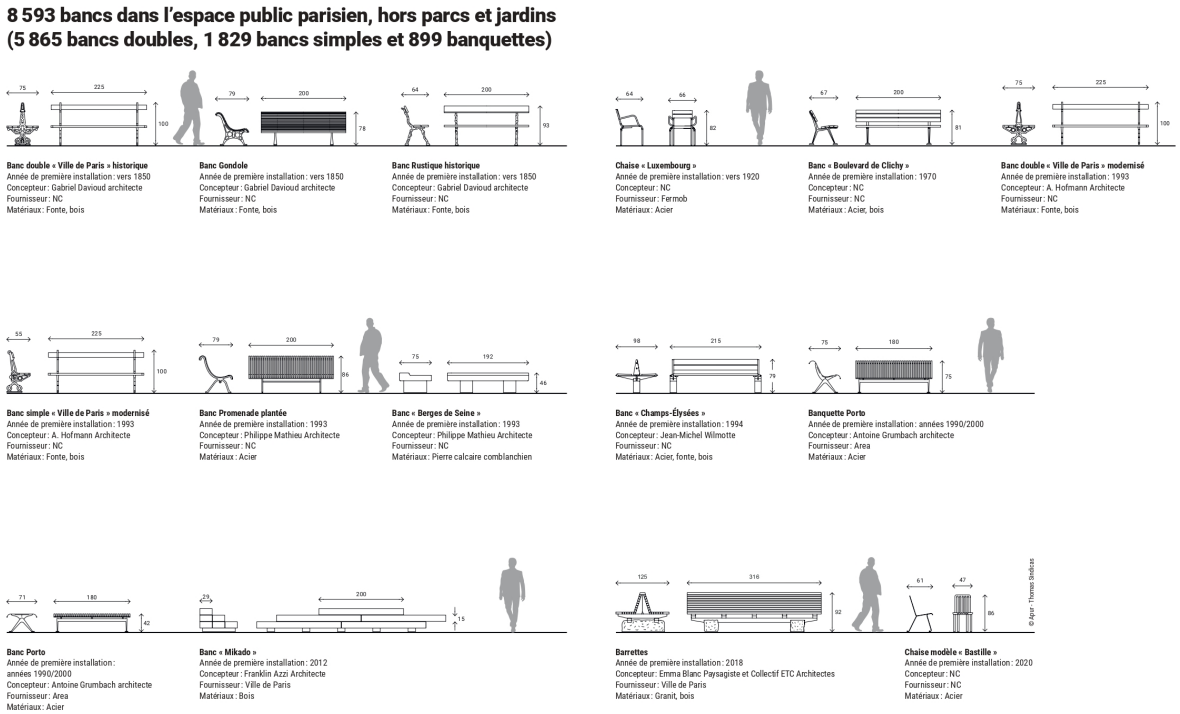

[fig. 9] Extrait de l'Atlas du mobilier urbain parisien, juin 2022

144). Ainsi, le mobilier conçu dans le cadre de *Réinventons nos places* « vient désormais diversifier l'offre de bancs » (*ibidem.* : 45) et par son intégration dans l'histoire du mobilier parisien devient, à son tour, un standard.

Diffusion d'une méthode

Au travers de ce chapitre, nous avons cherché à comprendre de quelle manière le projet et le dispositif s'articulent et se déploient sur la place. Nous avons vu comment les prestataires successifs interviennent dans le processus de projet en nous interrogeant sur les temporalités d'intervention de ses différents acteurs, sur les rôles attendus par le commanditaire qui leur sont attribués d'une mission à l'autre, et sur les limites, parfois négociées, des tâches qui leur sont assignées, dans la perspective générale de l'aménagement d'une place. En parallèle, nous avons vu croître l'importance accordée à la communication du projet et du dispositif par la construction d'éléments de langage (Pinson 2009 : 338) au fil des missions successives où le nom même du dispositif *Réinventons nos places* prend la forme d'un slogan.

Par la description et l'analyse du processus de projet développé sur la place des Fêtes et par le dispositif, il nous a été possible de comprendre, dans l'enchaînement voire le chevauchement des missions, l'accent mis sur la visibilisation de la démarche davantage que sur la réalisation en tant que telle de l'aménagement. Si le premier marché spécifique à la place des Fêtes entame le processus, il n'est en fait que la poursuite d'une volonté partagée entre acteurs locaux et services techniques de la Ville. En ce sens, l'Équipe Préconisation vient incarner la prise en compte de cette volonté et la mise en route concrète de la programmation d'un projet d'aménagement pour la place. La visibilité acquise, par le travail de préconisation de la place, permet de revendiquer, par le pouvoir politique local, l'intégration de la place à un dispositif d'aménagement d'espace public pensé dans le cadre de promesse électorale de la maire de Paris. Ici intervient la notion de chevauchement, comme nous l'avons constaté. Le premier marché, placé sous l'égide du dispositif, semble constituer une fin en soi : en effet il n'est pas nécessaire d'en attendre la conclusion pour lancer une nouvelle commande de mission, entraînant une rupture dans le circuit de projet selon lequel chaque mission est articulée en trois temps : commande, action, prescription, le dernier temps donnant lieu à la mission suivante. Cela fabrique un court-circuit qui provoque un dédoublement de la mission conclusive en une mission d'accompagnement sur le projet d'aménagement d'une part et une mission de maître d'œuvre sur le projet d'architecture d'autre part, dont il sera question dans le chapitre suivant. Nous analysons cela comme une volonté de privilégier l'animation. Occuper le terrain importe plus que de prendre le temps nécessaire à la transmission des enjeux d'un prestataire à l'autre, dans ce contexte de segmentation de la commande générale d'aménagement de la place en missions successives impliquant un roulement de concepteurs.

D'autre part, les pièces écrites des marchés nous ont permis d'éclairer, au-delà d'une modification des méthodes, le changement de prestataires appelés à intervenir dans le projet, qui témoigne d'un déplacement des compétences requises jusqu'alors dans l'aménagement d'espace public. L'analyse de ces différentes pièces écrites permet de voir l'émergence de manières d'agir et de figures d'acteurs, tel

que le professionnel de la stratégie de concertation qui élabore le programme du projet sur place en interaction avec les acteurs locaux. Par l'élaboration d'une démarche, l'équipe se positionne en tant qu'entrepreneur de méthodes telles que les définissent Nadia Arab et Elsa Vivant, à la fois vis-à-vis du public de la place et des services techniques et politiques de la Ville.

> « L'enjeu est de conforter les potentiels commanditaires et relais, dans la confiance accordée à l'opérateur, et de faire connaître cette confiance. La valorisation auprès des milieux politiques et techniques est dans tous les cas un enjeu évident, tendu vers la légitimation de l'expérimentation et de ses promoteurs. Il n'est donc pas étonnant de constater que ces activités de capitalisation et de diffusion représentent une occupation importante des entrepreneurs de méthodes. » (2018:13)

La reconnaissance de cette position leur permet d'accéder à la mission dispositif. Dans un deuxième temps, l'intervention d'un artiste, dans l'entre-deux temporel qui découle de l'intégration de la place des Fêtes au dispositif *Réinventons nos places*, met en lumière la confrontation de deux logiques, celle de l'aménagement et celle de l'intervention artistique. Dans ce contexte, le collectif se fait le garant d'une culture événementielle, qui par son action bouscule la temporalité et les partis pris classiques d'un aménagement urbain, tout en démontrant une ambition de s'inscrire durablement dans la fabrique de la ville (Gravari-Barbas et Jacquot 2007)[93]. Ce qui nous interroge sur une possible banalisation de ce type de pratique venue d'un modèle d'intervention alternatif et de sa systématisation dans la commande, au risque d'en faire à son tour un modèle d'intervention dominant (Douay et Prévot 2016). Sur la place, ce collectif bouscule les habitudes de travail de l'administration parisienne en matière d'espace public, en livrant un concept où domine « le principe d'autonomie » (Arab et Vivant 2018 : 8), plutôt qu'une réalisation. En l'analysant de la sorte, il nous est possible de comprendre que le Capla, dont l'artiste pose les bases, devient un outil au service de l'animation et non plus seulement un lieu formel. Enfin, lorsque le projet, par la dernière mission, atterrit dans les mains d'un collectif composé d'architectes et d'ingénieurs, le collectif met à profit l'expérimentation de son prédécesseur comme un levier pour réengager une série d'actions qui doit rendre opérationnelles les pistes nées de l'expérimentation. La récurrence des actions sur la place produit également une extrapolation du caractère événementiel de l'espace public. En effet, sur la place, les formats de participation se succèdent, les marches, les ateliers, les présentations publiques, les workshops, les événements, etc., reflétant l'injonction contemporaine à l'animation continue de l'espace urbain, qui par le processus d'aménagement nous semble trouver une raison à l'action. Cela résonne avec l'idée d'un « urbanisme de la révélation » selon la définition élaborée par Françoise Fromonot, où le programme de la commande s'engendre lui-même, et dont elle décrit l'émergence : « En Europe, une jeune génération d'urbanistes a encore fait évoluer l'idée de révélation-transformation par le biais d'actions presque immatérielles, qui parient sur les conséquences durables

93. La création en 2005 d'un master 2 professionnel à Paris-I–Sorbonne nommé « Projets culturels dans l'espace public » participe de la même logique d'accès à la commande, privée ou publique, de nouveaux acteurs et selon de nouvelles méthodes. Ce master « est dédié à la conception, la production et au développement de projets artistiques et culturels en espace public et aux démarches d'urbanisme culturel ».
https://formations.pantheonsorbonne.fr/fr/catalogue-des-formations/master-M/master-direction-de-projets-ou-etablissements-culturels-KBTIA3MA/master-parcours-projets-culturels-dans-l-espace-public-KBTIALOK.html

sur l'espace habité de manifestations éphémères de type événementiel » (2012 : 49). Malgré la « dimension pédagogique » des ateliers (Biau 2020 : 109), dans laquelle nous avons observé les deux familles de méthode que théorise Véronique Biau : celle qui cadre le fonctionnement collectif de la délibération – Équipe Préconisation – et celle qui prône une forme de conception partagée – les collectifs –, la réception par le milieu local de cette succession d'interventions et d'acteurs produit à la fois des attentes renouvelées à chaque étape et des incompréhensions sur le processus de projet. En outre, la segmentation des tâches en fonction des missions – préalable, intermédiaire, conclusive – brouille les intentions affichées de projet. Nous traiterons cela en détail dans le deuxième chapitre de la seconde partie.

Sur le plan urbain, la préfiguration travaille à la définition d'usage potentiel pour utiliser l'espace. Cette utilisation recherchée du vaste espace public que représente la place des Fêtes donne lieu à des sous-espaces, agissant par spécialisation selon les usages imaginés et/ou prévus par les concepteurs pour le(s) public(s) identifié(s). L'aménagement ne porte plus uniquement sur la matérialité de l'espace, mais également sur les manières de s'y comporter. Pour cela, les interventions s'appuient sur la notion d'usage, que la définition de Michel de Certeau permet d'éclairer comme un « art très ancien de "faire avec" [auquel il donne] le nom d'usage » (1990 : 52). Cependant, l'institutionnalisation de méthodes de projet basées sur un principe de spontanéité des actions et d'inattendu des réalisations nous interroge. L'adaptation de ces notions lorsqu'elles sont dictées, ou fortement incitées, dans la commande publique fabrique des contradictions sur les visées du projet entre animation et aménagement, entre temporaire et permanent.
À ce titre, la distinction entre tactique et stratégie énoncée par Michel de Certeau selon laquelle « ce qui distingue les unes des autres, ce sont des types d'opérations en ces espaces que les stratégies sont capables de produire, quadriller et imposer alors que les tactiques peuvent seulement les utiliser, manipuler et détourner. » (*ibidem.* : 51) nous permet de mettre en évidence les contradictions de l'institutionnalisation d'un urbanisme dit « tactique », qui paradoxalement produit et impose un aménagement, sous couvert d'un raisonnement dicté par l'utilisation imprévue et aléatoire de l'espace. Cette ambiguïté soulève la question de la durée qui, appliquée à l'aménagement d'un espace public, induit un rapport contradictoire entre le temps de l'expérience et la permanence de la place. Dans ce contexte, la place est vue comme le support de l'animation urbaine pris dans un projet processus, en plusieurs temporalités et saisonnalités, un urbanisme d'effet, où les actions sont plus valorisées que la réalisation en tant que telle, dans une proximité avec ce que Gilles Pinson observe à plus grande échelle :

> « Le projet vaut davantage par la démarche, les processus qu'il met en branle. Dans un contexte de rationalité limitée et de multiplication du nombre des acteurs participant aux politiques urbaines, il s'agit désormais de construire des orientations d'action, des visions d'ensembles qui auront fait l'objet d'un consensus au fil de processus interactifs, itératifs, d'ajustement mutuel entre les acteurs impliqués. Le projet ne tire pas sa force de la validité scientifique des dispositions qu'il comporte, mais du caractère partagé des orientations qu'il esquisse. » (2009 : 163)

Dans le contexte de la place des Fêtes, cela s'accompagne paradoxalement d'un rétrécissement de l'emprise de la mission de réaménagement dévolue aux prestataires extérieurs qui, en passant d'éphémère à pérenne, se déplace d'un projet d'aménagement urbain à un projet d'objet urbain.

Enfin, nous proposons de considérer le processus mis en place sur la place des Fêtes comme une expérimentation en vue de produire une innovation méthodologique (Arab et Vivant 2018), reproductible, applicable par l'institutionnalisation d'un « système d'action » (Pinson 2009 : 166). Cette application passe à la fois par la standardisation des outils développés au cours du processus, comme nous avons pu le voir avec certains mobiliers urbains créés sur des places soumises au dispositif, qui une fois réalisés et avalisés sont catalogués. L'expérience est systématisée de telle sorte à ce que chaque objet soit normé, défini techniquement et rendu disponible pour être employé ailleurs, qualifiable et quantifiable, et qui dans le même temps produit un espace pensé par l'addition d'éléments de design urbains reproductibles et donc décomposables pour devenir un système applicable ailleurs.

I.3 « Qui fait le projet, en fait ? »[1], de la conception à la réalisation

Mercredi 8 janvier 2020

Ce matin il fait gris et froid, je n'ai pas eu le courage de finir la rue de Crimée à vélo, je marche donc, un peu avant 9 h, en direction de la place des Fêtes. Je traverse le square et me dirige vers le centre de la place. Son aménagement, dont j'ai suivi les dernières réunions de chantier, semble fini. Il reste encore des clôtures légères autour des pelouses des terrasses sud, le temps que le gazon prenne, mais les derniers mobiliers urbains ont été fixés au sol. Au centre de la place, cependant, le chantier du Capla est en ébullition. La trêve des confiseurs, comme les responsables du chantier nomment les vacances de fin d'année, a permis de réaliser en atelier les parois du Capla, qu'un bras articulé assemble sous le contrôle d'un ouvrier en gilet jaune qui ajuste leurs positionnements depuis le haut de la construction. Avant les vacances, seules les fondations en béton avaient été coulées, et de nombreux conflits tant sur des aspects techniques que de planning mettaient en doute la possibilité de faire fabriquer les éléments durant les congés. Je sors mon téléphone pour prendre quelques photos de ce mécano géant. En m'avançant je constate que je ne suis pas la seule à avoir eu le réflexe d'immortaliser l'événement, le président d'une des associations locales fait de même. Je m'approche pour le saluer. Dans l'emprise de chantier, l'architecte responsable de la maîtrise d'œuvre l'a également vu, et nous arrivons vers lui au même moment. Je dis « réunion au sommet » avec un sourire, l'architecte répète mes paroles. L'architecte, elle aussi armée d'un appareil photo, mitraille l'événement. Elle nous dit être très excitée par l'apparition des murs, enfin. Nous échangeons nos vœux et papotons du quartier. Le président de l'association nous invite de vive voix à la traditionnelle galette qu'organise son association dans ses locaux en bordure de la place chaque début d'année. Il avait quelques jours auparavant envoyé un mail à ce propos à sa liste mail sur laquelle nous figurons toutes les deux. L'architecte, en désignant les murs du Capla qui se montent, dit au président : « C'est bien hein ? ». Il lui répond avec malice : « On pourrait faire la galette dedans ! » puis prend des nouvelles du travail de l'association d'architecture sur la place Gambetta. L'architecte lui annonce que la place Gambetta a été livrée et « inaugurée » dit-elle en mimant les guillemets. Elle précise qu'elle, comme son association d'architecture, n'ont pas été invitées. Le président lui demande s'il serait possible d'organiser une visite guidée pour les membres de l'association. La discussion prend fin, il souhaite bon courage à l'architecte qui s'apprête à pénétrer sur le chantier, mais en voyant que je la suis, il a une expression interrogative. Je lui dis : « Et moi je m'invite aux réunions de chantier », ce sur quoi l'architecte renchérit : « Juliette, elle espionne ». C'est d'ailleurs comme ça qu'elle m'a présentée lors de la première réunion de chantier à laquelle j'ai assisté. Ambiance. Nous entrons toutes les deux dans l'emprise du chantier tandis que le président poursuit sa route en direction du local de l'association.

Nous commençons le tour de chantier qui précède chacune des réunions en compagnie des responsables des différentes entreprises, du pilote, de l'ingénieure de la Ville de Paris responsable de la maîtrise d'ouvrage, qui a cependant été délégué à la société d'économie mixte la SEM Paris Seine, et de la responsable de cette dernière. Les parois préfabriquées dessinent le volume de la partie du Capla qui enveloppe la sortie de secours du parking. Sur les quatre faces du volume, trois d'entre elles sont recouvertes du pare-vapeur bleu qui sera à terme caché par les bardages bois extérieurs. La dernière face est celle du mur intérieur du Capla, qu'une deuxième étape de construction viendra compléter dans peu de temps. Cette

1. Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19

face en bois dessine la rampe de l'escalier qui donnera accès à la salle de réunion à l'étage. La structure bois du plancher haut a été posée, et nous montons tour à tour à l'étage par l'échelle qui remplace, le temps qu'il soit construit, l'escalier. Ils constatent l'avancement, observent les détails et identifient les éléments susceptibles de poser des problèmes. Une fois redescendus, nous nous dirigeons vers l'une des deux bases vie du chantier, où nous avons pris l'habitude de faire les réunions hebdomadaires.

Alors que nous prenons place autour de la table, la porte de la base vie se rouvre et l'élue du quartier pénètre dans la salle. Elle attaque d'entrée de jeu sur le planning, on lui a dit hier « fin mars », ça ne lui convient pas. L'architecte lui dit « On y est presque », elle répond, cinglante : « On devrait y être ! » et poursuit « Je ne sais pas comment on va l'appeler, Cabanon, Capla… mais les habitants l'attendent depuis sept ans. Et ici tout le monde se renvoie la balle, nous on est les représentants des habitants, il est temps qu'on nous dise les choses, il faut que ce soit livré pour les élections ! J'habite là et mon sentiment, c'est que ça ne sera pas fini à temps ! » Le pilote lui dit qu'à la fin de cette réunion, il sera en mesure de donner une date, l'élue toujours debout continue de parler « Moi je viens de valider la fiche de poste pour les employés de la municipalité, pour que les habitants, les associations et les agents puissent faire la gestion fin février ! » Autour de la table, chacun essaie de trouver où ils pourraient gagner du temps. « Pour moi et pour vous, je préfère partir », dit l'élue en tournant les talons.
Après quelques secondes, les échanges reprennent tous azimuts autour de la table. « Où en est la question du remblaiement des fondations du bâtiment avec des billes d'argile pour l'isolation ? » interroge l'un des participants, prescriptions techniques et exemples de réalisation se mêlent pour lui répondre. L'ingénieure de la Ville dit : « Les gradins, on les a faits avec des billes de polystyrène », y allant elle aussi de son exemple. L'architecte maîtrise œuvre lui répond sèchement : « Oui, on sait, et on en a entendu parler », avant de demander à ce que l'on reprenne les points à l'ordre du jour suivant le compte-rendu de la réunion de la semaine dernière. La question du bardage extérieur est abordée, plusieurs échantillons sont en cours de fabrication et doivent être validés par les élus. L'ingénieure de la Ville dit se charger d'envoyer un mail aux élus pour obtenir une validation. L'architecte propose : « Dites-leur de venir boire le café chez nous mardi » « On ne peut pas faire ça sur photo ? Parce qu'ils ont des agendas très chargés, c'est la période des vœux », répond l'ingénieure. Piquée par la remarque, l'architecte s'empresse de dire qu'eux aussi ont des agendas très chargés. Les sujets techniques s'enchaînent, photovoltaïque, éclairage, menuiserie, puis vient la question des éléments de cuisine.
« On aimerait bien avoir des informations sur la gestion pour ces éléments-là, quelle doit être la taille du frigo, par exemple ? » l'architecte demande,
« Ça va être un équipement municipal, un ou deux agents de la Ville seront présents sur place », l'ingénieure lui répond,
« Est-ce que le "café du matin" proposé par les associations du quartier lors des ateliers de participation va avoir lieu ? » poursuit l'architecte,
« On ne sait pas », clôt l'ingénieure.
Entre deux sujets techniques, l'architecte demande à l'ingénieure de pouvoir faire venir un petit drone pour prendre des photos du chantier, ce à quoi l'ingénieure répond qu'il en avait fait la demande et que ça n'avait pas été accepté : « Les gens du quartier pensent qu'ils sont enregistrés et ça ne passe pas ! » Vers 11 h 30, la réunion touche à sa fin, les intervenants quittent progressivement la salle et je me retrouve seule avec l'architecte. J'en profite pour lui demander les rôles de certaines personnes que je n'ai pas identifiés aujourd'hui, puis nous nous séparons et j'en profite pour faire mon tour de quartier comme à mon habitude. (Extrait de carnet de terrain, 08/01/20)

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur la dernière étape du projet, la réalisation, où la construction de l'aménagement et celle de l'édifice central, le Capla, se distinguent. Nous émettons l'hypothèse que la concrétisation formelle du projet s'écarte d'un processus créatif pour s'apparenter à un processus de fabrication d'un produit (Biau 2020) sachant répondre aux différentes injonctions auxquelles il est soumis. Pour cela, nous observerons au cours de ce chapitre comment le projet « fait agir » (Latour 2007) les acteurs impliqués dans sa conception et sa réalisation suivant trois séquences. La première déplace les tâches et les pratiques des acteurs (Claude 2006) impliqués dans la conception. La deuxième présente le projet et négocie ses contours, dans un jeu de représentation et d'aller-retour, et la troisième construit en même temps qu'elle déconstruit à la fois un symbole et une image, pour comprendre, par l'observation des situations de projets, ce qui se fabrique tant dans les rôles affectés aux acteurs selon leurs compétences déclarées ou effectives, que dans la manière dont le projet architectural se construit.

Pour cela, il s'agira dans un premier temps de regarder de quelle manière le dispositif impacte la pratique des architectes, à la fois dans l'institution parisienne et chez les prestataires extérieurs impliqués par le dispositif dans le projet. Nous nous appuierons sur des entretiens avec les acteurs du projet au sein de l'institution, sur le travail de thèse de Morgane Delarc (2018), dont le terrain se termine au moment où le nôtre démarre et dont les observations depuis les services techniques de la Ville nous permettront de comprendre ce qui précède de la situation que nous observons dans notre terrain. Nos entretiens réguliers avec des membres du Collectif Projet nous permettent de comprendre comment cette commande influe sur leurs trajectoires professionnelles et inversement. Dans ce cadre, nous recentrons nos observations autour des architectes de l'association d'architecture qui font partie du collectif de projet et dont, au fil du terrain, la figure se substitue à celle du Collectif Projet. Enfin, nous observerons en détail le système de commande qui lie l'institution et les prestataires extérieurs selon l'hypothèse que le mode de contrat influence le mode de conception. Nous chercherons à comprendre la segmentation et l'articulation du champ professionnel (Claude 2006) entre métier et savoir-faire selon les relations qui se tissent et se négocient par le prisme du projet.

Dans un deuxième temps, nous tâcherons par l'analyse d'une scène de terrain – la présentation publique du conseil de quartier – d'analyser les rôles que se donnent entre eux les acteurs devant le public et ceux qui sont joués dans les coulisses par ces mêmes acteurs selon deux aspects, la fonction et la forme. Pour le premier, il donne lieu à un élargissement du champ de compétence de la part des architectes prestataires extérieurs afin de s'assurer de la concrétisation du projet. Pour cela, ils déploient une palette des compétences qui dépasse la conception architecturale. Cette dynamique est accompagnée par un acteur en particulier, qui a un rôle charnière de traduction des enjeux : il s'agit de l'acteur responsable de la mission Pavex. Puis nous nous pencherons sur la conception architecturale en tant que telle en observant ce qui est donné à voir au public et les pérégrinations du dessin, soumis à des contraintes non seulement techniques dans un processus de projet où l'incertain règne (Pinson 2009). Et ainsi de quelle manière les différents acteurs identifiés négocient entre recherche de consensus, de compromis

et décision finale. Afin de comprendre ce qui façonne la forme architecturale au gré des résolutions techniques et politiques.

Enfin, par l'observation des travaux sur la place, nous nous interrogerons sur ce qui se construit et ce qui se déconstruit, sur les temporalités auxquelles est soumis l'aménagement urbain dans sa composition spatiale, entre temps court de l'exécution du chantier et long de l'entretien (Denis et Pontille 2022). En observant d'abord ce que le projet d'aménagement au présent remplace du passé, nous nous pencherons sur ce que l'on garde ou ce que l'on essaie de garder, ce que l'on remplace, ce qui disparaît et ce qui se transmet. Puis, sur le vif, nous analyserons ce qui se construit concrètement par l'observation depuis les réunions de chantier, et ce qui se construit symboliquement en termes de posture pour les acteurs. La situation des réunions de chantier cristallise de nombreux enjeux entre différents mondes concernés par la réalisation, ce qui nous permettra de voir une galerie de personnages, au sens où les personnes impliquées dans le projet jusqu'à présent revêtent une posture singulière dans ces situations donnant lieu à une mise en représentation de leur rôle. Ces situations de chantier permettent également d'interroger le temps, les temps qui, dans l'unité de lieu des bases vie où se tiennent ces réunions, fabriquent le projet davantage que tout autre impératif.

1. Ce que le projet déplace

« Je n'ai jamais vu MOE2, c'est la première fois que je vois un truc comme ça »[2], s'étonne l'architecte de l'association d'architecture membre du collectif. Comme nous l'avons vu (cf. §I.2), la mission conclusive scinde la maîtrise d'œuvre en deux. La dénomination par la fonction « maîtrise d'œuvre 2 » dont est affublé le collectif sort des « pôles traditionnels des projets architecturaux et urbains » (Macaire 2009a : 5) qui distinguent maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre par la réglementation de la commande publique. Nous observerons dans un premier temps la fonction de maîtrise d'œuvre au sein de la Ville : quels sont les agents qui en sont les garants, et de quelle manière la mission vient brouiller les lignes de la profession d'architecte dans les services techniques de la Ville ? Par le prisme du réaménagement de la place des Fêtes, il nous est possible d'interroger la structuration des services de l'institution parisienne, afin de comprendre la constitution progressive d'un savoir-faire propre à la Ville et de saisir l'enjeu de la transformation actuelle par l'évolution des compétences internes appelées à participer au projet (Delarc 2018). Et de l'autre point de vue, de quelle façon la mission « maîtrise d'œuvre 2 » du collectif interroge-t-elle la place des compétences d'architecte dans le dispositif ? En travaillant dans un premier temps sur les usages, le Collectif Projet fait du dispositif un levier d'accès à une commande de conception en faisant glisser le projet urbain vers un projet architectural, qui dans le même temps déplace les compétences et les rôles attribués en interne du groupement. Afin de comprendre comment le travail s'organise au sein des deux organisations, l'institution et le collectif, quelle division des tâches et distribution des rôles (Bernoux 1985 : 118-119) découle de l'application du dispositif. Nous permettant d'analyser ce qui

2. Intervention de l'architecte chargé du projet à l'association d'architecture lors du séminaire « Vers une critique ? » organisé par le LAA le 24/04/17.

se déplace à la fois dans les pratiques de travail et dans l'attribution des compétences affectées aux différentes étapes de conception au fil de la mission selon les positionnements : intérieur ou extérieur, local ou global, individuel ou général.

Transformation à l'intérieur des services

Le directeur de la Voirie, en introduction du séminaire *Réinventons nos places* de mai 2015, rappelle l'enjeu pour ses services : « Rechercher une réalisation plus souple, plus sobre, sans prétention et économe en moyen. C'est important, c'est-à-dire que nous-mêmes – je suis directeur de la Voirie – nous avons une "réputation", dès qu'on intervient sur l'espace public, de tout démolir et refaire à neuf, l'ensemble des surfaces, de façade à façade. Il faut donc évoluer dans notre manière de faire, de raisonner et dans notre approche de l'espace public. » (mairie de Paris et Apur 2015a : 6) Ce à quoi la directrice de l'Apur, dans son allocution, ajoute : « Parce que ce n'est pas si simple d'organiser et de renouveler les méthodes de travail à Paris, en particulier sur l'espace public. » (*ibidem.* : 7). La volonté de bousculer les modes de production des services techniques de la Ville par le dispositif de réaménagement de sept grandes places parisiennes, selon le principe de « faire de ce projet le lieu d'un renouvellement de pratiques et peut-être d'une culture de travail de ses services » (Delarc 2018 : 54), a pour effet de créer une concurrence entre un savoir-faire de la Ville et les prestataires extérieurs, les « collectifs pluridisciplinaires », pour transformer l'espace public à moindres frais par l'usage d'un autre type d'urbanisme (d'Aboville 2012).

Dans la pratique, l'intention affichée de changer les modes de production des espaces publics de la part les services de la Ville (Fleury 2010c ; Fleury et Wuest 2016) implique des déplacements de tâches affectés aux services techniques. Au sein du service d'Aménagement des grands projets (SAGP), qui est un des services de la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), la maîtrise d'ouvrage (MOA)[3] est détenue par l'Agence de conduite d'opération (ACO) de tous les grands projets. Elle a le rôle « du client » comme le dit l'une de ses agents, tandis que traditionnellement le rôle de la maîtrise d'œuvre interne d'espace public est endossé par l'Agence des études architecturales et techniques (AEAT), sa voisine dans l'organigramme de l'administration comme dans les bureaux de la SAGP. Cette maîtrise d'œuvre en interne pour des projets d'aménagement fonctionne comme une « agence publique »[4] d'architecture. C'est cette dernière qui par le dispositif est amenée à évoluer. La mission sépare en deux le rôle de maîtrise d'œuvre sans vraiment le confier à des prestataires extérieurs, comme cela peut être le cas. De plus elle distingue, comme nous l'avons vu, deux aspects du projet : l'infrastructure confiée entièrement à la Ville pour le cas de la place des Fêtes et l'aménagement partagé entre la Ville et les prestataires extérieurs (cf. §I.2).

3. Elle est maîtrise d'ouvrage pour les sujets de voirie et d'infrastructure, et la direction des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE) pour les aménagements paysagers. La fonction de maîtrise d'ouvrage est apparue avec la loi MOP qui est aujourd'hui remplacée, depuis 2019, par le Code de la commande publique. Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000693683

4. En empruntant les mots de Benjamin Le Masson dans son intervention aux assises des architectes-voyers « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre publiques »
https://architecte-voyer.fr/maitrise-douvrage-et-maitrise-doeuvre-publiques/

Pour suivre les places du dispositif, en amont de la désignation des collectifs, est formée une « équipe projet » (Delarc 2018) par place, composée d'agents de l'ACO – ingénieure de formation – et de l'AEAT – un ingénieur et un architecte – mais également de l'Apur et de la mission Pavex, dont nous verrons dans le paragraphe suivant le rôle. Au sein de cette équipe projet, des conflits émergent qui marquent, selon notre interlocutrice architecte à l'AEAT, le manque de prise en considération de la fonction portée par les services de la Ville pour concevoir l'espace public en mettant en cause une culture professionnelle.

> « Il [le directeur artistique de la mission Pavex[5]] est arrivé en disant : "Vous n'avez jamais su faire de l'espace public. Vous avez une vision d'architecte qui n'est pas la même que la mienne…" Bon, après il a changé un petit peu et on a quand même réussi à travailler ensemble. Il y avait l'Apur aussi, l'Apur qui était arrivé en disant en gros : "Vous êtes des nazes parce que vous êtes un service de la Ville, donc vous êtes une régie interne qui fait de petits projets en régie interne", mais en réalité il n'y avait pas eu d'observation de ce que l'on avait fait avant, donc ils ne savent pas… Ils trouvaient qu'on était peut-être un petit peu trop conservateurs, qu'on avait tendance à imaginer des espaces qui seraient plus des espaces pensés comme au XIXe siècle, avec de lourds travaux de voirie, en toile de fond de tout ça, le problème c'était l'argent, on voulait faire sept places avec le même budget que la place de la République, et en réalité on s'est bien rendu compte dans les discussions qu'on a eues avec les gens, les locaux, qu'eux ils attendaient des gros travaux. »
> (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Pour comprendre le présupposé « conservateur » des services de la voirie depuis l'extérieur, il nous est nécessaire d'interroger l'apparition de cette maîtrise d'œuvre « étude » en interne de la DVD. Si la distinction avec la maîtrise d'ouvrage est le fruit de la restructuration des services en 1997 (Fleury 2007 : 391), la pratique du projet dans la direction de la Voirie est antérieure. Une première « section de projet » voit le jour en 1986. L'un de nos interlocuteurs, ancien architecte voyer de la DVD puis adjoint à la direction de l'Urbanisme, nous raconte le contexte de création de cette « section de projet » en lien étroit avec le métier d'architecte voyer sur lequel nous reviendrons après. « La direction de la Voirie décide en 1986 de recruter des architectes voyers venant, auprès des ingénieurs, renforcer amicalement les efforts du service de l'espace public et du mobilier urbain traditionnellement rattaché à l'urbanisme. Près d'une quinzaine d'architectes voyers se consacrent dès lors à plein temps aux projets d'espace public. » (Landau 2003 : 274). L'intégration d'architectes à la direction de la Voirie indique une volonté de « faire du projet », comme le dit l'un des anciens membres, de participer à l'élaboration d'une « doctrine de l'espace public »[6] qui se manifeste par l'élaboration du « Guide de l'espace public », un catalogue du mobilier de la Ville de Paris, tandis que de manière concomitante le terme d'« espace public » se développe et se diffuse dans le champ technique, politique et social (cf. §I.1). Dans le même temps, ces nouvelles recrues doivent faire l'apprentissage d'un savoir-faire technique spécifique à la voirie.

> « La direction de la Voirie a recruté deux architectes, c'est d'ailleurs là que j'ai rencontré [le conducteur d'opération, Ville de Paris, période 1991-1996], parce qu'elle a créé ce que l'on appelle une "section de projet" c'est-à-dire qu'elle a créé… C'est en 1986, un bureau qui était d'ailleurs à côté du port de la Bastille,

5. Préfiguration, aménagement, valorisation et expérimentation de l'espace public. Il s'agit d'une mission au secrétariat général de la Ville de Paris sur laquelle nous reviendrons plus en détail dans ce chapitre.

6. Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19

> et ce bureau qui était dirigé par un ingénieur qui connaissait par cœur tout ce qui est projet en voirie, dans laquelle le nivellement est une donnée fondamentale, moi je ne savais même pas que ça existait, et cette section s'occupait de tous les projets faits en régie, et contrôlait ou avait un droit de regard sur tout ce que faisaient les sections territoriales, et donc elle a voulu se doter d'architectes, donc moi j'ai tout de suite posé ma candidature parce que je me suis dit ça, ça doit être un truc, on va faire du projet au milieu d'ingénieurs [...] Moi, j'ai appris le job à la section projet quatre ans et puis a été créé, ça c'est au début des années 1990... je ne sais plus, un service spécial qui s'est appelé l'"agence des grandes opérations". Et donc les grandes opérations, c'étaient tous les projets d'espace public ou d'infrastructures supérieures à l'époque à 70 ou 80 millions de francs, donc c'était le pont de Gaulle, les Champs-Élysées, la place des Fêtes, le quartier Montorgueil, l'avenue d'Italie, l'avenue de Flandres, la voie Mazas... enfin les grands projets. » (Extrait d'entretien avec un ancien architecte voyer de la DVD puis adjoint à la direction de l'Urbanisme, Ville de Paris, période 1983-2014, le 22/07/19)

Cette section projet donne naissance à l'Agence de conduite d'opération (ACO) en 1990, qui lors de la restructuration de 1997 sépare les deux maîtrises clarifiées depuis 1985 par la loi MOP (Biau 2020 : 185), la maîtrise d'ouvrage pour ACO et la maîtrise d'œuvre interne pour les projets réalisés en régie, l'Agence des études architecturales et techniques (AEAT). Aussi l'implication de cette dernière dans le dispositif *Réinventons nos places* brouille la « ligne de séparation »[7] entre interne et externe qui préalablement était étanche : soit le projet était porté par l'AEAT en interne, soit il était confié à une maîtrise d'œuvre externe.

Si nous comprenons dans ce dédoublement de la maîtrise d'œuvre la volonté de faire évoluer les manières de faire de l'AEAT en sollicitant la présence d'acteurs externes à l'institution parisienne, dont la manière de travailler est moins conventionnelle, en tant que conseil, les services le perçoivent comme une remise en cause de leur capacité à inventer des solutions nouvelles pour l'aménagement de l'espace public et à faire bouger les lignes de l'intérieur en proposant des nouveautés. L'architecte voyer AEAT chargé de projet pour place des Fêtes raconte : « Quand je suis arrivé à la voirie, j'ai commencé à faire des projets. On m'a dit : "Tu révolutionnes les trucs parce qu'on n'a jamais fait ça, on ne peut pas le faire, on ne l'a jamais fait." J'ai dit : "Pourquoi on ne pourrait pas le faire ?", parce que ce n'était pas compliqué. »[8] Ainsi l'implication de ces collectifs est perçue d'une part comme une dévalorisation de leurs compétences, mais également de leur capacité à faire évoluer leurs pratiques professionnelles au gré des évolutions urbaines. Le dédoublement de la maîtrise d'œuvre suscite l'incompréhension de l'architecte à qui est confiée la maîtrise d'œuvre à l'AEAT : « En fait sur la place, ce qui a longtemps été pas très clair pour nous, c'était de savoir quel est notre rôle, parce qu'en fait ils voulaient qu'on désigne des collectifs sur place. »[9] La séparation entre les deux maîtrises œuvres, 1 et 2, crée une segmentation des compétences (Fleury 2007 : 388) non seulement sur des objets concrets, l'infrastructure et l'aménagement, mais sur les sujets imbriqués que sont le dessin du sol et la programmation des usages qui s'y déroulent, comme le raconte l'architecte chargée dans un premier temps du projet de place des Fêtes :

7. *Ibidem.*

8. Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19

9. *Ibidem.*

> « On fait des projets qui sont plus de l'ordre de l'occupation, des usages, voilà, on part des usages ! Mais en fait, moi, j'ai jamais vraiment adhéré à cette… à cette dissociation. On ne peut pas parler d'espace sans parler d'usage, on ne peut pas parler d'usage sans parler d'espace, donc en fait je comprends pas… J'ai pas compris quand on m'a dit : "Il faut que tu remettes à plat toute ta façon de penser l'espace public." Je veux dire non, mais attends, ça fait des années que je pense comme ça, donc c'est pas vous qui allez m'apprendre comment je dois… » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Cette double maîtrise d'œuvre opère un fractionnement des tâches de conception en dissociant selon ses mots infrastructure et usages pour externaliser ce qui se rapporte à ces derniers. Cela a pour effet de créer une superposition des rôles de conception et de susciter des rivalités aux frontières des groupes professionnels (Claude 2006 : 20), comme en témoigne l'architecte voyer chargée du réaménagement de la place des Fêtes entre 2013 et 2016 :

> « À un moment, je suis sortie d'une réunion en disant : "Si vous voulez faire de l'infrastructure, vous le demandez aux ingénieurs, c'est pas à moi qu'il faut demander ça !", mais je suis partie énervée parce que je ne comprenais pas ce qu'ils voulaient, et donc moi j'ai un petit peu pété un câble. Ensuite ma collègue qui est dans le même bureau que moi, pareil, elle a un peu pété un câble, et je pense que nous on a exprimé ce que tout le monde… et que personne n'osait dire, et ça s'est très très mal passé avec nos chefs, qui n'ont pas compris ce qu'on voulait dire. Parce que notre N+1 qui est architecte, qui aurait pu comprendre, elle a décidé de ne pas comprendre, et puis les deux autres qui était nos chefs supérieurs, c'étaient des ingénieurs qui ne comprenaient pas ce qu'on leur disait, ils ne comprenaient pas pourquoi on ne faisait pas ce que l'on nous demandait. » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Dans son discours, elle met en avant ses compétences d'architecte pour penser les réponses aux situations de projet, au-delà de l'exécution directe des ordres hiérarchiques (N+1) et la liberté relative à sa fonction d'architecte dans l'organisation (Bernoux 1985 : 131). Ces changements bousculent les habitudes des architectes de la Ville et renforcent l'aspect gestionnaire et technique (Fleury 2007 : 445) de la maîtrise d'œuvre AEAT. La question des compétences singulières attachées à la profession d'architecte et la différence avec celle des ingénieurs au sein de la Ville est soulevée, à la fois par l'incompréhension de la nature du travail attendu, mais aussi par le manque de valorisation d'une profession, celle d'architecte et plus encore celle d'architecte voyer qui est la sienne.

Ce corps de métier unique en France est l'héritier de l'histoire longue de la structuration de l'administration parisienne. Née des réformes successives de la préfecture de la Seine, la dénomination « architectes voyers » apparaît à partir de 1895 (Delarc 2018 : 154). Ils succèdent aux inspecteurs et commissaires voyers chargés de faire et de suivre les projets de voirie parisienne au service de la Grande voirie (Spitz 2004). Leurs compétences nécessitent des connaissances techniques singulières : tracés des voies, nivellement. Si, précédemment, des architectes sont déjà présents dans l'administration de la préfecture de la Seine aux différents services (architecture, promenades, etc.), leur constitution en groupe professionnel leur confère un statut et une expertise propres. Défendant sa profession, l'ancienne chargée de projet met

en avant le rôle essentiel des architectes voyers dans la continuité de la construction de Paris. Dans son propos, elle met en lumière les changements perceptibles entraînés par la disparition de ce corps de métier :

> « On était un peu le seul corps qui existait depuis cent vingt ans, corps d'architectes de la fonction publique territoriale du coup [...] Mais du coup, ça veut dire que nous on est un corps qui a quand même participé à la construction de Paris, depuis cent vingt ans, tu vois, et donc si on disparaît il y aura certainement d'autres architectes qui seront employés, dans la ville, mais qui ne contribueront pas à la construction de Paris de la même manière, ce sera pas sur les mêmes sujets, enfin, ils seront... [...] Ils auront moins de responsabilités, donc on peut se dire que c'est plus des exécutants, quand l'architecte devient exécutant ce n'est pas très bon en général. [...] C'est une problématique qui est atteinte dans toute la profession des architectes. Et en fait, pourquoi est-ce qu'on disparaît ? C'est qu'il y a eu un rapport de la Cour régionale des comptes il y a dix ans qui disait qu'on est trop payés et qu'on coûtait cher, alors qu'on n'est même pas cent à la Ville, et que par ailleurs les ingénieurs des services techniques qui n'ont pas nos compétences en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et autres, bah ils coûtent plus cher puisqu'ils sont beaucoup plus nombreux et payés comme nous, et on n'a pas voulu les dézinguer. Parce que je pense que les architectes, ils ont quelque chose à apporter qui est toujours un petit peu dans l'analyse des choses et pas dans l'application de demandes qui sont faites au coup par coup par des politiques. » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

À cette perception d'une réduction du rôle des architectes de la Ville à un rôle d'exécutant dans le cadre de la conception d'espace public, dont elle nous fait part, s'ajoute la crainte de voir disparaître le métier d'architecte voyer[10]. Cette inquiétude va, pour elle, de pair avec le manque de considération pour le statut particulier d'architecte voyer et le savoir-faire qu'il désigne et protège. Au sein de la direction de la Voirie et des Déplacements, leur nombre se réduit et des mutations vers d'autres services ont lieu comme c'est le cas pour notre interlocutrice, l'architecte voyer chargée du projet Place des Fêtes à l'AEAT de 2013 à 2016.

> « Je suis partie à peu près à ce moment-là. Et donc j'ai trouvé que ce n'était pas clair pour tout le monde, en fait, parce que du coup, on ne savait même pas... À un moment on a été obligés de faire un tableau, parce qu'il y a nous qui étions maître d'œuvre, il y avait la DEVE où tu avais des paysagistes donc un autre maître d'œuvre, plus le collectif dans lequel il y avait des maîtres d'œuvre. Qui fait le projet, en fait ? Le collectif, il n'était pas censé faire le projet, mais finalement il fait le projet. Nous on sert à quoi ? Alors à un moment, ils nous ont dit : "Vous êtes là pour valider les projets d'infrastructures", je leur ai dit : "Attendez, moi je ne suis pas ingénieure, projet d'infrastructure ça ne me concerne pas, moi je suis architecte." Enfin il y a eu beaucoup beaucoup de tension à cause de ça, parce qu'en fait les rôles de chacun n'étaient pas bien définis, pour moi ça a été géré... C'est un problème aussi de notre service, je pense qu'il aurait fallu face à cette demande politique que les chefs de notre service aient d'abord un vrai schéma de comment on fonctionne les uns avec les autres. On a essayé de le faire, mais en fait, rien n'était fixé, il y avait l'Apur aussi. Quel était

10. Dans l'allocution de clôture de la présidente de la section syndicale des architectes-voyers de la Ville de Paris, aux assises des architectes-voyers le 29 novembre 2019 : « Pour les cent vingt ans du corps des architectes voyers, nous avons clairement affiché notre opposition à une réforme du statut des corps techniques de la Ville de Paris, qui scelle la lente extinction des architectes voyers, et ferme aux architectes qui seront recrutés dans les prochaines années l'accession à des postes d'expertise, d'excellence et de conseil aux décisionnaires. » En ligne https://architecte-voyer.fr/allocution-de-cloture/

> le rôle de l'Apur ? Quel était le rôle de Pavex ? Et en fait au final on a cru comprendre que ce qu'ils voulaient, c'était qu'il y ait de l'animation sur l'espace public, or nous on était un service de travaux, on n'est pas un service animation sur l'espace public, donc qui s'occupe de l'animation sur l'espace public ? Le collectif, mais le collectif il fait aussi la maîtrise d'œuvre, enfin il n'y avait rien de clair, c'est une espèce d'usine à gaz, franchement je ne sais pas ce qu'ils… Enfin, tu vois, tout ça pour faire des économies. » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

Elle pointe également la méconnaissance de la part des services politiques de la Ville de leur manière de fonctionner, leur conservatisme supposé. Cela nous semble significatif d'un problème de compréhension du mode de fonctionnement de l'institution parisienne et des habitudes de travail de ses agents. En effet, alors que nous cherchions à comprendre comment les services de la Ville s'organisent, nous avons été confrontés à l'absence d'organigramme disponible au public, ce qui nous semble être représentatif de la difficulté d'avoir une vision d'ensemble due à l'opacité du mode d'organisation (Bernoux 1985 : 126). Lorsque dans le dispositif *Réinventons nos places*, les collectifs projets sont désignés, l'organisation à l'intérieur de l'institution parisienne se réorganise à nouveau. Pour la place des Fêtes, les interlocuteurs de la Ville sont réduits à trois agents, il s'agit d'une part de l'ingénieure côté ACO, et côté AEAT d'un ingénieur et d'un architecte de l'AEAT. Ce dernier est recruté par contrat par la Ville suite au départ de l'architecte voyer qui a suivi les premières étapes dans un autre service. Architecte de formation, il a d'abord mené sa carrière à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), et notamment sur le dispositif *Réinventons nos places*, il effectue donc un glissement d'institution, de l'Apur à la Ville, sans pour autant changer de sujet :

> « Moi, je suis sur le projet depuis un peu plus d'un an, j'étais à l'Apur avant. Et donc moi à l'Apur je me suis occupé des études prospectives, sur l'espace public notamment, et j'ai travaillé sur la préparation des séminaires sur les sept places qu'il y a eu avant, et je travaillais beaucoup avec l'agence de la mobilité à la DVD qui travaille sur la question de l'accessibilité, des usages, etc., là où la SAGP c'est vraiment… C'est le service de conception de l'espace public, et l'agence de la mobilité travaille sur des questions d'usage, d'accessibilité, des questions un peu prospectives sur l'évolution de l'espace public. Voilà, donc je travaillais beaucoup avec eux et du coup, là, pour les sept places, j'ai beaucoup travaillé avec les services de la Ville sur la préparation du séminaire et sur l'élaboration de cette nouvelle méthodologie des sept places. Et puis il se trouve qu'il y a un architecte, une architecte qui est partie d'ici [AEAT], et puis le responsable est venu me proposer de venir, et je suis venu comme ça, quoi… de façon presque naturelle en fait, comme je travaillais sur l'espace public, c'est une façon aussi de travailler sur la maîtrise d'œuvre et de voilà, d'aller jusqu'au bout de la chaîne de l'espace public du coup. » (Extrait d'entretien avec l'architecte chargé de projet, Ville de Paris, période 2016-2020, le 24/10/18)

La trajectoire professionnelle qu'il décrit lui permet de passer des études prospectives à la maîtrise d'œuvre, pour suivre la mise en place de la nouvelle méthodologie à l'élaboration de laquelle il a participé et au déploiement depuis les services de la Ville du dispositif sur la place des Fêtes. Il est accompagné sur les aspects techniques par un ingénieur de la Ville de Paris.

La mise en place du dispositif *Réinventons nos places* s'inscrit dans la dynamique du *new public management* dont nous pouvons identifier, dans sa mise en place, les sept points qui en définissent la doctrine suivant le détail qu'en donne, à la suite de Christopher Hood, Véronique Biau :

> « Un contrôle direct et visible de la hiérarchie, des normes et standards explicites de performance, une accentuation du contrôle sur la production, la diminution de la taille des unités de travail, une concurrence accrue, l'importance de pratiques de gestion du secteur privé et la parcimonie dans l'emploi des ressources. » (2020 : 85)

Son application et son déploiement dans les services nous questionnent sur les déplacements de rôles induits par le dispositif, ou nous voyons apparaître des situations de tensions significatives qui révèlent la complexité de définition quant au rapport entre fonction, rôle, tâche et profession qui sont amenés à travailler ensemble sur le projet. Nous comprenons que la place de chacun est sans cesse négociée au sein du projet. Ce qui, nous semble-t-il, résonne avec « la socialisation » en tant que « prise de conscience, par les professionnels, que la qualité de leur travail dépend de chaînes de collaboration au sein desquelles ils doivent négocier leurs places » (*ibidem.* : 170), qui pousse à l'extrême, provoque davantage de confusion dans les rôles attribués à chacun et incite les acteurs à outrepasser les limites initiales des fonctions qui leur sont attribuées, pour se saisir de tâches disponibles. De plus, nous observons que la superposition des compétences entraîne une disqualification ou une remise en cause (Arab et Boudin 2009 : 144) des compétences en interne pour la conception de l'aménagement parisien. Dans le contexte d'introduction d'une maîtrise d'œuvre 2, au-delà de la segmentation des compétences chez l'acteur public (Fleury 2007 : 388), il nous est possible de comprendre la perception d'empiètement d'une partie de la tâche de conception, non seulement sur des aspects techniques, mais architecturaux, qui lui était allouée en tant que maîtrise d'œuvre, entraînant l'incompréhension des acteurs concernés.

Le terrain comme levier

À ce versant, interne aux services, de la pratique architecturale, fait face celle qu'en a le Collectif Projet. Comme nous l'avons vu, le collectif est en réalité un groupement qui se compose d'une association d'architecture et de deux pôles d'une entreprise internationale : un bureau d'ingénierie et une agence d'architecture.

Lors de la candidature à la consultation[11], le rôle de mandataire du groupement est pris par l'agence d'architecture de l'entreprise internationale, car elle est à l'initiative de la réponse à l'appel d'offres. Le travail de cette agence d'architecture consiste, pour partie, à faire de la veille sur la parution d'appels d'offres susceptibles de les intéresser et à trouver des partenaires afin d'y répondre. C'est suivant cette logique que l'agence d'architecture entre en contact avec l'association d'architecture, qui nous raconte : « Ils nous ont appelés, ils croyaient que nos compétences pourraient aller bien ensemble pour répondre

11. La consultation est une procédure concurrentielle avec négociations définie par l'article 71 à 73 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032295952

à ce type de marché.»[12]. Des compétences à la fois de conception, particulièrement sur un projet de mobilier urbain autonome, méthodologique selon une démarche d'accompagnement des habitants[13] dans les projets, et de constructeur au vu de leur appétence à l'autoconstruction. Le mémoire technique que le collectif a rédigé pour répondre à l'appel d'offre nous permet de comprendre la répartition initiale des rôles: l'agence d'architecture «assurera le pilotage global du projet, et la maîtrise d'œuvre générale de l'aménagement. Elle aura en charge la relation avec les partenaires institutionnels et la maîtrise d'œuvre 1»[14], l'association d'architecture est chargée du «pilotage local du projet» et le bureau d'ingénierie est présenté comme «le garant technique de notre proposition en lien avec les projets de co-construction». À ces rôles principaux s'ajoutent un certain nombre d'acteurs secondaires, nommés «groupement d'expert»[15] et «réseau pédagogique innovant»[16], de manière à répondre aux clauses du CCTP de la mission[17].

Deux des membres du collectif, l'agence d'architecture et le bureau d'ingénierie, sont des pôles d'une entreprise internationale de conseil et d'ingénierie de la construction. En fonction des marchés, cette organisation en pôles permet à l'entreprise internationale de mettre en avant certaines compétences plutôt que d'autres. Dans le cas présent, les deux pôles mobilisés, ingénierie et architecture, traitent de sujets structurels et énergétiques. Interrogé sur la double compétence architecturale du groupement, par l'association et par l'agence, notre interlocuteur au sein de cette dernière nous explique «faire des projets sur lesquels les architectes ne vont pas, donc on travaille sur du mobilier climatique, sur des ouvrages d'art très particuliers, des projets d'énergie renouvelable, etc.»[18] Cette dynamique reflète à nos yeux un mouvement d'élargissement du spectre de l'architecture et de spécialisation des aires de compétences de l'architecte. Quant à la proximité entre les deux pôles, ingénierie et architecture, de l'entreprise internationale, il nous explique: «C'est les mêmes personnes physiquement, mais la philosophie est différente»,[19] aussi le fonctionnement en agence d'architecture leur permet «de répondre à de petits projets, quelque part de mettre en avant qu'on n'est pas simplement des ingénieurs»[20]. De même qu'au sein des services de la Ville, nous percevons l'enjeu de défendre et faire valoir les compétences attachées au métier d'architecte, ainsi que le développement d'une stratégie visant à aller chercher d'autres marchés que celui habituel des agences d'architecture, en décalant les compétences vers des projets d'envergure moins importante, mais à haute visibilité et dont les bénéfices sont «symboliques» (Biau 2020 : 47).

12. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17

13. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 8/10/20

14. Mémoire technique rendu par le Collectif Projet pour la mission conclusive, transmis par l'agence d'architecture de l'entreprise internationale p. 2

15. Un réseau international d'urbanisme collaboratif et une association dans le domaine de l'économie circulaire et du réemploi

16. Il s'agit du DPEA Architecture post-carbone à l'École des Ponts ParisTech, d'un séminaire de sociologie des espaces habités de l'ENSA Malaquais et d'une licence Éco-construction pour un développement durable de l'université Pierre et Marie Curie

17. CCTP «Mission de co-conception et de co-construction par un collectif de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes et de la place Gambetta.» p. 10

18. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 8/10/20

19. *Ibidem.*

20. *Ibidem.*

L'association d'architecture, dont les deux architectes chargés du projet Place des Fêtes sont nos interlocuteurs privilégiés, existe depuis 2007. Elle est constituée d'un bureau – président, trésorier et secrétaire – et d'une « équipe active » de sept salariés auxquels s'ajoutent des services civiques, des stagiaires et des bénévoles lors de chantiers participatifs. L'ensemble est qualifié de « nébuleuse »[21] par l'un des deux architectes responsables du projet Place des Fêtes. Son environnement de travail est un grand bâtiment industriel[22] à l'angle d'un passage dans Paris, qu'elle partage avec des acteurs d'horizon divers. Encadrée par la loi de 1901, l'association d'architecture, au même titre que toutes les autres associations, doit répondre aux trois principes énoncés par Simon Cottin-Marx : ne pas chercher le profit, avoir un fonctionnement démocratique et poursuivre un projet. Cependant, pour fonctionner il lui est nécessaire d'adopter une posture d'entreprise associative : « Les entreprises associatives poursuivent un projet social et politique, mais elles sont aussi, comme n'importe quelle entreprise, soumises aux réalités économiques et budgétaires. » (2021 : 16). En cela, elle développe des savoir-faire acquis par la pratique pour aller chercher des financements en fonction de certains critères d'attribution, notamment celui de proposer de la formation professionnalisante, activité qu'elle développe au sein de sa structure[23]. Bien que structurée en association, laissant supposer une liberté éloignée de la recherche de profit, son mode de fonctionnement se rapproche du système du marché, « obéissant à la logique du rapport salarial » (Godbout 2007 : 96). Aussi identifions-nous l'association d'architecture comme un intermédiaire (*ibidem.* : 230) entre producteur et client dans un système marchand et bureaucratique. La rencontre entre le statut associatif et celui de la profession d'architecte participe néanmoins à la production d'un imaginaire militant, qui s'inscrit dans la ligne qui va de l'architecture à la participation, revendiquée par de nombreux collectifs d'architectes (Macaire 2015 : 113). Dans sa pratique, l'association d'architecture met en avant un engagement social et politique, à la fois par son statut d'association et dans les projets qu'elle développe. L'association déclare avoir pour ambition de « travailler dans l'architecture sociale et solidaire pour une ville agile et résiliente »[24]. Ce qui est selon nous à mettre en perspective avec l'affichage d'un engagement social valorisant qui peut constituer un moyen d'accès à des marchés économiques de niche (Biau 2020 : 100).

Initialement porté par l'agence d'architecture de l'entreprise internationale, le poste de mandataire du groupement est transformé au cours du projet. La définition des tâches de chaque membre du collectif a été faite selon les savoir-faire revendiqués, comme le raconte l'un des architectes chargés du projet à l'association d'architecture :

> « Ça dépend des compétences appliquées à chacun des interlocuteurs, mais pour l'instant la position que nous on a eu c'est d'être sur le terrain et nourrir le projet, parce que ça fait partie de nos pratiques habituelles chez [l'association d'architecture] et on va faire appel à [l'agence d'architecture et le bureau

21. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17

22. Il s'agit d'un ancien garage automobile reconverti par l'entreprise qui en a la propriété en un incubateur de start-ups autour de questions à la fois de mobilité et de manière de travailler.

23. Un espace dans les locaux de l'association est dédié à la formation sur des questions de technique constructive assistée d'outil numérique à l'échelle d'objet ou de petite architecture.

24. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17

> d'ingénierie] en fonction des besoins dans leurs domaines sur des questions de bas carbone, ingénierie, matériaux. Leur travail ne nécessite pas forcément d'être sur le terrain, eux ils ont aussi des simulations, des modélisations sur des aspects climatiques qui sont plus liés à leurs pratiques. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17)

Dans le processus de travail, l'association d'architecture a, dans un premier temps, le rôle principal. Elle est chargée des éléments touchant à la concertation qui sont les premiers à être traités. Prévue dans la phase enquête du Collectif Projet, un point « Maîtrise d'usage » détaille dans le mémoire technique les intentions méthodologiques : « Suivant une méthode ethnographique, l'objectif est d'interviewer les associations, les collectifs, les habitants, les antennes de quartier, les élus, les commerçants et les acteurs économiques. Par la rencontre et le dialogue, l'enjeu est de réunir ces acteurs de la maîtrise d'usage autour d'une même perspective de projet. »[25] Lors de la première rencontre avec le public de la place des Fêtes, à l'occasion d'une réunion du conseil de quartier, seuls les membres de l'association d'architecture sont présents. Elle est présentée comme étant composée d'architectes, mais également, et ils insistent dessus, d'anthropologues. Dans la première partie de leur travail, l'approche anthropologique, par le « terrain » (Olivier de Sardan 1995), est revendiquée. Pour cela, ils s'appuient notamment sur un enseignement donné par l'un d'entre eux à l'École nationale d'architecture de Paris Belleville, un intensif d'analyse urbaine où les étudiants doivent se familiariser aux outils de l'anthropologie et pour lequel la place des Fêtes fournit le terrain d'étude. Les parcours individuels des membres de l'association, tantôt par une formation supplémentaire tantôt par une expérience pédagogique, étendent les opportunités méthodiques pour travailler l'analyse.

Dans son travail de « terrain » sur la place des Fêtes, l'association d'architecture s'appuie sur les acteurs identifiés par le collectif précédent (cf. §I.2) et poursuit son travail en cherchant à encourager les relations – « On est un peu les marieuses de la place des Fêtes »[26], me disent-ils lors d'un entretien. Par cette connaissance revendiquée du terrain et des acteurs locaux gravitant dans le quartier et autour du projet, l'association cherche à acquérir de la légitimité vis-à-vis des acteurs publics et des acteurs locaux, de manière à ce que, au-delà de ce qui est prévu au départ dans le cadre de leurs marchés (ateliers de conception, présentations de projets lors des réunions du conseil de quartier), leur incombe, comme ils nous le disent, la tâche d'être présents lors des fêtes et événements de quartier pour des rencontres formelles et informelles avec les riverains.

À l'origine, il était prévu que, une fois cette étape de travail réalisée, l'association d'architecture passe au second plan, au profit des deux autres membres du collectif – l'agence d'architecture et le bureau d'ingénieur, jusqu'ici restés secondaires –, afin qu'ils reprennent la main sur les projets Place des Fêtes et Gambetta, pour concrétiser les études. La trajectoire prise par le projet confirme l'importance donnée

25. Mémoire technique rendu par le Collectif Projet pour la mission conclusive, transmis par l'agence d'architecture de l'entreprise internationale p. 3

26. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17

au « terrain »[27] (cf. §II.2), ce qui pousse les membres du Collectif Projet à revoir l'organisation des tâches sur les deux places – place des Fêtes et place Gambetta – non selon des questions de répartition entre concertation et construction, mais en distinguant l'implication des membres du collectif entre les deux places. Cette décision qui redistribue les cartes se concrétise par un changement de statut d'une place à l'autre. Pour la place des Fêtes, l'association d'architecture devient mandataire, donc « responsable du marché »[28], en octobre 2017, tandis que l'agence d'architecture est reléguée au statut de cotraitant[29]. Pour la place Gambetta, l'agence d'architecture conserve le statut de mandataire et l'association d'architecture celui de cotraitant ; seul le statut du bureau d'ingénieur ne change pas, il est, dans les deux cas, cotraitant. Nous comprenons que la présence sur le terrain et la connaissance de celui-ci permettent aux architectes de l'association d'architecture de justifier le changement de mandataire et la distinction entre les deux places. Ce changement confirme, dans les fonctions, le rôle pris dans les faits par l'association d'architecture sur le projet Place des Fêtes.

Le jeu d'interaction des architectes

Entre terrain et institution, les membres de l'association d'architecture ont un rôle d'intermédiaire entre les acteurs publics et les habitants permettant le « dialogue entre "décideurs et citoyens" dans le cadre des dispositifs de concertation » (Macaire 2009a : 5). Mais ce n'est pas le seul rôle mis en avant par l'association d'architecture. Elle revendique également un rôle technique du fait de leur compétence professionnelle, qui dépasse le rôle d'intermédiaire. « On donne aussi notre avis, en tant qu'expert hein, parce qu'on est pas juste les marieuses, on est aussi un corps de métier. »[30] Par cette phrase, ils rappellent leurs profession et expertise d'architectes au sein du projet.

Le contrat qui lie le collectif à la Ville est un marché public en procédure concurrentielle avec négociations. Il décompose la mission en un Bordereau des prix unitaires (BPU). Ce mode de marché, à bons de commande, donne aux collectifs les moyens d'ajuster leur mission en fonction des besoins, au fil du projet, suivant les actions. Le collectif inscrit dans les lignes de mission les prix estimés et des quantités pour facturer leurs prestations, sans obligation de la part de l'émetteur du bon de commande de donner suite à l'ensemble des lignes. Ce système de bons de commande est, nous semble-t-il, à mettre en relation avec le principe de « boucle » énoncé par Ornella Zaza qui intègre par l'usage de ce type de marché les changements dans un processus de projet cyclique (2018 : 430-431) – nous y reviendrons. En effet, dans leurs offres, les porteurs de projets indiquent les quantités d'action prévues, qui sont

27. Dans le mémoire technique, la mention de « terrain » n'est stipulée que pour parler d'acteurs de terrain, mais dans les discours des interlocuteurs le mot est employé à de nombreuses reprises.

28. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17

29. La répartition des rôles entre les deux places change la répartition des honoraires entre l'association d'architecture et les deux autres membres du Collectif Projet. Cependant, le marché à bon de commande sépare les lignes de commande pour les deux places, les intervenants sont donc payés selon les missions effectuées et facturées. De plus, les deux membres du Collectif Projet, l'agence d'architecture et le bureau d'ingénieur, appartiennent à une entreprise internationale pour qui l'opération Réinventons nos places est minime au regard de leur chiffre d'affaires, le changement d'honoraire qui découle de la séparation des missions entre les deux places ne les affecte donc pas sur le plan financier.

30. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17

ajustables au fil du projet. Le jeu des lignes du bon de commande permet au Collectif Projet d'ajouter ou de supprimer des unités d'action, permettant de réévaluer les objectifs au fil du projet (Pinson 2009) durant la mise en œuvre, tant que l'ensemble de ces unités s'équilibre.

> « Par contre, après, c'est un jeu de vases communicants. C'est pour ça que c'est très compliqué en gestion, parce que si tu prends plus de lignes "co-conception" ou de lignes "avant-projet définitif", ou de lignes "pro DCE", et ben c'est des choses que tu enlèves ailleurs, donc on a dû… on a à chaque fois… C'est pour ça que ce projet est passionnant aussi, mais qu'il est très difficile, c'est qu'il multiplie les enjeux, on a des enjeux constructifs, on a des enjeux de relation avec les habitants, les associations qui sont sur place […] C'est une usine à gaz le truc, le marché à bons de commande, c'est un truc très pratique pour les commanditaires, c'est un peu un enfer du point de vue opérationnel, surtout avec un interlocuteur comme la Ville de Paris qui est ramifiée, avec les fameux silos dans les services, les gens ne se parlent pas, chacun a des informations partielles, voilà. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19)

La souplesse du marché qui, pour la Ville, permet de ne pas déterminer en amont l'aboutissement de la mission a, à l'inverse, pour l'association d'architecture, l'effet de les confronter à une complexité tant administrative qu'économique. Malgré cela, pour les membres de l'association d'architecture, ce marché représente l'opportunité de se placer parmi et via leur collectif, avec la part d'imaginaire et de marketing que cela comporte, sur un type de commande dont ils n'ont pas l'expérience et auquel l'accès est difficile (Biau 2020 : 49).

> « Pour nous c'était la première fois qu'on avait un projet de cette taille. Du coup, on s'est dit : on va profiter du temps pour vraiment déployer des choses, comme ça pour la prochaine fois, pour la Ville de Paris, on sait ce qu'il faut faire ! Et quand tu as un marché à bons de commande, il ne faut pas penser qu'ils vont écouler tout le marché. Ils fabriquent des marchés à bons de commande pour pouvoir ne pas tout dépenser. Et nous on se retrouve quand même avec un manque à gagner que je trouve un peu trop gargantuesque. Je pense qu'on a écoulé, de mémoire, 56 % du marché. Donc contractuellement, ça ne peut pas être dénoncé, puisqu'il y a plus de la moitié, mais du coup depuis qu'on a dépassé la moitié, bizarrement… Je crois que c'est ça, la limite, mais il me semble, de mémoire, dans le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), c'était la contrainte de passer 50 %. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 06/08/19)

Leur offre est détaillée suivant des lignes de prestation en unité et chiffrées en quantités, qui servent de base à la facture mensuelle adressée par le collectif à la maîtrise d'ouvrage. Dans les missions attendues du collectif, détaillées par le BPU, la présence sur place est particulièrement valorisée et nous permet de comprendre l'importance accordée à la mise en visibilité du travail du collectif sur place, qui, en rendant visible les actions, justifie les cases et permet la facturation. Dans les différents chapitres qui composent l'acte d'engagement, le dernier donne la possibilité au collectif de chiffrer une mission de base pour un bâtiment selon la loi MOP, l'architecte de l'association d'architecture nous le raconte : « En fait dans les deux places il y a une partie de notre bordereau de prix unitaire […] Il y a un chapitre qui s'appelle "maîtrise d'œuvre" avec une partie de bâtiment loi MOP, et c'est dans ce sens-là que je dis classique, parce que là du coup tu bascules sur un Code des marchés publics, et donc tu es dans un cadre

structuré avec des phases de pourcentage de montant de travaux. »[31] Le marché prévoit la construction sous la forme de deux enveloppes distinctes « voirie-aménagement » et « bâtiment » dont le Collectif Projet peut se saisir sans que le bâtiment à construire ne soit clairement décrit, et de cette manière l'incertitude (Pinson 2009 : 11) est intégrée dans la commande. Cette possibilité est d'entrée de jeu, pour l'association d'architecture, une raison de répondre au marché : « Dès le début on savait, c'est pour ça que ça nous a intéressés aussi, parce que faire un marché de participation avec la mairie de Paris sur un truc comme ça, c'est risqué. Donc, si on était sûrs de construire, au moins on pouvait s'en sortir et ne pas être trop mangés ou digérés par un grand processus. »[32] Pour les architectes de l'association, il s'agit d'une situation d'apprentissage à plusieurs titres en tant qu'elle leur apporte une connaissance du protocole d'accès à la commande, une connaissance constructive nouvelle par celle-ci, et une reconnaissance de celle-ci vis-à-vis de la maire. Cette commande représente donc une opportunité d'apprentissage qui néanmoins peut être teintée de méfiance, comme l'architecte nous en fait part : « Des fois, le fait qu'on ne soit pas assez expérimenté nous est gentiment, quand ce n'est pas avec un peu de condescendance, rappelé. Mais c'est normal, faut apprendre à apprendre, moi je m'en fous, je suis pas là pour montrer que je suis sachante, je m'en fous tant qu'on apprend. »[33]

Sur place, après une première série d'ateliers participatifs à propos de l'aménagement de la place, l'avant-projet (AVP) est défini à l'été 2017. Une fois passée cette étape, le collectif dans sa mission doit continuer la concertation, démontrant une ambiguïté entre l'avancement du projet d'aménagement et les actions attendues de la part du collectif, comme en témoigne l'architecte de l'association d'architecture au début de sa mission :

> « En fait, ce qui est très intéressant, c'est d'entendre l'usage du mot "concertation". Quand il est dit là [services de la Ville], c'est considéré comme une étape préalable, quand il est dit là [secrétaire générale], c'est considéré comme l'ensemble du processus d'inclusion de la parole habitante. Et donc du coup, nous ils nous disent : "La concertation est finie, mais là vous faites quand même faire de la concertation, mais vous devez vous inscrire par rapport à la concertation qui est finie." »[34]

N'ayant d'autre objectif que cette seconde forme de concertation attendue, c'est alors progressivement que le travail du collectif se cristallise autour du Capla, seul élément qui échappe au projet d'aménagement et qui peut bénéficier d'une conception architecturale. Cela donne lieu à une seconde série d'ateliers, que nous détaillons dans la seconde partie de la thèse (cf. §II.2), qui entérine l'idée de construire un édifice au centre de la place pour remplacer de manière pérenne les deux conteneurs de chantier formant le Capla. Cette réorientation de la mission initiale nécessite des ajustements administratifs, comme nous l'explique la maîtrise d'ouvrage, interne à la Ville.

---

31. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 18/05/18

32. *Ibidem.*

33. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18

34. Intervention de l'architecte chargé du projet à l'association d'architecture lors du séminaire « Vers une critique ? » organisé par le LAA le 24/04/17.

> « On a dû faire une modification, dans le cadre de cet avenant. Il y a à la fois la prolongation du délai du marché, et on a intégré comme cocontractant l'un des membres de l'association d'architecture en tant qu'architecte, donc inscrit à l'Ordre des architectes, parce qu'effectivement c'est lui qui avait signé le permis de construire, c'est pas l'association qui avait signé le permis de construire, et donc pour pouvoir prendre les assurances qui vont bien, la Ville qui est donc maître d'ouvrage devait avoir contracté avec le maître d'œuvre signataire du permis, donc en fait dans cet avenant. » (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20)

Ainsi deux projets émergent sur la place des Fêtes : le projet d'aménagement et celui d'architecture, ce qui a pour effet de déplacer la fonction initiale de l'association d'architecture de sa fonction de maître d'œuvre 2 à celle de maître d'œuvre unique pour le projet d'architecture. C'est par un détour par le champ socioculturel, dans l'emploi de son temps de présence sur place, que l'association d'architecture recentre sa pratique dans une activité d'architecte (Macaire 2009b) avec un projet proprement architectural.

2. Ce qui se trame

Le 1er juillet 2019 a lieu la dernière réunion du conseil de quartier à propos du réaménagement de la place des Fêtes. Nous proposons de partir de cette scène de terrain pour en faire d'une part une description et d'autre part pour comprendre ce qui s'est joué en amont, comment les choses se sont mises en place avant d'être rendues publiques. Nous observons, depuis la salle, les discours, les positionnements et les résolutions trouvés au problème de l'aménagement et particulièrement de la réalisation du Capla tant dans sa gouvernance et sa gestion que dans son architecture. Notre attention porte sur la décision exposée par les intervenants techniques et politiques qui font face au public de cette réunion du conseil de quartier[35]. Nous considérons cette réunion publique du conseil de quartier comme une situation. « D'une part, les acteurs "définissent la situation" en s'y engageant et en y mettant un minimum de cohérence communicative (ce qui n'empêche pas le conflit) : c'est l'idée du *shared meaning*. D'autre part, la situation met en action des contraintes "structurelles" ou globales. » (Agier 1996 : 7) Elle s'apparente en ce sens à une situation sociale répétitive, voire habituelle selon les mots de Michel Agier, qui nous permet d'« observer les effets d'appartenance institutionnelle ou les effets de lieu » (*ibidem.* : 9), nous permettant de comprendre ce qui se joue entre les acteurs et les intérêts, personnels ou collectifs, qu'ils portent.

Pour cela, nous procédons par montage (Didi-Huberman 2011) pour réagencer les éléments suivant qu'ils traitent du contenu, le modèle, ou du contenant, l'architecture, les deux étant soumis à des dynamiques différentes : celle du transfert des enjeux entre les acteurs et celle, cyclique, de l'amendement du projet entre les acteurs. De cette manière, il nous sera possible de comprendre l'attribution des tâches qui sont données aux acteurs, et les tâches qu'ils se donnent quant à la conception de l'objet au centre de la place. De quelle manière les acteurs se présentent-ils devant le public, et de quelle manière interagissent-ils dans les coulisses ? De cette manière, nous éclairerons l'entrecroisement de deux types de pouvoir social

35. Le public, quant à lui, sera au centre de la seconde partie de cette thèse (cf. §II.2).

tels que les distingue David Graeber, entre ce qui est exposé publiquement comme un acte direct et ce qui a lieu de manière davantage cachée par l'incitation à agir (2022 : 303). Ainsi l'enjeu de la traduction entre technique et politique nous apparaît. Nous chercherons à comprendre comment cette tâche est traitée et par qui. De plus, dans la définition des tâches et des rôles de chacun, nous constatons que, pour s'assurer de mener à terme le projet, certains acteurs élargissent leur champ de compétences en s'appuyant sur la variété d'expériences et de pratiques professionnelles qu'ils développent dans leurs structures. Enfin, nous pouvons analyser au travers des images successives du projet architectural de quelle manière le processus itératif affecte la conception, et comment, en dessous des images, les acteurs impliqués négocient selon leurs intérêts entre consensus et compromis (Callon 2006 : 135).

La confusion des rôles

> La réunion du conseil de quartier commence par des discussions informelles dans le public. Les chuchotements se font plus discrets et l'élue chargée du quartier se lève. Elle prend la parole au micro : « Vous le savez, vous avez reçu les flyers, ce soir nous allons encore – en appuyant sur le mot – parler du réaménagement de place des Fêtes, nous avons souhaité ce soir qu'il n'y ait que ce point à l'ordre du jour [...] La dernière fois, nous avons eu plusieurs points à l'ordre du jour et ça s'est terminé très tard, beaucoup de personnes ont souhaité que l'on ne fasse qu'un point à l'ordre du jour, donc on n'aura ce soir que ce point à l'ordre du jour. [...]
> Dans un premier temps, il y aura un point sur les travaux qui sont en cours actuellement, tout se passe bien ? – demande-t-elle à l'agent des services techniques qui se tient à sa droite – et la direction de la Voirie va préciser cela. [...] La direction de la Voirie, c'est à eux qu'il faut rendre hommage, puisque c'est quand même eux qui sont maîtres d'ouvrage de ce chantier et qui le suivent, au quotidien. Donc c'est plutôt bon signe pour une livraison dans les temps. » (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

À la tribune, les intervenants sont rangés par corps, le long d'une grande table. Au centre de la table se tiennent le maire et l'élue déléguée du maire pour le conseil de quartier de la place des Fêtes[36]. À leur droite, il y a les techniciens de la Ville de la DVD, ils sont respectivement maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage sur le projet d'aménagement. La fonction de maîtrise d'ouvrage est assurée par la même personne depuis le début, l'ingénieure chargée d'opération. Formée à EIVP, elle a fait toute sa carrière à la Ville de Paris et a commencé à travailler sur le projet dès 2012. Au-delà de la fonction, c'est la personne qui est identifiée pour sa permanence sur le projet, tant par les responsables politiques que par les figures locales en raison de sa présence à chacune des réunions publiques où il est question du réaménagement. Elle est dépositaire de la mémoire technique du projet. De plus, il lui revient la charge du temps, un temps technique pour les opérations de conduite de travaux qui se doivent d'être millimétrées afin de respecter le calendrier prévisionnel. Lors de la réunion, elle décrit par le planning des travaux l'avancement du projet, avant d'annoncer le démarrage du chantier du Capla pour la rentrée scolaire. Mais outre la réalisation urbaine et architecturale de l'aménagement, l'un des principaux enjeux

36. Il s'agit de la première adjointe au maire, chargée de la Coordination municipale, des Espaces verts, de la Voirie, des Déplacements, de la Petite Enfance et des Familles. Après les élections de 2020, l'intitulé de son poste change quelque peu pour « chargée de la Transformation de l'espace public, de la Voirie, de la Coordination des travaux sur l'espace public, des Transports, des Espaces verts et des Sports » : l'espace public apparaît dans la fonction.

de cette présentation est d'annoncer le mode de gestion futur de ce bâtiment qui va être construit au centre de la place. Le voile est levé sur un suspense de longue date. Jusqu'alors toujours incertaines pour le public de ce conseil de quartier, et particulièrement pour ceux qui se sont impliqués dans les ateliers de co-conception proposés par le collectif, les modalités de gestion et d'accès sont finalement définies : la gestion est municipale, elle est confiée à des agents de la Ville, et « des créneaux seront disponibles et affectés aux associations qui en feront la demande selon les activités proposées »[37]. Après sa prise de parole, l'ingénieure de la Ville passe la parole à l'architecte de l'association d'architecture pour décrire le projet architectural. Cependant, un peu plus tard, lorsque le sujet de la gestion revient, après quelques secondes d'hésitation, c'est l'ingénieure chargée de l'opération qui reprend la parole :

> « Un petit point sur la gestion, mais je crois que Monsieur le Maire a déjà bien expliqué les choses tout à l'heure. Alors l'idée, c'est que ce soit un petit équipement municipal, qui… qui soit… donc installé en cœur de place avec une gestion… donc présence d'agents de la Ville de Paris et des créneaux… qui seront… qui seront disponibles pour les associations qui en feront la demande un peu comme on a dans le gymnase ou dans les piscines, ce sont des éléments qui pourront encore être précisés, merci. »
> À la tribune, le micro passe et arrive jusqu'à l'élue du quartier :
> « De notre côté, je crois qu'on peut laisser ici [elle passe le micro dans l'assemblée]. J'ai bien précisé que c'était la dernière réunion sur le réaménagement de place des Fêtes ! Il n'y en aura pas d'autres, je vous l'assure ! » (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

Dans cette deuxième partie de la réunion, lorsque la parole est donnée au public, des questions relatives à l'accessibilité des citadins et à la gestion du bâtiment sont lancées par des membres de différentes associations et collectifs du quartier. Ils ont, au cours du processus participatif, été impliqués dans la définition des usages que devait accueillir le petit édifice, lors d'ateliers dirigés par l'équipe d'architecte prestataire, ils ont défini les fonctions et les activités qu'ils souhaitaient pour ce bâtiment, œuvrant comme programmistes du lieu. Dans les réponses aux questions de la salle, le maire affirme la conformité au travail effectué par les participants aux ateliers de co-conception (cf. §II.2) tout en assumant être porteur de la décision finale.

> « Il y a aussi des choses qui restent à inventer, à ce stade on est sur un objet un peu innovant, à moitié une maison quartier, une régie locale et donc il y a des choses qui ne sont pas dirigées […] Telle a été notre réflexion, et puis, j'assume, ma décision. L'expérience nous a montré ici comme ailleurs que l'absence d'organisation, la confusion sur le "qui fait quoi", ça pouvait créer beaucoup de belles choses, mais aussi… Et je n'ai pas voulu, je l'assume totalement, prendre la responsabilité de laisser se mettre en place quelque chose dont on voit bien qu'il aurait pu être approprié par tel ou tel groupe à un moment donné, on ne sait pas qui, on ne sait pas pourquoi, on ne sait pas au nom de quoi. […] Je ne crois pas que le désordre soit lié à une gestion locale, je crois que, pour autant, avec une organisation, c'est à dire en gros des agents municipaux… C'est pas eux qui vont animer le lieu, enfin pas totalement… Voilà, c'est ça, un kiosque citoyen, un kiosque de quartier, c'est ça l'idée, que ce soit aussi un lieu d'information. » (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

37. Selon les mots de la planche de présentation à l'écran lors de la réunion.

De manière générale, ce sont les représentants politiques qui donnent la parole pour que les questions du public trouvent leurs réponses grâce aux interlocuteurs compétents. Cependant, à de multiples reprises, nous voyons apparaître des incertitudes et des hésitations sur la personne requise.

En partant de cette observation, nous percevons la complexité que suscite la définition des rôles et des compétences qui y sont attachés du fait de leurs multiplications, ce qui entraîne une certaine confusion lorsqu'il s'agit de définir qui doit répondre aux questions de la salle. Ce qui donne lieu à des échanges de représentation des compétences : l'équipe technique répond sur des aspects touchant à la décision politique à propos de la gestion, qui pour autant a été l'un des sujets traités par l'association d'architecture. En effet, en parallèle de la définition du projet architectural, la définition du mode de gestion est en cours d'élaboration, l'un allant de pair avec l'autre, ce que nous résume l'architecte de la Ville chargé de suivre le projet : « La problématique, c'est comment trouver un modèle de gestion pour ce type d'équipement ; ça n'existe pas à Paris, la gestion de l'espace public, donc le collectif y a travaillé. »[38] Ainsi, le collectif, et plus précisément l'association d'architecture, se penche sur la question de la gestion.

Gérer le modèle

Pour les architectes de l'association, la possibilité de pérennisation du Capla représente l'opportunité de construire qui, comme le suggère Ornella Zaza, dans le cas du réaménagement de la place de la Nation, s'effectue selon une logique de production où le concepteur pense « pouvoir tout voir, calculer et maîtriser, afin d'aboutir au "bon produit" à produire (l'espace public étant alors lui-même traité comme tel). » (2018 : 447) Dans le cas de la place des Fêtes, avec le glissement du projet, d'un projet d'espace public vers un projet d'édifice, cette logique nous semble d'autant plus manifeste. La conception de l'objet architectural Capla glisse vers l'élaboration d'un produit qui doit démontrer son efficacité à résoudre un problème, en l'occurrence celui de l'animation. En ce sens, le Capla nous paraît moins conçu en relation à son environnement que pour ce qu'il peut offrir à cet environnement. Ce qui entraîne une transformation des présupposés de la commande.

> « La commande n'est alors plus celle d'un bâtiment, dans sa dimension urbaine, volumétrique, plastique, voire esthétique, mais celle d'un édifice à l'enveloppe optimisée pour les services qu'il rend. En d'autres termes, on assiste à une nette translation d'une logique d'objet, dans sa matérialité et sa spécificité, vers une logique de service, avec pour conséquence un déplacement du centre de gravité depuis des questions liées à la production vers celles qui concernent la gestion. » (Biau 2020 : 164)

Pour cela, l'association d'architecture conçoit des modèles de gestion future du lieu dont elle conçoit les plans. « Du coup, nous, on a développé l'architecture, et en parallèle on a travaillé sur une gouvernance économique »[39], nous dit-elle. Dans le projet d'édifice, prévoir le modèle économique conditionne la réalisation, et cette condition devient l'une des tâches dont s'empare l'association d'architecture :

38. Extrait d'entretien avec l'architecte chargée de projet, Ville de Paris, période 2016-2020, le 24/10/18

39. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18

trouver un modèle économique viable. Dans cette élaboration, l'association d'architecture se fait aider d'un acteur extérieur au projet[40] dans une dynamique d'élargissement du champ de compétences de la part des architectes prestataires extérieurs chargés de la maîtrise d'œuvre du Capla.

> « On sait faire un budget équilibré, on sait chiffrer un équivalent temps plein, mais on sait pas, on n'a pas l'expérience de comment tu génères du revenu avec un local puisque, évidemment la Ville ils veulent tous, ils veulent un truc où c'est gratuit pour les habitants, mais ils ne veulent pas verser un rond, donc nous on est pris entre des injonctions contradictoires, c'est un projet impossible, Place des Fêtes. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18)

Cet acteur supplémentaire, la Conciergerie[41], a la connaissance nécessaire à l'élaboration de modèles économiques et s'insère dans un temps de réflexion qui se situe en amont de la rédaction d'un éventuel cahier des charges de gestion, tâche à laquelle il ne participe pas, de manière à ce qu'il puisse éventuellement y répondre. La répartition du temps entre travail préparatoire et travail rédactionnel permet, par la séparation des tâches, à l'acteur Conciergerie de disparaître au moment opportun, pour éventuellement réapparaître au moment propice à remporter le marché, ce que l'association d'architecture envisage.

> « On les a choisis à dessein parce qu'on sait qu'eux [la conciergerie], ils peuvent gérer ce type de lieu, ils peuvent comprendre le type d'enjeu, est-ce que demain ce sera dans le marché, est-ce que ça pose un problème dans les questions de mise en concurrence, etc. ? Demain, ils peuvent être dans le marché, ça ne pose pas de problème de mise en concurrence, c'est un paradoxe, mais ça ne pose pas de problème, ils ne seront pas inclus dans l'écriture du cahier des charges. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18)

Avec la Conciergerie, les systèmes de gouvernance sont réfléchis sur la base des éléments produits par les acteurs locaux utilisateurs du Capla temporaire, pour qui l'accès et la gestion sont devenus les enjeux majeurs des dernières étapes du processus participatif (cf. §II.2). Les architectes de l'association, accompagnés de ce nouvel acteur, tentent alors d'organiser juridiquement les moyens et conditions de gestion. Il est question de trouver un mode d'organisation qui permette de régir les relations entre les parties prenantes. Pensés sous la forme de scénarios, les modèles élaborés laissent une place plus ou moins grande aux acteurs locaux en faisant varier les curseurs de l'animation à la gestion.

> « Parce qu'ils [les acteurs locaux] sont très très moteurs sur la vie de la place, et si on ne veut pas finir avec une ludothèque un peu standard comme on a à République, beh, cette dynamique il faut en prendre soin, il faut la cultiver, la faire monter en puissance, et ça n'empêche pas qu'il faille la travailler avec la direction d'Attractivité économique (DAE). Il faut travailler avec le corps institutionnel parce que le poids ne peut pas reposer que sur les acteurs locaux, ni en termes d'animation, ni en termes d'entretien, ni en termes de plein de choses. Il y a vraiment un modèle économique à trouver, l'hypothèse d'une association Capla, elle se pose, il y en a plein d'autres à explorer et ça, on veut comprendre avec eux pour que ça marche, sinon on va

40. Ce nouvel acteur est arrivé dans le projet par l'entremise de l'association d'architecture avec qui, entre autres, il partage ses locaux dans l'incubateur.

41. Il s'agit d'une entreprise d'insertion qui œuvre dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

> catapulter un truc et puis bah… » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17)

Si les quatre entités locales identifiées pour leur utilisation du Capla dans le processus participatif ont progressivement eu la volonté de conserver l'accès et l'usage du Capla, ils ne sont pas associés à l'élaboration des scénarios. Nous percevons, dans les propos de l'architecte de l'association d'architecture, une certaine forme de prudence vis-à-vis de ce que nous analysons comme une éventuelle « bénévolisation du travail » (Cottin-Marx 2021 : 37), et cela tout en évoquant la possibilité de structurer les acteurs locaux en association pour réaliser l'un des scénarios. Dans les trois scénarios qui émergent du travail de l'association d'architecture et de la Conciergerie, la principale variable d'ajustement est la place et le rôle donné aux associations locales. Ces scénarios sont nommés par l'architecte en charge à l'association d'architecture : « délégant », « transmission » et « intégré et intégrant ». En discussion avec la direction de l'Attractivité de l'emploi (DAE), les trois scénarii tentent d'atteindre un équilibre économique en proposant des modèles de gestion et de gouvernance. Le premier, « délégant », confie la gestion à un acteur privé ; le deuxième, « transmission », propose une gestion par les associations locales ; et le dernier, « intégré et intégrant », qui, par la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), propose une gestion par un acteur privé et une gouvernance partagée entre associations locales, acteur privé et personne publique. Pour chacun des scénarios, l'association d'architecture produit des tableaux de modélisation afin de vérifier la viabilité économique des propositions en jouant sur un certain nombre de paramètres ajustés en fonction des rôles attribués aux différents acteurs en fonction de modèles économiques pour le Capla. Trouver l'équilibre financier de chacune de ces formes est une tâche à la charge de l'association d'architecture. Pour l'élaboration des scénarios, et particulièrement le dernier, l'association d'architecture s'appuie sur sa pratique non d'architecte, mais d'entrepreneur, comme elle le raconte :

> « Dans ce scénario, on peut aussi faire de la valorisation de bénévolat, on peut aller chercher certaines formes de subventions, notamment au niveau de l'État, s'il y a un vrai volet formation, etc. Et du coup, là, en cumulant, en variant les sommes, en cherchant, parce que nous on n'est pas économistes, mais nous, étant une toute petite structure, on a toujours le nez dans la gestion, on a des fichiers de gestion de dingues derrière tout notre projet, on a une coordination, plan de charge, on a un rapport au comptable, et il se trouve qu'étant donné les activités qu'on développe, on est en train de monter des boîtes, dont une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), avec la Ville de Montreuil pour faire de la promotion immobilière sociale et solidaire, donc bref on n'est pas économistes, on n'est pas juristes. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18)

Dans la proposition du dernier scénario impliquant la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), l'association d'architecture met à profit son expérience « d'entreprise associative » (Cottin-Marx 2021). Sans être économiste ou juriste, comme elle le dit, l'association élargit cependant son champ de compétence à ces domaines. En effet, dans sa pratique professionnelle, l'association d'architecture explore des modèles hybrides alliant des compétences de concepteur et de promoteur, ce qui lui permet d'acquérir une connaissance administrative étendue des formes de société, et ainsi de trouver le statut juridique adéquat pour conserver une présence de l'acteur public, de l'acteur privé

associatif et de l'acteur privé économique, chacun ayant une tâche spécifique dans le fonctionnement, une tâche de contrôle pour le premier, d'animation pour le second et de financement pour le dernier. En ce sens, il nous paraît que l'association d'architecture se met en position de distribuer les cartes aux différents acteurs selon les « modes d'action » (Claude 2006 : 233) qu'elle imagine pour eux dans une logique de management. L'association, pour réaliser cela, travaille grâce à des tableaux, dans lesquels en fonction du scénario elle fait varier les « charges-produit », comme elle les nomme, afin d'atteindre un équilibre budgétaire, entre financement public, activité commerciale et bénévolat. En effet, pour rendre efficiente la gestion financière du Capla, l'association d'architecture, dans ces modèles, valorise économiquement la tâche d'animation bénévole confiée au groupe d'acteurs locaux.

> « Sans utiliser les qualifications de personnel on était juste à l'équilibre les trois cents, par contre c'est en faisant de la valorisation de bénévolat. [...] Pour le dire de manière schématique, on va considérer que par exemple il y a dix heures qui seront tenues, ou ouvertes, par des bénévoles. On dit : si les bénévoles avaient été payés, combien ça aurait coûté ? Bah ça, c'est intégré au budget. C'est pour ça qu'on dit que c'est de la valorisation, ça veut dire que ce n'est pas de l'argent réel, il n'y a pas de transit d'argent, par contre dans le bilan comptable réel, ce temps-là, il est valorisé comme étant autant de manque à dépenser pour ton fonctionnement prévu. C'est quelque chose qui se fait beaucoup dans le milieu associatif, de valoriser le bénévolat. Nous, notre comptable nous y enjoint régulièrement. Parfois, ça sert à masquer des pertes ; la plupart du temps, ça sert juste à montrer la vraie force du bénévolat. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18)

Aux yeux des architectes, les associations locales deviennent variables d'ajustement pour résoudre l'équation de la viabilité économique du bâtiment. L'animation bénévole des associations est perçue comme une force économique, une ressource (Cottin-Marx 2019 : 80) qui peut être valorisable. Dans ce travail élaboré par l'association, il est également question de la capacité d'anticipation (Mallet 2020) des architectes sur des sujets qui ne sont pas traditionnellement les leurs. Si la capacité à se projeter est bien une des compétences de l'architecte, dans la mesure où elle est appliquée à l'espace, en revanche, appliquée à des modèles économiques, elle dépasse la compétence technique du métier pour puiser dans l'expérience vécue de chef d'entreprise, qu'elle soit associative ou non. En prenant en charge l'élaboration des scénarios de gestion, l'association d'architecture renforce son rôle de leader dans le projet (Claude 2006 : 222).

La recherche d'efficacité économique pour la réalisation du projet nécessite l'articulation de deux dimensions, la dimension technique et politique. Dans le processus de projet, cette articulation est à la charge d'un acteur singulier qui pour autant n'apparaît jamais dans les réunions locales. Son travail se joue dans les coulisses, pour traduire politiquement des enjeux techniques, et inversement, permettant aux acteurs de parler l'un pour l'autre. Il s'agit de la mission Pavex, qui signifie Préfiguration, aménagement, valorisation et expérimentation. Cette mission émane en droite ligne des politiques « spécialisées dans la gestion et la prise en charge des événements urbains au sein des institutions municipales » (Pradel 2012 : 249) qui commencent à voir le jour au début des années 2000 pour organiser la production d'événements dans l'espace public, dont l'un des points d'orgue est Paris Plage, organisée depuis 2002 dans la capitale. Le prestataire extérieur concepteur de l'événement est scénographe et, lorsque la mairie monte le

projet de réaménagement des sept places parisiennes, elle fait appel à lui. Une mission qui dans un premier temps se nomme « Paris s'anime » est créée en 2014, au secrétaire général de la Ville, avant d'être rebaptisée Pavex (Delarc 2018).

Au couple maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre s'ajoutent donc des acteurs supplémentaires en interne : les membres de la mission Pavex. La cellule Pavex est chargée du pilotage du dispositif sur toutes les places. Sa mission transversale à la Ville émane du secrétariat général, et participe en amont de la désignation des collectifs à l'établissement du dispositif en accompagnant la conseillère en Architecture et Espace public de la maire de Paris. Cette mission agit comme un « filtre »[42], comme nous l'expliquent les architectes de l'association d'architecture, entre les services techniques et la commande politique. Elle fait l'interface avec les services municipaux concernés et les instances de l'exécutif : le secrétariat général et la mairie du 19e arrondissement qui doivent valider les propositions. Pavex met en œuvre la vision nouvelle sur les manières de faire les espaces publics portée par la maire de Paris Anne Hidalgo après son élection en 2014 pour « que toute cette vision politique se met en acte et que cette vision fonctionne »[43]. La cellule Pavex est portée par le créateur de Paris Plage, figure de l'innovation urbaine à la Ville de Paris. Celui-ci, au fil du projet, délègue l'aspect technique à un acteur plus opérationnel. Nous rencontrons ce dernier dans son bureau à l'hôtel de ville, qu'il partage avec le directeur artistique. Ce dernier nous résume : « On dit souvent : "Moi je suis directeur de projet, lui il est directeur artistique", c'est caricatural ça résume beaucoup le rôle de chacun »[44]. Ensemble, ils forment un binôme, l'un « scénographe urbain » à l'initiative de la démarche, et l'autre ingénieur des travaux publics de l'État de formation, directeur de projet qui traite des sujets administratifs et s'occupe des « tractations politiques »[45]. Pour nos interlocuteurs de l'association d'architecture, le directeur de projet est leur interlocuteur de référence, la figure centrale du bon fonctionnement de la mission, tandis que le premier assure la médiatisation et la dissémination de la méthode sur d'autres espaces publics : « Par exemple sur la promenade urbaine, et puis on demandait son avis de sur plein de trucs, sur les Champs-Élysées, c'est une mission de conseil et tous azimuts à partir du moment où c'est l'espace public, sur les berges… », nous dit celui qui occupe le rôle de directeur de projet au sein du Pavex. Ce qui, nous semble-t-il, résonne avec la figure de « l'entrepreneur de méthode » qui prône ailleurs sa méthode. « Tous s'efforcent de produire des traces de l'expérimentation à des fins de communication. Le plus souvent, ces traces sont centrées sur le déroulement de l'action et incluent une formalisation des méthodes testées. Les entrepreneurs de méthodes participent aussi à des événements scientifiques ou professionnels au cours desquels ils communiquent sur l'expérimentation et mettent en scène leurs démarches et leur structure. » (Arab et Vivant 2018 : 12-13). En effet, au cours de notre terrain, nous le croiserons dans plusieurs événements, conférences et présentation[46] où il met en avant le processus de projet promouvant sa diffusion à d'autres

42. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17

43. *Ibidem.*

44. Extrait d'entretien avec le directeur de projet, mission Pavex, secrétaire générale de la Ville de Paris, période 2016-2020, le 07/03/19

45. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19

46. Notamment lors de la table ronde à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine en avril 2017 pour la troisième édition de « Forme publique » une biennale de création de mobilier urbain de La Défense, au sein de laquelle l'acteur est directeur artistique et où il invite, entre autres, l'artiste mandataire du Collectif Animation à présenter le travail qu'il a mis en place sur la place des Fêtes. Mais également

échelles et dans d'autres contextes. De cette manière, il fabrique une offre nouvelle en se positionnant sur le marché concurrentiel du conseil, de l'étude et de la production des savoirs en urbanisme (*ibidem.* : 13).

Lors de notre rencontre, il nous explique son rôle, qu'il définit comme celui d'un « garde-fou, parce que la première ligne de ma lettre de mission, c'est de livrer les places dans le cadre de la mandature. Donc après j'avais un rôle, comme m'a dit quelqu'un que j'avais rencontré au début : "Ah et ils ont recruté quelqu'un pour faire atterrir tout le monde", c'est un peu ça. »[47]. Son rôle est de faire en sorte que les ambitions politiques, les enjeux techniques et les réponses d'aménagement/architecture tiennent dans le temps de la mandature. Son implication dans le dispositif de projet est relativement tardive, et de ce fait traite peu des aspects de conception et de participation pour se concentrer sur la réalisation effective du projet.

Le directeur de projet a pour rôle la mise en circulation des informations en vue de prise de décision, pour les sept places du dispositif. Dans la temporalité du projet, il est engagé en 2017 par la Ville à la fin de la mission de l'Équipe Préconisation en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage[48] sur le dispositif *Réinventons nos places* et lorsque les marchés avec les collectifs projets sont passés. Son travail consiste à faire descendre la décision politique pour, comme il l'explique lors de notre entretien « la traduire en termes de directive technique »[49] et d'autre part, pour faire en sorte que le temps de la technique suive le rythme imposé par le temps politique.

Bien que son rôle soit cantonné à un rôle de coordination à la fois des intérêts et des temporalités (Mallet 2020) du fait de son parcours professionnel de maître d'ouvrage sur de grands projets d'infrastructure de transport – aéroport et routier -, il s'implique au-delà de ce rôle : « Je ne peux pas m'empêcher de temps en temps de leur dire ce que je pense sur la conception, et puis j'ai un rôle de conseil, donc les élus, ils ont des cabinets, des conseillers techniques, et donc on travaille avec ces conseillers techniques là »[50], nous confie-t-il. De telle sorte que sa compétence et son expérience professionnelle propre entraînent un débordement de la fonction attendue, en conseillant à la fois le politique et la conception, malgré le rôle affiché, dans sa mission, de traducteur (Akrich, Callon, et Latour 2013).

De manière générale, la mission Pavex, représentée par son directeur de projet, centralise les informations et les dispatche en fonction de leur teneur entre politique et technique, pour obtenir des décisions et faire avancer le projet, en cherchant à faire se correspondre les rythmes nécessaires à la conception et ceux dictés par l'agenda politique de travail. Il se situe à l'interface entre la dimension politique et la

---

lors de l'Atelier international d'étudiants pour le projet *Réinventer la place de la Nativité* en juillet 2019, lancé par la Ville de Paris en partenariat avec la ville de Bethléem, au cours duquel il présente la méthode employée en se référant à l'exemple du processus de projet sur la place des Fêtes.

47. Extrait d'entretien avec le directeur de projet, mission Pavex, secrétaire générale de la Ville de Paris, période 2016-2020, le 07/03/19

48. De fin 2014 à début 2016

49. Extrait d'entretien avec le directeur de projet, mission Pavex, secrétaire générale de la Ville de Paris, période 2016-2020, le 07/03/19

50. *Ibidem.*

dimension technique du projet, avec les acteurs internes et externes à la Ville. Ce type de pilotage, par la mission Pavex affichée comme une innovation par la Ville, est d'ordre organisationnel, illustrant la différence « entre concevoir des options d'aménagement et décider entre ces options » (Arab 2017 : 10), par l'entremise d'un tiers qui traduit d'un monde à l'autre les enjeux. En procédant de la sorte, la mission Pavex permet aux différents interlocuteurs de partager à la fois les contraintes et les discours, permettant à chacun de se les approprier au risque de créer une confusion entre rôle et compétence.

La présentation de ces scénarios se déroule le matin du 11 octobre 2018 dans le bureau du maire de l'arrondissement, en présence du maire du 19e, de l'élue du quartier, du directeur de projet de la mission Pavex au nom du secrétariat général, et de trois agents de la DVD : ingénieure chargée d'opération, architecte chargé de projet et son binôme ingénieur. L'architecte de l'association, que nous rencontrons dans l'après-midi, nous fait le récit de cette réunion dont les enjeux sont à la fois de leur montrer les changements architecturaux « et puis parler de la gestion et de la gouvernance »[51]. Deux budgets sont distingués : celui d'investissement – le coût de la construction à la charge de la mairie de Paris – et celui de financement, propre à la gestion. Ces modèles économiques sont liés à des systèmes de gouvernance, et, pour le dernier, celle-ci nécessite d'être explicitée par l'architecte de l'association.

> « À chaque fois on le montre : principe de gouvernance, les trois scénarios et les tableaux de chiffres qui nous permettent de voir si on est bon ou pas à chaque fois, trois scénarios, à chaque fois le même doc et là ils sont inquiets sur le modèle, le dernier modèle, ils ne connaissent pas forcément du coup, ils se demandent ce que ça veut dire, et puis on commence à passer un peu plus finement de la gouvernance. […] Et donc là moi je leur dis : "Mais il y a quand même aujourd'hui ces quatre structures du quartier qui sont en train de se mobiliser autour du futur Capla, qui ont réfléchi ensemble à une charte." "C'est qui les quatre ?" Je liste les quatre. "C'est qui Collectif Place des Fêtes ?" Je dis : "C'est les anciens Nuit Debout" […] Ils n'avaient jamais fait le lien, c'est ce qu'ils nous ont dit ce matin, en tout cas. Donc quand je leur ai expliqué, là d'un seul coup ils se sont braqués et c'était vraiment une posture d'opposition politique en disant : "Mais c'est hors de question que ces gens-là fassent partie de la gouvernance." […] Et du coup et bah ils se sont braqués, et ils se sont braqués sur des sujets qui ne sont pas les nôtres. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18)

Comprenant les filiations politiques de certains acteurs locaux susceptibles de s'impliquer dans la gouvernance du Capla, le pouvoir politique met fin à la présentation des scénarios élaborés par l'association d'architecture. La direction des Affaires économiques (DAE) de la Ville de Paris reprend la main, les architectes de l'association sont « gentiment invités à les laisser travailler »[52], selon leurs mots, et la DAE élabore un autre modèle, celui de la gestion municipale où la Ville de Paris est à la fois investisseur et financeur. L'apparition de facteurs militants dans l'équation de la gouvernance annihile les hypothèses élaborées par l'association d'architecture et pousse les pouvoirs publics à reprendre la main à la fois sur le mode de gestion et sur la décision. Nous percevons dans cette dynamique la démarche de

51. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18

52. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 29/01/19

projet décrite par Gilles Pinson qui consiste « au bannissement obsessionnel des logiques conflictuelles et des acteurs et des groupes qui sont potentiellement porteurs de la contradiction ». (2009 : 378)

Pour défendre le projet d'édification du Capla, l'association d'architecture élargit son champ de compétence pour s'atteler à des tâches économiques. Dans les scénarios que l'association élabore, nous percevons la place attribuée par l'association d'architecture aux habitants comme une variable, ils sont tantôt clients donnant leurs instructions pour la réalisation du bâtiment, au travers des ateliers proposés par la MOE2 (cf. §II.2), tantôt envisagés comme gestionnaires possibles et garants de la construction, lorsque le rôle de l'association d'architecture devient maîtrise d'œuvre pour le Capla. L'enjeu social ressurgit lors de l'élaboration des propositions et modifie la trajectoire du projet. Comme l'architecte de l'association nous l'explique : « Si les pouvoirs publics ne sont pas rassurés sur la gestion et sur le modèle économique, ça ne se construira pas. »[53] L'enjeu économique étant en étroite relation avec la construction du Capla, les architectes s'en saisissent. Cependant, en tentant de déchiffrer l'équation, ils mettent à jour d'autres enjeux politiques voir idéologiques qui prévalent sur la démonstration d'un équilibre financier atteint par la solution de gestion mixte proposée par l'association d'architecture.

Finalement, dans le modèle de gestion municipale choisi par les pouvoirs publics et présenté lors de la réunion du conseil de quartier de juillet 2019, seules les tâches d'animation et de participation sont accessibles aux acteurs locaux, sans qu'un rôle dans la gouvernance ne leur soit proposé. Cette décision provoque au sein des associations locales impliquées jusqu'à présent dans la gestion du Capla (cf. §II.2) des réactions hétérogènes. Certains sont soulagés de garder leur indépendance face au pouvoir public sans avoir à se soucier des questions d'organisation et d'utilisation. Certains sont indignés que le principe de gestion autonome disparaisse et ainsi leur échappe. Et d'autres, soucieux de conserver l'accès au Capla, restent sur leurs gardes quant à la complexité du système. Dans tous les cas, la décision finale leur échappe. Lors de la réunion publique, ils sont les spectateurs, ceux à qui l'on explique, ceux à qui on raconte ce qui a été choisi.

Rendre public

Lors de la réunion du conseil de quartier qui nous sert de trame, la présentation finale du projet d'architecture a lieu. Nous proposons de nous appuyer sur la description de cette situation pour donner à voir ce qui doit se construire au centre de la place, puis de remonter les variantes successives qui ont abouti à l'image présentée en cette soirée du 1er juillet 2019, de manière à pouvoir interroger le processus, les tractations et les décisions qui ont lieu derrière les portes closes des bureaux, là où le processus de participation devint plus opaque (Bacqué et Gauthier 2011 : 45).

Reprenons le cours de la réunion du conseil de quartier du 1er juillet 2019. Dès le début de la réunion, l'élue du quartier annonce :

53. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18

« Après, nous avons un sujet qui est également très important, qui est l'évolution architecturale du Capla, que l'on peut appeler petit équipement de quartier par le Collectif Projet et l'association d'architecture, c'est ça ? » Elle vérifie, par un coup d'œil sur sa gauche, comment nommer les architectes prestataires maître d'œuvre mandataire sur le Capla. « … vont vous présenter cette évolution architecturale. Et je vais passer la parole à Monsieur le Maire pour vous en parler, parce qu'il faut aussi qu'on vous rappelle et qu'on vous rassure sur le fait que ce futur Capla, ce futur équipement de quartier va effectivement être maintenu et préservé […] Je vais passer la parole à Monsieur le Maire, à la direction de la Voirie pour les travaux en cours, et enfin le projet architectural, merci à vous, merci à l'assemblée. »
Le maire :
« Alors en effet, cet été va être un cap historique et symbolique, avec mise à bas – si j'ose dire – de la pyramide, un symbole visuel qui a cristallisé beaucoup d'amertume, beaucoup d'envie de voir les choses bouger. Et à la place de la pyramide, qui sera donc démolie à l'été, va émerger, va naître, ce que l'on appelle le Capla. » (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

Certaines dates constituent des temps forts et celui-ci n'est pas des moindres, il s'agit du démontage de l'ouvrage d'art qui trône au centre de la place pour quelques semaines encore. Cet élément est symbolique pour la place, il a été installé lors du projet de réaménagement précédent afin d'être le « repère qui permette d'identifier de jour comme de nuit la place des Fêtes »[54], un projet chasse l'autre. Le maire poursuit :

« Lors de la réunion du mois de décembre, nous avons présenté en effet une esquisse déjà assez avancée, mais pas forcément tout à fait aboutie, de ce que serait ce Capla. Et nous en sommes les uns les autres d'abord avec l'idée qu'il fallait mettre à profit toutes les semaines et les mois, pour poursuivre le travail, poursuivre la réflexion engagée, pour essayer de ne pas se louper et puis pour améliorer ce qui pouvait l'être et préciser ce qui pouvait l'être, puisqu'il fallait répondre à des questions importantes qui, au mois de décembre, n'étaient pas réglées, et le délai supplémentaire nous a permis de les régler.
Le premier souci que nous avons eu, c'est d'éviter ce que moi j'appelle un "effet mur" au milieu de la place, parce que toute la philosophie, tout l'état d'esprit du réaménagement, c'est de permettre aux habitants – dans un usage piéton revendiqué, assumé et organisé – de se réapproprier les espaces publics. Et tout d'un coup, on a réalisé que de Capla tel qu'il était prévu initialement, avec une hauteur de 8 mètres de haut, pouvait du point de vue du piéton représenter une espèce de mur, d'obstacle visuel qui rendrait plus compliquée l'appropriation, l'intégration visuelle et paysagère du bâtiment. Et donc un des premiers objectifs de cette étape supplémentaire de travail, ça a été en effet de regarder comment réduire un petit peu l'impact de la hauteur du gabarit du projet.
L'autre risque que nous voulons éviter, c'est que le projet soit trop impactant, trop obstructif dans l'espace public, et là aussi on a demandé à l'équipe de regarder comment pouvoir ne pas… empiéter exagérément sur l'espace public que l'on cherche par ailleurs à développer. […] Voilà, je crois que maintenant le moment est venu de vous présenter la version du Capla qui permettra à ce lieu de rentrer en service et s'intégrer dans la vie de notre quartier. Merci. »
Toute la salle applaudit, il se rassoit.
(Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

54. Extrait de l'enquête publique sur le projet du 30 mars 1992. CAAC-FH cote 513

La conception précédente présentée au dernier conseil de quartier a, telle qu'il la décrit, suscité un certain nombre de « soucis » et « risques », qui ont été levés par les modifications de projet effectuées par les architectes et présentées ce soir. La dernière condition à la validation de ce changement de projet est que le calendrier reste inchangé. De calendrier, il en est plusieurs, l'un effectivement relatif au projet – du processus à l'exécution –, mais auquel s'ajoute un second, celui des élections municipales qui doivent avoir lieu en mars 2020. À droite des représentants politiques se tiennent les deux architectes prestataires extérieurs à la Ville, membres de l'association d'architecture. Leur mission actuelle est la maîtrise d'œuvre du bâtiment qu'ils s'apprêtent à présenter. Derrière eux, un écran permet la projection des documents de présentation. L'architecte de l'association d'architecture prend la parole pour expliquer les mises à jour de projet et expliquer des modifications qu'il a subies.

> « Donc on a quand même une prise en compte de la demande très forte qui nous a été imposée de réduction des surfaces, avec du coup une implantation qui reste similaire, mais une réduction de l'emprise au sol de l'objet. Alors, pour autant, en terme effectivement de fondamentaux, on a bien suivi, et la feuille de route qui nous avait été donnée et qui était en lien avec ce qui avait été fait et produit pendant les ateliers, pour nous c'était très important. »

Le plan, intitulé « Un bâtiment à l'échelle de la place », apparaît à l'écran. Il s'agit d'un plan technique assez pixelisé du RDC. L'emprise au sol du bâtiment est indiquée : 78,4 m^2.

> « Le problème c'est qu'en termes de fonctionnement intérieur, on a conservé la pièce telle qu'elle était, elle a été réduite dans ses dimensions évidemment. Sur cette pièce, reste la cuisine ouverte qui est bien plus qu'une kitchenette, puisqu'elle a quand même tous les équipements pour être suffisamment performante. C'est quand même une assez grande cuisine. On a maintenu un espace de stockage au rez-de-chaussée, mais ça on va vous le montrer après. En tout cas en termes de… si vous voulez, d'organisation, on n'a pas fondamentalement déplacé les choses, mais face à la forte réduction, on a quand même revu le parti pris architectural, donc on a notamment retravaillé l'escalier, on a tout un petit peu condensé, et du coup si on peut passer à la page suivante… »
> (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

Son discours général s'articule sous la forme d'un parcours commencé depuis l'intérieur et qui au fil des planches prend place dans l'aménagement général. Au long de cette description, l'accent est mis sur ce qui a changé, ce qui s'est déplacé depuis la version précédente, laissant entendre les interférences du politique dans le processus de conception architectural. Dans le glissement des plans qui a été effectué pour répondre aux problèmes identifiés au préalable par le maire, elle minimise les réductions de surface au profit d'optimisation des volumes. Le bâtiment, bien que plus petit, est doté de façades pouvant s'ouvrir sur la place, la place rentre dans le bâtiment, les frontières entre intérieur et extérieur deviennent poreuses.

> « En termes de surface, vous avez les principaux mètres carrés qui sont repris en dessous de cette image, donc on a 35 m^2 pour la partie vraiment Capla à rez-de-chaussée, 11 m^2 pour la sortie de secours du parking, et on a un étage de 31 m^2, ce qui est assez avec l'étage précédent. Si on va à la planche suivante

> – une coupe schématique –, en termes de volumétrie effectivement la hauteur, il nous a été demandé de la baisser un petit peu, donc c'est ce qu'on a fait, de nouveau pour optimiser les volumes on a cependant maintenu un principe de toiture qui nous paraissait très important, qui est une toiture plissée. Alors, avant, on avait un toit à deux pentes, vous avez peut-être tous vu cette image, elle a été publiée. »[55]
> (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

Son collègue passe à la planche suivante, une vue à vol d'oiseau dessinée du Capla et de l'aménagement de la place. La place est donnée à voir depuis l'angle ouest, le square échappe au cadrage. Au centre de l'image, le Capla, sous son toit vert, est ouvert, les tables qui s'y trouvent ont été sorties pour être disposées au centre de l'image et de la place. En haut de l'image, la placette est animée par le manège, sur la droite comme sur la gauche de cette vue de nombreux personnages occupent les nouveaux aménagements des terrasses nord et sud. Enfin, les brumisateurs de l'espace fraîcheur fonctionnent sous l'ombrière et, devant les boutiques vers le passage Compans, plusieurs silhouettes sont assises sur de nouveaux bancs en bois. L'aménagement ayant déjà été décrit par les services de la Ville, l'architecte de l'association se concentre sur l'intégration du Capla dans le contexte urbain.

> « On a gardé le principe de toit à facette néanmoins pour donner un apport, on a rationalisé la partie avec le panneau photovoltaïque. Donc là, on a quand même quasiment 30 m² de panneaux photovoltaïques qui vont être installés en cœur de place avec une orientation qui est une orientation optimale sur Paris. Du coup, on espère avoir un bon rendement panneau solaire photovoltaïque, ce qui est important pour les productions électriques. Et puis on a aussi travaillé sur le reste des facettes, la structure étant plus petite [...] on a pu se permettre quelque chose auquel on avait pensé et qu'on ne pouvait pas faire précédemment, c'est un toit végétalisé. [...] Ça, c'est quelque chose qui nous semble être un vrai apport par rapport à la version précédente puisque, vous le savez tous, le toit pour cet équipement sera très visible depuis les tours de la place. Et donc cette question de : qu'est-ce qu'on va percevoir… Le bois brûlé, on avait senti que ce n'était pas du tout évident pour la population [...] donc on a repris notre copie. On a retravaillé, on a trouvé cette solution-là qui fonctionne, donc on est très contents de pouvoir la porter jusqu'au bout, jusqu'à la construction. [...] Et on a vraiment travaillé entre des espaces qui sont très ouverts sur la place qui rentre à l'intérieur, sur un jeu d'aller-retour, entre intérieurs-extérieurs [...]. Je vais vous en montrer un petit peu plus sur l'image suivante. »

L'avant-dernière planche de présentation est une perspective, vue depuis le nord de la place en direction du centre [fig. 1].

> « Voilà du coup la vue perspective du Capla. Alors voyez bien le toit végétalisé, voyez bien comment ça vient à se positionner dans la hauteur, notamment par rapport à l'ombrière, ça donne un point de comparaison. Il y a quelque chose qui n'est pas encore définitif, donc on l'a mis en lumière, on l'a mis en bleu et en orange pour que ce soit très visible. C'est les choses qui ne sont pas encore définies à ce stade, donc ne vous arrêtez pas, s'il vous plaît, sur cette représentation-là. [...] Sur l'ouverture des fenêtres, plus précisément, on a trouvé un modèle de fenêtre qui est absolument génial, qui se déplie en accordéon. Donc du coup en hiver c'est fermé, et en été on peut tout replier en accordéon, ce qui fait que sur les trois façades ça peut être vraiment complètement ouvert, et donc l'ensemble du lieu

55. Article « Paris : sept mois de travaux pour relooker la place des Fêtes » Julien Duffé dans *le Parisien*, le 1er avril 2019.



[fig. 1] Planche de présentation du projet lors de la réunion publique du conseil de quartier le 1er juillet 2019

> ressemblera plus à un grand toit, comme une halle, plutôt qu'à un intérieur, et c'est assez cohérent avec le fonctionnement de la place. » (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

Dans son discours, nous notons la prudence avec laquelle elle aborde les choix esthétiques par anticipation des possibles points de fixation pour l'audience. Alors que le micro circule lors des questions-réponses, le maire prend la parole pour défendre les modifications du projet et justifier les hésitations :

> « Il a fallu tâtonner un peu, réfléchir beaucoup, écouter encore plus les uns les autres. Il y a eu des moments parfois un peu contradictoires, en tout cas divergents. Je pense qu'on a essayé d'entendre tout le monde et de trouver un équilibre qui réponde à l'esprit, qui reste fidèle à l'esprit du Capla depuis qu'on a commencé à en parler, à y penser, et puis en même temps qui avance dans le fonctionnement qu'on fait et qui évite les risques de dérapage, de débordement. On a une responsabilité aussi quand on imagine un lieu nouveau. » (Extrait de carnet de terrain, le 01/07/19)

C'est donc en le calibrant à sa juste taille que le maire justifie la dimension de l'édifice. À plusieurs reprises, c'est le mot « équilibre » que le maire choisit pour exprimer cela. Les fonctions sont bien issues du dispositif de participation, mais la mesure, la dimension appartient au pouvoir politique. À la fin de la réunion, alors que la foule se disperse, l'architecte du Capla nous confie : « Oui, tu as vu, l'exercice sur la formulation des choses, je commence à savoir un petit peu faire, j'ai dit ce qui s'est passé, en fait. »

Entre les images

Dans leur travail, les architectes de l'association ont procédé par variantes. Chacune d'entre elles est présentée lors d'un conseil de quartier et donne lieu à des commentaires et des appréciations du public, qui peuvent être pris en compte et intégrés dans la version suivante. Au cours de notre terrain, trois versions du Capla sont élaborées, les images en sont présentées le 27 juin 2018, le 4 décembre 2018, et la dernière fois, dont nous venons de faire le récit, le 1er juillet 2019. Nous nous appuierons ainsi sur la présentation de ces images pour chercher à comprendre quel réseau sociotechnique (Callon 2013) agit pour sa production.

La première version du Capla présentée est d'une surface plancher de 84 m² répartie en rez-de-chaussée et mezzanine [fig. 2]. Il est composé d'une salle principale avec une cuisine attenante, de w.c. et d'une salle de travail à l'étage. L'architecture est présentée dans une planche où quatre perspectives 3D donnent à voir à hauteur d'œil l'édifice. C'est une forme complexe composée d'une surface triangulée qui monte progressivement jusqu'au point haut, à 7 mètres du sol, orienté vers le nord de la place. Le revêtement de l'extérieur et la structure sont imaginés en bois, et une face est dévolue à l'installation de panneaux photovoltaïques, pour qu'une partie de l'électricité consommée soit produite par le bâtiment. Ce projet travaille la relation à la place par le sol, tel que c'est expliqué lors de la réunion du conseil de quartier du 27 juin 2018 : « Suivant une logique de facette, c'est un sol qui devient un volume en dessous. »[56] La

56. Selon les mots de l'architecte de l'association d'architecture lors du conseil de quartier du 27 juin 2018.

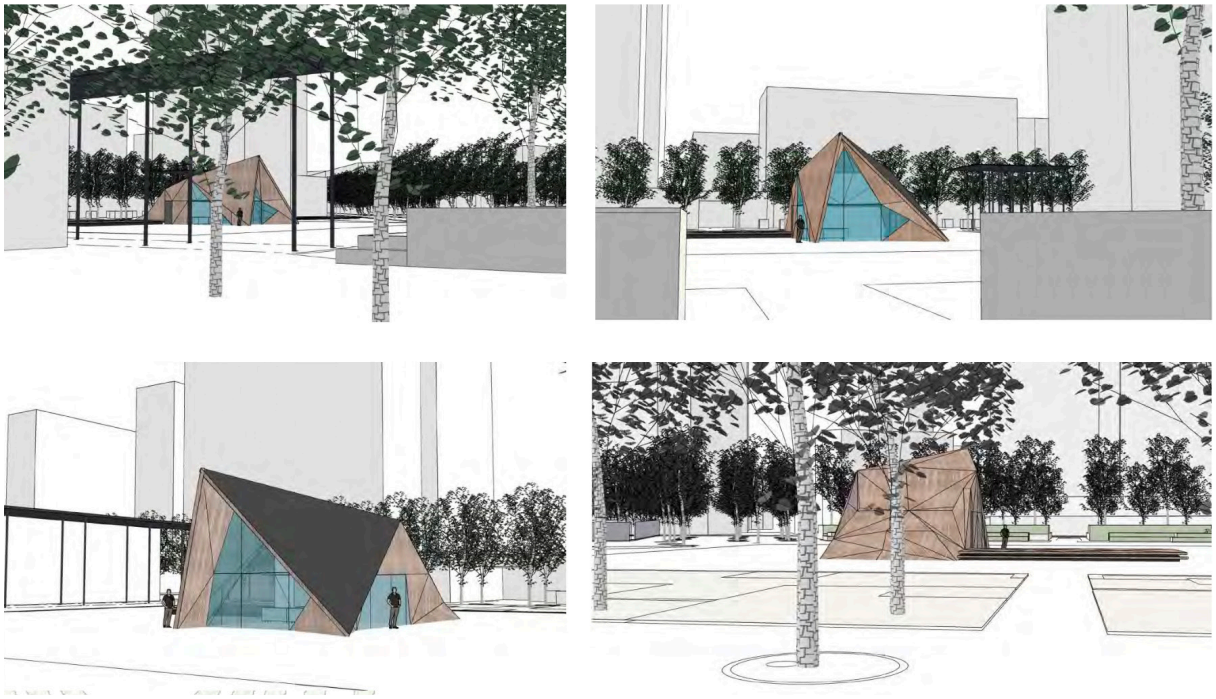

[fig. 2] Planche de présentation du projet lors de la réunion publique du conseil de quartier le 27 juin 2018

question de l'échelle du Capla, tant sa hauteur que sa largeur, interroge le public, ce à quoi l'architecte répond qu'il s'agit pour l'heure d'un travail en cours.

Pour des raisons techniques, structurelles et thermiques, le permis de construire du Capla initialement prévu pour être déposé en juillet 2018 est décalé, et durant l'été, l'association d'architecture remet en question la « formalisation »[57] architecturale de leur proposition. La deuxième version est présentée à la Ville en octobre 2018, le matin d'un de nos entretiens avec l'architecte de l'association [fig. 3]. Elle nous raconte avoir « pitché »[58] le projet pour expliquer le changement des partis pris architecturaux et convaincre de la pertinence de ces changements.

> « Ils [les élus] ont conclu la réunion en disant : "Sur l'architecture, pourquoi pas, il va falloir vraiment s'expliquer auprès des habitants." Tu vois, pour moi, franchement, je trouve que le projet il a gagné. Je peux l'assumer, le défendre et je préfère le dire maintenant, bah en fait on s'était trompés, on a essayé de développer un truc et ça marchait pas ! Vraiment pendant des mois, on a trituré, on a vraiment essayé et ça ne marchait pas. À un moment donné, il vaut mieux repartir maintenant que de construire le truc, et dans un an on arrive et on dit : "Ça ne marche pas, ça vieillit mal." » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18)

Un peu plus d'un mois plus tard, cette deuxième version du Capla est présentée au public lors de la réunion du conseil de quartier le 4 décembre 2018. Les proportions générales et l'implantation sont conservées, mais la façade nord est modifiée en réduisant la hauteur sous plafond, en décalant la mezzanine au sud. La surface totale est de 76 m², la salle principale au rez-de-chaussée – cuisine comprise – est de 40 m² et la salle en mezzanine de 36 m². Une galerie ajourée est ajoutée sur la façade ouest. « Il s'agit d'un espace qui peut se fermer, mais qui n'est pas chauffé »[59] afin de permettre de s'abriter. Pour présenter le changement architectural, l'architecte met l'accent sur la forme comme une réinterprétation de la géométrie de la pyramide : « On la déplie en quelque sorte pour faire comme une sorte d'origami. »[60] Le point haut à 7 mètres permet un « dialogue » entre les différentes échelles de la place, les tours d'immeuble, les objets de Bernard Huet – portique et ombrière – et le sol. Les façades de l'édifice sont prévues en bois brûlé permettant au bois d'être stable et résistant dans le temps. La toiture au sud supporte des panneaux photovoltaïques.

Le permis du projet est déposé dans le mois de décembre. En parallèle, les études de définition architecturale se poursuivent et des enjeux techniques sont mis au jour, qui laissent présager la nécessité de réaliser un permis modificatif. L'agence d'architecture continue néanmoins la définition du projet en travaillant au dossier de consultation des entreprises (DCE) pour pouvoir le publier fin février.

57. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18

58. *Ibidem.*

59. Extrait de carnet de terrain, réunion du conseil de quartier, le 01/04/18

60. Selon les mots de l'architecte de l'association d'architecture lors du conseil de quartier. *Ibidem.*



[fig. 3] Perspective du projet présenté lors de la réunion publique du conseil de quartier le 4 décembre 2018

Dans l'entre-deux, tandis que les architectes travaillent de leur côté à la définition du projet, une série de situations mettent en doute le projet. Du côté des acteurs locaux, certains, suite à la présentation du projet, interpellent à plusieurs reprises le maire d'arrondissement en lui demandant des éclaircissements et des révisions sur certains points du projet – le volume général, les ouvertures sur la place et les matériaux. L'association qui porte ces demandes, les Amis de la Place des Fêtes, est soutenue à la mairie par le groupe des écologistes selon un processus d'institutionnalisation (Gatta 2018) de la parole associative, notamment par la trajectoire professionnelle de ses membres fondateurs, ce que nous verrons dans la seconde partie de cette thèse (cf. §II.3). L'une d'entre eux nous le raconte : « Nous, le groupe écologiste, on a porté très très fortement l'idée que ce kiosque soit vraiment bien un petit kiosque et ne prenne pas beaucoup de place dans l'espace public, ce qui ne semblait pas l'objectif d'une place, voilà, d'avoir un bâtiment. »[61] L'enjeu de la dimension du bâtiment devient un enjeu politique, qui en cela fait l'objet de négociations.

Dans le quartier, fin janvier, des rumeurs circulent quant à la possible démission de l'adjointe au maire de l'arrondissement chargée du quartier de la place des Fêtes en raison d'un probable abandon du projet. Cela donne lieu à une incursion des enjeux politiques dans le processus de projet, comme nous le raconte l'architecte de l'association d'architecture : « Voilà, le 13 février, on a eu un coup de fil… Nous, on était… Le DCE était en train de boucler, on avait les pièces graphiques et nous manquaient deux chapitres du CCTP, et là on nous dit : "Haut les mains, en fait le maire du 19e demande qu'on réduise l'envergure de l'objet." »[62]

Quelques jours plus tard, le 20 février, lors d'une entrevue avec des acteurs associatifs inquiets de la possibilité d'un échec du projet, le maire leur fait savoir sa décision de revoir pour partie le projet, mais sans pour autant l'annuler (cf. §II.2). À cela s'ajoute, le 23 février, la mise en visibilité du mouvement social des Gilets Jaunes par la construction, au centre de la place, d'une cabane entre le conteneur et la pyramide (cf. §II.3). Dans ce contexte d'urgence vis-à-vis du planning annoncé et de l'approche des élections municipales (Mallet 2020), le projet de Capla fait l'objet d'une troisième version.

> « Je suis rentré du Sénégal le jeudi 4 [avril] ; le mercredi 3 on a bouclé le dossier, ce qui fait que j'ai redessiné le Capla à Saint-Louis pour l'envoyer à l'équipe, en disant : "Vous trouvez pas que c'est plutôt ça le concept ?" Et puis finalement on est partis là-dessus, donc j'ai… on a bouclé le dossier, donc on a envoyé mercredi 3. Ils l'ont présenté au maire du 19e et à son élu à l'Urbanisme le jeudi 4, en marge du Conseil de Paris. Et donc là, depuis, on a de nouveau des feux verts, et évidemment maintenant on doit quand même continuer à tenir les délais qui nous ont été demandés. Donc on est toujours dans des espèces de positions intenables avec des stop and go pas possibles, des moments où on ne sait plus, on n'a pas de nouvelles. Le mois de mars, on n'avait plus aucune nouvelle, ils nous disaient, en gros : "Attendez, c'est deux coups de crayon." "Alors déjà on n'a pas que votre projet, on a nos propres plans de charge, ce n'est jamais deux coups de crayon, vous nous demandez une réduction significative qui impacte l'ensemble de la charpente. Dans le même temps on n'a pas de vraies nouvelles claires concernant

61. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

62. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19

> nos honoraires…" » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19)

Dans son récit, l'architecte chargé de projet à l'association d'architecture éclaire le rythme incertain de projet, entre temps creux et accélérations, mais également le décalage entre le temps technique et le temps politique. En cela et à la suite de Sandra Mallet, il nous paraît pertinent de « considérer le temps comme un actant essentiel de la fabrique urbaine » (2020 : 3) dont la tentative de synchronisation fait agir. Cette nouvelle version bouclée de manière précipitée a pour effet de bousculer les charges de travail de l'association d'architecture en lui demandant une réactivité immédiate pour répondre aux injonctions politiques, tant pour satisfaire les administrés que pour tenir les engagements électoraux des élus. À ces enjeux s'ajoutent ceux de la communication du projet, qui eux aussi doivent trouver leur place entre le planning technique serré et l'agenda politique déjà bien rempli (Lefebvre 2022). Alors que le dessin définitif du Capla est en train d'aboutir, une image paraît dans la presse : il s'agit de la version précédente du Capla qui fait l'objet d'un article du *Parisien*[63], relayé par la maire de Paris sur les réseaux sociaux. Lors du conseil de quartier du 1er juillet 2019, c'est à cette image que fait référence l'architecte de l'association d'architecture. Cette situation, si elle peut sembler anecdotique, est selon nous emblématique sur plusieurs points. D'une part, elle témoigne de la nécessité pour la mairie de Paris de communiquer alors que l'échéance municipale se fait de plus en plus proche, et d'autre part, elle manifeste la complexité et l'empilement des niveaux de décision entre mairie d'arrondissement et mairie centrale dont les objectifs et les intérêts peuvent être divergents.

Pour comprendre cela, il nous est nécessaire de revenir à l'acteur du Pavex : si son rôle n'est pas décisionnaire, il est chargé d'accompagner la décision, d'aiguiller les donneurs d'ordres et, de cette manière, il participe au rouage décisionnel. Au cours de notre entretien avec le directeur de projet de la mission Pavex, nous lui demandons quel est le processus politique de décision de la Ville de Paris sur le projet des places.

> « Le processus de décision de la Ville de Paris est assez compliqué. Donc on a bien sûr à la tête la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui a des idées, qui donne des directives. En dessous d'elle vous avez une représentation territoriale qui sont les maires d'arrondissement. En fait, ce sont vraiment les maires d'arrondissement qui sont élus par les Parisiens – Anne Hidalgo, c'est une élection indirecte –, donc bien sûr, quand on est sur leur territoire, ils ont leur mot à dire. Et dans le Conseil de Paris, Anne Hidalgo a des adjoints sectoriels sur lesquels elle s'appuie. Donc notamment en ce qui concerne les places, vous avez le chargé des Transports qui s'occupe du problème de mobilité, que ce soit les vélos, les piétons, les cyclistes, vous avez l'adjointe qui s'occupe des Espaces verts, et puis vous avez celui qui s'occupe de l'Urbanisme. Donc un de mes rôles, c'est de faire en sorte que ces personnes-là… Enfin, c'est d'essayer de trouver le meilleur consensus, pour réaliser les places. » (Extrait d'entretien avec le directeur de projet, mission Pavex, secrétaire générale de la Ville de Paris, période 2016-2020, le 07/03/19)

63. Article « Paris : sept mois de travaux pour relooker la place des Fêtes » Julien Duffé dans *le Parisien*, le 1er avril 2019.

Son récit nous permet de comprendre une autre partie du jeu d'acteurs au niveau de la mairie centrale, qui elle-même doit s'accorder avec la mairie d'arrondissement. « Après, il y a des arbitrages qui doivent être faits, par exemple, sur la place des Fêtes, on a dû vous parler du Capla »[64], poursuit-il, en se référant à l'enjeu de la dimension de l'édifice aux prises avec les tractations de certains acteurs locaux favorables à sa réduction. Il nous explique le travail de consensus qu'il met en place entre la mairie centrale, détentrice du budget et de la médiatisation du dispositif, et la mairie d'arrondissement, garante de la bonne réception locale et soumise à l'élection directe, comparant le projet à « une caisse de résonance de ce que pensent les usagers et les électeurs vis-à-vis des maires d'arrondissement »[65]. Ce qui résonne avec ce que Véronique Biau qualifie de « dimension électorale de la satisfaction des citoyens » (2020:187) au travers des projets d'aménagement urbain par les élus. Alors que, comme nous l'avons vu, la deuxième version du Capla est remise en question, le directeur de projet entre en négociation pour « essayer de trouver le meilleur compromis possible entre plusieurs politiques contradictoires »[66], pour obtenir une décision quant à la troisième version du Capla, suivant un cycle de validation politique : cabinet de la maire puis mairie d'arrondissement et ainsi de suite, jusqu'à l'obtention d'un consensus. Ici, nous semble-t-il, la mission Pavex participe à la malléabilité du processus par la mise en circulation des enjeux. Dans ce cycle, la mission Pavex ajuste les arguments au fur et à mesure pour « trouver l'harmonie » selon ses mots, dans les réponses architecturales proposées. Cela nous permet de penser le rôle de leadership politique (Pinson 2006, 2009) détenu par le maire d'arrondissement dans le projet, suivant l'approbation à l'échelle locale du projet par les électeurs, malgré l'affichage médiatique du dispositif voulu par la maire de Paris, à l'échelle de la capitale.

Cette malléabilité du projet découle du processus de conception par itération (Pinson 2009 ; Zaza 2018) fonctionnant par aller-retour (Akrich 2006a), suivant une modalité de prise de décision décrite par Viviane Claude « où les choses "décident toutes seules" en quelque sorte » (Claude 2006 : 231), qui peut néanmoins laisser s'immiscer des doutes quant au bien-fondé de la construction, tant de la part des commanditaires, des publics visés lors de la participation et futurs utilisateurs, que des concepteurs, comme en témoigne l'architecte de l'association entre deux variantes de projet :

> « Après tout, des fois je suis sur la place, je regarde la place fonctionner, et je me dis : "Après tout, il n'y a besoin de rien, en fait". Mais c'est vrai un bel espace public, mais tout ça, ça naît d'une chaîne de décision, d'une chaîne de contraintes ; et puis, les humains n'étant que très relativement rationnels, le truc commence par s'empiler et se condenser, et se formaliser ; et puis à un moment tu es là, mais au fait pourquoi, déjà ? »
> (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/10/18)

S'il peut s'agir pour l'architecte du projet d'une posture de défense vis-à-vis de la responsabilité de construire un édifice au milieu de la place, cette situation est révélatrice du rôle accordé à l'architecte dans les rouages du dispositif de projet, ayant aussi peu de prise sur la commande que sur les décisions et la formalisation finale du projet, et soumis à la fois au respect des éléments de projet hérités des

64. Extrait d'entretien avec le directeur de projet, mission Pavex, secrétaire générale de la Ville de Paris, période 2016-2020, le 07/03/19
65. *Ibidem.*
66. *Ibidem.*

missions précédentes, à la bonne intégration des attentes locales et à l'ambition floue de la commande municipale.
Le Capla est le fruit de la résolution des incertitudes et de l'intégration des retours successifs sur les versions antérieures. Dans les présentations successives en conseil de quartier, une certaine prudence est perceptible de la part des architectes quant à l'aspect définitif de l'image du projet qui est donnée à voir, en raison de ce processus en boucle (Zaza 2018) dont la fin n'est jamais acquise avant que la décision ne soit arrêtée et n'ait valeur d'obligation (Urfalino 2021). De cette manière, le processus de conception, bien qu'ouvert, dans une démarche dite participative, est soumis à des séries de choix selon un phénomène d'engrenage où chaque étape peut être remise en question tant que la décision finale n'est pas arbitrée par celui qui fait figure de leader sur le projet – le maire d'arrondissement –, dans une dynamique incrémentale décrite par Gilles Pinson où la « multiplication des interactions intervient à travers les modalités résolument incrémentales de construction des choix qui caractérisent les processus de projet » (2006 : 641).

En observant en parallèle les deux enjeux de la surface et des charges, nous pouvons voir de quelle manière se construit la conception du Capla. Pour cela, les architectes de l'association travaillent sur les deux fronts conjointement – tantôt l'architecture, tantôt la gestion et la gouvernance future –, mettant à profit toutes les expériences acquises dans leur monde professionnel, à la fois sur des aspects techniques et administratifs, pour accéder à la commande et la réalisation de l'édifice au centre de la place. Cette commande représente pour eux un enjeu de taille, celui de monter en compétence en construisant leur premier établissement recevant du public (ERP) neuf et ainsi l'opportunité de se faire une référence, facilitant l'accès à d'autres commandes du même type (Biau 2020 : 49). L'enjeu de la construction du Capla s'inscrit donc dans une perspective de carrière, où la répétition des phases de projet revêt un rôle pédagogique : « Comme ça, on a bien appris, on a fait deux fois ! »[67]
Dans ce jeu d'acteur et d'intérêt, nous analysons une extension du domaine de compétences de la part de l'association d'architecture pour s'assurer l'accès à la commande (*ibidem.*), suivant une logique d'accumulation (Rosenbaum 2017) en usant des différents segments à leur portée : architecte, enseignant, entrepreneur et militant. Ainsi, ils exploitent davantage leurs pratiques de gestionnaires et de managers de projet que leurs savoir-faire de concepteurs techniques et architecturaux pour augmenter la portée de la commande initiale.

3. Ce qui se (dé)construit

Enfin, ce dernier point se structure autour des chantiers d'aménagement et d'architecture qui se déroulent sur la place. Si les travaux d'aménagement commencent en avril 2019, d'autres chantiers ont déjà eu lieu auparavant. Une première série de travaux est réalisée de décembre 2016 à juillet 2017 sur l'anneau de circulation pour procéder aux élargissements des trottoirs et à la suppression des îlots refuges décidée en 2014. En novembre 2017 et jusqu'en décembre 2018, la RATP réalise des travaux sur la

67. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 06/08/19

place pour créer une sortie de secours supplémentaire en raison du prolongement de la ligne 11. Durant un mois, à l'été 2018, un chantier supplémentaire a lieu au niveau du passage Compans, sur la place, pour supprimer la toiture, tel que cela avait été acté lors du référendum de 2014.

Par ces chantiers, nous observerons la question de la valeur accordée à la pyramide, qui comme l'a annoncé le maire lors de la réunion publique du 1er juillet 2019, doit être démontée durant l'été. Alors que le chantier de réaménagement de la place est entamé depuis avril 2019, cet événement signifie le démarrage du chantier de réalisation du Capla[68]. Ce chantier est lui-même scindé en deux phases. La première est la réalisation du cube en béton qui clôt la sortie de secours du parking. Jusqu'à présent dissimulée ou magnifiée par la pyramide, elle est réalisée par un bureau d'études techniques. Une fois cela réalisé, la construction du Capla pérenne démarre en octobre 2019[69]. À cette période, nous rencontrons sur la place l'un des architectes de l'association d'architecture, qui nous ouvre l'accès aux réunions de chantier, à la fois pour suivre la fin des travaux d'aménagement et le début de ceux de construction du Capla.

Nous proposons de faire l'analyse des réunions du chantier d'aménagement et d'architecture en parallèle, pour comprendre ce qui se joue entre les acteurs, les relations qu'ils tissent entre eux, et de quelle manière les sujets se mélangent dans le temps de ces situations. Un temps régi par l'urgence, celle de finir à la fois l'aménagement et le bâtiment, qui est éminemment politique. La temporalité du projet correspond à une fin de mandat, ce qui entraîne des accélérations qui engendrent des remplacements et des incursions d'acteurs. Ainsi, nous traiterons du chantier au rythme des élections, pour analyser la relation qui se fabrique entre politique et technique, vue au microscope des situations de chantier. Mais d'abord, il s'agit de comprendre ce que le réaménagement déconstruit.

Ériger le symbole

Entre le 5 et le 12 août, la pyramide est démontée. Depuis plusieurs années, elle est le stigmate du mauvais entretien du quartier. En prévision de notre entretien avec celui qui est le responsable de l'exécution des travaux durant le projet de Bernard Huet, nous nous donnons rendez-vous « devant la pyramide, bien sûr ! », précise-t-il dans son mail, pour une promenade sur la place des Fêtes, où les travaux d'aménagement ont commencé. Après un premier tour de la place en évoquant des aspects techniques du projet, nous revenons vers la pyramide. Il commence à arracher des tracts collés sur la partie basse, qui cachent les plaques gravées, pour voir le dessin, et entame le récit de ce que content les bas-reliefs restants réalisés par l'artiste Zoltan Zsako[70].

68. Les conteneurs Capla temporaires ont été enlevés le 22 juillet 2019.

69. L'ouvrage en béton de la sortie de secours est englobé dans l'habillage du Capla, tout en conservant son indépendance d'accès sur la place.

70. Elles ont pour partie été remplacées par des plaques en résine unie en 2009.

> « Il n'y a plus rien, ça se lit à partir d'ici. […] Là on a l'ensemble de la Terre, et là c'était tous les hommes, les animaux… Un truc qui était assez sympa, et en tournant on avait… […] Là, normalement, il y avait un portrait de Mozart, qui était là parce que c'était le bicentenaire de la mort de Mozart ou je sais plus quoi, et ils avaient pris ce principe en disant qu'ils pouvaient décliner l'opéra de *La Flûte enchantée*. Ça, c'était assez sympa. […] Il n'y a plus rien… Il y avait toute une histoire qui se développait, moi je pouvais vous lire ce qu'il s'y passait tout autour pendant une demi-heure… Là on voit une maxime qui est écrite, l'écriture était des lettres entremêlées, et pour déchiffrer il faut un peu de temps pour comprendre. […] Là [sur la porte] on a tous les médaillons, en fait, des signes du zodiaque. Donc là je suppose que c'est l'été, on fait du surf, on se balade c'est juillet, août, vous voyez, mars, avril, voilà là c'est le mois des amours, peut-être le mois de mai, etc., etc., on retrouve les vendanges, là on voit les paniers. Donc tout ça, ça mérite d'être nettoyé, d'être remis en état, ça a une valeur ! C'est absolument incroyable. Et le plus curieux c'est qu'on voit, à un moment donné… Vous voyez là, le ski, le ski en février, là je ne sais pas ce que c'est… Et on peut chercher, on peut chercher à la décrypter, en fait. […] Novembre, décembre, je ne sais plus, et on a quelque part une bouteille de champagne… Elle est là, c'est ça ! Une bouteille de champagne. Et le plus drôle c'est que le 21 juin, solstice d'été, le soleil… Là on est sur une façade nord, et ça vient juste éclairer la porte à une heure bien donnée, et c'était un hasard complet, mais c'était un message extraordinaire lorsqu'on l'a posée, qu'on l'a mise. » (Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19)

Celui qui fut chargé du bon déroulement du chantier nous livre une histoire oubliée et pour partie effacée inscrite au centre de la place, aux yeux de tous. Après la livraison de son chantier, le responsable de l'exécution des travaux nous raconte avoir œuvré pour que cette histoire soit transmise : « Moi, j'avais demandé à la direction des Affaires culturelles de faire quelque chose par rapport à cette place, de mettre en valeur tous les graphismes qui avaient été faits… »[71] Nous percevons, dans notre rencontre, l'importance qu'il donne à la notion de « prendre soin » (de Biase 2014 : 40), qui témoigne d'une responsabilité vis-à-vis de l'œuvre qui, ici, est endossée par l'acteur technique. En cela, il essaie de susciter l'intérêt de sa hiérarchie quant à l'importance à accorder à la transmission des principes qui ont guidé l'aménagement et l'ouvrage d'art pour qu'il soit approprié localement, en soulignant le manque d'accompagnement humain de l'œuvre après son implantation sur la place. Défendant cela, il s'implique personnellement dans la tâche de transmission à l'échelle locale du message que porte l'œuvre d'art.

> « Moi, je l'ai fait au tout début avec des jeunes du secteur, et je leur avais expliqué, et après les gamins étaient fiers de montrer à leurs parents. Mais cette transmission, je n'ai pas réussi à la réaliser, parce que je n'ai pas eu le soutien de la mairie pour essayer de faire plus par rapport à un objet qui pouvait être un petit peu culturel et raccorder les gamins du secteur à cette sculpture, en fait… Donc ça, c'est un peu dommage. » (Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19)

Il nous semble particulièrement intéressant que la prise en charge de la diffusion du message et la pérennité de cette transmission sur le temps long soient portées de manière individuelle par un acteur

71. Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19

non pas concepteur, ni gestionnaire, mais éminemment technique, dont la tâche est paradoxalement circonscrite dans le temps au chantier. D'autre part, lors de notre rencontre, il interroge la question du choix adapté des matériaux pour préserver la durabilité des aménagements dans le temps. Il poursuit :

> « Bon, le problème, c'est que les gamins ils se sont assis là [sur la dalle en granite qui sert de socle à la pyramide] et qu'avec des pierres ils tapaient, jusqu'à les casser, les dégrader, donc on n'a pas eu l'accompagnement nécessaire pour que ça reste… Bon, un espace public, il doit pouvoir résister aux outrages, mais là, ça a été vraiment trop facile pour eux. […] Parce que, quels que soient les aménagements qu'on a faits, si on n'entretient pas, ça se dégrade, et après les gens disent : "C'est pas beau", ça, ce n'est pas normal. […] Le problème d'entretien, c'est qu'on livre un équipement neuf, et derrière on a beau demander aux gens… Par exemple, prenez l'auvent. L'auvent, pour la sous-face, normalement, il fallait faire une lasure tous les deux ans, je leur avais laissé des consignes. Cinq ans après, quand je suis revenu : "Ah bah oui, mais c'est 'ouvrage d'art', on n'a pas d'argent, on n'a pas les lignes budgétaires." Il y a tellement de choses de cassées autour que ce n'est pas dans les priorités, donc on attend que les choses se dégradent… ce qui est un peu idiot. » (Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19)

De la sorte, la notion de l'entretien et de la maintenance (Denis et Pontille 2022) de l'espace public, au-delà de la construction, est mise en exergue. De la même manière que pour la transmission des aspects immatériels du projet, les éléments matériels demandent du soin et du suivi de la part des pouvoirs publics pour que le projet et sa réalisation perdurent dans le temps. Dans ses propos, le responsable de l'exécution des travaux évoque ce qu'il nomme « un droit de suite » à la fois sur les aspects urbains, de la construction à la maintenance, et sur des aspects socioculturels par la transmission locale de concepts urbains ou artistiques, pour favoriser une forme d'attachement spatial (*ibidem.*) à la place par le soin porté à son aménagement au temps long, comme nous en fait part notre interlocuteur : « C'est un petit peu compliqué, et ce qu'il manque, c'est qu'on a l'impression qu'on livre une chose, et tout le monde s'en vante le jour de la réception, et le lendemain il n'y a plus personne, ce qui n'est pas logique. »[72] Ce qui démontre selon nous la portée politique de l'entretien matériel et symbolique une fois passé l'événement de la livraison.

Dans le même temps, alors que le chantier d'aménagement de la place des Fêtes est en cours, nous rencontrons l'un des anciens collaborateurs de Bernard Huet. Au cours de notre conversation[73], il s'inquiète de l'avenir de plusieurs projets réalisés par Huet. En effet, à cette période, au-delà de la place des Fêtes, les Champs-Élysées et la place Stalingrad font l'objet de réflexions quant à des projets de réaménagement. Ainsi, il prend contact par écrit avec le maire du 19e arrondissement pour discuter de l'avenir de la place Stalingrad, après avoir assisté à une réunion du conseil de quartier portant sur son réaménagement. Cette lettre donne lieu à une réunion dont il nous adresse le compte-rendu. Il défend la nécessité d'entretenir et de restaurer la place dans le respect des partis pris urbains de l'aménagement réalisé par Bernard Huet. Au cœur de cette rencontre et de la lettre qu'il a initiée, nous percevons pour

72. *Ibidem.*

73. Notre interlocuteur n'a pas souhaité être enregistré.

le collaborateur de l'architecte l'enjeu de décorréler la mauvaise réputation de l'espace de sa conception urbaine.

Quelque mois plus tard, une « Lettre ouverte pour la défense des aménagements de Bernard Huet » nous est transmise par ce dernier. Elle a pour ambition d'interpeller « les élus municipaux actuels et futurs sur l'état et le devenir de ces lieux ». Dans le corps de mail qui accompagne cette lettre ouverte, l'accent est mis à la fois sur le manque d'entretien de la part de l'institution parisienne et sur la remise en question d'une « certaine vision de la ville » proposée par l'architecte en tant que « démonstration de l'idée de la permanence, de l'histoire, de la continuité, par opposition à ce qui s'appuie sur la rupture, les effets de mode et les usages qui sont de l'ordre de l'éphémère ». Dans la lettre, les quatre aménagements de Bernard Huet à Paris – la place des Fêtes, le parc de Bercy, les Champs-Élysées et la place Stalingrad – sont décrits au moment de leur réalisation, puis est fait état des « altérations » et des « dégradations » subies pas les projets depuis. Enfin sont présentées les « réponses de la municipalité » quant aux dégradations de ces ouvrages. Cette lettre signée d'une centaine de professionnels, architectes pour la plupart, demande à la municipalité de démontrer de « son attachement à la préservation et à la restauration de notre patrimoine urbain, et en particulier celui réalisé par Bernard Huet » pour que « soient correctement entretenus, voire restaurés avec soin » l'ensemble des sites nommés. La lettre se termine par des prescriptions pour chacun des espaces.

> « Pour la place des Fêtes :
> – de connaître la destination des éléments artistiques et architecturaux démontés : éléments de moulage, porte de bronze, structure inox de la pyramide ;
> – de suspendre *sine die* la réalisation de la cabane et prendre le temps d'organiser une véritable consultation comportant diverses propositions, dont le maintien de la pyramide avec un nouveau revêtement. »[74]

Cette lettre transmise à la maire de Paris le 13 janvier 2020 reste sans suite vis-à-vis de ces commanditaires. Cependant, le 30 janvier 2020, lors de la séance de la Commission du Vieux Paris[75], les aménagements parisiens de Bernard Huet font l'objet d'un signalement. Un an plus tôt, le réaménagement de la place des Fêtes avait d'ores et déjà fait l'objet d'un avis de la commission suite au dépôt du permis de construire pour le Capla. Dans cette séance, après avoir esquissé une histoire urbaine de la place, l'observation se concentre sur la démolition de l'objet central : « La pyramide de la place des Fêtes est une œuvre d'art de qualité ainsi qu'un objet d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme (moderne puis postmoderne). » Elle émet la résolution « que l'ouvrage et sa dalle de granite noir fassent l'objet d'un démontage soigneux et soient réinstallés, après leur restauration, à un autre emplacement »[76]. La séance de janvier 2020 met en avant les aménagements de Bernard Huet comme un ensemble significatif de l'œuvre et de la pensée de

74. Extrait de la lettre ouverte en défense des aménagements parisiens de Bernard Huet, datée du 04 décembre 2019, p. 4

75. Cette commission, qui à l'origine examine les demandes d'autorisation d'urbanisme, existe depuis 1897 et a pour objet de défendre le patrimoine parisien de manière indépendante, avec le soutien de la mairie de Paris et du Conseil de Paris. Le secrétariat permanent de la Commission du Vieux Paris est assuré par le département d'Histoire de l'architecture et d'Archéologie de la Ville de Paris (DHAAP) au sein de la sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire et de la direction des Affaires culturelles. Depuis 2003, la commission est présidée par la maire de Paris ou son représentant, et composée de 14 élus et de personnalités qualifiés.

76. Compte-rendu de la séance du 28 février 2019 de la Commission du Vieux Paris p. 15, disponible en ligne https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/04/240cf12932c198bae908652e42c7319e.pdf

l'architecte : « Bernard Huet a marqué ces espaces publics de son approche profondément intellectuelle, avec un souci permanent de la continuité urbaine et une force esthétique »[77], peut-on lire dans le compte-rendu. Puis le compte-rendu de la séance détaille chacun des quatre aménagements parisiens. Pour la place des Fêtes, il est rappelé les demandes émises lors de la première séance au sujet de la pyramide : « La Commission, qui n'a pas été suivie, avait alors demandé que l'œuvre soit conservée et remontée sur un autre lieu. »[78]

Préalablement, en 2018, la question de la conservation de la pyramide avait déjà fait l'objet de discussions que nous avaient rapportées les architectes de l'association d'architecture :

> « Les dessins, moi, je les trouve magnifiques, sur le piétement de la pyramide. Il y a une douce poétique postcoloniale de ce dessin. Oui, c'est d'un néo-colonialisme au charme désuet qui le rend touchant, il y a une espèce de nostalgie dans ces trucs-là. Mais en fait, sur le piétement de la pyramide, il y a la porte qui est en bronze, et tout le reste en fait c'est des plaques en résine montées sur… je sais plus comment ça s'appelle, genre "Fermacell". Et en fait les moules de ces plaques-là sont perdus, donc en fait de toute façon elles ne pourraient pas être refaites. Et en fait quand tu regardes de près, il y a déjà des panneaux qui ont été cassés et qui sont remplacés par une plaque neutre, du coup ça, en fait, on peut pas le réutiliser. Par contre ils nous ont demandé, et ça, ça m'embête, ça me lourde vraiment, de réutiliser la porte de la pyramide quelque part dans le Capla : souvenir, patrimonial, tout ça… Ça n'a aucun sens, ce n'est pas du tout la même écriture, je ne sais pas où on va foutre cette porte, mais pour moi ça ne devrait pas être là. […] C'est ridicule, ça n'a aucun sens, ça n'a aucun sens. Ils [les services de la Ville] se sont engagés à garder cette porte parce qu'elle était en bronze, et du coup on est censés la garder. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 18/05/18)

La valeur patrimoniale est alors réduite à un élément, pour notamment la qualité de sa réalisation technique, ce dont le responsable de l'exécution des travaux nous avait entretenus : « Donc on avait fait cette porte, qui a été coulée en une seule pièce et qui est absolument extraordinaire. Il ne faut pas que la Ville la perde, cette porte. Il faut qu'elle soit remise en sculpture, je ne sais pas, dans le jardin, n'importe où ailleurs. »[79] Par les propos à la fois de l'architecte de l'association et du responsable de l'exécution des travaux, et au regard de la lettre et de la pétition, nous nous interrogeons sur ce que l'on cherche à maintenir. En nous inspirant des travaux de Jérôme Denis et David Pontille, il nous paraît que l'aménagement navigue au gré des points de vue entre les deux notions qu'ils explicitent au début de leur ouvrage *Le Soin des choses* : celle de « chose », en l'occurrence urbaine, dont il est nécessaire de prendre soin (2022 : 21), et celle de « l'objet » qui peut être déplacé et remplacé, ce qui nous permet de comprendre la manière dont l'œuvre de Huet est traitée dans une réduction de la chose en objet.

À l'heure où le permis modificatif est rendu par l'association d'architecture, les prescriptions de la Commission du Vieux Paris ressurgissent. Il est demandé par la direction de l'Urbanisme, chargée

77. Compte-rendu de la séance du 30 janvier 2020 de la Commission du Vieux Paris p. 5, disponible en ligne https://cdn.paris.fr/paris/2020/04/07/40cd8cbdd2ffedcbc2f90a9b429f16cb.pdf

78. *Ibidem.* p. 11

79. Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19

d'instruire le permis modificatif à l'association d'architecture, de tenir compte de l'avis consultatif de la Commission du Vieux Paris et de réintégrer les éléments constructifs de la pyramide au projet, notamment la porte. Ce à quoi s'oppose l'association d'architecture, comme elle nous le raconte lors d'un entretien en avril 2019.

> « La porte est en bronze, donc là c'est un ouvrage d'art où l'on peut effectivement considérer qu'elle a des qualités, que l'on aime ou pas le travail de "Zako Zolof" – déjà imprononçable son truc, c'est des "sz". Et donc on va garder la porte. À un moment ils nous ont demandé de mettre la porte dans le Capla, on leur a dit : "Écoutez, on n'a que deux portes, elle ne peut pas s'ouvrir dans ce sens-là donc non, on peut pas hériter de tous les problèmes, vous gérez dans le projet d'aménagement." Ils n'avaient pas d'idées, on leur a proposé de faire quelque chose, ils font ce qu'ils veulent. En tout cas, ça ne sera pas notre problème et ça ne sera pas un obstacle à la construction du Capla, voilà. Mais pour la blague, d'avoir cette nouvelle-là le 12 avril sur une commission qui statuait mi-février avec un process qui dure depuis 2014, c'est te dire à quel point on a quand même un souci » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19)

L'association argumente en relativisant la valeur patrimoniale de la pyramide en tant qu'elle est à considérer comme un « artefact qui imite un monument à valeur historique, qui abrite une sortie de secours d'un parking ! C'est un usage… Non, non, il n'y a aucun usage mémoriel. »[80] Finalement, seules les dalles du socle de la pyramide sont conservées, démontées, nettoyées et réinstallées à leur emplacement d'origine, suivant les prescriptions du DCE remises par l'association d'architecture. La Ville s'engage à stocker le reste de la pyramide, comme nous en informent les architectes : « Ils vont la stocker dans un placard, très profond… En plus, il y a une partie des bas-reliefs qui n'est plus là, je ne sais pas ce qu'ils vont en faire. Ils vont la garder quelque part. Nous, on n'a pas plus de nouvelles que ça. »[81] La DVD organise le stockage au Centre de maintenance et d'approvisionnement (CMA), mais l'ingénieure chargée de la maîtrise d'ouvrage nous confie : « Aujourd'hui, à ce stade, personne ne s'occupe de faire réhabiliter ces éléments-là ni de réfléchir à où on pourrait les réimplanter. » Avant d'ajouter : « Pour l'instant, c'est aux oubliettes. »[82]

De cette situation, nous analysons l'enjeu contradictoire du patrimoine tel qu'il est donné à voir dans le cas de l'aménagement de la place par Bernard Huet, qui à la fois se focalise sur l'objet, la pyramide voire même les éléments qui la composent, pour notamment ses qualités matérielles, réduisant de fait le travail de composition spatiale de l'architecte (cf. §I.3) à des fragments susceptibles de signifier l'ensemble. Et, dans un mouvement parallèle, l'aménagement de la place est englobé dans un ensemble visant à défendre l'œuvre de Bernard Huet à l'échelle de la ville, où c'est davantage la figure du maître qui est mise en avant et où l'aménagement ne fait que témoigner d'une pensée sur la ville. Dans un cas comme dans l'autre, nous considérons la question de l'accompagnement d'un aménagement après sa livraison comme centrale. Dans les propos que nous avons recueillis, l'enjeu de la transmission entre

80. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19

81. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 06/08/19

82. Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20



[fig. 4] Photographie du démontage de la pyramide diffusé sur Facebook par les Amis de la Place des Fêtes le 12 août 2019

les services techniques, entre les concepteurs ou auprès des riverains ou du grand public participe d'une attention et d'un attachement au lieu. Ce manque de transmission s'accompagne d'un manque d'entretien qui, semble-t-il, peut être lié au « raffinement », en reprenant les mots de Pierre Pinon dans le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2020 de la Commission du Vieux Paris, impliquant – comme nous le dit le responsable de l'exécution des travaux – une attention particulière pour les ouvrages d'art qui composent l'aménagement, qui dénote avec une culture de la direction de la Voirie davantage tournée vers la solidité dans le choix notamment de matériaux pour les aménagements d'espace public. Si initialement des erreurs de conception ont pu être constatées par le responsable de l'exécution des travaux quant à la fragilité de certains éléments, ceux-ci n'ont pas bénéficié des soins nécessaires pour leur permettre de perdurer dans le temps, ce qui a participé du désintérêt puis de la focalisation sur la pyramide comme support d'une mauvaise image, tant sociale qu'urbaine, de la place. En cela, nous nous interrogeons sur la notion de « réparation », qui parcourt l'ensemble de l'histoire de cette place (cf. §I.1 et II.2), lorsqu'elle se substitue à une logique de maintenance, faute d'entretien, où « remettre en ordre » prime sur « faire durer » (Denis et Pontille 2022 : 56).

Anticiper l'inattendu

Après avoir obtenu l'autorisation à la DVD d'être observatrice, nous assistons à partir du 31 octobre aux réunions de chantier hebdomadaires. Elles se déroulent dans la base vie de l'entreprise responsable des travaux, installée au centre de la place. Autour d'une grande table, les différents intervenants sont amenés à discuter du déroulement des travaux. La DVD est présente au titre de la maîtrise d'ouvrage, l'ACO, et de maîtrise d'œuvre, l'AEAT, accompagnée de la Section territoriale de voirie nord-est[83]. Sont également présents des représentants des différentes entreprises intervenant sur le chantier. Dès la première réunion[84] de chantier à laquelle nous assistons, le tempo est donné : l'inauguration de la place par la maire de Paris prévue une quinzaine de jours plus tard (cf. §II.3). Les différents points qui restent en suspens font l'objet de discussions et d'une recherche de solution. Le moindre détail est passé au crible. Lorsque la solution pérenne au problème n'est pas envisageable à temps, des solutions temporaires sont définies le temps de l'événement. Il est convenu que l'ensemble du chantier soit rangé, et les palissades de chantier ainsi que les bases vie du chantier d'aménagement enlevées d'ici là. Pour toutes les décisions esthétiques, l'ingénieure de la Ville agissant en qualité de maîtrise d'ouvrage se réfère au choix établi par l'élue du quartier : ce qu'elle a validé, ce qu'elle a vu qu'il faut reprendre et ce qui lui a échappé, mais que l'ingénieure sait qu'elle finira par noter. L'ingénieure se fait la porte-voix de la figure d'autorité incarnée par l'élue du quartier.

Une semaine plus tard, le 6 novembre 2019, nous assistons à la première réunion de chantier du Capla, dans l'autre base vie installée à quelques mètres de celle du chantier d'aménagement. Ici, la DVD est remplacée par l'association d'architecture dans le rôle de maître d'œuvre[85] et par la SEM Paris Seine

83. La ville de Paris est divisée en six sections territoriales de Voirie chargées du suivi des chantiers à l'échelle locale.

84. Extrait de carnet de terrain, le 31/10/19

85. Dans un groupement réunissant un ingénieur structure et un ingénieur thermicien en cotraitant

dans le rôle de maître d'ouvrage. Cette dernière substitution a été annoncée lors de la dernière réunion publique à propos du projet de réaménagement de la place des Fêtes, en juillet dernier. Ils sont impliqués dès le DCE pour, comme nous le dit l'architecte de l'association d'architecture, « gérer la consultation des entreprises, les choix des entreprises, le suivi du chantier, parce que c'est ce qu'ils font, c'est leur métier, du coup je me dis : "Ouf, j'espère que ça va nous aider à tenir nos délais et gagner du temps, parce que là ça pataugeait un peu." »[86] Ainsi, l'implication d'acteurs extérieurs à la Ville de Paris semble pour l'association d'architecture un gage d'efficacité et une échappatoire à l'inertie bureaucratique de l'institution. La rapidité avec laquelle les entreprises sont invitées à répondre au DCE publié le 1er juillet – elles ont jusqu'au 24 pour répondre, selon le minimum légal calendaire – témoigne de l'empressement à démarrer le chantier de la part de la Ville.

Entre les deux chantiers, nous percevons une forme de compétition (Rosa 2014), selon une logique où « toutes les sociétés doivent bien sûr trouver et légitimer des manières de répartir les ressources, les biens et les richesses, mais également les privilèges et les positions ainsi que le statut social et la reconnaissance » (*ibidem.* : 35). Le chantier à la charge de la Ville représente pour ses services une occasion de démontrer le savoir-faire interne et les compétences techniques et organisationnelles des agents. Il participe de cette manière à légitimer les capacités des services à mener à bien la mission confiée par le pouvoir politique. À plusieurs reprises, les agents de la Ville reportent, dans la réunion de chantier aménagement, ce qui se déroule lors de celle du chantier du Capla, valorisant la bonne tenue du leur en comparaison avec celui confié au prestataire extérieur que sont les architectes de l'association d'architecture. Lors d'une des réunions de chantier, nous assistons à ce que nous interprétons comme une mise en compétition des deux chantiers : alors que la réunion d'aménagement se termine, l'élue du quartier échange avec les services techniques de la Ville, louant leur savoir-faire à construire dans le « milieu complexe » qu'est l'espace public, pointant le manque d'expérience des prestataires extérieurs pour assumer le déplacement de la mission initiale de conseil confiée aux collectifs et vers une mission de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment. Entre dialogue et mise en compétition des acteurs dans la réalisation, la question des savoir-faire à défendre est selon nous l'une des principales clés de lecture de ce qui se joue entre les réunions des deux chantiers.

Alors que le projet d'aménagement se termine, celui de l'architecture démarre, de ce fait il ne fera pas l'objet de l'inauguration de la maire prévue mi-novembre, ce qui participe à ce que nous analysons comme une forme de dissonance temporelle dans les discours entre mairie centrale et mairie d'arrondissement tels que nous en fait le récit l'ingénieure de la DVD :

> « Ça prend du temps à être calé, parce que le gros souci de la mairie d'arrondissement, parce qu'elle ce qu'elle ne veut pas… La mairie centrale, bon, quelque part, c'est aussi un geste, c'est-à-dire qu'à un moment on va "livrer les places", et donc à ce moment-là il faut que ce soit nickel, mais la mairie d'arrondissement

86. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 29/01/19

> veut que ça vive dans le temps, donc elle est attentive à ça, et notamment par rapport au futur équipement. »
> (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 13/11/18)

L'inauguration par la maire de Paris en novembre n'a pas lieu (cf. §II.3). Ce non-événement précipite néanmoins la livraison du chantier d'aménagement. Cette urgence est d'autant plus prégnante que le dispositif *Réinventons nos places* est une promesse de campagne de 2014, comme nous le rappelle le directeur de projet de la mission Pavex : « Anne Hidalgo, elle a décidé à son élection de lancer le processus des places, et elle a demandé la livraison, donc, au bout de son mandat. »[87] Alors que les travaux d'aménagement touchent à leur fin et que l'événement de l'inauguration de la place par la maire de Paris doit avoir lieu, le directeur de projet de la mission Pavex passe tous les jours sur le chantier vérifier les états d'avancement, donner des prescriptions techniques à l'agent de la section territoriale de la DVD chargé du suivi de chantier, ce qui emmêle un peu plus les rôles assignés aux acteurs, brouillant la frontière entre tâches techniques et politiques. L'échéance politique entraîne une accélération du temps technique : « On conçoit en même temps qu'on construit », nous dit le directeur de projet Pavex. Quant au projet d'architecture, la double injonction à finir à temps pour les élections tout en livrant un équipement s'inscrivant dans le temps long reste l'enjeu majeur auquel sont confrontés les architectes maître d'œuvre du Capla, pour « tenir l'objectif » sans impacter la qualité de l'ouvrage, ce qui illustre un processus social d'accélération où « les ressources temporelles disponibles pour les politiciens diminuent [...] de plus en plus de décisions doivent être prises dans des laps de temps de plus en plus courts » (Rosa 2014 : 75).

Le chantier est également le lieu de rencontre des interlocuteurs locaux pour l'association d'architecture. Un matin, nous rencontrons l'un des présidents d'association lors de notre tour de chantier en amont de la réunion. C'est pour l'association d'architecture l'occasion d'informer de manière informelle le tissu associatif local de l'avancement du chantier. La visibilité du chantier est également un argument de la part du politique pour demander l'accélération des travaux. En effet, c'est en se référant aux habitants que l'élue du quartier légitime sa position, comme nous l'avons vu, mais cela lui permet également de justifier la posture qui est la sienne : « Je vous rappelle qu'on a promis aux habitants, moi, j'y vis », dit-elle lors d'une de ses interventions en réunion de chantier Capla. Poursuivant à propos du retard, elle ajoute : « C'est pas possible, je suis en train de le voir venir, autant annoncer tout de suite que ce ne sera pas livré pour les municipales. On le dit aux habitants et on leur donne votre numéro ! »[88] La visibilité du chantier sur l'espace public s'ajoute à l'urgence électorale, devenant un moyen de pression. Pour l'association d'architecture, la réalisation du Capla représente, comme nous l'avons vu, une montée en compétence. Aussi, elle documente le processus par des prises de photos, des communications sur les réseaux sociaux, dans une logique de « capitalisation de l'expérience » (Biau 2020 : 215) [fig. 5]. De plus, le chantier est également la concrétisation d'un travail administratif de la part de l'association d'architecture, resté invisible depuis la place, et que nous liste l'architecte de l'association d'architecture : « Autorisation administrative, budget, consultation des entreprises, passation des marchés publics,

87. Extrait d'entretien avec le directeur de projet, mission Pavex, secrétaire général de la Ville de Paris, période 2016-2020, le 07/03/19
88. Extrait de carnet de terrain, le 04/12/19



[fig. 5] Capture d'écran de publication Facebook de l'association d'architecture le 9 janvier 2020

vérification d'un point de vue normatif, validation par les pompiers, coordinations, SPS, tout ce que tu veux, il y a tous ces aspects-là qui se déroulent et qui sont invisibles sur le terrain et qui ne sont pas moins fondamentaux.» La loi MOP et les missions qu'elle ordonne font de la maîtrise d'œuvre un acte stratégique «qui relie la phase de conception et celle de suivi de l'exécution, qui maintient le concepteur en position de garant, pour le maître d'ouvrage, du travail des entreprises» (*ibidem.* :183). Le chantier est en cela une démonstration, pour l'association d'architecture, de ses compétences à la fois techniques, organisationnelles, administratives et managériales à gérer la construction d'un édifice au centre de la place. Lors d'un de nos entretiens, ils reviennent sur les enjeux de visibilité que représente la construction du bâtiment dans leurs carrières professionnelles : «Après, pour notre premier bâtiment, quand même, on aurait pu se faire ça à un endroit avec un petit peu moins de visibilité et d'enjeux.»[89] Ainsi, montrer et démontrer est capital pour cet acteur. Documenter l'avancement, notamment par les réseaux sociaux, est un enjeu de reconnaissance (Honneth 2015) vis-à-vis du monde professionnel et du grand public, qui s'inscrit dans une volonté de relier monde matériel et monde social par le prisme de l'accélération de la production et de la communication au travers de l'immédiateté des réseaux sociaux pour démontrer la performance (Rosa 2014 : 59).

La décision de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du Capla tient également au rythme électoral imposé à la réalisation du chantier. Comme nous l'explique ingénieure de l'ACO, la DVD n'étant pas compétente pour l'édification de bâtiments – «Ça n'est pas notre métier», nous dit-elle –, la mission aurait pu être confiée à une autre direction de la Ville, particulièrement la direction des Constructions publiques et de l'Architecture (DCPA), à qui reviendra la gestion. Cependant, le «manque d'anticipation» de la mission de construction et le décalage progressif du planning en raison des détours pris lors de la conception rend impossible la gestion en interne par les services de la Ville dans les délais impartis. Le choix de déléguer la maîtrise d'ouvrage, pour tenir les délais, se porte sur une société avec laquelle l'institution parisienne a l'habitude de travailler, nous raconte notre interlocutrice :

> «À un moment, c'est toujours pareil… Parfois, on est pris un peu par le temps, et donc c'était une solution parce qu'ils [la SEM Paris Seine] ont plus l'habitude. C'est quand même une société qui est financée à 99 %… 90 % par la Ville de Paris, donc c'est très proche. Mais malgré tout on a passé un contrat avec eux, la Ville de Paris, enfin la DVD. C'est nous qui finançons de toute façon la construction d'équipements, et on leur paye des honoraires aussi pour ça.» (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20)

Dans cette organisation des acteurs, la DVD assure néanmoins le raccordement du bâtiment au réseau de la ville. Pour cette raison, la DVD et particulièrement l'ingénieure de l'ACO se rendent disponibles pour être présents aux réunions de chantier Capla. De plus, c'est elle, l'ingénieure, qui est «restée l'interlocuteur privilégié de la mairie. Pour la mairie du 19e, c'est la DVD en fait qui porte ce projet-là, l'aménagement de la place, que ce soient les espaces publics ou le Capla», ce qui nécessite «de savoir comment ça avance, quels sont les problèmes, quels sont les retards»[90]. Si, pour le responsable

89. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 06/08/19

90. Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20

de la mission Pavex, l'introduction de ce nouvel acteur n'est qu'un « épiphénomène », il nous semble au contraire emblématique d'une accélération qui a pour effet une segmentation des tâches par mesure d'efficacité et qui, au-delà de risquer une superposition des compétences, se confronte aux habitudes acquises au fil du temps où la relation interpersonnelle prévaut sur le rôle professionnel. Au cours des réunions de chantier du Capla, nous avons pu observer le travail de pédagogie avec lequel les architectes de l'association expliquent à l'ingénieure de la DVD les sujets mis sur la table, témoignant de leur conscience du rôle de transmetteur que cette dernière endosse vis-à-vis des interlocuteurs politiques de la mairie d'arrondissement. Au cours des réunions de chantier du Capla, elle demande couramment des documents, des images ou des plannings, à la fois à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage déléguée, pour les communiquer à la mairie d'arrondissement : « On a besoin de communiquer, que je puisse leur montrer ce qu'il reste à faire, que ce n'est pas grand-chose, qu'on a fait le plus dur »[91], dit-elle lors de l'une de ces réunions, rendant compte à la fois de sa position de transmetteur et d'interprète entre technique et politique, ayant la confiance de chacune des parties, ainsi que d'une superposition partielle des rôles avec la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Pour tenir le planning, l'élue du quartier veille au grain. Elle vient régulièrement aux réunions de chantier du Capla, scrute les détails et demande continuellement des solutions à la fois techniques et organisationnelles pour faire aboutir la réalisation de bâtiment Capla en s'appuyant sur « la légitimité du peuple »[92] comme elle le dit : « Je me permets de vous rappeler à tous que c'est un chantier Ville. Vous savez pourquoi c'est un chantier Ville ? Parce que c'est la Ville qui paye, et la Ville le paye pour qui ? Pour les habitants, que je représente. »[93] Par ses propos, elle rappelle sa position dans la chaîne de pouvoir du processus de réalisation, se plaçant en position d'acheteuse où « la collectivité achète un produit, un service, voire une œuvre » (Biau 2020 : 188). Ainsi, la conception architecturale est assimilée par les pouvoirs publics à la réalisation d'un produit qu'elle paye et qui doit répondre à ses attentes et à celle du public à qui elle le destine. Ces interventions provoquent à plusieurs reprises des situations de conflit avec les entreprises. Les réunions de chantier sont alors le lieu de conflits qui jusqu'alors avaient été tenus écartés des logiques délibératives durant la définition du projet (Pinson 2009 : 378). Bien que la perception de certains risques ait motivé des décisions, l'apparition de tensions est négociée et raisonnée immédiatement. Cependant, alors que l'aménagement et l'architecture se construisent, des conflits éclatent et des phénomènes de compétition entre les acteurs et entre les sujets sont perceptibles.

L'acteur politique, en prenant en charge des tâches techniques, outrepasse les compétences qui sont assignées aux acteurs dans la situation de chantier et interfère dans les relations contractuelles qui tiennent l'administration parisienne et les entreprises, en s'ajoutant à la chaîne de donneurs d'ordres déjà complexifiée par l'intervention d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour représenter, justement, la Ville. Dans les discours, lors des réunions de chantier où elle ne vient pas, l'élue du quartier devient « elle » : il n'est plus nécessaire de la nommer, tous savent de qui il est question. Lorsqu'elle n'est pas directement

91. Extrait de carnet de terrain, le 27/11/19

92. Extrait de carnet de terrain, le 12/02/20

93. *Ibidem.*

présente aux réunions, « elle » est invoquée pour obtenir, corriger, valider ou accélérer les choses sur le chantier de manière récurrente. En ce sens, elle représente la figure d'autorité jusque dans les choix techniques. Face à l'urgence électorale, le monde politique se faufile dans les décisions techniques par l'imposition de « normes temporelles, par la domination des horaires et des délais imposés, par le pouvoir de l'urgence et de l'immédiateté, par la logique de la gratification et de la réaction instantanées » (Rosa 2014 : 102-103).

Sur le chantier du Capla, trois entreprises se succèdent pour réaliser la construction. Un lot est confié à chacune : le lot gros œuvre – terrassement et fondations, voirie et réseaux divers ; le lot charpente bois – façades et menuiseries extérieures, étanchéité et couverture, aménagement intérieur ; et enfin le lot plomberie, chauffage, ventilation, électricité. Ce choix de travailler en corps d'État séparés permet de gagner en compétitivité sur les prix, mais implique davantage de gestion pour le maître d'œuvre afin d'assurer la continuité des missions entre les lots. La durée du chantier Capla, évaluée à quatre mois, impacte les choix constructifs et méthodologiques. Le Capla est réalisé grâce à des éléments préfabriqués en atelier, ce qui nécessite un degré de précision élevé car, comme nous l'avons évoqué, la structure du Capla doit parfaitement épouser la forme de l'édicule de sortie de secours du parking pour que l'habillage extérieur soit continu. Cependant, en raison du délai extrêmement court d'exécution, les éléments préfabriqués doivent être réalisés suivant les plans et non selon les mesures prises sur place une fois la réalisation de l'édicule terminé. Le temps, dans les réunions de chantier, est sans cesse négocié entre les acteurs, qu'il s'agisse de l'ordre des choses à réaliser – les phases et leurs éventuelles superpositions –, ou du temps du travail – les congés de fin d'année, le travail du samedi. Le temps perdu lors de la conception doit être rattrapé dans le temps du chantier. Cette situation donne lieu à des conflits liés à l'interdépendance des entreprises en raison de la succession et la délimitation des tâches de chacun, au risque du glissement de planning d'une mission à l'autre. Les vérifications sur place lors des réunions de chantier du Capla constituent un moyen de résolution des conflits : vérifier sur site, constater ensemble permet de se mettre d'accord et de partager les contraintes.

De plus, le choix d'avoir recours à une entreprise d'insertion pour l'un des lots complexifie le déroulement des travaux. Si, pour l'association d'architectes, faire le choix d'avoir une dimension d'insertion sur le chantier, « C'est une chose qui a du sens ! »[94], cela nous questionne sur la relation entre la volonté politique de soutenir une économie sociale et l'enjeu de démonstration, politique également, que représente ce chantier pour la Ville dans le contexte électoral. Au sens où la Ville attend une prestation et une rapidité d'exécution qui ne correspond pas au modèle d'une entreprise d'insertion, nous comprenons de cette manière l'opposition qui se joue entre l'image sociale que la Ville veut renvoyer par ce chantier et la pression électorale qu'elle impose à l'entreprise garante de l'insertion sociale. Dans ce contexte, l'entreprise fait appel à deux freelances en plus des ouvrières : l'un, menuisier, est chargé de construire, mais également, faute d'anticipation, de concevoir les éléments bois – charpente et aménagement intérieur –, l'autre a pour charge de « défendre l'entreprise »[95]. Comme nous l'explique le premier, il n'a

94. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 06/08/19

95. Extrait de carnet de terrain, le 19/02/20

pas de rôle technique, mais un rôle de représentation, symptomatique de ce qui se joue lors des réunions de chantier entre représentations, rôles et compétences.

Les situations de chantier représentent le lieu de la résolution des problèmes. En effet, tout au long de nos observations, nous avons pu constater que les différents acteurs réunis passent leur temps à trouver des solutions à des problèmes. Ces problèmes et leurs résolutions rythment le chantier et en modifient le rapport au temps, d'un temps fixé par le planning au temps de la réalisation concrète et de son lot de surprises, passant de la solidité apparente du dessin à la fragilité de l'ouvrage (Denis et Pontille 2022). En ce sens, le chantier peut être analysé selon le rapport au temps, le temps qui glisse, le temps qui presse, le temps qu'il faut, d'un planning à l'autre, d'un sujet à l'autre et d'un acteur à l'autre. Nous interprétons le chantier comme un moment de tentative de synchronisation entre temps technique par les choix constructifs, temps politique dans lequel les élections dictent le rythme, et le temps du vécu des habitants qui subissent les travaux dans leur quotidien. Les plannings se succèdent et se remplacent à chaque réunion de chantier à propos du Capla, décalant continuellement les dates au gré des aléas rencontrés et des solutions trouvées. Cependant, la rapidité avec laquelle ils réagissent aux situations entraîne un décalage entre décisions et production de documents techniques. « On est en train de faire avancer le chantier plus vite que les documents »[96], dit l'un des architectes de l'association d'architecture lors d'une des réunions fin janvier 2020. Le manque de mise à jour des documents entraîne des malentendus et des désaccords entre les acteurs qui, paradoxalement, décalent les phases de chantier. Ce glissement temporel se confronte à l'agenda politique unique et fixe. Alors que l'élection approche à grands pas, l'association d'architecture accélère le tempo. « On procède » devient l'expression phare de ces acteurs.

Début mars, la succession d'événements d'échelles extrêmement variables marque la fin de nos observations lors des réunions de chantier du Capla.

> Le mercredi 4 mars 2020 à 7 h 45, alors que je m'apprête à me rendre à la réunion de chantier du Capla, je me rappelle que le remplacement de la base vie par des roulottes de chantier – qui permettront enfin aux ouvriers d'avoir une douche et des w.c. – signifie que la réunion doit trouver un autre lieu pour se tenir. J'envoie à la hâte un message à l'architecte de l'association pour savoir où les retrouver. Sa réponse ne se fait pas attendre : elle me prie de ne pas me rendre à une réunion de chantier en raison du "contexte tendu". Sans nouvelles le mercredi suivant, je me dis qu'il vaut mieux laisser passer le premier tour des élections municipales, qui a lieu ce dimanche, avant de solliciter à nouveau l'architecte. Ce week-end est marqué par les amorces de confinement. Samedi, le Premier ministre nous annonce que les bars, les restaurants, les cinémas ferment tous ce soir, samedi, à minuit jusqu'à on ne sait quand, et que le premier tour des élections est maintenu. Le lendemain, je traverse la ville, qui me semble baignée dans une ambiance de catastrophe imminente, pour aller voter à quelques rues de place des Fêtes. Je ne fais pas le détour. Le lundi soir, à 20 h, le confinement est annoncé. (Extrait de carnet de terrain, le 17/04/20)

Quelques mois plus tard, durant l'été et entre deux confinements, l'ingénieure de la Ville nous fait le récit de la suspension du chantier.

96. Extrait de carnet de terrain, le 22/01/20

> « Le chantier a été mis à l'arrêt effectivement le 16 ou 17 mars, et il a été arrêté jusqu'à vers la fin mai. Ensuite, on a commencé avec la maîtrise d'ouvrage déléguée à reprendre contact avec les entreprises quand… On a d'abord eu aussi des prescriptions qui ont été établies par l'Organisme. C'est l'Organisme professionnel Prévention Bâtiment Travaux publics (OPPBTP) qui a donné en fait des prescriptions sur comment reprendre le travail dans les travaux publics du bâtiment dans des conditions… enfin de manière à ce que les conditions sanitaires sur le chantier soient respectées, pour les ouvriers qui travaillaient. Il y a un certain nombre de règles, par rapport à la mise à disposition d'un point d'eau avec du savon, le port de masques s'il ne pouvait pas y avoir de distance suffisante entre les ouvriers qui travaillent, limiter absolument l'intervention de plusieurs entreprises en simultané, pour éviter au maximum les échanges. Tout un tas de prescriptions qui font que nous, pour tous nos chantiers, on a fait des réunions de reprise de chantier avec notre coordonnateur Santé Prévention Sécurité (SPS). On a examiné avec chacune des entreprises quels étaient les protocoles qu'elle avait mis en place, et en fonction de si ça nous satisfaisait, eh ben, on donnait notre feu vert pour que le chantier reprenne, après validation de notre direction qui a priorisé les chantiers aussi dans la reprise, ça se fait progressivement. Parce que je crois qu'on a repris un petit peu avant la fin du confinement, mais le temps que tout se mette en place, même si on a commencé à travailler avant, je crois que la reprise s'est faite réellement vers la deuxième quinzaine de mai. Quelque chose comme ça, donc le chantier a repris, et donc là l'objectif, c'est de pouvoir livrer le bâtiment courant septembre, donc. » (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20)

Ainsi l'irruption de la crise sanitaire sur le chantier ne se contente pas de suspendre le temps, mais elle désynchronise le temps technique du temps politique au sens où le temps du chantier n'est plus soumis à l'enjeu électoral : l'urgence sanitaire efface l'urgence politique. L'ingénieure, en nous décrivant le changement d'un détail en phase de réalisation, nous éclaire sur le changement de rapport au temps et au travail qu'a produit le confinement.

> « En fait, le confinement a permis quand même, même si tout a été un petit peu au ralenti, mais quand même, il y avait des choses qui restaient en termes de conception, d'étude… Et donc dans le temps du confinement, ça a permis que l'association d'architecture travaille sur les plans, on a eu des échanges réguliers avec eux pour préciser des points qui restaient… qui pouvait être précisés, qui restaient à étudier. » (Extrait d'entretien avec l'ingénieure chargée d'opération, Ville de Paris, période 2013-2020, le 21/08/20)

Le temps du confinement, alors que le chantier est suspendu, représente paradoxalement un moyen de gagner du temps, du temps de conception, de réglages. Le chantier est le moment de cristallisation des enjeux dans lequel on observe un changement du régime temporel qui se manifeste avec les élections puis le confinement.

Nous interprétons ces situations de chantier comme la rencontre de plusieurs types d'accélération : une accélération technique qui passe par « les nouvelles formes d'organisation et d'administration qui sont conçues pour accélérer des opérations » (Rosa 2014 : 18) et une accélération du changement social qui s'illustre, dans ce contexte, par la campagne électorale qui compresse le présent pour faire se correspondre l'espace d'expérience et l'horizon d'attente (*ibidem.* : 22). Dans nos observations nous

avons pu constater que cette double accélération se fait, comme nous le signale Rosa, à travers une augmentation du rythme de vie. Le travail des personnes est décuplé, que ce soit dans les rythmes des ouvriers du chantier, qui pour répondre à l'injonction politique élargissent leur temps de travail, ou le temps de la conception qui doit se réaliser de manière simultanée avec celui de la réalisation, ou bien encore l'extension de la journée de travail avec l'élue du quartier qui au bout d'un moment se rend systématiquement sur le chantier avant de commencer sa journée. Dans cette dynamique surgit la crise sanitaire, dont l'immédiateté provoque une décélération (*ibidem.*) à marche forcée qui éclaire le dysfonctionnement de l'accélération, et en un sens permet aux acteurs de remettre le temps dans l'ordre : la conception avant la construction, la réalisation avant la valorisation. Au risque de s'approcher de ce que Rosa nomme une décélération fonctionnelle, qui n'impacte pas le système général accélératoire, mais au contraire, en le régulant, l'alimente d'autant mieux et préserve sa capacité à fonctionner.

Si l'aménagement est inauguré de façon officieuse le 14 décembre 2019 alors que la campagne électorale est en cours, le Capla, lui, n'est inauguré que le 14 juin 2021[97]. À l'échelle du dispositif, place des Fêtes est la dernière à être livrée. La place du Panthéon est inaugurée le 15 octobre 2018 ; celle de la Nation le 7 juillet 2019 ; l'aménagement de la place Gambetta et celui de la place de la Madeleine sont terminés en décembre 2019 ; sur la place d'Italie une première partie des travaux est livrée fin 2019, mais les travaux de prolongement de la ligne 14 réalisés par la RATP interrompent le projet d'ensemble ; enfin l'aménagement de la place de la Bastille est pour partie ouvert au public en novembre 2019, mais elle n'est inaugurée qu'en janvier 2021.

Déplacer la valeur

Au cours de ce chapitre, nous avons pu observer et analyser suivant trois séquences : conception, définition et construction, à la fois « qui fait le projet », comme se questionnait l'architecte de la Ville, mais également « ce que fait le projet », au sens où le projet agit en médiateur « qui fait faire aux autres des choses inattendues » (Latour 2007 : 154). Pour comprendre cela, nous avons dans un premier temps étudié la relation qui se met en place entre l'institution et les prestataires extérieurs, suivants le rôle attribué à l'architecte dans le dispositif de projet. En effet, nous avons pu voir, grâce à nos interlocuteurs au sein de la Ville, la place accordée à la profession d'architecte dans le service de la DVD. D'autre part, nous avons cherché à comprendre la structuration progressive de la DVD pour comprendre la mise en place des fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en interne afin de mettre en perspective l'introduction d'une maîtrise d'œuvre 2, extérieure à la Ville, pour faire le projet. Ce changement d'organisation est concomitant avec la disparition progressive des architectes voyers à la DVD, qui est révélatrice d'un sentiment de perte de responsabilité en conception chez les agents de ce service, et qui accentue l'impression d'une limitation du spectre de compétence attendu de la part des architectes de la Ville. Ainsi, la maîtrise d'œuvre interne de la Ville voit ses compétences de conception se déplacer vers des compétences d'exécutant, suivant les conseils des architectes extérieurs maîtrise

97. Il est géré par deux agents de la Ville qui en programment les activités au gré des propositions des acteurs locaux, selon les horaires d'ouverture suivantes : les mardis, mercredis et vendredis de 10 h à 18 h 15, le jeudi de 14 h à 18 h 15 et le samedi de 14 h 15 à 18 h 15.

d'œuvre 2, s'inscrivant dans la logique du *new public management* (Biau 2020 : 85). Le positionnement de l'association d'architecture, devenue figure du Collectif Projet avec pour fonction la MOE2 pour l'aménagement de la place des Fêtes, s'adapte aux circonstances, aux publics et aux phases de projet. La compétence d'anthropologue intervient au début de leur implication dans le dispositif, elle permet de se présenter au public, d'avoir un rôle d'intermédiaire et de relais entre différents mondes par le biais de la participation. « Les architectes et les urbanistes semblent également avoir perçu dans ce créneau une occasion de se reconvertir, comme si la participation constituait un nouveau débouché pour ces professions largement dépossédées depuis quelques années de la maîtrise d'œuvre et de la définition de leur expertise dans le processus de construction. » (Nonjon 2005 : 94) Cependant, avec le recentrement de la mission vers la construction d'un édifice, l'association d'architecture reprend son rôle de concepteur architectural : « Nous, en tant qu'architectes, on a essayé de traduire tout ça en une proposition architecturale », affirment-ils à l'occasion d'un conseil de quartier[98]. Cette relation « au terrain » permet à l'association d'architecture de changer de statut dans le projet, en devenant dans un premier temps mandataire au sein du collectif pour l'aménagement, puis maître d'œuvre pour l'architecture du Capla.
En ce sens, le projet agit en déplaçant la compétence d'architecte concepteur à l'extérieur de l'institution, ce qui produit pour les prestataires extérieurs un effet de levier dans leurs pratiques d'architecte en leur confiant le rôle de constructeur et non seulement de concepteur.
Alors que, sur le projet de la Place des Fêtes, la mission a davantage segmenté les tâches que permis une circulation des méthodes, nous pouvons néanmoins d'ores et déjà observer l'héritage de la démarche de projet *Réinventons nos places* au sein des services de la Ville, de la DVD particulièrement. Une certaine diffusion a lieu. Nous pouvons constater que les services de la Ville se ressaisissent des tâches externalisées lors du dispositif, témoignant à nos yeux d'un changement d'image de l'institution vis-à-vis des pouvoirs publics. En effet, alors que d'autres projets de réaménagement de places s'amorcent à Paris, la Ville ne fait plus appel à des rôles d'« intermédiaires » (Godbout 2007) et confie à ses agents les tâches de concertation en amont de la définition du projet. Pour cela, ces derniers s'inspirent des outils développés au cours du dispositif. Deux exemples en témoignent. La Ville entame en 2018 une concertation sur le réaménagement de la place du Colonel-Fabien, à Paris. Ce projet fait en interne emprunte les modes d'action des collectifs. Ainsi, les services de la Ville organisent un atelier participatif et des marchés exploratoires afin de définir le projet avant sa réalisation. Plus récemment, en 2021, le réaménagement de la place de la Catalogne, à Paris, en forêt urbaine donne lieu à une préfiguration « afin d'expérimenter le nouvel aménagement de la place »[99] avant la réalisation du projet, le tout étant piloté en interne par les services de la Ville.

Nous avons ensuite tâché d'éclairer ce qui se joue dans la définition du projet lorsque le projet glisse d'un projet d'aménagement à un projet d'architecture. Au cours du processus de projet, l'éventail de rôles que revêt l'association d'architecture s'agrandit et se déplace d'anthropologue à programmiste, et à constructeur quand le projet d'architecture devient concret. Cette diversification des rôles revêtue dans

98. Conseil de quartier du 4 décembre 2018, collège Budé, qui présente l'évolution du projet Capla. Extrait de carnet de terrain
99. Selon la page de la mairie de Paris consacrée au projet. https://www.paris.fr/pages/foret-urbaine-place-de-catalogne-la-concertation-est-lancee-19389

le projet par l'association d'architecture est symptomatique d'un marché où l'accès à la commande est de plus en plus difficile (Biau 2020), et où la multiplication des fonctions (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre 1, 2…) nécessite une redéfinition des compétences attribuées à chaque fonction. Suivant cette logique, nous observons un déploiement des connaissances affichées de la part l'association d'architecture sur d'autres secteurs d'intervention. En effet, l'association d'architecture développe dans sa pratique une palette de fonctions variées : assistant à maîtrise d'ouvrage, montage financier, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre[100]. Certaines donnent lieu à la création de structures juridiques distinctes de l'association initiale : une société coopérative de production (SCOP) pour la maîtrise d'œuvre et une SCIC pour la promotion immobilière solidaire, déployant une stratégie de multiplication et de spécialisation dans les domaines de l'aménagement urbain et de la construction « pour répondre à la complexité toujours croissante des opérations et à la sophistication des savoirs sur lesquels elles reposent » (Biau 2018). L'ensemble de ces compétences, mises à profit en fonction des projets, témoignent de la grande diversité (Macaire 2009b) des métiers possibles de l'architecte et la nécessité de démontrer une diversité de pratiques pour accéder à des marchés. Aussi, alors que les agents des services municipaux sont réduits à des tâches d'exécutants, l'architecte prestataire extérieur se présente en entrepreneur pour pouvoir accéder à la maîtrise d'œuvre, au risque également de limiter sa fonction à celle d'un exécutant livrant le produit attendu par l'acheteur (Biau 2020). En effet, dans la conception de l'architecture que nous avons étudiée, nous avons pu déceler que le changement de démarche qui consiste, comme l'explique Gilles Pinson, « à faire dialoguer de manière itérative les choix et les ressources conçues au sens large (connaissances, consensus, ressources financières, etc.) » (Pinson 2006 : 641) implique un changement d'attente vis-à-vis du projet, où la construction au centre de l'espace public doit avant tout démêler l'équation économique, urbaine et sociale en répondant aux injonctions politiques et électoralistes. À très petite échelle, nous analysons l'élaboration du projet Capla comme une illustration de l'esprit gestionnaire qui régit l'urbanisme pensé en priorité en termes d'économie et de gestion (Claude 2006 : 232). La circulation de cet esprit gestionnaire (*ibidem.* : 230) par le projet a lieu non seulement dans la sphère municipale, mais également dans le rôle dont se chargent les architectes en élargissant leur champ de compétence à l'élaboration de scénarios de gestion future, bouclant une boucle où l'institution publique, suivant les préceptes du *new public management*, s'imprègne des logiques qui régissent les entreprises, et qui, par effet de rebond, déplacent la pratique de ces entreprises pour être capable de répondre et d'avoir accès à la commande publique, jusqu'à participer à son élaboration. Nous l'avons vu avec l'acteur Conciergerie, mais nous l'avons également aperçu dans la journée de séminaires à l'échelle du dispositif *Réinventons nos places* organisée en amont de la désignation des collectifs projets (cf. §I.2). Au cours de cette journée, les « experts » invités à partager auprès des services techniques de la Ville leurs expériences sont en grande partie ceux qui répondront et gagneront à l'appel d'offres des collectifs projets.

Enfin, nous avons abordé la question de la construction sur la place de l'élément central en cherchant à comprendre ce que le Capla est appelé à remplacer et de quelle manière les chantiers sur place éclairent la dimension temporelle à laquelle est soumis le projet. Nous proposons de conclure en interrogeant

100. En témoigne son site Internet qui met en avant la capacité de l'association à remplir toutes ses fonctions.

la notion de la valeur accordée au projet, suivant les pas de David Graeber qui nous invite à « examiner la nature des médiations grâce auxquelles la valeur sociale est réalisée » (2022 : 233). Observons, par la réalisation concrète du projet sur la place, un déplacement de la valeur accordée à l'espace public d'un réaménagement à l'autre par l'implantation d'un élément central[101]. La valeur, nous dit Graeber, est toujours affaire de comparaison. Aussi, lorsque la pyramide est remplacée par le kiosque citoyen au centre de la place, nous pouvons comparer la valeur accordée à l'espace public par les projets : d'une valeur symbolique qui se manifeste par l'implantation d'une œuvre d'art pour magnifier l'espace public et d'une valeur morale par l'installation d'un objet civique pour animer l'espace public[102]. Cela nous éclaire sur un changement de paradigme politique et urbain quant à la nature de la valeur attribuée à l'espace public qui, en passant de la culture à l'animation pour encourager l'activité sociale, l'impose, la gère, l'ordonne. De plus, ce changement de paradigme touche également à la valeur accordée au public auquel s'adresse l'espace, un public de citoyens appliquant une valeur morale et politique aux citadins. Dans la conception et la construction, ce changement se manifeste par le remplacement d'un monument valant pour son enveloppe extérieure, sa forme, davantage que sa fonction, de sortie de parking rappelons-le, à un bâtiment valant pour ce qu'il contient. L'enveloppe extérieure du Capla participe également de cela pour les fonctions pratiques qu'elle supporte – notamment par les éléments disposés sur son toit : panneaux photovoltaïques et toiture végétalisée. Peut-on ainsi penser qu'en partant de l'usage (cf. §I.2), l'aménagement a fabriqué l'utilité ? Une utilité technique et sociale pour, en quelque sorte, résoudre l'espace public avec le « bon produit » (Biau 2020) politique.

En empruntant à Graeber l'observation et la question suivante : « Comprendre la valeur attribuée à un objet particulier signifie saisir le sens des différentes procédures de création, de consécration, d'utilisation, d'appropriation, etc., qui composent son histoire. Il faut se demander : lesquels de ces actes déterminent tel aspect de sa valeur ? » (2022 : 334), nous nous interrogerons sur l'acte valorisé dans l'histoire de la construction de ce kiosque citoyen. Suivant cette piste, pouvons-nous comprendre la valeur sociale accordée au Capla, comme la démonstration tautologique de réussite du processus de participation, prôné par l'institution, qui a mené à sa réalisation ? Cette question que nous laissons en suspens ici sera au centre de la seconde partie de cette thèse.

101. Dans son implication symbolique et non marchande, bien que dans la conception du Capla la valeur marchande ait été, comme nous avons pu l'observer, l'une des données fondamentales de la recherche de scénario de gestion.

102. Le Capla est présenté ainsi sur le site de la mairie d'arrondissement « Le kiosque citoyen se veut acteur de la démocratie locale et a vocation à soutenir une action citoyenne de proximité. Conseils de quartier, associations, collectifs d'habitants peuvent s'y retrouver aux horaires d'ouverture afin de se présenter à la population, d'interagir, débattre, ou d'organiser des activités. »
https://mairie19.paris.fr/pages/le-cabanon-de-la-place-des-fetes-capla-25024

PARTIE II

La place comme support de l'attachement.

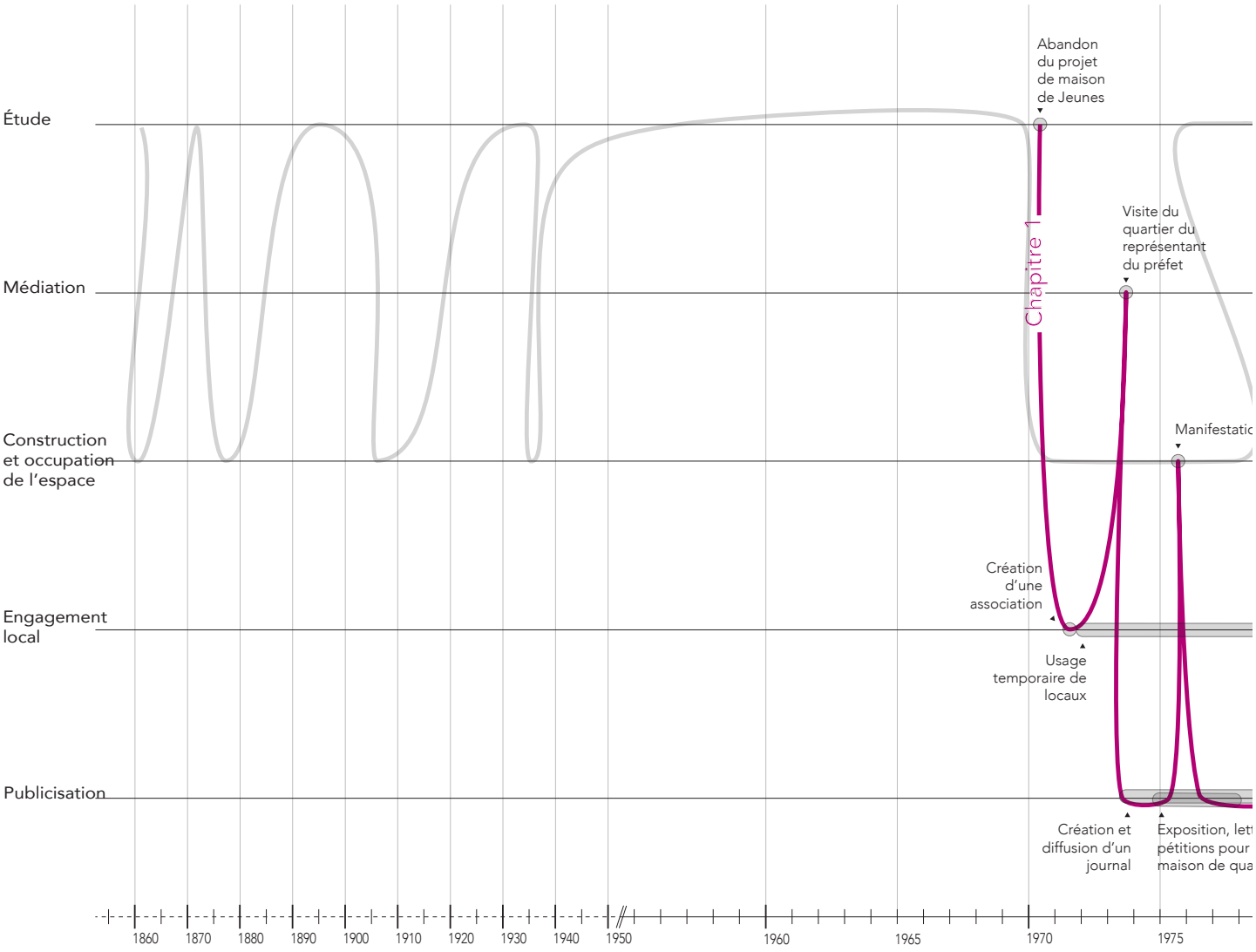

STRUCTURE PARTIE II

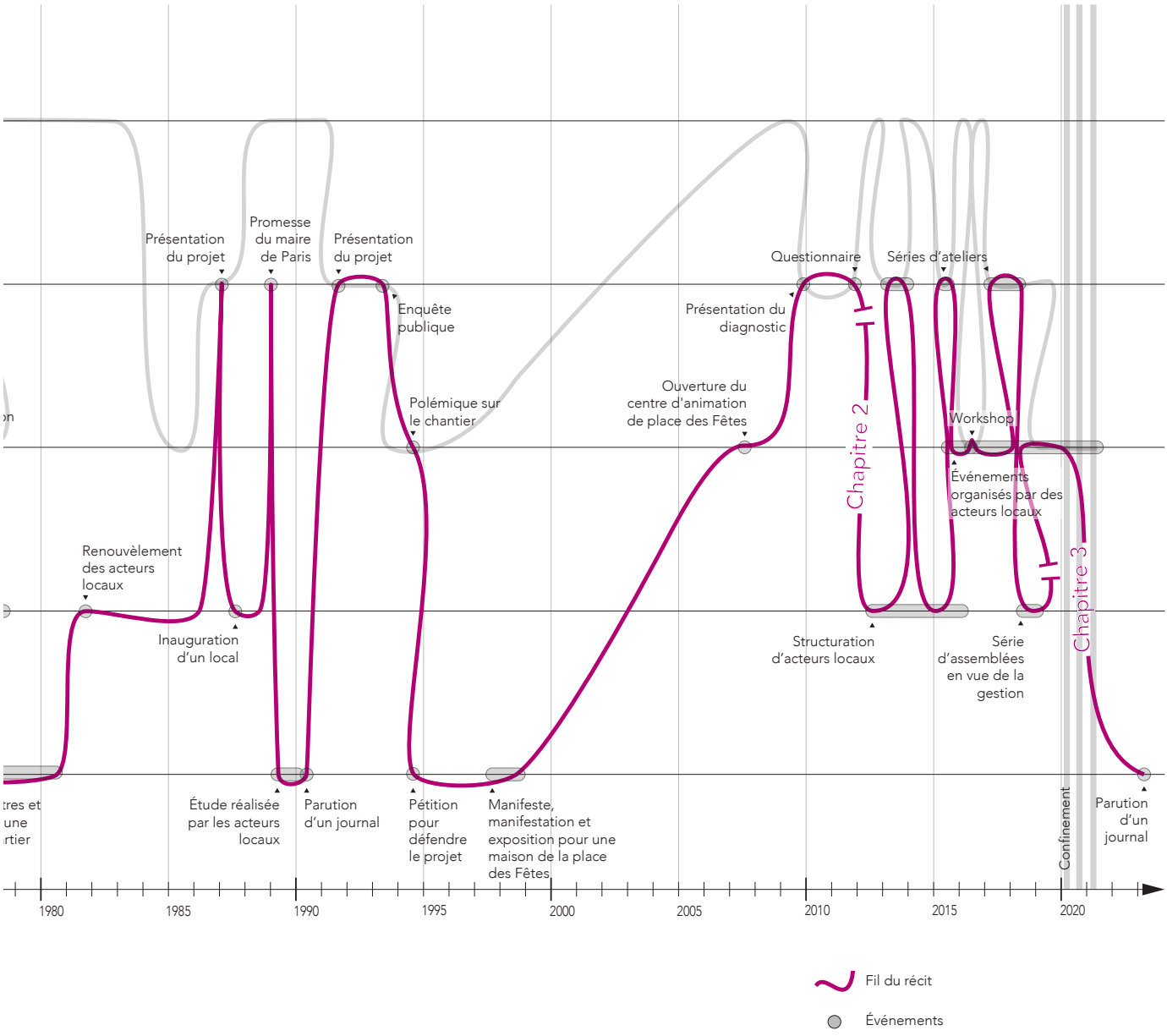
Présentation du projet
Promesse du maire de Paris
Présentation du projet
Enquête publique
Polémique sur le chantier
Renouvèlement des acteurs locaux
Inauguration d'un local
Étude réalisée par les acteurs locaux
Parution d'un journal
Pétition pour défendre le projet
Manifeste, manifestation et exposition pour une maison de la place des Fêtes
Ouverture du centre d'animation de place des Fêtes
Présentation du diagnostic
Questionnaire
Séries d'ateliers
Chapitre 2
Workshop
Événements organisés par des acteurs locaux
Structuration d'acteurs locaux
Série d'assemblées en vue de la gestion
Chapitre 3
Confinement
Parution d'un journal
1980
1985
1990
1995
2000
2005
2010
2015
2020
Fil du récit
Événements

II.1 Constitution sociale du quartier, histoires d'engagements

Samedi 8 septembre 2018

J'avais vu, il y a quelques jours, que le Cafête organisait une animation ce samedi via le calendrier en ligne du blog du Capla, j'avais donc écrit un message, par Facebook, au Cafête pour demander si je pouvais leur donner un coup de main. Mon message était resté sans réponse, mais le mardi suivant c'est à nouveau sur Facebook que j'ai vu paraître le post « Le Cafête prolonge l'été sur la place des Fêtes au pistou ». J'y vais pour 18 h, l'événement avait dû commencer à 16 h, mais il m'a semblé que n'ayant pas eu de réponse à mon message il était préférable de s'y rendre une fois la mise en place finie. Je monte à pied à place des Fêtes en passant par la rue de Belleville, là-haut le conteneur de stockage est ouvert, un barnum est sorti et en dessous des crêpes et du jus de gingembre sont vendus. Je me dirige vers le stand et je commande une crêpe, en grande partie parce qu'elle est faite par Mathieu et que cela me permet de le saluer. On se fait la bise et il me dit : « Tu es au courant pour le Capla ? C'est mort pour le Capla ! » Je lui demande s'il fait référence à la réunion juste avant les vacances, et sans me répondre il répète « C'est mort pour le Capla », et me conseille de demander à Violette qui en sait plus.
Je me dirige donc au centre de la place juste derrière le Capla, Violette est là avec d'autres, elles sont toutes rassemblées autour d'une toile de tente et d'une structure de bois qui pour le moment sont séparées. Elles sont ainsi affairées à essayer de comprendre comment l'une peut aller avec l'autre. Je m'approche, leur dis bonjour et me voilà, à mon tour, embarquée dans le montage de cette tente norvégienne, dans laquelle doit se tenir une lecture de contes pour les enfants de la place. J'en profite pour demander à Violette si elle comprend à quoi faisait référence Mathieu. Elle me répond qu'il parle de la fameuse réunion où lui n'était pas, mais moi si, c'est pour ça qu'il me l'a annoncé comme si je ne savais pas.

La réunion avait eu lieu dans l'été, le jour de la demi-finale de la Coupe du monde de foot opposant la France à la Belgique, le 10 juillet. Je m'en souviens, car ça s'entendait dans le quartier, à partir de 20 h cela avait, à plusieurs reprises, interrompu le fil de la réunion alors que chacun jetait un œil au score sur son téléphone. Nous étions dans le local associatif des locataires de l'immeuble que tout le monde appelle « la barre du Docteur Potain », du nom de la rue. Il avait été convenu que cette réunion allait se dérouler en deux temps. Le premier « entre nous » : l'assemblée des quatre groupes d'acteurs locaux devait permettre de finaliser la charte qui définirait « la gouvernance du comité de pilotage du Capla, sa philosophie, son fonctionnement, et la gestion »[1] et sur laquelle les associations s'étaient mises d'accord après plusieurs mois de rencontres et de réflexion. La charte allait être lue à voix haute par l'une des membres du Cafête. Pour le second temps, l'architecte du Capla allait se joindre à nous pour discuter du travail accompli tant par les associations et groupes d'acteurs locaux que par le Collectif Projet et les pouvoirs publics.

La lecture entamée, plusieurs points de discussion émergèrent. Le premier était l'emploi du thème « apolitique » dans le point « Philosophie du Capla » : « Le Capla est un lieu qui doit prendre en compte la concertation et l'implication des habitants en créant les conditions pour que ces derniers se réapproprient la place, en leur laissant l'initiative et en les accompagnant dans cette initiative. Le Capla doit être un lieu laïque et apolitique. » La nécessité de clarifier la distinction entre *le* politique et *la* politique se fit sentir,

1. Selon la charte du Capla

l'une des membres du Cafête avait ainsi dit : « On sait bien que vouloir créer des concertations avec les habitants, c'est politique, au sens de la cité, mais c'est non politisé. » Et après un petit tour de table où il avait été envisagé de substituer le terme par « non partisan », le paragraphe fut finalement laissé en l'état, par simplicité et souci qu'il soit compréhensible de tous. « Il ne faut pas être trop précis, parce que sinon on tombe dans des pièges », avait résumé Violette. La question de l'ordre des noms des membres de l'assemblée mentionnés dans le document fit l'objet d'un deuxième point de discussion. Devait-il être alphabétique ou chronologique, suivant les dates de création de chacune des entités ? Après quelques hésitations, c'est la seconde solution qui fut adoptée, de la plus ancienne à la plus récente : les Mères en Place, les Jeunes en Place, le Collectif Place des Fêtes et le Cafête. Enfin, le mode d'intégration d'une nouvelle association au comité de pilotage fut débattu, actant que, si la situation venait à se présenter, ce serait par cooptation et « à condition qu'elle s'implique dans le quartier » que l'intégration serait réalisée. La charte stipulait que des « naïfs » pouvaient faire partie du comité de pilotage. À la lecture à haute voix, l'assemblée avait réagi au mot « naïfs » et il fut changé en faveur de l'expression « des personnes extérieures aux associations, habitantes du quartier » qui leur semblait davantage ouverte et juste, en précisant au passage que ces voix seraient seulement consultatives. Quelqu'un dans la pièce rappela alors que tous ces points étaient spéculatifs ne sachant toujours pas ce qu'il allait advenir, sur les plans financier, gestionnaire et juridique, du projet. Violette poursuivit en ajoutant que c'était justement l'importance de cette charte d'être un outil de négociation, et notamment pour la seconde partie de réunion, avec l'architecte du Collectif Projet.

À 20 h 15, l'architecte, justement, se présenta au local. Elle proposa de commencer par raconter l'avancement du projet, en énumérant les éléments validés par la Ville – toilettes, cuisine, comptoir, stockage… – en vue d'un dépôt de permis de construire pour le 20 juillet, « demain, en gros », avait-elle dit. À la question des modalités de mise à disposition du Capla posée par les Jeunes en Place, l'architecte répondit qu'aucune mise à disposition gratuite n'aurait lieu et qu'une forme de loyer serait demandée, « peut-être en dessous des prix du marché », selon le mode de gouvernance. Elle répéta : « pas de mise à disposition gratuite ». C'est alors que Violette prit la parole pour dire que si le loyer était trop élevé, elle « militera[it] pour que le bâtiment ne soit pas construit, tout simplement ! » jetant un froid dans la salle. « J'aime bien ce genre de menace ! » lui répondit l'architecte en élevant la voix, puis avec fermeté : « Je ne veux pas que vous vous sentiez dépossédés de quelque chose qui ne vous appartient pas ! Je ne peux pas vous garantir aujourd'hui que demain, ce sera vous qui en aurez la gestion, et ça je veux que ce soit bien clair ! » Prenant la parole, Maud rappela que la naissance de l'idée d'un équipement avait eu lieu au sein des ateliers de participation ou ils avaient tous « bossé », de telle manière à ce que, par leur implication, ça leur appartenait. De même, une des membres du Cafête renchérit sur le ton de la colère : « Nous, on n'avait besoin de rien quand on a commencé, on n'avait besoin de personne, on est venu nous faire chier avec le Capla alors qu'on faisait déjà des trucs géniaux », dénonçant d'avoir été « mis dedans », d'avoir subi des pressions pour faire des activités suivant un planning imposé, jusqu'à devoir trouver un système économique et de gouvernance en « bossant » la charte pour finalement que ça leur échappe. Une autre s'inquiéta d'être rendue responsable d'un échec possible, en plus « d'avoir été utilisée ». Autour de la table, plusieurs voix s'élevèrent pour abonder dans ce sens, présageant une « dépossession » du projet. Violette proposa en conclusion « d'exiger », en vertu du travail de participation effectué, d'être dans le comité de pilotage. Cette réunion prit fin sur les avertissements de l'architecte quant à la nécessité pour la Ville de signer un bail avec quelqu'un capable de payer un loyer, au-delà d'un comité de pilotage éventuel, et elle annonça également la présentation à la rentrée de trois scénarios de gestion. 21 h marquant la fermeture du local, nous avons fini nos discussions dans l'allée, lors desquelles j'appris alors que cette assemblée, constituée de ces quatre groupes d'acteurs locaux, s'était montée pour « contrebalancer » l'influence d'une autre association, les Amis de la Place des

Fêtes, en tant que représentants des habitants. Notre discussion revint sur la dernière réunion du conseil de quartier. Ils me dirent : « Tu as vu l'âge qu'ils ont ! » La démocratie participative vint ensuite dans nos conversations, elle fut dénoncée pour sa réduction à une image. « On s'est fait empapaouter », dirent certains. Violette me raconta que ce fut à la fin d'une réunion qui s'était tenue sur la place, à l'époque du Collectif Animation, que les responsables de la mission Pavex étaient venus les voir en leur demandant : « Qu'est-ce que vous avez à proposer ? » Les membres du Cafête avaient été scandalisés par cette question – « comme si c'était à nous de proposer ». Ils avaient alors envoyé un mail à toutes les associations qu'ils connaissaient pour amorcer une mobilisation, « et c'est comme ça que les choses se sont faites ».

Sur la place, nous avons fini de monter la tente norvégienne. Assise sur le socle de la pyramide, j'observe les enfants colorier, de leurs craies pastel, les pavés de la place. De part et d'autre de grandes tables pliantes en bois, les gens papotent… Une fois qu'elle est plus tranquille, je reprends la conversation avec Violette. Elle me dit qu'elle est lasse, et que, quand même, la dernière réunion les a mis à plat. Elle n'a plus envie, en tout cas plus envie d'obtenir la gestion du Capla, même si elle me dit que leur nom revient souvent comme exemple à la mairie, qu'ils correspondent à l'image que la mairie souhaite véhiculer. Elle me dit être consciente qu'ils sont un faire-valoir, mais qu'ils n'en tirent même pas les profits. Elle poursuit : finalement, l'organisation des Cafêtes comme ils les font aujourd'hui lui convient bien, ça leur suffit, et même au début ce n'était pas leur ambition d'obtenir la gestion. Je lui propose de poursuivre cette conversation lors d'un entretien, je sens sa retenue, elle me dit qu'elle ne veut pas être la seule voix. Au même moment passe devant nous Grégoire, elle nous présente et s'éloigne. Nous discutons, il me raconte des anecdotes historiques sur la place. Il fait partie des Amis de la Place des Fêtes et de tout un tas d'autres associations qu'il me détaille. Il habite le quartier depuis 1979, ça correspond à la naissance de sa fille. Lui est architecte de formation et, au cours de celle-ci, il a connu Bernard Huet. Il m'explique qu'après 1968, Bernard Huet a fait partie de ceux qui ont changé le système pyramidal de l'enseignement pour aller vers quelque chose qu'il qualifie de « transversal ». Après une bonne demi-heure de discussion, je prends son numéro, nous nous reverrons.

Il est maintenant 20 h, je m'apprête à partir, je retourne vers Mathieu, qui a rangé la crêpière, pour lui dire au revoir. En avançant, je croise Maud du Collectif Place des Fêtes. Elle est installée à une table, entourée d'autres habitants affiliés au collectif. Elle se lève pour me faire la bise et nous commençons à papoter. À ce moment-là, je prends conscience du chemin parcouru depuis l'année dernière. Je suis reconnue par les gens de la place et même si, moi, je les avais déjà identifiés, à présent je sens et je constate la réciproque. Maud me tient, au-delà de son récit de vacances, à peu près le même discours que Violette sur le sentiment de lassitude, d'effort vain face à la mairie qui veut un bail et un loyer pour le Capla. Elle me parle aussi de conflits en interne au sein du collectif dont elle se trouve, de fait, un peu à la tête. Elle me dit : « Il n'y a pas eu de gratiferia[2] en juillet et en août, pour la première fois depuis le début, signe que ça va pas en interne. » Selon elle, les gratiferia ont pris trop d'ampleur avec les concerts au CHU, les repas, etc., ce n'est pas gérable. Elle veut revenir à des choses plus simples, « voire sauvages » me dit-elle. Au fil de notre conversation, j'apprends que Maud est gardienne d'immeuble, qu'elle a été éducatrice et que, justement, elle ne veut pas refaire, au travers du Capla, ce type de travail social, et encore moins sur son temps libre. Nous convenons de prendre le temps la semaine prochaine pour qu'elle me raconte son engagement, mais aussi ses souvenirs d'enfance, ayant grandi à Place des Fêtes. (Extrait de carnet de terrain, le 08/09/18)

2. Les gratiferias sont des vide-greniers gratuits.

Selon l'hypothèse que l'attachement au quartier se constitue en parallèle de l'engagement sur des sujets urbains et que la « mise en histoire » (Lefebvre 2011 : 65) des revendications locales en raconte également d'autres, sur le rapport du citadin au mode de décision urbaine et politique, nous proposons dans ce chapitre d'articuler un récit ethnographique et historique.

Au travers des récits d'engagement de nos interlocuteurs, principalement acteurs du milieu associatif de la place, nous chercherons à comprendre, suivant les changements et les récurrences de sujets de mobilisation, l'émergence d'une identité locale à une échelle microsociale (Agier 2009). Au sens où les personnes à l'origine de ces récits, par leur pratique de l'espace public, habitent la place comme un « lieu anthropologique » (Augé 1992), un espace de relation, de mémoire et d'identification.

Nous raisonnerons par carottage (Boursier 2002), suivant les « détails révélateurs » issus de nos entretiens et des archives privées de nos interlocuteurs. Sur la base de ce raisonnement que nous qualifions d'indiciaire (Ginzburg 2010 : 8), les récits au singulier, de l'intérieur (de Biase 2014) seront mis en relation avec les transformations urbaines du quartier relatées dans les archives de la Ville, et mis en perspective avec les évolutions sociales et politiques, suivant les événements mobilisés lors de nos entretiens par nos interlocuteurs. Ainsi, nous verrons comment ils sélectionnent parmi ces « traces par milliers » (Farge 1997 : 22) les éléments contextuels et les faits historiques, nous invitant à penser ensemble l'individu et la société qui le contient (*ibidem.* : 112).

Cette articulation entre espace, temps, acteurs et récits (de Biase 2014 : 49) nous permet de « lire le monde » social, « selon leurs "rapports intimes et secrets", leurs "correspondances", et leurs analogies » (Didi-Huberman 2011 : 15). Il sera donc question d'une lecture de l'engagement, par la description des faits et des souvenirs qui, liés l'un à l'autre, nous racontent une histoire urbaine de la place des Fêtes dont l'imaginaire imprègne le présent, au sens ou l'interprétation symbolique de la ville par ses habitants façonne un imaginaire urbain (Agier 2009 : 110). Nous adopterons une « approche situationnelle » (*ibidem.* : 40) où les interactions dépassent les limites spatiales pour observer la résonance des enjeux urbains locaux avec des questions politiques et sociales (Backouche et al. 2018) qui animent la société. Au cours des périodes qui structurent le chapitre, les étapes qui marquent l'organisation de la municipalité parisienne et la prise en compte politique des citoyens dans le système démocratique seront retracées, en prenant appui pour cela sur la méthodologie développée dans la recherche « Les réenchantements de La Courneuve » (LAA 2009), afin d'articuler la grande échelle de la ville à celle de ces habitants. Nous permettant de voir ce qui se joue entre micro et macro, selon les événements et les mouvements sociaux qui bousculent, font réagir et évoluer la relation entre les associations et la puissance publique, entre le citadin et la politique, entre l'urbain et le social.

Au fil de ce chapitre, nous éclairerons les changements d'acteurs et de sujets de mobilisation selon les périodes, nous donnant à lire une autre histoire de l'implication des habitants dans les transformations de leur quartier, au gré d'une construction progressive mais non homogène de la volonté de participer au projet urbain de la part des acteurs locaux. Nous faisons le choix de commencer la mise en récit à

partir des années 1960, lorsque le contexte urbain n'est plus seulement le cadre des luttes sociales, mais en devient également l'objet (Backouche et al. 2018 : 7). Ainsi, la première période met en lumière la réaction locale au projet d'aménagement de l'îlot. En groupe, les habitants du quartier construisent des alliances et démontrent leurs capacités d'animation à l'échelle locale. Dans un deuxième temps, leurs rôles dans la transmission d'informations leur permettent d'obtenir des accords avec les décideurs du projet et favorisent une volonté de leur part d'implication dans la gestion de l'espace disponible. Un changement d'échelle de mise en visibilité se fait au travers d'actions d'occupation de l'espace public. Dans le troisième temps, la contestation va de pair à la fois avec un repli sur des lieux et avec l'ouverture à des mobilisations plus globales qui parcourent la société. Dans le même temps, et malgré des changements politiques à l'échelle municipale, le jeu d'acteurs locaux se fragmente et les relations se tendent. La période suivante s'accompagne d'un renouvellement des figures du quartier. La place du milieu associatif est reconnue en tant que facilitateur pour la réalisation de projet, mais limitée à un rôle consultatif, cadré par le politique. Enfin, le dernier temps exposé dans ce chapitre éclaire la reconfiguration du milieu associatif au prisme du changement de bord politique de la ville et de la mise en place d'outils de démocratisation du débat public. Les associations ou groupes d'acteurs locaux se multiplient, ils acquièrent une légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics qui tend à lisser le caractère contestataire de leurs revendications.

1. Faire savoir et faire réagir 1968-1973

Cette période, de 1968 à 1973, marque l'amorce de la mise en place de l'opération de rénovation sur le quartier (cf. §I.1), et la question de la sensibilisation des acteurs locaux aux transformations à l'œuvre dans le quartier émerge. Cette sensibilisation s'effectue à plusieurs niveaux. Il s'agit de prendre connaissance de l'opération qui s'apprête à démarrer dans le quartier. Cela a lieu par l'intermédiaire de la communauté religieuse de la place qui, informée des réalisations futures, s'inquiète du manque d'équipement social suite à la destruction du quartier, et en informe certains habitants. Ces derniers s'organisent avec l'appui des religieuses pour ménager des espaces d'échanges, par le biais d'animations diverses. Ces espaces sont également des lieux de transmission de la connaissance à la fois pratique du quartier, pour donner accès à des ressources, et technique de l'opération de rénovation globale, pour donner les moyens de réagir. Il y a donc le double enjeu d'attirer l'attention de la population du quartier et de rendre perceptible ce qui va arriver à l'articulation du présent et du futur, dans le sens où se projeter permet de se mobiliser. Cette question de « faire savoir » et de « faire réagir » nous permet de comprendre les relations qui se tissent entre les différents acteurs locaux de la place et l'administration politique et technique en charge du déroulement de l'opération.

Élaboration des instances de la Ville

Cette période coïncide avec des transformations politiques à l'échelle de la ville. Le 1er janvier 1968, en application de la loi 10 juillet 1964[3] portant sur la réorganisation de la région parisienne, le conseil municipal de Paris et le Conseil général[4] de la Seine sont remplacés par le Conseil de Paris, qui exerce à la fois les compétences d'un conseil municipal et celles d'un conseil général. Le Conseil de Paris, qui succède au conseil municipal de Paris, est composé de 90 membres, et son mode d'élection se fait de la même manière que le précédent[5]. Aussi, le préfet de Paris remplace le préfet de la Seine, en restant désigné par l'État, de même que le préfet de police, qui selon les termes de la loi « sont en outre chargés, dans les domaines où s'exercent leurs attributions respectives, de l'instruction préalable des affaires soumises au Conseil de Paris et de l'exécution des délibérations de celui-ci. Ils prennent, dans les autres cas, toutes décisions utiles à l'administration de Paris »[6]. Lorsqu'éclatent les événements de mai 1968, le Conseil de Paris, gouverné par un gaulliste, ne convoque pas de session exceptionnelle malgré la demande des groupes de gauche. En septembre 1968 entre en vigueur la réorganisation de la préfecture de Paris, suivant l'arrêté interministériel du 19 janvier 1968. Un secrétaire général unique se substitue aux trois secrétaires généraux précédents, et le nombre de directions passe de 17 à 10[7], dont la direction générale de l'Aménagement urbain, composée de deux branches, la direction de l'Urbanisme et du Logement d'une part, et la direction de la Voirie d'autre part. Cette réorganisation vise à une certaine simplification et modernisation de l'administration parisienne. Ce double rôle du préfet, entre administration de la Ville et application du pouvoir présidentiel, n'empêche pas les relations de travail avec les élus, conscients de la position des préfets « à la fois représentant de l'État et exécutif de la Ville » (Nivet 2016). Lors des élections municipales de 1971, la présidence revient à des élus de la majorité de droite[8].

Naissance de l'écho associatif

En réaction au projet urbain de rénovation de l'îlot, et dans ce contexte politique de la ville, l'association Place des Fêtes Avenir (PFA), dont notre interlocutrice Noëlle a été l'une des fondatrices, est créée.

---

3. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000319965/

4. Ancien conseil départemental

5. Lors des élections de 1965, la loi nº 64-620 du 27 juin 1964 modifie le mode d'élection des conseillers municipaux : le scrutin passe à deux tours et quatorze secteurs sont définis. Le premier secteur rassemble les quatre premiers arrondissements, les secteurs 2 à 4 couplent par paires les arrondissements suivants, et les secteurs 5 à 14 correspondent chacun aux arrondissements 11 à 20. Ces élections aboutissent à une répartition de 38 sièges pour l'Union démocratique (PC, PSU Parti radical et SFIO), principalement dans les arrondissements ouvriers (6 secteurs) et de 39 pour l'URP (Centriste, UNP, alliés aux gaullistes) dans les arrondissements de l'Ouest parisien. Un accord est établi qui stipule un partage de la présidence entre centristes et gaullistes sur les six années que dure le mandat.

6. Extrait de la loi du 10 juillet 1964, article 5

7. Selon un article du *Monde* du 31 août 1968 intitulé « Entrée en vigueur de la nouvelle organisation de la préfecture » https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/08/31/entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-organisation-de-la-prefecture_2486168_1819218.html

8. L'Union démocratique qui perd le premier secteur n'a plus que cinq secteurs, face à la majorité de droite qui en obtient sept, et le centre deux secteurs.

> « Alors, si tu veux, ça a commencé en 1968. Bah, ça a commencé, on entendait les pétards qu'il y avait au loin… Mais mon mari et moi, on avait trente ans, on n'était pas vraiment étudiants, mais au bout d'un moment on s'est mis quand même chez les étudiants, parce qu'en fait il n'y avait plus de métro, on ne travaillait plus, lui il travaillait plus, il était gréviste. En 1968, si tu veux, l'école de la rue Fessart était fermée, et moi j'avais deux enfants déjà, et vite j'ai envoyé mes enfants à la campagne pour être tranquille un peu, pour pouvoir me balader dans les rues autant que possible. Donc j'étais complètement libre et on faisait, dans l'école de la rue Fessart, des ateliers, c'était de la garderie pour les gamins. Et c'est là que j'ai rencontré Claudine d'abord, qui a été militante avec son mari. C'étaient des gens très, comment dire, très catho à l'époque, ça a changé après. Et ils ont eu l'idée de monter une association de quartier, parce qu'en fait Claudine, elle était en lien avec les bonnes sœurs de la rue du Pré-Saint-Gervais où il y avait le couvent. Les bonnes sœurs qui faisaient elles-mêmes de l'animation : il y avait des séances de cinéma, elles prêtaient les livres, tu vois elles faisaient des trucs… Et comme Claudine était très en lien avec elles, elle a été les voir, et avec André ils ont décidé de monter une association qui s'est appelée Place des Fêtes Avenir. […] Ils ont fait une première réunion où je suis allée et j'ai été complètement séduite par le projet, donc j'ai commencé tout de suite à m'investir : "Bien sûr je veux y aller !" » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Comme elle nous le raconte lors de notre rencontre chez elle, ce moment s'inscrit dans la foulée de transformation sociale du mouvement de Mai 68 qui, dans son expérience vécue, provoque une rupture de routine – plus de métros, plus de travail, plus d'écoles – ce qui fait naître son implication dans le milieu associatif. Vie privée et vie militante sont absolument mêlées dans le discours de notre interlocutrice, les événements familiaux servent de repère à l'implication locale et inversement : « Mon fils, il était bébé, il faisait toutes les permanences dans son landau, tout le monde fumait et il était dans son landau. Il est né en avril 1970 et il a fait tout l'hiver 1971 en manif, parce qu'on était en manif locale beaucoup, il y a eu beaucoup beaucoup d'activité. »[9] En ce sens, cela révèle ce qui impacte l'opération de rénovation : la structure sociale du quartier faite de quotidien, d'ordinaire. Au moment de la création de l'association, les démolitions n'ont pas démarré. « Il n'avait pas bougé, le quartier, c'était encore toutes les petites boutiques autour de la place des Fêtes, je ne sais pas combien de cafés il y avait, mais beaucoup. »[10] Le plan de l'opération est encore en études dans les bureaux de la Sagi. C'est pour se rendre visible que l'association commence son action par la conception d'une maquette sur la base du plan masse de l'opération [fig. 1], comme le décrit notre interlocutrice :

> « La première opération qu'on a décidé de faire, c'était qu'on avait fait une grande maquette de ce qui allait être… une grande maquette du plan de la place des Fêtes comme ce serait construit. Et c'est en voyant ce plan que c'est les bonnes sœurs qui nous ont dit : "Mais attendez, c'est pas possible, il n'y a pas d'équipement culturel, dans toute cette masse." On l'a faite nous-mêmes, la maquette, il y avait un mec qui a été architecte, je ne me rappelle plus de son nom, et on faisait même des ateliers avec les gamins qui faisaient des petites maisons, ils faisaient des tours, ça a été une grande maquette, que je me souvienne elle était grande comme ça [elle écarte les bras en grand pour me montrer]. Et on a ouvert un local, parce qu'en fait toutes les boutiques du côté de la place des Fêtes avaient été déjà expropriées, donc la Sagi nous laissait

9. Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19
10. *Ibidem.*

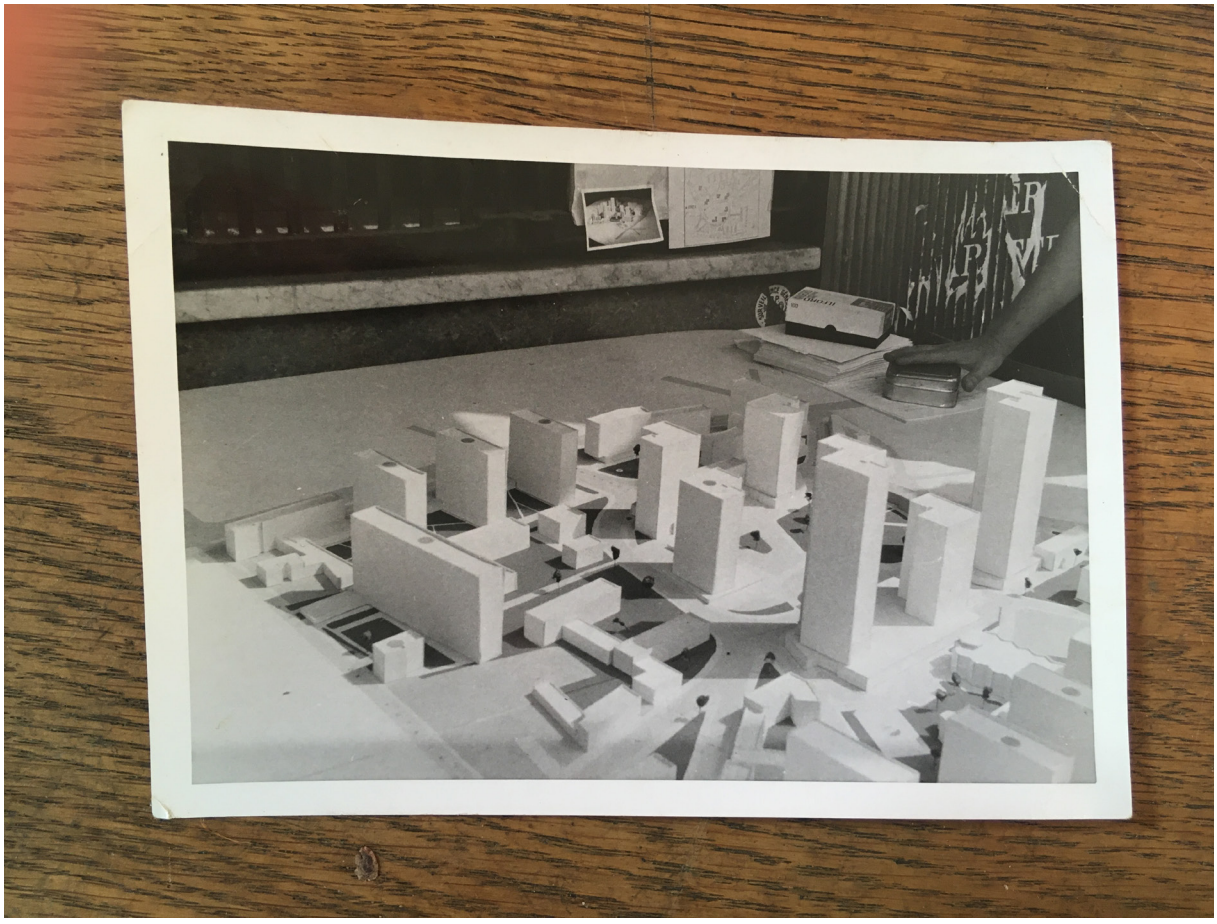

[fig. 1] Photographie de la maquette réalisée par PFA

> l'utilisation, donc on a fait l'exposition de cette maquette-là et il y a eu beaucoup beaucoup de monde. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

La maquette est exposée et permet à la population du quartier de prendre connaissance des transformations à venir. Ce moment marque la naissance d'un écho associatif dans le quartier, qui montre les décisions urbaines en cours et rend possible la formulation d'enjeux dont l'association se fait porte-voix. C'est autour de cette maquette que des liens se tissent avec la congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption dont le couvent et centre social privé[11] jouxte la place des Fêtes. La congrégation, qui souhaite, pour des raisons économiques, arrêter ses activités et vendre bâtiments et terrains, alerte l'association sur la disparition des plans de l'équipement culturel, sujet qui devient l'un des combats majeurs de l'association. Le 9 mars 1971, l'association est fondée. Dans le premier article des statuts, elle affirme son indépendance politique et religieuse, bien que son siège soit établi rue du Pré-Saint-Gervais, dans les locaux prêtés par la congrégation.

> « Le couvent, c'était rue du Pré-Saint-Gervais, et ça donne aussi sur la rue des Fêtes, c'était une merveille. [...] On avait un couvent, il y avait une chapelle, c'était un beau terrain, il y avait un jardin intérieur et tout... Et les bonnes sœurs avaient dit : "Nous, on veut le vendre parce qu'en fait on a besoin d'argent, parce qu'on a plein de bonnes sœurs qui sont en retraite et on n'a pas d'argent pour nourrir tout le monde." Et elles travaillaient celles qui étaient là, elles étaient infirmières [...] et le but de l'association était d'obtenir un équipement pour faire de l'animation de quartier, parce qu'il y avait que dalle. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

L'association se compose d'autres associations et d'individus[12]. Un titre d'honneur est institué pour les personnes qui ont rendu des services à l'association. Le premier à en bénéficier est le directeur adjoint de la Sagi qui, en janvier 1972, en remercie la présidente par ces mots : « J'ai été très sensible à votre geste par lequel vous m'avez nommé membre d'honneur de votre association. Je tiens à marquer, sur le plan personnel comme sur le plan professionnel, l'intérêt que j'attache au but qu'elle poursuit. »[13] L'association est à l'initiative d'activités, d'animations pour les riverains, et cherche par l'action à faire se rencontrer les gens du quartier, et de cette manière à ouvrir le dialogue sur les transformations urbaines à venir et leurs impacts sur les habitants. Les membres de l'association vivent tous à proximité de la place, « entre la rue du Docteur-Potain, la rue des Annelets »[14] nous dit notre interlocutrice, cadrant la place par les rues parallèles à l'est et à l'ouest. Dans ce cadre, l'association propose des activités dehors, sur la place, et dedans, dans des lieux, locaux ou boutiques, disponibles dans l'attente de démolition et mis à disposition par l'organisme rénovateur afin de leur servir pour certains événements, ateliers ou rendez-vous et pour

11. La congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, présente depuis 1876, crée et gère en 1958 un centre social privé dans leurs locaux du 9-11 rue du Pré-Saint-Gervais et 6 rue des Fêtes, dont les activités sont : halte-garderie, cours d'alphabétisation, cours de couture et services de soins et sociaux. (Ballion et Kitchell 1978 : 154)

12. Un conseil administre l'association, ses membres sont élus pour trois ans. Au sein de ce conseil, un bureau est constitué d'au minimum trois membres : un président, un secrétaire et un trésorier, et renouvelé chaque année.

13. Courrier du directeur adjoint de la Sagi à la présidente de l'association Place des Fêtes Avenir (PFA), le 18 janvier 1972. AdPfa

14. Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19

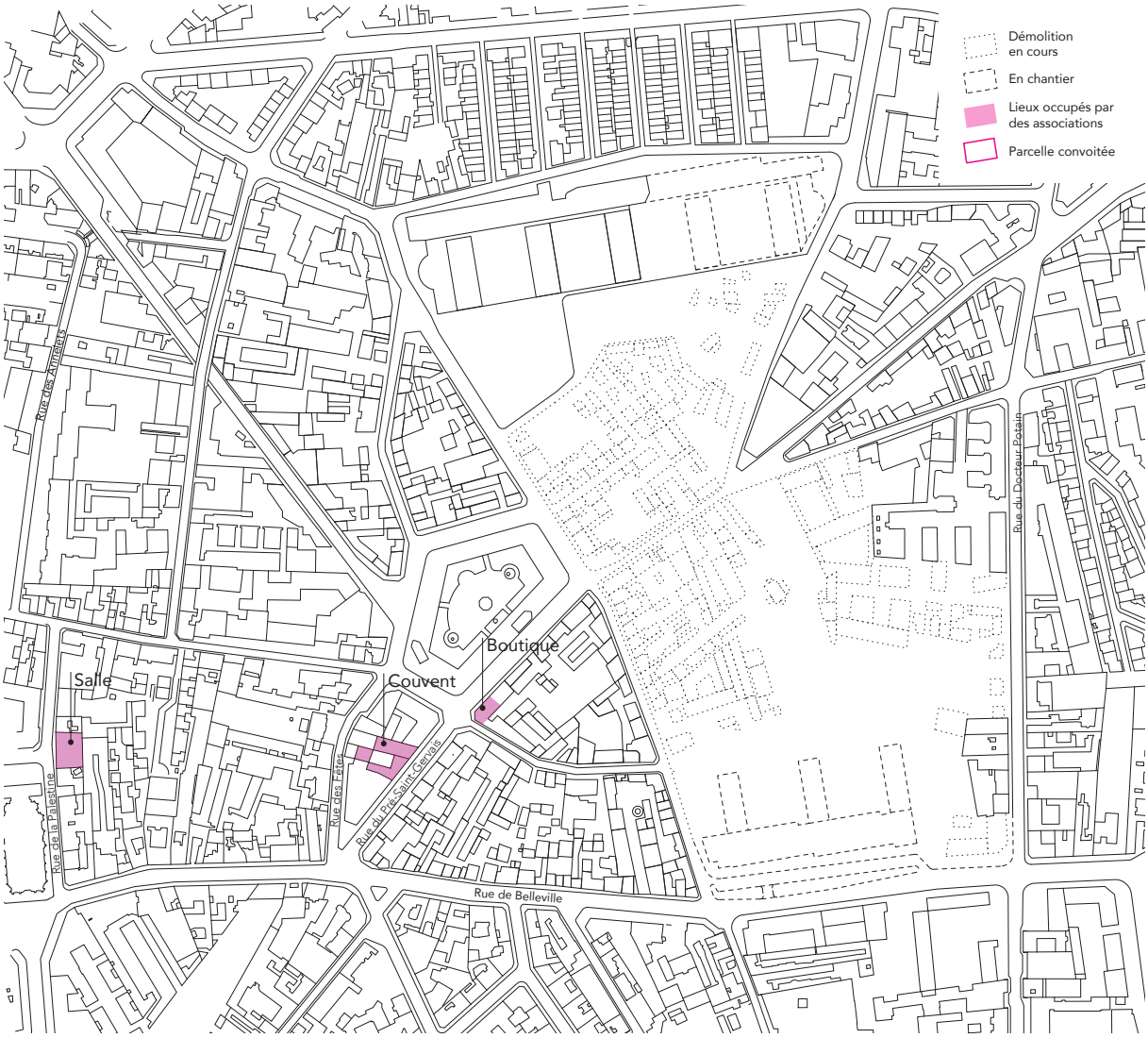

[fig. 2] Carte du quartier, 1971

l'organisation et le stockage de matériel. La Sagi, par cette action, favorise les activités de l'association et permet l'animation du quartier, en attente d'équipements publics et de commerces.

> « Ici, on a ouvert une boutique de droits, dans le couvent il y avait une permanence du planning familial, il y avait une permanence de la boutique de droits, il y avait l'atelier pour les petits, l'atelier pour les grands, une fanfare aussi, on a monté une fanfare, il y avait des repas en plein air, on vivait beaucoup dehors et dedans, je pense que tous les gens qui ont vécu ça en ont un souvenir… Il y avait une fanfare qui faisait de la musique sur la place des Fêtes tous les dimanches matin. […] Tout s'est ouvert petit à petit, c'est réparti sur une dizaine d'années, donc au fur et à mesure, il y a des activités qui sont arrivées et il y en a qui ont disparu, parce qu'il n'y avait plus de gens pour les mener. Il y avait un théâtre aussi, le théâtre du Bonhomme rouge, qui faisait du théâtre, et ils ont fait beaucoup de théâtre d'intervention de rue. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Dans l'opération de rénovation, l'équipement de quartier était encore prescrit deux ans auparavant. En mai 1969, un programme de création d'une Maison de jeunes[15] émis par le directeur de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports était présent sur le bureau du secrétaire général de Paris. Il prévoyait la construction d'un bâtiment d'une surface de 1 200 m² sur trois niveaux. Le projet est abandonné par cette direction un an plus tard, en mai 1970, « à la suite d'une mise au point des équipements à réaliser »[16]. Dans le plan masse révisé de 1971, qui sert de base à la fabrication de la maquette de l'association, l'équipement n'apparaît nulle part.

Entre mars et avril 1971, l'association diffuse dans le quartier une enquête afin « de dresser un inventaire des besoins de la population du quartier en matière d'équipements collectifs »[17]. S'engage alors une série d'échanges entre l'association, soutenue par la congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, et le directeur de l'Urbanisme et du Logement, par l'entremise de la Sagi et du chargé de mission à la préfecture de Paris, pour obtenir un entretien. Sachant que le plan masse est encore à l'état d'étude (cf. §I.1), l'association souhaite être entendue rapidement. Cette demande d'entretien est accompagnée d'un document de présentation intitulé « Pourquoi une association supplémentaire ? »[18] Après un paragraphe introductif sur l'état de chantier du quartier, la question « Que va devenir la place des Fêtes ? » est mise en exergue. L'association[19] déclare être ouverte à tous et veiller à « conserver son indépendance vis-à-vis

15. Programme du 19 mai 1969 établi par la direction des Affaires culturelles à destination du préfet, destiné à l'édification de l'équipement socio-éducatif et accompagné d'une note adressée le 22 mai 1969 au secrétaire général de Paris de la part du directeur de l'Action culturelle de la Jeunesse et des Sports, AdDU 4111W1241

16. Note du directeur de l'Urbanisme et du Logement, adressée au directeur de la Rénovation urbaine Sagi le 28 mai 1970. AdDU 4111W1241

17. Une note de bas de page liste ce que les pouvoirs publics ont prévu comme équipements, et précise la disparition du projet de Maison de jeunes et de centre social et culturel. L'enquête se structure selon trois thèmes (santé, social, loisir et culture). Une liste des points programmatiques est proposée à l'enquêté qui doit cocher : très important, important, nécessaire, indifférent. Les deux premiers thèmes proposent de s'exprimer sur trois et huit points programmatiques, tandis que le dernier en propose quinze déclinés selon les publics (enfants, préadolescents, jeunes, adultes, personnes âgées). Ces thèmes sont suivis de quelques questions biographiques, et l'ensemble est à rendre avant le 3 avril 1971. Enquête de l'association Place des Fêtes Avenir. AdDU 4111W1241

18. La demande d'entretien auprès du directeur de l'Urbanisme et du Logement est faite par courrier de la part de l'association Place des Fêtes Avenir le 18 mai 1971. AdDU 4111W1241

19. L'association se compose à cette époque de vingt-quatre membres, dont neuf font partie du bureau.

des diverses tendances et opinions », puis présente ses objectifs : le premier met l'accent sur la prise en compte à double titre du contexte social du quartier, à la fois de rendre accessibles les informations à propos de la rénovation auprès des habitants du quartier et également de faire remonter les informations récoltées aux instances décisionnaires, par l'enquête auprès des habitants sur les besoins. Le second objectif se concentre sur la demande d'un équipement et l'animation de celui-ci. Elle présente ensuite les rapprochements faits avec d'autres associations du quartier, les résultats d'une enquête diffusée dans le quartier, et les contacts pris avec des associations semblables dans d'autres quartiers de Paris[20], mais aussi des échanges avec le conseiller municipal de l'arrondissement et avec la Sagi. Dans ces points, l'association met en avant ses capacités de liaison et se positionne comme un intermédiaire. À plus grande échelle, cette dynamique de participation peut être interprétée comme une réaction à la crise mise en lumière par les événements de mai 1968 (Lefebvre 2011 : 65). La création de l'association s'inscrit dans une volonté d'agir localement pour la prise en compte de la population vis-à-vis du projet urbain qui la concerne. L'engagement, le local est le lieu des revendications sociales qui touchent le quartier. De plus, cette période correspond à la publication de l'article de Sherry R. Arnstein « *A ladder of citizen participation* » (1969), dont l'influence est considérable dans les débats autour de la participation ayant pour objectif « la délégation de pouvoir et le contrôle par les citoyens » (Bacqué et Gauthier 2011 : 38). Par l'analyse des dispositifs de participation dans le cadre de programmes urbains étasuniens, l'article propose une échelle de participation des citadins aux décisions, composée de huit degrés qui vont de la manipulation au contrôle citoyen, et graduée selon la distribution concrète du pouvoir dans des processus dits participatifs, en offrant une grille de lecture et d'analyse.

Construction d'une demande

La question des mots employés pour nommer l'équipement nous semble symptomatique de la difficulté d'appréhender ce type de programme, qui à l'époque est encore peu développé. Nous pouvons inscrire cet équipement dans la continuité du centre social géré par la congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption, et de cette manière nous interroger sur les changements qu'implique le transfert de compétence, de responsabilité et de pouvoir (Dessertine 2004 : 12), suite à l'arrêt de sa prise en charge de la part du monde religieux. Dans l'introduction de l'ouvrage *Les Centres sociaux 1880-1980 : Une définition locale de la question sociale ?*, l'autrice rappelle la « permanente interrogation sur la définition du centre social » en raison de délimitation de programme – social, culturel, médical[21]. En effet, si à l'origine l'apparition de ce type d'équipement a lieu sous l'égide du monde religieux[22] pour aider les plus démunis sur un plan

20. Dans les 13e et 20e arrondissements, comme stipulé dans le document qui accompagne la demande d'entretien.

21. En 1922, lors de la création de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF), le terme « centre social » vient recouvrir une partie des initiatives qui avaient déjà couru sous différents noms. La FCSF et les centres sociaux sont reconnus d'utilité publique en 1931. Deux circulaires en 1961 – la circulaire « relative aux centres sociaux » et celle « relative à la place de l'équipement sanitaire et social dans les structures urbaines » qui confirme le thème du « centre social, base de l'équipement social » – viennent réglementer les centres sociaux sans pour autant qu'une loi n'organise le financement du fonctionnement de ces centres, ayant recours à des demandes de subvention. En 1964, la FCSF reçoit l'agrément d'association nationale de l'éducation populaire.

22. L'article de Crépin et Le Jeannic (2000) propose un historique des centres sociaux ayant pour origine la création en Angleterre du *settlement* Toynbee Hall en 1884 dans un quartier ouvrier de Londres par un pasteur anglican, Samuel Barnett. En France, le premier équipement de ce type ouvre en 1897 sous l'appellation « œuvre sociale de Popincourt » dans le 11e arrondissement, à Paris. La différence

médical, l'évolution de la demande et la disparition progressive de l'Église dans la gestion laissent place à une reconfiguration des acteurs susceptible d'en porter l'action. L'émergence d'initiatives du type centre social se développe dès les années 1950 avec ce que Robert Durand nomme « la redécouverte du centre social » (2006) suite à la parution d'une enquête du Conseil économique et social de l'ONU en 1951, et, en France, à la publication du premier rapport sur les centres sociaux qui se développent sous plusieurs formes sur le territoire. Le contexte de transformation urbaine, tant dans les villes que dans des milieux ruraux, devient le terreau propice à des demandes de « centres sociaux » quelle que soit leur forme. Le choix des mots a donc son importance au sens qu'ils s'inscrivent dans une histoire et qu'ils s'adressent à un public. Si, lors d'une rencontre, l'association évoque une « Maison de voisinage » ou « Maison pour tous », de son côté le directeur de l'Urbanisme et du Logement utilise, en interne, le terme de « Centre de jeunesse et loisirs »[23]. Le nom devient celui de « Club de jeunes »[24] lorsque la sous-direction de la Jeunesse et des Sports s'empare du dossier pour solliciter un terrain auprès de la sous-direction des Affaires foncières et de la Rénovation urbaine. Ce changement de nom donné à l'équipement reflète l'incertitude du public auquel il s'adresse, et de la direction de la Ville à qui il incomberait une fois réalisé. C'est sous le nom de « Maison des jeunes » que le Conseil de Paris émet un avis favorable à la proposition de l'administration en « considérant qu'à l'origine, dans le programme d'équipements sociaux, figurait une Maison de la Jeunesse et de la Culture »[25]. La question du public concerné est ainsi privilégiée à la visée culturelle d'un tel équipement. Cependant, dans la recherche d'une solution de financement, le nom de « Maison pour tous » est à nouveau employé par le bureau foncier[26]. Ce déplacement répond à une hypothèse de financement qui se base sur la mise en commun des locaux socio-résidentiels obligatoires dans chaque nouvelle construction[27], de telle manière à : « réaliser une sorte de "Maison pour tous", qui serait financée par la participation que verseraient tous les constructeurs à un compte du rénovateur »[28] comme le propose le directeur des Opérations de rénovation urbaine à la Sagi. Si cette solution n'est qu'à l'état d'ébauche, elle est néanmoins étudiée par le directeur de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports à la demande du sous-directeur des Affaires foncières et de la Rénovation urbaine. Ce dernier signale que le désir de voir cette maison réalisée émane de l'association Place des Fêtes Avenir et que les services de l'Action culturelle en auraient la charge. Pour ce faire, il demande que l'Action culturelle établisse un programme. En parallèle, la Sagi recherche l'emplacement adéquat, afin que l'architecte

principale entre le modèle français et son inspiration anglaise est que ce dernier est tourné vers l'éducation de la classe ouvrière quand le modèle français ancre davantage son action en support à la cellule familiale.

23. Courrier de l'association Place des Fêtes Avenir adressé au directeur de l'Urbanisme et du Logement le 14 juin 1971. AdDU 4111W1241

24. Note du 30 décembre 1971. AdDU 4111W1241

25. Lors de la séance du 15 décembre 1971. AdDU 4111W1241

26. Le bureau foncier est chargé de suivre l'opération de rénovation de la place des Fêtes, ainsi d'autres opérations menées par la Sagi, sous la présidence de la sous-directrice des Affaires foncières et de la Rénovation urbaine. Il rassemble des membres de la Sagi et de l'institution parisienne autant technique que politique. Les comptes rendus disponibles au archives s'étendent de 1961 à 1979. AdP 1565W 30

27. Selon la circulaire du 28 avril 1977 qui revient sur celle du 15 décembre 1971 : « La réglementation de 1971 se contente de les y encourager financièrement en intégrant dans la détermination des prix de revient des logements HLM une majoration de la surface habitable d'une superficie de 0,75 mètre carré par logement si les locaux collectifs sont réalisés. » Cela impose un certain nombre de mètres carrés alloués à la création de locaux collectifs résidentiels en fonction du nombre de logements construits.

28. Compte-rendu de la séance n° 132 le 15 mars 1972. AdP 1565W 30

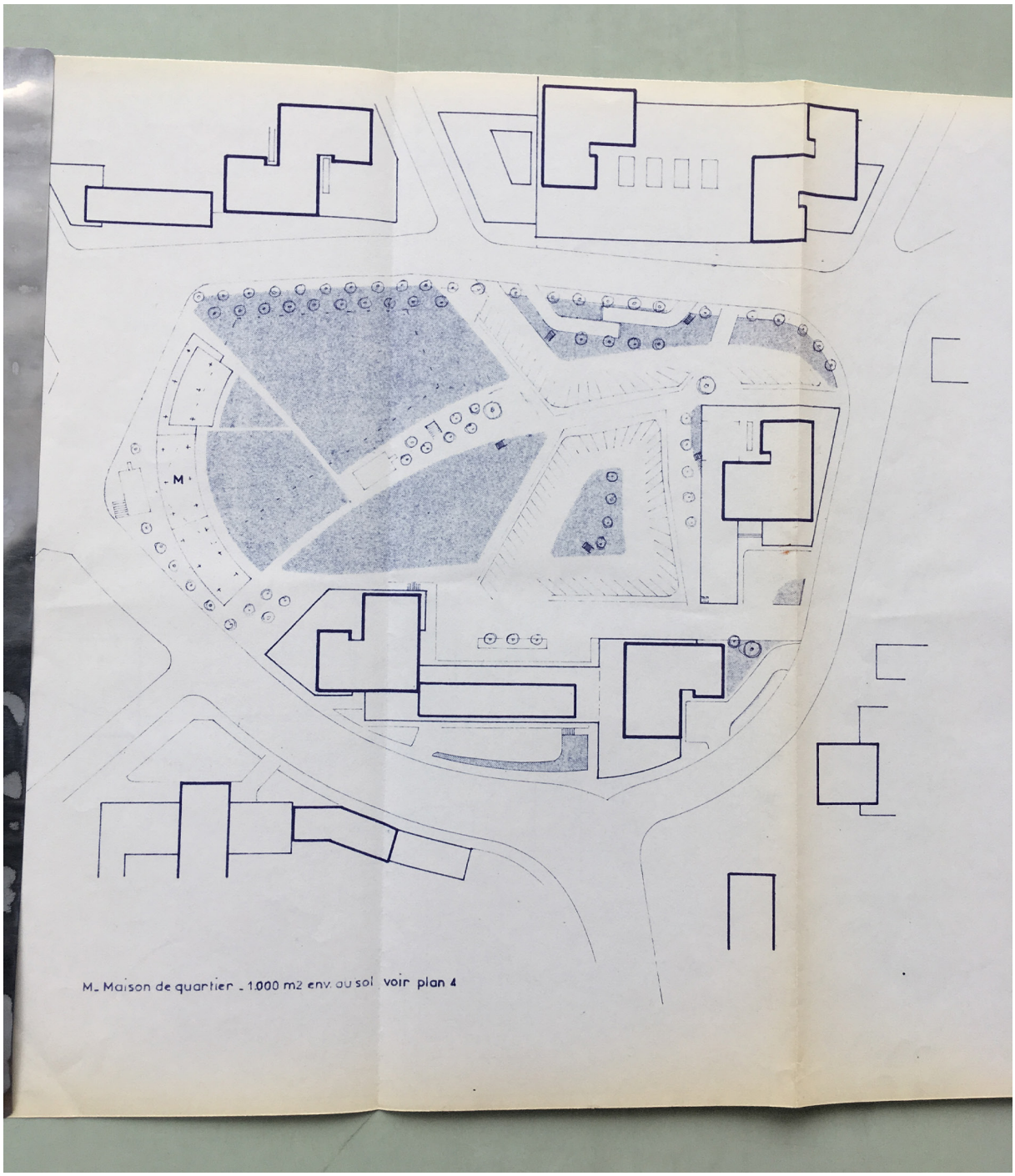

[fig. 3] Détail de la planche n°1 Place des Fêtes Etude du plateau central, marché public, garage souterrain, maison de quartier, mai 1972

coordinateur puisse commencer à dessiner des plans. Le document plan Équipement, mis à jour en avril 1972, est accompagné d'un tableau de surface qui témoigne de cette recherche. Sur celui-ci, en face de la ligne « Maison de jeunes » qui en janvier 1970 était créditée d'une surface de 1 200 m² disparaît et inversement la ligne d'en dessous « Maison de quartier » inexistante dans l'ancien document devient « à l'étude » dans le nouveau. Sans pour autant que cet équipement soit repéré par le dessin[29].

Le programme de la « Maison des jeunes »[30] développé par la direction de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports entre dans le détail des espaces requis en reprenant quasi à l'identique celui, établi par la même direction, de la Maison des jeunes disparue depuis 1969. Les différents noms qui recouvrent cet objet, tant architectural que programmatique, démontrent d'une complexité à prendre en charge pour la Ville un équipement qui se situe au croisement de plusieurs enjeux : un enjeu de financement, mais également de gestion et de responsabilité. Côté dessin, alors que le plan-masse général du projet est en train d'être redéfini (cf. §I.1), un jeu de quatre planches[31] signé de l'architecte coordinateur Leboucher, daté de mai 1972 fait état de la recherche d'implantation d'une « Maison de quartier » sur la place des Fêtes en périphérie du square [fig. 3]. Le square est décomposé en trois zones : celle au nord est étirée sur le trottoir, celle au sud qui s'allonge vers les bâtiments et celle à l'ouest, réduite pour laisser la place à une Maison de quartier de 1 000 m² environ.

Dans le courrier qui accompagne ces planches, la Sagi met en évidence la question du public de cette maison et justifie ainsi l'usage de « maison de quartier » pour la qualifier :

> « Comme vous pourrez le constater, ces plans d'aménagement du plateau central de la place des Fêtes contiennent également les propositions de l'organisme rénovateur ayant trait à la réalisation d'une Maison de quartier, équipement que la Sagi estime essentiel pour le succès de l'opération de rénovation tout entière. Une maison de cette nature paraît, en effet, préférable à une simple Maison de jeunes dont l'objet nous paraît trop limité, et surtout la réalisation d'un semblable équipement doit correspondre, selon nous, à une politique d'ensemble dans le cadre de nos recherches pour l'animation du quartier. [...] Dans le souci d'aborder ce problème d'animation sous l'angle le plus global. La Sagi crut devoir proposer la définition d'un

29. Plan Équipement 26c de septembre 1971, sur lequel est ajouté en avril 1972 un tableau de surface décrivant les équipements sociaux. AdDU 4111W1241

30. Établis le 15 juin 1972 par le directeur de l'Action culturelle suite à l'avis favorable du 15 décembre 1971 du Conseil de Paris. AdDU 4111W1241

31. La planche n° 2 détaille le principe d'implantation et de répartition stationnement, étals et circulation piétonne pour le marché. La planche n° 3 indique le nivellement. Dans la planche n° 4, l'affectation du sol, le square est légendé en tant qu'espace libre. L'espace libre prévu correspond au plateau central, y compris marché, placette et passage vers la rue Jean-Quarré. Les modifications proposées par cette série de planches résident dans l'attribution d'une partie des mètres carrés du square et de la voirie publique à la Maison de quartier. En échange de ces mètres carrés, la même surface de voirie publique serait prélevée et attribuée au square, justifiant l'étirement de la pelouse nord du square quasiment jusqu'à la voie de circulation. Par ce jeu de vases communiquants entre ce qui est nommé espace libre, voirie publique et Maison de quartier, un équilibre numéraire semble réalisé. Cependant, dans le détail, les trottoirs ne sont pas comptés au titre de la voirie publique et c'est pourtant sur leur surface que sont récupérés ce qui permet l'équilibre. AdDU 4111W1240

> programme, ses modalités de financement et de réalisation, ainsi que les grandes lignes de ce que pourrait être la gestion de cet équipement. »[32]

C'est en s'appuyant sur les mots du ministre de l'Équipement et du Logement, valorisant les locaux collectifs et les initiatives qui les portent, que la Sagi présente dans sa note le programme de la Maison de quartier. Elle donne une approximation du nombre d'habitants à venir sur la place, 16 000, affirme sa volonté de participer à l'ambition ministérielle et propose trois points : programme, moyen de réalisation et modalité de gestion pour mettre sur pied le projet[33]. Les mètres carrés souhaités pour la maison sont évalués par la Sagi, avec l'aide de l'association Place des Fêtes Avenir (PFA). Ce programme cherche à proposer un seul et même lieu pour répondre à plusieurs aspects qui occupent la vie quotidienne du quartier. Pour organiser la gestion de l'équipement, la Sagi propose de prolonger son rôle dans l'opération et de l'étendre à l'animation. Elle place, dans la prolongation de sa tâche de conception, une tâche de gestion transitionnelle pour mettre en place et accompagner les associations locales dans ce rôle à long terme.

> « Par ailleurs, il paraît souhaitable que lors de l'achèvement de l'opération de rénovation proprement dite, l'organisme rénovateur, sa mission stricte achevée, ne disparaisse pas sans que les transitions nécessaires aient été, au préalable, assurées.
> La mise en place par l'organisme rénovateur, en accord avec la Ville de Paris, d'une équipe d'animation dont le succès serait déterminant pour celui de l'opération tout entière, fait d'autre part partie du rôle de rénovateur, dans la conception la plus large qui est bien entendu celle de la Sagi de ses responsabilités. »[34]

La Sagi argumente cette proposition de prendre part à la gestion par la question du risque de privatisation du lieu. Pour ce faire, la Sagi avance l'idée de constituer une association loi 1901 présidée par le maire de l'arrondissement et qui accueillera toute les associations locales et des conseillers en animation de locaux sociaux venus de la Sagi et de l'office HLM[35]. Cette proposition est soutenue par l'administration de la Ville qui en fait une présentation au préfet[36], en alertant néanmoins sur l'inconnue qui subsiste quant à la gestion de cet équipement et à son financement.

---

32. Courrier du directeur général de la Sagi au directeur de l'Urbanisme et du Logement le 28 juin 1972 où le programme figure en pièce jointe. AdDU 4111W1243

33. Le programme de la Maison de quartier vient s'ajouter aux aires de jeux et aux locaux collectifs résidentiels. Dans cette hypothèse de financement, la Maison de quartier libère les constructeurs d'une partie de l'obligation de locaux collectifs résidentiels imposés au constructeur par la loi dans chaque immeuble de l'opération, en en réduisant la surface en échange d'une participation financière à la construction d'un seul et unique équipement de quartier collectif, selon le principe de mettre ensemble ce que le cahier des charges, pour le moment, disséminait au sein des nombreux immeubles prévus. La collectivité endossera le rôle de maître d'œuvre dans cette proposition, appuyée par les fonds récoltés.

34. Document «Proposition pour l'animation de la place des Fêtes» réalisé par la Sagi, juin 1972, p. 5. AdDU 4111W1243

35. La mise en action de cette proposition est proposée sous la forme d'un ajout de trois articles au cahier des charges. Le plan masse qui paraît en juillet 1972 fait état du regroupement des programmes sociaux sous le nom de Maison de quartier. L'équipement situé au coin du square entre la rue de Crimée, la rue des Fêtes et la rue Petitot est repéré sous la légende E soit Équipement culturel : foyer de vieillards, dispensaire, crèche PMI. Aménagement des îlots voisins de la place des Fêtes Plan masse projet 21c, Juillet 1972. AdDU 4111W1241

36. Rapport au préfet daté du 11 août 1972 établi par le directeur de l'Urbanisme et du Logement, objet « Aménagement du plateau central de l'îlot de la place des Fêtes ». AdDU 4111W1241

Peu de temps après, l'association reprend la demande en main en organisant dans et pour le quartier une exposition pendant une semaine, du 4 au 11 février 1973. Le dossier rétrospectif de cette exposition, conservé aux archives de la direction de l'Urbanisme[37], commence ainsi :

> « Habitants du quartier ! Vous vous posez des questions...
> - À quoi ressemblera Place des Fêtes ?
> - Qui l'habitera ?
> - Quels en seront les équipements ?
> - En serons-nous responsables ?
>
> Venez tous vous informer à l'exposition »

L'exposition se déroule dans l'une des boutiques vouées à la démolition et laissées à la disposition de l'association par la Sagi. Elle s'articule autour de panneaux explicatifs et d'une nouvelle maquette de l'opération de rénovation du quartier, réalisés par les associations et habitants du quartier. La série de photos prise lors de l'événement nous donne un aperçu du déroulé de l'exposition. La première donne à voir la devanture de la boutique : les vitres sont utilisées pour accrocher les documents présentés, dans l'encadrement de la porte ouverte un homme accueille la petite file de visiteurs. L'image suivante est prise à l'intérieur, elle est centrée sur deux femmes qui discutent, l'une d'elles est Noëlle. Autour d'elles, d'autres personnes regardent les panneaux que l'on aperçoit en arrière-plan. Enfin, la dernière photo de cette page, intitulée « L'Ambiance », montre un groupe de personnes, en arc de cercle autour de quelque chose qui échappe à la photo, toujours dans la salle d'exposition. Ils ont tous le regard orienté vers le bas, nous laissant supposer qu'il s'agit de la maquette du projet. La page suivante présente en effet la maquette du projet : le square est élargi et le volume de la Maison de quartier est implanté selon le plan masse de mai 1972. Les deux photos de la page d'après montrent des personnes regardant la maquette pendant que d'autres semblent coller des gommettes ou inscrire des choses sur les panneaux. Les panneaux exposés sont décrits dans le dossier : l'histoire de la place des Fêtes ; le projet de rénovation, les acteurs et les décisions ; l'association, quelques dates, les actions qu'elle mène, et les équipements souhaités. Cela nous éclaire sur le niveau d'information acquis par l'association et la manière dont elle se présente aux habitants du quartier. Durant la semaine que dure l'exposition, plusieurs réunions ont lieu. Elles sont l'occasion de rappeler le but de l'association : « Obtenir, aménager, animer des équipements collectifs », et son rôle actuel : « Information, coordination »[38]. Au cours de ces rencontres, les discussions portent sur les lieux et les programmes – sociaux et scolaires – qui manquent dans le quartier, en relation avec les responsables des équipements de la rénovation à la Sagi, pour la conclusion suivante : « Le besoin de rencontre et d'échange est exprimé, ainsi que le besoin en locaux pour faciliter accueil et contacts avec la population. »[39] Dans ces débats, PFA s'engage à assurer la liaison avec l'organisme rénovateur et à informer la population pour que celle-ci se sente plus concernée. Enfin la question de l'urbanisme dans le 19e arrondissement est mise en avant en posant la question « Que peut-on faire maintenant ? », et en apportant la réponse suivante :

37. Dossier rétrospectif de présentation de l'exposition. AdDU 4111W1240

38. *Ibidem.* p. 8.

39. *Ibidem.* p. 9.

> « L'urbaniste est un technicien qui doit tenir compte de l'orientation donnée. Il est fondamental que les habitants : expriment leurs besoins et orientent les décisions. La rénovation est une opération chirurgicale qui demande l'apport de tous : TECHNICIENS + POUVOIRS PUBLICS + POPULATION.
> L'association "Place des Fêtes Avenir" n'est-elle pas cette microdémocratie où chacun peut réfléchir, avec les autres, le devenir du quartier ?
> Une "MAISON DE QUARTIER" n'aiderait-elle pas à l'épanouissement des enfants, des jeunes, des adultes, des personnes âgées ? »[40]

Ces questions rhétoriques et le rôle de « micro-démocratie » affirmé par l'association signifient le point de bascule entre animation et gestion. Cette exposition, visitée par 4 000 personnes selon le dossier de l'association remis aux directions de la Ville, donne la possibilité au visiteur de formuler des avis quant à l'avenir du quartier. Ils concordent en tout point avec ce que déplore et porte l'association, soit un manque de lieux de rencontre (cinéma, bistrot), un manque d'équipements scolaires, une inquiétude accrue sur la hauteur des tours, une volonté de voir la Maison de quartier construite et un terrain d'aventure installé. Par cette action d'organisation et d'animation de l'exposition, l'association réaffirme le rôle qu'elle entend prendre dans l'opération Place des Fêtes.

> « L'association Place des Fêtes Avenir a voulu montrer qu'elle était capable de coordonner toutes les activités culturelles qui se font jour sur le quartier touché par la rénovation. Place des Fêtes Avenir se prépare ainsi à assumer son rôle de gestion et d'animation de l'équipement public polyvalent réclamé par la population. »[41]

La tenue de cette exposition reflète, nous semble-t-il, une évolution de positionnement de l'association qui passe du constat à l'action. Si la demande se cristallise autour des équipements sociaux, elle témoigne d'une mise en visibilité de l'association, qui se montre « capable ». Et par là même un changement d'acteur dans la prise en charge de la question sociale du quartier s'effectue. Porté initialement par le monde religieux, l'enjeu social se déplace pour devenir le combat de l'association locale qui, par les relations qu'elle entretient tant avec les habitants du secteur qu'avec l'organisme rénovateur et l'administration parisienne, prend à sa charge cet enjeu.

2. Occuper les lieux et l'espace public 1973-1977

Lors de l'entretien réalisé avec l'une des fondatrices de l'association, un événement revient à plusieurs reprises dans son récit, perçu comme emblématique : la manifestation des Dromadaires qui clôture la période de revendication dont nous allons faire le récit.

Notre interlocutrice conserve de nombreuses photos de cette journée de mai 1975, dont celle ci-dessus [fig. 4] qui symbolise à la fois les deux revendications : celle du terrain d'aventure, depuis lequel la photo

40. *Ibidem.* p. 11.
41. *Ibidem.* p. 14.



[fig. 4] Photographie intitulée au dos « manif de PFA » , 1975

est prise, et celle de la Maison de quartier pour pallier le désert culturel de la place dénoncé par la présence du dromadaire en carton-pâte sur la photographie, dans le quartier alors en chantier. Cette période marque le passage de l'implication dans la vie sociale du quartier à l'engagement militant dans les récits de nos interlocuteurs, comme l'explique Rémi Lefebvre : « Le quartier devient dans les années 1970 le point d'ancrage des mouvements de résistance aux transformations urbaines. » (2011 : 73)

Cette période se distingue de la précédente par un déplacement du rôle affiché par l'association qui, maintenant, prend l'initiative de demander directement au représentant politique l'obtention d'espace. Si elle est, sur certains aspects, soutenue par la Sagi, elle se détache de plus en plus de cette dernière pour agir directement. Deux revendications sont menées de front, dont les temporalités se chevauchent, mais dont l'aboutissement ne s'inscrit pas de la même manière dans le temps. Nous exposerons ces deux actions séparément. La première concerne la volonté de création d'un terrain d'aventure dans le quartier. Cette revendication inscrite dans un temps court n'a pas pour ambition de se maintenir dans la durée au-delà d'une expérience : il s'agit de prouver l'utilité de ce type de programme dans la ville, sans pour autant que l'occupation ne soit définitive. La seconde perpétue la demande de création d'une Maison de quartier, mais s'affranchit progressivement de ses soutiens initiaux, le monde religieux et la Sagi, pour chercher à obtenir la gestion de la Maison de quartier en mobilisant par ses propres moyens des soutiens dans des milieux militants. Cette seconde revendication est marquée par de nombreux allers-retours entre les élus, le Conseil de Paris et l'association locale, et ce combat s'inscrit dans la perspective de réussite dans la longue durée.

Consolation temporaire

Pour pallier le manque d'animation, l'association émet l'idée de faire appel à une expérience qui se déroule dans l'îlot Saint-Paul, alors en cours de rénovation[42], et où a été ouvert, en 1972, le premier terrain d'aventure en France[43]. L'association entame alors des demandes pour qu'un terrain soit mis à disposition aux abords de la place des Fêtes. La généalogie de programme remonte à 1943, quand s'ouvre le premier espace de ce type au Danemark, dans le contexte de reconstruction de l'après-guerre. « Les terrains d'aventure permettent alors d'occuper à la fois un vide social […] et un vide spatial »[44], en ce sens l'îlot de la place des Fêtes est un terrain propice pour ce type d'expérience, comme le raconte le directeur de la Sagi qui écrit en mars 1973 au directeur de l'Urbanisme et du Logement, faisant état des chantiers en cours :

> « L'état d'avancement de l'opération de rénovation de la place des Fêtes, la présence dans l'îlot de 1 220 familles habitant les logements neufs, la réalisation en cours de 262 autres logements et le démarrage que nous espérons prochain de nouveaux chantiers de la Sagi comme de l'Office de HLM, créent déjà dans

42. Les travaux d'Isabelle Backouche (2013, 2016) éclairent l'histoire de la rénovation de l'îlot 16 enclos Saint-Paul.

43. Du 26 décembre 1972 au 5 août 1973. AdPfa

44. Selon les mots de la présentation du projet de recherche TAPLA « Des terrains d'aventure du passé/pour l'avenir » qui retrace, dans la présentation du projet, l'histoire de ce type de programme en France et à l'étranger, ainsi que dans son travail cartographique qui répertorie au fil des ans les terrains d'aventure à l'échelle mondiale, https://tapla-carte.gogocarto.fr/map#/fiche/FR

> l'îlot des besoins d'animation, dont certains, tels que le projet de Maison de quartier, paraissent poser des problèmes difficiles à résoudre, alors que d'autres, par contre, semblent être d'une solution relativement aisée.
>
> C'est ainsi que, s'inspirant de la réalisation récente d'un terrain d'aventure dans l'îlot des Jardins-Saint-Paul, qui a rencontré un accueil favorable tant auprès de la population que de l'Administration et des élus du Conseil de Paris, on peut souhaiter l'extension de cette expérience à l'îlot de la place des Fêtes [...] paraît d'autant plus souhaitable qu'elle correspond à un besoin très réel, que certains terrains ne seront pas utilisés avant deux ou trois ans et pourraient parfaitement être utilisés provisoirement dans ce but. [...] La demande de Place des Fêtes Avenir paraît donc possible à satisfaire, éviterait que les parcelles concernées gardent leur caractère de terrain vague et surtout présenterait une formule d'animation intéressante pour les 300 jeunes de 14 ans qui résident dans ce secteur en pleine transformation et qui manque encore d'équipements.»[45]

Dans ce courrier, la Sagi explicite le rôle attendu de la part de l'association. Celle-ci jouira d'une autorisation d'occuper le terrain «à titre précaire et révocable», en échange de laquelle elle prend en charge les démarches nécessaires à l'obtention de subventions de la part de la Ville et la responsabilité de «cet équipement privé». Le bureau de la rénovation urbaine prend la suite pour porter cette demande et en réfère aux directions de la Ville au cours du mois suivant[46]. Ayant l'aval de l'administration parisienne, le préfet de Paris porte cette demande devant le Conseil de Paris en juin 1973[47]. La demande s'appuie sur l'expérience du terrain d'aventure du 4e arrondissement et avance le nom de l'association Place des Fêtes Avenir pour se charger de l'animation locale, en relation étroite avec la Sagi, sur des terrains du 33 bis rue du Pré-Saint-Gervais et du 10 rue des Lilas[48]. L'intérêt de cette expérience n'échappe pas à l'État qui, par l'intermédiaire de son secrétaire à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs auprès du Premier ministre encourage la démarche de la Ville, en déclarant prendre en charge le financement du poste d'animateur du terrain pendant les premières années[49]. Dans le même temps, le Fonds d'intervention culturelle du ministère de la Culture se propose de «contribuer au financement d'une demi-douzaine de "terrains d'aventure" en région parisienne, plus un ou deux en province, de préférence dans des villes moyennes auxquelles s'intéresse particulièrement le ministère de l'Équipement» comme nous l'apprend un article du *Monde* en 1973[50]. La volonté étatique d'essaimer ce type d'expérience dans d'autres lieux donne de la légitimité à la demande de l'association sans pour autant accélérer les démarches. L'association continue

45. Courrier du 27 mars 1973 du directeur de la Sagi au directeur de l'Urbanisme et du Logement. AdDU 4111W1240

46. Il s'agit de la direction de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports et de la direction des Affaires domaniales.

47. Le 20 juin 1973. AdDU 4111W1240

48. Ces deux terrains sont compris dans l'emprise d'un future dispensaire, mais dans l'attente de la démolition du bâtiment sur le troisième terrain, les deux terrains seraient disponibles pour accueillir temporairement un terrain d'aventure. Il est mis en avant que l'utilisation de ces terrains pendant la période intercalaire permettrait d'éviter que le terrain serve de décharge. Le dernier paragraphe précise que l'association va déposer une pétition pour obtenir une demande de subvention d'aménagement et de fonctionnement.

49. Dans un courrier du secrétariat d'État auprès du ministre Jeunesse, Sports et Loisirs au préfet de Paris. De plus, il évoque une intention du Conseil de Paris de créer un terrain d'aventure par arrondissement. AdDU 4111W1240

50. Article du *Monde* du 5 décembre 1973 intitulé « Plusieurs "terrains d'aventure" pourraient être créés dans la capitale en 1974 » signé de Yves Agnes
https://www.lemonde.fr/archives/article/1973/12/05/plusieurs-terrains-d-aventure-pourraient-etre-crees-dans-la-capitale-en-1974_2559488_1819218.html

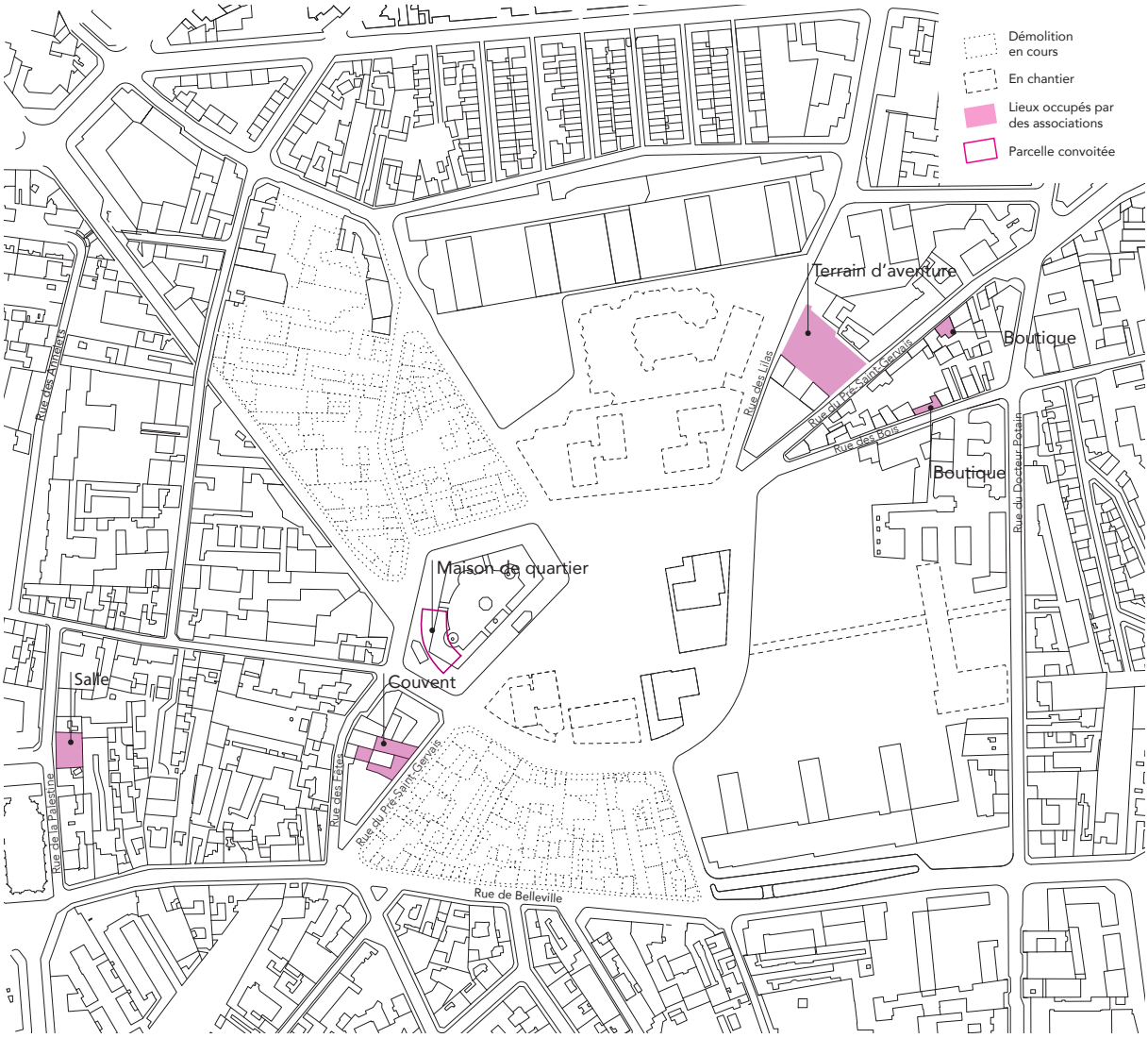

[fig. 5] Carte du quartier, 1974

de multiplier les sollicitations de conseillers et députés de Paris[51] à propos du terrain d'aventure, afin d'obtenir les dernières subventions nécessaires à son ouverture. Malgré l'attribution, insuffisante, d'une subvention exceptionnelle de la part du Conseil de Paris[52], la proposition de la Sagi d'avancer les frais et la prise en charge par le ministère de la Jeunesse de l'emploi d'un animateur pour deux ans, l'ouverture du terrain d'aventure reste en suspens jusqu'au Conseil de Paris suivant, en novembre 1973, et son ouverture est décalée au printemps suivant.

Considéré par mes interlocutrices, toutes trois membres de l'association Place des Fêtes Avenir, comme l'une des grandes batailles de PFA, le terrain d'aventure ouvre finalement le 26 juin 1974 au 33 bis rue du Pré-Saint-Gervais et 10 rue des Lilas.

> Jeanne : « Il y avait un terrain d'aventure, moi je me souviens du terrain d'aventure. »
> Noëlle : « Ah bah tiens, j'ai un livre sur le terrain d'aventure, c'est le premier de Paris. C'était sur des terrains qui étaient promis à la Ville, des terrains qui devaient être construits et qu'on ne construisait pas, c'était vers la rue Compans ? »
> Claude : « Rue des Lilas, et ça a été un des endroits les plus longs à être construits, finalement, on a eu des batailles ! » (Extrait d'entretien avec trois membres de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Le livre *Enfants bâtisseurs : images d'un terrain d'aventure*, de Yve Flatard et Gérard Prémel, prêté par Noëlle fait le récit de l'expérience que le terrain d'aventure a représenté. Composé de photographies et d'extraits du journal des animateurs, il met en lumière les activités qui se déroulaient à l'intérieur du terrain – construction, jeux, repas, fêtes… –, les conflits entre les enfants et avec les animateurs, mais également les rapports entretenus avec le voisinage et les associations locales autour des quatre années que dure l'expérience. Lors de notre rencontre, nous le feuilletons et elles commentent :

> Jeanne : « On a l'impression qu'ils sont au milieu des immeubles, les gosses. Regarde, là, les gosses ils sont juste devant les immeubles de la rue des Lilas. »
> Noëlle : « Mais tu vois, c'était sauvage, ils récupéraient des trucs, des clous, des pointes dans tous les chantiers du quartier, c'était vraiment l'aventure, un vrai terrain d'aventure. »
> Jeanne : « Là, on a l'impression qu'ils sont au pied des immeubles. »
> Noëlle : « Oui, il y a des immeubles autour, il y a des gens qui râlaient parce qu'ils faisaient du feu. Il faut dire que les enfants étaient redoutables. Sur le terrain d'aventure ils faisaient du feu et puis c'était vraiment tous les loubards du quartier. » […]
> Jeanne : « C'était un terrain énorme, mais alors il y avait des trucs vachement dangereux, qui pouvaient être dangereux, parce que quand même la géographie du terrain c'était une sacrée aventure. »

51. Paul Laurent, député de Paris, Michèle Camous et Pierre Mattei, conseillers de Paris.

52. Une première subvention demandée par le conseiller M. Sibaud pour l'association est attribuée lors du Conseil de Paris du 29 juin 1973. La subvention exceptionnelle s'élève à 1 000 francs au profit de l'association. De son côté la Sagi propose au directeur de l'Urbanisme d'avancer l'argent manquant et de se rembourser une fois la subvention perçue ou de l'inscrire comme frais d'aménagement de l'îlot. Cette solution n'est pas acceptée par la direction de l'Urbanisme. AdDU 4111W1240

> Noëlle : « Oui, je dis qu'on a eu du pot de ne pas avoir d'accident grave, si tu veux. Mais Claudine, après, quand il n'y a plus eu de grèves, Claudine elle emmenait sa classe sur le terrain d'aventure. Ce serait impossible maintenant, tu vois. Ils montaient des baraques… En fait ils étaient deux, il y a eu d'abord un animateur et ensuite il y a eu une animatrice, ils n'étaient pas trop de deux. » (Extrait d'entretien avec trois membres de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Rendu accessible par la présence d'animateurs engagés par le Comité pour le développement de l'espace pour le jeu (le CODEJ)[53] avec les crédits de la Ville, il est ouvert toute l'année, sauf au mois d'août, et ses horaires varient en fonction de la saison (Flatard et Prémel 1983). Le terrain, mis de manière précaire à disposition par la Sagi, témoigne d'une volonté de profiter à la fois de l'incertain quant à la destination finale de ce terrain[54] pour y tester des choses nouvelles et de l'expérimentation d'un programme encore peu répandu en France de terrains d'aventure. Dans le même temps, ces terrains, qui permettent de combler un manque d'activité pour un public particulier, les enfants et les adolescents du quartier, sont également une opportunité de proposer, le temps de la vacance, une activité dont la pratique est somme toute libre, mais dont l'occupation est surveillée et contrôlée par un animateur, des horaires et des palissades. En ce sens, il nous paraît que l'installation de ce terrain d'aventure sur l'îlot Place des Fêtes représente une consolation et une opportunité qui diffère en fonction du point de vue et de l'échelle de perception. Dans le contexte de la destruction du quartier, il répond à une partie des demandes sociales de l'association, à moindres frais pour l'organisme rénovateur et pour la Ville ; et vu en tant que programme novateur, son ouverture participe à l'émergence d'un nouveau modèle pédagogique « d'apprentissage par le jeu »[55], qui place le quartier dans une dynamique générale de transformation des modes de fabrique de la ville. Il se situe à la lisière de deux ambitions dont les lignes se croisent à cet endroit et à cette période de l'histoire.

Déplacement de la « Maison de quartier »

En parallèle de l'action menée pour l'ouverture du terrain d'aventure, l'association continue de solliciter l'administration à propos de la « Maison de quartier »[56] en réitérant sa demande d'obtention, d'animation et de gestion. Le directeur des Opérations de rénovation urbaine à la Sagi signale, lors d'une rencontre avec l'association[57], les difficultés posées par l'implantation de la Maison de quartier, proposée dans le plan masse à l'angle du square. Elles soulèvent deux problématiques, l'une spatiale car le positionnement entraîne la suppression d'arbres existants[58] et l'autre d'ordre économique et gestionnaire, cette dernière

53. Le CODEJ est un comité créé en 1971 qui regroupe des éducateurs, des psychologues, des architectes et des urbanistes qui proposent de réfléchir à une autre manière de donner de la place aux enfants dans les villes. Article du *Monde* daté du 12 mai 1972 https://www.lemonde.fr/archives/article/1972/05/12/des-espaces-pour-jouer_2384725_1819218.html

54. Sur une surface de 2 318 m² destinée à accueillir un dispensaire selon le plan de rénovation de l'opération.

55. Selon les mots du projet de recherche Tapla https://tapla.hypotheses.org/category/presentation

56. Courrier de l'association du 2 octobre 1973 à l'attention du sous-directeur des Affaires foncières et de la Rénovation urbaine. AdDU 4111W1240

57. Le 21 mai 1973, compte-rendu. AdPfa

58. Il est question de l'implantation de cette maison le 7 mai 1974 dans un courrier du directeur général de l'Aménagement urbain à la préfecture de Paris au directeur de l'Urbanisme et du Logement. Il stipule que l'emplacement choisi, en bordure et en partie sur le square, doit être réétudié pour éviter de supprimer les arbres existants. AdDU 4111W1241

devant être abordée avec le maire du 19e arrondissement suivant une hypothèse de gestion communale. Ce dernier prévient l'association : « Si la réponse est négative, alors "À vous de jouer !" »
En février 1974, l'association reprend contact avec la direction de l'Urbanisme[59]. Elle expose ses trois ans d'expertise et la carence toujours réelle de « l'équipement global "Maison de quartier" ». Elle vante les mérites de regrouper dans un seul édifice les différentes classes d'âge, en dépassant le programme d'une simple Maison des jeunes, afin de mutualiser les services[60] et de minimiser les dépenses, consciente de l'enjeu financier d'un tel projet. L'accent est mis sur le réalisme de la proposition « pour que cette "Maison de quartier", rationnelle, utile au quartier de la place des Fêtes, soit enfin financée et programmée »[61]. Elle se place en interlocutrice compétente, raisonnable et consciente des enjeux. Dans le même temps, au sein de l'administration parisienne, un programme de « Club jeune » au sein d'une Maison pour tous est en préparation[62]. Cependant en allant de la direction de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports à celle de l'Urbanisme, le Club jeune doit être réalisé « à la place de la "Maison de quartier" »[63], et son implantation reste à trouver pour éviter de supprimer les arbres existants[64]. En passant d'une direction à l'autre, la Maison de quartier, programme et bâtiment, disparaît une seconde fois.

Grâce à l'appui d'un député communiste et d'une conseillère municipale communiste[65], une visite du quartier est organisée pour le représentant du préfet, en présence de la Sagi et d'acteurs associatifs du quartier, le 4 mars 1974. Lors de celle-ci, le représentant du préfet reconnaît le manque d'équipement et la désolation du quartier[66]. En août 1974, le départ des bonnes sœurs modifie les intentions de l'association, comme le raconte notre interlocutrice Noëlle, membre de l'association : « Elles déménagent, les bonnes sœurs, et elles le louent à l'association… Elles ont jamais rien fait payer à personne, et proposent des démarches auprès de la Ville pour que celle-ci rachète le bâtiment. »[67] La congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption signale l'arrêt de son activité de « précentre social » à l'administration[68] et lui propose le rachat du 9-11 rue du Pré-Saint-Gervais[69]. Ainsi, le projet de « Maison pour tous » glisse d'un

59. Note concernant la « Maison de quartier » de l'îlot de rénovation Place des Fêtes rédigé par Place des Fêtes Avenir et transmise au directeur de l'Urbanisme et du Logement le 11 février 1974. AdDU 4111W1241

60. Dans le courrier, l'association liste les différents programmes et les directions de la Ville compétentes sur ces sujets.

61. Note concernant la « Maison de quartier » de l'îlot de rénovation Place des Fêtes, rédigée par Place des Fêtes Avenir et transmise au directeur de l'Urbanisme et du Logement le 11 février 1974. AdDU 4111W1241

62. À la direction de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports, le programme, quasi similaire à celui de 1969 et de 1972, est transmis à la direction de l'Urbanisme en avril 1974

63. Dans un courrier du 2 mai 1974 du directeur de l'Urbanisme au directeur de la Sagi, transmettant le programme en question. AdDU 4111W1241

64. Il est question de l'implantation de cette maison le 7 mai 1974 dans un courrier du directeur général de l'Aménagement urbain à la préfecture de Paris au directeur de l'Urbanisme et du Logement. Il stipule que l'emplacement choisi, en bordure et en partie sur le square, doit être réétudié. Pour cela, La direction de l'Urbanisme et du Logement charge celle de l'Action culturelle de la Jeunesse et des Sports de la nouvelle étude implantation. À cette demande elle répond, en juillet 1974, en renvoyant la responsabilité du choix d'une nouvelle localisation à la direction de l'Urbanisme, n'ayant ni connaissance de l'implantation, ni contact avec la Sagi. AdDU 4111W1241

65. Paul Laurent et Michèle Camous

66. Journal de PFA n° 5 du 1er mai 1974. AdPfa

67. Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19

68. Dans un courrier du 1er août 1974 adressé au directeur général de l'Action sanitaire et sociale. AdDU 4111W1242

69. Le 6 rue des Fêtes, qui abrite les chambres des Petites Sœurs de l'Assomption, est acquis le 20 mai 1974 par la Sagi pour une indemnité de 30 000. AdP 1565W 32

projet de construction d'un bâtiment neuf sur la place en un projet de rénovation du couvent existant[70], l'association prend la relève des activités de la congrégation qui elle-même palliait le manque de services publics, de cette manière l'association se substitue en lieu et place, pour répondre au besoin social.

L'association écrit, le 3 octobre 1974, à Valéry Giscard d'Estaing[71], président nouvellement élu. La lettre ouverte rappelle que l'opération est en cours depuis 15 ans et a détruit «les structures traditionnelles d'un quartier populaire de Paris, quartier vivant, riche en lieux de rencontres, dont la place des Fêtes était le cadre et le symbole.»[72] L'association explique s'être constituée face à la disparition des plans de l'équipement prévu «pour l'épanouissement de la vie sociale du quartier» dans les plans de 1972 et propose la solution nouvelle: le rachat par la Ville de la parcelle des Petites Sœurs de l'Assomption pour la réalisation du projet imaginé par l'association. Dans la continuité de cette proposition, un élu[73], adresse au Conseil de Paris une question[74] sur la suite donnée aux études en vue de l'implantation d'une Maison de quartier, mentionnant le problème de l'implantation en bordure du square qui implique l'abattage d'arbres. Aucune réponse n'est apportée à la question. Le 22 novembre 1974, une lettre est adressée au député communiste, Pierre Laurent, soutien de l'association, de la part du préfet de Paris[75] qui l'informe de pourparlers en vue d'un éventuel rachat par la Ville du centre social. Il écrit: «Si, comme je l'espère, une heureuse conclusion permet d'aboutir à la réalisation de cet équipement, il appartiendra au Conseil de Paris de se prononcer sur les conditions d'acquisition, le financement ainsi que la désignation du futur organisme gestionnaire.» De cette manière, le préfet de Paris rappelle que les compétences décisionnelles appartiennent au Conseil de Paris.

Les chantiers se poursuivant dans l'îlot sans que plus d'informations ne soient données à la population, le 4 mars 1975, un certain nombre de riverains inquiets de leur cadre de vie adressent au président de la République une lettre signée par plus de 200 habitants faisant état de la destruction de leur quartier et de la difficulté à être relogé dans les tours en raison des loyers élevés. Pour répondre à cette lettre, le ministre de l'Équipement demande au préfet de Paris des éléments de réponse. Celui-ci dresse un portrait des modifications de plan masse d'un point de vue technique et économique de l'opération, sans qu'à aucun moment la question de l'information de la population du quartier autour du projet ne soit évoquée.[76]

---

70. À la même période, une nouvelle série de plans est réalisée par l'architecte coordinateur Marc Leboucher, dans laquelle aucune Maison de jeunes ou de quartier n'est dessinée. Dans le plan masse l'« équipement social » jusqu'alors présent à l'angle du square disparaît du dessin et de la légende. La lettre K disposée de part et d'autre du plateau central désigne quatre éléments : plateau central, jardin public, marché public, club de jeunes sans que celui-ci soit identifiable. Aménagement des îlots voisins de la place des Fêtes Plan masse 21d Septembre 1974. AdDU 4111W1241

71. Élection présidentielle anticipée du 5 et du 19 mai 1974 suite à la mort du président Georges Pompidou.

72. Cette lettre est également envoyée pour information au préfet de Paris, au directeur de l'Urbanisme et du logement et à la direction de l'Action culturelle de la Jeunesse et des Sports, de plus elle est communiquée à la presse et aux habitants du quartier. AdDU 4111W1242

73. Le conseiller de Paris Pierre Mattei rattaché à la fédération parisienne du Mouvement des radicaux de gauche.

74. Réponse à la question écrite numéro 1 778 publiée au BMO du 17 octobre 1974. AdP 1565W30

75. Elle est entièrement reproduite dans le Journal de PFA n° 9 et n° 10. AdPfa

76. Lettre rédigée par des habitants du 19e arrondissement le 4 mars 1975 à l'attention du Président de la République. AdP 1565W30

Agréger les mondes pour se faire entendre

Au printemps suivant, ne voyant pas aboutir la demande de rachat par la Ville, l'association décide d'organiser une grande manifestation le 25 mai 1975. Cette manifestation rassemble des soutiens de différents milieux, des partis politiques, des élus, des membres du monde religieux, etc.

> Claude : « On a fait des manifs, on avait fait des trucs super. Tu te rappelles pas ? [s'adressant à Noëlle] On avait fait un dromadaire. »
> Noëlle : « Ça c'est 1975, l'association a fait une grande manif. Je me souviens, on avait fait un grand dromadaire en maquette et on se promenait, et on disait : "La place ne doit pas être un désert." On avait fait plein de chansons, c'était sur l'air de je ne sais plus quoi, je te les chanterai un jour. C'était aussi bien que ce qu'on voit dans les manifs de maintenant ! [...] Si tu veux, politiquement parlant, je veux dire, on était très soutenus par Paul Laurent, il a été de toutes les manifs en tête [...] C'est vrai que politiquement c'était vraiment des activités qui étaient de type gauchiste, et à part Laurent, il y avait un autre mec qui était conseiller municipal et qui était au PC, Sibaud, il était conseiller municipal, et quand il a su qu'on montait un truc comme ça, tout de suite, il nous a dit : "On va vous aider." Si tu veux, la grande période de PFA c'était vraiment la période 1968-1981, donc toute l'histoire du programme commun, et tous les gens de PFA étaient très politisés, mais quand même très politisés plutôt gauchistes, et réputés gauchistes par les gens du PC, et c'est vrai. [...] Laurent et Sibaud, ils ont été d'un grand soutien. Laurent, il était en tête de la manif pour la Maison de quartier, mais dans les gens qui militaient vraiment pour des activités, il n'y en avait pas beaucoup, il y avait plutôt des cathos. Claudine était chez les cathos, parce qu'au début comme il y avait les bonnes sœurs... C'étaient des bonnes sœurs militantes... » (Extrait d'entretien avec trois membres de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Dans le tract de la manifestation, conservé par Noëlle, l'association, après avoir rappelé les différentes demandes de création d'un centre social sur la place, explicite la dernière proposition qu'elle a formulée de rachat par la Ville des bâtiments de la congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption pour lui permettre « de développer son rôle de centre social et de travailler avec les autres associations à l'élaboration de la future Maison de quartier ». Lors de cet événement, le manifeste écrit par l'association recueille en une heure 800 signatures et obtient dans la presse un écho qui dépasse le quartier (Ballion et Kitchell 1978 : 159). Au cours de ce même mois de mai, la Sagi met à la disposition de PFA des locaux au 46 rue du Pré-Saint-Gervais, à titre précaire jusqu'à sa démolition.

De nouveaux pourparlers sont entamés au mois de juin suivant la manifestation[77]. Ils donnent lieu, lors d'une réunion sur les équipements publics de la place des Fêtes chez le préfet, à une mise au point. Après avoir retracé les « péripéties » du projet dont la destination – sanitaire, culturelle ou sociale –, la gestion, et l'implantation ont changé à de nombreuses reprises, la réunion statue sur la possibilité d'un nouveau contour donné au projet en déterminant la capacité constructive du terrain de la congrégation,

77. Le 16 juin 1975, trois élus communistes du Conseil de Paris – Michèle Camous, Jean Diard et Alain Lhostis – font une proposition quant aux équipements socioculturels du secteur Place des Fêtes et demandent notamment le rachat par la Ville du « 9 rue du Pré-Saint-Gervais en vue d'y édifier la Maison de quartier ». Cette question est renvoyée pour étude au rapporteur du budget et à une autre commission du Conseil. AdP 1565W30

par les services de l'Architecture de la Ville[78], pour la réalisation d'une salle polyvalente gérée par la Ville. La défiance quant aux capacités de gestion de la part de l'association est clairement exprimée dans le compte-rendu : « Cette solution présente plusieurs avantages. Déjà expérimentée au centre Valeyre, elle évite de confier la gestion de l'équipement à une association, procédé qui a soulevé de nombreuses difficultés lorsqu'il était appliqué. »[79] Le préfet de Paris se prononce favorablement quant à l'achat par la Ville, dans son mémoire adressé au Conseil de Paris du 19 novembre 1975[80] et propose un projet de délibération composé de deux articles – « Article 1 : l'acquisition », « Article 2 : Le financement » – dans le budget d'investissement de 1976. La réunion du Conseil de Paris qui doit statuer sur ce projet a lieu le 18 décembre 1975. Le rapporteur général du budget, responsable de l'adoption des conclusions soumises au vote et opposé à l'acquisition, argumente que le bâtiment, juridiquement libre, est encore occupé[81]. L'une des membres du Conseil de Paris prend la parole pour dénoncer l'occupation comme un prétexte pour refuser la création d'un lieu pour l'animation du quartier et « une attaque contre l'ensemble des organisations du 19e arrondissement ». Cette prise de parole est saluée d'applaudissements par les groupes communistes, socialistes et radicaux de gauche. Le scrutin a lieu immédiatement après, et la majorité[82] vote pour l'adoption des conclusions du rapporteur général du budget, qui refuse l'acquisition. Lors de notre entretien, Noëlle revient également sur cette décision prise lors de la séance du Conseil de Paris à laquelle elle a assisté au nom de l'association. « J'en aurais pleuré »,[83] nous dit-elle. « On est allés à la Ville de Paris le jour où il y avait la délibération sur l'achat du local, ça a duré trois minutes, on est ressortis dégoûtés, ils ont voté contre, ils ont refusé d'acheter. »[84] Si, malgré cet échec, la question de la poursuite du projet de Maison de quartier continue d'être posée lors de séances ultérieures du Conseil de Paris, le débat est clôturé en justifiant la disparition du programme du fait de l'état d'avancement de la rénovation à un stade si avancé qu'il n'existe plus d'emplacement disponible[85].

En parallèle, l'association fait paraître dans son journal[86] un texte commun à 17 associations du quartier – association de locataires, de parents d'élèves et autres – réclamant à nouveau le rachat par la Ville du 9 rue du Pré-Saint-Gervais que la Congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption est toujours prête à

78. En septembre suivant, en 1975, le sous-préfet sous-directeur de l'Architecture demande, dans une note au directeur de l'Urbanisme, d'avoir accès aux données réglementaires de la parcelle du 9-11 rue du Pré-Saint-Gervais et 6 rue des Fêtes pour établir la capacité constructible de la parcelle en vue d'une possible acquisition. AdDU 4111W1242

79. Compte-rendu de la réunion du 19 juin 1975 chez M. préfet Cabana p. 4. AdP 1565W30

80. Mémoire du préfet de Paris au Conseil de Paris le 19 novembre 1975. AdDU 4111W1242

81. BMO du 11 Février 1976 de la séance du 18 décembre 1975. AdDU 4111W1242

82. Sur 90 votants, 60 votent pour l'adoption des conclusions et 30 contre.

83. Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19

84. *Ibidem.*

85. Question orale sans débat lors du Conseil de Paris de novembre 1976 sur la création d'une Maison de jeunesse dans le quartier de Place des Fête. Le directeur de l'Urbanisme et du Logement refait la chronologie de la disparition de la « Maison de quartier » ou « Maison pour tous » qui devait englober la « Maison de jeunes » au directeur de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports en vue de la préparation de la réponse du préfet, en précisant que « dans l'immeuble 5D, dont l'achèvement est prévu pour le printemps prochain, une surface de plancher de 150 m2 HO sera affecté à des locaux collectifs résidentiels et mis gracieusement à la disposition d'une association locale ; une clause dans ce sens a été introduite dans l'acte de vente du terrain à la Sagi. » Cet emplacement sera celui de la Maison de la Place des Fêtes des années plus tard. AdP 1565W30

86. Journal de PFA n° 15 du 12 décembre 1976. AdPfa

vendre à la Ville au prix fixé par l'administration des domaines. L'article « Voici pour quoi nous luttons »[87] explique, face au refus de prise en considération de la demande de Maison de quartier, l'importance pour l'association du changement électoral à venir : « Nous serons dotés d'une véritable municipalité et, théoriquement, nous devrions donc trouver à l'Hôtel de Ville, face à nos revendications, une équipe d'élus responsables de leurs actes qui ne pourront plus se retrancher derrière la complexité du précédent statut qui donnait à des fonctionnaires des pouvoirs souvent exorbitants. »[88] Ces articles mettent en lumière l'importance démocratique et symbolique que représente l'élection d'un maire pour la Ville de Paris. Pour l'association, le changement de statut de Paris représente un changement de rapport de force qui, par l'élection, leur permet d'espérer une prise en compte et une reconnaissance de la pertinence de leur demande au regard des enjeux sociaux qui traversent le quartier.

3. Multiplier les revendications 1977-1981

Avec le refus de rachat par le Conseil de Paris, l'engagement du milieu associatif s'accentue et se cristallise autour de deux lieux que sont le couvent, au 9 rue du Pré-Saint-Gervais, et le 46 rue du Pré-Saint-Gervais [fig. 6], qui sera la dernière la boutique mise à disposition de l'association par la Sagi. Ces deux bâtiments deviennent, pour l'association PFA et les groupes qu'elle accueille, le cœur de la bataille qui les opposera à la fois à leurs anciens alliés, monde religieux et organisme rénovateur, et à la majorité politique de la Ville de Paris. Cette époque correspond à un mouvement d'affranchissement des accords passés. L'association dépasse des cadres précédemment établis et renforce ses liens avec des acteurs politiques et militants pour obtenir gain de cause. À cette période, les activités que propose l'association aux habitants du quartier se transforment, l'animation en tant que telle passe quelque peu au second plan. Les fêtes, les parades et les ateliers sont des supports de revendication.

> « On avait des locaux, des boutiques dans la rue du Pré-Saint-Gervais. Il n'y avait rien officiel, c'était la Sagi qui nous donnait des locaux dans des boutiques désaffectées, et il y avait une boutique où on avait fait une crèche sauvage, qui après a été transférée dans les locaux de PFA et où il y avait des militantes du planning familial, elles faisaient des réunions du planning et tout ça, il y avait une sage-femme qui faisait des avortements, c'était évidemment clandestin. On a fait plein d'activités, on a fait des ateliers… Il y avait au 46 des gens, c'était aussi des militants et ils ont décidé de faire ce que l'on appelle maintenant des crèches parentales, donc ils ont occupé les locaux du 46 et ils ont reçu des enfants. […] On a fait beaucoup… il y avait du cinéma, qui était fait dans les locaux de la rue de Palestine. Si tu veux, c'était entre crèches sauvages, avortements, machin, et tout, c'était une ambiance. Moi, je devais être secrétaire ou trésorière, je ne me rappelle plus, l'un ou l'autre, ça bougeait, et je courais beaucoup après les subventions. Je vais te raconter un épisode : je cherchais des subventions, et en particulier comme on avait une crèche j'avais demandé d'avoir une subvention pour avoir un animateur pour une crèche. J'ai demandé ça à la CAF, et un jour arrive

87. Journal de PFA n° 16 du 6 février 1977. AdPfa

88. Journal de PFA n° 17 du 6 mars 1977 en couverture « Élections municipales. Trois question de PFA à six candidats ». Les six candidats du secteur – Mouvement des démocrates, Rassemblement pour la république, l'Union de la gauche, Républicain indépendant, Paris Écologie et le Mouvement pour le socialisme et le pouvoir des travailleurs – sont invités dans les locaux de l'association et interrogés sur trois point : leur politique culturelle, leur connaissance de PFA et leur attitude vis-à-vis de ses revendications. AdPfa

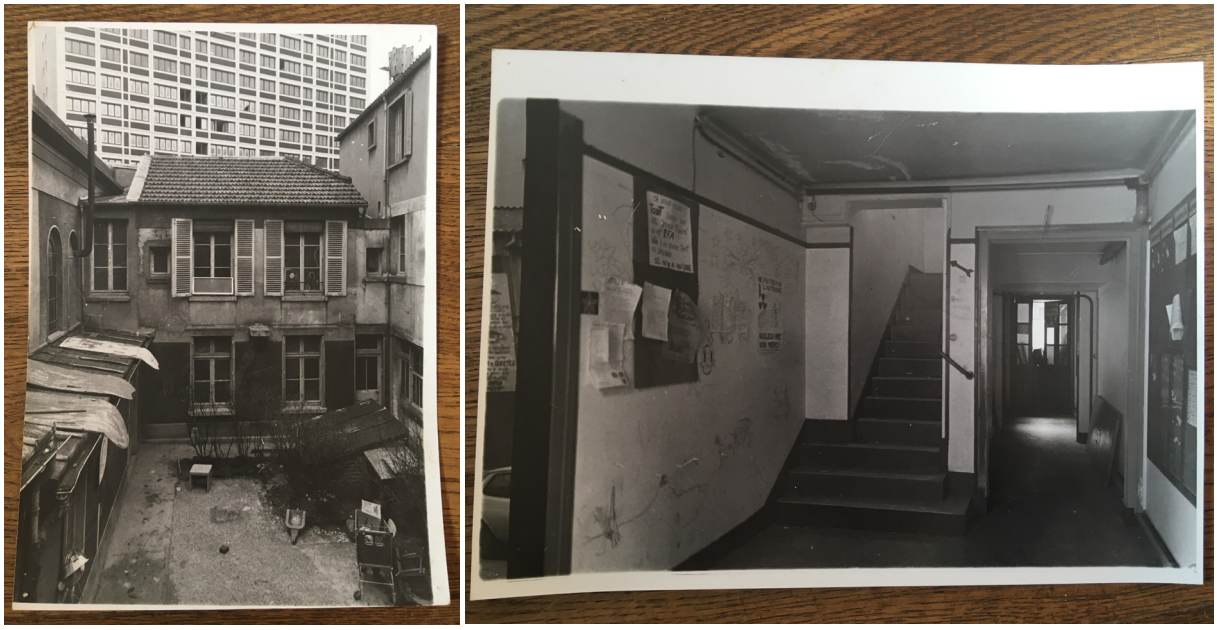

[fig. 6] Photographies prise de vue depuis la cour du couvent et dans les locaux du 9 rue du Pré-Saint-Gervais

> une dame très bien, très classe et tout, et qui me dit : "Bon, est ce que vous avez demandé une subvention pour votre crèche parentale – qu'on appelait pas sauvage, qu'on appelait parentale – est ce que je peux la voir ?", j'ai dit "Pas de problème", et elle arrive dans la cour, il y avait un joli jardin, c'était le mois d'août, il y avait des bassines d'eau partout et un animateur à poil, c'était la tendance. Elle est ressortie comme ça, très digne : "Je vais voir ce qu'il en est de votre subvention, madame", et je n'ai jamais vu ce qu'il en était de ma subvention, haha. Dans le jardin du couvent ! C'était pour te dire un peu, c'était une ambiance très… Donc quand je te dis que ça fait partie de mes grandes années de liberté… de collectivité. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Ils élargissent leur champ d'action pour combler les manques en matière de services sociaux disponibles dans le quartier et dans la société en général, en s'engageant plus encore dans des revendications ou il n'est plus exclusivement question de luttes urbaines, mais également de luttes sur des sujets de société, et notamment l'émancipation des femmes. Dans cet élargissement du champ d'action de l'association, la question de l'argent émerge par les demandes de subvention nécessaires au maintien des activités qui compense le désengagement de la Ville sur la création d'un équipement social. Les compétences portées par les acteurs associatifs s'étendent de sociale et culturelle à juridique et médicale. L'association qui élargit les services qu'elle propose ne se place pas dans une posture d'aidant, mais promeut une dynamique que nous rapprocherons de la notion d'« *empowerment* » (Bacqué et Biewener 2015) en tant que processus d'apprentissage pour se saisir les enjeux qui traversent la société à cette époque. Par la mise à disposition des espaces qu'elle occupe à des groupes de personnes, elle donne la possibilité d'éprouver ensemble leurs capacités d'actions dans une volonté d'émancipation et dans une dynamique de « politisation du social » (*ibidem.* 2015 : 9).

Glissement contextuel

Cette dernière période d'action de l'association PFA est marquée par deux changements contextuels : un changement de perception sur les opérations de l'urbanisme de type rénovation, et une modification de l'échiquier politique avec l'introduction d'un nouvel interlocuteur, le maire de Paris, figure disparue depuis 1871. La transformation du régime administratif de la Ville de Paris promise lors de la campagne de Valéry Giscard d'Estaing à la présidentielle en 1974 et le fort taux de vote en sa faveur à Paris amorcent le processus de changement de statut pour la Ville de Paris. Le ministre de l'Intérieur crée une commission composée des présidents des groupes politiques du Conseil de Paris, du président du conseil, du préfet de police et de la région, et en présence de membres ministériaux, pour définir les contours de cette évolution. Après plusieurs modifications du projet de loi élaboré par la commission, le 31 décembre 1975, une loi est votée au Parlement[89]. Elle recrée le poste de maire de Paris, la ville sera donc soumise à la double autorité du maire et du préfet de police et le nombre de conseillers passe à 109, cependant la loi ne sera mise en application qu'en 1977. Les 13 et 20 mars 1977 se déroule la première élection selon le texte de loi du 31 décembre 1975. Les Parisiens y élisent leurs conseillers de Paris et,

89. Loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 portant sur la réforme du régime administratif de la ville de Paris, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000699208

malgré quelque complexité dans le choix du candidat[90], le Conseil de Paris élit le 25 mars 1977 Jacques Chirac maire de Paris[91]. De plus, par l'entrée en vigueur en 1977 de la loi sur le régime administratif de la Ville de Paris : « Il est créé dans chaque arrondissement de Paris une commission dénommée "Commission d'arrondissement". La commission d'arrondissement se réunit à la mairie d'arrondissement, qui prend le nom de mairie annexe. »[92] La commission d'arrondissement[93] est chargée des activités locales, sous l'égide de membres élus par le Conseil de Paris. Les directions administratives de la Ville passent ainsi des mains du préfet à celle du maire de Paris. Les services de la Ville sont réorganisés, d'un côté la préfecture de police et de l'autre le secrétaire général de la mairie de Paris, qui rend opérationnelle la politique du maire par l'entremise des directions de la Ville qui n'ont de compte à rendre qu'au maire de Paris et au secrétariat général, et non aux adjoints (Spitz 2004).

Durant cette période paraît un rapport de recherche intitulé « Vivre à Place des Fêtes ». Il est écrit par deux chercheurs du laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique Robert Baillon et Sally Kitchell[94]. Une copie du rapport est conservée par Noëlle parmi ses « trésors de guerre », elle nous le présente lors de notre rencontre. Les auteurs, nous précise-t-elle, habitent dans les pavillons de la Mouzaïa qui jouxtent la place des Fêtes. Le rapport, organisé en trois parties[95], propose une analyse des conséquences d'opérations de type rénovation urbaine et « les effets qu'elle peut avoir quant aux modifications de la nature des rapports que les habitants instaurent avec leur environnement urbain immédiat » (Ballion et Kitchell 1978 : 3-4). Sous la forme d'une enquête ethnographique qui prend pour terrain l'îlot de la Place des Fêtes, les auteurs interrogent l'espace public et la rénovation du quartier[96]. Ce document représente pour nous à la fois une source d'information importante et le témoignage d'un changement de considération, en atteste la commande de ce rapport par l'État, vis-à-vis des opérations de rénovation urbaine. Les auteurs le disent, ce type d'opération est « révolue au profit de la rénovation-réhabilitation », cependant leur propos est « pour ceux qui existent, d'apprendre à y vivre et à les faire vivre » (Ballion et Kitchell 1978 : 4). Par une lecture critique, l'îlot devient objet d'étude, lieu d'enquête sur la vie sociale et les pratiques des habitants. Il s'agit d'un regard rétrospectif sur l'opération : bien qu'au moment de la publication, l'ensemble de l'opération ne soit pas achevé, l'espace public, au centre de l'étude, l'est (cf. §I.1). L'emploi de la notion d'espace public, dont la production fait l'objet de la première partie, n'est

90. Selon l'article du *Monde* paru le 27 septembre 1976 « Un maire pour Paris en 1977 : les groupes de la majorité cherchent un terrain d'entente »
https://www.lemonde.fr/archives/article/1976/09/27/un-maire-pour-paris-en-1977-les-groupes-de-la-majorite-cherchent-un-terrain-d-entente_2966583_1819218.html

91. Sur les 109 sièges qui composent le conseil, seuls 40 sont remportés par la gauche.

92. Loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975, article 12

93. « Composée, à parts égales : des conseillers élus dans l'arrondissement ou le groupe d'arrondissements, des officiers municipaux nommés par le maire pour exercer les fonctions d'officier d'état civil dans l'arrondissement ; de membres élus par le Conseil de Paris. » Loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975, article 13

94. Publié en novembre 1978, il s'agit d'une commande du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, direction de l'Urbanisme et des Paysages.

95. « La production d'un nouvel espace public », « Quelques lieux d'observation » et « Les habitants parlent ».

96. Quelques années plus tard, des contacts seront pris par le groupement d'associations pour une éventuelle participation au rapport réalisé en amont du réaménagement, mais aucune suite ne sera donnée. Courrier du 23 mars 1989 du laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique au groupement. AdP 2214W 96

pas défini. Il est, dans l'étude, la plupart du temps décrit comme « espace libre », reprenant le terme utilisé par l'administration parisienne à l'époque. Dans la deuxième partie, intitulée « Quelques lieux d'observations », l'espace est découpé en quatre chapitres : le square Monseigneur-Maillet ; le plateau central ; la rue piétonne Eugénie-Cotton ; le terrain d'aventure. L'espace public apparaît sous l'angle spatial et technique[97]. L'ensemble de cette étude nous laisse percevoir à la fois l'espace urbain et les relations sociales qui s'y tissent. Il est en ce sens un document précieux qui vient, au moment de sa découverte chez Noëlle, préciser certains aspects de son récit.

Lieu de bataille

Les locaux du 46 rue du Pré-Saint-Gervais, qui depuis leur ouverture en mai 1975, hébergent plusieurs associations[98] sous l'égide de PFA, sont ravagés par un incendie le 9 mai 1977. Cet incident ne décourage pas pour autant les occupants, qui poursuivent leurs activités dans le lieu. Le 10 mai 1977, un recommandé[99] envoyé à l'association Place des Fêtes Avenir par le directeur des Opérations de la Sagi signale la préconisation du commissariat de police de démolir le bâtiment et informe l'association : « Tout maintien de votre part dans les lieux, notamment pour l'évacuation du matériel que vous y avez entreposé, serait dès ce jour à vos risques et périls. » La rapidité de la prise de position de la part de la Sagi témoigne d'un raidissement des relations. Cet événement augmente la prise de distance entre la Sagi et PFA qui, en raison de la démolition programmée pour juin, écrit dans son journal : « Cela aurait bien arrangé la Sagi et autres goinfres immobiliers que les occupants du 46 se découragent et se relogent tant bien que mal à droite et à gauche. »[100]

De l'autre côté de la place, dans les locaux de l'ancien couvent, les relations se tendent également. Noëlle nous fait le récit de ce basculement :

> « On s'est bien amusés et, si tu veux, on s'est amusés jusqu'à ce que… Les bonnes sœurs, à un moment, elles en ont eu marre de nous, enfin pas marre de nous, mais si tu veux elles voulaient vraiment leur argent, et donc elles ont décidé qu'il fallait qu'on s'en aille, expulsion. Et du coup on a dit que non on restait quand même, c'était l'époque où on occupait facilement les lieux, donc on est restés. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

À partir de l'été 1977, une bataille juridique s'engage entre l'association et la congrégation. Une sommation de délaisser le local du 9 rue du Pré-Saint-Gervais sous vingt-quatre heures est reçue en

97. Sans évocation du sens politique du concept d'espace public. Nous notons néanmoins la coïncidence qui fait que, cette même année 1978, paraît la première édition française du livre de Jürgen Habermas dont le titre est traduit par « L'espace public ».

98. Le temps que durera l'occupation, PFA y héberge plusieurs associations, groupe de personne et activités avec l'accord de la Sagi : une boutique de droit, un groupe de femmes, le collectif Femmes Sage-Femmes, un groupe d'achat de produits bio, une crèche autogérée et une boutique de santé.

99. Lettre recommandée du directeur des Opérations de la Sagi à l'association Place des Fêtes, le 10 mai 1977. AdDU 4111W1240

100. Journal de PFA n° 18 du 4 juin 1977. AdPfa

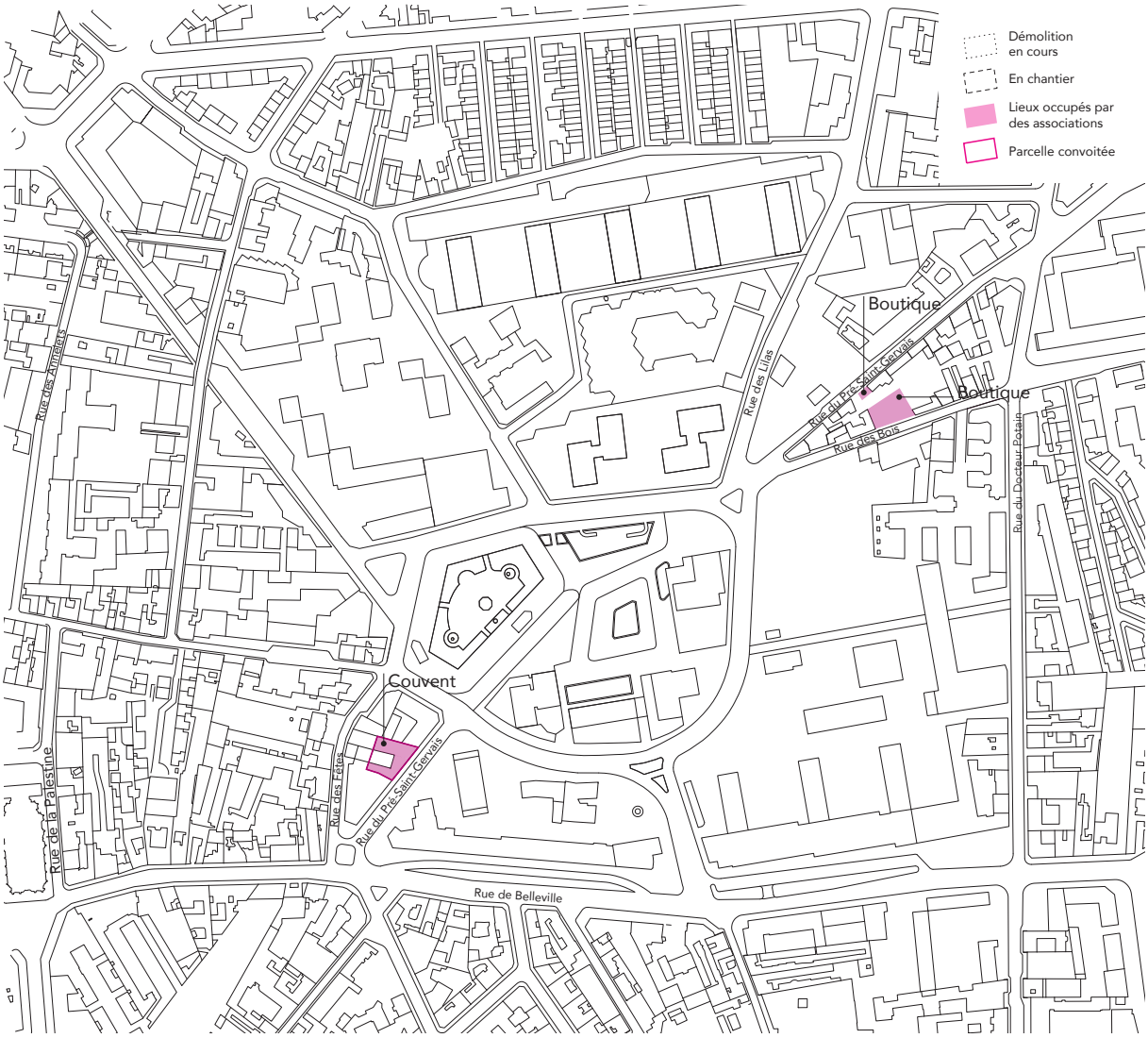

[fig. 7] Carte du quartier, 1978

juillet par l'association[101]. Le conflit entre les anciens alliés se déplace sur le plan moral. Le dossier d'accusation[102] stipule que « les activités de l'association PFA sont gravement préjudiciables aux intérêts moraux de la congrégation ». Dénonçant « une situation gravement préjudiciable à ses intérêts », la congrégation demande l'expulsion de l'association, qui est ordonnée le 15 septembre 1977 par le tribunal des référés sous deux mois[103]. L'association se mobilise pour obtenir des soutiens associatifs, politiques et financiers pour réussir à faire perdurer les activités malgré l'incertitude.

> « On allait partout, on allait chez le ministère de la Culture pour chercher de l'argent, partout, parce qu'il y avait des gens à payer, quand même. On avait engagé un animateur, et puis un autre après, et puis il y a des frais quand même, on avait besoin d'argent. Et puis on voulait des subventions, parce que plus on avait des subventions, plus on était reconnus, aussi. Tu vois, tu arrives avec un dossier, on est soutenu par le ministère de la Culture, le Bonhomme rouge avait des subventions du ministère de la Culture par exemple, donc si on avait plein d'associations avec nous ça allait marcher, c'était un peu ça l'idée. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

En octobre 1977, une pétition émanant des associations du 20e arrondissement interpelle le maire de Paris pour exprimer leur soutien à la Maison de quartier qui est encore hébergée au 9 rue du Pré-Saint-Gervais[104]. Les associations y mettent en avant l'utilité de ce programme dans le quartier et son rayonnement dans tout le Nord parisien. De plus, elles rappellent que le maire, dans son programme électoral, s'était déclaré favorable à ce type d'équipements « Maison de quartier ». Cette pétition a pour effet la formulation, de la part de conseillers de Paris de l'opposition, d'une question au maire sur l'avenir qu'il envisage pour cette parcelle et le programme, pointant également ses promesses de campagne : « Pendant la campagne électorale, monsieur Chirac a déclaré qu'il était un fervent partisan des "Maisons de quartier" et de la vie associative. »[105] Dans ce soutien transparaît le rôle de l'association dans la prise en charge de l'accès à des services sociaux que la municipalité n'offre pas, nous y voyons une substitution de la puissance publique par l'association pour faire face au manque.

Dans le quartier, des changements ont lieu : le terrain d'aventure est déplacé rue des Bois, tandis que sur l'ancien terrain, des classes de maternelles en préfabriqués sont installées[106]. Et, au 9 rue du Pré-Saint-Gervais, suite au verdict du tribunal de grande instance qui donne à l'association jusqu'au 29 novembre

---

101. Le 11 juillet 1977. L'association répond par lettre recommandée le 20 juillet, elle est par la suite invitée à comparaître à l'audience du tribunal des référés le 6 septembre, mais obtient un report de 8 jours pour étudier le dossier d'accusation. Toutes les dates sont précisées dans le journal de PFA n° 19 du 24 septembre 1977. AdPfa

102. Retranscrit dans le journal de PFA n° 19 pp. 2-3 du 24 septembre 1977. AdPfa

103. Mémoire p. 23. AdPfa

104. La pétition des associations du 20e arrondissement a été adressée au maire de Paris le 15 octobre 1977. AdDU 4111W1242

105. Question au maire de Paris, le 28 octobre 1977. La réponse proposée par la direction de l'Urbanisme et du Logement met en avant que l'occupation du bâtiment a rendu impossible son acquisition par la Ville, en précisant que la parcelle n'est pas dans le périmètre de l'opération. Il souligne que la Sagi a réservé 100 m² de locaux collectif résidentiels, au pied de la tour D5, pour les activités de l'association Place des Fêtes Avenir, tout en signalant le désarroi de la population face à l'échec de chaque tentative d'obtenir un équipement, dans une note du directeur de l'Urbanisme et du Logement le 18 novembre 1977. AdDU 4111W1242.

106. En novembre 1977 (Ballion et Kitchell 1978 : 145).

pour quitter les lieux[107] l'équipe de PFA décide d'occuper les locaux 24 h sur 24[108] : « On est restés, on a fait de l'occupation et les bonnes sœurs étaient un peu moyen parce qu'elles voulaient vraiment vendre, mais nous on a occupé, on allait dormir avec nos duvets. »[109] De plus, elle fait un recours de la décision d'expulsion et attend le verdict du jugement en appel.

Au Conseil de Paris sur le vote du budget pour la Ville de Paris fin 1977, l'une des conseillères de l'opposition pose une fois de plus la question des équipements du 19e, et de l'éventuel rachat du local occupé par l'association. L'association présente dans la salle interpelle le premier adjoint au maire, chargé des finances, pour essayer d'obtenir une réponse. Elle est immédiatement enjointe à quitter la salle[110]. Au secrétariat général, une réponse est élaborée, mais elle ne sera pas diffusée et reste dans l'enceinte de l'hôtel de ville. Le ton, moins policé qu'à l'ordinaire, reflète l'opposition de principe à l'établissement d'un équipement géré par l'association qui y est considérée aux mains des partis d'opposition et instigatrice d'une « agitation hostile » ; est qualifié « impudente légèreté » l'hébergement dont a bénéficié l'association de la part de la congrégation. Refusant l'acquisition particulièrement pour ne pas consolider l'association, il est à la place proposé l'établissement d'un foyer banalisé pour les associations du 19e arrondissement, où aucune association ne serait hébergée, mais une salle pourrait être mise à disposition, évitant ainsi le monopole redouté de Place des Fêtes Avenir. Il est finalement décidé de « renvoyer à des jours meilleurs une réflexion collective sur le sujet »[111].

Tandis que la campagne pour les législatives est en cours, François Mitterrand, accompagné du candidat du Parti socialiste pour le secteur[112], se rend dans les locaux de PFA[113], ranimant l'espoir de l'association. Mais à l'échec de la gauche aux législatives[114] s'ajoute le verdict en appel qui confirme le premier jugement[115]. Pour l'association, cela signifie la fin définitive de l'hypothèse de rachat des locaux par les pouvoirs publics. Une dernière option est alors mise sur la table : le rachat par PFA des locaux à la congrégation des Petites Sœurs de l'Assomption. L'association cherche des moyens de financement auprès de la CAF et de la DASS[116]. « Tu vois, il y a eu plusieurs tentatives de montage et tout a foiré »[117], nous confie Noëlle lors de notre rencontre.

---

107. Journal *PFA info* du 24 novembre 1977. AdPfa

108. *Ibidem.*

109. Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19

110. Journal *PFA info* du 5 janvier 1978, AdPfa

111. Le 13 janvier 1978. AdDU 4111W1242

112. Circonscription 29 : quartier d'Amérique, quartier du Pont-de-Flandre et portion du quartier de la Villette située à l'est de la rue de Crimée

113. La visite a lieu le 7 février 1978, récit en est fait dans le journal du PS «Le nouveau populaire du 19e » qui témoigne de ce soutien en consacrant une colonne à PFA « Non au désert de béton ! », reprenant les mots employé lors de la manifestation des Dromadaires. AdPfa

114. Les élections ont lieu les 12 et 19 mars 1978 et l'alliance de la droite obtient une large victoire en remportant 27 sièges sur 31. Paul Laurent, du Parti communiste, conserve son siège de député à la circonscription dont dépend le quartier de Place des Fêtes.

115. Le 3 mai 1978. Mémoire p. 27. AdPfa

116. PFA, en discussion avec la CAF et la DASS, obtient un accord de principe de financement à hauteur de 40 % du prix de vente pour chacun des deux organismes. AdPfa

117. Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19

> « On avait même proposé d'acheter, mais bon elles ne nous ont pas crus capable d'acheter. C'est vrai qu'à l'époque on aurait pu, on était quand même assez jeune, tous, c'était possible, ce n'était pas cher par rapport à ce que ça vaut maintenant, c'était rien du tout, et puis c'était très important…
> […] Tu vois, on était quand même tous propriétaires, on était tous volontaires pour vendre nos biens perso et s'installer là-bas, c'était un super endroit et puis tu vois c'était quand même l'époque très soixante-huitarde où on voulait une maison collective où on aurait tous vécu ensemble, etc., et en fait elles nous ont pas crus. »
> (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Par ces paroles, Noëlle nous permet de comprendre que les membres de l'association, tous propriétaires, représentent ce que l'on pourrait qualifier de « nouvelle classe moyenne », et ainsi il nous est possible de voir dans le soutien du Parti socialiste à l'association une dynamique plus large de politisation de la participation à des fins électorales (Lefebvre 2011). Durant l'été 1978, le second site du terrain d'aventure ferme (Ballion et Kitchell 1978 : 145-153). Afin de réunir les fonds pour le rachat du 9 rue du Pré-Saint-Gervais, l'association loue les salles à des groupes d'animation. Des conflits éclatent entre ces différents groupes et l'association, les premiers considérant cette dernière davantage comme une loueuse de salles et non comme partie prenante de l'animation. De plus, les rapports de l'association avec les occupants de la boutique du 46 se tendent en raison de leur volonté d'autonomie. Finalement, PFA annonce à la Sagi qu'elle se distingue des occupants du 46 et qu'elle n'en occupe plus les locaux[118]. Souhaitant démolir l'immeuble, la Sagi fait face au « problème délicat que pose le maintien indûment prolongé au 46 rue du Pré-Saint-Gervais, dans l'îlot de la Place des Fêtes, d'une association – "La Boutique de Droit" – installée dans les lieux par l'association "Place des Fêtes Avenir" »[119] et propose de mettre à disposition les mètres carrés de locaux communs résidentiels d'une des tours de la place encore disponibles. Les deux groupes que sont PFA et les occupants du 46, ayant fait scission, se renvoient la balle tout en réclamant les mètres carrés pour elles, et la Sagi demande à l'administration de trancher[120]. Pendant ce temps-là, les locaux de la congrégation sont toujours occupés par PFA. « Et puis, à un moment », comme nous le raconte Noëlle, « les bonnes sœurs ont trouvé un acquéreur »[121]. Entre mars et avril 1981, le 46 Rue du Pré-Saint-Gervais est rasé[122] et le 29 avril 1981, dix ans après son ouverture et entre les deux tours de l'élection présidentielle

118. Jusqu'à présent, l'association PFA est vis à vis de la Sagi la locatrice du 46 rue du Pré-Saint-Gervais, mémoire p. 26. AdPfa

119. Dans un courrier adressé au directeur de la Construction et du Logement, le 6 mars 1979. AdDU 4111W1242

120. Dans sa réponse, l'administration met en doute les capacités et « moralités de représentant de l'association » de la Boutique de droit, notamment au regard de son incapacité à réagir face à l'incendie qui a eu lieu et d'informations reçues par la Sagi des renseignements généraux et de la brigade criminelle portant sur des soupçons d'immoralité. AdDU 4111W1242

121. Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19. Le 20 mars 1980, le groupe communiste interroge la Ville sur les possibilités de contrer le rachat par un promoteur privé du 9 rue du Pré-Saint-Gervais. Le directeur de l'Aménagement urbain, Pierre-Yves Ligen, redit l'incompétence de la Ville à acquérir ce bâtiment qui ne fait pas partie du périmètre de l'opération et son incapacité à proposer un relogement à PFA, n'étant pas propriétaire des lieux. AdDU 4111W1242

122. « Place des Fêtes : le 46 rue du Pré-Saint-Gervais est rasé, bientôt ce sera le 9… » dans le journal *Quartiers libres* n°12 en ligne https://www.des-gens.net/La-Lettre-de-Quartiers-Libres

qui voit advenir la victoire de la gauche, le 6 rue des Fêtes et le 9-11 rue du Pré-Saint-Gervais – devenue entre-temps la propriété d'un promoteur immobilier – sont démolis[123].

> « Pendant ce temps-là, il y a monsieur François Mitterrand qui est venu nous dire que s'il était élu il ferait un équipement culturel à cet endroit-là et qu'il n'y avait aucun souci, mais manque de pot c'était déjà vendu, et entre les deux tours il y a eu les démolisseurs [...] Il y a aussi un problème politique, c'est vrai qu'en 1981 on avait des actions militantes, quand Mitterrand a été élu on a descendu toute la rue de Belleville, avec la fanfare et tous les gens de PFA, on était remontés et tout, et puis après, tu sais... Mais ça doit être valable pour d'autres gens, j'en ai parlé avec des militants de cette époque-là, je pense que pour la réalisation du programme commun on a beaucoup travaillé, on a fait beaucoup de collage, de distribution de tracts aussi, et une fois que ça a été... On a eu l'impression que quand Mitterrand a été élu, ça y est, c'était fini, on a baissé les bras, c'était fait, parce que c'était quand même aussi un projet politique. 1981, pour nous, ça a quand même été une victoire, on l'a vécu un peu comme ça, et puis après... On a vécu chacun dans nos... Bon, les gens qui s'aimaient bien se sont retrouvés périodiquement, bon et encore maintenant il y en a encore une dizaine où on se téléphone, et on se voit comme on peut, une dizaine, mais en termes d'amitié si tu veux, plus d'activités ensemble. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Cette démolition marque l'essoufflement et la dispersion progressive de l'association. Si certains de ces membres restent dans le quartier, les relations qui perdurent sont amicales, mais paradoxalement l'engouement militant, malgré la victoire politique électorale, s'évanouit au niveau local. Si cette période est marquée par une multiplication des sujets d'engagement qui dépasse les enjeux locaux d'amélioration du cadre de vie, cette expansion des revendications va de pair avec une transformation du système électif parisien qui, en devenant davantage représentatif, permet à l'association d'espérer une meilleure prise en compte des enjeux sociaux qu'elle défend. Cependant, cette transformation ne donne pas à l'association un meilleur accès aux décisions ni même une meilleure écoute de leurs revendications. Le pouvoir décisionnaire échappe à l'association malgré des relais dans les instances politiques de la Ville par l'intermédiaire d'élus du Conseil de Paris. Cette situation s'accompagne à la fois d'un repli dans des lieux et d'une ouverture sur des sujets de mobilisation. L'association tient compte des demandes sociales qui traversent la société et le quartier, cherche localement des solutions en proposant les locaux dont elle dispose pour des activités et services qu'elle juge adéquats et dont, pour partie, elle confie la gestion à des groupes de personnes capables d'y répondre.

Le temps faisant et face au refus et au désengagement des pouvoirs publics pour trouver une solution au manque d'équipement socioculturel dans le quartier, les relations se tendent entre l'association et ses interlocuteurs et anciens alliés, que sont la Sagi et la congrégation. Ne voyant pas la situation se débloquer, des conflits surgissent mettant en cause les valeurs morales perçues de l'association. À cela s'ajoutent des conflits entre associations qui, du fait de l'incertitude quant à la possibilité de poursuivre de leurs actions, finissent par aboutir à une forme de concurrence pour l'obtention de locaux compensatoires de ceux qui n'ont pu être acquis.

123. Paru au Bulletin Municipal Officiel le 23 mai 1981 n° D 5591, retranscrit dans l'article « Du 9 ils ont fait table rase... PFA est toujours debout ! » dans le journal *Quartiers libres* n° 13 en ligne https://www.des-gens.net/La-Lettre-de-Quartiers-Libres

Durant cette période, nous lisons la montée en puissance du tissu associatif local au prisme de la recherche d'un changement de rapport de pouvoir entre élus et citoyen, dans une volonté de « démocratie participative » (Bacqué et Sintomer 2011) de la part des acteurs associatifs qui, par la politisation des enjeux locaux, essaient de construire une nouvelle forme de participation citoyenne dans les décisions urbaines. Bien que cette tentative ait échoué, elle marque, nous semble-t-il, le début d'une légitimité pour le milieu associatif de la place qui, bien que n'ayant obtenu ce qu'il réclamait, a été identifié et, avec l'évolution des modes de scrutin dans la capitale, commence à être considéré comme un relais pour les partis politiques (Lefebvre 2011). De plus, ce moment de constitution et d'élargissement du tissu associatif est marqué par l'aspect collectif à la fois des combats menés par l'association et du mode de fonctionnement même de la structure. Malgré nos entretiens avec des membres fondateurs, il ne sera jamais possible d'identifier clairement l'entièreté du groupe ni des rôles principaux : il semble que le collégial et la spontanéité règne dans l'organisation sans que certains prennent le dessus sur d'autres, l'individu s'effaçant derrière le groupe.

4. Se ménager un rôle 1981-1995

Suivant le rythme des élections présidentielles, et après la victoire en 1981 de la gauche[124], le statut de Paris est à nouveau revu avec la loi PLM[125] du 31 décembre 1982. Le mode d'élection du maire de Paris est transformé, les habitants des vingt arrondissements élisent des listes de candidats, la liste majoritaire obtient la moitié des postes de conseillers et l'autre moitié est répartie entre toutes les listes, incluant la liste majoritaire, de manière proportionnelle au résultat des votes[126]. De cette manière, un tiers de ces conseillers[127] siègent au Conseil de Paris en plus du conseil d'arrondissement. Chaque conseil d'arrondissement élit un maire d'arrondissement, et le maire de Paris est élu par les conseillers de Paris. Le conseil d'arrondissement est doté d'un budget pour la gestion locale, notamment des équipements de quartier, et pour l'animation locale. Il « joue un rôle de liaison avec les associations, et notamment dans le cadre du comité d'initiative et de consultations des arrondissements » (Combeau et Nivet 2000). Ainsi que prévu par l'article 16 de la loi : « Les associations participent à la vie municipale. Dans chaque arrondissement est créé un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA). Celui-ci réunit les représentants des associations locales ou membres de fédérations ou confédérations

124. Vainqueur également aux législatives des 14 et 21 juin 1981, après la dissolution de l'assemblée par le nouveau président de la République François Mitterrand.

125. Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, dont l'article 9 définit les contours des conseils d'arrondissements « Le conseil d'arrondissement est consulté par le maire de la commune, [...] avant toute délibération du conseil municipal portant sur l'établissement, la révision ou la modification [...] de zone de rénovation urbaine, de zone de réhabilitation[...] , dont la réalisation est prévue, en tout ou partie, dans les limites de l'arrondissement. » L'article 10 précise l'implication du conseil de quartier dans l'implantation de maisons de quartier : « de tout équipement équivalent ayant le même objet et le même régime juridique, quelle qu'en soit la dénomination, lorsque ces équipements sont principalement destinés aux habitants de l'arrondissement. » https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880033

126. L'article de *The Conversation* propose une analyse intéressante en miroir avec le mode de scrutin des élections américaines.https://theconversation.com/la-loi-paris-lyon-marseille-un-scrutin-opaque-complexe-et-peu-democratique-132289#:~:text=La%20loi%20n%C2%B082,comparable%20%C3%A0%20la%20pr%C3%A9sidentielle%20am%C3%A9ricaine.

127. Le premier tiers de la liste élue siège également au Conseil de Paris.

nationales qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement. » Le pouvoir des maires d'arrondissement par cette loi reste malgré tout limité, bien qu'ils « cristallisent cependant les attentes des administrés quant à leur vie quotidienne dans le quartier, et l'organisation du vote au niveau de l'arrondissement renforce ce sentiment » (Renaud 2001). Cette loi est commune aux trois plus grandes villes de France : Paris, Lyon et Marseille. Lors de la première mise en place de cette loi à Paris pour les élections de 1983, Jacques Chirac effectue un Grand Chelem en remportant les vingt arrondissements de Paris, avec 141 sièges contre 22 au Conseil de Paris. De même en 1989, avec 141 sièges pour la droite, 21 pour la gauche et 1 pour les écologistes. Réaffirmant sa « conquête de la mairie de Paris » (Combeau et Nivet 2000), le pouvoir chiraquien y trouve un tremplin vers la présidentielle de 1995, passé entre-temps Premier ministre en 1986, suite aux législatives[128]. L'année 1983, la Loi Bouchardeau rend obligatoire l'enquête publique[129]. Elle « a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions »[130]. De cette manière, elle constitue une forme mineure de consultation des habitants (Blatrix 1996, 2010), facilitant la mise en projet à venir.

Obtenir une promesse

Sur la place, les travaux sont terminés (cf. §I.1), et dans la pratique l'aménagement de l'espace central semble fonctionner, comme nous le raconte l'une de nos interlocutrices qui a grandi dans le quartier. Elle y est arrivée à sa naissance et, en grandissant, la place devient son espace de jeu :

> J : « Comment était la place, quand tu étais petite ? »
> Maud : « Elle était rouge, au sens propre, le revêtement était rouge. J'ai cherché des photos, mais j'en ai pas trouvé, il y avait un terre-plein, avec des plantes, qui était grand, il était ovale. Le sol, c'était un revêtement rouge, un goudron rouge, et tout ce qui était dénivelé c'était en brique rouge, ça faisait tout autour du terre-plein une assise de 80 centimètres de haut en brique tout le tour du terre-plein. […] Le tour de la place, ça faisait comme une piste, tu avais le terre-plein rouge, le sol rouge, et après tu avais… Je ne sais pas, ça devait faire 3 mètres, ça faisait une allée qui tournait autour du terre-plein de je ne sais pas combien de largeur, et puis après tu avais encore une marche en brique rouge, pareil, toujours ovale de la même forme, ça faisait comme un trottoir, ça faisait comme une route, le terre-plein, et comme un trottoir, et donc il y avait une circulation circulaire. […] Moi, je me souviens que je faisais du patin à roulettes, donc il ne devait pas y avoir beaucoup de voitures, c'était piéton, dans mon souvenir c'est piéton. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

Si la place est un lieu habité par les enfants du quartier, celui qui réalisera le chantier de réaménagement des années plus tard met en lumière, dans son discours, la problématique esthétique que suscite l'espace.

128. Durant le mandat de Premier ministre de Jacques Chirac, une partie de son gouvernement a été recruté dans les rangs de l'Hôtel de Ville, notamment Camille Cabana, passé de secrétaire général de la mairie de Paris à ministre chargé de la Privatisation.
129. Rendue obligatoire par la loi, elle a déjà cours dans certaines circonstances. Lors de l'annexion de Belleville, notamment, un registre est mis à disposition de la population en 1859. Dans le cas de l'opération de rénovation urbaine de l'îlot Place des Fêtes, elle est réalisée avant la déclaration d'utilité publique à l'automne 1959. Mais, comme nous en fait part l'étude « Vivre à Place des Fêtes », elle « concerne davantage les bâtiments que l'espace public » (Ballion et Kitchell 1978 : 68).
130. Selon l'article 2 de la loi Bouchardeau https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000692490

En nous promenant sur la place, au débouché de la rue Compans, entre les terrasses et le square, il raconte :

> « Le souvenir en tout cas que moi j'ai, on avait cette zone [l'espace central] avec parking et puis dans cette zone avec la partie jardin au milieu ici, à la sortie du parking souterrain, pour les piétons il y avait une espèce de zone bitumée où les gamins faisaient du roller, c'était très sympa. Ils profitaient de ce lieu, c'était pas beau. C'était pas beau, mais en même temps il y avait une espèce de voirie circulaire où les gamins s'amusaient. Efficace pour les gamins, pas beau en termes de perception. » (Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19)

En opposant efficacité et esthétisme, il pointe l'enjeu de transformation de l'image de la place, et au-delà, l'image du quartier dont le modèle urbain de grands ensembles est déjà obsolète et qui doit par le projet de réaménagement être transformé. Autour de la place, la fin des chantiers et la livraison des immeubles de logements s'accompagnent d'une arrivée nombreuse de résidents. Le renouvellement du milieu associatif de la place, qui a lieu au cours de cette période, est marqué par un changement de figure des acteurs dont fait partie notre interlocuteur Julien. Arrivant dans le quartier en 1979, Julien n'a pas connu la période où « on démolissait tout et on reconstruisait tout »[131], il fait partie des premiers locataires à s'installer dans la tour Occident tout juste terminée. Nouveau dans le quartier, comme la plupart de ses voisins, il monte une première association de locataires, qui travaille à l'accueil, précisément, des nouveaux habitants, puis une seconde « Place des Fêtes » en 1981. Julien, le fondateur de ces associations, est familier du monde associatif, lors de l'entretien qu'il nous accorde il évoque ses « goûts de création diverse et variée »[132]. Le choix de s'installer dans ce quartier est dû au hasard : du quartier, il ne connaît que le nom de Belleville pour ses « histoires ».

> Julien : « J'avais même jamais entendu parler [de Place des Fêtes] avant de venir à Paris. On connaissait Belleville dans son ensemble avec ses histoires, *Casque d'Or*, etc., Simone Signoret et Serge Reggiani haha, mais bon je ne connaissais pas spécialement la place des Fêtes. Donc voilà, je découvre la place des Fêtes avec ses tours… Bon, c'est quand même un peu dur… Et puis une population dense, avec des avantages : le métro, le supermarché en bas de chez nous. » (Extrait d'entretien avec le président du groupement d'associations, période 1979-2000, le 10/09/19)

Monter une association lui permet d'« être en relation », comme il nous le dit, et il poursuit : « En même temps j'essaie de connaître ce quartier. »[133] Cela correspond à un double mouvement d'attachement aux individus et au lieu, nous renvoyant à la notion d'enracinement, qui, énoncée par Marcel Detienne, doit être comprise comme un processus et ainsi « que cela se fabrique, que cela se bricole, que c'est fait de pièces et de morceaux » (2003 : 59). Ainsi, par sa prise de connaissance du territoire, Julien rassemble les fragments pour acquérir une identité légitimante. Pour cela, il rentre en contact avec l'association Place des Fêtes Avenir (PFA) et s'imprègne de ses enjeux. « La préoccupation, c'était de dire : "On n'a pas de

131. Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19

132. *Ibidem.*

133. *Ibidem.*

Maison de quartier", donc l'idée Maison de quartier, ça vient de l'équipe de PFA. »[134] Ce rapprochement ne se fait pas sans méfiance de la part de PFA, selon notre interlocuteur, qui met en exergue le rapport des anciens aux nouveaux venus dans le quartier comme un facteur de crainte quant aux valeurs de l'association.

> « PFA avait peur que je prenne le pouvoir. En fait, j'étais en capacité de le prendre parce que j'ai quand même une vie associative riche derrière moi, mais ils ont eu peur, ils ont eu très peur que je prenne le pouvoir. Alors quand j'ai vu qu'ils ne me laissaient pas… travailler, j'ai dit : "Ben écoutez, je ne peux rien faire avec vous, je crée Place des Fêtes, une nouvelle association." […] Ils [PFA] n'ont pas voulu adhérer, et puis enfin bon qui adhérait à la nouvelle Place des Fêtes, l'association que j'avais lancée ? Bah des nouveaux arrivants, des nouveaux arrivants, des gens des tours Orient et Occident, de la rue Augustin-Thierry… de la rue du Docteur-Potain… Tous ces gens-là, quoi, ils ont adhéré, on a commencé à faire la fête de la rencontre. » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

Si les enjeux sont partagés, la portée politique et militante n'est pas la même et la question de la prise de pouvoir apparaît. Dans son discours, les valeurs défendues par l'association PFA sont empreintes d'un jugement moral fort en racontant une période qu'il n'a pas connue.

> « Bon, vous connaissez l'histoire de PFA, c'est l'histoire de… un groupe d'hommes et de femmes, mais surtout de femmes, de jeunes femmes d'ailleurs, qui étaient à la limite plus jeunes que moi, j'avais 41 ans, donc des femmes d'une trentaine d'années, qui étaient… Bon, Mai 68 était passé par là […] Et puis à partir de Mai 68, elles se sont mises à déconner, enfin à dire n'importe quoi… "Jouissons sans entraves." Vous savez, toute la période Mai 68 a fait beaucoup de… a remué beaucoup dans les têtes ! » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

Ces paroles discréditent les membres de PFA et lui permettent de se donner une image raisonnable vis-à-vis de l'agitation de l'époque précédente. Suite à la démolition de l'ancien couvent, l'association PFA s'essouffle. Elle occupe momentanément un petit local au 7 rue des Fêtes, où elle continue à mener quelques actions, mais finit par s'éteindre, et la nouvelle association Place des Fêtes, forte de nombreux adhérents fraîchement arrivés dans le quartier, s'épanouit. Elle s'approprie le combat pour la Maison de quartier et réclame des locaux, pour cela elle entre en négociation avec la Ville et obtient les mètres carrés sociaux proposés un temps à PFA par la Sagi. « On savait qu'il y avait en bas de la tour Augustin-Thierry un local, et Place des Fêtes Avenir l'avait visé, et bon après, nous, on a négocié avec la Ville de Paris, ça a été long, cinq ans. »[135] Cette obtention a lieu grâce à une rencontre entre le président de l'association et un élu de la mairie d'arrondissement.

> « En discutant avec le maire du 19e, et là j'ai eu la chance de tomber sur un dénommé Christian Urien, élu sur la liste de Féron [maire du 19e]. On est chrétiens lui et moi, mais lui il ne va pas à la messe à Belleville parce qu'il la trouve trop à gauche, il va à la messe à Saint-François-d'Assise, moi je vais à la messe à Belleville, bon, petite différence, mais bon c'est rien. Mais il a vite compris ce qu'on recherchait, et il a

134. *Ibidem.*

135. *Ibidem.*

> joué un rôle important par rapport à la place des Fêtes. Et grâce à lui, il a négocié avec Féron qui n'était pas un maire très marrant, mais bon, bon enfant, pas antipathique non plus, mais voilà… Et petit à petit on obtient le local. On obtient le local, mais on ne le retient pas au nom de l'association Place des Fêtes, parce qu'on a regroupé toutes les associations des locataires, parents d'élèves et autres, on l'obtient au nom du groupement des associations de la Place des Fêtes. » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

En mai 1984, à l'association Place des Fêtes s'ajoute le groupement associatif de la place des Fêtes[136]. À partir de l'inauguration le 29 mai 1987 du local de 70 m² mis à disposition par la Sagi au 8-10 rue Augustin-Thierry, la gestion et l'occupation du local deviennent la priorité du groupement[137]. L'obtention de subventions[138] destinées à l'aménagement des locaux par le groupement associatif de Place des Fêtes marque une étape importante dans la reconnaissance du groupement. Dans le projet de délibération du Conseil de Paris, deux conditions sont établies pour l'obtention de la subvention : premièrement que le local soit disponible gratuitement une fois par semaine pour une activité choisie par la mairie, et deuxièmement que la Sagi, propriétaire du local, donne la gestion à la Ville en cas de problème avec le groupement. Ces conditions, nous semble-t-il, s'inscrivent dans le prolongement du souvenir des relations conflictuelles entre la puissance publique et l'association PFA. Le groupement hérite de l'enjeu, l'obtention d'une Maison de quartier, porté par l'association précédente, et de la méfiance que cette dernière a suscitée à la Ville. Ainsi, en parallèle de son local, le groupement recherche un terrain. Son regard se porte sur celui à l'angle de la rue des Lilas et de la rue du Pré-Saint-Gervais. Ce terrain appartenant à l'AP-HP est sans destination à ce moment-là, plusieurs pistes sont étudiées mais aucune n'a encore abouti[139]. Dans cette démarche, le groupement est encouragé dès 1987 par le maire de l'arrondissement à faire des suggestions. Suggestions que le maire considère, à cette époque, comme allant de pair avec un réaménagement de la place des Fêtes, le tout dans «l'état d'esprit de rechercher une solution intéressante dans le cadre de l'aménagement de la place des Fêtes considéré dans son ensemble»[140]. Au sein de l'administration parisienne, le projet de Marta Pan est à l'étude, comme nous l'avons vu dans la première partie (cf. §I.1). Une présentation en est faite dans les locaux du groupement. Lors de cet événement, la forte contestation du public initie la remise en question du projet présenté. Le maire d'arrondissement demande une étude générale sur l'environnement de la place à une association de professionnels de l'urbain nommé Rue de l'Avenir, en juin 1988[141]. En octobre, ayant eu vent de cette

136. Le groupement rassemble diverses associations du quartier de la place des Fêtes. PFA n'en fait pas partie, ayant disparu progressivement à partir de 1981. Le groupement associatif de la place des Fêtes, déclaré en préfecture en août 1984, a pour objet : « gérer des locaux communs, favoriser les échanges entre les associations du quartier de la place des Fêtes », et son siège est à la mairie du 19e arrondissement. AdP 2214W 96

137. Il y établit les règles et la manière de fonctionner : ouvert pour des activités ponctuelles à toute association, qu'elle soit ou non adhérente du groupement, et d'autres créneaux réservés uniquement à celles qui en sont membres. Selon le rapport d'activités et d'orientation suite à l'assemblée générale du 13 décembre 1988. AdP 2214W 96

138. En juin 1987, une subvention de 150 000 F s'ajoute à celle de 200 000 F accordée le 15 et 16 décembre 1986 pour l'aménagement du local, qui est estimé à 350 000 F. Cette seconde subvention vient ainsi compléter la première. AdP 2214W 96

139. Dans le compte-rendu de la réunion tenue le 24 février 1988 sous la présidence du directeur de l'Aménagement urbain, une nouvelle affectation au terrain est recherchée suite à l'abandon d'un des projets. AdP 2214W 96

140. Lettre du maire du 19e arrondissement au président du groupement d'associations le 3 mars 1987. AdP 2214W 96

141. Cette étude est financée par le ministère des Affaires sociales. AdP 2214W 96

étude, le groupement s'y associe et en profite pour mettre la question de l'équipement « Maison de quartier » sur le devant de la scène. Il imagine la réalisation d'un bâtiment architectural comme « le phare du "réaménagement", non seulement pour répondre aux besoins de la population, mais également comme un moyen de contribuer à la "valorisation du quartier, susceptible de lui redonner sa dimension historique, afin qu'il devienne plus attractif" ».[142] En janvier 1989, le projet de réaménagement repris, toujours sur la base du dessin de Marta Pan par la direction de l'Aménagement urbain[143], et est à nouveau présenté aux riverains. Il ne suscite pas plus d'enthousiasme de la part des associations qui demandent la reprise de la concertation.[144]

> « On a mené une action importante en 1989, enfin l'action s'est surtout faite fin 1988, et l'élu, sous Féron [maire du 19e], est un peu de notre côté, et puis on a poussé fort nous, car oui il y avait un projet de réaménagement, mais qui ne nous plaisait pas, voilà il y avait un projet de réaménagement [...], mais ce projet de réaménagement il nous semblait quand même un peu en dessous de ce que l'on espérait, et Féron, maire du 19e, a eu peur. » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

La « peur » interprétée par le président du groupement a pour effet, à l'initiative du maire du 19e, la venue sur le quartier du maire de Paris Jacques Chirac en pleine campagne électorale, le 17 février 1989. Le groupement associatif, au courant de cette visite, invite le candidat dans ses locaux et obtient une promesse, comme il nous le raconte :

> « Chirac maire de Paris venait d'être battu aux élections présidentielles en 1988 par Mitterrand, donc il était bien maire de Paris [...] "J'irai place des Fêtes", c'est du Chirac, ça. Et il est venu, il y a des photos ! Chirac avec les associations, donc il est venu place des Fêtes, j'ai conservé des photos parce que c'est pas tous les jours que je suis avec un futur président de la République, qui ne l'était pas, je précise. Il est venu, je l'ai invité à venir place des Fêtes au local que nous avions à ce moment-là depuis un an, il a dit : "Monsieur le président, je vais faire un grand réaménagement de la place des Fêtes." Chirac, toujours plein de promesses. Qui disait d'ailleurs : "Les promesses, n'y croient que ceux qui les reçoivent" ? Enfin bon. » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

Cette rencontre est pour le candidat à la réélection un événement de campagne, tandis que pour le fondateur du groupement d'associations, elle est la marque d'une reconnaissance personnelle. On peut le voir sur la photo [fig. 8], qu'il nous présente lors de notre rencontre et parue dans le journal de l'association, tout sourire en face du candidat à la mairie de Paris. Entre les deux hommes se tient Jacques Féron, lui aussi candidat à la réélection à la mairie du 19e arrondissement. L'événement témoigne d'une légitimité grandissante du rôle accordé aux associations dans les processus décisionnels, par

142. Dans un courrier du 24 février 1989 adressé par le président du groupement au maire de Paris, qui raconte *a posteriori* les choses. AdP 2214W 96

143. Une note à l'attention de monsieur le secrétaire général de la Ville de Paris, datée du 19 décembre 1988, demande l'accord du secrétaire général de la Ville de Paris pour la présentation au Conseil de Paris de janvier 1989 d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre en 1989 d'une première tranche de travaux, place des Fêtes. Après l'accord du maire d'arrondissement, une action d'information des riverains est prévue en janvier. AdP 2214W 96

144. Selon la chronologie du document « Vingt ans d'histoire » réalisé par le groupement d'associations. AdP 2214W 96

une institutionnalisation de la participation notamment, avec la création des Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) dont le fondateur du groupement fait partie. En amont de cette rencontre, le président du groupement prépare un document fixant les points à aborder. Il y affiche la filiation de son association avec la précédente, et la continuité des revendications urbaines, en exprimant son souhait d'un « projet d'envergure, qui considère l'échelle du quartier »[145]. Le président réaffirme la position du groupement en tant qu'interlocuteur de la mairie du 19e et porte-parole des habitants. Il écrit :

> « En 1983, une période nouvelle s'est ouverte, grâce à des dispositions légales qui donnent un interlocuteur élu sur l'arrondissement, grâce ensuite au dynamisme de la population qui s'exprime dans ses associations. Grâce enfin au dialogue qu'a pu établir le groupement, fort de ses vingt associations, avec la municipalité du 19e. [...] En 1989, quels que soient les résultats des élections de mars, nous voulons que la troisième ère de la place des Fêtes prenne forme et que le "réaménagement" soit l'occasion d'un projet de grande envergure. Il devra permettre aux élus de Paris et du 19e de travailler avec les associations, qui sont de fait porte-paroles des habitants du quartier. » [146]

Le contexte électoral est noté sans qu'il soit présenté comme un enjeu ou un moyen. La volonté affichée est de prendre part à la décision, d'en être un rouage. Le groupement se donne à voir comme l'interlocuteur garant du bon fonctionnement de la machine de projet. Le président précise : « Pour éviter que ne se renouvellent les erreurs du passé et pour au contraire les corriger dans la mesure du possible, aucun projet sérieux ne devrait être fixé avant que n'aboutisse cette étude fine sur notre quartier aujourd'hui, ce qui lui manque et ce dont il souffre. » Il replace ensuite la place des Fêtes dans la carte de Paris en appelant la Ville à valoriser le quartier au-delà de ses limites par un grand projet d'espace public au même titre que les grands projets gouvernementaux. Un mois après la promesse, Julien écrit au secrétaire général[147] de la mairie de Paris. Dans cette lettre, il réitère ses demandes et s'appuie sur un document intitulé « Vingt ans d'histoire »[148] pour inscrire une fois de plus ses demandes dans la suite des précédentes tout en se démarquant sur les formes d'action utilisées par le premier mouvement associatif. Une certaine prudence se fait entendre dans ces lignes pour ne pas reproduire l'opposition entre volonté locale et pouvoir municipal.

De son côté le maire de Paris, Jacques Chirac, tire de cette rencontre la conclusion que le projet d'aménagement proposé par les services de la Ville, tel que nous l'avons vu dans la première partie (cf. §I.1), n'est pas assez à l'écoute des volontés des riverains et décide de « revoir complètement ce projet » de sorte qu'il écrit :

145. Lettre du président du groupement d'associations Place des Fêtes au maire de Paris le 8 février 1989, suivie du document « Exposé introductif du président ». AdP 2214W 96

146. *Ibidem.*

147. Courrier du président du groupement au secrétaire général de la Ville de Paris le 17 avril 1989. AdP 2214W 96

148. Document « Vingt ans d'histoire » réalisé par le groupement d'associations. AdP 2214W 96



Le maire de Paris au local des Associations

fassent part de leurs besoins, expri- 3 du journal
ment ce qui ne va pas dans le fonc- - A la remise d'un

[fig. 8] Photographie de Jacques Chirac venu au local du groupement des associations dans le n°1 du journal *Place des Fêtes information*, 1989

> « En conséquence, je vais désigner un architecte de renom qui aura la charge, en liaison avec les élus du 19e et les associations représentatives de la place des Fêtes, de me soumettre un nouvel aménagement plus conforme au souhait des habitants. [...] En effet, le réaménagement de la place des Fêtes doit être une opération exemplaire d'urbanisme, dans le cadre de la rénovation de l'Est parisien, entrepris depuis 1983. »[149]

Le projet est directement inscrit dans la prolongation et l'application du plan-programme de 1983 (cf. §I.1). Le maire s'engage à écouter davantage les habitants, riverains et commerçants dans la conception du projet. Jacques Chirac est réélu le 20 mars 1989, et le changement de cap pour le projet de réaménagement ne manque pas d'être pointé par l'opposition socialiste dans une question au maire[150]. Ils interrogent le maire, qui en janvier a fait voter au Conseil de Paris le réaménagement de la place selon les plans de la direction de l'Aménagement urbain, et dénoncent les enjeux électoraux qui sous-tendent la précipitation du vote du projet puis son abandon. L'élection passée, la mairie d'arrondissement reprend le dossier pour à la fois cadrer les relations avec le groupement et organiser le déroulement d'une consultation d'architecte[151]. Un premier document nommé « Pour une concertation réussie »[152] est établi par le groupement en mai 1989, à la demande du maire d'arrondissement. Il s'agit d'une feuille de route pour la rédaction d'une étude sur le contexte du réaménagement futur. Dans ce document, le groupement suggère de travailler conjointement avec l'association Rue de l'Avenir à l'organisation d'une série d'actions et d'animations ainsi qu'à l'écriture d'un rapport proposant des étapes pour la réalisation du projet, étapes dans lesquelles le groupement d'associations se positionne en tant que décisionnaire sur le parti d'aménager. Le financement de cette étude nécessite une demande de subvention auprès du Conseil de Paris. Pour cela, une première ébauche détaille les trois phases : « exploration », « préparation objective » et « réalisation »[153] dans laquelle apparaît le projet de Maison de quartier. Par cette proposition, le groupement se veut omniprésent tout au long du projet. Le secrétaire général exprime des réticences à

149. Lettre de Jacques Chirac au président du groupement des associations de la place des Fêtes le 21 février 1989. AdP 2214W 96

150. Courrier du 7 avril 1989 de Roger Madec, Gisèle Stienvenard et des membres du groupe socialiste à monsieur le maire de Paris. La réponse sera rédigée par le directeur de l'Aménagement urbain, il évoquera un projet d'amélioration de la place en lien avec les élus et associations locales qui est en cours d'élaboration, les crédits voté en janvier seront ainsi disponibles en temps voulu. AdP 2214W 96

151. Lors d'une réunion le 24 avril 1989 à la maire du 19e en interne, où quatre points sont évoqués : l'attribution d'une subvention au groupement des associations de Place des Fêtes pour « lui permettre de présenter un parti d'aménagement », le choix d' « un grand architecte » pour « un projet de qualité », la réalisation de travaux préalable devant les boutiques et la demande des associations d'une Maison de quartier dont le groupement souhaite obtenir la gestion. Le compte-rendu fait état des craintes du maire d'arrondissement sur une transformation de l'équipement en « base de propagande de la gauche, M. Reby, le président, étant visiblement "manipulé" », selon ses mots. AdP 2135W 200

152. « Pour une concertation réussie, ou l'avant programme à réaliser par une participation active des populations de la place des Fêtes à leur devenir commun ». AdP 2214W 96

153. « 1. Une phase d'exploration essentiellement sociale et de pré-bilan du quartier. Cette phase peut être intitulée aussi "études préalables d'amont". Elle comprendra un va-et-vient permanent entre les associations, la population, les élus, les administrations concernées, et elle se terminera par une consultation d'architecte. Elle sera maîtrisée pas les associations de la place des Fêtes, mais

ce propos et l'enjoint premièrement à « disjoindre » le sujet de la Maison de quartier, du réaménagement de la place et à ne présenter que la première phase pour l'obtention de la subvention, recadrant de cette manière la place de l'association dans le processus de projet : « Il s'agit pour le groupement de la place des Fêtes de préparer un document de travail à l'usage des élus et des services municipaux, qui vont avoir ensuite à gérer la mise en œuvre du projet d'aménagement de la place des Fêtes. »[154] De cette manière, le groupement est cantonné au travail préalable de récolte « des souhaits exprimés par toutes les personnes concernées »[155] en amont de la désignation du concepteur, et ne joue pas le rôle d'interlocuteur tant pour la Ville que pour la population, comme il en avait l'ambition. Malgré l'obtention de la subvention pour l'étude, qui signifie une reconnaissance et légitimation du travail de l'association, cette obtention constitue dans le même temps une canalisation de la participation par l'administration dans un cadre précis et contrôlé.

Se dire porte-parole

Acceptant la dissociation de deux projets – réaménagement de la place et Maison de quartier – pour la demande de subvention de l'étude, le groupement poursuit néanmoins en parallèle son travail sur l'équipement socioculturel sur le quartier. Fin avril-début mai 1989, il commence à établir un programme pour le bâtiment à venir. Il constitue un groupe de travail « Maison de quartier » composé de membres de plusieurs associations du groupement, dont chacune donne ses besoins en matière de salle, chacune étant justifiée par l'activité d'au moins une association[156]. Le président du groupement, enthousiaste quant au processus participatif qui est en train de se mettre en place pour l'aménagement de la place, demande au préfet si un processus similaire pourrait être envisagé pour la Maison de la Place des Fêtes[157]. Une note adressée au maire de Paris au sujet de la place des Fêtes nous permet de contextualiser le double enjeu de poursuivre le projet de réaménagement et la création des « locaux associatifs municipaux ». Il est question de la fameuse rencontre du 17 février et de l'influence de cette rencontre sur les votes en sa faveur. La situation politique de l'arrondissement est alors décrite par une analyse des résultats

conduite par un comité dit de pilotage, dans lequel se retrouvent les associations, les responsables de la Ville (services et élus) et les réalisateurs de l'étude.

2. Une phase de préparation objective ou "études préalable d'aval" au cours de laquelle la partie étude passera des associations, plus ou moins, selon les décisions prises par les élus, à l'architecte désigné par la Ville de Paris. Cependant, le travail d'information et de consultation de la population se poursuivra, le comité de pilotage continuera de fonctionner de façon à permettre aux habitants d'être toujours concernés par le projet.

3. Une phase de réalisation durant laquelle le réaménagement s'effectue et les autres projets (Maison de la Place des Fêtes…) prennent forme. Le rôle des associations durant cette période sera : d'être à la disposition de l'architecte, selon des rendez-vous périodiques dont le calendrier aura été arrêté ; de poursuivre leur travail auprès de la population et de faire remonter les informations auprès des élus et des services de la Ville ; de continuer leur animation classique, à l'occasion des fêtes ; de mettre sur pied éventuellement les autres projets. » *Ibidem.*

154. Dans un courrier adressé le 11 mai 1989 au président du groupement, par le secrétaire général Guy Maillard. AdP 2214W 96

155. *Ibidem.*

156. Une salle d'expression libre pour les jeunes en sous-sol, une salle d'accueil parents-enfants, une salle d'expression corporelle, des salles de jeux de société, des salle d'alphabétisation et de rattrapage scolaire, des salles pour répondre à l'enjeu de valorisation du quartier pour les associations en création, une salle de conseil juridique, des locaux administratifs et une salle polyvalente. Lettre du 10 mai 1989 du groupement d'associations à Guy Maillard, secrétaire général. AdP 2214W 96

157. Courrier du groupement au préfet, le 10 mai 1989. AdP 2214W 96

électoraux municipaux des 12 et 19 mars 1989[158], à laquelle est joint un tableau synoptique des résultats électoraux dans le 19e arrondissement depuis 1981[159], éclairant les effets politiques des promesses électorales.[160] Sentant l'hostilité grandissante du maire d'arrondissement à son égard[161], le président du groupement écrit au maire de Paris pour lui rappeler sa promesse : « Nos ambitions sont grandes, mais j'ai cru sentir chez vous […] votre volonté de réaliser avec la population de la place des Fêtes quelque chose d'exemplaire et d'encourager, entre autres, le mouvement associatif de ce quartier. »[162] Il fait valoir le poids et l'importance de l'association dans la réélection du maire d'arrondissement, et ainsi dans celle de Jacques Chirac, et sollicite un entretien avec lui en petit comité. À ce courrier, le maire de Paris répond en renvoyant la demande d'entretien au service de la mairie d'arrondissement qu'il juge qualifié pour répondre. Une note interne du chargé de mission auprès du maire de Paris nous permet de prendre la mesure du climat de défiance que suscite le groupement. Il écrit : « L'essentiel pour le maire du 19e arrondissement est que [Julien] cesse de croître et de dire autour de lui qu'il peut le court-circuiter. »[163] Avant d'ajouter : « J'ajoute que l'objectif de [Julien], qui est chômeur, est d'obtenir un emploi par la création d'une "Maison de la Place des Fêtes", qui serait gérée par son association, ce qu'il ne faut pas accepter. » Cette archive témoigne, au-delà de la situation politique, de « façon de parler » (Farge 1997 : 102), au sens où les mots employés dévoilent les préjugés de l'administration quant aux raisons d'une volonté de participation de la part de riverains. Le jeu se joue ici à la lisière entre intérêt collectif et grief interpersonnel.

Le choix de recourir à un concours pour le réaménagement de la place doit, aux yeux du maire d'arrondissement, garantir que le projet reste aux mains de l'administration et des élus de la Ville et que le rôle du groupement « s'arrête à la remise du document »[164], marquant les limites de la participation au projet. Cette situation nous permet de comprendre l'enjeu de pouvoir qui se profile derrière la participation locale au projet urbain, dans laquelle le milieu associatif, s'il devient décisionnaire, représente un « contre-pouvoir » (Lefebvre 2011 : 66) vis-à-vis du pouvoir municipal. Cette réduction de la

158. Lors de ces élections la droite est arrivée en tête au premier et au second tour avec 46,25 puis 49,15, la gauche en deuxième avec 35,44 puis 41,78 et le Front national en troisième avec 10,17 au premier, puis 9,05 au second tour. Dans une note adressée le 25 mai 1989 au maire de Paris par le chargé de mission auprès du maire. AdP 2135W 200

159. Par la suite, une réunion chez le maire de Paris a pour sujet « Problème du 19e ». Dans l'ordre du jour, place des Fêtes arrive en deuxième, il est question de « poursuivre le projet de réaménagement, en étudiant parallèlement la possibilité de créer des locaux associatifs municipaux, d'une surface de l'ordre de 300 m², dont la gestion serait confiée à la structure associative du 19e arrondissement (le CASAL). » Cette réunion initie quelques échanges entre la Ville et l'assistance publique propriétaire du terrain. Compte-rendu de la réunion du 29 mai 1989. Note à l'attention du délégué général au Logement – Terrain situé à l'angle de la rue des Lilas et de la rue du Pré-Saint-Gervais, le 1er septembre 1989 et Note pour le secrétaire général – Terrain sis à l'angle de la rue des Lilas et de la rue du Pré-Saint-Gervais, le 8 juillet 1989. AdP 2135W 200 et 2214W 96

160. La note du 25 mai 1989 au maire de Paris par le chargé de mission auprès du maire fait état de complications entre le maire du 19e et le président du groupement. AdP 2135W 200

161. *Ibidem.*

162. Le 7 juin 1989, le président de l'association écrit au maire de Paris. Dans son courrier, il s'enquiert également des avancées quant à la parcelle à l'angle de la rue du Pré-Saint-Gervais et de la rue des Bois pour l'édification de la Maison de quartier. Cette parcelle, occupée un temps par des classes maternelles provisoires, doit être libérée avec la livraison d'une école un peu plus loin dans le quartier, et des pourparlers sont en cours avec l'assistance publique quant à son utilité pour créer un hôtel pour familles de malades. AdP 2214W 96

163. Une note du chargé de mission auprès du maire de Paris à la directrice adjointe du cabinet du maire de Paris le 20 juin 1989. AdP 2214W 96

164. Selon la lettre du 24 octobre 1989 du chargé de mission auprès du maire au préfet. AdP 2214W 96

participation des associations au fil du processus est perçue par le président du groupement associatif de l'époque : « Petit à petit, la Ville de Paris a repris en main, parce que bon, bah, le maire de Paris, il promet, il promet, et après il laisse à ses services. Mais après, le maire d'arrondissement et les services ont diminué notre importance, on n'a même pas eu, nous, la possibilité de donner notre point de vue sur le choix[165] », nous confie-t-il. Paradoxalement, dans la presse, la démarche est médiatisée comme étant « la première fois que la mairie de Paris demande aux associations de quartier d'imaginer un projet en concertation avec les habitants »[166]. L'étude, dans ce cadre, en représente le symbole. De plus, la conservation de cet article de presse dans les archives de la Ville nous permet de voir le mécanisme à l'œuvre de sélection effectuée par l'administration pour valoriser et témoigner du processus de concertation dans les traces qu'elle choisit de conserver (Backouche 2018). Lors de notre rencontre avec le président du groupement, il est naturellement question de l'étude :

> Julien : « J'ai pas grand-chose comme archives. L'étude que j'ai faite moi-même sur la place des Fêtes, vous l'avez eue ? »
> J : « Oui. À ce propos, pouvez-vous m'expliquer le contexte de sa réalisation ? »
> Julien : « Bah c'est Chirac, c'est à la suite de la visite de Chirac. Il nous a dit : "Je vous donnerai une aide financière." Et ça tombait à un moment où j'étais libre, donc c'est moi qui ai mené l'étude, mais il y a une étude qui a été faite aussi par une association qui s'appelait la Rue de l'Avenir. Rue de l'Avenir, c'est complémentaire, enfin bon, nous on était les habitants du quartier qui nous exprimions. Je ne sais pas comment ils sont venus, ils étaient aux aguets de trouver quelque chose, et puis bon bah on n'était pas en complète harmonie… Mais bon tout ça c'est quand même assez complémentaire. Ils ont porté un regard un petit peu différent, parce que nous c'était l'expression du quartier, et eux c'était plus une expression professionnelle, mais qui n'était pas aux antipodes de ce que nous pouvions penser en termes d'architecture, d'ailleurs les deux études ont servi. Alors c'était un peu bizarre, la façon dont ils sont arrivés. Je vois toujours le type de la Rue de l'Avenir, qui m'a pris un peu de haut d'ailleurs, enfin bon pas excessivement, d'un air de dire : "C'est pas aux habitants du quartier de faire un truc comme ça", bon enfin… » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

Lorsqu'à l'automne 1989 la première version du rapport d'étude élaboré par le groupement est rendue[167], l'intention est déclarée « de participer activement, en liaison avec les autorités municipales, à toute action relative à l'environnement dans le quartier »[168]. Après avoir replacé la chronologie qui mène à la fois à la constitution du milieu associatif de place des Fêtes et à celle de la production de ce rapport[169],

165. Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19

166. Article d'Audrey Goutard paru le 27 décembre 1989 dans le *Parisien* : « Place des Fêtes, les associations au boulot ». AdP 2214W 96

167. Le premier rapport, rendu en octobre 1989, n'est constitué que des éléments du groupement, en raison du retard de l'association Rue de l'Avenir à fournir sa version finale. Le travail de l'association Rue de l'Avenir prend la forme d'une analyse sociologique menée par une architecte, sur la base d'entretiens individuels avec des responsables associatifs. Il sera intégré à la deuxième version du rapport rendu en janvier 1990 . Étude « Pour une concertation réussie » 1e édition, octobre 1989. AdP 2214W 291

168. Étude « Pour une concertation réussie » 2e édition, janvier 1990, p. 2. AdP 2214 W 290

169. La connaissance du travail précédent de Ballion et Kitchell (1978) est stipulé : « Ce rapport nous paraît conforter le travail réalisé, il y a pourtant onze ans, par le laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique (CNRS). » Étude « Pour une concertation réussie » 1e et 2e édition, p. 35. AdP 2214W 291

sont explorées deux notions : d'une part celle d'espace public[170] qui « oblige à considérer non seulement l'espace "dalle et square", mais aussi plus largement tout l'environnement de la place des Fêtes, notamment celui de la circulation des personnes et véhicules dans la périphérie de la place » ; et d'autre part la notion de cadre de vie qui est mesuré selon l'espace vert, l'espace piéton et la convivialité[171]. Le recours à la notion d'espace public[172] va de pair avec l'avènement de cette notion chez les professionnels de l'urbanisme en raison de la publication du rapport intitulé « Espaces publics » par le Plan Urbain en 1988 (cf. §I.1). L'espace public y est mis en avant comme un espace où se croisent l'enjeu gestionnaire, l'enjeu social et culturel et l'enjeu politique, traversé par « des phénomènes de vie sociale et de vie collective » (Plan Urbain 1988 : 15) qui doivent être pris en compte dans un renouvellement des pratiques d'aménagement urbain. La contemporanéité de la publication des deux rapports et l'usage de cette notion par le groupement d'associations nous laissent penser qu'une diffusion du terme a eu lieu au-delà de la sphère des professionnels de l'urbain ou du milieu académique.

Dans la partie « Collecte d'information » du rapport, une certaine concurrence entre l'association Rue de l'Avenir et le groupement transparaît[173]. Le groupement craint que l'association Rue de l'Avenir n'« utilise les relations des associations en vue de leur propre rapport ». Par ces lignes, le groupement cherche à affirmer sa compétence à produire une enquête en vertu de sa connaissance du terrain et des acteurs de celui-ci, contrairement à l'association Rue de l'Avenir dont « les intervenants étaient totalement extérieur à la place des Fêtes et n'avaient jamais effectué l'immersion nécessaire, non seulement avec les responsables, mais aussi avec la population, pour essayer de comprendre leurs rapports profonds avec le quartier »[174]. De cette manière, le groupement pointe le temps d'immersion comme un facteur de légitimité. La manière de faire du groupement nous évoque l'approche ethnographique dont Gérard Althabe note l'émergence d'une demande de la part des pouvoirs publics dans le cadre d'opérations d'urbanisme dès les années 1980 : « La demande d'ethnographie est inscrite dans la définition de ces opérations et porte sur l'utilisation des potentialités socioculturelles que posséderait la population habitante dans ces territoires urbains. » (2015 : 247) Cette demande prise en charge par l'association locale devient un moyen de faire valoir un savoir d'usage (Nez 2013) détenu par l'acteur local en opposition au savoir professionnel de l'association Rue de l'Avenir[175]. Sans pour autant discréditer les compétences de cet acteur professionnel extérieur au quartier, l'acteur local s'appuie sur ses connaissances pour « poser correctement le problème de l'espace public "place des Fêtes" et de se positionner à l'égard de la Ville en

170. Le rapport précise que la notion d'espace public pour qualifier la place des Fêtes est retenue depuis le 17 février 1989, date de la visite du maire de Paris au local.

171. Étude « Pour une concertation réussie » 1e édition, octobre 1989, p. 43 et Étude « Pour une concertation réussie » 2e édition, janvier 1990, p. 39. AdP 2214W 290 et 2214W 291

172. Déjà employé dans le rapport de Ballion et Kitchell (1978).

173. Sur ce point, les deux versions du rapport divergent : seul le premier fait état de cette concurrence. Étude « Pour une concertation réussie » 1e édition, octobre 1989. AdP 2214W 291

174. *Ibidem.* p. 38.

175. L'association Rue de l'Avenir est décrite ainsi par le groupement dans le rapport : « Cette association, de création récente, s'est donné comme premier objectif d'œuvrer à la sécurité urbaine en faisant coexister intelligemment usager et voiture. Pour ce faire, elle participe à des projets d'urbanisme. » *Ibidem.* p. 17.

interlocuteur représentatif et compétent. »[176] Dans une dynamique d'apprentissage, l'acteur local cherche à agrandir son savoir-faire pour obtenir une place dans le processus de projet. La suite du rapport est constituée de propositions, issues pour partie d'un questionnaire réalisé auprès des « habitants, usagers et actifs » et d'associations membres du groupement. L'ensemble aboutit à la formulation de trois hypothèses[177] d'aménagement qui toutes mettent l'accent sur l'image de la place, par la définition de sous-espaces identifiés dans la place selon les usages.

Suite à la réception du rapport, l'administration en fait l'analyse et suggère d'inviter le président du groupement à faire partie du jury de la consultation d'architecte[178], mais la crainte du maire du 19e « que les associations ne revendiquent systématiquement de la participation ce qui ne leur paraît pas politiquement acceptable »[179] coupe court à toute discussion. Seuls des membres de l'administration politique et technique et des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture sont invités à participer au jury du concours.

Le rapport d'étude des associations fait partie des pièces écrites transmises lors de la seconde phase de l'appel d'offres pour l'aménagement de la place qui s'ouvre en mars 1991[180]. La prise en compte du travail des associations fait l'objet d'une attention particulière du chargé de mission auprès du maire : il demande à ce que la population locale soit, par le biais des associations, *a minima* informées, pour éviter l'écueil d'une décision prise sans eux[181]. Au regret de son président, la participation du groupement est réduite : « On a pu donner notre avis, mais on n'a pas beaucoup tenu compte de notre avis, malheureusement. »[182] Si l'étude fournie par le groupement préalablement au lancement du concours peut être vue, comme le suggère le responsable de l'exécution des travaux du projet de Huet, en tant que « grande première,

176. *Ibidem.* p. 31.

177. La première hypothèse, une « refonte progressive mais fondamentale du quartier », se propose de restructurer-requalifier-identifier en prenant en considération « les contenus, les usages et les images ». La deuxième hypothèse est la réalisation de petits aménagements en surface, pour ne pas « bouleverser un quartier déjà traumatisé (années 1960-1970) mais qui fonctionne malgré tout ». Enfin, la dernière hypothèse dite « médiane » définit une action par phases : dans un premier temps, structurer les espaces de la place avec un développement des espaces verts et de l'espace des piétons et l'attribution d'un rôle à chaque espace. Étude « Pour une concertation réussie » 2e édition, janvier 1990, p. 139. AdP 2214W 290

178. La note du directeur de l'Aménagement urbain au secrétaire général de la Ville, le 23 janvier 1990, est organisée en cinq parties. La première est l'analyse des propositions du groupement des associations, la deuxième son avis sur ces propositions, la troisième un projet de cahier des charges, la quatrième une proposition de calendrier et la cinquième une évaluation du coût. Il termine cette note par une liste de concepteurs envisagés pour une consultation restreinte. Dans le rapport, l'analyse des propositions du groupement est assez succincte, elle fait état du recensement des avis des différentes associations et de l'élaboration de trois hypothèses de réaménagement, résumées dans le rapport. Une seconde note du réaménagement de la place des Fêtes, rapport p. 3, et la note du 19 avril 1990 du directeur de l'Aménagement urbain réitèrent la suggestion d'intégrer le président du groupement au jury. AdP 2214W 96

179. Note manuscrite de la sous-directrice de l'Environnement et de la Réglementation, Mme Barbé, fait part au directeur de l'Aménagement urbain des réticences du maire du 19e arrondissement à la présence dans le jury du président du groupement associatif. Télécopie envoyée au secrétaire général en vue d'une réunion le 25 avril 1990. AdP 2214W 96

180. Dans le dossier de consultation des concepteurs, le principal élément spatial retenu de l'étude du groupement est l'élargissement du périmètre, qui serait étendu jusqu'au pied des façades, incluant le « boulevard circulaire » tel qu'il est nommé. Dossier de consultation des concepteurs, Directives d'aménagement, p. 2. AdP 2214W 96

181. Dans une note à l'attention du secrétaire général de la Ville de Paris datée du 2 janvier 1991. AdP 2214W 96

182. Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19

où l'on associait quand même les Parisiens»[183], cette «association» telle qu'il la nomme, entre élus et population, est limitée et non décisionnelle.

Sauver sa place

Suite à l'annonce du projet lauréat de Bernard Huet, c'est par voie de presse que le groupement tente de poursuivre le dialogue avec le maire de Paris et de faire entendre ses revendications. Dans l'article «La place des Fêtes *new-look* c'est pour l'année prochaine!»[184], après une description détaillée du projet vainqueur, l'article fait état des avis et commentaires des associations locales, et le mot de la fin leur est donné: «M. Chirac a indiqué son désir de revenir débattre avec la population (quinze mille habitants et quarante mille personnes qui fréquentent régulièrement la place)… Il est attendu.» Au travers de la presse, le tissu local essaie de saisir le pouvoir politique, qui le laisse sans réponse. Par la médiatisation de la démarche, le milieu associatif se donne à voir en représentant des habitants et en défenseur du projet architectural, s'affichant en interlocuteur privilégié pour l'architecte. En juillet 1991, l'architecte lauréat vient en personne présenter son projet au local associatif du 8-10 rue Augustin-Thierry. Les différentes associations présentes lors de la rencontre dressent une série d'observations sur le projet[185]. Les commentaires se cristallisent sur ce qu'elles nomment «le passage barrière béton», structure de l'amphithéâtre qui cache les sorties et entrées de parking et accueille des locaux à usage technique pour la Ville[186] en formant une terrasse haute qui, dans les documents du concours, s'élève une dizaine de mètres au-dessus du sol. Si certaines associations craignent pour la sécurité et proposent l'implantation d'un poste de police dans les locaux techniques, d'autres y voient l'opportunité d'y implanter des locaux associatifs. Quant aux commerçants, ils redoutent l'invisibilisation de leurs vitrines depuis le centre de la place. Ces avis sont transmis par les élus de l'arrondissement au chargé de mission de la mairie de Paris, qui à son tour met en garde le secrétariat général quant à la nécessité d'une «bonne concertation» avec les associations, soient-elles commerçantes ou habitantes, pour «éviter de retrouver la situation qui avait amené le maire de Paris à arrêter l'exécution de l'ancien programme de travaux»[187]. Le directeur de l'Aménagement urbain annonce la tenue de l'enquête publique, pour le projet en tant qu'il est «susceptible d'affecter l'environnement en raison de sa nature, de sa consistance ou de la nature

183. Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19

184. Article du *Parisien,* le 10/06/91. AdP 2214W 96

185. Dans deux courrier de la PEEP Lilas, l'un adressé à l'adjoint au maire chargé des associations le 9 juillet 1991, et l'autre à l'attention de M. Huet, ayant pour objet : « Modification du plan de réaménagement de la Place des Fêtes », auquel s'ajoute un courrier – envoyé le 4 juillet 1990 selon la date indiquée, mais tout porte à croire, en raison de la chronologie du projet, qu'il s'agit du 4 juillet 1991 – signé du président de l'association des commerçants, ainsi que le document « Amélioration souhaitables sur le projet de Huet » réalisé par le groupement des associations de la place des Fêtes daté de septembre 1991. AdP 2214W 96 et AdMpdf

186. Initialement, ces locaux doivent être affectés à un usage technique de la Ville de Paris. La possibilité d'en changer la destination pour des commerces ou des associations est avancée par la commission des Opérations immobilières de Paris afin de limiter l'impact visuel sur la rue Louise-Thuliez d'un mur aveugle. Rapport de présentation de la commission des Opérations immobilières, aménagement de la place des Fêtes, du 13 janvier 1993. Avant-projet sommaire. AdP 2214W 96

187. Le 18 juillet 1991, note à l'attention du secrétaire général de la Ville de Paris, signé du chargé de mission auprès du maire. AdP 2214W 96

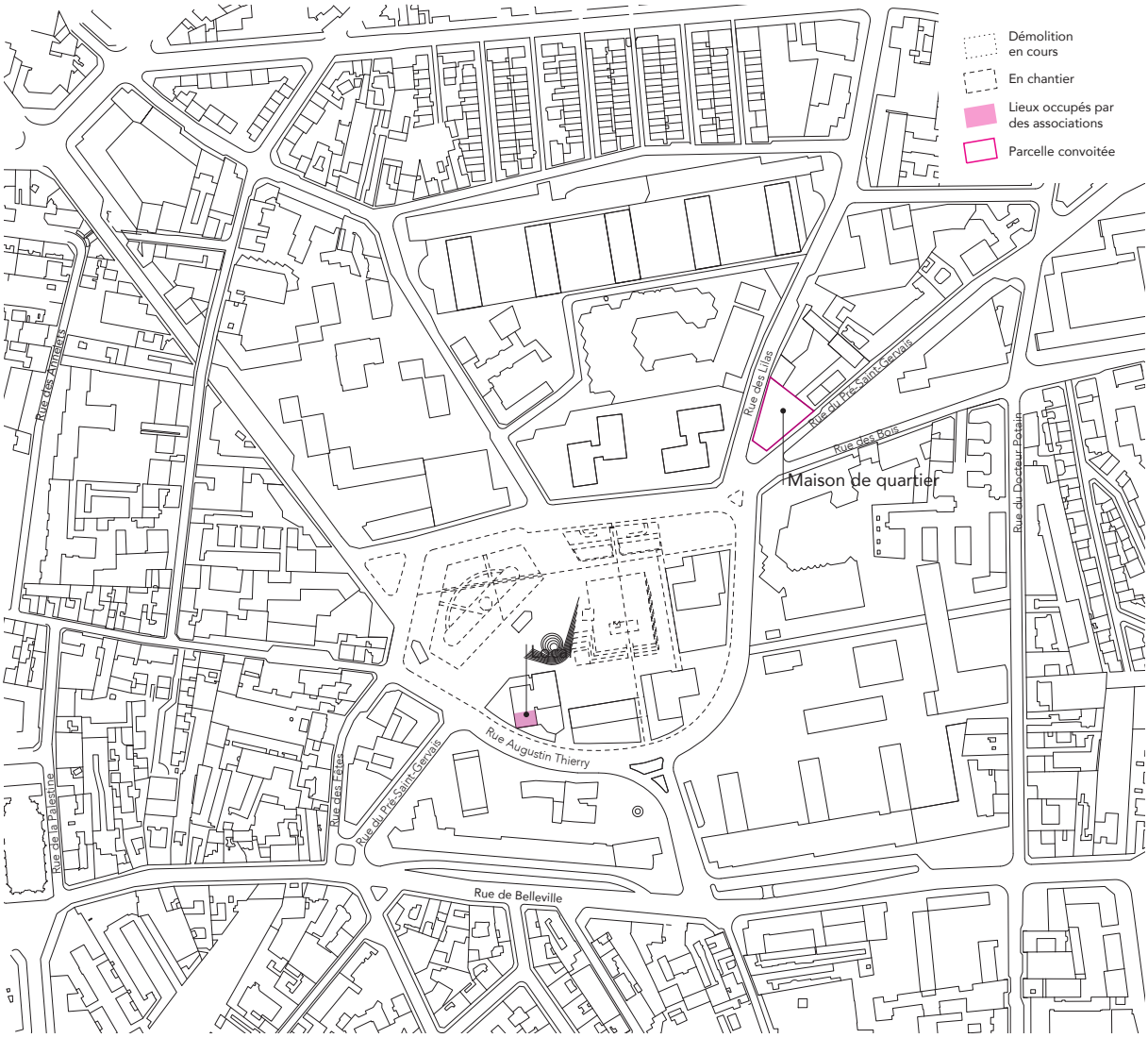

[fig. 9] Carte du quartier, 1983

des zones concernées »[188], qui représente à ses yeux « un moment privilégié – mais non exhaustif – de l'implication des intervenants locaux concernés par l'opération »[189]. Cependant, il met en garde les élus de l'arrondissement comme ceux de la Ville sur l'impossibilité de remettre en cause les partis pris architecturaux du projet, qui du fait de la délibération du jury sont contractuels et pourraient faire l'objet de poursuites en justice[190]. Par ces mots, il restaure un jeu d'acteurs où les élus locaux sont chargés de la médiation et de la communication avec les citoyens électeurs, où la participation des habitants au projet est limitée à un rôle consultatif, et où aucun des deux ne peut être décisionnaire à ce stade du projet.

La suite de l'année 1991 est marquée par la définition du projet d'aménagement par l'équipe de Huet, sans que d'autres formes d'échanges aient lieu. Le groupement associatif change de stratégie pour se positionner en défenseur du projet, approuvé par le Conseil de Paris le 30 mars 1992, afin de suivre le déroulement de l'opération et d'obtenir des améliorations à la marge sans remettre en cause les principes architecturaux, comme en témoignent ses communications, à la fois dans les instances de la Ville que sont les CICA[191] et dans ses réponses prudentes aux sollicitations de conseillers de Paris de l'opposition[192]. C'est avec précaution que le groupement essaie de se frayer une place de référent entre la population et l'architecte en tant qu'interlocuteur respectable et compétent, davantage prompt à la négociation qu'à la contestation, capable de coordonner les échanges. Début 1993, l'enquête publique et l'étude d'impact à propos du projet d'aménagement s'ouvrent[193]. L'enquête publique est, comme la décrit Cécile Blatrix, une « procédure à la fois hyper réglementée et purement formelle » (1996 : 302). Elle impose des jours, des horaires et des pièces nécessaires à la présentation du projet. Dans ce cadre, trois rencontres avec l'équipe d'architectes ont lieu le 19 janvier et les 2 et 19 février à la mairie du 19e arrondissement. Ces temps de concertation correspondent davantage à des temps de présentation publique et de mise à disposition des pièces écrites et graphiques préparées en amont par l'équipe de Huet. Un travail dont se souvient le chargé de projet de Bernard Huet : « C'était un dossier épais comme ça [il lève une main à 15 cm de la table] avec des photos et des trucs […] J'ai le souvenir de réunions de concertation où ça partait tous azimuts, comme toute réunion de concertation. »[194] À ces

188. Directeur de l'Aménagement urbain du conseiller de Paris et premier adjoint au maire du 19e arrondissement, le 29 juillet 1991. AdP 2214W 96

189. *Ibidem.*

190. Note à l'attention de l'adjoint au maire chargé de l'Urbanisme, le 4 septembre 1991, signée du directeur de l'Aménagement urbain. AdP 2214W 96

191. Dans une lettre adressée aux autres associations de la place le 22 avril 1992 et accompagnée du texte « Position sur l'aménagement de la place des Fêtes » daté du 20 mai 1992. AdMpdf

192. L'un des conseillers de Paris du groupe socialiste, qui s'est abstenu sur le vote du projet au Conseil de Paris, écrit pour relater la séance au président du groupement. Il lui fait savoir qu'il a rappelé le travail et l'implication des associations en flattant l'étude du groupement et promet de se battre pour la création d'un équipement socioculturel. Pour cela, il propose une réunion publique d'information et de concertation sur le réaménagement de la place des Fêtes le 21 avril 1992. L'association prépare cette réunion avec prudence de peur d'une récupération partisane du projet. AdMpdf

193. L'enquête publique et l'étude d'impact sont ouvertes dans la même temporalité que l'avant-projet sommaire, les documents sont rendus disponibles à la mairie en semaine de 9 h à 18 h et les samedis matin. Le commissaire enquêteur est présent à la mairie du 19e arrondissement, trois après-midi, pour accueillir le public. L'avis d'enquête publique est affiché quinze jours avant son début à la mairie d'arrondissement et sur et aux abords de la place. CAAC-FH, cote 513

194. Extrait d'entretien avec l'architecte de l'agence d'architecture Bernard Huet, période 1991-1996, le 25/04/19

réunions s'ajoutent les registres d'enquête mis à disposition du public du 18 janvier au 19 février 1992[195]. Le rapport d'enquête établi le 8 mars 1993 par le commissaire-enquêteur[196] fait l'objet de quarante-deux observations et deux lettres. Il constitue la trace administrative d'une forme de participation, nous pouvons le constater dans la similarité des remarques consignées avec celles portées par les associations et habitants via d'autres canaux. Il représente un argument à double titre : pour les acteurs locaux, il s'agit de laisser une trace de leurs remarques dans un cadre administratif et juridique, et pour les pouvoirs publics, il est l'outil de consignation, à défaut de prise en compte, des points relevés par la population. Formellement, il est élaboré de manière thématique, en regroupant les commentaires par éléments architecturaux. Il nous semble intéressant de constater que la place est relatée par les objets/éléments qui l'occupent – l'obélisque, l'amphithéâtre et la terrasse le long de la rue Louise-Thuliez, le marché et le square – autour desquels gravitent des pratiques particulières, et non comme un espace en tant que tel (cf. §I.1). En témoigne l'une des réponses du commissaire-enquêteur : « La contestation est moins d'ordre architectural (séparation du centre et de la rue Louise-Thuliez) que d'ordre insécurité, nuisances, trafics délictueux, qui constituent des problèmes de police municipale, mais qui risquent d'être amplifiés par l'aménagement du site. »[197] Consigner les commentaires implique une nécessaire mise en forme (Blatrix 1996 : 305), qui permet également de mettre au même niveau d'importance l'ensemble des avis, nous interrogeant sur le public de l'enquête qui, au vu des noms de personnes et d'associations, est sensiblement le même que celui ayant déjà un intérêt au projet. Ce qui dénote, nous semble-t-il, de ce que Cécile Blatrix (*ibidem.*) met en exergue dans son analyse sur la portée de l'enquête publique, où l'opposition au projet paraît finalement marginale au regard d'une majorité silencieuse prétendument favorable au projet. Dans les questions diverses qui clôturent le rapport d'enquête, la demande de Maison de quartier apparaît dans de nombreux commentaires, sujet que l'enquête publique est incompétente à résoudre mais pour lequel elle est employée comme tribune. Prenant note de ces différentes observations, l'avis du commissaire-enquêteur sur le projet est favorable. Cependant, le résultat de l'enquête questionne l'administration sur la possibilité de tenir compte des observations relatives à la hauteur de l'amphithéâtre et de sa terrasse sans avoir d'incidence sur la mise en route des travaux[198] et sans évoquer la demande de Maison de quartier. La crainte que l'espace induise des pratiques délétères est suffisamment forte pour que la sécurité devienne l'argument de contestation. Il est décidé de lancer l'appel d'offres des entreprises avec une tranche conditionnelle pour l'édification des gradins de l'amphithéâtre[199]. En juin 1993, la tranche conditionnelle remplace la tranche ferme sur décision de l'administration, réglant par là même les dépassements de budget[200]. Ce cas de figure nous interroge sur

195. L'arrêté municipal relatif à l'enquête publique préalable à l'aménagement de la place des Fêtes. CAAC-FH côte 205

196. La question de l'indépendance des commissaires-enquêteurs est soulevé dans l'article de Cécile Blatrix (1996 : 303). En l'occurrence, il s'agit du sous-directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, nommé conformément à la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquête publiques et à la protection de l'environnement et du décret d'application n° 85-453 du 23 avril 1985.

197. Projet d'aménagement de Place des Fêtes, Rapport d'enquête publique certifié conforme par Pierre Chedal Anglay et procès-verbal d'enquête du 8 mars 1993. AdP 2214W 96

198. La suppression des gradins nécessiterait la tenue d'une nouvelle enquête, sans pour autant remettre en cause l'ensemble du projet. Courrier adressé au secrétariat général le 16 mars 1993. AdP 2214W 96

199. « Sans élever de superstructures mais en se contenant à un traitement paysager », comme le chef de la section Projet en informe l'architecte dans un courrier daté du 13 avril 1993. CAAC-FH côte 205

200. Courrier de l'architecte à l'entreprise le 4 juin 1993. CAAC-FH côte 205

la question des intérêts particuliers face à l'intérêt collectif dans la démarche des diverses associations « qui peuvent parfois s'estimer porteurs de l'intérêt collectif » (Backouche et al. 2018 : 14). Des intérêts avec lesquels les pouvoirs publics doivent composer, mais en considérant que l'intérêt collectif diffère selon le point de vue, il doit être pensé en fonction des publics de la place et de leurs pluralités.

En septembre 1993, alors que le démarrage du chantier est imminent, un article du *Monde* intitulé « La place des Fêtes enfin réaménagée » rappelle le but, non atteint, du groupement d'associations d'obtention de la Maison de quartier. Il se termine par le souvenir de la promesse faite en février 1989 par la mairie de Paris au président de l'association de prendre en compte les habitants dans le réaménagement, finalement « marginalisés peu à peu par la puissance de la Ville »[201] selon les mots du président cité dans l'article. Il raconte l'effacement du rôle de l'association dans la participation au suivi et développement du projet, repris en main par l'administration appuyée par l'outil juridique « enquête publique » qui est paradoxalement proposé comme un outil de démocratie participative. Peut-on pour autant le considérer comme un « simulacre de démocratie » (Blatrix 1996 : 300), ou simplement comme un moyen d'inscrire une forme de participation dans la mémoire administrative ? De ce fait, la temporalité de l'action publique est déplacée, elle s'insère dans la mémoire administrative et ainsi les actions ne se situent plus au présent pour le présent mais au présent pour le passé.

La question du public encouragé à occuper la place grâce au réaménagement est perceptible au travers du conflit qui éclate entre association de résidents et association de commerçants au moment du chantier, et ce dans un contexte électoral. En 1994, alors que les travaux ont lieu, certains éléments du projet sont à nouveau remis en cause. Le nouveau du maire du 19e, Michel Bulté, élu depuis un an[202] soulève en juin la question de l'édification du mur le long de la rue Louise-Thuliez.[203] L'événement, que nous raconte le responsable de l'exécution des travaux, a pour conséquence une modification du projet au niveau des gradins : ayant été préalablement transformés en pelouse inclinée, ils deviennent des terrasses plantées.

> « Au départ du projet de Bernard Huet, tout ça, c'était des gradins, parce que place des Fêtes, il voulait faire une animation avec des gradins. Lorsqu'on a commencé le chantier et qu'on a commencé à édifier la première longrine et le premier soubassement ici, les commerçants qui étaient en face, et notamment l'opticien qui est toujours là, ils ont fait un tel bruit que le chantier a été arrêté. [...] C'était en phase travaux, j'étais dans la baraque de chantier, j'ai vu débarquer le maire et son premier adjoint qui m'a dit : "Monsieur, il faut arrêter les travaux." J'ai dit : "Non, moi, je ne peux pas arrêter." Le maire du 19e, je lui ai dit : "Moi, Monsieur le Maire, je ne peux pas arrêter les travaux, j'en ai pas le pouvoir. En revanche mon directeur, que vous pouvez joindre, peut me faire arrêter les travaux, parce que si je dois m'arrêter à chaque fois que

201. Article du *Monde* du 27 juin 193 « La place des Fêtes enfin réaménagée ». AdP 2214W 96

202. Élu en mars 1994 en remplacement de Jacques Féron. « Michel Bulté (RPR) a été élu maire du dix-neuvième arrondissement de Paris, mardi 15 mars, au cours d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, en remplacement de Jacques Féron, député (apparenté RPR), maire depuis 1983. [...] M. Bulté remplace Jacques Féron, âgé de quatre-vingt-deux ans, qui souhaite se consacrer davantage à ses activités à l'Assemblée nationale. » *Le Monde,* publié le 17 mars 1994 « Paris : M. Bulté remplace M. Féron comme maire du dix-neuvième arrondissement » https://www.lemonde.fr/archives/article/1994/03/17/paris-m-bulte-remplace-m-feron-comme-maire-du-dix-neuvieme-arrondissement_3798128_1819218.html

203. Courrier du maire d'arrondissement au directeur de la Voirie le 15 juin 1994. CAAC-FH côte 108

> quelqu'un rentre dans mon bureau, ça ne marche pas." Donc on a eu un arrêt de chantier qui a bien duré deux mois, le temps de refaire cette mission, de modifier le projet et de faire accepter. » (Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19)

Les travaux étant en cours, le conflit a lieu directement sur la place. Le responsable de l'exécution des travaux nous fait le récit de l'interruption du chantier par les commerçants mécontents : « Parce que j'étais pris en otage pendant le chantier, un jour les commerçants m'ont bloqué, ils m'ont bloqué et j'ai passé trois heures avec les commerçants pour leur expliquer, c'était un peu compliqué, un peu chaud. Ils voulaient tout et son contraire. »[204] Sans réponse de la part de leurs élus, les commerçants qui protestent contre la perte de visibilité de leurs boutiques[205] interpellent le responsable technique des travaux directement sur le chantier. Ce dernier, contraint, doit faire de la médiation à propos du projet. Ayant vent de l'affaire, une pétition est lancée par le groupement pour défendre le projet[206] et un courrier est adressé au conseiller de Paris et du 19e de l'opposition et futur candidat au poste de maire de l'arrondissement, pour l'informer de la « pression » des commerçants « non-habitants » pour l'annulation de l'amphithéâtre[207]. Le conseiller de Paris socialiste du 19e arrondissement édite immédiatement un tract demandant des explications au maire, l'enjoignant « de défendre l'intérêt général de tous les habitants de la place plutôt que de servir des intérêts particuliers », avant de conclure : « c'est la conception que j'ai du rôle d'un maire »[208]. Le projet de réaménagement de la place se construit en miroir de la bataille électorale qui se profile. Dans ce contexte, l'espace public cristallise l'attention et devient le support symbolique des opinions politiques et des intérêts particuliers à chacun des publics type. Finalement, le maire déclare, à six mois des élections municipales : « Moi, j'écoute la population »[209], en proclamant son attention à faire respecter le projet « au centimètre près ».

Cette période marque la première consultation de la population, par l'intermédiaire d'associations en amont du projet, et illustre la distinction entre consultation, concertation et participation. Malgré la promesse de campagne du maire Jacques Chirac, l'implication des habitants dans les projets urbains en est encore à ses débuts, comme le raconte le conducteur d'opération de l'époque : « Je pense que ça a été un des problèmes dans la concertation, c'est que ces gens-là, les représentants politiques, n'étaient pas du tout armés pour, pas affronter, mais en tout cas mener une concertation. Il n'y en a pas eu, en fait, à cette époque-là il n'y en avait pas, l'époque Chirac c'était pas un modèle de démocratie participative. »[210] Nous

204. Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19

205. En juillet 1991, suite à la présentation du projet par l'architecte dans les locaux associatifs du groupement, les commerçants redoutent l'invisibilisation de leurs vitrines depuis le centre de la place. Courrier envoyé le 4 juillet 1990 selon la date indiquée, mais tout porte à croire, en raison de la chronologie du projet, qu'il s'agit du 4 juillet 1991, signé du président de l'association des commerçants. AdP 2214W 96

206. Pétition d'une des associations membres du groupement « Place des Fêtes : pour une place habitée, pour un espace vivable », reçue le 17 novembre 1994. CAAC-FH côte 108

207. Courrier du groupement au conseiller de Paris et du 19e, le 24 novembre 1994. CAAC-FH côte 108

208. Tract « Place des Fêtes » de Roger Madec, conseiller régional d'Île de France, conseiller de Paris et du 19e, le 24 novembre 1994. CAAC-FH côte 108

209. Transmis par l'ancien chef de projet de l'agence Huet, un article du *Parisien* du 2 décembre 1994 reprend les grandes lignes de cette affaire.

210. Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19

observons dans cette période une transformation du mode de production urbaine de la part des pouvoirs publics, qui s'ouvre à des enjeux de participation et dans le même temps fait face à un changement de pratique de mobilisation de la part des acteurs locaux qui, conscients du poids a minima symbolique de leur implication, se positionnent en interlocuteurs capables de mener à bien des échanges pacifiés, dans un modèle d'urbanisme transactionnel (Levy 2006) où la négociation prime.

Les transformations des pratiques de décision dans les projets urbains s'accompagnent de la mise en place d'outils. Si certains déjà existants deviennent obligatoires, comme c'est le cas de l'enquête publique, d'autres tentent d'être inventés pour sonder les attentes de projet, mais l'enjeu de ces recherches de moyens de prise en compte pose la question de «l'impératif délibératif» tel que le qualifient Loïc Blondiaux et Yves Stimoner comme une réponse à une contrainte d'efficacité, dans un contexte de défiance vis-à-vis des formes plus classiques de représentation politique. Ainsi, cette recherche de prise en compte serait avant tout une recherche d'acceptation préalable du projet.

> «Les différentes technologies de la démocratie locale contribuent systématiquement à renforcer l'autorité de l'élu, en position de les retourner à son avantage dans un système restant dominé par la logique de la représentation. Plus que comme des instruments de démocratisation de la décision, ces dispositifs délibératifs et participatifs devraient être pensés comme de simples techniques managériales de gestion des conflits sociaux, ou comme l'une des formes de la "gouvernementalité" contemporaines, au sens de Michel Foucault» (2009 : 37)

Dans ce cadre l'impératif, pour les auteurs, se fait norme, avec le risque qu'il prenne la forme de marketing politique et qu'en conséquence il discrédite plus qu'il ne légitime la représentation politique qui l'a mis en place. En miroir de cet impératif, la volonté d'obtention d'une place dans le processus décisionnel s'uniformise et parallèlement s'individualise autour d'une figure, celle du président du groupement, qui obtient la promesse, la subvention et ainsi une certaine forme de reconnaissance, puis progressivement ses actions suscitent de la méfiance de la part de l'administration et des élus. Nous lisons dans la tension croissante de cette relation entre association et institution toute la complexité d'un partage de pouvoir décisionnel à la frontière intérêt collectif et de représentation individuelle, entre considération et suspicion.

5. Compensation et recomposition 2001-2016

Lors de son élection à la présidentielle en mai 1995, Jacques Chirac laisse sa place de maire de Paris à Jean Tiberi, pour organiser les élections municipales de juin 1995. Celui-ci est élu par le Conseil de Paris fin juin[211]. Dans le contexte d'un taux d'abstention supérieur à 50 %, les 3e 10e, 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements changent de bord politique et passent à gauche. Ces six arrondissements de l'Est parisien ayant reçu des investissements importants de la mandature Chirac[212], leur revirement peut être

211. 99 élus de la majorité, 63 de l'opposition de gauche (PS, PC, divers gauche et écologistes) et 1 élu Front national.

212. Dans le cadre du Plan-programme pour l'Est parisien (cf. §I.1).

analysé comme un constat d'échec des transformations urbaines réalisées (Rullier 2004). Cela correspond également à « l'émergence d'un tissu associatif » (Combeau et Nivet 2000 : 323) de plus en plus vigilant et critique vis-à-vis de l'aménagement de la ville de Paris. Comme l'expliquent les auteurs Combeau et Nivet : « Les socialistes voient dans ces associations un point d'appui considérable » (*ibidem.*), de plus certains responsables associatifs deviennent à l'occasion de cette élection conseillers de Paris[213]. Dans le cas de la place des Fêtes, le candidat socialiste joue sur les conflits entre associations pour se donner de la visibilité et de la légitimité comme nous avons pu le voir en fin de période précédente.

Ce changement de bord politique de l'arrondissement marque un tournant, mais surtout une rupture, qui se manifeste symboliquement le soir de l'élection comme nous en fait le récit l'une des nouvelles élues de l'équipe municipale de l'époque : « Déjà, le soir même, ils avaient coupé l'électricité. Le maire Madec, le futur maire, a dû prendre la parole… Je ne sais pas si vous avez connu le type, mais c'était un gars plutôt effacé. Enfin bon, il a dû prendre la parole sur le balcon, sans son ! »[214] Si la passation de pouvoir est conflictuelle d'une équipe municipale à l'autre, la finalisation des aménagements entamés sous le mandat précédent se termine à bas bruit. Les travaux de la place des Fêtes s'achèvent en juin 1996 sans inauguration. Seul le responsable de l'exécution des travaux marque le coup en invitant architectes et entreprises à célébrer cela dans son bureau provisoire, la base vie du chantier, installée judicieusement sur le terrain convoité de longue date pour l'édification de la Maison de quartier : « Pour fêter la fin des travaux de la place des Fêtes et à l'occasion de son départ [le responsable de l'exécution des travaux] serait heureux de vous retrouver autour d'une table pour une dernière réunion de chantier le vendredi 21 juin 1996 à 12 h 30. au 29-31 rue du Pré-Saint-Gervais 75019. »[215] De cette fin il nous dira avoir « accouché dans la douleur »[216] en raison du retard et du changement municipal. Lors de notre rencontre, la proximité, dans son souvenir, entre les deux événements – élection politique et livraison du chantier – est telle que les dates se confondent, l'année 1995 et 1996 n'en formant plus qu'une.

> « Moi, j'ai terminé en juin le chantier, en mai il y a eu les élections. La mairie, qui était à droite, du 19e est passée à gauche, et comme je le disais tout à l'heure, ils étaient contre, dès l'origine, ce projet-là. La mairie de gauche était contre le projet de réaménagement de la place des Fêtes, donc ils n'ont pas porté forcément le lieu, ça ne les intéressait plus et ça n'intéressait plus personne, et y compris dans mes directions, dans les directions de la Ville. […] Normalement, je devais livrer en mai, avant les élections, ce qui est logique, mais bon, on a eu du retard de chantier, il a fallu arriver à livrer, et quand je dis en juin, c'est vraiment les dernières finitions, donc derrière la mairie… Moi j'avais demandé à la direction des Affaires culturelles de faire quelque chose par rapport à cette place, de mettre en valeur. […] Mais aux élections de mai 1995, ça a

213. Les listes de gauche des élections de 1995 sont composées pour partie de responsables d'associations locales. « Décidées à peser sur le politique de la ville, les associations se regroupent en créant la Coordination et liaison des associations de quartier (CLAQ), qui en juin 1994 rassemble une soixantaine d'associations. Les socialistes voient dans ces associations un point d'appui considérable. » (Combeau et Nivet 2000 : 323). La CLAQ œuvre particulièrement sur des sujets d'urbanisme, et ainsi, aux élections de 1995, son président est élu sur la liste de gauche du 19e arrondissement. https://opendata.paris.fr/explore/dataset/les-conseillers-de-paris-de-1977-a-2014/table/?refine.mandature=1995-2001&sort=secteur

214. Extrait d'entretien avec une élue d'arrondissement, période 1995-2001, le 12/12/19.

215. Invitation adressée par courrier le 29 mai 1996 au chargé de projet de l'agence d'architecture Bernard Huet de la part du responsable de l'exécution des travaux. CAAC-FH côte 176

216. Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19

été la perte de quelques arrondissements parisiens, dont le 19e, donc c'était une claque pour Chirac. Et d'un seul coup, la direction de la Voirie… n'était plus intéressée, puisque la direction de la Voirie obéit aux ordres du maire central, on est aux ordres du maire central. Et donc ça intéressait beaucoup moins les gens à la place des Fêtes, ce qui est vraiment dommage. » (Extrait d'entretien avec le responsable de l'exécution des travaux, Ville de Paris, période 1991-1996, le 17/04/19)

Les aménagements réalisés dans les arrondissements passés à gauche sont invisibilisés, que ce soit par le pouvoir central dont la politique a été mise en défaut par l'élection, ou à l'échelle locale de l'arrondissement où l'opposition à la politique de la mairie de Paris prévaut. Le changement d'équipe municipale marque la mise en place d'instances de démocratie locale, et le 19e arrondissement est un quartier précurseur dans l'instauration des conseils de quartier. Dans son article « La démocratie à la parisienne », Bernard Rullier raconte l'installation de ces conseils dans plusieurs arrondissements, dont le 19e, bien avant l'obligation par la loi en 2002[217]. Cependant, ces conseils de quartier ont davantage une valeur symbolique qu'effective, la figure du maire d'arrondissement étant faible face à celle du maire de Paris qui « ne voulait pas de conseil de quartier, surtout pas. Donc on a pris nos décisions dans les arrondissements de gauche »[218] comme nous le raconte l'élue municipale qui devient l'élue responsable du conseil de quartier de la place des Fêtes. La décision de créer cette instance répond à la revendication des militants de gauche engagés dans la campagne « d'avoir la possibilité pour les gens du quartier de faire des propositions, d'avoir des idées sur la réalisation d'un certain nombre de choses, de participer à la vie du quartier, pas seulement une fois tous les six ans en votant pour le conseil municipal »[219]. Par ces mots, l'élue met en avant la volonté de proximité que la nouvelle équipe municipale essaie d'instaurer : un « échelon local » (Blatrix 2010) dont l'échelle et l'emprise ne sont pas celles du quartier administratif, mais celles d'un quartier davantage vécu, en l'occurrence celui de la Place des Fêtes.

Dans l'intervalle 1995 à 2001, les associations évoluent, le groupement d'associations devient la Maison de la Place des Fêtes[220]. Elle continue de gérer le local du 8-10 rue Augustin-Thierry et gagne le combat de la création d'un équipement, en abandonnant cependant l'idée d'en obtenir la gestion. Durant cette période, les acteurs changent et les enjeux se déplacent, une part importante de l'activité se concentre sur la conservation de leurs acquis, position et lieu.

Une forme d'accomplissement

En 2007, le centre d'animation de place des Fêtes ouvre. S'il peut être perçu comme l'aboutissement d'un projet bien antérieur, celui de la Maison de quartier, il en diffère cependant dans son mode de gestion et de gouvernance. L'ancienne élue à la Culture de 1995 à 2001, et habitante du quartier depuis

217. La « loi Vaillant » du 27 février 2002 pour toutes les communes de 80 000 habitants et plus. Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000593100/#:~:text=%2D%20Dans%20les%20 communes%20de%20100,%C3%A0%20 la%20 disposition%20des%20 habitants.

218. Extrait d'entretien avec une élue d'arrondissement, période 1995-2001, le 12/12/19

219. *Ibidem.*

220. Par changement de statut le 22 octobre 1997. AdMpdf

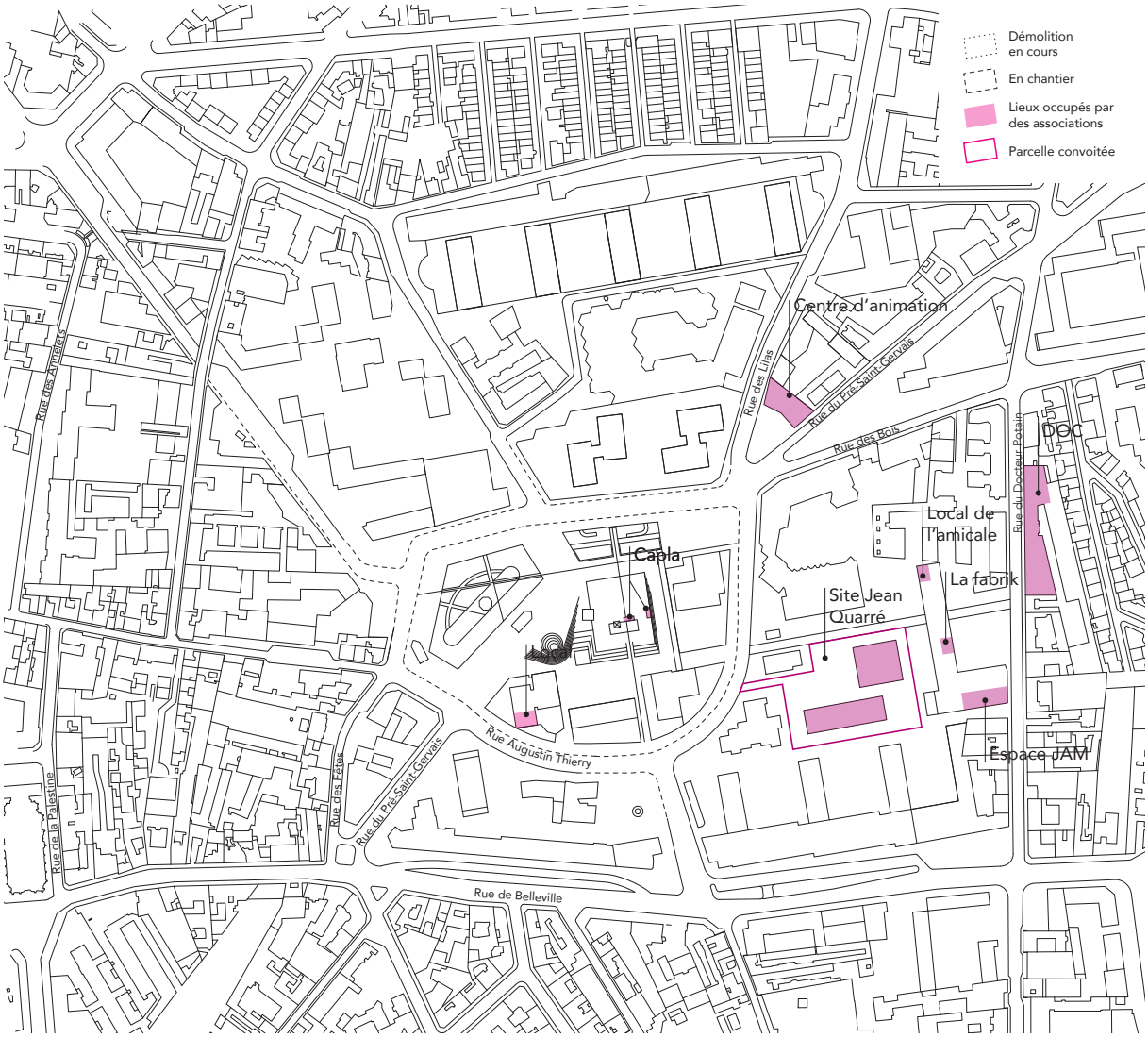

[fig. 10] Carte du quartier, 2016

1968, résume : « Il a fallu trente ans entre le moment où, la première fois, on a demandé un équipement, et le moment où le centre d'animation s'est ouvert, trente ans. »[221] Le terrain à l'angle de la rue des Lilas et de la rue du Pré-Saint-Gervais est promis depuis 1963 pour la réalisation d'un centre social et est convoité de longue date par le milieu associatif pour l'édification de la Maison de quartier[222]. Lors de la construction de logements par et pour l'APHP sur la parcelle, 1 000 m² sont gardés en réserve pour le futur centre d'animation. En 1998, l'association la Maison de la Place des Fêtes s'engage dans la démarche de projet et déclare vouloir « faire participer les habitants et acteurs de la place des Fêtes par un sentiment d'appartenance à leur quartier, riche des cultures qui s'y côtoient »[223]. L'appartenance, selon l'association Maison de la Place des Fêtes, est ici explicitement liée à l'implication des habitants dans le projet. Dans cette optique, et pour initier les réflexions, elle organise dans ses locaux une exposition de projets d'étudiants en architecture[224] pour la commande d'une Maison suivant les volontés des associations mises en forme dans un cahier des charges. De plus, l'association interpelle les élus en rédigeant un manifeste adressé au maire d'arrondissement pour réclamer la construction de la Maison et sa gestion, et en se rendant à la permanence de l'ancien maire du 19e, Michel Bulté, devenu adjoint au maire de Paris chargé de l'Urbanisme[225].

Le changement de nom d'association s'accompagne d'un changement d'organisation. Elle s'organise en collège, se rapprochant de l'organisation du conseil de quartier, avec pour but d'être l'organe de gestion de l'équipement.

> « À partir du moment où la gauche est arrivée, [l'équipement] a été étudié par l'équipe Madec qui était maire à ce moment-là, avant Dagnaud [...] Le mérite de notre génération, que je situe sur vingt ans de 1980 à 2000, c'est d'avoir entretenu qu'il fallait qu'il y ait un équipement de quartier digne de ce nom et que nous voulions le gérer... » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

Cependant, le départ du fondateur, pour des raisons familiales, marque une diminution de l'envergure des revendications de la Maison de la Place des Fêtes en 2000 : « L'équipe du moment ne s'est pas battue, à mon regret, mais moi j'étais plus là, j'avais quitté en 2000, j'avais fini mon temps. »[226] À cela s'ajoute l'élection municipale de 2001, par les membres du Conseil de Paris[227], d'un maire socialiste.

---

221. Extrait d'entretien avec une élue d'arrondissement, période 1995-2001, le 12/12/19

222. Propriété de l'Assistance publique, il a été, pour partie, le lieu d'installation du terrain d'aventure. Courrier de la Sagi au directeur de l'Urbanisme le 19 mars 1963. AdDU 4111W1241

223. Texte de présentation de l'exposition. AdMpdf

224. Des étudiants de quatrième et cinquième années de l'École d'Architecture UP6, ancien nom de l'École nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette. Le nom des enseignants n'est pas précisé dans les documents trouvés dans les archives de l'association.

225. « Manifeste pour une Maison de la Place des Fêtes », le 19 septembre 1997, et Manifestation à la permanence de Michel Bulté place de l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 1999. AdMpdf

226. Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19

227. Aux six arrondissements déjà gagnés en 1995 par la gauche s'ajoutent le 2e, le 4e, le 9e, le 12e, le 13e et le 14e. Malgré une majorité de voix pour les candidats de la droite, la gauche et les écologistes remporte une majorité de sièges au Conseil de Paris.

> « En 1995, la municipalité du 19e est passée à gauche, et en 2001 ou en 2002 c'est l'ensemble de la Ville de Paris qui passe à gauche avec Delanoë, et c'est à partir de ce moment-là que l'équipement a pu se construire là où on l'avait prévu. La municipalité de droite avait une structure pour gérer ses équipements collectifs, mais la municipalité de gauche avait aussi sa structure laïque, j'ai oublié son nom… . Et j'étais un petit peu en colère parce que moi dans mon esprit c'était nous, les associations, qui devions gérer cet équipement, et là les membres de l'association et les autres ne se sont pas sentis en capacité de ! » (Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19)

Cette nouvelle municipalité prend la tête des directions de la Ville, qui malgré la réorganisation de 1977, n'avait que peu changé dans les modes de travail. L'application de la « loi Vaillant » en 2002[228] franchit une étape supplémentaire dans la gestion locale de la politique municipale en généralisant ce qui avait déjà cours dans l'arrondissement depuis 1995, la mise en place de conseils de quartier, et en instaurant le rôle d'adjoint de quartier par la loi. Ce dernier est en charge de la diffusion des informations entre élus et habitants, et un conseil de quartier dont le périmètre est fixé par le conseil municipal ou le Conseil de Paris sur proposition des conseils d'arrondissement est établi[229]. Bien que rendu obligatoire, le conseil de quartier reste une instance consultative[230], son pouvoir à l'échelle des quartiers dépend de la volonté des maires d'arrondissements (Blatrix 2010 ; Rullier 2004). L'enjeu de cette loi est de répondre « aux attentes accrues des citoyens en matière de concertation et de participation aux choix des grands projets d'aménagement ou d'équipement »[231]. L'urbanisme et les travaux d'aménagement de la ville sont donc au premier plan des domaines où les citadins sont amenés a de prononcer, via des concertations voire des référendums[232]. Cette généralisation des pratiques de démocratie locale n'est pas pour autant une homogénéisation à l'échelle de la capitale, où chaque conseil a son propre fonctionnement, comme nous le rappelle Bernard Rullier qui, en proposant une lecture critique de l'application législative des conseils de quartier, met en garde contre l'écrasement des dynamiques autonomes déjà existantes et le risque de renforcement d'un public déjà aguerri à la politique locale, sans élargir le spectre à d'autres profils de participants. Cette dynamique offre néanmoins un outil de politisation, à la portée des maires d'arrondissement, qui dans le cas de Paris peut aboutir à une « sur-politisation » (Rullier 2004 : 30) des citadins, comblant la carence ou la surcharge des élus d'arrondissement. Avec le changement de bord politique de la ville, le projet d'équipement reprend, mais change d'envergure sur le plan de la gestion. Le président de la Maison de la Place des Fêtes de 2003 à 2007 explique l'abandon de la volonté de gestion en raison du fonctionnement bénévole de l'association :

---

228. La généralisation des conseils de quartier était une promesse de campagne du candidat Bertrand Delanoë dans son programme « Paris changeons d'ère : dialoguer avec les Parisiennes et les Parisiens, remettre Paris en mouvement. » (Rullier 2004)

229. « Sur proposition des conseils d'arrondissement, le conseil municipal ou le Conseil de Paris fixe le périmètre des quartiers. Les conseils d'arrondissement créent pour chaque quartier un conseil de quartier. » Article L2511-10-1

230. L'histoire de la création de ce texte de loi est relatée dans un passage de l'article de Bernard Rullier (2004), dans lequel est expliqué ce qu'aurait pu être la loi et ce qu'elle a finalement été en raison d'un « compromis laborieux » au vu de l'approche de l'élection présidentielle.

231. https://www.lemoniteur.fr/article/presentation-des-principales-dispositions-de-la-loi-relative-a-la-democratie-de-proximite.1514644

232. « Référendum organisé par la mairie du IIIe arrondissement sur l'avenir du Carreau du Temple, le 1er février 2004, qui a permis à 4 082 habitants âgés de plus de quinze ans, travailleurs ou étrangers, de choisir entre trois projets d'aménagement en lice. » (Rullier 2004)

> « Il faut gérer le personnel, et tout ça, c'est compliqué, alors que la plupart des gens qui étaient à la Maison de la Place des Fêtes, c'est des bénévoles, donc il faut trouver… Quand la mairie a dit "Ce sera la Ligue de l'enseignement qui gérera tout ça, comme dans les autres quartiers", bon il y a pas eu trop d'opposition par le fait qu'on ne voyait pas comment on allait gérer ça. » (Extrait d'entretien avec le président de la Maison de la Place des Fêtes, période 2003-2008, le 21/01/20)

Faute de solution impliquant des moyens humains et non uniquement du bénévolat, l'association accepte la décision de la Ville de confier la gestion du lieu à la Ligue de l'enseignement, comme dans tous les centres Paris Anim' de la Ville[233]. Ce sont des équipements de proximité de la Ville de Paris. Les centres Paris Anim' proposent des activités de loisir sportives et culturelles payantes selon des tarifs modulés en fonction du quotient familial. Le nom Paris Anim', donné aux cinquante centres existant à Paris, regroupe des équipements dont la gestion est confiée à plusieurs associations œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire. Ainsi, en confiant la gestion de l'équipement construit place des Fêtes à une association d'envergure nationale, la Ligue de l'enseignement[234], la municipalité enterre le projet de gestion autonome par les associations locales et inscrit le programme dans une visée d'éducation populaire par le loisir (Besse 2019). L'association Maison de la Place des Fêtes participe néanmoins à l'élaboration du programme en vue du concours d'architecture qui sera remporté par l'architecte Christian Biecher. Le bâtiment abrite plusieurs salles d'activité, deux salles de danse, une cuisine pédagogique et une salle de spectacle ainsi que des bureaux pour l'administration du centre. Une fois le bâtiment terminé, le président de l'association Maison de la Place des Fêtes contribue à la valorisation du travail mené dans le bilan de la mandature du maire d'arrondissement, en vue des élections municipales de 2008.

> « Il a été ouvert en 2007 parce que je me rappelle… Il y avait des élections à cette époque-là ? […] c'est tous les six ans, 2008, 2014, parce que je sais que dans la campagne des élections, je ne sais plus si c'est Halima Jemni [élue chargée du quartier] ou Dagnaud [maire de l'arrondissement] qui m'avait demandé de me faire filmer devant le centre d'animation. J'avais trente secondes pour dire la participation de la Maison de la Place des Fêtes à l'élaboration de ce centre d'animation, c'était une petite vidéo qui était apparue dans le début de campagne de la mairie de l'époque 2006-2007 quoi. » (Extrait d'entretien avec le président de la Maison de la Place des Fêtes, période 2003-2008, le 21/01/20)

La participation des habitants, via les associations, dans l'édification du centre d'animation, se joue avant tout sur le terrain politique, elle est argument de campagne, l'architecture contribue à la mise en visibilité des politiques de démocratie participative de l'équipe municipale.

---

233. Ce sont des équipements de proximité de la Ville de Paris. Les centres Paris Anim' proposent des activités de loisir sportives et culturelles payantes selon des tarifs modulés en fonction du quotient familial.

234. La Ligue de l'enseignement est une confédération d'associations françaises créée en 1866. Sous le nom de la Ligue française de l'enseignement, elle milite pour l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Elle élargit son champ d'action à des activités de loisirs durant le Front populaire. Cette dynamique, tournée vers l'animation par les centres sociaux, s'accentue à la fin des années 1960 pour englober les différentes pratiques qui se déroulent dans les lieux (Moser et al. 2004).

Le centre d'animation, dont la gestion est déléguée à la Ligue de l'enseignement, fait l'objet de nombreuses critiques dans le quartier. Il est dénoncé comme « consumériste » par l'une des actrices ayant pourtant milité pour son implantation, elle nous en fait la critique :

> « Je ne me suis pas servie de ce centre d'animation parce que c'est très consumériste. Tu veux faire de la danse : il faut payer, tu veux faire de la chorale : il faut payer, tu veux faire un truc : bah il n'y a pas, vas dans un autre centre ! On ne peut pas créer des choses, alors il y a des loueurs, des loueurs de salles pour faire des animations. Je n'avais pas compris qu'un centre d'animation ce serait comme ça. Par exemple, avec l'une des associations, au début, on a été demander naïvement, puisqu'il y a une cuisine, de pouvoir être dans la cuisine pour cuisiner un repas de quartier qu'avec le conseil de quartier on offrait aux habitants. Mais non, c'est compliqué, il faut payer des animateurs de la Ligue de l'enseignement. Donc ça ne sert à rien, on a un centre d'animation pour quoi faire, pour faire des cours de cuisine pour les bobos ? Il y a cinq clients pour faire des sushis, c'était pas tout à fait ça que l'on voulait, donc c'est très décevant. » (Extrait d'entretien avec un des membres du conseil de quartier, période 1989-2020, le 14/11/19)

De l'intention initiale de construction de la part des pouvoirs publics d'un centre social à la réalisation *in fine* d'un centre d'animation, un glissement sémantique s'opère. Le changement de dénomination illustre le changement de paradigme qui a lieu dans les centres sociaux et socioculturels dès les années 1960 pour regrouper « une série de fonctions déjà présentes dans le domaine socioculturel » (Moser et al. 2004 : 14). Dans les années 1980, les systèmes d'agrément et de financement des centres sociaux passent aux mains des Centres d'allocations familiales locales, initiés par l'extension du domaine de prestation de services de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) en 1971 aux centres sociaux. Ce qui a pour effet de changer la nature des propositions émises par les centres sociaux pour entrer dans les cases de commandes spécifiques établies par les pouvoirs publics. Ce système de financement limite la possibilité pour les centres sociaux d'accueillir les initiatives émanant des citadins, n'ayant pas les moyens de les financer faute de subventions globales de fonctionnement (Coti 2016). Ce tournant réalisé par la reconnaissance de l'État s'accompagne d'une valorisation de la vocation d'« animation globale » de ces centres, comme un facteur de vie sociale au détriment de « la question sociale qui avait présidé à son invention » (Durand 2006) en déplaçant les pratiques de travail social et de pédagogie sociale vers des activités d'animation (Moser et al. 2004). Dans le cas du centre d'animation de la place des Fêtes, la construction et la gestion du centre d'animation échappent aux acteurs locaux pour être confiées à une structure associative professionnelle agissant comme « fournisseur de service » (Godbout 2007 : 82) vis-à-vis du public du quartier, sans mise à disposition du lieu pour les associations locales.

Peu de temps après, c'est au sein du conseil de quartier de Place des Fêtes que les premières velléités de réaménagement naissent en 2010[235], lors d'une réunion publique au centre d'animation de la place des Fêtes. À l'initiative des membres du conseil de quartier, un diagnostic urbain de la place est présenté par un agent de la direction de la Voirie et des Déplacements, qui donnera lieu deux ans plus tard à la

235. Compte-rendu du conseil de quartier Place des Fêtes du mercredi 20 octobre 2010, https://mairie19.paris.fr/pages/conseil-de-quartier-place-des-fetes-12833

diffusion d'un questionnaire auprès des habitants (cf. §I.2 et §II.2) mettant en route le réaménagement de la place.

L'émergence de nouvelles figures

L'avènement de ce projet provoque la création d'une association dédiée, les Amis de la Place des Fêtes, en 2012. Elle a pour objectif d'être l'interlocutrice de référence sur le projet de réaménagement de la place. L'une des fondatrices raconte la création de l'association pour être « prêts » à participer au réaménagement de la place.

> « À ce moment-là, c'était avant la concertation, et en fait du coup il y a eu cette première phase ou en fait s'est construit le socle de base des Amis de la Place des Fêtes. Et puis ensuite on était prêts, et on s'est impliqués dans la concertation, dans la première phase de la concertation, après ce qui est intéressant c'est que du coup ça a permis d'avoir une espèce de petit collectif d'habitants qui avait, voilà, une écoute les uns des autres et un petit socle de base qui avait des envies pour le quartier, et qui a pu, du coup, être un interlocuteur pour la mairie [...] En vrai c'est plutôt un espace, c'est comme ça qu'on l'avait pensé, c'est plutôt un espace d'échange et de débat, pour avoir un espace un peu démocratique qui soit un peu en dehors de la mairie. Alors après il [le petit socle] a son histoire propre, c'est des personnes identifiées qui le portent, donc du coup ça ne représente pas tous les gens du quartier, ça représente certaines personnes du quartier et voilà. Mais moi je pense que sur la méthode, c'est intéressant dans une concertation d'avoir aussi des gens qui sont structurés en association, parce que du coup c'est transparent aussi, qui en fait partie, comment il fonctionne… Voilà. Voilà, c'était assez simple, c'était assez simple, mais c'était super. » (Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19)

Par ses propos, elle énonce l'objectif de former, par la fondation d'une association, un espace démocratique dans lequel les personnes y prenant part puissent être identifiées et identifiables, tant pour les gens du quartier que pour les pouvoirs publics. Ainsi se forme le socle de base autour des créateurs de l'association, eux-mêmes militants d'Europe Écologie-Les Verts. Ils sont à l'initiative d'actions qui empruntent des méthodes de transformation urbaine par la participation et utilisent les compétences détenues par les membres pour entamer un diagnostic spontané, en traduisant les besoins du quartier (Renaud 2001) pour les pouvoirs publics.

> « Et à l'époque… On avait commencé avec une marche exploratoire en cœur de place, et là tout d'un coup il y a trente-cinq, quarante personnes qui sont venues. [...] Par l'association, on avait distribué dans toutes les boîtes de la place une invitation, et on a fait ça avec un copain urbaniste [...] Et on a fait une marche, on est allés dans tous les coins de la place pour regarder ce qu'il y avait, ce qu'il n'y avait pas. » (Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

Les membres de l'association « les Amis » se réunissent pour éclaircir leurs attentes et envies et porter des préconisations auprès des pouvoirs publics pour la suite du projet. Ils créent un blog Internet pour commencer à médiatiser leur démarche et publient en octobre 2012 le texte « Quelques questions pour

lancer les débats »[236] axé sur des sujets de végétalisation, de déplacement et de qualité de vie. Après l'annonce par la mairie d'arrondissement du lancement des études en vue d'un réaménagement, l'association interpelle le politique quant à l'avancement du projet, se plaçant immédiatement dans une démarche de participation « au-delà de la simple consultation »[237].
L'association poursuit ses actions en organisant des rencontres et des soirées débat au centre d'animation. En décembre 2013, elle intègre le Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA). Dans le même temps, l'association commence à porter son regard vers le site du lycée technique Jean-Quarré, désaffecté depuis 2006, et demande des informations quant à l'avenir envisagé par la municipalité sur la parcelle. Une fois le processus d'étude en vue du réaménagement de la place des Fêtes lancé[238] et suite aux élections municipales de 2014[239], les fondateurs laissent leur place à la présidence de l'association à d'autres membres, sans appartenance politique manifeste. Le 5 avril 2014, Anne Hidalgo est élue maire de Paris. Dans son programme « Paris qui ose »[240] figure un vaste projet de réaménagement de places[241]. La nouvelle mandature propose à l'échelle de Paris la mise en place d'outils dits de « démocratie collaborative »[242]. Le vote, le 16 décembre 2014, du budget pour l'année 2015 est en cela significatif, il établit la mise en place du dispositif du budget participatif. Et dans le même temps, il annonce, pour le quartier, le réaménagement de la place des Fêtes ainsi que la création d'une bibliothèque dans le quartier[243].

Durant l'année 2015, deux nouveaux groupes d'acteurs locaux se constituent. Chacun d'entre eux naît en réaction à des événements singuliers dans l'histoire de la ville et de la société. Les 7, 8 et 9 janvier 2015, la série d'attaques terroristes en Île-de-France entraîne la mise en place, le 12 janvier, de l'opération militaire Sentinelle en renfort au plan Vigipirate. Cette situation suscite des inquiétudes chez certains

236. http://lesamisdelaplacedesfetes.blogspot.com/2012/10/quelques-questions-pour-lancer-les_15.html

237. Courrier de l'association les Amis de la Place des Fêtes à l'élue en charge du quartier le 27 février 2013 sur le blog de l'association http://lesamisdelaplacedesfetes.blogspot.com/2013/03/lettre-lattention-de-mme-halima-jemni.html

238. Les premiers ateliers menés par l'Équipe Préconisation (cf. §I.2) ont lieu à partir de décembre 2013. L'association les Amis publie sur son blog une charte en octobre 2014 « Pour un projet ambitieux et de qualité avec les habitants » visible sur leur site http://lesamisdelaplacedesfetes.blogspot.com/p/la-charte.html

239. Au cours de cette élection, une partie des fondateurs de l'association candidats sur la liste Europe Écologie-Les Verts sont élus suite au regroupement avec la liste PS au second tour. Nous reviendrons sur cela dans le chapitre 3 de la deuxième partie (cf. §II.3)

240. Le programme est élaboré sous la direction du maire du 19e arrondissement et en s'inspirant, pour partie, des propositions de l'association Oser Paris, présidée par le codirecteur de la campagne d'Anne Hidalgo et qui deviendra chargé de l'Urbanisme à la mairie de Paris.

241. « À l'image des berges de Seine redonnées aux piétons, l'espace public de demain sera flexible, ouvert et appropriable par tous. D'ici 2020, je lancerai de nouveaux projets ambitieux tels que le réaménagement de la place de la Bastille, de la Nation, de Montparnasse, de Denfert-Rochereau et du Panthéon, la rénovation des gares et des quartiers environnants, et j'effacerai la frontière du périphérique en y implantant les symbole de l'urbanisme du futur. » « Paris qui ose » p. 54

242. « Paris qui ose », paragraphe « Décider avec les Parisiens » p. 166-167

243. Préalablement annoncé dans une tribune du journal *Le Monde*, le 15 septembre 2014, par la maire de Paris « Pour une plus forte démocratie citoyenne à tous les échelons du pouvoir » https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/15/pour-une-plus-forte-democratie-citoyenne-a-tous-les-echelons-du-pouvoir_4487629_3232.html et le Programme d'investissement de la mandature 2015 qui annonce le réaménagement de places : « 30 millions d'euros seront ainsi consacrés au programme de rénovation des grandes places parisiennes, qui portera en priorité sur la Bastille, Nation, Panthéon et place des Fêtes, mais aussi place d'Italie, Gambetta et place de la Madeleine. » p. 6 et la bibliothèque p.12 https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/ra/Le%20programme%20d%C3%A9taill%C3%A9%20de%20la%20mandature.pdf

résidents du quartier quant aux répercussions possibles à l'échelle locale, comme nous le raconte l'une d'entre elles, Maud, qui monte peu à peu un groupe de discussion dans le quartier.

> « C'est né en janvier 2015, suite aux attentats, en fait tout le monde a été bouleversé, mais pas tout le monde pour les mêmes raisons. Après, très vite, ça a été de dire "ils vont stigmatiser encore plus les Maghrébins et les Africains et les gens qui *a priori* sont de culture musulmane", et dans le quartier il y a plein de gens comme ça, les gens vont commencer à se monter les uns contre les autres et… Je ne le disais pas comme ça à l'époque, mais c'est quand même ce qui est arrivé, qu'on allait voir nos libertés vachement restreintes et qu'on allait vivre une ambiance dans notre vie quotidienne vachement endommagée par ces événements-là, qu'il allait y avoir des flics partout, et des contrôles partout, des militaires partout… À peu près ce qui s'est passé. […] Et je suis allé à une réunion sauvage à Montreuil, pour réfléchir avec des gens de ce que l'on pouvait faire à notre niveau […] Donc je suis allé à cette réunion qui ne m'a pas convenu du tout parce qu'à part déboucher sur faire des banderoles… Si, il y a une jeune fille qui a parlé de faire du lien avec des gens de culture musulmane, pour ne pas les laisser s'isoler, mais c'est la seule… Et du coup sur le chemin du retour de cette réunion, je me suis dit, en fait, il faut qu'on fasse quelque chose ici, en fait le seul moyen de faire quelque chose qui puisse avoir une utilité et qui ne soit pas trop coûteux c'est dans notre quotidien, c'est vraiment là où on vit, où on travaille… » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du collectif d'habitants Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

Elle commence à en parler autour d'elle à ses « copains, voisins, parents, assez politisés, je leur ai dit : "Qu'est-ce que vous en dites, on essaie de monter un collectif ici d'entraide et de solidarité", ils m'ont dit banco »[244]. Elle élargit progressivement le cercle à ses connaissances « politisées et non politisées, mais en tout cas qui apprécient leur quartier »[245] précise-t-elle. À son initiative, une première réunion a lieu, dans un bar, un peu plus haut que la place, un premier noyau d'individus se consolide. Maud choisit, après avoir regardé des actions qui se déroulaient ailleurs, d'inscrire son action « ici », là où elle vit. Dans son discours, l'importance du lieu, l'attachement, le vécu et le quotidien sont indémêlables de la question de l'engagement. L'été venu, ce groupe organise ce qu'il nomme une « gratiferia », un vide grenier gratuit, au niveau de la bouche de métro Télégraphe et ouvre une page Facebook pour communiquer sa démarche et les rendez-vous à venir.

Le second événement qui initie la structuration d'un autre groupe de personnes a lieu en juillet 2015, lorsque des migrants trouvent refuge dans le lycée inoccupé Jean-Quarré. Des parents d'élèves du collège adjacent, pour la plupart, organisent l'aide à l'échelle du quartier et interpellent les pouvoirs publics sur la situation. L'une des fondatrices de ce qui prendra le nom du Cafête nous raconte : « Ça a été fédérateur, si tu veux, il s'est passé tellement de choses, moi j'habite l'immeuble à côté. C'est quand même beaucoup des gens qui étaient des riverains qui se sont investis et qui sont intervenus. Ça crée des trucs… »[246] Au cours de l'hiver 2015-2016, tandis que les gratiferias se déplacent au Doc dans l'ancien

244.Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020 le 17/10/18

245. *Ibidem.*

246. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 26/09/18

lycée professionnel du 26 rue du Docteur-Potain[247], se rapprochant de la place des Fêtes, les membres du second groupe, suite à l'évacuation des migrants[248], cherchent à poursuivre leurs actions en s'impliquant dans la vie associative de la place et proposent avec « beaucoup de gens qui ont de près ou de loin donné un coup de main au moment de Jean-Quarré »[249] de créer un café collectif sur la place, le Cafête. Enfin la structuration plus politique du premier groupe se fait en écho au mouvement Nuit Debout qui commence au printemps 2016. Lors d'une de ces nuits sur la place de la République, Maud prend la parole et propose de lancer « une assemblée de quartier, à Place des Fêtes [...] avec l'idée qu'il fallait absolument s'organiser localement, qu'il fallait faire des assemblées locales »[250].

Une construction parallèle

En parallèle de la construction urbanistique, nous avons proposé dans ce chapitre d'observer la constitution de l'action sociale du quartier autour de l'engagement sur des sujets urbains. Les habitants du quartier se structurent en premier lieu en d'opposition au projet urbain, l'impact de l'opération sur leur quotidien constitue le levier de mobilisation. Un premier temps de transmission d'informations et d'apprentissage s'ouvre, dans lequel tous les acteurs impliqués dans l'opération sont réunis, échangent et discutent de l'avenir du quartier. Alors que la démolition du quartier a lieu et que la reconstruction s'amorce, les revendications se déplacent, l'enjeu devient la prise en compte des besoins des sociaux du quartier par une offre d'équipement. Pour cela, le milieu local, réuni en association, commence à déployer un éventail d'outils de contestation. Dans ce contexte, l'association se substitue progressivement au monde religieux qui en avait jusqu'à présent la charge [fig.2].

Dans le quartier, radicalement transformé entre chantier et nouveaux bâtiments, la mise à sa disposition de plusieurs locaux autour de la place légitime l'association et valorise ses compétences en termes d'animation et de gestion. Cela contribue à intensifier son action, et la réclamation d'un espace social autogéré est formulée par le milieu associatif. Malgré des soutiens politiques et d'autres associations au-delà des frontières du quartier, le projet d'implantation d'un « centre social » sur la place n'aboutit pas et les relations se tendent. Le conflit se cristallise autour de la demande d'obtention d'un lieu au service des habitants du quartier [fig.5].

L'association devient plus radicale et ses actions dépassent les accords négociés par le passé, elle engage une lutte juridique, pour maintenir ses activités, et symbolique, pour la reconnaissance de ses actions et de son rôle dans le maintien de la structure sociale dans le quartier. En dépit du déplacement de pouvoir municipal des mains du préfet à celle d'un maire, les aspirations de l'association ne trouvent pas d'issue favorable et l'association se dissout [fig.7].

Cependant, l'imaginaire de lutte reste prégnant dans le quartier en cours d'achèvement, et une nouvelle association s'en ressaisit et réclame à son tour la construction et la gestion de l'équipement social. Sa

247. D'abord lycée professionnel automobile, puis annexe du lycée Jean-Quarré, il est désaffecté en 2006, au même titre que l'autre site. Les locaux sont un temps propriété de la Ville, puis deviennent propriété de la Région en 2010. Au printemps 2015, le Doc, un regroupement de jeunes artistes, ouvre le bâtiment et s'installe. Depuis, il se structure en association et obtient un bail précaire.

248. L'ensemble de cette période est raconté dans le livre *Les Migrants en bas de chez soi* de la chercheuse Isabelle Coutant (2018)

249. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 26/09/18

250.Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020 le 17/10/18

bataille se joue sur deux tableaux : l'obtention d'une place dans la décision urbaine et la restauration d'une image favorable pour le quartier à l'heure où le modèle urbain des grands ensembles est décrié. Pour ce qui est de l'image, un projet de réaménagement de l'espace public est déjà à l'étude. La négociation qui s'engage alors entre l'association et la puissance publique est l'obtention d'une place dans le processus de projet. Cette négociation aboutit à la commande des pouvoirs publics pour la réalisation d'une étude préalable, ce qui valorise les connaissances et compétences de l'association et dans le même temps l'assigne à une tâche définie et restreinte dans le temps. Parallèlement à la montée en puissance de discours sur la démocratie participative dans le monde politique, à l'échelle locale, les revendications s'accompagnent d'une suspicion d'intérêt personnel dans la mobilisation des associations. Évincée du suivi du projet, l'association essaie de peser tout au moins symboliquement dans les relations entre les acteurs du projet [fig.9].

Enfin, le changement de bord politique de la capitale marque également un tournant dans la mise en place d'instances de démocratie participative à l'échelle de la ville. Tandis que certaines revendications produisent des effets à retardement – la construction du centre d'animation –, certaines demandes perdurent – l'implication des citadins sur les projets urbains – et d'autres disparaissent – la volonté l'autogestion. Le tissu associatif de la place se réorganise au gré des enjeux qui traversent à la fois le quartier et la société [fig.10].

Nous constatons au fil de ce récit que le milieu associatif prend progressivement en charge les questions de participation à la décision politique sur des sujets urbains et contribue, peu à peu, à construire un caractère contestataire au quartier et à ceux qui y vivent. Dans ce cadre, les mobilisations et l'engagement des individus ne portent pas sur la place mais sur le quartier, les projets d'aménagement sont des moyens de mise en visibilité d'enjeux plus larges de la part des acteurs locaux, vers des revendications davantage sociales qu'urbaines. La montée en puissance des associations observées est révélatrice d'une distribution des rôles qui légitiment certains plus que d'autres et qui passent par la consécration d'acteurs perçus comme qualifiés pour représenter un groupe ou un ensemble. À cette dynamique s'ajoute celle du temps disponible des acteurs (Blatrix 1996 : 311) à consacrer à la participation, et qui peut être paradoxalement l'objet de soupçons et de stigmatisation « chômeur », « retraité », « femme », tant de la part de pouvoirs publics qu'entre les associations. Le présent chapitre nous permet de voir, au travers de la structuration en associations et groupes de personnes, la construction de l'action sociale du quartier, qui lui façonne une identité singulière qui est perçue par l'institution parisienne, comme, selon les mots de l'architecte de la Ville qui travaillait au projet de réaménagement bien des années plus tard, empreintes d'un « esprit révolutionnaire »[251]. Cette identité peinte par fragments de récit va de pair avec l'image et l'imaginaire du quartier, qu'il soit fantasmé ou projeté, et qui fabrique par l'engagement l'attachement au quartier.

Si l'on élargit maintenant la réflexion dans une perspective plus générale, lire l'évolution de l'action sociale depuis la place des Fêtes nous éclaire sur une demande de « démocratie participative » tel que définie par Bacqué et Sintomer, dotée d'un pouvoir décisionnel et dépassant la contrainte d'échelle d'une « démocratie de proximité » uniquement consultative (2011 : 17). Au travers de ce chapitre, nous avons montré que les sujets de société, les mouvements sociaux et les revendications urbaines ne peuvent être

251. Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19

dissociés, au sens où le quartier réagit à ce qui traverse la société et se structure en conséquence par des modes d'engagement et d'action qui lui sont propres.

Nous constatons dans ce récit que les mobilisations sociales et urbaines s'articulent autour de dispositifs de démonstration, certains mis en place par les pouvoirs publics tels que l'enquête publique, les conseils de quartier ou le budget participatif, et d'autres émanant des modes d'action associative (Topalov 2018) et militante tels que la pétition, la manifestation et la création de journaux[252]. Ces dispositifs « font preuve » et nous permettent de penser la question de la représentativité à deux niveaux : celui du projet où l'inscription – à l'ordre du jour ou dans les registres – témoigne d'un élargissement de l'accès à l'information et, par là même, façonne l'acceptabilité préalable d'un projet ; et celui des associations locales qui, par l'usage de moyens de communication, ordonne les preuves de sa représentativité – par sa capacité à s'organiser – et acquiert une légitimité au risque de réduire les divergences de point de vue au sein des publics. L'ensemble de ces outils, institutionnels ou non, ouvre des « espaces démocratiques » (Talpin 2006) qui ne sont pas exemptés de normes sociales explicites et implicites. Ainsi l'évolution des pratiques de la mise en débat de l'action publique (Blatrix 2010) par des processus de concertation et/ou participation concourt à une montée en compétence des acteurs locaux, dans leur capacité à se coordonner, à faire valoir leurs connaissances, à organiser le débat, à débattre et parfois à être entendus, nous interrogeant sur le façonnage éventuel d'un public pour la participation au projet urbain au fil du temps.

Aussi, il nous semble important de préciser que la méthodologie employée au cours de ce chapitre cherche, par le croisement des archives privées et publiques et par l'ethnographie, à pallier une certaine « asymétrie des sources » (Topalov 2018 : 327) dans l'accès aux documents conservés par l'administration vis-à-vis de ceux conservés par les particuliers. Il est à noter que si les périodes de mise en place de projet ont abondamment nourri les archives institutionnelles, lors de conflits, les traces disparaissent ou deviennent partielles et le recours aux archives privées des individus – qu'ils soient membres d'associations ou professionnels, notamment grâce au fonds d'archives de Bernard Huet – devient nécessaire pour éclairer les situations. De cette manière, nous avons cherché à élargir le récit des revendications dans les réaménagements de la place pour prendre en considération à la fois les échecs, mais également les ruptures, les déplacements d'enjeux et les figures souvent lissées dans la production des archives au profit d'une continuité. Cette continuité peut parfois être employée à dessein pour légitimer l'action associative, comme nous avons pu le voir[253], mais peut également passer sous silence des conflits entre les associations qui modifient la nature des relations avec les décideurs. En nous appuyant sur la description en ouverture de ce chapitre et au regard de l'histoire de l'action sociale longue de la place, il nous semble que la volonté de « contrebalancer » l'influence d'une des associations par d'autres révèle cette crainte vis-à-vis d'un processus d'homogénéisation des acteurs locaux au profit d'une apparente unité associative écrasant la complexité d'un jeu d'acteurs sous-jacent. Nous posant

252. Nous reviendrons sur cet aspect de mise en lumière de l'action par la création de journaux dans le chapitre 3 de cette partie (cf. §II.3).

253. Nous reviendrons également sur cet aspect dans le chapitre 3 ce cette partie (cf. §II.3)

ainsi la question de la figure de « l'association » comme il a pu en être de la figure de « l'habitant », nous permettant de penser avec les mots de Catherine Neveu une multiplicité des acteurs engagés « derrière une continuité de façade » (2011:39), pour privilégier une lecture plurielle de catégories d'agents et éviter l'effet normatif d'une catégorisation qu'elle soit celle de l'habitant, du membre d'association, du citadin voire de l'expert d'usage.

Ici se pose la question des « citoyens ordinaires » impliqués dans une forme de démocratie qui n'aboutit pas assurément à des prises de décision, mais peut éventuellement permettre des discussions qui les précèdent (Sintomer 2011). Ainsi, l'histoire de la place des Fêtes racontée dans ce chapitre témoigne de l'émergence d'une demande sociale et sociétale d'un pouvoir délibératif, qui reste cantonné à une notion plus procédurale de démocratie participative. Samuel Hayat, en traçant la généalogie du concept de démocratie participative (Hayat 2011), nous éclaire sur l'atténuation du principe émancipateur qui a vu naître la notion et qui, nous semble-t-il, est particulièrement lisible dans la construction de l'action sociale du quartier. Dans cette construction, où nous avons mis en parallèle l'institution parisienne et les mouvements associatifs de la place, un indice du rapport complexe au politique survient dans l'emploi du terme « apolitique » de la part des associations, qui dans la description initiale nécessite une clarification. En regardant au prisme de l'histoire de l'action sociale du quartier, il apparaît que, bien que proches ou soutenues par certains partis politiques, cela n'est jamais affiché en tant que tel, nous laissant à penser que se revendiquer comme apolitique dans ce contexte devient une valeur de légitimité en tant que bon citadin (Talpin 2006) à mettre en avant pour espérer être entendu. À cela s'ajoute la véracité d'une demande de participation de la part d'un public, ou bien, comme suspecté dans la description en ouverture de ce chapitre, la construction par la puissance publique de l'image d'un engouement participatif autour du projet urbain, relevant davantage d'une injonction à participer (Mazeaud et Talpin 2010) que d'une opportunité pour le public, qui oscille entre devoirs civiques et intérêts personnels à la démarche. Cette question fera l'objet du chapitre suivant.

II.2 De l'attachement spatial à l'engagement social local

Mercredi 13 février 2019

Une réunion était prévue pour le soir avec le représentant de la direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) à la Ville de Paris, qui était intervenu au cours de la dernière réunion publique du 4 décembre 2018. Lors de celle-ci, après une présentation la V2 du Capla, il avait esquissé les bases d'une réflexion sur la gestion. Réflexion qui avait suscité l'intérêt des groupes d'action locaux et les avait décidés à prendre un rendez-vous avec la DAE. Initiée par la Cafête, elle devait réunir les Jeunes, les Mères. Plusieurs réunions ont eu lieu entre eux afin d'établir la stratégie à mettre en place, se positionner soit sur un éventuel appel à projets, soit en amont de celui-ci dans la rédaction du cahier des charges. Suite aux échanges entre les groupes locaux, c'est la deuxième stratégie qui avait été choisie et la décision avait été prise de se rendre « en nombre » à cette réunion pour montrer le poids des assos et des personnes qui prennent part au projet. Ils avaient également souhaité la présence de la mission Pavex, et d'élus de la mairie d'arrondissement. Dans leurs discussions, ils s'étaient questionnés sur la pertinence de proposer à l'association la Maison de la Place des Fêtes de participer. Qui dit Maison dit Amis de la Place des Fêtes, puis après réflexion, en raison du climat tendu qui règne entre eux ces derniers temps, cette proposition avait finalement été écartée. « En nombre » ne serait ouvert qu'aux membres de l'assemblée des groupes d'acteurs locaux.

Ce matin, à 9 h 21, je reçois un texto de mon interlocuteur du Cafête m'informant que la réunion est annulée, sans plus d'explications, ni pourquoi ni comment, ni même par qui. Étrange, étant donné qu'il me sait friande de ce type d'info, je réponds et cherche à en savoir plus. Avant de partir au labo et sans réponse de sa part, je décide d'écrire à une autre membre de l'association, considérant qu'elle sera la plus à même de me donner des réponses. Chose sur laquelle je ne me suis pas trompée, car elle me répond dans l'heure : « On ne sait pas bien. On tente un RDV avec le maire d'arrondissement. Je te transfère un mail. »
Le mail en question raconte le déroulé de la journée du 12 février à place des Fêtes. Cela commence avec l'annulation, par téléphone, du rendez-vous avec le responsable de la DAE. La nouvelle de l'annulation est ensuite rapportée de vive voix aux autres associations concernées par ce rendez-vous, qui émettent le souhait de trouver un moment pour discuter de cette situation en interne. Puis un autre coup de téléphone à l'un des membres du Cafête lui annonce la démission de l'élue du quartier de sa fonction de déléguée du quartier de la place des Fêtes – en restant 1re adjointe. Puis, un peu plus tard dans l'après-midi, je reçois un autre mail du Cafête, qui annonce la prise de rendez-vous du Cafête avec le maire d'arrondissement pour obtenir des informations et des réponses tant sur les raisons de l'annulation de leur rendez-vous avec la DAE que sur les rumeurs qui circulent à Place des Fêtes sur une remise en question, dans sa forme, du projet Capla.

Mercredi 20 février 2019

Le rendez-vous avec le maire est fixé à 18 h. J'ai contacté par texto l'une de mes interlocutrices du Cafête pour savoir si certains d'entre eux se retrouvaient avant, elle me répond qu'avec une autre membre de l'association elles se sont donné rendez-vous une demi-heure avant, et le dernier arrivera juste dix minutes en avance. Elles m'attendent toutes les deux devant la mairie, elles sont déjà en train de discuter, elles envisagent des plans d'attaque. L'une des membres a eu pour idée de préciser que je faisais une thèse

pour, comme elle dit, faire peur au maire. Je réponds qu'elles peuvent dire que je fais une thèse, je ne m'en cache pas, mais je ne veux pas que cela soit perçu comme une menace. Finalement, j'irai à cette réunion en tant que membre du Cafête, que je fréquente depuis déjà plus d'un an en participant à leurs réunions et événements sur la place. Le dernier membre du Cafête nous rejoint et nous allons boire un café au comptoir en vitesse en nous rappelant l'enjeu de cette réunion : savoir où en est le projet Capla.

En nous dirigeant vers l'entrée de la mairie, l'une d'entre eux relève la présence d'une fête foraine à un moment improbable sur le parvis, décidément l'animation est partout et tout le temps, rions-nous. Nous nous présentons à l'accueil « rendez-vous avec le maire », nous passons les premières portes et attendons dans un couloir. Pendant cette attente, nous continuons à établir des stratégies : « il ne faut pas hésiter à s'interrompre si on oublie quelque chose », « et pour éviter l'effet tunnel » du discours politique, si cela arrive « recentrer sur le sujet ». L'un d'eux prépare ses phrases : « On ne veut pas prendre trop de votre temps, si on pouvait revenir à notre sujet. »

Le maire vient nous accueillir, je me présente : « Juliette du Cafête ». Alors que ma blessure à la main m'empêche de lui serrer la main, il a un instant d'hésitation avant de comprendre, rassuré, la raison de mon impossibilité. Nous le suivons dans son bureau où un élu, adjoint chargé de l'Aménagement urbain et ancien maire de l'arrondissement, nous attend. La pièce est impressionnante, les murs, de six mètres de haut, sont entièrement décorés dans le style Second Empire, et la vue s'ouvre sur le parvis et l'entrée principale du parc des Buttes-Chaumont. Nous nous installons à une petite table de réunion proche de la fenêtre. Je décide pour cette réunion de rester silencieuse et de n'intervenir que si des sujets techniques sur l'architecture du Capla viennent sur la table. À peine assis, l'une des membres du Cafête attaque en évoquant les rumeurs qui circulent sur la place des Fêtes à propos du Capla. Face à l'expression d'étonnement du maire, elle raconte : la réunion publique du 4 décembre qui leur a appris qu'un appel d'offres allait être lancé pour sélectionner le gestionnaire, puis leur demande de rendez-vous avec la DAE pour évoquer des modèles de gestion, ce qui les concerne « au plus haut point », précise-t-elle, en raison de leur investissement ces trois dernières années dans le projet, enfin l'annulation de leur rendez-vous, la veille pour le lendemain. Ce qui les a poussés à demander ce rendez-vous « en urgence ». Elle ajoute qu'entre-temps ils ont sollicité deux autres élus qui leur ont confirmé une remise en cause du Capla, ce qui motive sa question : « Où en est-on, Monsieur le Maire ? » Pour répondre, le maire fait un détour par « la galette de la Maison de la Place des Fêtes »[1], en janvier dernier, où il s'est engagé publiquement à faire réviser le projet, qui en l'état, a fait naître chez lui des interrogations notamment sur les modalités de gestion et le format. Ce dernier lui est apparu trop grand pour une gestion « bricolée », et basculerait inévitablement vers une gestion « commerciale », ce qu'il ne veut pas, nous assure-t-il, et suppose que les acteurs locaux non plus. Le Cafête tente de nuancer, mais il poursuit « plus c'est gros, moins on sait comment on va le gérer ». Sans compter qu'à cela s'ajoutent « des réserves » et « des oppositions » d'une partie du tissu associatif de la place, dit-il en prenant soin de ne pas les nommer. Un des membres du Cafête demande si ces associations sont représentatives, le maire lui répond qu'aucune, à elle seule, n'est représentative, et que son rôle est d'écouter tout le monde pour trouver les points d'équilibre. La membre du Cafête lui rétorque que le projet est né d'un consensus des habitants, « ou en tout cas des gens qui se sont impliqués dans les ateliers ». Le maire rebondit : selon lui, ces ateliers ont acté le principe de l'objet, mais pas sa dimension « énorme au milieu de la place ». Il argumente que, malgré sa demande de réduction, les fonctions du lieu restent identiques et il cite : « kiosque de quartier », « installation de cuisine » « équipement sanitaire » et du stockage « pour se déployer sur la place ». C'est la

1. Événement annuel de l'association Maison de la Place des Fêtes lors duquel elle convie élus et associations à un temps de partage autour d'une traditionnelle galette des rois.

commande qu'il a passée à l'équipe d'architectes et qui a été validée par l'Hôtel de Ville. « Face à une polémique » qu'il nous dit avoir senti monter chez des habitants et acteurs de la vie locale à propos de la nature du projet et dans un contexte social complexe[2], il a souhaité préserver « l'investissement humain et financier » qui a déjà été fait en optant pour une solution intermédiaire de réduction de, il le dit à nouveau, « ce truc énorme au milieu de la place ». Le Cafête demande sarcastiquement l'influence de ces habitants. L'ancien maire, sans passer par quatre chemins, signale que la Maison de la Place des Fêtes n'était pas favorable au projet. Sans entrer dans cette querelle d'acteurs, l'un du Cafête demande si la réduction du projet permet d'écarter le risque d'une gestion commerciale et l'hypothèse d'un appel à projets. Le maire lui répond par l'affirmative. Le membre du Cafête poursuit en expliquant que les gens de la Maison de la Place des Fêtes ne sont pas investis dans le Capla, qu'ils ne font pas d'événements et donc qu'ils ne devraient pas être écoutés sur ces aspects, entrant ce coup-ci pour de bon dans la querelle d'acteurs : « Ça nous a embêtés qu'ils puissent peser autant sur le projet puisque ce n'est pas eux qui vont l'utiliser », mettant en parallèle le travail que « nous avons fait ! », « de manière impliquée ! » ajoute une autre. Et il enchaîne avec deux questions : est-ce que le projet révisé fera l'objet de discussions à l'échelle locale, et est-ce que l'idée d'un appel à projets va être abandonnée au profit d'une gestion municipale ? Immédiatement, le maire répond « je ne veux pas de privatisation associative », mais qu'en raison de la précipitation de notre rencontre, il ne peut nous donner plus d'éléments, et nous rassure, puisque les fonctions du projet sont respectées. Pointant la fonction « cuisine », l'une des membres du Cafête inverse le raisonnement, pour mettre en lumière l'absurdité d'une cuisine si la réduction de l'espace ne permet pas d'accueillir ceux qui mangent, avant de redire le travail effectué depuis deux ans avec les Jeunes en Place, les Mères en Place. Le maire la coupe net : « … qui ont déjà un local, et on leur a donné une subvention pour aménager le local ». Sans se laisser déconcentrer, elle continue : « Il y a eu un processus de démocratie participative, que nous n'avons pas demandé, qui a eu lieu et auquel nous nous sommes prêtés et qui est dénié, c'est du mépris », dénonce-t-elle, alors qu'eux, le Cafête, essaient de faire les choses avec tous les habitants, et elle précise : « sans avoir demandé de subvention ». Alors que les visages des élus se tendent, l'une des membres, calmement, dit que les connaissances et les compétences qu'ils ont acquises viennent de leur expérience sur la place et en aucun cas d'une posture intellectuelle ou partisane. La pression redescend, le maire acquiesce, loue leur investissement, leur engagement, mais sur la gestion il n'y a pas de « recette miracle », si ce n'est ni commercial ni municipal. L'une du Cafête dit qu'ils étaient justement en train d'imaginer un montage intermédiaire, grâce aux compétences professionnelles des leurs membres : « on était en construction ». Une autre prend la suite, arguant que la gestion et la superficie sont deux questions différentes et qu'elle ne comprend pas l'entremêlement que les élus font. L'ancien maire explique que si c'est « un kiosque de quartier », la Ville est en moyen de le gérer, si c'est trop grand c'est un appel à projets et donc une gestion commerciale, nous donnant pour exemple le cas de la place de la République. Le maire ajoute : « Concrètement, il faut bien que ça ouvre et que ça ferme », avant de leur renvoyer la question : « Vous imaginez ça comment ? », davantage sur un ton de défi que celui de la curiosité, leur demandant un « plan B ». À ce moment, les membres du Cafête posent sur la table des négociations leur argument phare : « la charte » rédigée avec les groupes utilisateurs du Capla au cours de nombreuses séances de travail. À l'évocation de celle-ci, le maire répond une fois de plus : « kiosque de quartier ». S'appuyant sur l'exemple d'alliances entre entreprises d'économie sociale et solidaire et initiatives locales, l'une des membres du Cafête essaie de nuancer la binarité modèle commercial ou modèle municipal. Mais le maire fait appel à un principe de réalité où ne s'applique que ce qui existe déjà, ce qu'il connaît : municipal ou commercial. La membre du Cafête, piquée au vif, demande que cela fasse l'objet de discussions : « On a travaillé pendant deux ans, c'est une préoccupation et une inquiétude majeures », ajoute-t-elle. L'ancien maire réoriente le propos vers la

2. Le mouvement des Gilets Jaunes débute en fin d'année 2018

> préoccupation d'un point de vue architectural. Une autre du Cafête contrecarre : « Les goûts et les couleurs, après tout, c'est le travail de professionnels », que ce qui compte, c'est le processus collectif et non les avis individuels et les voix singulières, « les gens qui sont sur la place des Fêtes, ce n'est pas les gens qui vont à la galette », justifiant ainsi une présence « sur la place et pour la place » comme elle aime à le dire. Les deux maires énumèrent les lieux disponibles autour de la place : « la Maison de la Place des Fêtes, le centre Paris Anim' et la médiathèque qui va être réalisée », les membres du Cafête répondent en mettant en avant le critère payant de l'accès à ces lieux. Voyant que la discussion s'enlise, les deux camps décident d'aborder les prochaines étapes. Le maire annonce la révision du projet dans « l'esprit du processus participatif » vers un kiosque de quartier : « C'est la même chose, en un peu plus petit. » À nouveau la dimension crispe, l'une du Cafête rappelle que dans l'esquisse actuelle du projet, la salle principale mesure 40 m² au sol et les deux conteneurs du Capla provisoire, elle fait le calcul, font 30 m² en tout et sont pleins à craquer, « plus petit » le réduirait à peau de chagrin. Pour répondre, le maire met en avant la place ouverte que le bâtiment réduirait, « vous imaginez une grande salle des fêtes », tandis qu'à ses yeux « dans la vraie vie », les gens vont sur la place quand il fait beau. L'une des membres du Cafête, qui doit partir, presse la fin de la réunion : « La suite ? » demande-t-elle, glissant au passage que quand il fait chaud, c'est aussi intenable sur la place. Le maire parle de faisabilité et des questions à se poser « avant de donner le top départ » pour éviter les polémiques.
> La réunion prend fin avec la demande de l'une des membres du Cafête d'une lettre ouverte pour couper court aux rumeurs qu'elle entend partout sur la place, du marché aux cafés. Nous quittons le bureau alors que le maire nous explique que lors de la réunion publique du 4 décembre, la présentation du projet n'a suscité aucune question du public, et que selon lui cela est révélateur d'une désapprobation. Scandalisé par cette remarque, le Cafête lui signifie que ça n'est pas comme ça que cela fonctionne, on présente une première fois les choses, et c'est la fois d'après que les commentaires se font entendre, il faut du temps pour comprendre et réagir. Nous franchissons le seuil de la porte avec un goût amer de désaveu et un fort sentiment d'incompréhension. (Extrait de carnet de terrain, le 20/02/19)

Nous nous proposons dans ce chapitre d'observer et d'analyser comment le milieu local réagit à l'irruption du dispositif de participation sur la place. Nous faisons l'hypothèse que les dynamiques d'action sociale de la place, vues au prisme du système du don (Godbout 2007), nous permettent d'éclairer la question de la valeur accordée au bénévolat par les pouvoirs publics dans une logique de valorisation de l'animation sociale locale, où la valeur est à comprendre comme ce qui circule entre les individus dans l'action (Graeber 2022), et qui, pour les acteurs locaux, s'inscrit dans une politisation du proche (Dechézelles et Olive 2019). Dans notre analyse, nous nous appuierons par ailleurs sur *L'Attachement social* de Serge Paugam (2023), pour comprendre le système de relations qui se tisse par les liens sociaux autour de cette place et qui fabrique de l'engagement urbain, social et politique.

En nous appuyant sur des données principalement ethnographiques, produites lors d'entretiens et d'observations participantes, le chapitre reflète les hésitations, les espoirs, mais également les rebondissements et retournements de situation en train de se produire sous les yeux des acteurs de terrain et sous les nôtres, comme la description initiale du chapitre l'éclaire. Sur un plan narratif, ce chapitre répond à une mise en intrigue (Ricœur 1998) : il expose à la fois un contexte social de la place et une suite d'événements, et des actions qui sont prévues et imprévues, réfléchies et réalisées par des acteurs à des moments singuliers, qui ont des effets sur le réaménagement de la place et sur l'engagement des citadins à l'échelle locale. L'observation des différentes improvisations (de Certeau

1990) que suscitent les situations nous permet de comprendre les logiques et les notions qui circulent entre les mondes politiques et associatifs ou militants. Dans ce chapitre, sous la forme d'un focus, il nous sera possible d'observer « du dedans » (de Biase 2014) les articulations entre ces mondes, les échanges, les relais et les malentendus qui peuvent advenir, en vue de la résolution d'un problème (Dewey [1927] 2010), celui de l'aménagement de la place et de la construction d'un édifice en son centre. En défendant l'idée que « le local est l'universel ultime et ce qui s'approche le plus d'un absolu parmi ce qui existe » (*ibidem.* : 318) et qu'en observant et en analysant les dynamiques qui le traversent nous pouvons percevoir des dynamiques multiscalaires, en recomposant un « tout ».

> « C'est en considérant le tout ensemble que nous avons pu percevoir l'essentiel, le mouvement du tout, l'aspect vivant, l'instant fugitif où la société prend, où les hommes prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui. Il y a, dans cette observation concrète de la vie sociale, le moyen de trouver des faits nouveaux que nous commençons seulement à entrevoir. Rien à notre avis n'est plus urgent ni fructueux que cette étude des faits sociaux. » (Mauss [1925] 2021 : 170)

Pour cela nous regarderons dans un premier temps de quoi est fait ce milieu, étant entendu qu'il est composé de plusieurs groupes et associations dont les enjeux peuvent différer. Suivant les trajectoires d'engagement des interlocuteurs rencontrés sur le terrain, nous chercherons à comprendre quels types de liens sociaux sont mobilisés, selon la catégorisation proposée par Serge Paugam (2023). Ces premières observations nous permettront d'analyser la relation qui se tisse entre ces différents groupes, entre ces groupes et la place, de quelle manière cela façonne l'attachement social qui articule individuel et collectif (*ibidem.* : 148), et comment ces différents groupes forment le public du réaménagement de la place (Dewey [1927] 2010).

Dans un second temps, c'est l'arrivée sur la place du dispositif de participation institutionnel de réaménagement, et la manière dont il interagit avec le tissu local, qui nous intéressera, pour éclairer l'autre versant du processus d'attachement social qui s'exerce « depuis la société, par les normes sociales et juridiques qu'elle élabore et hiérarchise et auxquelles les individus sont contraints de se conformer » (Paugam 2023 : 152). Le dispositif s'appuie, pour « entrer sur le terrain », sur ce qui est perçu comme le lieu d'attachement des citadins sur la place : le marché alimentaire. Nous observerons l'implication d'une partie des associations sur ce sujet pour comprendre ce qui se joue dans le déplacement de cette fonction commerciale intermittente qui se tient sur la place. Puis notre regard portera sur ce qui constitue le point d'achèvement du réaménagement de la place : l'édification « en dur » du Capla, de sa conception à sa gestion. Ce qui nous permettra de voir et de comprendre ce que révèle et symbolise la construction d'un lieu dans l'espace public, la manière dont des systèmes différents entrent en relation dans le projet. Enfin, notre regard portera sur une série de rencontres qui ont lieu entre les groupes d'acteurs locaux pour se préparer à revendiquer la gestion auprès des pouvoirs publics. Atteint un certain point, ces acteurs investis dans le Capla s'émancipent du cadre prévu par le dispositif institutionnel, pour s'organiser selon un système qui leur est propre, entre un système municipal et un système marchand (Godbout 2007). Bien que la volonté de gestion autonome par les acteurs locaux n'aboutisse pas, l'analyse de cette situation de terrain nous permettra de comprendre ce qui se joue, entre recherche de visibilité par leurs activités, valorisation de leurs actions et d'ancrage local et social sur la place.

1. Constituer le public de la participation

Nous interrogeons ici quatre parcours de membres d'association en tant qu'« habitants » de la place des Fêtes : « Interroger l'habiter, c'est interroger ce qu'il en est des hommes de leur monde, du monde qu'ils ont édifié au cœur de l'espace et du temps, dans lequel ils ont ordonné leurs existences individuelles et collectives, mais aussi, tout simplement, ils vivent. » (Besse 2013:7) Nos quatre interlocuteurs parcourent la place, elle est le support spatial de leurs activités quotidiennes et exceptionnelles qui s'incarnent dans des modes de vie et plus encore dans des « moments de vie » selon les mots de Jean-Marc Besse (2013 : 10). Nous proposons ici d'interroger l'engagement dans la vie associative locale. Comment en vient-on à s'occuper des enjeux qui traversent le quartier où l'on vit, comment l'engagement se mêle-t-il à la vie quotidienne de nos interlocuteurs et comment s'incarne-t-il dans leurs pratiques ordinaires ? Nous cherchons de cette manière à déceler les moments où l'implication dans la vie de quartier germe et prend forme. Si d'autres associations s'impliquent dans la vie de quartier, nous choisissons de regarder au travers de ces quatre parcours ceux pour lesquels la place représente à la fois un enjeu et un support au sens où ces groupes d'acteurs « entretiennent le lieu » (*ibidem.* : 21), ils s'en occupent (*ibidem.* : 29) au-delà de l'occuper. De ces quatre parcours, nous analyserons trois manières de s'organiser, par ou hors dispositif institutionnel. Lorsque des dispositifs institutionnels sont mobilisés, ils peuvent permettre un point d'appui pour lancer une dynamique ou constituer une forme d'aboutissement de la démarche. Tandis que les actions qui se situent en dehors de ces cadres institutionnels révèlent en négatif les tensions qui se jouent entre différents mondes en relation dans la société. Ces différentes manières de faire éclairent l'implication des citoyens dans les décisions publiques et leurs rapports au politique. Notre regard porte à la fois sur les trajectoires individuelles et la manière dont elles s'unissent à d'autres pour « faire groupe », et les unes aux autres pour constituer une partie du public de la place des Fêtes. Nous suivons les pas de Tim Ingold qui, pour penser l'habitant, emploie la métaphore du tissage pour expliciter une participation au monde par l'enchevêtrement des chemins de vie individuels « qui, de l'intérieur, participe au monde en train de se faire et qui, en traçant un chemin de vie, contribue à son tissage, à son maillage » (2011 : 108). Notre attention porte sur la nature des liens sociaux qui attachent les individus aux associations ou groupes de personnes dans lesquels ils s'impliquent. Pour cela nous nous appuierons sur la définition de quatre types de liens sociaux – le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté – pensée par Serge Paugam en se référant à des régimes d'attachement social (2023). Étant entendu que l'ensemble des groupes observés relèvent, en premier lieu, du lien de participation élective défini ainsi :

> « Le lien de participation élective relève de la socialisation extrafamiliale au cours de laquelle l'individu rentre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions. Les liens de cette socialisation sont nombreux : le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives, culturelles, etc. Au cours de ces apprentissages sociaux, l'individu est à la fois contraint par la nécessité de s'intégrer, et en même temps autonome dans la mesure où il peut construire lui-même son réseau social, à partir duquel il pourra affirmer sa personnalité sous le regard des autres. L'on peut admettre qu'une part croissante de choix s'offre aujourd'hui à l'individu pour s'identifier à des appartenances multiples, ou en refuser d'autres dans un

> processus de désaffiliation positive. Mais ceci ne signifie pas que tout lien social soit électif. Il convient en effet de distinguer le lien de participation élective des autres liens sociaux pour désigner spécifiquement les relations qui n'existent pas sans élection, c'est-à-dire sans la liberté réelle de l'individu de se nouer selon ses désirs, aspirations et ses balances émotionnelles. Ce lien recouvre plusieurs formes d'attachement non contraint. » (2023 : 120)

Dans leurs relations entre eux et aux autres, les groupes mobilisent l'ensemble des types de liens, qui se complètent et s'entrecroisent pour constituer « le tissu social qui enveloppe l'individu » (*ibidem.* : 135), notamment celui de filiation et celui de citoyenneté. Les liens de participation organique qui relèvent de parcours professionnels ne sont que faiblement mobilisés, bien que les compétences acquises dans cette sphère soient couramment employées par les individus au sein des groupes.

Prendre part

Par la description de deux trajectoires d'acteurs, nous observons comment les associations dont ils sont les présidents prennent part à la participation institutionnelle. Tous deux sont des habitants du quartier avant d'être des figures associatives, ce qui leur a permis de développer des réseaux divers, qui, lorsqu'advient l'engagement associatif, sont mobilisés. De plus, leur présence dans le quartier a, au fil des ans, fait grandir une forme d'attachement qui se manifeste dans l'attention qu'ils portent aux différents projets qui, au présent comme par le passé, sont émis sur et autour de la place.
Le premier, Marc, hérite de la présidence d'une association déjà reconnue (Bacqué 2005) au regard de l'histoire locale du quartier (cf. §II.1). Cependant, par son implication personnelle en tant qu'individu, il devient la figure de l'association selon un procédé métonymique : à lui seul il représente l'entièreté des actions portées par l'association dont il est à la tête. Le second, Jérôme, hérite également, mais de la présidence d'une jeune association. Il s'appuie sur ses compétences et connaissances à mesure que son implication grandit, pour devenir à son tour la figure de proue de l'association et en personnifier l'action. Dans ces deux cas, la reconnaissance passe par l'identification d'un individu pour le collectif.

Marc arrive dans le quartier de la place des Fêtes en 1995 pour des raisons familiales, alors qu'il cherche un appartement plus grand. Aussi son récit et son activité dans le quartier s'articulent autour de sa sphère familiale et, une fois les enfants devenus grands, il se dit « que c'était bien, quand on habite dans un quartier, de pouvoir s'impliquer aussi dans le quartier, de pouvoir être utile, et c'est comme ça que j'ai intégré [en 2012] la Maison de la Place des Fêtes comme secrétaire et puis, après, comme président ».[3]
Le temps qu'il dégage de sa vie de famille, il l'engage aussitôt pour l'association la Maison de la Place des Fêtes. Comme nous l'avons vu auparavant, l'association est l'héritière du groupement fédératif des associations de la place des Fêtes, et héberge d'autres associations du quartier grâce à son local qu'elle met à disposition.

3. Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18

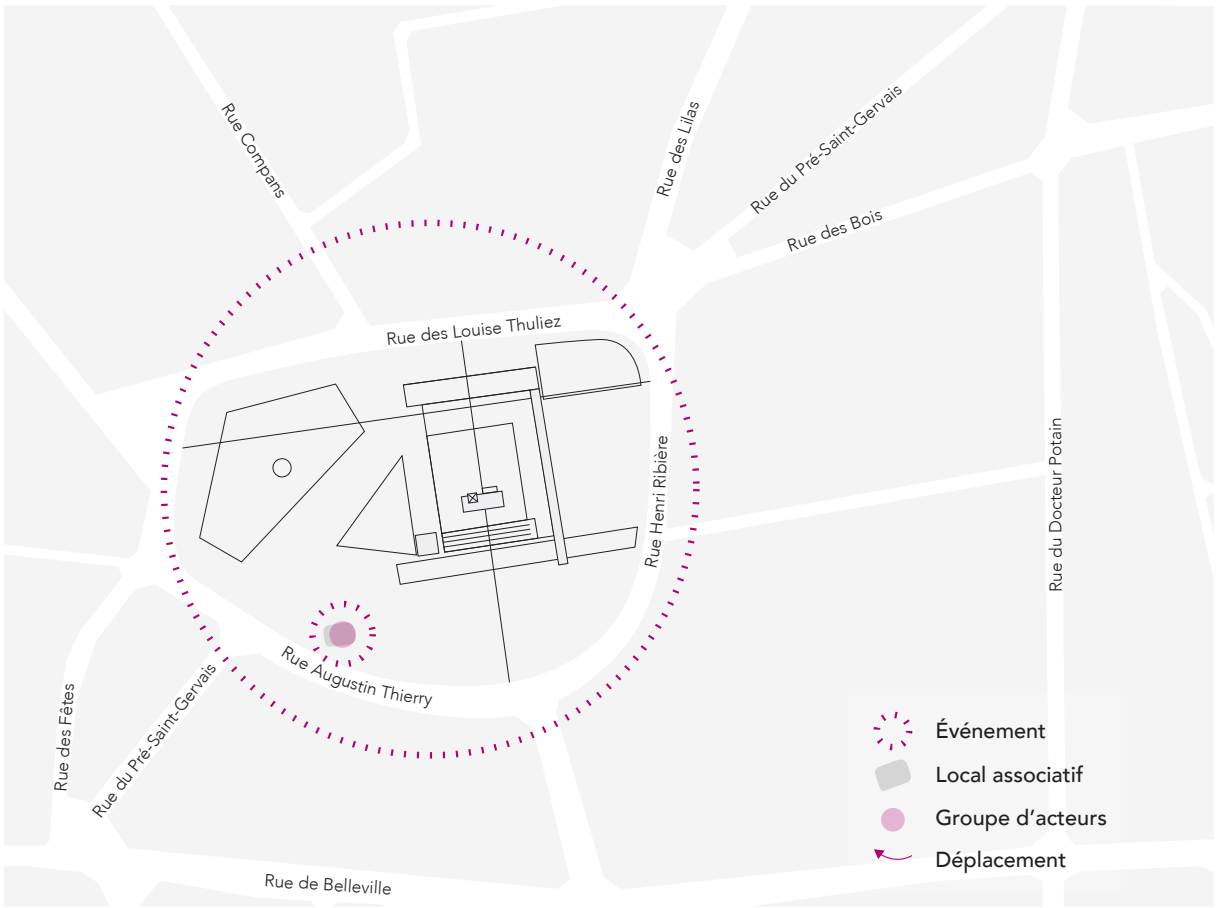

[fig. 1] Plan de repérage, Maison de la Place des Fêtes et Amis de la Place des Fêtes

> « Il y en a à peu près une trentaine [d'associations hébergées], alors toutes n'utilisent pas le local, la moitié seulement utilise local. Mais il y en a qui adhèrent à la Maison de la Place des Fêtes pour nous soutenir et puis parce qu'ils sont ici, du quartier, c'est aussi une association créative qui cherche à fédérer les intérêts dans le quartier, et puis c'est un moyen de faire circuler l'information par les adhérents. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18)

L'association est relais de communications, d'événements, dans le quartier, et a une activité de collecte d'archives par la conservation des documents historiques et des études produits sur le quartier. Ce faisant, elle constitue une mémoire de la place qui lui permet également par cette accumulation des récits d'y prendre racine (Detienne 2003), construisant une connaissance propre au quartier. Elle devient le support de son engagement pour « être utile » comme il nous le dit. Avant d'en prendre la présidence, Marc, déjà professionnel du monde associatif, profite de la liberté de travailler de chez lui pour « accorder un peu plus de temps à la vie associative du quartier »[4] et mettre à profit et partager ses compétences.

> « Moi, je suis un habitant, j'utilise les installations, et c'est après, comme je vous dis, que je me suis mis à m'impliquer dans une structure du quartier pour apporter un petit savoir-faire ou bien des compétences, et puis donner un peu de temps libre. [...] Et puis c'est le fait de donner un peu... Quand vous habitez sur place, pourquoi ne pas donner un coup de main, participer, et puis c'est un bon moyen pour rencontrer d'autres personnes. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18)

L'association est un moyen pour lui de rencontrer les habitants du quartier, de participer et d'apporter ses compétences. « À la fin de notre première rencontre, Marc me demande quelles sont mes compétences, et, prise au dépourvu, j'articule une réponse tandis qu'il ouvre, sur son ordinateur, un tableau qui répertorie toutes les personnes qu'il connaît autour de la place et où sont scrupuleusement indiqué leur nom, leur profession, leurs compétences et leur photo lorsqu'il les a obtenus. Il m'explique utiliser ce tableau lorsque quelqu'un a besoin de quelque chose, d'un service ou d'un savoir-faire, mettant en contact les personnes suivant un principe d'entraide. »[5] Par le récit qu'il nous livre, nous pouvons déceler une relation forte entre cette volonté de créer du contact entre les personnes et les dynamiques sociales du village où il a grandi.

> « Moi, je viens d'un milieu rural, un village. Donc on a certaines habitudes. Je me souviens, quand je suis arrivé en région parisienne pour faire mes études à Cachan, bah au début je disais bonjour et les gens, ils se retournaient et ils se disaient "il est pas bien celui-là, ça ne va pas", mais je n'avais pas réalisé qu'en ville on dit pas bonjour aux gens. Mais dans un village, si vous vous baladez dans la rue et que vous ne dites pas bonjour à quelqu'un, c'est que vous êtes fâché à mort avec. Il y a quelque chose, donc j'étais un peu élevé comme ça, et c'est pour ça que j'ai une mentalité plutôt un petit peu rurale. Moi, je viens de la campagne,

4. *Ibidem.*

5. Extrait de carnet de terrain, le 05/09/18

> c'est dans ma mentalité, dans ma tête, c'est ma manière de voir les gens, les choses. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18)

Par l'association, il crée des liens entre les personnes, qu'elles soient ou non membres d'associations. En mettant en relation son origine rurale et sa relation aux autres dans le quotidien, il associe son engagement associatif à une manière d'être et de s'inscrire dans un territoire proche. Pour définir ce « proche », nous nous référons à la définition qu'en donne Jean-Marc Besse :

> « Le proche, c'est ce qui est accessible pour moi, avec une dépense d'énergie acceptable. C'est donc la possibilité du contact, quelle qu'en soit la forme, qui, par conséquent, va définir la proximité, et pas simplement la disparition de la séparation physique. On réalise alors en qui, dans ses contenus et dans ses formes, l'expérience de la distance est dépendante de paramètres qui sont techniques, ainsi que sociaux et psychologiques. » (2013 : 81)

Ainsi, sa participation à la vie associative de son quartier, de ce qui lui est proche, revêt une « dimension relationnelle » (Prouteau et Wolff 2007). Au fil de notre conversation, alors qu'il décrit le quartier, Marc met en lumière l'un des aspects fondamentaux de la composition sociale du quartier :

> « C'est un quartier dans lequel les gens que vous rencontrez, vous allez toujours les rencontrer, parce qu'ils habitent ici, sur place, donc c'est plutôt familial, c'est une zone dans laquelle, comme il y a de grands ensembles récents avec ces ensembles immobiliers, et ben vous avez des appartements familiaux et donc vous avez un taux de célibataires qui est plus faible que dans le reste de Paris, je ne dis pas ça pour vous, mais ça, ça joue, et donc vous avez aussi des familles et des enfants, et avec les enfants vous créez vite des liens. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18)

Dans ses propos, l'homogénéité des structures familiales à l'échelle du quartier et les liens sociaux vont de pair. Les habitudes et les rythmes de vie fonctionnent ensemble. Sa connaissance du quartier et de ses habitants se façonne par sa vie familiale, avant d'être mise à contribution dans son engagement associatif. En ce sens, elles procèdent d'une « intrication des différentes instances de la vie sociale » (Bertheleu et Bourdarias 2008 : 5). À propos du fonctionnement de l'association, Marc valorise l'implication des membres du bureau, leur disponibilité, leur capacité au dialogue, mais également leur engagement au long cours dans l'association. Il nous dit : « C'est des personnes qui prennent plaisir à se retrouver, qui ne se sont pas lassées. »[6] Ce point nous semble révélateur du temps que demande le travail associatif qui, en ce sens, peut précipiter le renouvellement des bénévoles impliqués. Aussi, cette longévité de l'engagement au sein de l'association permet l'ancrage dans le territoire et la construction d'une connaissance fine des interlocuteurs tant associatifs que politiques avec lesquels l'association est amenée à échanger dans un exercice de diplomatie où « il ne faut pas se mettre à dos les gens »[7], de sorte que les compétences des membres de l'association s'acquièrent avec le temps. L'association Maison de

6. Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 2012-2020, le 05/09/18
7. *Ibidem.*

la Place des Fêtes est reconnue comme un interlocuteur lors de la mise en projet de la place en raison de sa longévité et par l'écho qu'elle a dans le quartier, alimenté et entretenu par son président.

Président de l'association des Amis de la Place des Fêtes, Jérôme arrive dans le quartier en 1979, avec sa femme, Brigitte, elle-même secrétaire de la Maison de la Place des Fêtes. Le couple, locataire à l'époque, prend connaissance de l'association de locataires de leur immeuble et commence à s'y impliquer.

> Brigitte : « Alors c'était assez sympa parce que franchement, parce que normalement ça peut être très anonyme, et tout ça, là on connaissait quand même un certain nombre de gens de temps en temps… Comme il n'y avait absolument pas de salle publique d'association, on se voyait tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, on faisait des petites réunions, ça a créé quand même une certaine convivialité. »
> J : « Parce qu'il n'y a pas de local associatif au sein des tours ? »
> Brigitte : « Il n'y en avait pas, non non, il n'y en a pas, donc disons que c'est la vie associative du quartier qu'on a eu à l'époque. Est-ce qu'on a été ensuite vraiment à place des Fêtes ? Pas tellement, on est allés quand même de temps en temps à des choses. »
> (Extrait d'entretien avec la secrétaire de la Maison de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 08/08/19)

Établir, dans un premier temps, le contact avec l'association de locataires de son immeuble représente dans leurs parcours un moyen d'« intégrer de nouveaux réseaux de sociabilité » (Prouteau et Wolff 2007 : 172) depuis l'échelle de leur logement, n'étant pas disponibles davantage à cette période de leur vie. Suivant la même logique, lorsque nous évoquons le réaménagement précédent réalisé par Huet (cf. §I.1), Jérôme explique s'être peu impliqué, étant pris par sa vie professionnelle. Le couple se mêle par leur voisinage immédiat à la vie associative, puis, progressivement, lorsque la vie professionnelle s'arrête, elle est remplacée par un engagement associatif à l'échelle du quartier. Évoquant une forme de compensation (*ibidem.*) et la disponibilité nécessaire à l'implication dans le monde associatif, dont le rapport au temps entretient une proximité avec le monde du travail.

> « En fait, moi, je travaillais, j'étais prof de philo à Saint-Maur, j'étais très occupé avec mon travail et je pense que je n'avais pas trop le temps de m'occuper de l'association, et donc c'est vraiment quand j'ai été en retraite que j'ai commencé à m'intéresser à l'alphabétisation, et puis finalement j'ai connu… Alors, comme j'étais dans la Maison de la Place des Fêtes, Marc a su que je connaissais sa femme parce qu'on faisait du tai-chi ensemble, il m'a demandé si je ne voulais pas venir dans le bureau de la MDPF, ensuite j'ai fait de la chorale, j'ai fait de la randonnée, des choses comme ça, mais c'est vraiment depuis qu'on est à la retraite. »
> (Extrait d'entretien avec la secrétaire de la Maison de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 08/08/19)

Le président de l'une des associations est le mari de la secrétaire de l'autre association et inversement, l'implication associative se fait en mêlant le lien de filiation, par les couples qu'ils forment, et le lien de participation élective, par les pratiques qu'ils partagent (Paugam 2023). Dans son discours, il nous semble que l'importance de « voir la place » depuis chez lui nourrit son engagement à l'égard du cadre urbain. Lors de notre première rencontre au café, les souvenirs de Jérôme sur la place à son arrivée dans le quartier sont flous, et semblent aller de pair avec les différentes vues de la place depuis les appartements qu'il a occupés.

> « Je n'ai pas de souvenir. Mais il faut dire que quand je suis arrivé dans la tour Orient en 1979, on était au quatorzième étage, on ne donnait pas sur la place, mais de l'autre côté. En 1996, donc dix-sept ans après, il y a eu une vente à la découpe, donc avec l'organisation de copropriété, et à l'occasion de cette opération on a décidé d'acheter un appartement, pas celui que l'on occupait, et on a changé de côté. Donc c'est vrai que maintenant, je vois la place. À l'époque, je ne voyais pas trop ce qu'il s'y passait parce que c'était tourné de l'autre côté. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17)

L'importance de la vue est rendue explicite au cours d'un entretien ultérieur qui a lieu chez lui, au seizième étage de l'une des tours bordant la place des Fêtes. Dans le salon, à l'angle sud-ouest de la tour, la vue s'ouvre sur la place. Un téléobjectif est installé sur pied. Jérôme, photographe amateur, profite d'une prise de vue sans égale sur la place, qui au moment de notre rencontre, est en chantier, et depuis leur fenêtre le bruit des engins nous parvient. Par sa pratique de photographe, Jérôme s'intéresse à son quartier et à la place ; par son observation, son implication a lieu. Son engagement dans l'association des Amis de la Place des Fêtes se fait progressivement. D'abord membre, il participe aux actions que l'association mène dans le quartier, ayant pour ambition « de s'intéresser au devenir du quartier, à l'évolution du quartier, à faire du lien social »[8]. Le nom de l'association, choisi par les prédécesseurs de Jérôme, veut démontrer « l'attachement viscéral des gens à ce quartier. C'est quelque chose. À leur quartier, à leur marché, à leurs vies, etc., et même après les années… »[9] comme nous l'explique l'un des fondateurs.

> « Je n'avais pas participé à la création, mais cette jeune association qui s'était créée donc en 2012, elle s'était présentée à l'occasion d'un conseil de quartier et ça m'avait paru intéressant. Et donc je me suis dit "C'est un bon renouvellement de ce qui se fait dans le quartier par rapport au conseil de quartier qui vivote, c'est des jeunes qui ont l'air d'en vouloir", je me suis dit "Ça va être intéressant", donc je me suis rapproché d'eux tout de suite après le conseil de quartier, et puis à partir de ce moment-là j'ai suivi tout ce qu'ils faisaient. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17)

Il en devient président après les élections municipales de 2014 où les fondateurs deviennent des élus, « pour éviter toute confusion des genres », comme il dit. Par le rôle qu'il se met à occuper dans l'association, son intérêt pour le quartier grandit. Alors que dans un premier temps il se limite à son immeuble avec l'association de locataires, avec l'association des Amis son intérêt s'étend au quartier et à des enjeux encore plus larges que sont les enjeux urbains en général. Il passe d'une vision lointaine, depuis sa fenêtre et son immeuble, à une vision de l'intérieur depuis la place et son tissu social.

Au travers de leur engagement associatif, Marc et Jérôme deviennent des figures du quartier, mêlant les liens de participation élective qui les attachent à leurs associations et les liens de citoyenneté qui les attachent à la société, relevant d'une morale civique (Paugam 2023 : 94). Ce phénomène se manifeste par

8. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17

9. Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19

leurs implications respectives dans le conseil de quartier. En intégrant cette instance, ils représentent leurs associations, institutionnalisant le lien de participation élective qui nourrit leur engagement associatif.

> « Enfin, la participation à la vie associative peut être considérée comme une forme institutionnalisée du lien de participation élective. [...] Lorsque l'on parle d'esprit associatif, on sous-entend généralement la vitalité de la société civile, sa capacité de mobilisation face à l'état considéré comme omniprésent ou, au contraire, en déclin. Il s'agit en quelque sorte de pallier le "trop" ou le "pas assez" d'État. » (*Ibidem.* :123).

Observer les transformations des règles de fonctionnement des conseils de quartier nous permet d'interroger cette relation à l'État qui, par l'application de logiques venues du monde du travail, organise via l'institution l'engagement citoyen. Lors de l'arrivée de Marc et Jérôme en tant que membres, le conseil de quartier est organisé autour d'un groupe d'animation présidé par l'élue du quartier et qui doit établir les sujets des réunions publiques. Au cours de leurs différents mandats, de trois ans chacun, les règles changent. En 2014, le conseil de quartier passe de trois collèges : associations et habitants volontaires et élus désignés, à deux collèges : onze habitants toujours tirés au sort et dix « forces vives »[10], représentants d'associations ou d'entreprises désignées par le premier collège d'habitants. Les objectifs affichés de ces nouveaux conseils de quartier sont la participation à une « citoyenneté active et à la coproduction entre tous les actrices et acteurs des quartiers » pour renforcer le « lien social », selon les termes de la charte éditée par la mairie d'arrondissement. Pour cela, le conseil de quartier est doté d'un budget de fonctionnement permettant de financer des animations. Cependant, ces changements de fonctionnement n'enrayent pas le manque de participation des membres que notre interlocuteur Jérôme qualifie de « déliquescence de l'institution »[11]. Aussi, 2010, la Ville met en place une boîte à outils pour « tester de nouvelles méthodes » sous la forme d'un guide. Disponible pour l'ensemble des conseils de quartier de la ville, dont les fonctionnements diffèrent d'un quartier à l'autre, il doit donner au citoyen un « pouvoir d'agir »[12] pour « trouver des solutions à la crise démocratique ». En cherchant à redéfinir les cadres des conseils de quartier, la municipalité déplace vers l'individu la responsabilité de résoudre un problème bien plus large qui touche la société, par un télescopage d'échelle. À la lecture de ce guide, nous constatons d'une part que les termes employés se réfèrent à des enjeux d'*empowerment* tel que défini par Bacqué et Biewener (2015), et d'autre part que les manières de faire s'inspirent directement de méthodes de management de projet. En s'inspirant d'outils particulièrement employés dans le monde du travail, cette dynamique nous semble relever un écrasement de la sphère d'engagement par une imitation de systèmes d'organisation propres au monde du travail, l'outil démocratique imitant l'outil d'entreprise. Si la mise en pratique du *new public management* dans l'institution publique n'est pas nouvelle pour les agents, cette application en dehors du monde du travail mais initiée par l'institution nous semble révélatrice d'une mise au travail de citadins-bénévoles dans une recherche de production.

10. Charte des conseils de quartier 2014. https://cdn.paris.fr/paris/2021/01/22/a45aa5947357f9339500d2b1ccb11752.pd

11. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 28/11/19

12. Boîte à outils des conseils de quartier. https://cdn.paris.fr/paris/2020/06/10/dea57deb0d040146876eb282a019834c.pdf

À la rentrée 2020, un atelier participatif en vue de la refonte des conseils de quartier de l'arrondissement a lieu, nos interlocuteurs y assistent. Cela aboutit à l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une nouvelle charte, le 9 novembre 2021[13], qui met l'accent sur la valorisation de « l'expertise d'usage des citoyen·ne·s » pour promouvoir « l'engagement de chacun·e » et être « créateurs de lien social », dont le groupe d'animation devient « groupe référent ». Lors de la première réunion, le conseil de quartier devient « assemblée citoyenne ». À l'échelle de Paris, en octobre 2021, une « assemblée citoyenne » est créée, elle constitue un canal de soumission de propositions sur des sujets préparés en séance de travail, au Conseil de Paris. Ces transformations sémantiques nous semblent manifestes d'un processus « de mise en sens et de mise en scène » (Bertheleu et Bourdarias 2008 : 11) de la société. Ce qui témoigne d'une recherche d'innovation démocratique par l'application de dispositifs « délibératifs ». Dans son article « Sociologie des assemblées citoyennes étatiques », Dimitri Courant nous en donne une définition : « Ces dispositifs visent à dépasser le simple débat pour atteindre une vraie délibération au sens d'échanges d'arguments préparant une décision. » (2022 : 6) En intégrant des manières de nommer les choses davantage employées dans le milieu militant, le pouvoir municipal incorpore une possible pression associative dans l'action publique, et lui confère un rôle d'expert, qui dans le même temps peut devenir « un pouvoir de pression au niveau de la décision, un pouvoir de contrôle (ou de suivi) sur la réalisation » (Renaud 2001). Les trajectoires des deux présidents de ces associations démontrent une forme de professionnalisation (Blondiaux 2001) de ces acteurs associatifs, au-delà des actions qu'ils mènent au nom de leurs associations respectives. Ils sont tous deux élus au conseil de quartier, signifiant une reconnaissance en tant que figures locales. Leurs implications correspondent à une libération de leur temps de travail professionnel, qu'ils substituent et emploient dans l'engagement social pour y jouer un rôle crucial (Kushtanina 2023).

La nécessité d'un objectif

Étudier la trajectoire d'une des instigatrices du café associatif, le Cafête, nous offre la possibilité de comprendre comment des individus dispersés se rassemblent autour d'un objectif commun agrégeant des individus d'horizons différents pour constituer le noyau du groupe. Violette, d'une cinquantaine d'années, habite le quartier depuis une vingtaine d'années, elle est graphiste et travaille depuis chez elle. Entendant parler d'une initiative portée par l'une des associations qui gravite autour de la place, elle se rend en 2016 à une première réunion d'échange.

> « C'était en janvier 2016 à la Fabrik. À l'époque, il y avait "Traverses" qui avait proposé ce qu'il appelait "les cafés de la place", je ne sais pas trop ce que c'était. Moi, j'habitais juste à côté de la Fabrik, donc j'y suis descendue un après-midi, pensant aller boire un café et rencontrer des gens. Et en fait, c'était une espèce de réunion, ambiance… "éducation populaire". » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 24/10/19)

13. Charte des conseils de quartier 2021. https://cdn.paris.fr/paris/2021/11/19/924e645168e6d52a3b943ccc48ef6ac1.pdf

Violette s'y rend en voisine, elle ignore le contenu de la réunion, son intention est de rencontrer des gens, de nouer des liens. La réunion a lieu dans l'un des locaux associatifs qui bordent la place des Fêtes et où plusieurs associations ont établi leur siège. « Donc l'idée c'était qu'avec les gens présents – un peu de la place – on fasse émerger comme ça des envies ou au contraire des choses qui ne nous plaisaient pas »[14], nous raconte-t-elle. À cette occasion, elle rencontre une personne, Benoît, qui deviendra à ses côtés un membre fondateur du Cafête. C'est en discutant avec lui, qu'elle ne connaît pas, que l'idée d'une action et d'un projet se dessine. L'échange qu'ils ont amorce la réflexion et met en mouvement ce que Violette nomme, des « filières » différentes. Tous deux très actifs dans le quartier, mais dans des champs institutionnels et associatifs différents, ils ne se sont jusqu'alors jamais rencontrés.

> « Donc voilà, il [Benoît] est président de cette amicale [amicale de l'immeuble dans lequel il vit] depuis des années, il faut voir que, je pense que c'est l'amicale la plus sensible, parce que je crois que pour le coup c'est exclusivement des HLM. Il t'en parlera mieux, ce serait intéressant que tu le rencontres. Tu vas comprendre aussi que c'est vraiment une autre filière, ce n'est pas les mêmes… On se connaissait pas du tout avant. S'il n'y avait pas eu cette réunion à la Fabrik, je sais pas si on se serait croisés. Donc à l'issue de cette réunion ils ont proposé d'en faire une seconde quinze jours plus tard. J'y suis retournée, et donc là, voilà, comme si c'était de l'éducation populaire : il y a eu plein de post-it où ils avaient prémâché le boulot pour nous. Ils savaient ce qu'ils voulaient, c'était : travailler sur un café associatif, travailler sur promouvoir la musique sous plusieurs angles, et puis je sais plus trop quoi. On n'était pas très nombreux cette fois-là, mais par contre, il y avait S. qui est une vieille copine, qui habite au 23 Potain, qui fait partie de la bande qui a repris l'Amicale du 23 Potain après l'expérience Jean-Quarré. […] Donc, il fallait partir à trois ou quatre, chacun avec un post-it et aller travailler sur un grand projet. Et moi d'ailleurs je n'avais pas spécialement envie de travailler sur le café, parce qu'en fait on en avait déjà parlé avec d'autres copains, enfin je ne sais pas, moi, j'étais pas hyper… Moi je voulais bosser sur la musique, et S. elle me dit : "Non, viens avec moi sur le café." Bon, donc on s'est retrouvés à trois sur le café avec **Benoît** et S., et puis il y avait une autre personne, mais on savait dès le départ qu'elle ne resterait pas. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 24/10/19)

Cette deuxième réunion ramifie la « bande » qui s'est constituée lors de l'occupation de l'ancien lycée technique Jean-Quarré par des migrants au début de réflexions sur un café associatif. Même si Violette n'est pas dupe de l'aiguillage réalisé par les organisateurs de cette rencontre pour la création du projet, elle se prête à l'exercice, tout en notant l'ambiguïté prégnante sur la question du porteur de projet. Pour le rendez-vous suivant, Violette prend l'initiative d'appeler « des copains » comme elle nous le raconte :

> « Je m'étais tout de suite dit OK, on était quinze la première fois, dix la deuxième… On sera quatre cette fois, c'est même pas la peine… Par contre, comme je suis plutôt du genre pragmatique, je me suis dit après tout, comme on est plusieurs à avoir souvent rigolé en disant qu'on devrait faire un café, patati. Donc je me suis dit j'envoie à des copains. J'ai envoyé un mail en disant "venez nombreux, on a souvent parlé de café associatif, voilà, si ça vous parle il y a une structure qui propose d'accompagner". » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 24/10/19)

14. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 24/10/19



[fig. 2] Plan de repérage, Cafête

Lors des rencontres à la Fabrik, l'association organisatrice – que Violette décrit comme « des initiateurs et accompagnateurs de projet locaux créés pour les habitants par les habitants, enfin tout ce blabla, participatif, mixité, patati… »[15] – invite l'un des responsables du budget participatif de la Ville de Paris. Poussé par l'association organisatrice, le petit groupe de personnes qui a commencé à se rassembler autour de l'idée du café associatif commence à ébaucher plus en détail le projet et dépose un projet au budget participatif. L'injonction à participer (Mazeaud et Talpin 2010) nous apparaît dans ce contexte comme « une délégation de la mise en œuvre de l'action publique par les associations » (Cottin-Marx 2021 : 78) en tant qu'elle est relayée par des acteurs associatifs auprès des acteurs locaux.

> « Il a fallu répondre, déposer le budget très rapidement. On s'est réunis un soir, et en fait on avait à peine eu le temps de parler de ce qu'on avait envie de faire, d'un café, ou autre, que déjà on répondait avec une demande, qui devait être précise. On a identifié un local dans le quartier, mais comme ça en passant, on a mis une somme au pif, patati patata, et on a mis même un nom qui n'est pas la même orthographe, tout s'est fait en catastrophe. Et après il a fallu, en septembre suivant, faire campagne, donc ça aussi ça nous a pris un temps fou parce qu'à l'époque les choses n'étaient pas du tout simplifiées par la mairie, enfin ils prétendaient le faire, mais en fait ils donnaient un "kit de communication", c'est juste le logo et des phrases toutes faites qui n'avaient rien à voir avec la choucroute en ce qui nous concernait, n'importe quoi ! Et donc on a gagné, mais on n'a jamais été contactés par la mairie. […] C'est comme s'il ne s'était rien passé, si tu veux, avec le budget participatif, c'est normal qu'on ne nous ait pas donné un chèque comme ça, c'est des propositions de n'importe qui, mais qui ne sous-entend pas que tu vas porter toi-même le projet. Si tu proposes un investissement pour des escaliers aménagés, ce n'est pas toi qui vas les fabriquer. Et à l'extrême limite, et c'est pour ça qu'on était un peu inquiets : cet argent pourrait – ce serait assez indécent – très bien être donné à une autre association… […] Après j'ai pécho l'élu de la mairie du 19e qui passe son temps à faire la promotion du budget participatif, mais qui ne nous avait jamais contactés et qui ne nous avait pas identifiés. Je lui avais déjà envoyé des mails, il avait pas répondu, et donc là, il y avait une réunion du conseil de quartier et je lui ai envoyé un mail en lui disant : "En fait, ce soir, il y a une réunion, donc vous préférez que je vous interpelle en pleine réunion ou vous me répondez maintenant ?" Et le soir, on a discuté, il nous a expliqué leurs difficultés, qu'eux ils ne savaient pas, que c'était la mairie centrale qui gérait ça, qu'ils ne sont, eux-mêmes, pas très tenus au courant, et qu'il ne demandait pas mieux que de nous aider – mais ça, c'est le versant je parle, je parle, mais je suis politique quoi ! Il nous a dit que notre problème c'était qu'il n'y avait pas dans le projet de local identifié. Et voilà on en est restés là, mais on sait juste qu'on a la légitimité de leur demander du pognon si on a envie, si on a un besoin d'investissement, on va faire pression à un moment ou à un autre. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 24/10/19)

La question du financement de leur projet apparaît avant même que celui-ci ne soit clairement délimité. Leur objectif de création d'un café collectif se construit avec l'opportunité que représente la création des budgets participatifs, sans pour autant en dépendre. En amont de la réponse, le processus de construction de l'objectif s'accélère, mais la forme ne se fige pas : écrire le projet pour répondre au dispositif des budgets participatifs marque un point d'étape. Une fois passé, le groupe poursuit la conception de son projet, prend son temps comme le dit Violette, et cherche des exemples ailleurs : « On a été visiter pleins

15. *Ibidem.*

de cafés associatifs à Paris et même ailleurs »[16], conscient du risque que fait peser sur la dynamique collective le fait de rentrer dans les cases du dispositif institutionnel par l'investissement d'un local et la création d'un « modèle économique qui repose sur quelque chose qui nous tuerait tout de suite, en tout cas qui tuerait ce qui nous, nous fait rêver »[17]. Ils poursuivent donc leur initiative en dehors du dispositif, échappant de la sorte au risque d'un conditionnement de leurs activités par la légitimité (Dewey [1927] 2010 : 85-86) de l'obtention d'un budget participatif. Néanmoins, par le dispositif municipal, qu'il soit ou non activé, leur projet et leur existence sont mis en lumière vis-à-vis des élus et représentent pour eux une tactique (de Certeau 1990 : 60), une carte à jouer en cas de nécessité.

En termes d'activité, l'association qui a mis en relation les membres du Cafête prend l'initiative de réserver le kiosque du square dans le cadre d'un programme municipal intitulé Kiosques en fête « qui vise à proposer l'utilisation de kiosques à musique parisiens avec un événement proposé, à toute personne y compris non organisée en association »[18]. Le café organise ainsi sa première sortie sur la place en tant que groupe en mai 2016. Violette nous raconte : « Là, on l'avait beaucoup travaillé, on avait travaillé la déco, etc. Il a fait très beau, c'était super, c'était magique. On a sorti la déco comme ça, et c'était une très jolie journée, beaucoup de gens sont passés, c'était chouette, alors évidemment on en a fait trop, alors on était fatigués, mais ce n'était pas grave. Et on en a fait une deuxième, un mois plus tard, aussi au kiosque. »[19] Le rythme d'animation mensuel par le Cafête s'interrompt l'été pour reprendre à la rentrée scolaire. Le caractère festif des événements organisés par le Cafête ne doit cependant pas être réduit à une notion de loisir oisif, dénoncé par Dewey, qui empêcherait de « s'organiser » ([1927] 2010 : 231). Au contraire, cette pratique participe à une activité de création, dans une « joie de donner en public » (Mauss [1925] 2021 : 152) qui renforce les liens sociaux. En sortant la fête sur la place, en la rendant publique, il permet d'initier des actions à d'autres échelles et d'entretenir ou de créer des liens, d'intégrer des réseaux. En prévision des fêtes, le groupe s'organise, se répartit les tâches en fonction des compétences de chacun : Violette, qui est graphiste, fait les affiches, d'autres les font circuler sur les réseaux sociaux et/ou les impriment et les collent aux murs, certains prennent en charge les courses, puis d'autres préparent en amont la nourriture et les boissons. Ainsi, il s'agit pour chaque individu de « prendre part de manière responsable, en fonction de ses capacités, à la formation et à la direction des activités du groupe auquel il appartient, et [de] participer en fonction de ses besoins aux valeurs que le groupe défend » (Dewey [1927] 2010 : 242). De fait, cela fabrique une appartenance au groupe, en le faisant fonctionner.

Se rassembler

Au regard de la trajectoire de Maud, un autre aspect du passage de l'individuel au collectif est abordé. Celui-ci a lieu en dehors des cadres établis par l'institution municipale et s'ancre dans une pratique plus militante qui revendique une action collective autonome. Maud a une quarantaine d'années, elle a grandi

16. *Ibidem.*
17. *Ibidem.*
18. *Ibidem.*
19. *Ibidem.*

dans le quartier avant de « monter de trois rues » vers Télégraphe. Elle est, lorsque que nous la rencontrons, gardienne d'immeuble chez Paris Habitat[20]. Nous racontant la genèse de son action, elle revient sur sa situation professionnelle, alors dans une transition entre deux emplois, qui lui permet d'être disponible pour imaginer un collectif qu'elle définit en termes d'entraide et de solidarité, se structurant en réaction aux attaques terroristes de janvier 2015. Ce collectif que Maud qualifie d'« atypique » rassemble des personnes à la fois de différents âges et horizons sociaux : « On a aussi bien des retraités que des lycéens. […] On a un ancien taulard, un ancien SDF. »[21] Elle explique cette multiplicité des parcours chez les membres du collectif par son mode d'organisation autour d'événements et d'actions. « De façon générale, les gens se retrouvent entre personnes qui se ressemblent, spontanément […] La mixité, elle ne se décrète pas, tu pourras mettre des gens différents dans une même pièce, ce n'est pas pour ça qu'ils se mélangent vraiment. Par contre, spontanément, oui, il peut y avoir des choses qui font que… »[22], poursuit-elle en évoquant la gratiferia, un vide-grenier gratuit dont la première a lieu un peu avant l'été 2015. À la rentrée scolaire suivante, Maud cherche à poursuivre l'organisation de ce type d'événements, et prévoit une seconde gratiferia pour le 14 novembre 2015, dans le bar qu'elle fréquente et avec qui elle entretient un lien d'amitié.

> « Gratif' de livres et de vêtements qui n'a pas eu lieu, puisque les attentats sont advenus la veille de notre événement. Et c'était vachement bien pour nous d'avoir prévu cette gratif', sans savoir évidemment qu'il y aurait les attentats, parce que du coup on avait rendez-vous et on s'est retrouvés ici le lendemain des attentats, quelques-uns, heureusement… Donc ce rendez-vous, je me souviens, j'étais avec une copine et sa fille qui a l'âge des miennes, il n'y avait personne dans les rues. Il y a une fille, une jeune, une vingtaine d'années, qui rentre dans le bar et qui dit : "Rentrez chez vous, s'il vous plaît rentrez chez vous, j'ai entendu des coups de feu à Bagnolet…" On s'est regardés, on a fait "non mais stop, on va continuer à vivre", c'était glauque. Donc voilà on s'est retrouvés et là on s'est dit : "Il faut vraiment qu'on relance." » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

Dans ce contexte si particulier, ce rendez-vous leur offre un lieu, un moment face à la stupeur, et accroît parallèlement leur désir d'action au sein du quartier. Dans ce même bar, Maud fait la connaissance de l'un des instigateurs du lieu de création artistique le Doc[23], qui vient d'ouvrir dans une rue perpendiculaire. Un lien s'établit entre ce lieu et le collectif. « Traîner dans les bistrots, ça fait faire du lien »[24], s'amuse-t-elle. Le fondateur du Doc lui propose d'accueillir les gratiferias durant l'hiver 2015-2016. Lors de ces occasions, des rencontres ont lieu avec d'autres réseaux acteurs.

> « Violette est venue à la première gratiferia au Doc, à ce moment-là j'ai rencontré tous les acteurs, enfin tout plein d'acteurs de la place des Fêtes, hiver 2015-2016. Là, il y a beaucoup de gens qui étaient venus à cette gratif' au Doc parce que du coup, découverte du lieu, on avait pas mal bossé, on avait fait une liste mail aussi. Je crois qu'en deux gratif' au Doc on a eu cent adresses mail en plus. Je pense que les gens se sont un

20. L'office public d'habitations à bon marché de la Ville de Paris, créé en 1914

21. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18

22. *Ibidem.*

23. Le Doc est un lieu de création artistique ouvert par un regroupement de jeunes artistes dans un ancien lycée professionnel désaffecté rue du Docteur-Potain.

24. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18

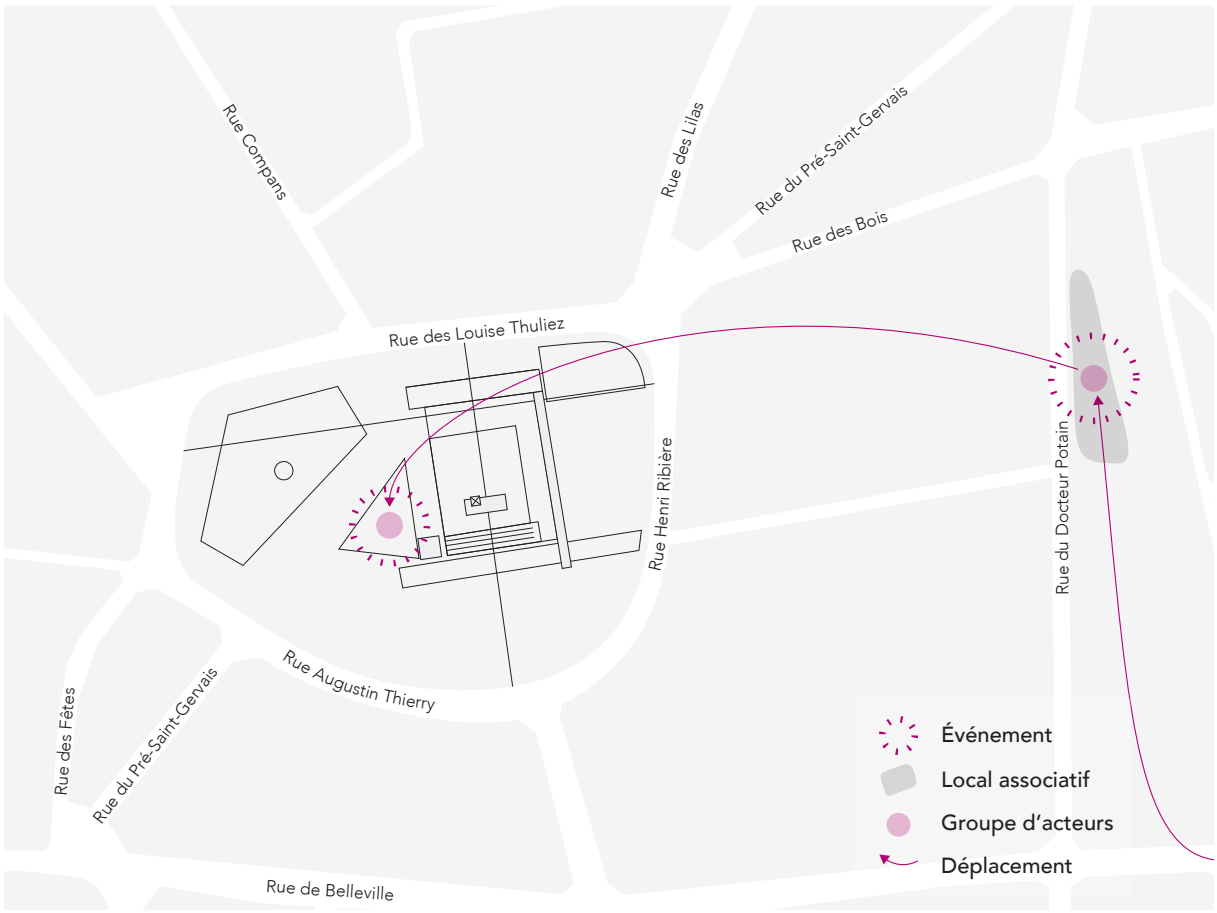

[fig. 3] Plan de repérage, Collectif Place des Fêtes

> peu mélangé les pinceaux, entre les actualités du Doc et les actualités de la place des Fêtes, mais on a eu plein d'adresses. [...] Du coup, voilà, rencontre avec Violette, avec les Jeunes en Place, le printemps revient et en mars, le 31 mars, Nuit Debout.» (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

Les événements et les lieux se mélangent, et des liens se créent. À cette même période, Nuit Debout commence sur la place de la République. Avec un «copain d'enfance», ils décident de rassembler les gens de Nuit Debout qui habitent le quartier et ceux du collectif d'entraide et de solidarité initial qui organise les gratiferias sur la place des Fêtes. La décision de s'installer sur la place est née d'une proposition glissée la boîte à messages mise en place lors de la première gratiferia. Maud nous raconte: «On n'avait pas eu grand-chose dans notre boîte, mais un jour quelqu'un, je ne sais pas qui, avait juste marqué "Assemblée populaire à place des Fêtes", et il avait laissé ça, comme ça, dans la boîte. J'avais adoré ce mot!»[25] Cela donne lieu à un événement qui veut rassembler l'assemblée populaire et la gratiferia, et qui est annoncé sur la place de la République durant Nuit Debout: «Assemblée populaire de Nuit Debout et la gratif' sur place des Fêtes»[26]. Le terme «assemblée», comme le souligne Antoine Guichoux (2022), révèle la portée symbolique et politique de l'action que Maud insuffle. En employant ce terme, elle s'inscrit dans la lignée des mouvements d'occupation de l'espace public et des places en particulier. S'installer dans l'espace public pour discuter de problèmes participe à la construction d'un public, au sens où exposer des situations individuelles dans l'espace public permet de construire du collectif dans une démarche de désingularisation (*ibidem.*). Par un effet d'écho de la place de la République à la place des Fêtes, l'action se resserre localement.

> «Je bassinais tout le monde avec l'idée qu'il fallait absolument s'organiser localement, qu'il fallait faire des assemblées locales, et que c'était plus dans l'action qu'on allait fédérer et que du coup il fallait trouver... du genre gratiferia. Il y a quand même pas mal de gens du quartier qui m'ont entendue, qui étaient présents. La toute première, on l'a fait quasiment sans appel, on était pas nombreux, mais la deuxième on était quatre-vingts, à place des Fêtes la première on était une quinzaine, mais on était chauds on était motivés. "Allez hop, on enclenche", et cette fois-ci déclaration à la préfecture, communication sur Demosphere, sur Facebook, sur le Facebook de Nuit Debout, je sais pas quoi... Et les flics, quand on a été déclarer en préfecture, on leur a dit qu'on attendait peut-être dix personnes, ils reviennent et ils disent: "Ah, vous en attendez plutôt deux cents." En fait il a plu, mais je pense que ses sources étaient meilleures que les nôtres, et on a eu, je pense, quatre-vingts personnes. Et voilà, et on a tenu comme ça un certain temps, on se réunit sur la place... Qu'est-ce qu'on faisait, une fois par semaine, je sais plus.» (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

Lors de ce premier événement conjoint, en avril 2016, le groupe s'installe dans la fontaine, à ce moment hors d'eau. La forme circulaire de la sculpture-fontaine de Marta Pan, comme vu dans le chapitre I.1, qui évoque un amphithéâtre, est propice à la tenue des discussions. En en détournant l'usage, le groupe s'approprie une partie de la place. Le détournement est de courte durée: «Ils l'ont remis, ce n'est pas

25. *Ibidem.*

26. *Ibidem.*

sans lien »[27], nous confie Maud. Cette action, elle la perçoit comme l'éviction de leur initiative de l'espace public (Beauguitte 2019), ce qui a pour effet de questionner l'affichage militant du groupe.

> « Au début, ça s'appelait Debout Place des Fêtes, on a fait le choix de changer pour Collectif Place des Fêtes, Nuit Debout ayant fait flop… Et puis moi, je sais que les gens qui s'étaient intéressés [au premier groupe sur Facebook] venaient moins, parce que ça paraissait trop politique, et puis progressivement les assemblées se sont taries aussi. Alors l'histoire, c'est que [le premier groupe sur Facebook], il y avait vraiment que moi qui initiait les choses. Pour avoir quelques personnes en réunion, je passais des heures à tirer les gens par la chemise, et en fait je me suis rendu compte que j'avais juste à donner un lieu, une heure et une action et que là il y avait du monde, mais il ne fallait pas penser que les gens allaient venir, se réunir, réfléchir à l'organisation "qui fait quoi" et faire un compte-rendu, ça saoulait tout le monde. Ce qui a marché c'est la simplicité des choses, de dire : "Bon bah OK, on se retrouve à la gratiferia, tel jour, à telle heure, à tel endroit." » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

Avec le désagrégement de Nuit Debout, le groupe change de nom pour Collectif Place des Fêtes et se recentre sur l'action initiale de gratiferia, la notion d'organisation passe au second plan et l'enjeu politique n'est plus le moteur de l'action, mais sous-jacent à la pratique spontanée « de se retrouver dans l'action. C'est l'action qui fédère quelque chose de concret et simple »[28], comme elle le dit. Aussi, Maud a essayé de rassembler en allégeant les contraintes et en simplifiant la proposition d'action à un rendez-vous. Si Maud emploie, pour nommer le groupe de personnes qui se rassemble à place des Fêtes, le mot « collectif », elle en pointe immédiatement le problème : « C'est que la notion de collectif même, elle enferme »[29], risquant de scinder le public entre ceux qui viennent pour discuter d'enjeux politiques et ceux qui viennent pour échanger des biens. C'est le rapport à l'action qui lui permet de tenir ensemble les deux aspects des dynamiques qu'elle initie : « Ce qui fait notre identité, c'est plus "gratif" que "collectif", c'est le premier samedi du mois où des habitants prennent l'initiative de se retrouver et de mettre en commun ce qu'ils ont en trop dans leurs placards, et autour on dit des choses. »[30] L'identité du groupe est ainsi définie par les actes qu'il partage, dont l'activité collective centrale s'inscrit dans la sphère du don. L'échange n'est pas marchand, mais social, mais ce qui circule va au-delà de l'échange matériel.

Dans ses propos, Maud nous permet de prendre en considération la complexité qui lie l'individu à des groupes, et d'éclairer ce que Dewey nomme « une préoccupation de la part de chacun pour l'action conjointe et pour la contribution de chacun des membres qui s'y livrent » ([1927] 2010:289). En passant par l'action et en établissant un rendez-vous, le premier samedi du mois, le collectif fait exister quelque chose davantage social qu'associatif, au sens où il n'est pas nécessaire d'organiser en amont l'action pour qu'elle ait lieu et ainsi qu'elle soit ouverte à tous. La récurrence de l'événement permet également cela, par l'habitude il n'est plus nécessaire d'annoncer à l'avance le rendez-vous, préservant ainsi une forme de spontanéité à la rencontre. Dans le récit de Maud, son engagement local entre en écho avec des

27. *Ibidem.*
28. *Ibidem.*
29. *Ibidem.*
30. *Ibidem.*

phénomènes qui ont lieu à d'autres échelles de la ville et de la société. Sa conviction d'une nécessité de s'organiser localement est renforcée lors des assemblées de Nuit Debout, sur la place de la République, qui ont pour effet, comme l'explique Guichoux, d'« aiguiller vers d'autres espaces de mobilisation et de luttes sociales sur la place et en dehors. […] Les assemblées se laissent aussi interpréter comme un réservoir de puissance d'action, comme un moment où chacun peut faire l'expérience du nombre et de ce qu'il est possible de faire à plusieurs. » (2022 : 54). En ce sens, l'appel de Maud lors des assemblées de Nuit Debout agit par écho et participe de la construction d'un réseau :

> « Après, ça fait des petits, parce qu'il y a eu des réseaux de jeunes, qui se faisaient appeler "les ingouvernables", à un moment donné ils se réunissaient dans la fontaine de place des Fêtes, et on a fait un banquet avec eux à place des Fêtes aussi. Après, il y a un groupe qui s'est constitué plus ou moins, avec des gens qui sont venus et repartis, avec ceux qui étaient vraiment motivés et vraiment du quartier, il y a eu des initiatives diverses, des projections, un banquet qui a été organisée, notamment par des nanas du Cafête, qui était vachement présent au début de Debout Place des Fêtes. On a fait la projection de *Merci patron*. On était en lien aussi avec les assemblées de Belleville et de Sorbier. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

Le collectif noue des alliances en fonction des sujets avec différents groupes d'acteurs. Dans son fonctionnement propre, les affinités politiques partagées par les membres les plus mobilisés peuvent limiter l'accès à la discussion de membres pour qui aborder l'enjeu politique de la démarche, « ça ne va pas de soi »[31]. Le Collectif tente alors d'endiguer cela en multipliant les initiatives, les sujets et les actions de leurs événements sur la place. Cette situation nous semble manifeste d'un remplacement de la figure du militant par celle du bénévole dans les systèmes associatifs au cours des années 1980 (Cottin-Marx 2019 : 71), procédant à une invisibilisation de la portée contestataire de certains engagements associatifs. Pour l'organisation des événements, Maud sollicite les acteurs qu'elle rencontre dans le quartier. Elle nous fait le récit d'une rencontre qui ouvre au collectif les portes d'un lieu et d'un réseau d'acteurs restés, jusqu'à présent, à l'écart des actions sociales d'initiatives locales au sein du quartier.

> « Après l'expulsion, une fois qu'Emmaüs est venu, je suis allée plusieurs fois pour leur dire qu'on faisait des choses au Doc, pour inviter les résidents à venir et tout ça, ça n'avait pas pris. Et puis, un jour, je passe par le passage, et là il y a une poule qui était dehors, donc je rentre à l'intérieur pour leur dire qu'il y a une poule qui est sortie, et j'avais mes flyers, mes affiches, donc j'en ai profité pour en remettre une couche, et là j'ai rencontré la coordinatrice socioculturelle Emmaüs Solidarité au CHU, les gars m'ont dit d'"aller toquer au bureau là", et là grand amour ! Une amitié est née grâce à une poule. Et là-dessus la coordinatrice socioculturelle me dit : "Nous, on a une gazinière à roulettes, vous pouvez la prendre pour faire la bouffe." Donc je dis aux copains : "Regardez, j'ai trouvé une gazinière avec une bonbonne, on a tout ce qu'il faut, bac à vaisselle, et tout ça. Il n'y a pas de caution à signer, rien ! Ils veulent pas savoir notre statut associatif, rien." "Ah bon, c'est sûr qu'ils nous la prêtent, Emmaüs, tu es sûre ?" Et du coup, quand il a commencé à faire froid, plutôt que de re-quémander au Doc, on a été au CHU » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18)

31. *Ibidem.*

La rencontre permet au collectif d'organiser une série d'événements dans le centre d'hébergement d'urgence géré par Emmaüs. L'amitié qui lie instantanément Maud et la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité donne ainsi lieu à la création d'un « réseau actif d'interconnaissance » (Dechézelles et Olive 2019 : 12) qui s'accorde sur un engagement social et militant et un mode d'action.

S'organiser en public

Comment en vient-on à s'occuper des enjeux qui traversent le quartier ? Du temps qui se libère, une présence quotidienne dans le quartier et des rituels qui fabriquent des réseaux d'acteurs, par des actions locales qui créent des alliances afin de se faire une place. Le quartier est régi par des liens qui se tissent dans la coprésence quotidienne.

> « L'habitude est le moteur de l'action humaine, et les habitudes sont en grande partie formées sous l'influence des coutumes d'un groupe. La structure organique de l'homme implique la formation de l'habitude car, que nous le voulions ou non, que nous en soyons conscients ou non, chaque acte provoque une modification dans nos attitudes et nos positions, et cette modification dirige le comportement futur. […] Les habitudes nous relient à des modes d'action ordonnés et établis, car ils engendrent une aisance, de l'habileté et de l'intérêt pour des choses auxquelles nous sommes accoutumés. […] L'habitude n'exclut pas l'usage de la pensée, mais elle détermine les canaux dans lesquels elle opère. » (Dewey [1927] 2010 : 255-256)

Ces trajectoires d'acteurs locaux impliqués dans la vie sociale du quartier doivent être considérées au regard d'une disponibilité, qu'elle soit nouvelle lorsqu'il s'agit d'un départ à la retraite ou contextuelle par une flexibilité ou un entre-deux professionnel. Cette disponibilité est nécessaire à l'implication dans des actions sociales, qu'elle soit structurée de manière formelle, en association, ou informelle, en groupe de personnes. De plus, ces trajectoires témoignent de l'importance d'une familiarité préalable avec le milieu associatif ou militant, observable chez chacun de nos interlocuteurs au travers de leur parcours professionnel ou personnel. Nous notons donc en premier lieu que l'ensemble de ces actions sociales s'appuie sur du bénévolat, que ce soit dans l'organisation des événements festifs sur place, dans la tenue d'ateliers sur l'espace public, dans l'aide aux personnes ou dans la mise à disposition et en circulation d'information. Aussi ces différentes associations agissent dans la sphère du don moderne (Godbout 2007), selon des liens de participation élective (Paugam 2023), comme nous l'avons vu.

Dans leur fonctionnement, ces différents groupes tissent leurs réseaux en s'appuyant sur les cercles sociaux propres à chacun des membres, amicaux ou militants. Ils « se revendiqu[ent] et se reconnai[ssent] du coin » (Dechézelles 2019 : 250), par la fréquentation des lieux du quartier dans le quotidien davantage que par une présence familiale dans le quartier, mais qui par les « rapports interpersonnels de l'amitié » (Godbout 2007 : 37) s'inscrivent néanmoins dans la sphère domestique. En ce sens, l'amitié ou la sympathie constitue la base de la communauté (*ibidem.* : 145) et du lien de participation élective, notamment pour le Cafête et le Collectif Place des Fêtes. De telle manière à ce que leurs organisations reposent sur des rapports libres et ouverts où seules les affinités prévalent, parfois au-delà de leurs engagements pour une cause au profit d'un engagement dans un espace, comme cela a pu être pointé à propos du Collectif

Place des Fêtes. Si les réseaux qui se tissent se manifestent par des liens d'amitié, donc faiblement institutionnalisés (Paugam 2023 : 121), nous pouvons percevoir cela comme une forme d'« entre-soi moderne » (Godbout 2007 : 208) qui, pensé au prisme du don, permet de rendre uniques les réseaux qui se créent et d'échapper à une « objectivation » des choses par la société moderne.

Ces différents groupes, que nous analysons comme appartenant au système du don, révèlent un renforcement de l'individualité en individualisant leurs liens selon l'importance de la personne (*ibidem.* : 107), ce qui est l'une des caractéristiques du don moderne. Dans cette dynamique les personnes sont identifiées pour leurs compétences, d'une part en interne au sein du groupe et d'autre part vis-à-vis de l'extérieur par l'institution, alimentant l'ambiguïté entre représentation individuelle et collective comme nous avons pu le comprendre par les trajectoires des présidents de la Maison de la Place des Fêtes et des Amis de la Place des Fêtes.

De manière générale, lors des événements qui ont lieu sur la place, les membres des différents groupes, qu'ils en soient ou non à l'initiative, « interagissent souplement et pleinement en connexion » (Dewey [1927] 2010 : 242) et se rendent à l'événement, soit pour participer à l'animation en proposant de prendre en charge un des aspects de l'occasion, soit pour apporter son soutien matériel, par le prêt, ou symbolique, en étant présent, d'autant plus que les frontières entre les groupes ne sont pas étanches, de nombreux individus prenant part à plusieurs d'entre eux. Le soutien entre les différents groupes n'a pas uniquement lieu dans le temps de l'événement, mais également en cas de problème ayant des conséquences sur un temps plus long. C'est le cas pour la prise en charge de la responsabilité au niveau juridique. L'un des groupes, le Cafête, avant de créer son statut officiel d'association, peut compter sur une association établie, la Maison de la Place des Fêtes, qui par sa longévité et sa connaissance du fonctionnement du monde associatif peut à la fois les mettre en garde et leur proposer une solution. Je leur ai dit : « Faites attention, vous n'avez pas d'assurance, donc quand vous envoyez vos invitations, rajoutez en bas le logo de la Maison de la Place des Fêtes, et puis comme ça moi je peux vous couvrir, on dit que c'est une activité extérieure de la Maison la Place des Fêtes et voilà »[32], nous explique son président. Si nous considérons cette action comme appartenant au système du don, alors la valeur du lien (Godbout 2007 : 244-246) est enrichie. Proposer de porter la responsabilité d'une autre association lors d'un événement, cela signifie en supporter l'action, l'approuver, en encourager la poursuite. Le don sort de l'immédiateté et confère un caractère symbolique à ce qui circule « dans une histoire entre personnes » (*ibidem.* : 139) qui dès lors sera empreinte d'un passé. Par l'échange mutuel, les actions des groupes se renforcent en vue d'un intérêt commun (Dewey [1927] 2010 : 243). Ainsi les groupes s'épaulent et se soutiennent selon une « sociabilité locale » (Cossart et Talpin 2019 : 33) qui se met en place en parallèle du processus de réaménagement de la place et qui va jouer un rôle décisif dans la mobilisation des acteurs locaux – associations et collectifs – en tant que « public organisé » (Dewey [1927] 2010 : 106). Ce public, tel que nous proposons de le définir, se constitue au moment où son action a des conséquences qui le font exister, ainsi c'est par l'implication dans le dispositif de projet étudié que les différents groupes d'acteurs locaux se mettent à exister en tant

32. Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18

que public (*ibidem.* : 108) en endossant une nouvelle fonction, celle de participer dans un cadre précis, se distinguant des publics au sens large, qui occupent la place.

2. Réorganisation des enjeux par le dispositif institutionnel

Avec l'arrivée du dispositif, les enjeux se réorganisent, la sphère publique qui propose la mise en place d'un système maîtrisé par la municipalité se superpose, sans écraser, à ce qui a déjà lieu dans la circulation des choses et des services mis en place par les acteurs locaux, suivant le système du don. Il s'agit de la mise en place de la relation entre ces deux sphères.

> « Quant aux rapports entre le secteur public et les réseaux primaires [...], ils sont constants. Même si les services antérieurement rendus par le canal des liens personnels sont maintenant en partie dispensés par l'État, les liens personnels sont évidemment loin d'avoir disparu : qu'il le veuille ou non, souvent même sans qu'on s'en rende compte, l'État collabore avec un système de don (passant par l'aide familiale intra- et intergénération, le voisinage, l'amitié et d'innombrables et multiformes pratiques d'aide et d'entraide dans tous les domaines) presque à chaque fois qu'il dispense directement des services au citoyen – du moins en dehors des lieux institutionnels coupés de la société. » (Godbout 2007 : 83)

Dans le quartier et autour de la place, les deux systèmes cohabitent sans se remplacer. Au sein du dispositif de projet, la participation du public est organisée selon le temps et l'espace. Le premier moment de participation, qui pose le cadre de travail entre la puissance publique et la puissance associative, agit sur le marché alimentaire de la place, il est l'amorce du projet général. Par l'élaboration d'un scénario pour le déplacement d'une partie de celui-ci, la machine se met en route. Le choix de commencer un projet de grande ampleur en traitant la fonction marchande et le caractère intermittent de son activité nous semble démonstratif à la fois de l'attachement des habitants et occupants de la place à son égard et de la valorisation d'une certaine image de la vie quotidienne.

Dans ce contexte, les acteurs locaux qui se mobilisent sont les plus institutionnalisés, ils emploient leurs liens sociaux de manière à « réguler » la puissance publique et la trajectoire que prend le projet de réaménagement, « lien régulateur à une fonction supplémentaire qui consiste à produire un ensemble de règles et de normes susceptibles de se traduire par l'extension de son influence aux autres liens, jusqu'à infléchir leur conception normative et initiale » (Paugam 2023 : 152).

La suite du dispositif de participation se focalise sur l'espace central, le Capla devient la vitrine de l'engagement social à Place des Fêtes, tant pour les pouvoirs publics que pour les architectes et que pour les acteurs locaux, d'abord par l'utilisation du Capla temporaire mis à disposition de différents groupes d'acteurs locaux, puis en proposant des ateliers de co-conception tant architecturale que programmatique au public de la participation. L'ensemble de cette étape est déléguée au Collectif Projet, composé d'architectes, qui jouent le rôle d'« intermédiaire » du système municipal, chargé d'établir les règles de la participation, selon la définition qu'en donne Jacques Godbout, où dans le contexte du développement

de la modernité « le citoyen devient à son tour administré et consommateur de biens politiques produits par une autre catégorie d'intermédiaires, différentes des marchands : les nommés, intermédiaires entre les élus et les citoyens » (2007 : 224). Ce phénomène participe d'une « hypertrophie des intermédiaires » dans un processus de professionnalisation et de bureaucratisation des services (*ibidem.* : 225).
Au cours de ces ateliers, certains groupes d'acteurs locaux qui jusqu'alors fonctionnent par « lien intégrateur » (Paugam 2023 : 152) – où les individus s'attachent au groupe – commencent à étendre leurs systèmes de liens sociaux pour changer de position en usant à leur tour de liens de régulation vis-à-vis de la puissance publique et ses intermédiaires, et cela au gré de leur l'implication dans le dispositif institutionnel.

Investir l'espace public par le marché

L'entrée dans le processus de réaménagement se fait en interrogeant la position du marché sur la place (cf. §I.2). Il est présent autour du square et se déploie devant les terrasses nord sur la dalle commerciale trois matins par semaine, le mardi, le vendredi et le dimanche. Le marché constitue un objet intermittent sur la place « qui transforme la relation au temps et à l'espace des habitants, c'est aussi le lieu d'émergence d'un groupe social et un moyen de fabriquer pratiquement la ville » (Roy 1998 : 699). Ainsi travailler sur son positionnement participe d'une stratégie de fabrication urbaine. Le positionnement du marché devient l'amorce du projet à plus grande échelle, il initie une idée de travailler l'aménagement par secteur pour libérer le centre de la place – véritable enjeu du projet – des effets négatifs du marché, tout en préservant l'image du marché de la place des Fêtes à l'échelle du quartier et de la ville, comme le raconte l'un des fondateurs de l'association des Amis de la Place des Fêtes devenu élu du quartier et fortement impliqué dans cette phase du projet.

> « La question qui était posée en fait par le maire, de commencer par une consultation sur la place du marché, le référendum qu'il y a eu sur la place du marché – "Est-ce que vous voulez que le marché qui partait là sur la dalle ici, il soit déplacé au nord ou au sud de la place ?" –, finalement les habitants ont choisi le sud, mais c'était quand même très particulier de rentrer dans une discussion sur un réaménagement de place de cette ampleur avec l'histoire de la place du marché. En fait, le marché reste autour du square, il s'agissait de savoir si la virgule on la mettait au nord en passant devant le Monoprix, ou au contraire on la mettait au sud comme elle est maintenant, et on dégageait vraiment l'espace piétonnier [...] parce que ça libérerait l'emprise, ça redonnait la vocation piétonnière. En fait ce que l'on voulait, enfin ce que voulait la mairie du 19e, c'était de redonner la vocation piétonnière au cœur de place, sans toucher au marché autour du square. Ça résolvait une question qui est l'entrée des voitures du marché sur le cœur de place, et qui était beaucoup critiquée [...]. Les gens sont extrêmement attachés au marché, c'est-à-dire que l'identité de la place des Fêtes c'est son marché, donc la question du déplacement du marché n'était pas du tout anodine dans le sens que les gens veulent que ce marché existe, vive, que ce soit un marché alimentaire, qui est pour nous, pour eux. Et donc, rentrer sur un réaménagement en cœur de place en disant "Où est-ce qu'on va mettre le marché ?", c'était un angle assez étroit, et qui touchait en plus à l'enjeu du marché en lui-même, qui était vraiment vital. » (Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

L'influence de l'association des Amis de la Place des Fêtes dans la volonté de libérer l'espace central de la place est perceptible dans son propos, sans pour autant que ne soit anticipé l'angle d'attaque choisi par la mairie, soit le déplacement d'une partie du marché. L'Équipe Préconisation, sous l'égide de la mairie, organise ce que le président de la Maison de la Place des Fêtes, Marc, nomme un « dialogue participatif »[33] autour des scénarios de déplacement de marché. Dans ce cadre, comme il nous le raconte : « La mairie associe quand même la population à des décisions, mais bon pas à toutes les décisions, ça se comprend, sinon ça devient… On n'arrive plus à décider. »[34] Au déplacement du marché s'ajoute « le listage d'un certain nombre d'invariants »[35] identifiés par les membres de l'association des Amis de la Place des Fêtes. Ces invariants reprennent les points d'une charte réalisée par cette même association en parallèle du processus municipal et qu'elle réussit à faire intégrer à la votation finale proposée par l'Équipe Préconisation. L'intégration de ces points constitue pour l'association « une reconnaissance »[36] à la fois « d'un certain nombre d'éléments que l'on ne voulait pas »[37] et du travail qu'ils ont mené préalablement à celui de l'Équipe Préconisation. Cependant, si l'élaboration des scénarios s'appuie sur la charte – et notamment le point 2 « Développer la place comme un espace piétonnier permanent, accessible à tous et convivial »[38] –, elle le traduit en le réduisant au déplacement du marché. Par cette simplification, en limitant le marché au contour du square et en interdisant sa tenue sur la partie minérale de la place, la votation reformule les attendus de l'association et borne la marge de décision des participants, comme le raconte son président :

> « L'idée, c'était de libérer la place et d'éviter la circulation, c'était un des points forts des invariants. Et donc je pense que nous on n'en avait pas conclu qu'il fallait déplacer le marché tel que c'était présenté. Ça, c'est venu vraiment des propositions de [l'Équipe Préconisation] et plus de la DVD […] Je pense que cette idée de déplacement du marché, c'est une vieille idée de la DVD, que la DVD a dans ses cartons depuis déjà pas mal de temps et qu'ils ont ressortie à cette occasion. […] Nous, ce qu'on voulait, c'était libérer la place, point. Donc après, ça se traduit dans la votation, et on était un peu surpris parce que nous, ça nous était pas venu comme ça, l'idée, et de soumettre la votation, d'axer majoritairement la votation sur ce choix de deux scénarios. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17)

Cet étonnement que pointe le milieu associatif quant à la tournure que prend le choix entre les deux scénarios témoigne de la relation qui se noue entre la municipalité et les participants du dispositif. S'ils sont invités à prendre part aux discussions participatives, la mécanique qui aboutit à l'élaboration de partis pris urbains leur échappe. Consciente que pour les habitants « ce que vous préférez le plus au monde c'est votre marché »[39], la chargée de projet nous dit lors de notre rencontre que, bien que la

33. Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18

34. *Ibidem.*

35. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17

36. *Ibidem.*

37. *Ibidem.*

38. Selon le deuxième point du document « Un réaménagement pour mieux vivre à place des Fêtes : charte proposée par les Amis de la Place des Fêtes » édité par l'association en octobre 2014. https://lesamisdelaplacedesfetes.blogspot.com/2014/10/charte-des-amis-de-la-place-des-fetes.html

39. Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18

réponse se soit construite sur la demande associative de libérer la place des véhicules, le lien avec « les dysfonctionnements »[40] générés par le marché n'est pas perçu. L'aspect, inattendu pour l'association, que représente cette conclusion de la nécessité à déplacer, pour partie, le marché reflète la crainte d'un manque d'animation sur la partie de la place qui n'est pas historiquement la plus valorisée. Au sens où le marché, comme l'énonce Michelle de la Pradelle, « constitue le principal pôle d'animation régulier de la cité et assure un rôle essentiel dans l'expression dans l'expression d'une sociabilité locale » (1993 : 186). C'est par le marché que la place et le quartier sont identifiés : « C'était ce qui rayonnait le plus et ce qui faisait que la place des Fêtes était connue positivement, c'était ce marché-là »[41], poursuit la chargée de projet de l'Équipe Préconisation. Le marché permet une identification de la place depuis l'extérieur du quartier, il est connu à l'échelle de la ville, et depuis l'intérieur il représente le symbole tant de l'animation que de l'attachement des habitants, allant jusqu'à être qualifié d'élément patrimonial (Charron 2023) par l'une des élues du quartier préalablement fondatrice de l'association des Amis de la Place des Fêtes.

> « Voilà, après, sur le marché, sur le marché bah… On verra, on verra comment ça va se passer, ce sera à suivre, à prendre son pouls vraiment de façon très rapprochée, parce que bouger un marché c'est toujours très compliqué […], mais on verra comment il va vivre, on va voir parce qu'il faut… Vraiment s'il y a bien, au niveau patrimonial, quelque chose auquel les gens sont attachés dans le quartier, c'est le marché ! » (Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19)

En définitive, les différents scénarios « de programmation du réaménagement de la place des Fêtes »[42] ne changent pas la partie du marché autour du square. Ils proposent au vote le déplacement d'une allée marchande née du réaménagement de la place lors de l'opération de rénovation du quartier terminée en 1978, sans modifier celle autour du square. Le marché historique est préservé et valorisé. « Le cœur du marché forain doit être conforté et maintenu autour du square Monseigneur-Maillet »[43], selon les mots du maire de l'arrondissement dans le dépliant « À vous de choisir » diffusé en novembre 2014. Dans la pratique, une différence existe entre ces deux parties du marché. Les marchands autour du square, « l'emplacement numéro 1 »[44], sont les abonnés principalement des commerces de bouche indicateurs de valeur[45], tandis que ceux de l'allée marchande sont des « volants », non abonnés dont les marchandises sont davantage matérielles.

L'attachement au marché tient à sa quotidienneté, à l'aspect routinier de qu'il fabrique, il est le « rendez-vous collectif » (Guez et al. 2018 : 203). Il est le lieu des courses et de rencontre pour de nombreux interlocuteurs et étend son attraction au-delà du quartier identifié par la station de métro, comme nous le dit le président de la Maison de la Place des Fêtes : « Les gens de Jourdain, par exemple, ils viennent

40. *Ibidem.*

41. *Ibidem.*

42. Extrait du dépliant « À vous de choisir » réalisé par l'Équipe Préconisation en amont de la votation.

43. *Ibidem.*

44. Extrait d'entretien avec une des membres de l'Équipe Préconisation, période 2013-2016, le 09/10/18

45. Les poissonniers notamment, comme nous l'avait raconté le conducteur de travaux du chantier des années 1990.

pour le marché. »[46] L'attachement au marché est à la fois celui des clients et celui des commerçants, nous raconte une habitante du quartier et ancienne élue à la mairie d'arrondissement.

> « Le marché de la place des Fêtes est une entité très importante, d'ailleurs il y a une queue de gens qui attendent d'avoir un stand alimentaire au marché de la place des Fêtes [...] Ils sont très attachés, très attachés au marché. Alors c'est marrant, parce que pendant quelque temps il y a eu, bon alors il y a toujours, des pickpockets. À un moment donné il y en a eu pas mal, c'était pendant que j'étais élue, les commerçants disaient : "C'est fini, on s'en va." Vingt ans après ils sont toujours là. » (Extrait d'entretien avec une élue d'arrondissement, période 1995-2001, le 12/12/19)

Cet attachement par le travail nous est raconté par l'une des commerçantes qui pointe, dans le même temps, l'ambiguïté d'être d'un lieu de travail où l'on se rend, mais où « l'on ne voit pas le quartier en fait »[47] tout en l'appréciant. « Je viens juste pour travailler moi, je gare mon camion, je fais mon marché, je sers les clients et je repars, en fait on ne voit pas trop ce qui se passe, mais bon c'est un quartier sympa. »[48] Il est le support d'un attachement professionnel (Paugam 2023 : 94) et en même temps cette dernière, comme de nombreux commerçants du marché, héritent de leur place par leurs parents, se succédant d'une génération à l'autre : « Sur le marché, vous avez des familles qui sont là depuis plus de cinquante ans »[49], témoignant d'un lien de filiation. C'est par l'entremêlement de ces deux liens, de filiation et de profession, que nous préservons l'attachement social (*ibidem.*) que suscite le marché en tant que lieu de la reconnaissance matérielle et symbolique, pour les commerçants comme pour leur clientèle, capable de les reconnaître vingt ans plus tard.

L'ancrage social, familial et spatial se superpose, correspondant à ce que Paula Cossart et Julien Talpin nomment « ancrage local » au sens où il se manifeste dans une « interaction quasi quotidienne » (2019 : 39) dans des espaces spécifiques. Cependant et malgré les interactions, les deux publics affectés par le déplacement du marché, les commerçants et les membres d'associations, ne se rencontrent pas autour des enjeux urbains, comme nous le confie à la fois l'une des commerçantes du marché « Les associations du quartier on les a vus un peu, au niveau des travaux, ils sont venus nous voir, mais sans plus, chacun fait son truc de son côté, il n'y a pas de souci »[50], et de même le président de l'association des Amis « On n'a pas essayé de discuter avec les commerçants du marché, il y en a un avec qui je discutais, le fleuriste qui est en face de la volaillère, mais pas avec le fils qui a repris, celui avec qui je pouvais discuter c'était son père qui était là depuis des années et qui connaissait bien le quartier et tout ça, mais sinon non. »[51] Les conversations et les échanges à propos de l'aménagement ne se font qu'à titre individuel entre marchand et client, mais les deux milieux ne travaillent pas ensemble dans le contexte du réaménagement, accentuant la segmentation des publics qui fréquentent et occupent la place. La place en tant que lieu d'activité professionnelle n'est pas prise en compte par l'association, et *a contrario*,

46. Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18

47. Extrait d'entretien avec une commerçante du marché, période 1980-2020, le 19/11/19

48. *Ibidem.*

49. Extrait d'entretien avec un couple d'habitants, période 1945-2020, le 28/11/19

50. Extrait d'entretien avec une commerçante du marché, période 1980-2020, le 19/11/19

51. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 28/11/19

les professionnels du marché ne perçoivent pas les associations du quartier comme d'éventuels porte-voix. De la même manière que cela a pu avoir lieu lors du réaménagement, précédemment, la séparation des publics de la place perdure et le processus participatif mis en place par la Ville n'y change rien.

La question de l'image que renvoie le marché nous semble fondamentale pour analyser le déplacement d'une partie de celui-ci. Nous nous appuyons pour cela sur trois indices, deux venus du passé de la place et un troisième contemporain de notre terrain. Le premier est une lettre adressée par le président du groupement d'associations locales au directeur du *Guide du routard* le 24 mars 1989. Dans cette lettre, le président s'offusque du traitement réservé à la place et son quartier « injustement appréciés » dans le guide, et il se fait l'avocat de la place, décrivant son ambiance et particulièrement son marché, vantée comme « autour duquel s'organise un des marchés de PARIS LES PLUS PITTORESQUES : les mardis, vendredis et surtout les dimanches matin particulièrement animés »[52]. La volonté ici n'est pas seulement d'exprimer un désaccord avec les goûts esthétiques émis dans le guide, mais de valoriser l'ambiance et l'animation de la place, qui repose pour partie sur son marché, à l'échelle de la ville. De même, le marché est l'objet d'une série de photographies prises par Sabine Weiss en 1981 et conservée aux archives de la bibliothèque historique de la Ville de Paris [fig. 4]. Ces clichés, notre deuxième indice, mettent en scène, sous la forme de saynètes typiques voir romancées, les échanges commerciaux sur fond de quotidienneté.

Le troisième est un podcast réalisé par la Ville de Paris en novembre 2021 dans une série nommée « Un quart d'heure à Paris ». Il poursuit cette logique de valorisation de l'image du marché comme centre du quotidien, allant de commentaires sur les produits du marché à l'ambiance de ce « quartier populaire » où « la mixité sociale »[53] fonctionne, en passant par la promotion du nouvel aménagement de la place avant de glisser dans le Capla. Dans l'épisode, le marché utilisé comme point de départ permet d'esquisser un lieu empreint d'un imaginaire qui résonne avec l'analyse que fait d'un marché Michelle de la Pradelle « comme représentation d'un espace de liberté, une survivance archaïque, un exotisme dans la cité, la trace d'une autre époque et d'un autre système économique et social » (1993 : 186-188). Dans ces trois indices, le marché fait figure de constante, pris dans les transformations urbaines du quartier et de la place. Son emplacement autour du square reflète la stabilité de la vie de quartier malgré les bouleversements urbains, aussi cet emplacement devient l'emblème d'une forme de constance. « Le marché était à la même place et heureusement, les gens du quartier n'étaient pas prêts à lâcher ça. C'est quelque chose qui était très sympathique, les gens qui sont ici sont attachés au lieu »[54], comme nous en fait part une habitante de très longue date du quartier qui a connu la place avant le premier réaménagement. Marché et lieu se confondent dans son discours, il est considéré comme le centre en reprenant la notion de quartier comme « figure d'unité de lieu plus ou moins idéalisée ou fantasmée (le village) qui se caractérise à travers un ensemble d'éléments : des ressources qu'on y trouve, des populations qui les habitent ou les fréquentent, des formes urbaines, des rythmes et intensités qui les caractérisent, une mobilité piétonne,

52. Lettre de Julien au directeur du *Guide du routard* le 24 mars 1989, objet : « Votre guide sur Paris ». AdP 2214W 96

53. Extrait de l'épisode 3: « Place des Fêtes, 19e » de la série « Un quart d'heure à Paris » disponible sur le site de la mairie de Paris. https://www.paris.fr/pages/podcasts-un-quart-d-heure-a-paris-19578

54. Extrait d'entretien avec une habitante, période 1939-2020, le 11/09/18



[fig. 4] Photographie de Sabine Weiss nommé au dos "Le marchand d'oeuf qui fait lui même ses paniers pendant ses vacances" et "Conversation au marché de Place des Fêtes"

une idée de proximité qui semble être liée entre autres à l'accessibilité à pied » (Guez et al. 2018 : 206-207). À cet égard, le déplacement de l'aile marchande sur la rue Henri-Ribière, acté par la votation de scénario en décembre 2014, est particulièrement suivi par les associations. Au moment de la livraison du chantier d'aménagement de la place, en novembre 2019, le président de l'association des Amis de la Place des Fêtes guette depuis sa fenêtre le respect des commerçants de leur place nouvellement attribuée sur le marché.

> « Le jour où les travaux étaient terminés, enfin terminés pour la partie aménagement, et c'est le jour où le dimanche les commerçants ont voulu réintégrer toute la partie le long des terrasses nord et jusqu'à la colonnade vers Picard, ils avaient tout pris, moi j'avais pris des photos, et j'avais mis la photo sur Facebook, c'était la réintégration totale, il y avait des camions parce qu'on voit bien que derrière les étals tu as effectivement toute une série de camions. [...] En gros si tu regardes et que tu fais le tour, tu as d'un côté tous les commerces alimentaires autour du square, et tout autour c'est le reste [...] Quand il y a eu le calcul du métrage de marché qui était nécessaire pour supprimer cette partie sur la place, on m'a dit dans un premier temps : "Ce sera le long jusqu'à la rue Henri-Ribière" et puis au final c'est toute la rue Henri-Ribière et ça, est-ce que c'est pour réinstaller tous les volants ? C'est là qu'il y a une espèce de flou très très artistique. Alors sur la placette avec le manège, avec les bancs, ça limite quand même, mais je crois que la nature a horreur du vide. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 28/11/19)

Par son observation, il relève la distinction qu'établit le déplacement de l'allée marchande sur l'une des rues périphériques de la place, entre commerces alimentaires et bazar, bibelots, vêtements, etc., invisible depuis la place, dont l'offre est moins valorisante.

Si l'image que donne à voir la place est particulièrement surveillée par le président des Amis de la Place des Fêtes, elle ne s'arrête pas au marché, mais prête attention à l'ensemble de l'aménagement de la place. Lors de la livraison du projet d'aménagement, d'autres points sont relevés par l'association qui établit un bilan de la réalisation dans une lettre adressée au maire[55]. Au cours de l'un de nos entretiens avec le président de l'association des Amis de la Place des Fêtes, il revient sur cette lettre. L'accent est mis sur la perception de la végétalisation de la place à hauteur d'homme, face à un espace pensé une fois de plus en plan (cf. §I.1).

> « Il y a une histoire de végétalisation, moi je trouve que de la place, pour moi ce n'est pas fantastique, pour moi la végétalisation ça n'est pas des pelouses. On l'a abordé dans la lettre, en fait la lettre c'est la secrétaire de l'association qui a fait le premier jet sur la piste cyclable, etc. Moi j'ai rajouté les questions du marché, auquel elle n'avait pas pensé, elle est un peu moins sensible que moi aux questions du marché. Et puis sur les questions de végétalisation, mais en particulier sur la terrasse nord, quand tu sors d'ici et que tu regardes, tu ne vois que de la pierre, beaucoup plus qu'avant. Depuis le centre de la place, la pelouse est ras les pâquerettes, tu ne vois rien. Alors qu'avant, je ne sais pas si tu te souviens, avant on avait toute une série d'arbustes le long des murs sur le fond, et il y avait quand même des arbustes, de temps en temps ils

55. Nommée « Observations sur le réaménagement de la place des Fêtes ». Les différents points sont : pistes cyclables, plateau « surélevé » rue Louise-Thuliez, implantation du marché, trottoir rue des Lilas, les vif et arrondis… Fil d'Ariane, manège, Capla et cœur de place, espaces verts et propreté, signalétique et éclairage.

> coupaient tout, mais ça revenait, là il n'y a rien, ça ne va pas bouger. Ils ont mis pas mal de végétation, mais ils ont mis sur le dernier niveau. Là je trouve qu'on a rajouté en minéralisation sur cette partie-là. Moi ce que je prends comme élément de référence, le jardin Nelson-Mandela, je trouve que c'est quand même autre chose. Alors, c'est de la végétalisation, là aussi je pense qu'il avait des contraintes par rapport au sous-sol parce que c'est de la dalle, mais tu as quand même des grands arbres ou des grands arbustes dans des bacs, on a une impression de végétalisation, tu as quelques plantes et tu as aussi toute cette végétalisation autour. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 28/11/19)

En s'appuyant sur des références glanées dans un autre projet de la Ville de Paris, l'association compare les partis pris. La lettre s'appuie sur une série de photographies pour pointer à la fois des malfaçons et des dépassements d'usages. Cette vigilance de la part de l'association témoigne d'une implication qui dépasse le cadre prévu par la concertation. En impliquant les associations dans le processus de projet, la municipalité fait de ces derniers des interlocuteurs privilégiés. Cependant, pour les associations la temporalité de leur implication ne se limite pas au temps de la concertation mais déborde sur celui de la maintenance et de l'entretien de l'espace public. La lettre se termine à propos de l'attractivité du futur Capla, encore en construction au moment de la rédaction. Dans cette interpellation du politique se mêlent des enjeux de durabilité des ouvrages réalisés, des enjeux d'entretien et de maintenance et des enjeux d'image et d'attractivité. Par la posture qu'elle adopte, l'association se place en représentante des usagers de l'espace public, elle en note les défauts et pointe les inconnues.

De manière plus générale, le passage d'acteur du milieu associatif à porte-parole des usagers sur des enjeux urbains fonctionne selon un double mouvement de demande et de prise en considération des attentes à plus large échelle des citadins sur leur cadre de vie. Nous décelons ce phénomène dans la logique de construction des documents réglementaires de la Ville, notamment dans le cadre de la révision du PLU de la Ville en PLUi engagée en 2020 et qui doit être voté par le Conseil de Paris puis mis en vigueur début 2025. La dernière étape de construction de ce document stratégique est en effet l'enquête publique sur ce nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique de Paris. Elle a lieu en février 2024 par l'intermédiaire d'un des élus, anciens membres associatifs. Par un mail, il se fait le relais auprès des membres de l'association de cette mise en participation : « Il est possible de déposer des observations écrites et de "pastiller" le projet pour remonter des idées d'équipements, de réserves de logements sociaux, de hauteur de bâtiments… dans notre quartier. »[56] Cette tâche technique nécessite la médiation de l'élu auprès du milieu associatif qui, à son tour, devient intermédiaire auprès de son public. Cette dynamique en silo, où le politique se repose sur le milieu associatif pour impliquer la population, nous semble révélatrice à la fois de la nécessité pour l'instance publique d'avoir des relais de son action dans d'autres sphères et de l'assimilation du milieu associatif par la sphère étatique suivant une logique de service (Godbout 2007).

56. Mail envoyé par le fondateur d'association puis élu d'arrondissement, le 20 février 2024

Avoir les clés du provisoire

Parmi les invariants inscrits par l'action de l'association des Amis de la Place des Fêtes dans le dispositif de réaménagement, la démolition de la pyramide, nom commun donné au monument obélisque érigé dans l'aménagement précédent (cf. §I.1), focalise l'attention. Si, pendant l'aménagement des années 1990, la pyramide fait figure de monument et tente de magnifier le centre sur dalle de la place, elle est remise en question une vingtaine d'années plus tard. Son enlèvement, acté par la votation de décembre 2014[57] sur les scénarios de réaménagement, est donc considéré comme le constat d'échec de l'implantation d'une œuvre d'art construite de toute pièce et sans relation avec l'histoire du quartier[58]. Jérôme, le président des Amis de la Place des Fêtes, fait le récit de cette histoire contrastée dans le journal local auquel il participe, et qu'il nous présente lors d'une de notre rencontres [fig. 5][59]. Par la rédaction de l'article, il se fait le témoin timoré d'un remplacement de « l'élément essentiel » du projet de Bernard Huet par un cabanon, le Capla.

Une fois le choix de scénario de déplacement du marché décidé, les différents groupes qui composent le public de la participation sont sollicités pour poursuivre leur travail dans des ateliers de co-conception, organisés par le Collectif Projet, en vue de l'édification du Capla. Si en termes d'activité le Capla fonctionne d'ores et déjà au sein des conteneurs de chantier décorés par le Collectif Animation, sa pérennisation nécessite la définition d'un programme. Pour les Amis de la Place des Fêtes, le conteneur nommé Capla est perçu comme un point d'information qui s'inscrit dans une généalogie de mise en visibilité des travaux à venir, à l'image des « maisons du projet » qui dans des projets de renouvellement urbain se font objets communicationnels pour accompagner « la réception du projet dans l'espace public » (Piponnier 2015 : 110), et n'a pas vocation à perdurer au-delà du réaménagement de la place.

> « L'élément positif, c'était que nous on avait toujours dit, depuis le début, que pour accompagner la réalisation du projet de réaménagement il fallait que, sur place, il y ait un point d'information, donc un conteneur aménagé. Je ne sais pas, on faisait référence à des expériences un peu historiques à Berlin, et puis plus près de nous sur le réaménagement du Forum des Halles, ça a été installé pendant quatre ou cinq ans, mais c'était bien, avec la possibilité de voir les plans et organiser des visites. C'était un peu l'élément de référence, nous ont l'avait demandé depuis le début et on avait essayé de le faire passer à [l'Équipe Préconisation], en disant il faut qu'il y ait sur place quelqu'un ou un endroit… Ça, c'est l'élément qui était positif on peut dire, mais bon l'usage qui en a été fait n'est pas forcément génial, mais il y a au moins ce lien. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17)

57.Dans le document de présentation des scenarios confié par la chargée de projet de l'Équipe Préconisation, il s'agit d'un élément de programme communs aux deux scénarios : « La disparition de la Pyramide pour ouvrir la place : souhait exprimé soumis à la votation » p. 12

58. L'obélisque/pyramide est constitué en partie basse de plaque sculpté qui évoque la Flûte enchantée en raison du bicentenaire de la mort de Mozart en 1991. Lors de l'enquête publique, en 1993, des voix se sont élevées pour demander à ce que le monument entre en écho avec le passé de la place et du quartier, en faisant référence à la Commune de Paris notamment.

59. Le 28/11/19

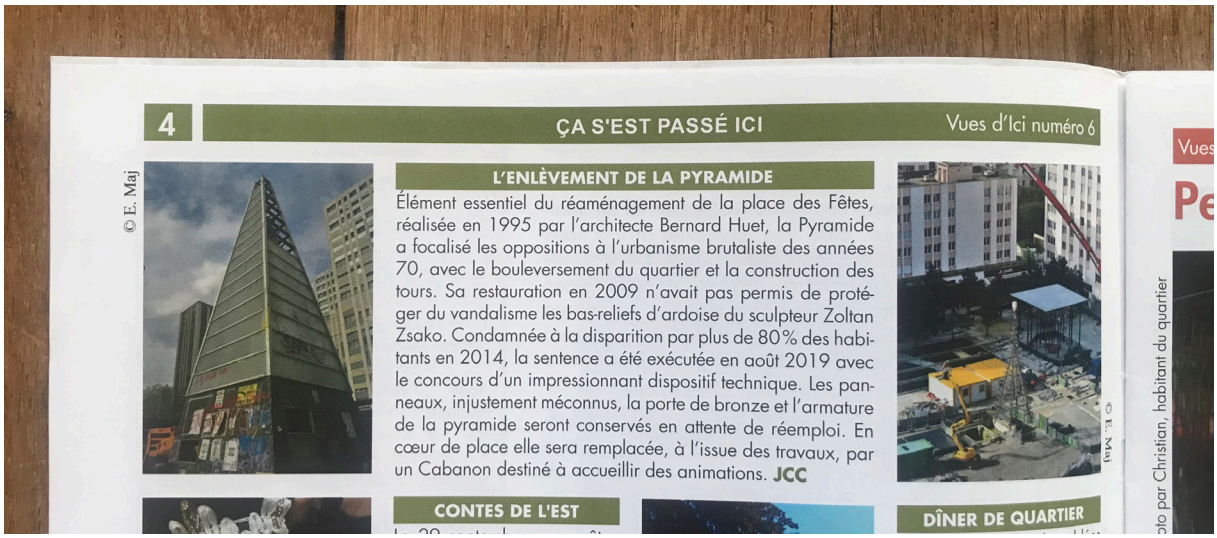

4 ÇA S'EST PASSÉ ICI Vues d'Ici numéro 6

© E. Maj

L'ENLÈVEMENT DE LA PYRAMIDE

Élément essentiel du réaménagement de la place des Fêtes, réalisée en 1995 par l'architecte Bernard Huet, la Pyramide a focalisé les oppositions à l'urbanisme brutaliste des années 70, avec le bouleversement du quartier et la construction des tours. Sa restauration en 2009 n'avait pas permis de protéger du vandalisme les bas-reliefs d'ardoise du sculpteur Zoltan Zsako. Condamnée à la disparition par plus de 80% des habitants en 2014, la sentence a été exécutée en août 2019 avec le concours d'un impressionnant dispositif technique. Les panneaux, injustement méconnus, la porte de bronze et l'armature de la pyramide seront conservés en attente de réemploi. En cœur de place elle sera remplacée, à l'issue des travaux, par un Cabanon destiné à accueillir des animations. **JCC**

© E. Maj

CONTES DE L'EST

DÎNER DE QUARTIER

Vues

Pe

oto par Christian, habitant du quartier

[fig. 5] Extrait du journal de quartier Vues d'ici n°6, novembre décembre 2019

Si les maisons de projet sont des dispositifs provisoires de médiation, le passage au permanent transforme la portée du lieu et suscite des avis divergents entre les associations sur ce que doit être le Capla. Dans le cas des maisons de projet, des médiateurs sont présent le temps que dure l'expérience, or l'ambiguïté naît par la volonté d'inscrire de manière pérenne le Capla sur la place. En ce sens, il se rapproche d'autres initiatives de mise à disposition de lieu pour les habitants, dans le cadre de politiques de démocratie locale, notamment pour discuter de problématiques citoyennes dépassant « l'accompagnement du projet en temps réel » (Piponnier 2015 :116) d'une maison de projet. Cependant, dans le cas du Capla, les collectifs n'assurent pas, en tant que tels, une médiation locale, bien que des périodes d'animation aient été réalisées, ne sachant la suite donnée au projet. Le Collectif Animation, passés leurs workshops d'été (cf. §I.2), confie les clés à des groupes d'acteurs locaux. Pendant le temps de la production de leur analyse, au sein de leurs propres espaces de travail, ces derniers prennent l'habitude d'utiliser le lieu laissé vide en dehors de la supervision des collectifs.

> « On analyse les trucs et on se disait, il faut qu'on trouve un modèle de gouvernance qui fait qu'après nous ça ne devient pas un terrain d'affrontement des rivalités entre acteurs locaux, et surtout il faut les autonomiser, c'est-à-dire on ne fait pas à leur place, on leur donne les clés, on les accompagne sur certains savoir-faire qu'ils n'ont pas, scénographier une place, etc., etc., mais ensuite ils doivent jouer leur format. Septembre, c'était encore relativement accompagné, accompagné par nous, et octobre : on vous donne les clés » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Animation, période 2016, le 27/04/19)

Dans une démarche d'autonomisation, comme le dit le chargé de projet du Collectif Animation, il confie les clés à un certain nombre d'associations identifiées. Certaines d'entre elles se sont jusqu'à présent tenues à l'écart du processus de projet et sont sollicitées directement par le chargé de projet du Collectif Animation, comme nous le raconte l'une des membres du Cafête :

> « On n'était pas au courant, on savait que sur le quartier il allait y avoir un réaménagement de la place des Fêtes, mais précisément le débarquement d'un conteneur avec un collectif censé faire du participatif, on ne savait pas. Donc tu penses bien que [le chargé de projet du Collectif Animation], dès le premier jour, nous a appelés, c'était même presque du harcèlement. Il nous appelait, puis sa stagiaire nous rappelait. Je ne sais pas comment il avait mon numéro. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 26/09/18)

Durant leur repérage, le Collectif Animation se rend à différents événements qui ont lieu sur la place à l'initiative des associations. C'est par l'animation qu'ils sont identifiés, et en raison de l'image qu'ils donnent à voir du quartier, ce dont le Cafête est pleinement conscient : « Ils étaient venus, je crois, même à la fête qu'on avait fait en mai, donc évidemment on était tellement photogénique… Donc ils ont contacté les Mères en Place, les Jeunes en Place et nous. »[60] À la fin de la mission du Collectif Animation, ces trois associations sont « convoquées », selon les mots de la membre du Cafête, à la mairie centrale

60. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 26/09/18

« à propos de qu'est-ce qu'on fait du Capla »[61] en présence du Collectif Animation, de la responsable de l'Architecture au cabinet de la maire de Paris et du responsable de la mission Pavex.

> « Mais du coup, autour de cette table, nous naïvement on pensait qu'il y aurait pas mal de gens de la place des Fêtes, mais en réalité pendant l'été [le Collectif Animation] n'avait pas identifié plus de personnes que ce qu'il avait identifié le premier jour en demandant sans doute [aux présidents des Amis et de la MDPF] donc il y avait les Jeunes en Place, les Mères en Place… Donc ceux qui avaient fait des choses sur le Capla, basta. Et puis cette réunion, elle était un peu surréaliste finalement, parce qu'ils se sont en fait un peu tournés vers nous […] Enfin, ils nous retournent le truc, et tout d'un coup ils regardaient et ils nous disent "Vous proposez quoi ?" "On ne propose rien !" Nous, on a six mois d'existence et puis nous si on est là c'est parce que la proposition, on la trouve intéressante comme proposition pour tous les habitants, mais nous on représente que dalle ! On existe à peine, on ne représente que dalle ! C'était un peu tendu finalement, parce que je sais plus qui nous a répondu "Non, mais c'est simple, vous savez, nous on passe un appel d'offres, et puis ce Capla il peut exister sans vous !" […] Et quand on est sortis de la réunion, on avait juste envie de leur dire : "Non, mais fuck, fuck, fait chier." Et puis on a réfléchi et on s'est dit, bon ce n'est pas les Jeunes en Place ou les Mères en Place qui vont faire quoi que ce soit. On va essayer quelque chose. Donc on s'est dit, on va essayer de contacter toutes les assos, où tous les individus qui représentent un peu… et que l'on connaît, en leur expliquant et en leur proposant de se retrouver et à terme d'essayer de monter un espèce de comité de pilotage qui serait un peu plus représentatif quand même. On l'a envoyé à tout plein de gens, pas beaucoup ont répondu, on va dire même pas la moitié ont répondu. On a fait une première réunion à la Maison de la Place des Fêtes où on est revenus sur cette réunion, on a expliqué, et voilà, on a commencé à se dire : ce serait quoi, un lieu rêvé sur la place des Fêtes, qu'est-ce qu'on y ferait, etc. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 26/09/18)

Ainsi, trois groupes d'acteurs locaux entrent dans le dispositif et dans le Capla. Ils y déplacent une partie de leurs affaires nécessaires aux animations qu'ils organisent et qui, dorénavant, se situent autour du Capla, faisant de cet endroit le lieu principal de l'animation et de ces acteurs des utilisateurs à part entière. Durant l'interstice entre les deux missions, les acteurs locaux conservent les clés et élargissent le cercle des occupants au Collectif Place des Fêtes qui y organise des réunions en petit nombre pendant l'hiver 2016-2017. « Donc il y a eu un temps où le truc s'est autogéré, et puis on a récupéré les clés presque tout de suite »[62], nous raconte l'architecte du collectif suivant, le Collectif Projet. Ce collectif décide de faire perdurer l'autonomisation et laisse deux paires de clés circuler entre les acteurs associatifs de la place qu'il a identifiés comme « des figures dans le quartier, qui s'organisent »[63]. Le Collectif Projet, pour encadrer la pratique, rédige une convention d'usage du Capla et la leur fait signer. Celle-ci a la double fonction d'encadrer la question de la responsabilité et de « prouver derrière à la mairie que c'est ça qui compte pour le projet »[64], nous indiquent les membres du Collectif Projet. La convention est signée par plusieurs groupes d'acteurs locaux : le Cafête, les Mères en Place, les Jeunes en Place, auxquels s'ajoute entre autres le Collectif Place des Fêtes.

61. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 26/09/18
62. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 21/11/17
63. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17
64. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 05/02/18



[fig. 6] Plan de repérage, utilisation du Capla par les acteurs locaux

> « En fait [le Collectif Animation] avait fait un premier jet de convention, nous on l'a repris, on l'a modifié, et on l'a transmis, et la Ville ils ont modifié. On a refait deux trois allers-retours, on avait aussi trouvé un montage pour que les gens qui n'étaient pas structurés en association puissent quand même signer une convention en ayant une association mère. Donc par exemple le Cafête, qui était juste un collectif en fait, ont signé une convention avec la Maison de la Place des Fêtes. Donc du coup, nous on est en lien si jamais demain il y a quelqu'un qui, je ne sais pas, se coupe un doigt dans la porte ou qu'un truc prend feu, pour que tout le monde soit couvert et dans ses responsabilités. Parce que nous, on ne peut pas aller à tous leurs événements, donc on est très contents qu'ils utilisent, mais on ne peut pas, demain, nous dire qu'on va envoyer notre présidente en prison. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 18/05/18)

Dans la pratique, les associations emploient davantage le Capla, sous sa forme temporaire, comme un espace de stockage qui permet le rangement des éléments nécessaires à l'animation des événements sur l'espace public. Pour cette raison, le Collectif Projet, à son arrivée, fait la demande à la Ville d'obtenir un second conteneur. « On a fait en sorte que ça arrive juste avant l'été, pour les beaux jours, tu vois, c'était le moment où il y avait le plus d'événements »[65], nous explique la chargée de projet du collectif. Nous percevons l'implication des acteurs locaux au travers de l'occupation qui est faite de ce second Capla, dans lequel chaque association ou groupe dispose d'étagères où installer ses affaires nécessaires à la tenue d'activités et d'événements. La question du rangement de ce conteneur fait couramment l'objet de conflits. Elle est symptomatique, de notre point de vue, des relations qui se tissent autour du Capla. Si les groupes d'acteurs locaux témoignent d'agacement à l'égard du rangement, ils s'y arrangent néanmoins selon la définition qu'en donne Jean-Marc Besse, à la fois spatialement, les uns vis-à-vis des autres, et transactionnellement, arrangeant leurs places dans le dispositif « dans une sorte de transaction perpétuelle » (2013:18) qui se révèle dans le partage de ce lieu commun. Dans ce contexte, il nous semble que l'accès au lieu qui passe par le conventionnement de certains acteurs éclaire une dynamique de fond d'accessibilité de l'espace public, ici exacerbée par l'implantation d'un lieu clos en son centre. Peut-on penser un lieu dans la place sans que celui-ci aille à l'encontre des caractéristiques d'accessibilité, de gratuité et d'ouverture propres à l'espace public ? Aussi, lorsque le Capla en vient à être repensé en vue de sa pérennisation, les acteurs locaux se mobilisent afin de maîtriser les conséquences de cette action, qui affecte à la fois le public constitué de groupes d'acteurs locaux engagés dans le processus participatif et le public au sens large, pour lequel les conséquences sont indirectes. Ici se jouent des enjeux qui se situent à la lisière de l'individuel et du social sans qu'il soit possible de les réduire à une distinction publique, privée, au sens où les intérêts privés des associations peuvent relever d'un caractère social (Dewey [1927] 2010 : 91). « La ligne qui sépare le public du privé doit être tracée sur la base de l'étendue et de la portée des conséquences d'actes qui sont si importantes qu'elles nécessitent un contrôle soit par prohibition, soit par promotion. » (*ibidem.* : 94) Pour ces raisons, le Collectif Projet tente d'établir les contours de la formation d'une association qui rassemblerait les différents groupes d'acteurs locaux, une fois leurs missions terminées « pour qu'à un moment donné il y ait une association qui s'appelle Capla autour de laquelle tout le monde peut graviter et développer si possible un modèle économique

65. Extrait d'entretien avec des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 11/12/17

pour avoir une présence *full time* ou temps partiel, à voir comment, mais qui permet d'animer la place à différents moments »[66]. L'enjeu de l'animation de l'espace public devient le moteur et la justification de la conception de l'objet architectural Capla, aussi en prévoir la programmation devient fondamentale pour le Collectif Projet chargé de le dessiner et à terme de le construire.

Penser le contenant

Pour cela, le Collectif Projet organise une série d'ateliers portant sur la programmation de l'édifice qui à terme remplacera les conteneurs sur la place. Nous proposons, par l'analyse conjointe des trois descriptions des ateliers de co-conception, de déplier deux aspects que cherchent à concevoir ces ateliers : le contenant et le contenu. Ces trois ateliers se déroulent entre la fin de l'année 2017 et le printemps 2018, ils sont organisés dans trois lieux différents avec lesquels ils résonnent : le centre d'animation, le local associatif la Fabrik et le Théâtre de Verre, installé dans une partie de l'ancien lycée hôtelier Jean-Quarré. Dans un premier temps, notre regard porte sur le public présent dans le cadre de ces ateliers participatifs et la mise en espace de celui-ci. Le premier atelier a lieu en décembre 2017.

> Le rendez-vous annoncé lors de la dernière réunion publique du conseil de quartier a lieu ce samedi matin à 10 h au centre d'animation de la place des Fêtes. Dans la salle à l'étage, qui ne peut accueillir qu'une vingtaine de personnes, quatre tables de travail sont installées autour desquelles quatre ou cinq personnes sont assises. L'assemblée est principalement constituée de membres d'associations, des collectifs habitants du quartier, seule la coordinatrice socioculturelle du CHU Jean-Quarré ne vit pas dans le quartier, mais y travaille. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 1, le 02/12/17)

> Le deuxième atelier se déroule en janvier 2018 dans le local de la Fabrik[67], un espace associatif qui a mis à disposition la salle commune pour la tenue de l'atelier. Nous sommes une vingtaine, de nombreuses personnes étaient déjà présentes au premier atelier et tous semblent membres d'une association. Nous nous installons aux tables qui sont disposées en trois rangées dans la salle en longueur, donnant une impression de salle de classe. La répartition est hétérogène, entre les associations et les collectifs habitants. Aucune table n'est dominée par un groupe. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 2, le 13/01/18)

> Le troisième atelier, intitulé « Quelle programmation socioculturelle et quelle organisation ? » et qui aurait dû avoir lieu en février, respectant le rythme d'un atelier par mois, a finalement lieu en avril 2018, et ce en raison du sujet : la gouvernance de l'édifice. Cet atelier se déroule dans les locaux d'un théâtre itinérant ayant actuellement élu domicile pour une durée de trois ans dans une partie du lycée désaffecté Jean-Quarré[68]. Ce dernier atelier rassemble un nombre de participants beaucoup plus élevé. Ceux ayant participé au précédent atelier se sont à nouveau déplacés, mais de nouveaux visages s'ajoutent, notamment la première adjointe au maire de l'arrondissement et déléguée pour le quartier Place des Fêtes. Pendant que les gens s'installent dans la salle, la stagiaire nous fait signer l'autorisation de droit à l'image. Au-delà des

66. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 15/10/17

67. Géré par une association qui loue des espaces à d'autres associations.

68. Le Théâtre de Verre est une association qui occupe depuis 2015 une partie de l'ancien lycée Jean-Quarré, l'autre partie de ce lycée étant occupée par le Centre d'Hébergement d'Urgence géré par Emmaüs.

> informations habituelles, nous devons y inscrire « notre structure ». (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Lors de ces trois rendez-vous, le public a été invité à s'inscrire préalablement via un formulaire en ligne relayé par mail et sur les réseaux sociaux. De cette manière, le nombre de participants est maîtrisé en fonction des lieux où se déroulent les ateliers. Nous pouvons remarquer que le public restreint qui assiste à ces ateliers se consolide au fur et à mesure des rencontres, les personnes présentes sont pour la plupart partie prenante dans des structures d'animation locales bénévoles. Si certaines travaillent dans le quartier, elles sont présentes au titre de leurs intérêts professionnels dans l'animation de la place et du Capla. Enfin, lors du dernier atelier, l'élue du quartier se mêle au public, sans pour autant s'y fondre. Lorsque, vers la fin de l'atelier, cette dernière passe faire un tour des tables de travail, elle nous dit « ne pas avoir participé à l'animation »[69], étant davantage perçue comme une institutionnelle et non une habitante. Aussi, elle préfère « laisser sa place », nous dit-elle. Les participants doivent cependant être reconnus, peu de personnes s'y rendent sans avoir une affiliation à un groupe, qu'il nous est demandé de préciser dans le formulaire d'inscription et dans l'autorisation de droit à l'image.

Le Collectif Projet démarre le deuxième et le troisième atelier de manière similaire, en rappelant leur place au sein du dispositif général de *Réinventons nos places*.

> Ce deuxième atelier commence par un rappel du cadre de réaménagement général de la place qui est en cours de conception entre les mains de la Ville et du Collectif Projet, puis l'objectif de la matinée est énoncé : la co-conception du cœur de place. Cela donne lieu à une série d'échanges entre les participants et le collectif. Il est question de l'aménagement et de la question de « Qui décide ? », ce à quoi l'architecte répond en expliquant le dispositif *Réinventons nos places* et la répartition entre mairie centrale, mairie d'arrondissement et « ceux qui tiennent le crayon, c'est la DVD ». Puis, après une légère hésitation, l'architecte poursuit : « Et nous, on travaille avec eux en essayant d'influencer autant qu'on peut. » (Extrait de carnet de terrain, Atelier 2, le 13/01/18)

De cette façon, le Collectif Projet pose les bases du jeu d'acteurs, et signifie leur marge de manœuvre au sein de celui-ci. De la même manière, le contexte est rappelé dès les premières minutes du troisième atelier.

> « Tout le monde est au courant à peu près, mais au cas où », énonce l'architecte du Collectif Projet avant de poursuivre en nous donnant les quatre objectifs de Réinventons nos places : « diversifier et intensifier les usages, réduire l'emprise de la voiture, faciliter des cheminements doux et donner plus de place aux piétons ». Puis l'architecte annonce « un flash info » sur l'avancement du dépôt du permis d'aménager et des travaux de sol, chaussée et végétalisation. L'autre architecte reprend la parole pour orienter le propos vers l'objet de l'atelier : le Capla. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Pourtant, dès le premier atelier, au travers d'un exercice de programmation du futur lieu, le public dépasse les consignes pour aborder la question de l'intrication des projets : réaménagement de la

69. Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18

place et construction du Capla. Si l'exercice consiste à écrire sur des post-it « ce que chacun aimera trouver dans le Capla »[70], au fur et à mesure de l'énumération des résultats de l'exercice, le collectif est amené à distinguer ce qui doit être dans le Capla, ce qui doit pouvoir être sorti du Capla et ce qui doit être disponible en permanence sans dépendre des horaires d'ouverture. Face à cette catégorisation, certains participants lancent : « Il faut quelque chose de grand », en prenant pour exemple les halles de centres historiques de villages. Nous percevons dans ces propos une contradiction : les participants, contrairement au Collectif Projet, s'affranchissent d'une pensée distinguant aménagement de la place et construction de l'édifice. Le cloisonnement technique entre l'objet « clos couvert », selon les mots des architectes, et le reste de la place, met en tension les caractéristiques propres à un espace public d'ouverture et d'accessibilité (de Biase et Coralli 2009). La construction de l'édifice, bien qu'étant l'objet de ces ateliers, reste néanmoins questionnée, en témoigne l'intervention de Maud au premier atelier qui rappelle « la nécessité de ne pas programmer toute la place et de conserver la liberté de l'espace public »[71]. Elle aborde à nouveau le sujet lorsque, table après table, sont présentées les grandes idées de ce que doit être le Capla à l'aide de planches sur lesquelles les post-it de l'exercice sont disposés suivant l'ordre d'importance donné par les participants.

> La nôtre est restée quasiment vide, Maud prend la parole pour expliquer ce choix : « Je suis déjà gênée des fois d'avoir les clés du Capla alors que plein d'autres habitants ne les ont pas. Et plus on fera des choses closes, organisées, gérées par un petit groupe, moins ce sera accessible, moins il y aura ce sentiment d'accessibilité. » (Extrait de carnet de terrain, Atelier 1, le 02/12/17)

Nous percevons dans ses propos la défense de l'idée même de place, selon les caractéristiques énoncées par Jean-Marc Besse :

> « Mais elle [la place] est aussi, plus concrètement, un lieu ouvert, accessible, comme une clairière dans la ville. Une place est un lieu de visibilité (visibilité de soi-même et d'autrui), un lieu de liberté (de parole et d'action), un lieu de bavardage, un lieu de passage, mais aussi un lieu où l'on s'attend et où l'on se retrouve, un lieu de séjour provisoire ou se juxtaposent et se superposent un grand nombre de classes sociales et d'usages, bref quelque chose qui ressemble fort à un désordre, mais qui au bout du compte resitue à ceux et celles qui s'y trouvent un sentiment fort proche de ce que Hannah Arendt ou Jürgen Habermas appelleraient une conscience de citoyenneté ou plus simplement une civilité. » (2013 : 65)

Aussi l'accessibilité de la place va de pair avec la question de la gestion de l'édifice prévu pour occuper son centre. Cependant, ce point n'est pas à l'ordre du jour. « On voudrait garder un peu de suspense, mais ces questions de gestion sont vraiment l'objet du troisième atelier »[72], indique l'un des membres du Collectif Projet. Dans un souci d'implication du public, le processus de projet est segmenté, séparant le contenu du contenant. Peut-on dessiner quelque chose sans savoir ce que c'est ? Ici deux logiques se confrontent, celle de savoir ce qui est possible pour faire des propositions, et à l'inverse celle de proposer

70. Extrait de carnet de terrain, Atelier 1, le 02/12/17

71. *Ibidem.*

72. *Ibidem.*

pour savoir ce qu'il est possible de faire. Si les acteurs locaux sont partisans de connaître les règles du jeu pour entrer dans la partie, le dispositif municipal travaille à l'opposé en demandant aux joueurs de définir les contours pour faire émerger le contenu, logique qui perdure jusqu'à la fin de ces ateliers.

Avant que les questions de gestion ne soient abordées et alors que l'aspect économique du projet reste en suspens, les premières esquisses architecturales sont présentées à la salle en préambule de l'atelier 3. Ces esquisses sont les résultats du travail de synthèse réalisé par le Collectif Projet des éléments issu de l'atelier précédent, où seul un exercice consistant à « agencer le programme de fonction »[73] a occupé la séance. Sur une maquette simplifiée du centre de la place, les participants ont placé, selon un tableau de surface pensé par le collectif, des bâtonnets dont chaque couleur correspondait à un espace et chaque unité à un mètre carré. L'atelier 3 démarre ainsi par la présentation de la traduction en architecture des maquettes programmatiques.

> L'une des stagiaires distribue à l'assemblée une feuille « Remarques » sur laquelle elle nous demande de prendre des notes pendant que les deux premières esquisses architecturales de l'édifice nous sont présentées à l'aide du vidéoprojecteur. Se passant la parole suivant les sujets abordés, les membres du collectif nous présentent l'analyse qu'ils ont tirée des deux précédents ateliers – les éléments d'architecture centraux et les implantations sur la place – à partir desquels ils ont construit leurs réflexions pour aboutir à deux propositions : le carré et le perpendiculaire. Ils nous expliquent que ces propositions se sont construites avec tous les acteurs qui gravitent autour du projet, tant sur des aspects techniques – ingénieur, bureau d'étude, bureau de contrôle, copropriété du parking – que politique « pour discuter avec tout le monde, faire des allers-retours » pour « traduire tout ça en architecture ». Il est question de « versionner », comme le dit l'architecte, les éléments identifiés lors des ateliers. Elle s'appuie sur l'exemple de l'élément « abri » issu des premiers ateliers, qui se décline en toit, auvent, etc. Enfin, à l'écran, les images des deux esquisses de bâtiment apparaissent. Pour les deux, l'architecte justifie les choix, en donne les raisons qui aboutissent à l'architecture qu'elle nous présente. Elle aborde successivement l'implantation dans sa relation à la place, les matériaux, et l'agencement et le dimensionnement des fonctions intérieures. Puis l'architecte nous enjoint à partager nos réactions à ces premières esquisses de projet. La question du bois suscite plusieurs commentaires sur l'entretien, celle du toit en suscite sur les équipements qu'il pourrait supporter : toiture végétalisée et panneaux photovoltaïques. Puis quelques points techniques sont abordés tels que la prise en compte des effets sonores, l'accessibilité et la sécurité liée à la forme de la structure sur la place. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Lors de la présentation d'avancement de la conception du projet, chaque version est accompagnée de références pour donner « l'ambiance » selon les architectes. En face d'eux, le public constitué par le processus participatif est en position de celui à qui on rend compte du travail réalisé, évaluant tant l'architecture que le déroulé des ateliers, comme le fait le président de la Maison de la Place des Fêtes, profitant de la proximité de l'architecte du Collectif Projet lors du troisième atelier : « La présentation, les enjeux, bien, par contre le bois m'inquiète pour des raisons de sécurité en cas de mouvements sociaux. »[74] Ces ateliers constituent selon nous l'espace où les pouvoirs politiques, par l'intermédiaire du Collectif

73. Extrait de carnet de terrain, Atelier 2, 13/01/18

74. Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18

Projet, doivent rendre compte de leurs actions (Blondiaux 2001), et ce de manière moins formelle que lors des réunions publiques du conseil de quartier. Dans ce contexte, les participants adoptent une posture de « client » à qui sont proposées des versions d'un objet architectural. Cependant, à ce stade de la conception, la destination de l'objet n'est pas arrêtée.

Interroger le contenu

> En raison de la taille de l'équipement, tel qu'il est esquissé, l'architecte du Collectif Projet explique : « On ne sait pas encore ce que c'est. Il est trop grand pour être un kiosque et trop petit pour être un centre d'animation de type Paris Anim'. » Aussi elle énumère tout ce qu'il pourrait être : « une conciergerie, une régie de la place, une buvette, un café associatif » et appelle à laisser cela ouvert. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Alors, à travers les mots de l'architecte du Collectif Projet, apparaît la notion d'incertitude dans la conception d'un projet. Nous souhaitons la mettre en regard avec la notion d'inattendu (de Biase et Coralli 2009 : 13) dans l'espace public. Dans le dispositif de projet, nous constatons une tendance à la programmation de l'espace public qui se cristallise par l'implantation du Capla, pensé comme une régie de cette place des Fêtes devenue place de spectacle. Ce qui nous interroge à la fois sur cet impératif à programmer, à prévoir et prédire ce qui se déroule sur un espace public et sur la question du public à qui s'adresse le spectacle de l'animation. Tel est l'enjeu de l'un des exercices du premier atelier :

> Nommé « parcours à la première personne », il s'agit d'un exercice d'écriture à partir de six cartes à jouer XL sur lesquels des personnages susceptibles de passer sur la place sont dessinés. Chacun des six personnages est accompagné d'une courte biographie. « Dans notre travail, on rencontre des gens sur la place, on discute, on observe, et à partir de là on a créé des personnages qui sont un peu la synthèse de plein de gens qu'on a pu rencontrer, c'est des personnages que l'on vous propose », nous dit la stagiaire du collectif. La consigne est d'imaginer les propos du personnage par rapport à l'édifice futur. Elle finit en disant : « Si vous pouvez prendre un personnage qui n'est pas trop proche de vous, ce serait top ! » Une quinzaine de minutes plus tard, le Collectif Projet ramasse les copies. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 1, le 02/12/17)

Dans cet exercice, il nous paraît que l'appréciation des personnages imaginaires du collectif doit permettre d'en prévoir le public futur, ce qui illustre une dichotomie temporelle au niveau programmatique entre la commande et la réception de l'ouvrage. De plus, elle dissocie le public de la participation du public de la place, faisant du premier le complice qui doit jouer à être ce qu'il est, tout en faisant semblant de ne pas l'être. La conception du bâtiment passe de cette manière par une personnification de son public. Cette personnification est également perceptible dans l'exercice qui est proposé au public lors du troisième atelier, où chaque activité doit être renseignée du public à qui elle s'adresse.

> Enfin, l'architecte propose de passer à l'objet de l'atelier – « Pourquoi faire l'équipement et il s'adresse à qui ? » –, en énonçant les consignes de l'exercice qui nous attend : « Trouver une indépendance économique pour ne pas dépendre uniquement de financements publics », et « Comment générer une partie des revenus tout en préservant la gratuité autant que possible ? » Pour cela, elle propose d'adapter les activités au public

> à qui on les destine, d'inviter les « bons acteurs », elle précise, qui permettent de compléter et prolonger les « activations » qui existent déjà, et d'établir qui paye quoi et comment. À ces propos, l'un des membres du Cafête présent dans la salle rappelle que les acteurs qui actuellement utilisent le Capla ne cherchent pas à générer des revenus, aussi il demande si les pouvoirs publics vont mettre de l'argent dans la gestion. Gêné, l'architecte répond ne pas savoir à l'heure actuelle, avant de détailler : pour le moment les pouvoirs publics les ont chargés de discuter avec les acteurs locaux pour savoir ce qui est souhaité en termes d'activité pour le futur Capla et de leur en faire part. « La question, c'est : on fait quoi, et pourquoi ils auraient intérêt à investir et pourquoi ça va fonctionner », renchérit l'autre architecte du collectif.
> Haussant la voix pour couvrir les commentaires qui émanent des différentes tables, l'architecte donne les consignes de l'exercice, il est à faire deux par deux. Il s'agit de remplir d'activités deux agendas hebdomadaires, l'un en hiver et l'autre en été, dans lesquels il faut coller des petits papiers où nous inscrivons « quoi, pour qui, par qui et durée », ainsi qu'un calendrier annuel pour y inscrire les grands événements. Malgré les consignes, nous décidons de nous mettre à quatre avec le président de la Maison de la Place des Fêtes, l'une des membres du Cafête et une habitante du quartier sans appartenance.
> Nous commençons par travailler au calendrier annuel, le renseignant des différentes fêtes qui ont cours habituellement ou qui ont eu cours par le passé, avant de passer aux agendas hebdomadaires. Nous énumérons les animations connues sur ou à proximité de la place. Dans cet exercice, le président de la Maison de la Place des Fêtes excelle, il connaît toutes les associations qui gravitent autour de la place et sait leurs compétences en termes d'activités et leur capacité à occuper une plage horaire. La membre du Cafête est, quant à elle, d'une efficacité redoutable pour les placer dans l'agenda et définir le public concerné.
> Nous réfléchissons, en fonction des jours de marché, à proposer des repas à partager avec les invendus en semaine, à proposer des animations tant pour les enfants que pour les personnes âgées, en impliquant au gré des besoins les associations. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Cet exercice est basé sur l'analyse faite par le Collectif Projet de l'agenda en ligne « des choses qui se passent sur la place des Fêtes »[75] qui permet à différents acteurs locaux signataires de la convention d'utiliser le Capla. Comme nous le raconte le chargé de projet du collectif lors de l'un de nos entretiens, il sert à « repérer, simplement pour avoir une trace, un registre, de tout ce qui sert à faire la place, en activité, et pour le montrer, aussi au moins à la mairie, montrer qu'il y a quelque chose qui se passe par ailleurs »[76]. Créé et utilisé en amont des ateliers, cet agenda prouve l'existence de dynamiques associatives et collectives susceptibles d'animer le Capla et l'espace public. Il s'adresse davantage aux pouvoirs publics qu'au public de la place, devenant outil de mise en visibilité « pour laisser une trace et pouvoir montrer à la Ville ce qui se passe »[77]. Ce double numérique du Capla est un support de communication et d'information, travaillant à réduire l'invisibilité des « liens qui relient les hommes dans l'action » (Dewey [1927] 2010 : 235) tout en assurant une surveillance des activités proposées.

Ces ateliers de co-conception nous apparaissent comme relevant d'une démarche de démonstration par la mise en scène, au sens où, placés dans un rôle de client gestionnaire du Capla, les participants doivent trouver des solutions qui justifient sa construction. Cependant, une grande part des données du problème leur échappe, par souci de simplification, pour ne pas, comme le dit l'architecte du Collectif Projet,

75. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 05/02/18

76. *Ibidem.*

77. *Ibidem.*

« accabler »[78] les participants avec les contraintes économiques et techniques. Celles-ci sont passées sous silence pour être traitées entre professionnels – administration et Collectif Projet. L'espace qu'ouvrent les ateliers de co-conception n'éclaire qu'une partie des données qui entrent en jeu dans l'élaboration de sujets complexes. « De manière générale, comment sont prises les décisions ? Pourquoi des fois c'est trop cher et on ne le fait pas, et des fois c'est très cher et on le fait ? »[79] demande une participante au cours de l'exercice du deuxième atelier. Conscient de ce qui se joue « en coulisses »[80], le public de la participation demande de manière récurrente à ce que les problèmes leur soient présentés dans leur ensemble. Mais par leurs formats, ces ateliers ne le permettent pas, le public n'est confronté qu'à proposer des solutions à une partie du problème, borné à des soucis d'occupation du Capla par l'animation. Quelle place dans l'accès à la décision peut occuper le public, sur quels sujets et à quel moment l'enjeu de la résolution d'un problème devient-il politique (*ibidem.* : 72), nécessitant une mise en discussion qui dépasse les cercles clos des techniciens ? Dans cette répartition des rôles, le Collectif Projet, intermédiaire entre la municipalité et les citadins, est amené à dépasser ses compétences en matière d'architecture pour aborder des aspects de gestion qui relèvent davantage de valorisation des dynamiques sociales sur la place, tout en jouant du flou quant au rôle occupé par les pouvoirs publics dans l'équation.

> Alors que le deuxième atelier touche à sa fin, l'architecte du Collectif Projet se joint à notre table pour nous interroger sur nos intentions. Nous discutons des attentes de la mairie et elle nous dit que la capacité d'organisation des associations est bien vue et que le collectif cherche à trouver l'équilibre entre autonomie des associations et désengagement municipal au profit du bénévolat. Sur le flou de la gestion, le collectif le considère comme un levier de négociation tandis que mes partenaires d'équipe militent pour une connaissance des contraintes avant de participer. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 2, le 13/01/18)

En sollicitant les acteurs locaux pour assurer l'animation du lieu, la question de la structuration du milieu local émerge.

> Dans la salle, quelqu'un prend la parole pour pointer le fait que pour gérer cet endroit, la création d'une structure *ad hoc* est nécessaire, s'ajoutant aux structures déjà existantes. « La question se pose », lui répond l'architecte, mais il poursuit en expliquant que la lourdeur d'une structure supplémentaire va à l'encontre de l'organisation actuelle qui, par le bricolage et l'improvisation, fonctionne. « On est en train de dessiner l'objet, mais on est en train de se demander comment ça vit après notre départ », dit l'architecte. Il lui est répondu depuis la salle que l'enjeu est alors pour les acteurs locaux « de créer la structure de décision ». L'architecte ajoute dans la continuité qu'il s'agit en effet de définir la gouvernance. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Face à l'incompréhension du public, conscient de la contradiction entre un modèle entrepreneurial qui nécessite la production de profit pour payer un loyer et un modèle associatif basé sur le bénévolat et la gratuité, l'architecte du collectif s'appuie sur son expérience : « Nous, on est une association et on finance

78. Extrait de carnet de terrain, Atelier 2, le 13/01/18

79. *Ibidem.*

80. *Ibidem.*

nos salaires »[81]. Ce à quoi elle ajoute l'exemple de la Maison de la Place des Fêtes qui loue sa salle à des acteurs extérieurs. Ces paroles résonnent au sein du public, qui commence à élaborer des solutions.

> En rendant « nos copies », la membre du Cafête nous expose son idée de constituer un groupe local pour organiser la gouvernance du lieu selon un cahier des charges « pour que les associations de la place des Fêtes puissent décider ensemble de quel type d'association et avec quel type d'activité », de manière à séparer la gouvernance générale de la gestion du lieu par d'autres acteurs. Selon les créneaux utilisés, ces derniers participent à hauteur d'un pourcentage en cas de bénéfice, ce qui permet de préserver l'occupation gratuite et libre pour ceux ne générant pas de bénéfice. Pour nous expliquer cela, elle s'appuie sur son expérience. Elle-même directrice d'une association dans laquelle il y a deux salariés, elle connaît la complexité de « faire la pêche à l'argent » d'entreprises privées pour financer le fonctionnement associatif. Nous échangeons sur l'ambiguïté de privatiser, à un certain moment, le lieu, pour permettre à d'autres moments l'accès gratuit à des associations bénévoles, le tout au milieu d'une place. Alors que notre discussion va bon train, l'architecte du collectif demande la parole à l'assemblée pour clôturer l'atelier en nous expliquant la manière de procéder qu'ils vont employer pour compiler les informations recueillies pour trouver un type de programmation et le modèle associé de gestion, d'économie et plus tard de gouvernance. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Nous percevons l'animation de la place attendue par les pouvoirs publics comme s'inscrivant dans une logique de services assignée au travail bénévole. Le Collectif Projet, ici identifié comme des « intermédiaires » du système municipal, tend à reconfigurer le système des associations selon ses propres valeurs, qui par « l'intervention de l'État tendra toujours à transformer l'acte gratuit de quelqu'un en un travail non payé, à en changer ainsi le sens, et à effectuer la déconstruction sociale du don en l'insérant dans un modèle d'équivalence monétaire » (Godbout 2007 : 86), au risque de faire des acteurs du système initial des « fournisseurs de service ». Ici se pose la question de la valeur accordée au bénévolat dont Godbout, dans son ouvrage sur le don, nous rappelle le sens initial « d'acte volontaire, librement accepté, gratuit au sens de libre et non de "travail gratuit" » (*ibidem.* : 109). Dans le monde du travail, cette valeur n'existe pas et, pour être prise en considération, doit être détournée en valorisation de bénévolat et ainsi entrer dans la grille de perception de la valeur marchande (Cottin-Marx 2019 : 80). Pris dans le dispositif, issus de l'institution publique, les acteurs non professionnels sont redevables d'une éventuelle mise à disposition d'espace qui a pour contrepartie une présence et une implication de leur part, en supposant que seule l'énergie bénévole des associations fasse vivre le lieu. En ce sens, l'élaboration du programme doit permettre de valider la création du lieu au profit des associations, et pour cela elles doivent démontrer leur efficacité. Le principe de pérennisation du Capla produit des effets en termes de responsabilité pour les associations, en transformant les pratiques bénévoles vers des pratiques de services voir de marché. Le Capla cristallise, nous semble-t-il, des enjeux économiques à plus grande échelle, ceux de la transformation d'un système associatif local et en un système économique de marché, de manière à en faire un démonstrateur pour la Ville de la possibilité d'un fonctionnement économique « alternatif » qui prend racine dans la sphère du don. À l'issue du dernier atelier, les associations et

81. Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18

collectifs-habitants présents depuis le premier atelier comprennent qu'elles doivent s'organiser si elles veulent que la gestion de l'édifice de la place des Fêtes ne leur échappe pas.

> Maud prend la parole et propose de se réunir en dehors du contexte institutionnel avec les acteurs locaux intéressés pour réfléchir à la manière de poursuivre la réflexion, le 6 mai à midi, dans les locaux des Mères en Place. Suite à cette annonce, l'assemblée se disperse progressivement. (Extrait de carnet de terrain, Atelier 3, le 21/04/18)

Par l'analyse de ces trois ateliers de co-conception, nous percevons un enjeu fort de traduction pour le Collectif Projet. Il s'agit d'établir une passerelle entre une conception technique d'un processus de conception en train de se faire, et une présentation « grand public » qui touche à la valorisation des dynamiques sociales existantes dans le quartier et à leur mise en visibilité au centre de la place en leur créant un espace de démonstration. Cet enjeu de traduction se révèle également dans l'hypothèse d'application d'un modèle de gestion connu et employé par les architectes du Collectif Projet, celui d'un fonctionnement associatif, mais qui à l'inverse de la manière de faire des acteurs locaux s'inscrit dans une logique de marché. Pris dans le cadre de ces ateliers de co-conception, nous pouvons relever un certain nombre d'actions que, à la suite de Linda Haapajärvi s'appuyant sur de Certeau, nous proposons d'appeler « tactiques de participation » (2023). Elles représentent des moyens pour les participants de dévier les réponses attendues pour poser d'autres questions, comme c'est le cas avec la planche laissée vide lors de l'atelier 1 par notre table, ou en « confondant » intentionnellement l'aménagement de la place et l'agencement de l'architecture, ouvert-couvert et non clos-couvert. Par ces petits déplacements, le public de la participation démontre tant sa capacité à comprendre les enjeux complexes du projet que celle de jouer avec le cadre institutionnel pour dépasser le rôle qui lui est assigné. De cette manière, il interroge l'image de « bons citoyens » qui prospère dans une « forme d'engagement et de soutien à la logique participative initiée par la municipalité » (Talpin 2006 : 21). Par sa disponibilité, vantée par le Collectif Projet au fil des rendez-vous, le public qui s'est constitué entend à un retour d'intérêt dans son implication dans la gouvernance. Le Capla cristallise l'idée d'un lieu « socio-spatial » (Berry-Chikhaoui et Medina 2019 : 63) qui se doit d'être approprié et habité. Ainsi la revendication de sa gouvernance par les acteurs locaux témoigne d'une forme d'attachement, tant en raison de la ressource qu'il représente que du temps investi dans la conception de son double pérenne. Cette dynamique nous pose la question du « pouvoir de décision » sur la destination du Capla des groupes d'acteurs locaux, qui en cherchant à préserver le lieu d'une logique marchande risquent un repli « endogamique » (Biase et Coralli 2009 : 16).

3. Revendiquer la gestion ?

En réaction à la mise en participation orchestrée lors des ateliers de co-conception, une partie du public constitué s'organise de manière autonome pour définir les règles de gestion et d'accès à l'objet/ressource qu'elle a co-conçu, dépassant le cadre prévu par la municipalité. Bien que n'aboutissant pas à la gestion, la création de cette charte par les acteurs locaux nous semble une démonstration emblématique de la construction collective d'un idéal et d'un imaginaire commun. Elle effectue ce déplacement en vertu

d'un principe que nous proposons d'analyser suivant le cycle du don défini par Mauss « donner, recevoir, rendre » ([1925] 2021). Ainsi la gestion de la ressource est à comprendre comme l'attente d'un retour de don relationnel, au sens où les groupes de personnes, en s'investissant dans le dispositif, font un don de temps et de connaissances qui appelle une réciprocité (*ibidem.*) de la part de la municipalité. Dans ce contexte, notre hypothèse est que l'incompréhension des différents acteurs impliqués dans le dispositif de projet découle de la disparité des fonctionnements et des logiques entre le système du don et le système institutionnel.

L'appel de Maud à s'organiser pour prolonger la réflexion de manière indépendante entre acteurs locaux donne lieu à une série de rencontres dans l'espace JAM, local partagé par les Mères en Place et les Jeunes en Place. Autour d'une grande table, les différents membres des groupes d'acteurs locaux ayant répondu à cet appel – les Mères en Place, les Jeunes en Place, le Collectif Place des Fêtes et le Cafête – se mettent à discuter.

Nous considérons le Capla comme une « ressource commune » (Ostrom 2010 : 47) pour analyser la manière dont les acteurs impliqués se positionnent pour obtenir et gérer le lieu, ce qui nécessite l'établissement d'un système auto-organisé et auto-gouverné, poursuivant la dynamique d'appropriation du lieu, dans sa version provisoire, par les acteurs locaux. Nous proposons, de la même manière que pour les ateliers de co-conception, de donner une lecture thématique et analytique de ces moments de discussion et de construction d'une volonté commune. En regardant ces rencontres successives, nous comprenons, par la volonté d'implication dans le lieu Capla, les liens qui se tissent et s'entrecroisent pour participer à un attachement social qui peut être observé à l'aune du double besoin de protection et de reconnaissance (Paugam 2023 : 123-124). Lors de ces rencontres, deux dynamiques sont perceptibles. L'une qui cherche à renforcer le régime volontariste qui unit les acteurs prenant part à cette assemblée, régulé par des liens de participation élective, en employant la fonction régulatrice du lien (*ibidem.* : 152) pour trouver des relais dans la sphère politique. Pour cela, cette assemblée édicte des critères, des règles, d'accès et d'usage du lieu qui donnent lieu à des questionnements et négociations. La seconde dynamique s'inscrit dans un principe d'appartenance. En effet, le bâtiment sur la place est revendiqué en vertu d'un sentiment de propriété dû au travail effectué au sein du dispositif institutionnel, qui en parallèle nécessite l'affirmation d'une appartenance sociale au quartier justifiant le bien-fondé de la revendication. Enfin, par la figuration d'un « autre », ils interrogent l'ouverture de cette boucle. Nous analyserons ici comment cette assemblée, prise dans une société néolibérale, cherche à évoluer à côté de la sphère marchande et de celle municipale, en préservant son mode de fonctionnement bénévole.

« Comment on s'articule ? »

Dès les premiers échanges, la volonté de formuler une contre-proposition se fait entendre. Deux des membres de groupes différents l'expriment dès les premières minutes :

> Mathieu : « En fait, l'idée, c'est comment on va créer une gouvernance entre nous pour essayer de gérer ça entre nous et pouvoir montrer aux interlocuteurs qu'on existe, qu'on travaille ensemble et qu'on arrive à se gérer, qu'on puisse chacun organiser nos événements sans gêner ceux des autres, qu'on puisse se

> coordonner en fait, il faut trouver une manière de piloter le Capla. » (Extrait de carnet de terrain, assemblée de quartier 1, le 06/05/18)

> Maud : « L'objet, c'est vraiment qu'est-ce que l'on va proposer, nous, comme organisation pour la gestion du lieu, de façon à ce que ça ne soit pas récupéré par la mairie avec nous autour qui demandons des autorisations. » (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18)

Dans leurs propos, l'indépendance vis-à-vis de la mairie est primordiale. Il s'agit de proposer un autre modèle que celui municipal, dans la crainte qu'un cadre institutionnel ne contraigne leur mode de fonctionnement actuel, comme l'explicite l'une d'entre eux : « C'est un risque que, du coup, ce soit la mairie qui contrôle un peu plus ce lieu et que nous, progressivement, on soit écartés, alors que le projet à la base, il vient des associations de quartier. »[82] En se rassemblant, les quatre groupes d'acteurs locaux se constituent en tant qu'une seule entité représentative : « On en est à savoir comment s'articuler ensemble pour pouvoir fonctionner ensemble »[83], dit l'une des membres. Il s'agit d'unifier les groupes pour proposer une réponse commune : « Plus on sera constitué et on pourra afficher clairement quelque chose, et plus on pourra négocier. »[84]

Mais l'enjeu est également celui de la visibilité tant de leurs actions que de leurs activités : « Ça veut dire responsable et assurant une continuité, voilà, quelque chose de rassurant et de dynamique les deux à la fois »[85], leur permettant d'établir leur légitimité, qui comme l'explique Hélène Hatzfeld apparaît au travers d'« une multiplicité de preuves à apporter, de compromis et ajustements incessants, impliquant l'interaction avec une diversité d'acteurs » (2013). Pour cela, l'assemblée cherche à écrire un projet « bien défini, bien bouclé » et « bien rédigé »[86]. La crédibilité de l'assemblée passe par la définition d'un « projet ». Autour de la table, les membres des différents groupes ou collectifs sont accoutumés à ce format de réponse institutionnelle, tant par leurs trajectoires associatives que professionnelles, qu'ils savent mobiliser et mettre à profit. Lors de la deuxième rencontre, l'un des participants récapitule les partis pris définis lors de la première rencontre, en les remplaçant dans l'histoire de la fabrique de ce projet, pour informer les uns les autres et permettre à chacun d'avoir le même niveau d'information que les autres, d'autant plus que dans chacun des groupes d'acteurs locaux, ce ne sont pas les mêmes membres d'une réunion à l'autre.

> Mathieu rappelle qu'il s'agit d'une réunion technique, qui ne traite pas de ce qu'il doit y avoir dans le Capla mais de la manière de fonctionner ensemble : « L'urgence, c'est de se donner les modalités d'un fonctionnement collectif même si c'est un peu construit sur du sable. »
> « On en est à savoir comment nous on s'articule ensemble pour gérer l'activité du Capla », renchérit une autre. (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18)

82. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18
83. *Ibidem.*
84. *Ibidem.*
85. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18
86. *Ibidem.*

Cependant, ce projet n'étant pas une réponse pas à une commande établie, mais à l'initiative des acteurs locaux, il doit faire face aux intentions encore floues de la municipalité. Aussi, de nombreuses inconnues persistent : « Il y a plein d'éventualités, ce qu'il faut faire pour le moment, c'est ne pas soucier de ça. On se dit ce que l'on est capable de proposer en termes d'activité, de présence, pour prouver qu'on est capables »[87], explique lors d'une des rencontres Violette. Filant la métaphore, un autre exprime également l'incertitude de leur démarche : « On est en train de créer une sorte de structure qui n'existe pas, on n'est que des bénévoles, on est en train de nous dire : "Vous avez potentiellement un bateau, rédigez la carte de navigation", mais on n'a pas encore l'équipe. »[88] Pour prouver leur capacité en établissant un projet, ils tâtonnent, cherchent le terme juste : « une sorte de charte de fonctionnement », « comité de pilotage et de programmation », « assemblée des usages »[89] qui doit leur permettre d'accéder à la responsabilité du lieu. Au fur et à mesure des rencontres, la notion de comité de pilotage est retenue et la rédaction d'une charte prend forme, pour « verrouiller », selon les mots de l'un des membres, ce qui peut se passer au Capla, « pour pouvoir afficher une éthique, une sorte de politique à nos interlocuteurs »[90], ajoute-t-il. La rédaction de la charte a également pour eux valeur d'engagement : « La charte, c'est aussi s'engager dans la gouvernance. »[91] Elle les constitue vis-à-vis d'un interlocuteur extérieur, mais également en interne, les uns vis-à-vis des autres. Pour cela, ils commencent à établir, au-delà de la gouvernance, des règles de gestion. L'un propose :

> « Avoir une réunion de programmation régulière, pour que l'on puisse se coordonner, qu'on fasse un calendrier. Une fois par semaine au moins, ou toutes les deux semaines, que l'on puisse avoir une réunion et peut être que le planning, ça peut être chaque semaine, où n'importe quel habitant puisse venir proposer une activité. On tourne sur le fait d'assurer cette réunion, qu'il y ait toujours un référent des associations qui représente le collectif. » (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18)

Dans leurs démarches bénévoles, le temps consacré à la gestion, au-delà de l'animation du lieu, est un problème à résoudre. Comment préserver l'organisation volontaire et collective, dans le système de fonctionnement qu'ils souhaitent proposer ? Pour ce faire, le temps et sa mesure sont des conditions de leur démonstration de compétence à penser concrètement le projet. Cependant, avec la question du temps va celle de l'incertitude, qui cherche à être maîtrisée par les acteurs locaux, en imitant le principe bureaucratique du travail afin de démontrer leur faculté d'organisation (Godbout 2007 : 264-265), bien que l'incertain reste inhérent dans les relations sociales.

> « Il faut estimer le temps, je pense, aux trucs administratifs, la relation avec la mairie, la communication entre nous. Ça vaut le coup quand même d'essayer d'estimer en réfléchissant du temps nécessaire que représente tout ça sur un mois, et voir comment on résout ce problème-là. » (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18)

87. *Ibidem.*
88. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18
89. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18
90. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18
91. *Ibidem.*

Pour cela, ils s'appuient sur des exemples de lieux associatifs dont ils ont connaissance. Ces exemples leur permettent de soulever d'autres questions : comment définir un système de décision interne aux différents groupes d'acteurs locaux en cas de désaccord ? « Un groupe : une voix, je trouve que c'est intéressant de réfléchir comme ça parce qu'il n'y a pas la plus grosse association et les autres. C'est ce qui me semble le plus équitable, mais ça peut se discuter »[92], propose l'une d'entre elles, l'enjeu étant de « réguler, se réguler et réguler les uns les autres »[93].

Ce premier point, abordé lors de ces rencontres, éclaire leur volonté de proposer une contre-proposition « en promouvant des modes d'intervention jugés plus adaptés aux caractéristiques urbaines et aux besoins socio-économiques du quartier » (Renaud 2001). Celle-ci s'organise autour d'un objectif commun construit en réaction, pour que le lieu n'échappe pas aux habitants et plus précisément aux acteurs qui ont participé à son élaboration dans le dispositif institutionnel. Pour cela, les différents groupes coopèrent dans le but d'obtenir la légitimité de la gestion, se plaçant en alternative à une gestion municipale dont ils perçoivent la menace. Les différents groupes d'acteurs locaux emploient la notion de gouvernance pour qualifier leur démarche, jugée plus adaptée à un fonctionnement en réseau qui agit par système de relation que le mode de gouvernement municipal (Blondiaux et Sintomer 2009). Conscients de la précarité de leur proposition dans un contexte incertain quant aux orientations du projet, ils en proposent néanmoins, par l'élaboration d'un contre-projet, un détournement, un contournement des arènes qui leur ont été proposées (Blatrix 2010 : 46).

Appartenir et appartenance

Au fil de ces rencontres, organisées de manière indépendante par les acteurs locaux, nous percevons, par les positions qu'ils adoptent, la volonté d'être le garant de l'usage qui est fait du lieu. Il s'agit non seulement de l'animer, mais aussi de s'assurer qu'il n'y a pas de détournement d'usage par des acteurs, qu'ils soient privés ou publics. Avant même que la première rencontre ne démarre, Maud fait le récit aux premières personnes arrivées d'un conflit d'usage de la place s'étant déroulé le dimanche précédent. Alors que le Collectif Place des Fêtes préparait leur gratiferia mensuelle, la mairie a fait organiser un événement nommé « Femmes en sport » au centre de la place. La superposition des deux événements sur la place a suscité un conflit. Nous racontant l'altercation, Maud nous rapporte les propos du maire venu assister à « Femmes en sport » : « On ne va pas privatiser la place pour vous. »[94] Cette situation met en lumière la notion de privatisation, temporaire, de la place par un groupe et nous interroge sur la légitimité de la municipalité et des acteurs locaux à la fois à prendre en charge l'animation de l'espace public et le contrôle du partage de l'espace public. L'enjeu de privatisation de l'espace public est cristallisé par le Capla, en proie, aux yeux de l'assemblée, à deux logiques : une logique de municipalisation et une autre de privatisation de la gestion par des acteurs économiques « extérieurs ». Ce second risque est incarné, dans

92. *Ibidem.*

93. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 4, le 24/06/18

94. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18

le discours des membres de l'assemblée, par des acteurs commerciaux privés comme le Rosa Bonheur[95], un bar installé dans l'un des chalets du parc des Buttes-Chaumont et qui draine une clientèle venue de tout Paris pour consommer, ou des entreprises d'échanges de services payants telles que Lulu dans ma rue, qui a la gestion de plusieurs kiosques dans Paris. En élevant ces acteurs au rang de symboles (Bensa 2006), l'assemblée énonce son modèle en opposition au modèle économique bénéficiaire et défend un principe de gratuité des animations proposées par les différents groupes locaux. Bien que monétisant un certain aspect de leurs événements, l'alimentation, ils prônent une accessibilité de l'espace qui va avec une gratuité de participation aux animations, comme l'exprime l'une des participantes de l'assemblée :

> « Parce que la mairie a beaucoup d'endroits qu'elle possède et qu'elle loue à des gens à des tarifs qui ne sont pas ceux du marché, et ils se font un fric monumental et ce n'est pas pour tout le monde. » « Je dis Rosa Bonheur, mais ça pourrait être autre chose, tu aurais sur la place des gens assis qui regardent jouer leur gamin et d'autres en terrasse à payer leur café 3 €. Alors que c'est quand même exactement l'inverse de tout ce qu'on essaie de construire ensemble, c'est que cette place elle soit pour tout le monde, et pour ceux qui habitent aussi. Parce qu'il y a quand même pas mal de gens, j'ai l'impression, qui ont dans la tête qu'il faut que la place, elle devienne attractive, mais attractive pour l'extérieur c'est-à-dire que des gens commencent à venir place des Fêtes parce que c'est cool, et que nous du coup on perde un petit peu de notre quartier. » (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18)

S'interrogeant sur leur capacité à inscrire leurs démarches dans un modèle qui ne soit pas économique, ils pointent des « pièges » repérés dans les exemples de lieux associatifs observés : calibrer les charges d'animation et de gestion à leurs disponibilités bénévoles pour ne pas tomber dans « une spirale où il faut toujours que tu trouves de l'argent » et ne pas se précipiter, « grossir progressivement avec les gens »[96]. Cependant, entre les groupes d'acteurs locaux, les avis divergent sur la possibilité de financiariser certaines activités, estimant que le Capla doit pouvoir « représenter également une possibilité de gagner un peu d'argent »[97] pour certains acteurs fragiles financièrement. Un compromis est trouvé au sein de l'assemblée par la formule suivante, inscrite dans la charte : « le Capla n'était pas un lieu d'activité professionnelle, qu'il n'y avait pas d'activité rémunératrice permanente, pas d'acteur occupant en permanence le Capla, pas de monopole »[98]. Ce faisant, elle éprouve la nécessité de justifier en premier lieu sa relation, son appartenance au quartier et à la place. Plusieurs étiquettes sont employées : « On est des habitants, des électeurs, des parents d'élèves, etc. Ça nous donne une force. »[99] L'espace participe à la composition d'une identité par emboîtement (Agier 2009 : 36), et c'est dans l'accumulation des facettes que la légitimité se façonne. L'étiquette « électeur » leur donne un poids pour parler avec la mairie d'arrondissement, comme en fait le récit Violette au cours d'une des assemblées :

95. *Ibidem.*

96. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18

97. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18

98. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 4, le 24/06/18

99. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18

> « J'ai discuté pas mal avec [la première élue et le maire de l'arrondissement], et dans les deux cas, c'est eux qui sont venus me voir parce que ça les intéresse quand même vachement, ils sont vraiment sur la même longueur d'onde que nous, curieusement, parce que j'ai dit : "Nous, notre peur c'est que ça échappe aux habitants." Et ils ont exactement la même analyse, et pour eux c'est ce qui pourrait arriver de pire, parce qu'en tant qu'élus du quartier, c'est pas ça qu'ils veulent du tout pour le quartier. » (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18)

Les relations interpersonnelles qui se tissent entre certains membres de groupes locaux et des représentants politiques contribuent à façonner un lien moins politisé, comme Cossart et Talpin ont pu le montrer dans le cas des Ateliers populaires d'urbanisme du quartier Alma à Roubaix (2019 : 30). Violette, se sentant soutenue, « sur la même longueur d'onde », brode un lien qui se noue autour du projet et joue un rôle dans l'investissement des acteurs locaux. Le contexte politique est clairement abordé par l'assemblée à l'évocation de la date de livraison de l'édifice projetée par la mairie et l'impact que pourrait représenter la réussite d'un modèle de gestion associatif dans un contexte préélectoral.

> « Ils jouent contre la montre parce qu'il va y avoir les élections au printemps suivant, et rien ne dit que ça ne va pas changer, et ça, ça les inquiète parce que souvent quand une nouvelle mairie arrive les projets s'arrêtent. Si on a fait nos preuves, ils ne pourront pas revenir en arrière, ils ne pourront pas aller contre une réussite des habitants et des contribuables, mais il faut réussir. » (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18)

Le soutien de la municipalité à leur démarche s'inscrit, selon nous, dans une logique qui a cours depuis les années 1980 « de désencastrement de la solidarité de l'État pour la transférer à la société. [...] La société civile doit prendre une part plus importante, on considère qu'elle est plus à même de répondre à l'intérêt général » (Cottin-Marx 2021 : 78). Conscients de l'engouement que suscite leur démarche, à la fois de la part des pouvoirs publics et des « urbanistes », ils ne cessent cependant de revendiquer leur statut de bénévoles « ni compétent, ni payé pour faire l'animation de la place »[100], refusant ce que Simon Cottin Marx nomme « entrer en économie » (*ibidem.* : 74) et plus largement d'entrer dans un rôle de « coproducteur des services » (Godbout 2007 : 235) qui sépare « le monde des producteurs et des usagers, qui rend difficile tout lien social direct entre les membres des deux univers » (*ibidem.*).

La démonstration de la réussite du modèle qu'ils défendent repose également sur l'accueil d'autres structures dans le Capla pour des activités ponctuelles, distinguant « ceux qui font déjà, donc qui ont déjà une certaine habitude du lieu »[101] qui ont acquis une reconnaissance de « compétences à faire dans l'espace public »[102] par l'expérience, et ceux qu'ils ne connaissent pas et qui pourraient être intéressés : « Comment on fait pour ouvrir le truc et que les gens de l'extérieur n'aient pas l'impression que l'on est excluant ? »[103] Cet accueil est perçu comme un soulagement pour l'assemblée qui y voit une manière d'assurer une occupation du Capla sur des plages horaires plus larges que celles remplies par leurs

100. *Ibidem.*
101. *Ibidem.*
102. *Ibidem.*
103. *Ibidem.*

propres activités, étant entendu que l'occupation du Capla témoigne vis-à-vis des pouvoirs publics de son utilité, et un moyen, comme le dit l'une des membres de l'assemblée, d'éviter une forme « d'entre-soi dans les activités »[104].

Définir et intégrer l'autre

L'assemblée prend conscience d'elle-même par un mouvement de reconnaissance réciproque, dans une relation intersubjective qui la fait exister comme une entité parmi d'autres (Honneth 2015 : 64). Dans ces différentes rencontres, bon nombre d'interrogations tournent autour des « modalités »[105] et des « conditions »[106] que l'assemblée juge nécessaires pour donner l'accès à ces autres, le plus librement et de manière la plus autonome possible pour ne pas devenir « un service social » apparenté à une délégation de service public. Pour cela, il leur est nécessaire de définir l'autre. Par cette simple question : « Est-ce qu'il faut que ce soit des gens du quartier ? »[107] posée par l'un des membres de l'assemblée, les questions de la limite et de l'échelle données au « quartier » sont posées sur la table.

> Le premier participant demande : « "Association pas forcément du quartier", c'est quoi ? »
> Le deuxième participant répond : « Pas forcément du quartier, mais une volonté de faire intervenir le quartier », en précisant : « Il faudrait savoir ce que l'on appelle le quartier », et enchaîne sur le principe de cette charte comme garde-fou pour ne pas que ce Capla devienne Rosa Bonheur, que ça reste quelque chose qui soit « d'utilité publique, sociale et pour les habitants de la place ».
> Le premier participant rebondit : « Et du coup, la délimitation du quartier, c'est… ? »
> Le deuxième participant : « Ce n'est pas le propos, c'est que ce soit ouvert à toute personne. »
> Le premier participant : « Oui, mais des associations tu en as plein, et tu peux avoir des associations qui veulent réellement inclure le public local, et tu en as qui veulent simplement valoriser leur activité. »
> Le deuxième participant : « Il faut aussi avoir des billes vis-à-vis de la mairie, il faut quand même qu'il soit occupé, autrement les habitants vont se sentir dépossédés d'un espace public au profit d'un truc construit et sous-occupé, il y a quand même un enjeu d'occupation. Pour le moment on le voit bien, on ne remplit absolument pas un planning, donc de toute façon c'est une nécessité. »
> Le premier participant demande s'il ne faut pas, pour être sûr, dire que le Capla est réservé à des gens qui se disent de Place des Fêtes, entraînant quelques blagues dans l'assemblée sur la création d'un passeport Place des Fêtes.
> Le deuxième participant : « La question, c'est plutôt le bénéfice pour les habitants. » En pointant la distinction entre être dans le quartier et faire des choses pour le quartier, il prend l'exemple de Volume, un espace de coworking en périphérie de la place qui fonctionne en vase clos. Il ajoute que le critère principal est qu'il fasse quelque chose pour les habitants avec le bémol que ça ne peut jamais être tous les habitants.
> (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 4, le 24/06/18)

Devant l'impossibilité de donner une limite au quartier, ils réorientent le débat sur le public auquel ils souhaitent que les activités s'adressent : « Finalement, le critère le plus important pour nous ce n'est pas

104. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18
105. *Ibidem.*
106. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 1, le 06/05/18
107. *Ibidem.*

qu'ils soient du quartier, mais que ce soit pour le quartier.»[108] Nous percevons l'ajout dans la charte de la mention «d'utilité sociale»[109] en tant que mesure d'acceptabilité d'une activité comme une manière de déplacer le critère spatial au profit d'un critère social, permettant ainsi de s'abstraire de l'exercice de délimitation d'une échelle de quartier, au profit de la définition d'un domaine d'application.

Cependant, la spatialité n'est pas pour autant évacuée, et l'attachement au lieu se lit lorsque ce public susceptible de participer aux différentes activités est imaginé. Alors que l'une des participantes demande qui est à considérer comme habitant de la place, la réponse qui lui est faite dénote de l'ambiguïté de désigner de manière arbitraire un public au singulier et de manière statique: «C'est une question de ressenti et d'appartenance. On ne peut pas définir de frontière comme ça, mais il faut que ça profite aux gens qui ont l'habitude de venir sur la place des Fêtes»[110], répond un des membres de l'assemblée. L'emploi de «venir sur la place» nous semble particulièrement pertinent pour comprendre la notion d'alternance de mouvement d'occupation, sans qu'il s'agisse de déplacement au sens de flux, qui caractérise «l'habitation» momentanée d'un espace public. «Il faudra toujours veiller quand même à ce qu'il y ait un équilibre, et que ça ne dépossède personne»[111], dit l'une d'entre eux.

Pour mettre à l'épreuve leur logique de critère d'activité jugé accepté ou non, ils procèdent par l'exemple, de la même manière que pour imaginer leur organisation interne. Cet exercice théorique révèle la complexité de l'enchevêtrement des liens sociaux dans une démarche qui se veut régulatrice (Paugam 2023 : 152). «On dit non, alors que c'est souvent des amis d'amis d'amis avec le côté affectif»[112], exprime l'une des participantes à l'évocation d'une activité hypothétique ne remplissant pas les critères établis. Dans un second temps, c'est l'accessibilité à la gouvernance par d'autres structures qui est mise en discussion. Successivement, deux participants donnent leur point de vue.

> Le premier participant: «Dans la gouvernance c'est l'implication des gens, bien évidemment c'est lié avec la proximité des gens avec l'équipement, que ça reste local. Ce qui compte, c'est la volonté de s'impliquer.» Le deuxième participant: «C'est un truc quand même de s'impliquer dans cette vie locale et sur la place des Fêtes, et puis il ne faut pas être trop loin, la place des Fêtes elle bouge tout le temps, il faut prendre la température de tout, je trouve que c'est important aussi d'être présent.» (Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18)

Sur ce point, la proximité avec la place devient non pas un critère déterminant, mais une modalité. La connaissance fine du quartier est un préalable à l'implication dans les instances de décisions, proximité de l'espace public et action commune sont inséparables (Delgado 2016 : 96). L'une des participantes, se chargeant de la rédaction finale, résume ainsi: «Si nous en tant que comité de pilotage du Capla on souhaite, au-delà des quatre structures, faire rentrer d'autres personnes ou d'autres structures, il faut

108. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 2, le 20/05/18
109. *Ibidem.*
110. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 4, le 24/06/18
111. *Ibidem.*
112. *Ibidem.*

que ce soit une cooptation, et que cette cooptation soit validée par les autres structures à condition évidemment qu'elle fasse vraiment preuve d'implication et de motivation à pouvoir y rentrer. »[113] Entrer dans la gouvernance passe par la démonstration de l'implication dans la vie sociale du quartier et par l'appui et le soutien de l'un des groupes déjà présents, tissant un réseau de proche en proche qui doit théoriquement s'autoréguler, ce qui participe également d'une logique de reconnaissance réciproque (Honneth 2015).

Après plusieurs séances, à raison d'un dimanche toutes les deux semaines, une première ébauche de charte est rédigée et présentée à l'architecte du Collectif Projet[114]. Bien que n'aboutissant pas à la gestion, la création de cette charte par les acteurs locaux nous semble une démonstration emblématique de la construction collective d'un idéal et d'un imaginaire commun. Elle structure les acteurs locaux et leur manière de percevoir ce moment de l'histoire du réaménagement où se fabrique, par la mise en discussion, une légitimité inscrite dans une mémoire partagée. Elle devient également pour l'assemblée des quatre associations un outil d'interpellation et de négociation avec les pouvoirs publics, « dispositif matériel » (Berry-Chikhaoui et Medina 2019 : 23) qui témoigne d'une mobilisation et d'un positionnement vis-à-vis de la puissance publique.

Symboliquement, revendiquer le Capla représente également pour les acteurs locaux un moyen de préserver leur place dans une ville en transformation à la fois urbaine et sociale, un attachement. « Les actions collectives s'expriment et s'incarnent dans des espaces qui font sens au regard des revendications. » (*Ibidem.*) Aussi, lors des assemblées, ils évoquent[115] à la fois des grands événements à venir tels que les Jeux olympiques de 2024, le prolongement de la ligne 11 du métro dont Place des Fêtes est une station, et des transformations juridiques telles que la loi Élan du gouvernement Macron qui impacte le secteur du logement social[116]. Ces rencontres permettent par un objectif commun de déplacer le sujet initial, comme nous le dit *a posteriori* Maud : « Moi, de dialoguer, c'est le seul et unique intérêt que j'ai trouvé à me mettre dans le groupe Capla, mais ce n'était pas une évidence. Mais ça marche sur un temps quand on a des objectifs communs… et ça s'arrête aussi. »[117] Abordé collectivement, l'objet leur permet de parler de sujets de société. Par leur attachement à la place et au quartier, les échelles s'imbriquent et l'attachement se politise (Sébastien 2022).

113. Extrait de carnet de terrain, Assemblée de quartier 4, le 24/06/18

114. Lors de cette rencontre, l'architecte leur apprend que pour obtenir la gestion du Capla, il va falloir payer un loyer, ce qui a pour effet de mettre à plat la stratégie de gestion élaborée par l'assemblée de quartier, comme nous l'avons vu dans la description en ouverture du chapitre précédent (cf. §II.1).

115.Assemblée de quartier 1, Carnet de terrain, le 06/05/18

116. l'article du *Monde* « La loi ELAN est marquée par une dérégulation du secteur, avec un retrait de l'Etat » en fait état. https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/12/la-loi-elan-est-marquee-par-une-deregulation-du-secteur-avec-un-retrait-de-l-etat_5382163_3232.html

117. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18

Incompréhensions

Au regard des trajectoires des acteurs impliqués, nous avons constaté que le sentiment d'appartenance au quartier advient non pas par héritage familial, mais par l'engagement, et qu'il se solidifie par l'implication autour de l'action qu'elle soit institutionnelle ou non. Le passage d'un engagement personnel à un engagement collectif a lieu par l'inscription dans le territoire du « proche » (Dechézelles 2019) selon des formes de participation sociale et politique, « c'est-à-dire les formes du passage de la personne, dotée d'une identité définie par sa relation aux autres dans son espace de vie rapproché, au sujet, le citadin agissant envers les autres proches et distants à partir de son ancrage social » (Agier 2009 : 75). En ce sens, l'attachement au lieu peut être compris comme une passerelle vers un ancrage social qui permet un enracinement à la fois local et politique. Plusieurs facteurs participent de cela : il peut s'agir d'une implication progressive qui s'intègre dans des associations existantes, comme c'est le cas pour Marc ou Jérôme, ou d'une implication provoquée au vu de circonstances particulières et qui peuvent résonner à plusieurs échelles, comme c'est le cas pour Violette et Marc. Dans ces deux dernières trajectoires, un élément déclencheur, une lutte ou un événement politique met en mouvement une volonté de faire groupe. Si les objectifs de ces différents groupes peuvent être variés, la notion d'entraide pour chacun est prégnante, au sein de leurs groupes et vis-à-vis d'autres, tissant un réseau (*Ibidem.* : 46). Nous constatons que dans chacun des parcours d'engagement observés, la relation entre territoire et appartenance n'est en rien naturelle (Besse 2013 : 88) et renvoie à des facteurs construits dans le temps et des liens sociaux.

Dans un deuxième temps, nous avons vu de quelle manière le dispositif de réaménagement de la place s'installe, procédant progressivement en questionnant l'instable et cependant constant élément de la place, le marché. Pour les acteurs des associations impliquées dans les premiers temps du réaménagement, il ne s'agit pas de contester les décisions politiques, comme cela a été le cas dans le cadre de l'opération de rénovation dans les années 1970, mais de vérifier la bonne prise en compte des enjeux qui traversent la place, dont ils se font l'écho par leurs engagements associatifs, œuvrant ainsi à la considération d'une « expertise associative » (Renaud 2001 : 62). Par là même, cette expertise permet aux pouvoirs publics, par le dispositif, de justifier le bien-fondé du projet. En cela elle agit dans les deux sens, et est mise en valeur. Cette dynamique de mise en visibilité est cependant ambivalente : si pour les pouvoirs publics elle donne à voir un quartier convivial et attractif, elle nourrit, en s'étendant au cœur de la place, des espoirs chez les acteurs locaux qui dépassent le cadre prévu au dispositif et qui se manifestent par leur implication dans le conteneur provisoire du Capla. Le Capla, en tant que projet dont l'aboutissement est incertain, représente une opportunité tant pour les acteurs locaux que pour les élus de démontrer la vitalité associative du quartier.

Le format proposé par les ateliers de co-conception mobilise des citadins plus éloignés du processus de réaménagement de la place, dont l'implication est favorisée par un travail en tables sur des aspects concrets de programmation de l'objet Capla. Travaillant en « mini publics », selon l'expression de Cécile Blatrix (2010), ces ateliers impliquent des acteurs moins proches de l'institution, bien que pouvant jouir d'une légitimité vis-à-vis du public, au sens large, de la place. Dans les ateliers de co-conception, ils s'investissent en mettant à profit les expériences qu'ils ont de l'animation d'événements sur la place,

et en fonction de leur disponibilité. Sur le plan architectural, le projet progresse par tâtonnement et aller-retour, et tandis qu'une partie des acteurs locaux se placent dans la position d'un maître d'ouvrage, d'autres se projettent en gestionnaires, révélant toute l'ambiguïté du projet d'édifice au centre de l'espace public pensé par les associations pour on ne sait qui.
Par le prisme analytique que nous avons adopté, il nous est possible de lire une dynamique qui, en s'appuyant sur les associations et groupes d'acteurs locaux, considère leurs participations comme allant de soi, ce qui opère selon les mots de Godbout par « l'élimination du don, tout en se nourrissant de lui, paradoxalement, en le considérant comme acquis. […] Ce qui caractérise la modernité, ce n'est pas tant la négation des liens […] que la tentation constante de les réduire pratiquement à l'univers marchand, ou alors de penser les liens et le marché de façons isolées, comme deux mondes imperméables mais dont le premier, au contact avec le second, est toujours contaminé et finalement soumis à lui » (2007 : 230-231). Ce mécanisme est éclairé par la description initiale.

Enfin, l'analyse d'une situation de terrain (Mitchell 1996), selon notre l'hypothèse que l'implication et l'investissement des groupes d'acteurs locaux dans le processus participatif prennent place dans un système de don allant de pair avec un phénomène de réciprocité (Godbout 2007 : 135), nous apparaît comme une manifestation de la volonté de gestion comme une reconnaissance du temps consacré au processus. Le don moderne (*ibidem.* : 250-251) ne coupe pas le principe de retour de don. Pour le comprendre, il doit être perçu dans l'histoire longue permettant de sortir de l'unilatéral où le don s'apparente à une donation, pour s'inscrire dans une séquence spatio-temporelle qui fabrique la chaîne du don contre don, dans laquelle subsiste une « obligation libre » de rendre. Le retour est ainsi toujours attendu, même dans le don moderne. Aussi, suite à la participation du public constitué par le dispositif, ce dernier attend le retour de don, même si ce qui circule ne correspond pas aux règles d'équivalence marchande, et est de ce fait inégal et immatériel. C'est une volonté de reconnaissance dont il est question, une reconnaissance de la valeur du « travail » accompli par les acteurs locaux (Rui et Villechaise-Dupont 2005). La reconnaissance est l'enjeu de la rédaction de la charte de l'assemblée des groupes d'acteurs locaux, en témoigne le mot de « mépris » employé par le Cafête lors de la rencontre avec le maire dans la description en ouverture de ce chapitre. Ainsi, nous analysons la conception de cette charte comme une lutte pour obtenir de la reconnaissance, une lutte qui dans le même temps renforce les liens entre les acteurs (Honneth 2015) autant qu'elle les attache à un lieu commun. L'ensemble de ce travail se construit en conflit et en opposition avec le système à la fois marchand et municipal. L'assemblée, en comparant les deux fonctionnements, met à l'épreuve son propre fonctionnement et ses convictions, elle se forme (Dewey [1927] 2010 : 112) pour définir une alternative et être perçue « comme interlocuteur et partenaire possible » (Renaud 2001). Le positionnement progressif de l'assemblée des groupes d'acteurs locaux résonne avec la définition que donne Godbout du « public » de la sphère du don, qui se définit comme un ensemble de relations et de réseaux qui s'entremêlent et où la distinction entre public et privé, entre producteur et usager, n'est pas opérante, au sens où l'individu, citadin, personne, déborde du cadre prévu par le système marchand ou politique pour mobiliser les liens sociaux qui lui sont propres selon les situations, phénomène qu'il nomme « résistance indirecte » (Godbout 2007 : 237).

Au regard des éléments analysés dans ce chapitre, nous percevons une forme d'imitation qui fonctionne dans plusieurs sens. D'une part par l'intégration d'un vocabulaire, comme c'est le cas du mot « assemblée ». Nous avons fait le choix, pour qualifier le groupement des acteurs locaux qui revendique la gestion, du nom équivoque d'assemblée, jouant ainsi sur des déplacements du terme. Il est intégré par les institutions municipales pour nommer des instances de démocratie locale : à l'échelle du quartier « assemblée citoyenne de quartier » et à l'échelle de la ville « assemblée citoyenne de Paris », « assemblée des enfants ». La reprise du nom d'assemblée, employé lors de mouvements sociaux (Guichoux 2022), parmi lesquels Nuit Debout ou les Gilets Jaunes, empreints d'un modèle où « le débat est un préalable aux mobilisations et actions impliquant autant les corps que les paroles » (Courant 2022 : 4), démontre à la fois d'une volonté de prise en compte des enjeux qui traversent la société, mais aussi d'une démarche d'intégration des codes communicationnels de ces modèles contestataires, voire d'un écrasement de ces dynamiques. En effet, les citoyens qui forment ces assemblées citoyennes sont tirés au sort, désignés ou simplement équivalents au public des conseils de quartier et non issus des mouvements dont elles empruntent l'organisation. Inversement, l'action locale bénévole, en cherchant à faire un projet, imite à la fois les nouvelles manières de faire la ville par les politiques publiques (Pinson 2009), mais aussi les manières de faire de la ville par des appels à projets (Landon 2020). À cela s'ajoute la notion de « travail » employée par les acteurs locaux pour désigner leurs actions et agissements collectifs. Par conséquent, de nouveaux paradigmes apparaissent dans la mesure où les dynamiques qui ont initié l'action collective sont intégrées aux processus de modernisation des institutions, et inversement les actions collectives en assimilent les codes, la structure, brouillant ainsi les limites « entre autonomie, contre-pouvoir et institutionnalisation » (Bacqué 2005 : 82). Au carrefour de ces limites, nous observons un phénomène de valorisation du très local, du microquartier, par l'implantation de l'objet. Les associations et les groupes locaux qui, par la production d'un travail, s'impliquent pour, sur et par la place opèrent une boucle où « l'attachement au quartier est autant le produit que la source de la mobilisation » (Cossart et Talpin 2019 : 51), produit qui mêle et entremêle des enjeux sociaux, spatiaux et symboliques (Caro 2020). En cela, il contribue à construire positivement l'image du quartier. Devenant kiosque de quartier, le Capla donne à voir, il se veut vitrine des associations et des « forces vives » du quartier[118] au centre de la place, ce qui n'est pas sans incidence, comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

118. Selon le nom de l'un des collèges du conseil de quartier.

II.3 Ce que la place cadre, entre symbole et imaginaire

Samedi 14 décembre 2019

Quelques semaines auparavant, un mail du Cafête annonce « Cafête sur PDF ». Dans le corps du mail, un planning est défini pour « la participation du Cafête à l'inauguration de la place des Fêtes ». Ainsi donc l'inauguration de la place va avoir lieu. Depuis plusieurs semaines, je guette l'annonce d'un tel événement.

J'ai vécu une première déconvenue le dimanche 17 novembre. Alors que je suivais depuis plusieurs mois les réunions de chantier du réaménagement de la place, un coup d'accélérateur avait été mis pour que tout soit fini à cette date. Le retard qu'avait pris le chantier rendait impossible la livraison du Capla, dont le chantier se déroule en parallèle, aussi il avait été convenu de « faire propre » afin que l'inauguration, uniquement du réaménagement de la place, puisse tout de même avoir lieu à la date convenue. L'inauguration n'était d'ailleurs pas nommée ainsi en raison de la période préélectorale qui interdit aux candidats de communiquer à propos des projets réalisés sous leur houlette. De plus, l'information ne devait pas s'ébruiter, m'avait dit avec insistance la maîtrise d'ouvrage. La venue de la maire de Paris était donc attendue dans la matinée de ce dimanche, et la place devait être tirée au cordeau. Le dimanche matin en question, je m'étais rendue sur la place des Fêtes de bonne heure, j'avais contourné le marché qui entoure le square pour me rendre sur la partie centrale de la place, le « cœur de place » comme le nomme le Collectif Projet. Là-bas tout était en ordre, les barrières de chantier qui délimitaient l'espace concerné par le permis de construire du Capla avaient été parfaitement alignées, les autres barrières autour des espaces verts avaient été changées pour des clôtures légères en grillage, comme convenu. Tous les mobiliers urbains avaient été installés et fixés au sol, notamment ceux pour bloquer l'installation des marchands volants sur la partie centrale de la place. En m'approchant de plus près, je me rappelle avoir constaté que plusieurs anomalies s'étaient glissées dans la mise en scène : que les marchands avaient trouvé des moyens insoupçonnés de se garer malgré les mobiliers, que des bouteilles vides jonchaient le beau gazon des terrasses sud, que dans l'enclos de chantier du Capla se cachaient des détritus d'un côté et de l'autre un liquide fluo permettant de vérifier l'étanchéité de la dalle. Cet ensemble donnait un aspect surréaliste au « cœur » de place.
À un moment, alors que je me promenais en faisant des photos des nouvelles assises sur les terrasses sud, une dame vint à ma hauteur et commença à me demander ce que j'en pensais. Je répondis de manière évasive avant de lui retourner la question. Elle me répondit qu'elle connaissait le quartier depuis toujours, qu'elle avait été directrice de l'école rose. Je lui expliquai alors que je faisais une thèse et que je travaillais sur les aménagements de la place. Elle fut très intéressée et me dit vouloir me présenter Laurence, la volaillère du marché « qui a grandi sur les stands du marché ». Je pris son numéro et promis de l'appeler en début de semaine prochaine.
À nouveau seule, j'avais continué mon tour de place. À chaque angle du marché, il y avait des gens qui tractaient : les Républicains, Paris en commun, pour la grève du 5 décembre et contre Macron, des appels à l'anarchisme, l'annonce de l'ouverture d'un nouveau commerce dans le quartier… À un moment, j'avais croisé l'un des membres du Cafête qui commençait à s'installer. Ne pouvant lui proposer mon aide ni lui en expliquer la raison, je m'étais contentée de le saluer rapidement avant de m'engouffrer à nouveau dans le circuit du marché. Au loin, j'avais vu un petit attroupement et m'étais approchée, mauvaise pioche, Rachida Dati. J'avais donc continué ma route pour m'asseoir sur les bancs courbes installés en face du manège, sur la partie de la place qui avait été baptisée la « placette ». Midi approchait, et toujours pas l'ombre d'une « non-inauguration ». Une amie vint me rejoindre, elle me fit la proposition de regarder sur Instagram s'il était

possible de savoir ce que faisait Anne Hidalgo. Bingo, elle était sur les quais de Seine à une vente de bulbes et de graines. Aussi, nous décidâmes de faire un tour au Cafête qui entre temps s'était installé au kiosque. Dans le square, la musique résonnait, la soupe était en préparation et l'ambiance festive prenait le relais de celle du marché dont les stands se démontaient à vue d'œil de l'autre côté des grilles. Il était à présent 14 h, Instagram nous informait que Anne Hidalgo était toujours dans le 4e, elle ne viendrait pas. Le lendemain, j'avais envoyé un mail à la maîtrise d'ouvrage pour savoir les raisons de l'annulation et si une autre date était prévue. La réponse fut laconique : « La visite de la maire a été annulée, pas d'autre date fixée pour le moment. »

Aussi, à la vue du mail du Cafête, je prends immédiatement note dans mon agenda : je serai « samedi 14 décembre de 13 h 30 à 17 h 30 sur la placette Louise-Thuliez ». Quelques jours avant, j'avais vu sur Facebook l'affiche pour cette inauguration qui ne disait pas son nom, cette fois-ci il s'agissait de « Place des Fêtes en Fête ». En effet, alors que je participais aux réunions de chantier du Capla j'avais compris qu'Anne Hidalgo allait se rendre sur la place pour, non pas l'inaugurer, mais participer à une fête de quartier seulement sur la partie de la place nommée placette à l'angle de la rue Louise-Thuliez et Henri-Ribière où a été déplacé le manège. L'affiche de l'événement promettait de nombreuses animations et différents mets gustatifs, et en bas de l'illustration, outre celui du conseil de quartier de la place des Fêtes, les logos de plusieurs associations du quartier avaient été apposés. Le samedi en question, j'arrive à 13 h 30 par la rue Louise-Thuliez sur la placette, sans prendre le temps de regarder le reste de la place qui d'ici est peu visible. Sur ce petit morceau de place, de grands barnums vert fluo ont été installés et ceinturent le lieu de la fête. Sous chacun d'entre eux, une asso a trouvé sa place. Je ne les connais pas toutes : le Cafête, les Mères en Place, le Doc, Circule Livre, Espace Résilience, Splash Mouv'n Swing, AJ place. Le barnum du Cafête est celui le plus proche de la rue par laquelle je suis arrivée. Je salue tout le monde et passe de l'autre côté des tables-comptoirs qui séparent les membres du public. Je me joins à l'une des membres et commence à mettre, au sens propre, la main à la pâte. Je discute avec les membres du Cafête qui s'affairent autour de moi et je leur demande comment ils se sont retrouvés à participer à cette fête de quartier. L'un d'entre eux me répond qu'ils ont reçu un mail sur l'adresse collective du Cafête, de la part de la mairie, le leur proposant. Celle qui a réceptionné le mail m'explique que la mairie, par le biais du conseil de quartier, a fait la proposition à certaines associations de participer en précisant qu'elle prendrait tout en charge pour que l'animation et l'alimentation soient gratuites et offertes au public. Le Cafête a accepté et envoyé devis et facture à la mairie pour le nécessaire à la confection des gaufres. De retour derrière mon gaufrier, je m'attelle donc à servir le public. Une dame s'approche de nous à l'angle droit du stand, elle s'adresse à ma camarade de gaufres et moi, et très doucement, presque en chuchotant, elle se présente : « Je suis Michelle Zaoui », d'un air entendu. Je sais, en effet, qu'elle est la responsable Architecture et Espace public du cabinet de la maire, et elle poursuit : « On ne vous a pas oubliés ! », dit-elle en désignant de la tête le Capla. « On ne vous a pas oubliés, ça va se construire, vous aurez une place, on est en train de faire les fiches de postes pour les agents municipaux et on tient compte des agendas idéaux que vous aviez faits en ateliers participatifs pour faire le planning en fonction de vous ! » et elle repart. Avec ma camarade, nous échangeons un regard circonspect.
À 15 h, une certaine agitation se perçoit, et quelques secondes plus tard arrivent sur la placette le maire de l'arrondissement et la maire de Paris. Ensemble, ils font le tour des stands, serrant la main aux membres des associations. Lorsque le tour du Cafête vient, j'ai également droit à ma poignée de main.
À cette fête de quartier, ni les services techniques ni les architectes ne sont venus, ils n'ont pas été invités. Ceci n'est pas une inauguration ! (Extrait de carnet de terrain, le 14/12/19)

Alors que le réaménagement de la place et la construction de l'édifice central sont en cours, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, dans ce chapitre nous interrogerons les à-côtés, ce qui sans être nécessairement lié directement au dispositif de projet en influence la direction. Pour ce faire, nous nous appuierons sur des données récoltées au cours de l'ethnographie et dont les sujets touchent, interfèrent ou accompagnent le temps du terrain. Ainsi nous ouvrirons notre regard à des éléments et des faits qui dépassent l'échelle de la place, pour toucher tantôt au quartier tantôt à la ville tout entière, mais que nous avons pu observer depuis la place des Fêtes, l'employant comme un cadrage (Didi-Huberman 2011 : 131) pour penser ensemble des choses disparates. Dans cette optique, nous élargirons le spectre temporel du réaménagement de la place, observé au présent, pour le mettre en perspective avec d'autres moments qui en influencent le déroulement ou bien avec d'autres périodes avec lesquelles nous percevons des similitudes. De cette manière, le temps ordonnera notre réflexion suivant trois mouvements que nous percevons : un temps qui presse, un temps qui détend et un temps qui classe. Ce chapitre propose donc de faire un pas de côté par rapport au processus de réaménagement de la place pour prendre en considération ce qui échappe à l'observation du dispositif, mais qui néanmoins l'impacte en coulisse.

Nous proposons dans un premier temps d'observer trois éléments qui impactent l'horizon d'attente (Farge 2002 : 71) du projet de réaménagement de la place et qui sont en ce sens à considérer comme des événements.

> « Morceau de temps, l'événement est encore un créateur : il crée du temps qui suit son accomplissement, il crée des relations et des interactions, des confrontations ou des phénomènes de consentement, il crée du langage, du discours. » (*Ibidem.* : 68)

Les trois événements étudiés dans la première partie du chapitre, d'ampleur et de temporalité différentes, interfèrent avec la transformation urbaine de la place. Dans ce rapport entre un moment et un lieu, l'imprévisibilité domine, les sujets surgissent portant leurs propres enjeux qui « s'entrechoquent » (Ozouf-Marignier et Verdier 2000 : 221) avec les intentions du projet et son développement. Ces événements interagissent avec la place à différents moments et de différentes manières avec le processus, en amont, en parallèle ou en superposition. Pour comprendre les interdépendances qui se tissent entre la place et ces sujets, nous nous tournerons vers nos interlocuteurs de terrain, par leurs yeux et avec leurs mots il nous sera possible de rendre compte de ce qui se joue lorsque des phénomènes extérieurs au système du réaménagement provoquent des bifurcations (*ibidem.*) et des perturbations. De cette manière, l'événement sera analysé au prisme de la subjectivité des acteurs du terrain : « L'événement prend également tout son sens à partir de la façon dont les individus le perçoivent, l'intériorisent, finissant à travers des expériences très différentes par lui donner un tracé aux contours repérables. Il n'y a pas d'événement sans qu'un sens lui soit offert par sa réception. Il n'y a pas de sens *a priori* d'un événement » (Farge 2002 : 73) et des répercussions sur le projet de la place qu'ils en perçoivent.

Cela a lieu par l'intégration de la place à un dispositif plus grand et plus ambitieux, mais aussi par la mise en projet d'un site voisin de la place qui produit un effet de concurrence, et enfin par le surgissement d'un événement qui inscrit la place dans un moment de contestation sociale. Tous trois participent à

contextualiser le projet dans un environnement social et urbain et donnent au quartier une épaisseur spatiale, en l'intégrant dans un ensemble, et temporelle, en y affectant un « paysage mémoriel » (*ibidem.* : 67). Nous analyserons successivement ces événements pour comprendre les situations de comparaison, de concurrence ou de mise en péril vis-à-vis de la réalisation du projet dont les enjeux sous-jacents irriguent la place et le quartier. Au sein de ces situations, nos interlocuteurs ne sont pas toujours des acteurs centraux, mais sont inévitablement des observateurs de premier plan.

Puis, en recentrant notre regard sur les acteurs ayant pris part au processus de projet de la place, nous tâcherons de comprendre dans quelle mesure le public formé lors de la participation se fragmente, et de quelle manière et à quel moment cette fragmentation a lieu. À cet égard nous considérons que « les mobilisations ou formes d'engagement qui ont pour objet de préserver des lieux constituent des moments de reformulation de la place de l'espace au sein d'un faisceau d'émotions exprimant dans le même temps les attachements localisés et l'engagement dans l'action pour peser sur le devenir d'un sous-ensemble spatial » (Melé et Neveu 2020 : 10). Ce faisant, les enjeux des acteurs locaux impliqués dans le projet se disséminent au sens où « disséminé est autre chose qu'éparpillé au loin. On sème les graines non en les jetant n'importe comment, mais en les distribuant de sorte qu'elles prennent racine et aient une chance de pousser » (Dewey [1927] 2010 : 275). Nous analyserons ainsi les directions prises par ces acteurs, suite ou simultanément à leur participation dans le réaménagement, dans une perspective plus large de relation à la fois à d'autres projets, à d'autres enjeux et dans des dynamiques individuelles de trajectoires professionnelles où l'implication au projet de la place sert de support pour « saisir les situations d'engagement à partir des politiques de l'espace mises en place par les individus ou les groupes engagés dans des actions collectives » (Melé et Neveu 2020 : 49). Ces différentes dynamiques seront mises en parallèle avec des dynamiques que nous avons pu observer lorsque la place a été, par le passé, l'objet de transformations urbaines.

Enfin, en étudiant les récits produits par les acteurs locaux, nous interrogerons de quelle manière l'engagement citoyen devient une narration (Robertson 2021), transmise de transformation en transformation par des actions de documentation ou de collecte, ce qui permet une légitimité pour obtenir une place dans les discours politiques. Connaître l'histoire du quartier, les étapes de projets, mais aussi les engagements des associations est un moyen d'obtenir des choses. De ces différents récits, nous dégageons trois mythes qui parcourent la place, entre recomposition du passé et inscription dans un imaginaire, en traitant comme nous le suggèrent Patrice Melé et Catherine Neveu « d'abord des notions d'attachement, puis de territorialisation et enfin des effets d'une conception scalaire du politique » (2020 : 2).

1. En rapport étroit

Par la description de trois objets urbains : une place, un équipement et une cabane, nous chercherons à comprendre les situations auxquelles ces objets renvoient au travers des dynamiques qui se tissent avec le réaménagement de la place des Fêtes, et qui révèlent, en creux, des enjeux connexes au réaménagement de la place et du quartier plus en général et dont les intérêts politiques peuvent être en concurrence (Dewey [1927] 2010 : 230) avec ceux qui motivent le réaménagement. Le premier objet, le réaménagement

de la place de la République fait figure de référence. Pour les acteurs locaux, il est ce vers quoi il faut tendre, ce que l'on doit obtenir, un idéal lointain, un horizon futur (de Biase 2014). Aussi, une mise en comparaison advient. Les deux objets suivants donnent lieu à des situations qui mettent en avant un rapport aux temps, selon deux des typologies de temps définies par François Hartog[1] (2012), le *kairos*, le temps de l'occasion où espace et action se rencontrent, et le *chronos*, temps qui se compose chronologiquement entre passé et futur. Notre regard portera sur l'interaction entre ces deux temps, au travers de deux situations : l'instauration d'un programme de Maison des réfugiés au sein du site Jean-Quarré et la résurgence du contexte social par le mouvement des Gilets Jaunes. Ces deux situations prennent naissance au travers de deux événements, d'une part l'occupation du site de Jean-Quarré par des migrants en juillet 2015, qui vient perturber le déroulement du temps chronologique de la mise en projet du site et infléchir le programme et les attentes des riverains, d'autre part la construction d'une cabane jaune au centre de la place, qui survient dans le temps de notre terrain, pour laquelle, de la même manière, le temps de l'événement impacte le temps chronologique du réaménagement de la place. Ce second événement sera regardé de l'intérieur pour comprendre la négociation qui a lieu entre ce qui était déjà là et ce qui arrive, pour calibrer l'impact de l'événement sur le futur.

Comparaison

Inaugurée au printemps 2013, la place de la République[2] fait figure de modèle dans le récit de nos interlocuteurs. Pour l'association les Amis de la Place des Fêtes, la comparaison est l'un des moteurs de la création de l'association :

> « Et en 2013, si mes souvenirs sont exacts, on a créé l'association des Amis de la Place des Fêtes avec les voisins. On a commencé par deux thèmes essentiels : la participation des habitants de ce quartier aux transformations de leur quartier, on savait déjà qu'il y avait un projet à l'étude, donc au réaménagement de la place ; et l'égalité entre les quartiers, c'est-à-dire qu'on souhaitait que ce qui serait fait sur la place des Fêtes soit à peu près, enfin toute proportion gardée, dans les mêmes proportions que ce qui avait été fait pour République… pour des grandes places comme ça. » (Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

Par l'initiative associative, il est revendiqué une égalité de traitement avec des places dont l'envergure est similaire. En effet, la place des Fêtes, d'une superficie de 38 000 m² [(3)] est aisément comparable avec celle de la République, de 34 000 m² [(4)]. Dans les discours, la place de la République devient la mesure étalon, tant en termes de coût que d'envergure. Le budget alloué au réaménagement des sept places parisiennes concernées par *Réinventons nos places* est sans cesse mis en perspective avec le coût du réaménagement de la place de la République. Comparer avec République révèle l'enjeu d'inscrire « la place des Fêtes au

1. Nous laisserons de côté l'*aiôn*, le temps du destin.

2. À propos de la place de la République, l'article de Géraldine Texier Rideau (2016) détaille l'historique de la constitution de cet espace public dans *Agrandir Paris (1860-1970)*.

3. Chiffre issu des données présentées dans la brochure du séminaire *Réinventons nos places* (mairie de Paris et Apur 2015b:9)

4. Source « Concertation projet d'aménagement de la place de la République » réalisé par la DVD et l'Apur en 2008 p. 5, en ligne https://www.apur.org/sites/default/files/documents/republique_proj.pdf

rang des grandes places parisiennes »[5], ce qui se manifeste par l'intégration de la place au dispositif *Réinventons nos places*.

> « Alors, la place des Fêtes avait une longueur d'avance sur les autres, donc dans un premier temps on s'est dit c'est plutôt bien parce que ça intègre… Ça hisse la place des Fêtes au rang des grandes places parisiennes… On a vu ça de manière plutôt positive. Et puis on a vite déchanté, parce qu'ils ont dit : "Vous avez pour l'ensemble de sept places, grosso modo il y aura le coût de rénovation de la place de la République, et puis il faudra partager avec la Bastille, Nation…" » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17)

Dans ces propos, une forme de compétition entre les différentes places du dispositif se fait entendre. En termes de superficie, vis-à-vis des autres places soumises au dispositif *Réinventons nos places*, la place des Fêtes se place derrière la place de la Nation qui occupe une surface 498 000 m², et est succédée par la place d'Italie : 33 300 m², celle de la bastille : 29 100 m², celle du Panthéon : 28 600 m², celle de la Madeleine : 28 000 m² et enfin la place Gambetta : 6 100 m². Cependant, malgré la dimension de la place des Fêtes, c'est la grandeur immatérielle, symbolique des autres places qui inquiète l'association, en ce qui concerne le budget partagé entre les sept places, dont le détail de ce qui doit revenir à chacune n'est pas arbitré.

> « De mémoire, la place de la République, ça avait coûté 20 millions d'euros je pense, quelque chose comme ça. Et donc on était déjà dans des comparaisons, sachant qu'on a assez rapidement analysé et que en fait la Place des Fêtes, c'était un quartier de 25 000 personnes au sens large, et c'est une superficie, si on prend les abords de la place et que l'on compte, qui est pratiquement égale à la Bastille. » (Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

La comparaison avec d'autres places se fait sur les données à la fois urbaines et sociales du quartier dont la place est le centre. Elle est, au regard des chiffres présentés dans les documents du dispositif *Réinventons nos places*, parmi les sept, celle où la densité de population aux alentours est la plus élevée. Aussi, les données chiffrées permettent à l'association de classer la place des Fêtes parmi les autres au sein du dispositif et d'en défendre les intérêts, afin d'équilibrer les conséquences urbaines du partage de budget, face à des places comme Bastille et Nation, dont l'aura dépasse les quartiers où elles s'insèrent. Par la comparaison avec d'abord la place de la République puis les autres places du dispositif, les acteurs locaux défendent l'inscription de la place dans la ville, une place à l'échelle non plus du quartier mais de la ville tout entière, pouvant rivaliser avec les autres places du dispositif, comme le dit l'un de nos interlocuteurs. L'enjeu du réaménagement n'est plus seulement urbain, nous lisons dans leur démarche une volonté de « respatialiser » (Dechézelles et Olive 2019 : 16) la cause à une échelle générale, à la fois géographiquement et politiquement, en demandant un partage équilibré au vu de la mesure des places, et non de leur prestige. La dimension et la densité de population en tant que données chiffrables représentent, dans ce contexte, un moyen pour exiger leur part selon une « demande d'égalité »[6] nous explique l'un des fondateurs de l'association des Amis de la Place des Fêtes devenu élu à la mairie

5. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17

6. Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19

d'arrondissement en 2014. L'égalité revendiquée entre les quartiers se manifeste également au travers d'un second projet architectural et urbain, la médiathèque.

Concurrence

Comme nous l'avons vu dans le chapitre II.1, la demande d'équipement ponctue l'histoire du quartier. Aussi le projet de médiathèque n'est que la suite de ce combat, nous raconte l'une des fondatrices de l'association les Amis de la Place des Fêtes et élue municipale : « Ça continuait à être une revendication depuis PFA, les années 1970, d'avoir un équipement de quartier, de "vivre ensemble", donc la médiathèque, ça va être l'autre truc fort ! »[7] Désignée dans un premier temps « bibliothèque », elle devient avec l'émergence de plusieurs programmes de ce type dans Paris[8] une demande de médiathèque. Si le nom de « médiathèque » est employé depuis la fin des années 1970 (Bertrand 1994), son utilisation a toujours relevé d'une volonté de rendre attractives les fonctions d'une bibliothèque en y adjoignant une série de services et d'activités culturelles. Aussi, comme s'interroge Anne-Marie Bertrand, une médiathèque ne serait qu'une bibliothèque moderne. Le changement de nom donné à l'équipement tant attendu à place des Fêtes procède d'une recherche d'image positive de modernité tant pour l'équipement que pour le quartier. Nous pensons notamment au film d'Éric Rohmer *L'arbre, le maire et la médiathèque*, sorti en 1993, qui participe d'une mise en fiction de la médiathèque comme l'instrument symbolique de politique publique. Architecturalement parlant, l'emploi du terme médiathèque est à entendre comme un programme multifonctionnel d'établissement culturel où la salle de lecture traditionnelle est accompagnée d'un auditorium, d'une salle d'exposition, voire plus récemment d'un espace de coworking. Passant de bibliothèque à médiathèque, l'équipement dépasse « le cadre local » (Poissenot 2002) pour rayonner à l'échelle de la ville. Dans un premier temps, l'équipement ne doit pas se situer aux abords de la place des Fêtes, mais la présence du lycée technique désaffecté Jean-Quarré représente pour le milieu associatif de la place une opportunité, s'inscrivant dans l'histoire longue des luttes contre le « déficit d'équipement »[9] du quartier, nous confie l'un des fondateurs de l'association des Amis de la Place des Fêtes devenu élu en 2014 à la mairie d'arrondissement. En amont du projet de médiathèque, ce site est convoité par l'association des Amis de la Place des Fêtes, qui y imagine un projet de papier, le Cube, sur l'un des deux bâtiments du site.

> « Nous, on avait tout de suite analysé les vacances de cet espace. C'était en fait un peu, dans notre esprit, un deuxième centre pour la place, et qui était vide, et donc il y avait un projet de faire de l'agriculture urbaine, pour le quartier. Donc le Cube est né de cette envie-là [...] Nous, dans notre façon d'envisager la place, ce n'est pas simplement le cœur de place, mais vraiment le quartier au sens large, et nous on pense que ça c'est une centralité nouvelle. Alors à l'époque on ne savait pas que la médiathèque... mais on analysait déjà, par exemple, le fait qu'on avait qu'une seule bibliothèque rue Janssen, qu'elle était toute petite, qu'elle est squattée par des ados qui venaient regarder sur Internet parce qu'ils ont zéro place ailleurs, ou alors dans

7. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

8. Nous pensons particulièrement à la médiathèque Françoise Sagan dans le 10e, ouverte au public en 2015, qui a été précédée de la médiathèque Marguerite Duras, ouverte en 2010 dans le 20e.

9. Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19

> l'espace public, mais ils emmerdent tout le monde, donc on s'est dit il faut avoir une grande médiathèque là, et on s'est dit : Jean-Quarré, ça va être super, et avant il y a eu le projet du Cube : de faire une ferme urbaine. » (Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19)

Le site devient le support de plusieurs attentes au croisement de trois temps : le passé, le présent et l'avenir, avec la demande d'équipement hérité des années 1970, la proposition d'une « utilisation provisoire »[10] et la création d'un lieu de rencontre dans un futur proche. L'utilisation provisoire par le Cube n'est projetée, en raison de l'amiante présent dans le bâtiment, que sur les espaces extérieurs, et elle est présentée au budget participatif de 2014. Sans être retenue dans ce dispositif, l'association obtient néanmoins une autorisation en juin 2015 de la mairie de Paris pour réaliser le projet. Dans le même temps, la mairie de Paris propose d'occuper pour trois ans l'un des deux bâtiments du site Jean-Quarré à l'association le Théâtre de Verre, qui met à disposition des salles de spectacle et de répétition pour la création culturelle et qui navigue de lieu en lieu au gré des conventions d'occupation temporaire depuis 2003. Mais le projet du Cube est perturbé par un événement social d'une ampleur supérieure, comme nous en fait le récit l'un des membres de l'association :

> « Et puis perturbation de l'été 2015, par l'arrivée sauvage des migrants déplacés de la porte de la Chapelle, occupation sauvage de Jean-Quarré à la fin juillet 2015, donc une centaine de personnes arrivent, fin juillet et puis tout au long de l'été ça augmente, ça augmente, ça augmente jusqu'au mois d'octobre, dans des conditions sanitaires épouvantables puisque c'était à l'intérieur du bâtiment, ils avaient squatté le bâtiment qui était resté en l'état depuis l'abandon du lycée hôtelier en 2007, et donc pas de toilettes, pas de sanitaires… affolant. Une occupation qui allait jusqu'à 1 400 personnes quand il y a eu évacuation à la fin du mois d'octobre, pendant les vacances de Toussaint 2015. […] Et puis à ce moment-là, l'engagement de la Ville de Paris de dire, et en liaison avec Emmaüs Solidarité, de dire on va nettoyer le bâtiment, faire un minimum de mise hors d'eau, et puis confier le bâtiment dans le cadre d'une convention à Emmaüs Solidarité pour réaliser un centre d'hébergement provisoire. Ça, ça a été réalisé, donc les travaux ont été faits, il y a eu des travaux, mais je pense que ça a été quand même assez sommaire, et puis le centre a ouvert en janvier 2016 pour 140 personnes. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17)

L'irruption dans le quartier de l'urgence migratoire modifie le temps chronologique prévu du projet, l'événement impacte le planning de la médiathèque. Face à cette situation d'urgence, et conjointement avec Emmaüs Solidarité, la mairie de Paris entreprend des travaux pour permettre l'installation d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) dans le second bâtiment du site Jean-Quarré[11]. En parallèle, le dossier de la médiathèque, revendiquée comme « le deuxième cœur du quartier »[12], poursuit son chemin entre l'hôtel de ville et la mairie d'arrondissement. L'élue municipale et ancienne membre de l'association des Amis de la Place des Fêtes se charge de porter le projet « en tant que conseillère de

10. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17

11. Le centre d'hébergement d'urgence accueille exclusivement des hommes, au nombre de 150, pour un durée moyenne officielle de quatre mois.

12. Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19

Paris »[13] en construisant le dossier progressivement « sachant qu'il y a eu l'occupation des migrants qui a rendu la chose assez compliquée, puis l'installation du CHU Emmaüs, donc voilà ça a été beaucoup beaucoup de réflexion, de travail »[14], de cette manière le temps de l'événement met en suspens le temps chronologique du projet.

En parallèle, l'implication des associations locales dans le choix de localisation de la médiathèque dans le quartier de la place des Fêtes est récompensée par l'intégration de deux présidents d'association à la commission technique chargée d'évaluer les projets : « La Maison de la Place des Fêtes a été invitée à participer, et puis moi j'accompagne le président de la Maison de la Place des Fêtes au titre des Amis de la Place des Fêtes. Dans la commission, les associations ont une voix au titre du vote. »[15] L'invitation de Marc et Jérôme à être membres de la commission du dialogue compétitif démontre la légitimité qui leur est manifestée par les pouvoirs municipaux pour s'exprimer sur les transformations urbaines à venir. Mais malgré cette intégration à la commission, sur le site et dans le dossier, le projet de la médiathèque est balloté d'un bâtiment à l'autre et une grande part d'inconnues persiste chez les membres associatifs de la commission.

> « La médiathèque devait venir sur le Cube, ce qu'on appelle le Cube, là où il y a les migrants, ça, c'était l'engagement de la mairie. Et puis on a senti une évolution politique au sens où ils ne se sentaient pas en mesure de dire : "On va mettre la médiathèque là où il y a les migrants, donc les migrants on va les mettre dehors", vu l'orientation de la Ville de Paris d'accueillir les migrants, donc ça a changé, ils ont changé d'optique et ils ont dit : "On va essayer de mettre le projet là où il y a le Théâtre de Verre." » (Extrait d'entretien avec le président de l'association Maison de la Place des Fêtes, période 1995-2020, le 05/09/18)

Grâce au mode de consultation des concepteurs, qui prend la forme d'un dialogue compétitif, ces incertitudes programmatiques peuvent être gérées au fur et à mesure du, projet comme le raconte le président des Amis de la Place des Fêtes :

> « En début 2018 il y a eu le lancement, et là on rentrait vraiment dans le dur : lancement du marché pour la réalisation de la médiathèque, en prenant la forme d'un dialogue compétitif. Alors c'est une opération assez complexe, ce n'est pas un simple concours au sens habituel du terme où tout le programme est bouclé d'entrée de jeu. Là au contraire il y a un certain nombre d'inconnues dans le programme et toute l'opération de dialogue compétitif doit permettre de nourrir, de lever les interrogations, etc. Et donc ce dialogue compétitif a été lancé en février, début février 2018, quatre groupements ont été retenus. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17)

13. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

14. *Ibidem.*

15. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17. Pour la commission, trois étapes ont eu lieu : la réception d'une notice préalable « Note de réaction » suite à la visite de site selon les mots de notre interlocuteur Jérôme, puis la présentation d'un projet et enfin la proposition finale. La commission est composée de directions de la Ville et d'élus.

Au programme de médiathèque est ajouté celui d'une Maison des réfugiés, comme un héritage de l'histoire récente du site, pour « qu'on garde quelque chose de cette histoire à cet endroit-là »[16] selon les mots de l'élue municipale. Le temps du projet de médiathèque est bousculé par l'urgence sociale. Cependant, et bien que ce pan de l'histoire du quartier soit intégré, le changement de dénomination de centre d'hébergement d'urgence à Maison des réfugiés signifie une transformation du programme vers des « fonctions d'accompagnement culturel, quand même un peu floues »[17]. Ce « flou » dont le président de l'association des Amis de la Place des Fêtes qualifie le programme de Maison des réfugiés est incarné au niveau du CHU par la création d'un poste au sein d'Emmaüs Solidarité de coordinatrice socioculturelle. Spécialement créé pour accompagner les hébergés du centre de Jean-Quarré[18], il a également pour but de porter le message d'ouverture de ce type de structure, par la culture, sur le quartier et sur la ville. Celle qui occupe ce poste nous raconte, lors de notre entretien, en quoi consiste son travail :

> « C'est moi qui fais les liens, sachant qu'en plus je suis énormément sollicitée. Moi, il y a des fois où j'ai des idées et des envies, du coup je recherche, mais la plupart du temps je n'ai même pas le temps de chercher tellement on me propose de trucs. Il y a un truc qui est très con, mais c'est que le migrant est hyper à la mode, tout le monde a envie de faire des trucs avec les migrants, ça passionne tout le monde et ça en est même… Je suis sursollicitée par des projets, des machins, des mecs qui veulent faire des films, il y a un moment donné c'est *too much*, bon… Mais c'est super, ça me permet de monter des beaux projets, où les gens qui vont les animer ont les compétences pour les faire. Mais du coup, ça fait beaucoup de choses à gérer, moi je ne perds jamais le fil pour essayer de créer un lien au territoire, avec un environnement, et ne pas avoir tout le temps des extérieurs qui viennent. » (Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité, période 2016-2020, le 25/10/18)

Lançant des initiatives, la coordinatrice socioculturelle travaille à l'ouverture sur la ville et sur le quartier du Centre d'Hébergement d'Urgence. Ainsi, pour imaginer la future Maison des réfugiés, la Ville observe ce qui s'y déroule afin d'imaginer un programme. De plus, le temps presse, l'agenda électoral s'ajoute à la crise migratoire. La définition programmatique de cette Maison des réfugiés est encore en construction, mais s'inscrit dans une ligne politique d'accueil des réfugiés que la Ville adopte pour partie. Lors de notre rencontre, le nom de ce lieu n'est pas encore figé, et à plusieurs reprises c'est sous le nom de Maison de l'hospitalité que la coordinatrice socioculturelle s'y réfère[19] :

> « Ça fait partie du projet de la mairie du 19e. Là où le truc est un peu compliqué, c'est qu'au départ, ce projet était porté par la DGA d'Emmaüs Solidarité en son nom, sans Emmaüs. Elle a signé une tribune dans *Libé* il y a deux ans, en disant : "Il faut que Paris ait une structure comme ça." Elle, elle est très proche de Anne Hidalgo et du coup c'est un projet qui en fait est en train d'être développé… Et voilà, moi elle me demande de commencer à travailler sur ce projet puisque je suis là… ce qui est dans l'absolu super. Après, c'est plus de l'hébergement, là ce n'est même pas de l'accueil de jour, c'est plutôt en fait un lieu de réflexion et

16. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

17. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17

18. Premier poste de ce type dans la structure Emmaüs, il donne lieu à la création de six autres postes similaires, comme nous le raconte la coordinatrice socioculturelle.

19. Selon une tribune parue en 2017 dans le journal *Libération* : https://www.liberation.fr/debats/2017/11/28/plaidoyer-pour-une-maison-de-l-hospitalite-a-paris_1613122/

> culturel autour de l'hospitalité, plutôt un lieu sur lequel, par exemple on pourrait apprendre les langues, tu peux apprendre le pachtou, le dari, le français, plutôt un laboratoire langue, et quelque chose certainement autour de la cuisine, et après, des événements culturels et des lieux de débat, inviter des chercheurs… voilà. » (Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 25/10/18)

La définition qu'elle en fait se démarque de l'expérience en cours, par l'absence d'hébergement et par l'ampleur du rayonnement bien au-delà de l'arrondissement, comme elle nous le signale lors de l'un de nos entretiens : « C'est un plateau de mise en réseau avec les acteurs parisiens. Attention, c'est quand même un projet de rayonnement Paris, pas uniquement 19e. »[20] Dans ses propos, elle le rattache tout de même au quartier par les liens qu'elle, en tant que coordinatrice socioculturelle, a réussi à développer dans ses relations de voisinage avec les acteurs impliqués dans le réaménagement, en supposant que la Maison des réfugiés puisse accueillir les acteurs qui se sont impliqués dans le Capla en cas d'échec d'une gestion autonome. Bien qu'ayant suivi l'élaboration de celui-ci tant lors des ateliers de co-conception organisés par le Collectif Projet qu'au cours des rencontres de l'assemblée des acteurs locaux, face au caractère incertain du projet, elle envisage que l'équipement abrite les dynamiques des acteurs locaux, et en un sens que le programme d'une partie de la Maison des réfugiés se substitue à celui du Capla tel qu'imaginé par l'assemblée des acteurs locaux.

Comprendre le montage de cette opération médiathèque/Maison des réfugiés nous semble nécessaire pour prendre l'ampleur de ce qui se joue. Le projet, bien qu'en périphérie de la place, constitue symboliquement et dans les discours des élus le deuxième centre de l'attention urbaine à l'échelle du quartier. Une partie du milieu associatif de la place s'implique activement et conjointement au travers de ces deux projets à rétablir l'équilibre entre le quartier de la place des Fêtes et le reste de la ville. Cependant, la mise en projet de ces deux sites de manière simultanée produit « un effet de concurrence, en tout cas dans l'esprit du maire »[21] selon les mots de l'architecte du Collectif Projet.

Si le programme de la médiathèque/Maison des réfugiés cristallise l'attention politique, nous percevons par la conception architecturale de la réhabilitation de l'ancien lycée également un déplacement de l'attention, de l'enjeu programmatique vers l'enjeu d'innovation technique que doit démontrer le bâtiment. Le président des Amis de la Place des Fêtes, lors d'un de nos entretiens, nous fait part de ce chevauchement d'enjeux où la démonstration constructive et théorique prend le pas sur le programme : « Bon, pour moi, il s'agit de construire une médiathèque, mais pour la Ville de Paris ce n'est pas tant de construire une médiathèque ce qui les intéresse, c'est de faire une opération pilote. »[22] En effet, le lauréat du dialogue compétitif, Philippe Madec, est un architecte qui revendique une approche « frugale » de l'architecture et qui fait de ce projet un exemple de mise en pratique de ses préceptes. Édité en

20. Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 22/02/19

21. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19

22. Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 26/10/17

janvier 2018, le « Manifeste pour une Frugalité heureuse et créative »[23] établit le constat d'une urgence à modifier les manières d'aménager le territoire en proposant une réflexion pour penser les bâtiments et les territoires d'une manière nouvelle et conceptualisée par le terme « frugal » qui doit s'appliquer à la fois techniquement et énergétiquement. La médiatisation du projet par le choix d'un architecte renommé pour son attention à l'écologie dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme donne un éclairage au projet, qui s'inscrit dans la demande initiale de l'association des Amis de la Place des Fêtes de valoriser par des projets urbains, qu'il s'agisse de la place ou de la réhabilitation de la parcelle Jean-Quarré, l'image du quartier. « Ça fait partie des choses qui sont vraiment dans l'esprit de départ, de se dire d'avoir des choses un peu emblématiques qui viennent chez nous ! »[24] nous confie l'élue municipale et fondatrice de l'association les Amis de la Place des Fêtes ayant suivi de près et à plusieurs niveaux le projet.

Le principe de valorisation de la place et du quartier par la notoriété de l'architecte s'inscrit dans une continuité avec le projet de réaménagement de la place par Bernard Huet et la promesse de Jacques Chirac, alors maire de Paris, de faire appelle à « un architecte de renom »[25]. Par la réalisation d'un projet « médiatisable » (Biau 2020 : 47), la renommée des architectes doit déteindre sur la renommée du quartier de la place tout en valorisant la décision politique. En ce sens, l'architecture sert à démontrer une bonne gestion face à l'irruption d'une urgence sociale. L'événement social initie une transformation du projet urbain, devenant « événements urbains » valorisables politiquement (Gravari-Barbas et Jacquot 2007). Cette transformation participe à la légitimation de l'action politique au sens où, en prenant en compte ce qui survient, l'occupation, et en l'intégrant comme un héritage de l'histoire du site de projet, elle intègre la résolution du problème social comme une donnée de la réponse urbaine. Cependant, en procédant de la sorte, la réponse sociale est réduite, l'héritage est choisi et devient pour la Ville une réponse dont l'efficacité est symbolique (Bourdieu 1987) qui réside dans la désignation d'un lieu nommé Maison des réfugiés au sein du site dévolu à la médiathèque.

Court-circuit

Nous proposons à présent d'analyser un autre événement qui survient directement sur la place et qui entre en collision avec le processus de réaménagement à l'œuvre et l'engagement des acteurs locaux sur l'espace public. Le 23 février 2019, alors que le mouvement des Gilets Jaunes est en cours, une cabane jaune est installée sur la place entre le Capla et la pyramide de Huet. La construction est faite de palette en bois et de bâches.

Nous racontant *a posteriori* la prise de décision qui a amorcé la construction de cette cabane, l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, présente lors d'une réunion des Gilets Jaunes de Belleville où l'idée a été émise, nous explique la volonté « d'avoir un lieu » pour sortir « de la réunionite » et « privilégier

23. https://frugalite.org/manifeste/

24. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

25. Lettre de Jacques Chirac au président du groupement des associations de la place des Fêtes le 21 février 1989. AdP 2214W 96

l'action »[26] sans, dans un premier temps, qu'un lieu d'implantation ne soit arrêté. « Et puis deux jours plus tard, je vois passer trois gars, que j'avais vus à la réunion, à Télégraphe, je les alpague… "On est en train de construire la cabane." Ah bon, super, alors je les mets en relation avec le Doc pour voir s'il n'avait pas des chutes de bois, des machins, je fais un peu le maillage »[27], poursuit la membre du Collectif Place des Fêtes. La fréquentation de cercles militants crée des relations d'interconnaissance qui donnent lieu à des alliances, à la reconnaissance de revendications communes et à l'ouverture des ressources locales du quartier aux Gilets Jaunes. La cabane est inaugurée une semaine plus tard, le 3 mars[28]. Pour l'occasion, la pyramide a été repeinte d'une flamme jaune dans laquelle est écrit « Organisons notre colère » [fig. 2]. Par sa superficie et la charge symbolique dont elle est revêtue, la place se fait « lieu de la colère » (Dechézelles et Olive 2017 : 10).

Après quelques jours, la cabane est détruite par les forces de l'ordre en pleine nuit, l'information est diffusée sur les réseaux sociaux[29] et des médias militants en ligne. Sur la place des Fêtes, malgré la destruction de la cabane, les rassemblements se poursuivent, des « Dimanche jaune » sont instaurés et la place est le point de rendez-vous des manifestations du samedi, au départ comme au retour. Nous en faisons l'expérience lors d'un événement organisé par le Cafête un samedi en fin de journée :

> Samedi 16 mars 2019, jour de Cafête, j'ai prévenu par mail que j'arriverais à 19 h et que je resterais jusqu'au démontage. Lorsque j'arrive, je salue tout le monde et me poste avec l'une des membres dans le conteneur dont les portes sont grand ouvertes pour servir la soupe. Il n'y a pas beaucoup de monde, il fait froid, nous en profitons pour discuter. Ce matin, il y avait un départ organisé vers l'Acte 18 des Gilets Jaunes depuis feu la cabane. Il y en a donc quelques-uns qui reviennent vers le Capla de retour des Champs-Élysées. Ils nous demandent si cette soupe est organisée par les Gilets Jaunes. Alors que nous commençons à ranger, deux membres des Amis de la Place des Fêtes passent, ils discutent avec Violette qui s'emporte en raison de leur demande auprès du maire de révision du projet de Capla. Le lundi suivant le Cafête, j'apprendrai par un mail de Violette que deux représentants de la mairie étaient passés lors de l'événement pour savoir qui organisait, surtout pour être sûrs qu'il ne s'agissait pas des Gilets Jaunes, et si le Cafête avait les autorisations nécessaires. Dans ce même mail, Violette proposait de préparer un courrier pour exprimer leur désaccord avec le fait que Collectif Place des Fêtes ait donné les clés du Capla aux Gilets Jaunes sans consultation de l'assemblée. Le lendemain, alors qu'a lieu le cours hebdomadaire d'alphabétisation organisé par les Mères en Place dans leur local, nous voyons passer une dizaine de policiers par la fenêtre, puis, quelques minutes plus tard une dizaine de personnes appartenant manifestement aux Gilets Jaunes. Le cours commence légèrement à sortir de son cadre et chacune y va de son commentaire ou assentiment sur le sujet. À la fin du cours, je récupère mon vélo et passe par la place des Fêtes pour voir ce qu'il en est. Une petite centaine de personnes sont rassemblées autour du conteneur, le Capla est ouvert et du mobilier – chaises et tables – est sorti. Les personnes rassemblées discutent pendant qu'un des membres du Collectif Place des Fêtes fait

26. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19

27. *Ibidem.*

28. De nombreux articles sur des sites d'information militants font le récit à la fois de cette inauguration et de la destruction par les forces de l'ordre qui a suivi : https://radioparleur.net/2019/03/06/cabane-gilets-jaunes-paris/ ; https://menil.info/Gilets-Jaunes-a-Paris-aussi-on-rase-les-cabanes; de, plus une série de photographies de Léo Derivot donne à voir la suite de l'occupation de la place une fois la destruction de la cabane advenue : https://hanslucas.com/lderivot/photo/32044

29. Notamment la page Facebook de la cabane créée en même temps que celle-ci

> le tour de la foule à vélo. Je poursuis ma route par le square pour descendre vers la rue de Crimée. Là, cinq camions de police sont garés sur la piste cyclable de l'anneau de circulation, en attente ? (Extrait de carnet de terrain, 16/03/19)

Alors qu'une partie de la place va entrer en chantier, la protestation sociale s'incarne sur la place, la rencontre de ces deux phénomènes urbain et social aux temporalités distinctes nous permet de proposer une lecture de l'événement dans le processus, pour comprendre comment le mouvement social et le projet de réaménagement se côtoient, s'intriquent et s'influencent. Quels sont les effets de cette superposition d'enjeux, tant sur le caractère symbolique de l'espace public que sur son aspect matériel ?

Par les documents – affiches, tracts, etc. – que produisent les Gilets Jaunes du quartier lors de cette période, nous comprenons la dimension symbolique que revêt la place des Fêtes dans le discours de conflit social : elle devient l'incarnation de l'espace public compris comme lieu de débat (Paquot 2009), témoignant d'une filiation avec les luttes à la fois sociales et urbaines d'obtention de lieux. Par ces mots, que nous pouvons lire sur le tract : « Envahissons les rues, prenons les places, réoccupons les ronds-points, ouvrons des Maisons du peuple » [fig. 1], le mouvement se place dans une généalogie de revendication par l'occupation de l'espace public depuis 2010. Dans le *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Héloïse Nez définit ainsi l'occupation de places :

> « L'occupation de places peut se définir comme l'appropriation physique et symbolique d'un espace public urbain central dans le cadre d'une action collective. Tout en ayant un caractère exceptionnel et conjoncturel, ce mode d'action se distingue de la manifestation ou du sit-in par une présence dans la durée des groupes contestataires, sous la forme par exemple d'un campement avec l'installation de tentes et de chapiteaux. » (2020:424)

En prenant garde de ne pas unifier « le mouvement des places » (Nez 2019 : 199), notre analyse porte sur la situation spécifique de la place des Fêtes afin de comprendre de quelle manière le contexte social impacte le déroulement du processus de réaménagement. Après la destruction de la cabane et alors que la gestion autonome du Capla par l'assemblée des groupes d'acteurs locaux semble vouée à l'échec, le mouvement social se déplace dans ce dernier, l'utilise et l'occupe. À nouveau la question des clés émerge, comme nous en fait le récit Bénédicte, membre du Cafête :

> « J'ai rencontré [le président de la Maison de la Place des Fêtes] au marché, il m'a dit deux choses. La première c'est sur le Capla et sa gestion future, et le reformatage, et la deuxième c'est les Gilets Jaunes, ils ont quand même la clé du Capla alors que voilà ils ne font pas partie des quatre collectifs [...] [Le président de la Maison de la Place des Fêtes] le sait très bien, et en fait c'est le maire qui l'a interpellé, en lui disant : "Mais c'est quoi là, comment se fait-il qu'on ait les Gilets Jaunes sur la place ?" Moi, suite à notre rencontre, j'ai écrit aux copains en leur disant : "Bon c'est quand même embêtant, parce qu'on risque d'être associés à ces Gilets Jaunes." Bon... et puis c'est casse-pieds, que le collectif ait filé les clés. Donc on a écrit au collectif. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 2011-2020, le 28/03/19)

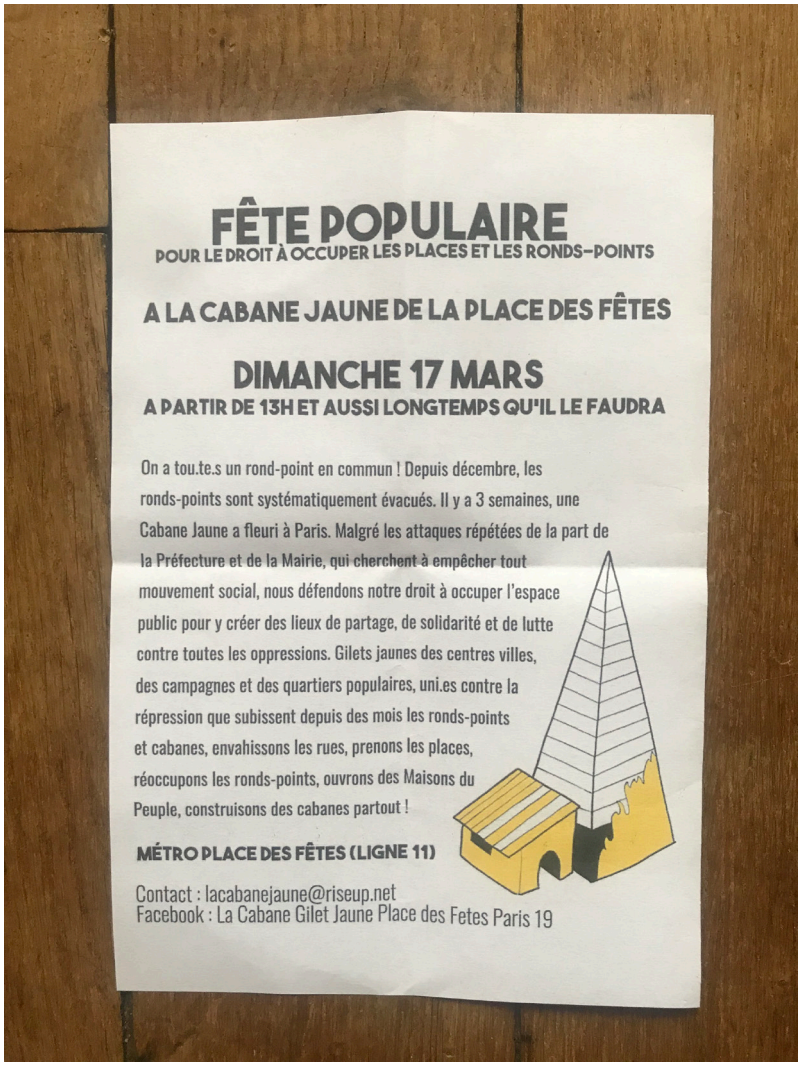

[fig. 1] Tract de l'événement "fêtes populaires" pour le droit à occuper les places et les ronds-points" du dimanche 17 mars 2019

Dans son récit, la rencontre entre deux dynamiques d'intérêt et d'« animation » de la place, jusqu'à présent parallèles, nous est donnée à lire : la dynamique incarnée par le mouvement social et celle issue du processus de réaménagement. De plus, l'interpellation par le maire nous révèle les modes d'interaction, de communication qui « réattribue[nt] aux individus la responsabilité de créer les modes de relation » (Augé 1994 : 88) entre les acteurs locaux, signifiant la charge affectée par le pouvoir municipal au milieu associatif en tant que garant et relais de ce qui se déroule sur la place.

Craignant que l'usage du Capla par les Gilets Jaunes ne serve de prétexte à la municipalité pour abandonner définitivement le projet de construction pérenne, le Cafête écrit au collectif pour replacer l'événement dans le récit du réaménagement et demande au Collectif Place des Fêtes de clarifier leur position en vertu du travail effectué pour la rédaction de la charte. Dans le mail du 18 mars 2019, qui retrace les péripéties de projet, l'accent est mis tant sur le désaccord quant aux manières de faire, que sur « la préemption symbolique d'un espace collectif » et la mise en fragilité de la confiance qui a permis l'élaboration de l'assemblée et la rédaction de sa charte, sans pour autant minimiser la complexité d'une actualité politique au vu de laquelle la bataille pour le Capla peut sembler secondaire. Un point en particulier nous semble intéressant à mettre en exergue : la justification d'une posture de combat de la part du Cafête, rappelant d'autres luttes antérieures auxquelles, individuellement, les membres du Cafête ont pris part avant la création de l'association, et signifiée dans ce mail du 18 mars 2019 : « Pour info à ceux qui ne nous connaissent pas : les luttes dans le quartier on connaît […] pour soutenir les migrants et mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités au moment de l'occupation de Jean-Quarré. » Aussi cette lutte nous paraît pouvoir être considérée pour le rôle structurant qu'elle a de « lutte-mère » selon les mots de Stéphanie Dechézelles (2019). En tant que telle, elle assure un ancrage dans le quartier et par là même une crédibilité. À ce mail, le Collectif Place des Fêtes répond point par point sur l'usage matériel du Capla et propose une rencontre ayant pour sujet à la fois la gestion du Capla et le sujet de la fermeture prochaine du CHU Jean-Quarré. Dans l'échange de mail, deux règles sont établies pour que la rencontre ait lieu : que soient invités les autres groupes d'acteurs ayant pris part à l'assemblée – les Mères en Place et les Jeunes en Place ainsi que le Collectif Projet – et que chaque groupe d'acteur soit représenté de trois membres maximum.

Nous proposons de faire, de cette rencontre, une lecture croisée des trois récits de l'événement à la manière d'Oscar Lewis dans *Une mort dans la famille Sanchez*, par trois interlocuteurs de terrain – un membre du Cafête, un membre du Collectif Place des Fêtes et l'architecte du Collectif Projet – pour comprendre ce qui se joue dans cette négociation où chacun défend ses intérêts et sa lecture du lieu. En prenant le parti de donner à lire trois récits d'un événement (Lewis 1973), nous souhaitons montrer de quelle manière l'événement caractérise les attentes (Farge 2002) de chacun des acteurs.

> « En gros, c'était une réunion pour dire au Collectif Place des Fêtes qu'on n'était pas très contents qu'en dépit de la charte ils aient donné les clés aux Gilets Jaunes sans nous consulter. Donc on a demandé cette réunion qui a eu lieu à la Fabrik, avec les Mères en Place, les Jeunes en Place n'étaient pas là, et le Collectif

> Place des Fêtes pour parler de ça. Donc on s'est réunis, c'était un peu tendu, normal. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 2007-2020, le 14/04/19)

> « Voilà, donc la réunion elle était enclenchée par : "Oui, mais alors qui sont les Gilets Jaunes et pourquoi on leur donnerait les clés, etc." Les Gilets Jaunes et certains du Collectif Place des Fêtes étaient très remontés, de l'accueil qu'on leur avait fait, des suspicions [...]. Bref et donc la réunion elle s'est plutôt bien passée je trouve. Alors c'est vrai, les Gilets Jaunes étaient vraiment sur la défensive [...] Je suis arrivé un peu en retard parce que je n'avais pas fini de bosser, j'ai foncé là-bas, donc je suis arrivée pour tempérer, pour replacer les choses dans leur contexte. [...] Comme on était surmotivés, on est venus beaucoup plus nombreux, on n'a pas respecté cette clause qui nous paraissait débile, on sait se parler... On peut parler, et l'idée c'était d'inviter aussi les Gilets Jaunes, et les migrants qui étaient en train de se faire expulser quand même. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19)

> « La réunion que j'ai eue le 4 avril, de retour du Sénégal... C'était dur ce retour, qui a été une réunion convoquée à la demande du Cafête et des Mères en Place, notamment pour parler de l'usage des soi-disant Gilets Jaunes. Le Collectif Place des Fêtes faisait partie de la demande de réunion. » (Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19)

Le Collectif Place des Fêtes déroge aux règles établies en amont de la rencontre. Ce franchissement contribue à tendre le climat, comme nous le raconte le membre du Cafête :

> « C'était assez tendu, et au bout d'un moment les Gilets Jaunes débarquent à la réunion à six, alors qu'on n'était que deux du Cafête, et il n'y avait qu'une des Mères en Place et puis ils étaient trois ou quatre du Collectif Place des Fêtes. Et il y avait [l'architecte du Collectif Projet], représentant la voix de son maître entre guillemets, l'institution. Et donc ça a commencé à être un peu tendu et moi j'ai dit : "Bah c'est intéressant, vous arrivez dans notre réunion un peu comme vous arrivez dans le Capla, si ça ne vous dérange pas de nous laisser terminer, et puis après vous viendrez et puis on se rencontrera." [...] Ils étaient pas censés être là, on était à une réunion pour discuter du fait que le collectif avait filé les clés, donc ils sont ressortis, ils ont attendu, et puis après on les a appelés, et puis après on les a rencontrés, c'était important de les rencontrer. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 2007-2020, le 14/04/19)

Dans ces propos, il est à la fois question d'un enjeu d'équilibre des parties autour de la table et du respect de l'antériorité du groupe à l'initiative de la charte sur l'usage et la gestion du Capla. Le déplacement des Gilets Jaunes suite à la destruction de la cabane constitue un moment clé « entraînant des mutations de la structure du groupe » (Bonin et Liochon 2020). Il correspond selon nous, et suivant l'analyse proposée dans l'article « Les Gilets Jaunes : une révolte sans fin ? », à un changement de séquence qui nécessite de « reconfigurer leurs manières de se rassembler et d'agir » (Bernard de Raymond et al. 2023 : 88). Ce qui, dans le cas de la place des Fêtes, impose de souscrire aux règles que les acteurs locaux se sont données pour fonctionner entre eux. En effet, la manière d'organiser la réunion, d'abord entre les parties prenantes de l'assemblée puis en élargissant à d'autres, correspond aux modes de fonctionnement édictés par la charte. Si la charte n'a pas abouti à la gestion du lieu, elle reste cependant symboliquement ce qui lie les membres de l'assemblée et son respect est synonyme de confiance entre les acteurs, de telle

sorte que pour avoir accès au Capla, les Gilets Jaunes doivent s'y soumettre. Aussi la réunion commence en invoquant l'argument « ça ne respecte pas la charte »[30]. Mais pour le Collectif Place des Fêtes, cet argument est dépassé par la tournure qu'a prise le projet autant que par l'ampleur du mouvement social.

> « Mais la charte, on l'a jamais signée, et de toute façon on ne l'a pas, la gestion, donc moi je n'en ai rien à faire de la charte. Les Gilets Jaunes sont là, ils font vivre la place. Est-ce qu'il faut qu'on fasse une réunion pour savoir si oui ou non on leur laisse les clés alors que de toute façon les conteneurs ils vont être enlevés du jour au lendemain, et que c'est fini ? Pour moi, c'était terminé, donc je n'en avais un peu rien à faire. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19)

Nous comprenons dans ses propos que l'enjeu moral dépasse l'enjeu matériel, le soutien aux revendications des Gilets Jaunes prime sur l'enjeu urbain local, s'inscrivant dans l'histoire sociale nationale en train de se jouer, renouant avec l'esprit qui avait animé les débuts du collectif. « Nous, on était [Nuit-]Debout il y a deux ans, là on est plutôt Gilets Jaunes en fait, on surfe sur la vague révolutionnaire. [...] Moi, dans mon esprit, le Collectif Place des Fêtes devenait Gilets Jaunes-place des Fêtes de fait »[31], nous dit notre interlocutrice. De plus, dans son récit de l'événement, elle soulève un point crucial : la différence de classe sociale qu'elle ressent entre les différentes personnes réunies autour de la table.

> « Parce que, excuse-moi, mais ils sont hors réalité, ils sont supers [les membres du Cafête] et tout ça, [l'architecte du Collectif Projet] je l'adore, mais quand je l'ai eue au téléphone et qu'elle était à dire : "Non mais vous avez donné les clés, qu'est-ce que c'est que cette histoire, etc., j'ai rien suivi je débarque, j'ai été à Dakar." Moi, ça fait dix ou quinze ans que je n'ai pas quitté la France. "Redescendez à un moment, vous pouvez pas juste croire que ce que l'on fait, ça ne nous met pas en danger. Ça nous met en danger et c'est pour l'avenir de vos enfants aussi." Ils sont quand même dans une autre sphère, et s'il y a des gens devant eux qui sont un peu énervés, il faut comprendre pourquoi. Je pense qu'ils l'ont entendu, je ne suis pas trop du genre à exagérer, ça s'est très bien passé en l'occurrence. Moi, j'ai trouvé les gens du Cafête, bon ils ont plus les moyens de le faire, mais ils sont plus en mesure d'écouter les autres. Le Cafête était plus capable d'accepter la critique, et d'entendre la colère, alors que les Gilets Jaunes et le Collectif, qui étaient plus énervés, étaient moins capable d'entendre qu'il n'y avait rien de personnel là-dedans. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19)

Si jusqu'à présent les différents groupes d'acteurs locaux ne se sont par référés aux différences de classe sociale qui peuvent exister entre eux, l'irruption de la révolte sociale, par le biais des Gilet Jaunes, met en lumière le décalage de position sociale que ressentent une partie des acteurs en présence et qui participe de leur colère. La fusion entre les deux groupes, Collectif Place des Fêtes et les Gilets Jaunes, participe d'une dynamique ayant cours dans d'autres mouvements sociaux, de rassemblement des initiatives pour préserver l'énergie militante (Beauguitte 2019 : 8). D'autre part, le membre du Cafête perçoit la perméabilité entre le Collectif Place des Fêtes et les Gilets Jaunes : « Il n'y a pas de différence de nature entre les Gilets Jaunes et le Collectif Place des Fêtes, entre guillemets, dans le fait qu'ils ne sont responsables de rien puisqu'ils ne sont pas constitués en association, et donc fondamentalement,

30. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19

31. *Ibidem.*

par nature, il n'y a pas de différence.»[32] Nous analysons la non-structuration juridique comme le dépassement d'une logique de groupe au bénéfice d'une logique de réseau (Nez 2020 : 426). La porosité entre les affiliations est également pointée par l'architecte du Collectif Projet : « Ce sont des personnes qui se sentent concernées par la dynamique de mouvement social qui se met en place sous le mouvement Gilets Jaunes.»[33] De fait, l'implication dans un groupe n'est pas exclusive, et les convictions individuelles des membres peuvent parfois aller à l'encontre de la volonté affichée du groupe d'appartenance initial. La question est, dans le cas de cette rencontre, qu'est-ce qui prévaut ? Le travail local de discussion entre les groupes selon la géométrie qu'ils avaient au moment de la rédaction de la charte, ou l'adaptation en fonction d'une revendication sociale qui dépasse l'échelle du quartier ?

Lors de cette rencontre, un élément revient dans les discours de nos différents interlocuteurs : l'affichage sur le Capla et le marquage de l'espace public. C'est que nous explique l'architecte du Collectif Projet : « Pendant la réunion du 4, les assos on dit aux Gilets Jaunes : "Vous voyez, une des règles qu'on s'était données c'est qu'on ne marquait pas le Capla, on ne fait pas de signes pérennes." »[34] Pour l'assemblée des acteurs locaux, préserver le partage de l'occupation du Capla passe par la régulation de la production de signes (Beauguitte 2019 : 13) qui rendent visible des présences, qui attestent d'une identité : c'est de l'enjeu symbolique qu'il est question. Une fois de plus, c'est l'image que renvoie le Capla, et à plus grande échelle l'espace public, qu'il s'agit de maîtriser. Pour surmonter le conflit lors de la rencontre, il est convenu de faire disparaître les traces hors de l'utilisation de manière à maintenir une apparente neutralité du lieu, bien que cela n'ait pas toujours été le cas, nous dit l'une des membres du Collectif Place des Fêtes : « On a pu peindre des loups et des trucs très très politiques, très anarchistes même, et jamais personne n'était venu nous embêter avec ça, et puis d'un coup il ne fallait même pas qu'il y ait un gramme de peinture jaune sur la vieille pyramide.»[35] Les traces de connivence avec des mouvements sociaux nationaux en cours doivent se faire discrètes et temporaires [fig. 2].

Le membre du Cafête nous fait part des décisions prises à l'issue de la réunion : « On va essayer de trouver un *modus operandi* pour que tout le monde puisse faire ce qu'il veut, voilà. Pour pas qu'eux ils prennent toute la place, on leur a demandé d'être un peu plus discrets sur l'affichage, pour pas que ce soit identifié purement Gilets Jaunes, donc on leur a fait entendre ça.»[36] Poursuivant sur cette volonté de préserver la diversité des usages au Capla, il nous confie : « Il faut que le prochain Cafête, on le fasse bien au Capla, pour montrer qu'on ne déserte pas. Moi j'ai dit au Cafête : on s'en fout des Gilets Jaunes, ce qui compte c'est ce qu'on veut faire nous.»[37]
Le Capla reste, pour les acteurs locaux, le lieu de démonstration sur la place, bien que sa gestion ne leur soit pas accordée. Dans ce cas, le lieu n'est pas un simple décor, il est constitué par les ressources ou les contraintes qui y ont cours (Nez 2019 : 200). Il est ainsi sujet aux conflits d'usage qui sont intrinsèques

32. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 2007-2020, le 14/04/19
33. Extrait d'entretien avec un des membres du Collectif Projet, période 2016-2020, le 16/04/19
34. *Ibidem.*
35. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19
36. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 2007-2020, le 14/04/19
37. *Ibidem.*



[fig. 2] Photographie prise à place des Fêtes le 6 mars et le 17 mai 2019

à l'occupation, temporaire ou non, de l'espace public (Beauguitte 2019 : 18). À propos de l'accueil sur la place des Gilets Jaunes, la membre du Collectif Place des Fêtes dit : « J'ai bien insisté là-dessus, sur le fait qu'il ne fallait pas que leur arrivée soit parachutée, qu'il fallait bien tenir compte de tous les liens qu'on avait tissés. »[38] Nous percevons l'ambiguïté d'une superposition entre deux manières de créer et d'entretenir des liens sociaux et la solidarité, par l'animation d'activités locales davantage tournées vers le loisir, ou par l'implication dans des actions de militantisme. La place des Fêtes à son échelle est l'objet d'une lutte symbolique et de pouvoir pour son contrôle (Nez 2019 ; 2020) tant entre acteurs locaux qu'entre ces derniers et la municipalité.

Au travers de l'étude de ces trois espaces, nous relevons trois dynamiques urbaines qui trouvent leurs racines dans des phénomènes et mouvements sociaux. La première demande une égalité de traitement de la place et du quartier plus en général par la comparaison. La deuxième pointe toute l'ambiguïté entre résolution à court et à long terme de problèmes sociaux par des réponses urbaines plus ou moins précipitées en fonction du caractère d'urgence de situations sociales. La concurrence se manifeste temporellement par le télescopage des enjeux, entre urgence humanitaire, agenda politique et calendrier des projets afin d'assurer la mise en projet des sites avant la fin de la mandature. Le réaménagement de la place et l'implantation de la médiathèque, étant issus de promesses de campagne, révèlent une cadence de mise en projet de l'espace urbain à la fois accéléré (Rosa 2014) pour répondre à l'agenda politique, et ralenti par l'irruption d'événements sociaux qui nécessite des changements de projets, mettant en lumière la nécessité d'une « maîtrise du temps » (Gravari-Barbas et Jacquot 2007). Enfin, la troisième dynamique nous donne à voir à très petite échelle, mais en résonance avec l'échelle nationale, comment s'entremêlent des revendications urbaines et sociales initialement séparées et de quelle manière s'établit une sorte de *statu quo* dans un contexte d'incertitude urbaine par la négociation entre acteurs locaux de l'occupation de l'espace.

De plus, ces événements surviennent dans des systèmes établis comme autant d'aléas qui transforment l'espace et le temps dans la manière de tisser « les liens entre passé, présent et futur, entre structures et actions individuelles ou collectives » (Ozouf-Marignier et Verdier 2000 : 219). Dans la mesure où, par l'événement, le contexte social surgit dans un contexte local, il en modifie le système spatial et temporel (*ibidem.* : 218). Dans notre observation, le temps du processus diffère du temps social et, alors que le temps de l'aménagement suit son cours, l'irruption d'événements sociaux déplace ou remplace les enjeux urbains initiaux. L'événement fabrique des systèmes de relation (Farge 2002), qui ont des incidences sur l'espace urbain. À partir de nos analyses, nous constatons que l'événement est considéré politiquement et urbainement de deux manières : par une minimisation, l'événement est traité comme un vestige qui lie passé et futur, et par l'effacement, l'événement est passé sous silence une fois clos, et a pour effet de disperser les acteurs sur d'autres sujets, clôturant la période de participation au dispositif institutionnel et l'élaboration d'un futur commun aux groupes d'acteurs locaux constitués en assemblée.

38. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19

2. Dissémination et bifurcation

Les différents sujets, tant urbains que sociaux, qui circulent sur la place, participent d'un éparpillement du public qui s'est constitué au travers du dispositif de projet institutionnel. Nous souhaitons comprendre de quelle manière ce public s'éclipse, vers quels horizons il se tourne, que ce soit lors du réaménagement dont nous avons suivi le processus ou par le passé. La diversité des problèmes surgis au cours du réaménagement constitue de nouvelles préoccupations et de nouveaux publics, suivant un phénomène déjà décrit par Dewey : « La communauté locale en face à face a été envahie par des forces si vastes, si lointaines par leur origine, si grandes par leurs portées et si complexes et indirectes dans leurs fonctionnements qu'elles sont, du point de vue des membres des unités sociales locales, inconnues. » ([1927] 2010 : 222) La multiplication et la complexification des problèmes sociaux globaux dépassent l'échelle du quartier, mais s'y manifestent et se chevauchent à ceux en cours localement. Ce qui a pour conséquence, selon Dewey, de démultiplier les intérêts engendrant un trop grand nombre de public « trop éparpillé et trop embrouillé dans sa composition » (*ibidem.* : 230) pour établir des liens et des relations en son sein. Pour comprendre comment les acteurs de notre terrain réagissent à cela, nous tâcherons de déplier trois aspects de cet éparpillement qui accompagne la fin du processus de participation issu du dispositif institutionnel, mais dont nous avons pu observer des similitudes dans les récits au passé de l'histoire urbanistique de la place. Selon trois mouvements, nos interlocuteurs de terrain se déplacent : en s'extrayant des lieux, en s'associant à d'autres causes et en changeant ou en élargissant leurs mondes professionnels par l'expérience acquise grâce au quartier. Si les deux premiers mouvements observés sont suivis collectivement, à l'échelle des groupes, le dernier est davantage individuel et s'éclaire par des trajectoires particulières.

S'extraire des lieux fixes

Alors que l'espérance d'un Capla autogéré par les acteurs locaux s'amenuise, l'un des groupes constitués en association, le Cafête, change de stratégie et décide d'activer le budget d'investissement du budget participatif dont ils ont été lauréats en 2016 (cf. §II.2.1) et qu'ils ont jusqu'à présent laissé en suspens. Durant leur assemblée générale le 9 décembre 2018 émerge l'idée de concevoir et de construire un Capla mobile pour « se clipser » au Capla, tout en gardant leur autonomie : « Et si jamais le projet Capla ne nous plaît pas, on se casse. »[39] Au cours de cette discussion, l'une des membres évoque le futur café qui devrait voir le jour dans le projet médiathèque/Maison des réfugiés et fait part aux autres de « l'appel du pied » du maire au Cafête en réunion publique. Alors le Cafête reprend sa réflexion « Cafête mobile » et organise une réunion pour réfléchir à la forme que pourrait prendre ce nouvel objet. Il s'appuie sur un document qui liste les activités du Cafête pour établir la méthode de projet en explicitant son positionnement : « Forte de son expérience dans l'espace public, dont elle mesure à présent la richesse en termes de rencontres, de partages et d'échanges, l'association souhaite assumer à présent son statut nomade en construisant un projet mobile à l'échelle du quartier. »[40] L'intention du Cafête, avec le budget

39. Extrait de carnet de terrain, Assemblée générale du Cafête, le 09/12/18

40. Document « Projet Cafête mobile » fourni lors de la rencontre à la Fabrik le 10 juillet 2019

participatif, est de concevoir l'objet et d'acheter un garage afin de le stocker. L'une des membres du Cafête nous en fait la description :

> « Pour l'instant c'est un petit, un petit tracteur, un petit utilitaire qui tracte des petits wagons de bagages. Tu vois, c'est vraiment de ce type, ce qu'on voit dans les aéroports ou à la gare SNCF. Donc il y aura quatre petits wagonnets, il serait stocké dans un parking, et donc voilà on achèterait des boxes contiguës, nos quatre petits wagons de rangement seraient stockés dans un, et puis la tracteuse, ou le tracteur, dans un autre. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 2011-2020, le 28/03/19)

Quelques mois plus tard, la municipalisation du Capla est officiellement annoncée par la maire d'arrondissement lors d'un conseil de quartier le 1er juillet 2019 :

> « Nous avions aussi la nécessité, le souhait de clarifier les modalités de gestion, et c'est vrai que le bâtiment, dont on ne savait pas exactement entre les mains de qui il allait être mis, pouvait aussi poser des questions, et il a fallu y travailler et nous nous sommes battus jusqu'au bout, c'est aussi la raison pour laquelle il a fallu attendre, trop longtemps sans doute, pour qu'on puisse revenir vers vous pour montrer cette nouvelle version du projet. Il a fallu batailler pour obtenir les moyens humains nécessaires à une gestion municipale ouverte aux associations. Donc le point d'arrivée, c'est effectivement des modalités de gestion clarifiées, avec une gestion municipale ouverte aux associations avec trois agents de la Ville qui seront affectés à temps complet à la gestion de ce kiosque de quartier, donc ça je pense que c'est un point d'appui extrêmement solide. Pour rentrer un tout petit peu dans le détail de la mécanique ressources humaines à la Ville, c'est un cadre B et deux cadres C, et on va en profiter pour ouvrir ces postes à des agents en reconversion qui, pour diverses raisons, se doivent d'évoluer et de changer de métier au sein de la Ville, souvent pour des raisons physiques. Donc on va leur proposer de se mettre à plein temps sur la gestion de ce Capla et donc avec pour feuille de route la nécessité de trouver le bon équilibre entre la gestion municipale et l'ouverture associative. Donc ça, c'est encore un point qui a été réglé. » (Extrait de carnet de terrain, 01/07/19)

Ainsi, une commission au sein du Cafête se charge d'étudier le projet, et à la rentrée suivante, un événement sur la place est organisé par le Cafête afin de proposer une « consultation » des participants. Le mot « consultation » est choisi avec attention par les membres du Cafête pour se distinguer de la « concertation » portée par le Collectif Projet à propos du Capla. Leur volonté est de tenir des objectifs de temps pour que le projet se réalise rapidement, se plaçant en opposition avec la lenteur de la participation institutionnelle sur le réaménagement de la place et affirmant une responsabilité vis-à-vis des citadins de la Ville de Paris car « c'est quand même de l'argent public ». En prévision de l'événement, l'association décide de faire un historique de ses démarches et de construire une boîte à idées, réceptacle de la consultation lors de l'événement qui se déroule au square. De discussion en discussion, l'association affine son projet et fait un partenariat avec une autre association pour la conception et la construction de l'aménagement des triporteurs électriques. Au même moment, le chantier du Capla commence, tandis que celui de la place touche à sa fin (cf. §I.3).

Nous lisons dans cette concomitance entre l'élaboration du Cafête mobile et la construction en parallèle de Capla la séparation de deux histoires, celle de l'architecture et du programme tel qu'il avait été

imaginé lors des ateliers participatifs organisés par le Collectif Projet. Tandis que l'un se construit au centre de la place, l'autre se conçoit dans les coulisses des appartements des membres et des locaux associatifs, développant ce que Héloïse Nez qualifie d'« entre-soi à la fois social et spatial, en se repliant sur des cercles militants et en se réunissant dans des lieux dont l'accessibilité est limitée » (2016:11). Nous pouvons, à la suite de Dewey, considérer le public de la participation comme « désorienté » vis-à-vis d'un processus dont *in fine* il ne perçoit pas l'aboutissement : « Le public est si embrouillé, si éclipsé qu'il ne peut même pas utiliser les organes par lesquels il est censé faire transiter l'action et l'administration politiques. » ([1927] 2010 : 211) Ainsi, pour poursuivre ses actions, l'association la plus dépendante du Capla s'extrait de la coquille en construction, repense sa manière de fonctionner sans consulter les groupes locaux avec lesquels elle s'était liée lorsqu'elle espérait obtenir la gestion. La coopération entre les groupes d'acteurs locaux se délite, un échange d'informations existe encore de manière directe – en se croisant dans le quartier – ou indirecte – par mails et messages – mais l'objectif commun a disparu, et ce lien devient individuel, sortant de la relation de groupe à groupe, comme nous en fait part l'une des membres : « En fait ce n'est que par moi, parce que j'habite juste à côté de leur local et qu'on a des rapports tout à fait sympas, que je leur raconte un peu l'histoire du Cafête mobile quand j'ai l'occasion, mais je te dis, c'est pas grand-chose… »[41] Nous percevons ici un paradoxe quant à l'implication des habitants dans le projet qui à la fois génère une forme de solidarité par les interactions entre les groupes autour d'un sujet commun et dans le même temps fragmente la reconnaissance de la part des pouvoirs publics. Si certains membres associatifs, qui s'étaient fédérés autour de la question de gouvernance, ont cherché à faire reconnaître le travail qu'ils ont effectué ensemble auprès du maire, c'est à l'inverse une reconnaissance de leur légitimité particulière qui est acquise au détriment du groupement fédéré, modifiant la situation initiale de solidarité (Honneth 2015 : 218). Dans cette lutte pour la reconnaissance (*ibidem.*), des inégalités de prise en compte sous-tendent les décisions sur l'aménagement, créant des situations de conflit par la séparation entre volonté singulière et volonté commune.

Procédant de la sorte, l'association Cafête propose des moments et des dispositifs de mise en commun – la boîte à idées, les événements festifs sur la place – comme support de concertation sur la manière dont le public, de la place cette fois-ci, considère judicieux d'employer l'argent public dont ils sont dépositaires. Et ce en intégrant les codes du processus institutionnel, comme le dit l'une des membres, « parce que quand même, dans les ateliers, on a un peu copié de que faisait vachement bien [le Collectif Projet] ».[42] De cette manière, l'association imite le processus institutionnel pour l'employer à leur échelle, plus petite, plus concentrée, et en y ajoutant les règles qu'ils ont perçues comme manquantes. En effet, comme elle nous le dit, il s'agit d'une consultation dans laquelle ils s'adressent au public de la place, mais dont ils gardent le pouvoir décisionnaire « pour que ce soit efficace »[43] poursuit-elle, l'objet n'étant pas l'aboutissement de leur démarche d'animation mais un outil au service de celle-ci. Nous percevons dans ce changement de direction réalisé par le Cafête la limite géographique de ce type de lutte, qui à la fois, par l'ancrage local, permet la reconnaissance et donne l'opportunité, et qui dans le même temps enferme, voire assigne, des acteurs à un lieu. Dans ce cas, l'opportunité aboutit à se distinguer du lieu

41. Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 24/10/19

42. *Ibidem.*

43. *Ibidem.*

pour se protéger de rivalités avec les autres groupes ou avec la municipalité, au risque de renforcer un entre-soi (Paugam 2023 : 331).

S'associer à d'autres échelles et sur d'autres sujets

Nous l'avons vu lors de l'investissement du Capla par les Gilets Jaunes, la réunion de négociation entre les groupes d'acteurs locaux amène une deuxième sujet sur la table : la fermeture prochaine du CHU Jean-Quarré. Questionnée sur ce rapprochement, l'une des membres du Collectif Place des Fêtes nous explique :

> « Nous, on avait aussi envie de se re-fédérer autour de tous les sujets d'actualité de la place des Fêtes. C'était un peu l'occasion, les migrants, de parler des résidents du CHU… Comme il y en avait certains du collectif qui aidaient les migrants à organiser leur lutte, à trouver des lieux pour se réunir, à savoir quels interlocuteurs avoir, à traduire leurs textes, à écrire en français, mais c'était vraiment un soutien logistique et pas du tout une prise en charge de la lutte des migrants du CHU. Donc l'idée des copains, c'était de profiter de cette réunion pour que les migrants eux-mêmes, qui portaient leur lutte, viennent présenter et solliciter le soutien d'autres habitants. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19)

Au fil des événements qui traversent la place, le collectif déplace ses sujets d'engagement selon un double mouvement d'ancrage local et d'ouverture à d'autres luttes. Aussi, l'avenir du CHU devient l'une des préoccupations majeures portées par le collectif. Quelque temps auparavant, le 30 janvier 2019, lors d'une des réunions du conseil de quartier ayant pour objet la présentation du projet de la médiathèque, le maire pose la question de l'accueil d'urgence et de l'étape suivant celui-ci. Il parle d'accès à l'autonomie et de dignité, deux caractéristiques que selon lui un CHU n'offre pas, mais que la Maison des réfugiés sera à même de fournir. Après la présentation par l'architecte lauréat, Philippe Madec, et la série habituelle de questions-réponse avec la salle, le Collectif Place des Fêtes s'avance devant la scène pour étendre une large banderole sur laquelle est inscrit : « De l'art dans la vie, de la vie dans l'art, la médiathèque dans le CHU » et distribuer au public les tracts pour annoncer un événement intitulé « Commune de la place des Fêtes »[44] dans les jours à venir au CHU. Ici, les enjeux et les espaces s'interpénètrent. Par cette action, le Collectif Place des Fêtes boycotte le projet institutionnel de médiathèque et de Maison des réfugiés au profit de la cause, jugée plus noble et plus politisée (Rui et Villechaise-Dupont 2005), de la défense des migrants du CHU. Quelques mois plus tard, d'autres tracts circulent dans le quartier en appel à la solidarité, ils sont signés des résidents de Jean-Quarré. Le nom du Collectif Place des Fêtes paraît en bas de page pour plus d'informations.

En janvier 2019, le CHU Jean-Quarré change de statut pour celui d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), accueillant uniquement des demandeurs d'asile. Ce changement a pour conséquence un changement de financement, jusqu'à présent à la charge de la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement vers le ministère de l'Intérieur, impliquant une

44. Extrait de carnet de terrain, Réunion publique du conseil de quartier, le 30/01/19

obligation de coopération avec les services de l'ordre et donc la mise en péril de l'accueil inconditionnel défendu par l'association Emmaüs, comme nous l'explique la coordinatrice socioculturelle du centre Jean-Quarré lors d'un de nos entretiens le 25 octobre 2018. Alors que les rumeurs d'expulsion du CHU se propagent sur la place, des tensions naissent entre le Collectif Place des Fêtes qui, nous explique-t-il, accompagne « les migrants à lutter contre leur expulsion du CHU »[45] et l'association Emmaüs. Cette dernière organise une réunion à Jean-Quarré pour informer à la fois les résidents et les riverains de la position d'Emmaüs pour que tous les résidents soient relogés à la fermeture du centre à l'automne 2019, et interdit l'accès du site au Collectif Place des Fêtes. Nous racontant l'altercation qui a suivi, la coordinatrice socioculturelle pointe la réduction de rôle accordé au Collectif Place des Fêtes par la structure Emmaüs : « Le chef de service me disait : "Collectif Place des Fêtes, c'était très bien quand ils viennent faire de l'animation", et Collectif Place des Fêtes disait : "Bah oui, mais pour nous l'animation c'est quelque chose de politique." »[46] Les liens avec les dynamiques sociales locales sont encouragés par Emmaüs, mais restreints à des enjeux d'animation. À la fin de l'automne 2019, dans un contexte général d'évacuation de sites de campement parisiens[47], une inquiétude partagée se fait sentir chez les membres de diverses associations locales.

> « Il devrait bientôt être fermé, le CHU. On avait demandé si on pouvait savoir quelque chose sur la future Maison des réfugiés, donc quand on a vu [la directrice adjointe d'Emmaüs] il y a un mois et demi, elle nous a dit qu'il devait y avoir soixante-dix personnes encore à ce moment-là. Et la semaine dernière [l'une des membres du Cafête] qui m'a dit qu'il devait y en avoir quarante, donc ça décroît [...] Et étant entendu que tout ça se combine aussi avec la période... Tu sais qu'il y a eu la grande évacuation il y a quinze jours-trois semaines de La Chapelle, et j'ai entendu à la radio ce matin que la même opération pour la Porte d'Aubervilliers avait eu lieu ce matin, donc je ne sais pas trop comment ils font pour gérer tout ça. » (Extrait d'entretien avec le président de l'association les Amis de la Place des Fêtes, période 1979-2020, le 28/11/19)

Entre-temps, un appel à projets est publié pour préfigurer la Maison des réfugiés en janvier 2019, auquel Emmaüs répond et qu'il remporte, entérinant la scission entre culture et hébergement de manière d'autant plus démonstrative que le site choisi se situe dans un autre quartier de Paris, le 14e arrondissement. Il s'agit de proposer la programmation et la gestion d'un lieu préfigurant la Maison des réfugiés hors du site du CHU durant la mise en projet de ce dernier, d'avril 2019 jusqu'à son ouverture. Le lieu de préfiguration de la Maison des réfugiés, dans le 14e arrondissement, est inauguré le 20 juin 2019 et devient le site professionnel de la coordinatrice socioculturelle. Évoquant ce nouveau lieu, elle nous en explique la portée : « Il y a un projet, un peu d'inscription dans le territoire... Mais plus type Grands Voisins[48], pas tant avec des acteurs locaux, mais avec des acteurs d'un peu partout. Du coup nous on a fait la préfiguration, mais avec du coup comme lieu fixe le 14e jusqu'à l'ouverture de la Maison des réfugiés

45. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19

46. Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 20/05/20

47. La Chapelle le 7 novembre 2019, et Porte d'Aubervilliers le 28 novembre 2019

48. Les Grands Voisins est un programme d'occupation temporaire de 2015 à 2020 sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, dans le 14e arrondissement, dans l'attente de la réalisation d'une opération de rénovation-démolition par la Ville de Paris pour créer des programmes de logements.

ici.»[49] Cette expérience «hors les murs» se déroule dans un premier temps en parallèle de l'activité du CHU à place des Fêtes, qui reste ouverte jusqu'en octobre 2019. Cette maison dans le 14e cherche à s'inscrire dans un temps qui n'est plus celui de l'urgence mais celui de la programmation culturelle et sociale. Il s'agit de «mettre en réseau les initiatives individuelles et collectives pour valoriser toutes les cultures et encourager la rencontre»[50], comme cela est indiqué dans la présentation du lieu en ligne.
Aussi nous percevons dans la création d'une Maison des réfugiés toute l'ambiguïté, d'une part du nom au regard de ce qu'elle offre, et d'autre part en déplaçant le curseur entre hébergement et culture, scindant spatialement le CHU en deux, avant que les travaux ne démarrent. Dans le discours politique, la Maison des réfugiés se transforme en argument politique et le souvenir de cette période vient s'inscrire dans une continuité de l'histoire du quartier, comme nous l'explique l'élue municipale qui a suivi le dossier, en essayant de «teinter le projet de médiathèque de cette proximité avec la Maison des réfugiés, et ça ça parle énormément par rapport à l'histoire du 19e et son histoire de terre d'accueil, donc du coup ça c'est très positif»[51].

En nous intéressant aux dynamiques qui animent le Collectif Place des Fêtes, nous pouvons constater une ouverture permanente à des sujets extérieurs dont ils se font l'écho à un niveau local, sur des luttes que l'une d'entre eux nomme «des luttes extra locales»[52]. Suivant la même logique, elle nous raconte les échanges qui ont cours en interne sur d'autres luttes, dans d'autres lieux: «On se parlait aussi de Notre-Dame-des-Landes, de la loi Elan, des cheminots, tout ça… On avait une thématique sur les migrants, on faisait quelques prises de parole à propos des étudiants de Saint-Denis qui accueillaient et squattaient tout un bâtiment pour les migrants […] On avait fait le rassemblement contre les violences policières, surtout pour parler aux gens au quotidien, lancer les débats quoi.»[53] Lors de leurs événements organisés sur la place, les sujets abordés touchent également le quartier mais ne lui sont pas nécessairement spécifiques, ils portent sur d'autres luttes au niveau national, sur des enjeux de défense du territoire par la création de ZAD, et agrègent d'autres causes, notamment les violences policières qui, si elles sont vécues par les jeunes dans le quartier, ne s'y limitent pas. Aussi leur implication dans le processus de participation institutionnelle est à considérer comme un moment, dont le risque, tel qu'ils le perçoivent, est d'être réduit à leurs actions d'animation, oubliant la portée politique de leur action. En ce sens, la membre du Collectif Place des Fêtes, lors d'un de nos entretiens, interroge les actions militantes et la spécification des luttes selon les sujets, elle défend leur interdépendance et inscrit son combat en réseau par la ramification les luttes:

> «Il y en a quand même beaucoup [des membres du collectif] qui se sont engagés dans des luttes à nouveau… Ils se sont de nouveau engagés dans des luttes spécifiques. Moi je suis vraiment dans l'action locale, en prenant la globalité des problèmes, comment s'organiser localement pour faire front, au capitalisme et

49. Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 22/02/19

50. https://www.maisondesrefugies.paris/la-maison_a483.html

51. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

52. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 17/10/18

53. *Ibidem.*

> à toutes ses conséquences. […] Je pense que c'est là l'erreur de la plupart des militants, c'est de se mettre à militer pour une lutte qui leur appartient vraiment, du coup c'est très personnel et ça correspond à un besoin personnel, mais moi je ne peux pas choisir entre le féminisme, l'homosexualité, les migrants, l'écologie… Non je vois les choses globalement, je pense que toutes ces luttes ont raison d'être, mais qu'en fait elles n'ont pas de sens à être indépendantes les unes des autres. Se spécifier dans une lutte, pour moi, c'est faire de la division. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19)

Dans son propos, elle défend une position générale de combat, ne pouvant être réduit à des sujets singuliers mais qui doit s'inscrire dans système de revendication non fragmenté. Sa manière de penser témoigne d'une « hybridation » (Melé et Neveu 2020 : 38) de position dans la mobilisation, qui est à la fois antérieure à son implication dans le dispositif de participation et qui va au-delà. Aussi, lorsque l'implication dans le dispositif de participation s'arrête, le militantisme du collectif s'en trouve renforcé. L'éparpillement du public de la participation institutionnelle passe par un changement d'échelle de sujets d'association et de lieux pour en débattre. La mobilisation locale se meut en expérience de citoyenneté (*ibidem.*). Cela est perceptible dans les relations qui se tissent entre les membres du Collectif Place des Fêtes et le mouvement des Gilets Jaunes, mais pas uniquement. Le collectif change de manière de procéder, comme nous en fait le récit notre interlocutrice : « Il n'y a plus d'action directement du Collectif Place des Fêtes, c'est plutôt des soutiens à d'autres collectifs, la cantine, les Gilets Noirs[54] […] La dernière fois, un premier samedi du mois, il n'y aura pas eu de gratif', mais il y a eu un événement au Doc et on en a profité pour faire un petit stand d'information. »[55] La délocalisation du Collectif Place des Fêtes au Doc participe d'un phénomène qui « accentue la radicalisation du mouvement » (Dechézelles et Olive 2017 : 23) suivant un double déplacement des pratiques et des lieux. Le collectif ramifie d'autres lieux qu'elle évoque : la Cantine des Pyrénées, un restaurant associatif et solidaire davantage vers le quartier Jourdain, et au Doc le squat d'artistes devenu résidence d'artistes suite à une convention avec la mairie, à quelques rues de la place des Fêtes, avec pour objectif de mobiliser à l'échelle locale l'ensemble des ressources disponibles (*ibidem.* : 21) et d'élargir le périmètre d'implication. Aussi l'implication dans le processus de projet pour le réaménagement de la place des Fêtes peut être vu sur certains aspects comme un lieu d'apprentissage de l'action collective, qui une fois terminée se déploie ailleurs.

Nous proposons de mettre en perspective cette logique avec celle que nous avons rencontrée par le passé lors de l'échec du rachat par la municipalité des locaux de l'association PFA. Comme nous l'avons vu dans l'histoire de la construction sociale du quartier, en 1977 (cf. §II.1), l'association cherche à s'impliquer à un autre niveau dans les décisions politiques en se regroupant avec d'autres associations du quartier afin de prendre part aux commissions d'arrondissement qui ont été créés par la loi portant sur la réforme du statut de la Ville de Paris[56]. En s'alliant à d'autres, elle change d'échelle d'implication, du quartier à la ville, en passant par l'arrondissement, pour faire entendre la voix des associations et

54. Les Gilets Noirs est le nom que se sont donné un groupe de personnes en novembre 2018 pour exiger des droits pour les sans-papiers, et qui milite plus généralement contre le racisme à toutes les échelles de la société.

55. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19

56. Loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975, article 12

peser dans les décisions politiques. Cependant et malgré l'envoi d'une candidature pour faire partie de la commission d'arrondissement au Conseil de Paris, les associations regroupées restent sans réponse du pouvoir municipal et les membres de la commission sont finalement désignés par le Conseil de Paris sans prise en compte des propositions émanant des associations[57]. Cet échec supplémentaire, qui s'ajoute à celui de l'obtention d'une Maison de quartier, s'accompagne d'une multiplication des revendications sociales qui sortent du cadre local. Par le journal produit par l'association Place des Fêtes Avenir, nous constatons qu'au fil du temps les sujets d'articles s'ouvrent à d'autres causes, la ligne éditoriale se transforme pour se rapprocher davantage d'un média local que d'un journal d'association, relayant d'autres luttes qui dépassent l'échelle du quartier et s'adressant ainsi à un public plus large. De même, lors de nos observations de terrain, alors que le processus de participation touche à sa fin, le Collectif Place des Fêtes s'implique sur des sujets de société et d'actualité, manifestant son soutien aux grèves qui marquent l'hiver 2019 contre le projet de réforme des retraites du gouvernement, en organisant des départs communs depuis la place pour rejoindre les manifestations, des caisses de grève, des repas et des fêtes de soutien au mouvement de contestation national.

Le quartier comme tremplin

Au travers des différents récits collectés lors de notre terrain, nous pouvons constater, chez certains de nos interlocuteurs, un mouvement de déplacement d'un monde à un autre qui a lieu au travers de leurs engagements associatifs sur des sujets locaux. Nous illustrerons ces trajectoires en étudiant plusieurs parcours individuels, que nous prenons le parti de classer selon trois aspects. Ceux qui marquent un changement de « monde » (Augé 1994), passant de la sphère militante et associative à la sphère municipale à l'issue d'élections, transformant l'implication associative en pratique professionnelle. Ceux qui, au gré des liens sociaux qu'ils tissent dans le quartier, profitent d'opportunités professionnelles. Et enfin ceux pour qui la place devient le sujet d'étude et de formation en vue d'une évolution professionnelle. Ces trois types de trajectoires permettent à nos interlocuteurs de passer d'un monde à l'autre de manière temporaire ou permanente.

Nous traiterons dans un premier temps du passage réalisé par deux militants politiques, membres fondateurs des Amis de la Place des Fêtes, au statut d'élus de la Ville. L'un comme l'autre emploient la sphère associative comme un relais de leur engagement politique. Ils s'engagent, par l'association qu'ils créent, pour l'amélioration urbaine de la place. Initialement militants politiques, leur expérience associative leur permet d'accéder à des sièges d'élus lors des élections municipales de 2014. Tous deux revendiquent dans leur discours un fort attachement à la place antérieur à leur militantisme. La place constitue, par les valeurs et le sens qui lui sont affectés (Melé et Neveu 2020 : 8), le support de leur attachement. Le premier est arrivé dans le quartier alors qu'il faisait ses études. En 1994, il s'installe en colocation aux abords de la place des Fêtes en raison de l'attractivité des prix de location. En 2001, il devient membre du Parti écologiste et se met à militer dans le quartier[58]. De riverain, il devient militant

57. Journal de PFA n° 18 du 4 juin 1977, AdPfa

58. Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19

politique. De même, la seconde revient vivre dans le quartier à « l'âge adulte »[59] tandis qu'elle termine ses études d'éducatrice et s'engage politiquement également dans le Parti écologiste, cependant son ancrage familial dans le quartier participe de son histoire militante. Comme elle nous le raconte, sa mère découvre le quartier dans les années 1970 :

> « Je suis arrivé place des Fêtes quand j'avais environ un an, puisque ma mère a fait partie des gens qui ont fondé une crèche, une crèche parentale à place des Fêtes qui était inscrite dans l'histoire militante des années 1970 de la place des Fêtes avec un lieu qui s'appelait Place des Fêtes Avenir, [...] on disait PFA, et qui s'était installé dans des locaux désaffectés d'un ancien couvent de religieuses où ils avaient créé une crèche sauvage entre parents un peu post-soixante-huitards. Et donc on appelait ça "crèche sauvage" parce que c'était interdit [...] Notre histoire, c'est pour ça que je raconte tout ça, parce que notre histoire militante, personnelle et professionnelle est très place des Fêtes. » (Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19)

Ayant grandi en périphérie de la place, elle hérite par sa mère de combats locaux qui ont animé le quartier à l'époque de la destruction-reconstruction de la place et de l'îlot (cf. §II.1). Le lieu incarne les engagements qui se transmettent d'une génération à l'autre. Lorsque l'histoire ne se transmet pas de manière filiale, comme c'est le cas pour le parcours du premier, l'intérêt pour le passé du quartier naît avec l'implication dans la vie associative et politique locale : « L'histoire de la place des Fêtes en elle-même, vraiment précisément, moi je l'ai appris après avec l'association. »[60] Si les luttes passées ne sont pas à la source de la création de leur association, elles en irriguent néanmoins l'imaginaire.

> « Les Amis de la Place des Fêtes on l'a montée, on était donc quelques personnes habitant dans le quartier, nous connaissant par le militantisme écologiste et ayant envie de participer aux discussions sur le réaménagement de la place. En fait, quand on a entendu les annonces de la mairie du 19e de réaménagement de la place, on a eu envie de monter une association qui propose aux habitants du quartier un espace de débats et d'échanges autour du quartier, parce qu'historiquement dans tous les combats urbanistiques du 19e arrondissement il y a toujours eu des associations d'habitants, qui se sont organisés. Et c'est toujours comme ça qu'on réussit à avancer, dans tous les combats, toutes les histoires, toutes les grosses histoires dans le 19e, c'est comme ça, donc nous on avait cette culture-là. Nous on avait envie de s'inviter en tant qu'habitants et non pas en tant que militants écologistes, pour nous c'était important justement d'avoir un espace où on n'est pas dans un entre-soi de fondamentaux, mais plutôt dans un entre-soi de "Qu'est-ce qui nous lie ? C'est d'habiter dans le quartier" et voilà, qu'est-ce qui nous relie, c'est ça ! » (Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19)

Sortir de l'entre-soi militant passe par l'appartenance revendiquée au quartier, et le réaménagement de la place devient le fer de lance de l'association qui paradoxalement renforce leur engagement politique et leur permet de passer d'habitants à élus. C'est par le quartier que les changements de trajectoire professionnelle s'effectuent. Une fois élus, suite à l'alliance entre la liste socialiste et celle d'Europe Écologie-Les Verts au second tour de l'élection municipale de Paris en 2014, ils se retrouvent à

59. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

60. Extrait d'entretien avec un fondateur d'association puis élu d'arrondissement, période 2014-2020, le 27/10/19

« l'intérieur »[61], comme nous le dit l'un des deux : l'une conseillère du 19e arrondissement et conseillère de Paris rattachée à l'adjointe à la Transition écologique, et l'autre adjoint au maire du 19e en charge de l'Environnement, du Développement durable, de la Nature en ville, de la Rénovation énergétique des bâtiments, de l'Eau et des Canaux. Poursuivant leur bataille pour obtenir un réaménagement de la place à la hauteur de leurs attentes, le double positionnement entre mairie centrale et mairie d'arrondissement permet d'assurer le suivi du dossier Place des Fêtes tout au long de la chaîne d'instruction au sein de l'institution, ce qu'ils nous racontent : « Quand il y a les batailles au démarrage, on a besoin des conseillers de Paris, et puis après les adjoints d'arrondissement ils peuvent continuer de suivre les projets, mais quand il y a des votes au Conseil de Paris c'est ici [à l'hôtel de ville] qu'il faut bosser, donc on se répartit les tâches. »[62] De cette manière, ils articulent différentes échelles de représentation : représentation des habitants au travers de leurs mandats, de leur groupe politique, mais également de l'association qu'ils ont fondée. Lors de nos rencontres, la formule « en tant que » est couramment employée par l'un comme par l'autre, signifiant toute la complexité de la multiplicité des positions (Dechézelles et Olive 2017) qu'ils occupent. Par le langage, l'ambiguïté du cumul d'appartenances transparaît (Augé 1994 : 85), où plusieurs rôles fabriquent une identité « relative à » une géographie, un milieu social ou une morale (*ibidem.* : 89) et qui de fait peuvent parfois être contradictoires. Leurs engagements associatifs, qui prennent racine à place des Fêtes, ont un effet de levier dans leurs deux carrières politiques en leur permettant d'accéder aux rouages de la décision politique tout en poursuivant les batailles entamées dans la sphère associative (Renaud 2001). La place représente un enjeu électoral pour les candidats aux postes d'élus, elle est un gage, et en ce sens cela résonne avec l'étymologie du mot « engagement », qui signifie l'« acte de mettre en gage, acte par lequel on cède temporairement la jouissance d'un bien à quelqu'un d'autre »[63], qui leur permet de valoriser leur engagement et leur implication sur des sujets locaux.

À une autre époque, une autre trajectoire entre en écho avec celles-ci, il s'agit de la trajectoire de l'élue à la Culture lors du mandat à la mairie du 19e arrondissement de Roger Madec en 1995. Elle nous raconte le passage de militante au Parti communiste du 19e et élue syndicaliste au poste d'élue d'arrondissement :

> « Toujours militante, au début quand je suis arrivée ici mon activité militante était plutôt orientée vers les parents d'élèves, à l'époque, et c'est la FCPE [...] Et puis petit à petit mon engagement s'est davantage tourné vers la politique, j'étais donc responsable d'un certain nombre de choses au Parti communiste dans le 19e. [...] Et donc en 1995 j'étais encore en activité, je travaillais à l'école et j'ai été élue, enfin nous avons été élus, la liste de gauche. Paris n'avait pas été gagné encore, c'était encore Tiberi, mais on a quand même gagné plusieurs arrondissements, dont le 19e. Et donc Madec m'a proposé d'être adjointe à la Culture, ce qui évidemment me convenait tout à fait. J'ai donc réfléchi un court moment, j'ai regardé ce que ça représente comme travail, et j'avais donc la possibilité de prendre ma retraite deux ans plus tôt, je n'étais pas tout à fait au bout de ma carrière et j'avais encore deux ans à faire, donc je me suis renseignée auprès du syndicat qui m'a dit : "Oui tu peux", donc je me suis dit "C'est mieux, il faut assumer", donc j'ai pris ma retraite en 1995,

61. Extrait d'entretien avec une fondatrice d'association puis élue municipale, période 2014-2020, le 05/09/19

62. *Ibidem.*

63. Définition du *Dictionnaire du Moyen Français,* https://www.cnrtl.fr/definition/dmf/engagement

> j'ai commencé tout de suite à assumer cette tâche d'élue à la Culture. » (Extrait d'entretien avec une élue d'arrondissement, période 1995-2001, le 12/12/19)

Enseignante à l'école maternelle qui se situe en contrebas de la place, elle vit dans l'un des programmes de logements construits lors de l'opération de rénovation de l'îlot en 1968. Son engagement tant militant que syndical est lié au quartier et à la place, et c'est par la visibilité qu'elle acquiert à cette échelle que lui est proposé, après son élection sur la liste commune de la gauche, le poste d'adjointe à la Culture et de responsable du conseil de quartier de la place des Fêtes. L'accointance entre le Parti communiste et la place est visible également dans l'instauration de la fête de la Saint-Jean à partir de 1974 sur la place par le parti, comme nous le raconte notre interlocutrice :

> « Alors parmi les choses qui sont intéressantes et dont je peux vous parler, qui ont lieu sur la place des Fêtes, depuis 1974 une fois par an, un samedi du mois de juin, il y a ce que l'on appelle la fête de la Saint-Jean. Alors la fête de la Saint-Jean est une fête organisée par le Parti communiste du 19e arrondissement, et pourquoi s'appelle-t-elle la Saint-Jean, parce que la première année où elle a eu lieu c'est tombé par hasard le jour de la Saint-Jean et après ben on a gardé le nom, donc les gens savent. Bah voilà, alors que ça aurait pu retomber, et c'est à l'heure actuelle, je dis bien malheureusement parce que je le regrette bien, la seule section communiste de Paris à continuer de faire une fête annuelle. [...] Tout le monde le dit, c'est une toute petite Fête de l'Huma, si vous voulez, c'est-à-dire qu'il y a des stands politiques, des stands culturels, des stands musicaux, du spectacle, de quoi manger, il y a toujours beaucoup de monde, beaucoup, beaucoup de monde, pas forcément des gens qui votent pour nous, mais ils viennent parce que c'est la fête du quartier. » (Extrait d'entretien avec une élue d'arrondissement, période 1995-2001, le 12/12/19)

La place est à cette occasion un support de visibilité du parti politique initiateur de l'événement et des personnes politiques qui s'y impliquent. Parallèlement à cela et à la même période, avec son mari, lui-même membre de l'association Place des Fêtes, le couple noue par le biais de liens de plusieurs natures un attachement social serré à la place, qui permet des franchissements de monde.

Analysée sous l'angle de l'attachement social (Paugam 2023), nous notons dans cette dynamique l'entrecroisement des liens de participation électifs, ceux qu'ils acquièrent par l'association « qui traduit un intérêt pour la vie collective de la cité » (*ibidem.* : 388) et ceux de l'appartenance à un parti politique qui leur donne accès, une fois élus, à un régime d'attachement universaliste dont la morale est civique. Paugam nous le dit : le lien de citoyenneté, qui régule le régime universaliste, doit permettre de dépasser les clivages (*ibidem.* : 132). Cependant, dans le contexte qui nous intéresse, l'entremêlement des liens sociaux qui ont permis le passage d'un monde à l'autre reste prégnant lorsque des divergences au niveau du projet se font sentir. L'allégeance au combat de l'association qu'ils ont fondée et qui a participé de leur élection nous semble symptomatique du mouvement décrit par Marc Augé d'affaissement des corps intermédiaires (1994 : 88), dans les systèmes contemporains de partis politiques, au profit de logiques d'associations.

Face à cette trajectoire, une autre apparaît à la lumière de l'opportunité professionnelle que représente l'attachement et l'implication associative à la place. Nous pouvons analyser ce phénomène

dans plusieurs trajectoires de nos interlocuteurs, au présent et par le passé. Par le passé, ce type de trajectoire nous est donné à voir par le président du groupement associatif, lors du réaménagement de la place dans les années 1990. Comme nous avons pu le voir (cf. §II.1), lors des études préalables au réaménagement, le fondateur du groupement obtient une mission pour la réalisation d'un rapport d'étude sur les attentes des riverains de la place quant à son réaménagement, s'inscrivant ainsi dans un processus où les associations à partir des années 1980 contribuent à la production de travail et d'emploi (Cottin-Marx 2019 : 87). Alors qu'il traverse une période de chômage, la réalisation de l'étude représente une opportunité professionnelle qui le valorise à l'échelle du quartier et lui donne une légitimité en transformant son engagement associatif en engagement professionnel. De cette manière, il aspire à être perçu, selon ses mots, comme « l'homme central, avec différents titres, de la place des Fêtes »[64]. Il s'institue donc « partenaire » (*ibidem.* : 88) de la Ville sur les enjeux sociaux et urbains de la place. Le rapport professionnel qu'il entretient à la place s'illustre dans son discours : « Je suis resté quand même le patron, entre guillemets, de la place pendant vingt ans »,[65] nous dit-il, relevant l'ambition professionnelle de son engagement associatif.

Cet aspect d'opportunité professionnelle par l'engagement est encore perceptible dans notre terrain au présent. En effet, grâce à deux exemples, nous démontrerons que la place est toujours, au travers de l'engagement bénévole, le lieu d'opportunité professionnelle, et que par les liens sociaux qui s'y créent elle est également l'objet de formation professionnelle.

D'une part, dans le contexte de réflexion sur la nature de la gestion du futur Capla, un interlocuteur de terrain, membre du Cafête, est contacté par les services de la mairie de Paris pour son expertise en tant que délégué régional pour l'Île-de-France de la Fédération des entreprises d'insertion, avec pour spécialité l'emploi et l'insertion. Il nous fait le récit de ce double positionnement entre identité relative à son implication associative et identité relative à son métier :

> « Moi, j'ai été consulté parce que moi, les entreprises d'insertion, je connais bien. La mairie est venue me voir pour me demander s'il y avait possibilité de créer une entreprise d'insertion sur la place pour gérer le lieu. Je les connais, car je travaille avec eux. Ils ont appris que j'étais au Cafête aussi, ils m'ont dit : "On a parlé d'entreprise d'insertion, du coup on nous a parlé de vous", parce que [le Collectif Projet] me connaît, du coup ça s'est connecté comme ça, et j'ai dit : "Un truc d'insertion, c'est une bonne idée", parce que c'est un projet qui est à la fois économique et solidaire, mais le problème c'est l'économique parce que le solidaire on l'aura, on trouvera des animations à place des Fêtes. » (Extrait d'entretien avec l'un des membres de l'association Cafête, période 2008-2020, le 17/11/18)

Dans son cas, la place n'est pas le support d'une professionnalisation, mais à l'inverse sa pratique professionnelle alimente et diversifie son implication au sujet de la place. Ici se mêlent ses deux identités. Nous percevons la difficulté d'agir à titre individuel en étant partie prenante d'un collectif, et l'éventualité d'un conflit d'appartenance, au sens où son avis en tant que professionnel sur la gestion

64. Extrait d'entretien avec le président du groupement associatif, période 1979-2000, le 10/09/19

65. *Ibidem.*

du Capla et la position de l'association dont il est membre ne sont pas nécessairement identiques. Nous proposons pour cela de parler d'identité concentrique où des liens de différentes natures s'imbriquent (Paugam 2023). Par son travail, il crée des contacts entre la mairie et des entreprises d'insertion qu'il connaît, tout en cherchant à préserver le travail effectué par l'association pour imaginer une gestion. Ses compétences professionnelles influencent sa pensée de la gestion, le rendant conscient qu'un modèle entièrement bénévole n'est pas réaliste. La double posture dont il nous fait part éclaire la relation qui se noue à propos de la place et plus particulièrement du Capla entre compétence professionnelle et savoir-faire associatif. Dans ce cadre, le savoir-faire associatif, pour être pris en compte, doit se « structurer » et se « professionnaliser » afin d'échanger avec « des interlocuteurs qui sont des techniciens, des professionnels, des experts, toi tu es expert de rien, tu es expert de ton cadre de vie, du lien social, de choses comme ça »[66], comme il nous le dit. Ainsi nous percevons la nécessité de traduire les expériences bénévoles en compétences, pour les valoriser dans d'autres mondes.

D'autre part, au cours de notre enquête, nous avons observé qu'à trois reprises la structure sociale de la place a fait l'objet d'études en vue de formation pour les acteurs locaux impliqués dans le tissu social de la place[67]. Dès le premier mouvement associatif sur la place, en 1971, l'implication dans l'association offre une opportunité professionnelle à l'une de ses fondatrices. Alors que Place des Fêtes Avenir (PFA) naît, sa vie professionnelle n'a pas commencé. Prise dans l'engouement associatif, son implication dépasse le cadre bénévole comme elle nous le raconte :

> « J'ai été bénévole longtemps, mais à un moment donné j'ai été secrétaire à mi-temps, je dois toucher une retraite de 3,50 € grâce à PFA. Au début j'étais secrétaire et après j'étais animatrice, c'est là que j'ai travaillé à PFA, j'ai passé le certificat d'aptitude aux activités socio-éducatives (CAPASE) parce que justement il fallait quelqu'un de diplômé pour obtenir les subventions diverses et variées. Pendant ces années-là, j'ai fait cette formation. » (Extrait d'entretien avec une des fondatrices de l'association Place des Fêtes Avenir, période 1968-1981, le 18/12/19)

Aussi elle met à profit son engagement associatif pour se former. De cette façon, l'association permet la professionnalisation par la formation de ses membres, et inversement cette professionnalisation donne à l'association une légitimité pour prétendre à des subventions et à une reconnaissance de son utilité au niveau institutionnel.

Parmi nos interlocuteurs au présent, deux d'entre elles, l'une membre du Cafête et l'autre coordinatrice socioculturelle du CHU Jean-Quarré, suivent une formation professionnelle. Pour toutes les deux, le sujet de la place des Fêtes fait partie intégrante de leur mémoire professionnel. Le lieu constitue le contexte géographique et social de leurs réflexions. Ces mémoires sont produits dans le cadre d'une formation au Centre d'économie sociale (Cestes) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). La première habite le quartier depuis 2011 et, suite à un « burn-out professionnel », s'engage au sein

66. Extrait d'entretien avec l'un des membres de l'association Cafête, période 2008-2020, le 17/11/18

67. De nombreux autres mémoires et études ont eu pour sujet la place des Fêtes, notamment dans des disciplines urbaines. La plupart ont été récoltés par la Maison de la Place des Fêtes et sont disponible en ligne, sur leur site.

d'associations locales. Au fur et à mesure, elle se met à occuper une place de plus en plus importante parmi les membres du Cafête, et dans le même temps elle fait le projet de se réorienter professionnellement. Pour cela, elle fait de la place des Fêtes l'ancrage territorial d'un projet associatif qu'elle développe au sein de sa formation.

> « En fait, moi, je monte ma propre structure, je monte ma propre association de cohabitation intergénérationnelle, très centrée sur la place des Fêtes et avec propositions d'atelier, du faire ensemble, et des animations en fait, avec ce réseau de personnes qui vivent la même chose autour de la place des Fêtes, ce qui serait une sorte de conciergerie, qui pour l'instant se limite à ma liste de bonnes adresses qu'on partage. Ma liste est très ancrée territoire, sur le territoire de la place des Fêtes, mon asso est hébergée à la Maison de la Place des Fêtes. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 2011-2020, le 28/03/19)

De son ancrage sur la place elle fait une opportunité professionnelle, employant ses savoirs d'habitante pour les valoriser dans un objectif professionnel, par une « action recherche » comme elle la nomme. La place, dans le cadre de sa formation professionnelle, lui sert de socle pour cultiver des liens sociaux de participation élective (Paugam 2023) au sein de plusieurs associations, dont la Maison de la Place des Fêtes et le Cafête, dans l'intention de nouer des liens professionnels. Au fil de mon terrain, je la croise à de nombreux événements publics ayant pour sujet la place et de manière plus générale la politique municipale, qu'il s'agisse de réunions publiques, de réunions de bailleurs ou des vœux du maire du 19e arrondissement, au cours desquels elle scrute les leviers d'ascension professionnelle, se présentant en tant que productrice de services auprès de la sphère municipale, selon un processus de professionnalisation (Godbout 2007 : 225). Sa participation au dispositif institutionnel de projet de réaménagement de la place alimente son implication et accroît son désir de professionnaliser son engagement associatif en créant sa propre structure associative à l'échelle locale, suivant ainsi un processus que nous qualifierons d'émulation, la possibilité de l'un entraînant la possibilité de l'autre.

De son côté, la coordinatrice socioculturelle du CHU se met à fréquenter le quartier pour des raisons professionnelles. Auparavant, elle ne connaît pas la place et elle nous raconte en avoir une image plutôt négative. En prenant ses fonctions en 2016, elle apprend à la fois à connaître ce nouveau métier et à connaître le quartier. Par son récit professionnel, nous proposons d'interroger la place qu'occupe le quartier dans la pratique professionnelle au CHU, au sens où par son travail elle est sollicitée pour créer ou entretenir des liens entre ces deux espaces, et la manière dont cette pratique devient le sujet de sa formation. Lors de notre entretien, dans le petit bureau qu'elle occupe à côté de l'entrée, elle nous raconte : « En fait, la direction a décidé de créer un poste plus de terrain, qui est coordination culturelle, sur le site de Jean-Quarré, lié vraiment à la spécificité de ce centre et en lien avec l'histoire du quartier, suite à l'occupation. »[68] Sa trajectoire professionnelle la mène du monde culturel au monde social, et l'ouverture du CHU Jean-Quarré avec Emmaüs Solidarité en février 2016 en constitue le tournant.

68. Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré , période 2016-2020, le 25/10/18

> « Donc voilà, j'ai été engagée par Emmaüs, premier poste de coordination socioculturelle, mais je suis arrivée ici en même temps que les hébergés, je n'avais jamais travaillé dans le social d'urgence… Je ne connaissais pas le public migrant, je ne connaissais pas la place des Fêtes, je ne connaissais pas l'histoire du squat… Un peu boum, dans le bain, jetée dans le bain, et du coup ça c'est assez passionnant. » (Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 25/10/18)

Dans le même temps, elle entame également la formation Cestes. Le choix de son sujet pour sa formation professionnelle naît donc des liens qu'elle tisse avec d'autres acteurs du quartier, professionnellement, elle nous l'explique :

> « La dynamique citoyenne de la place des Fêtes comme sujet de mémoire, parce que pour moi c'est un vrai appel d'air, c'est un souffle, grâce à ce territoire, à cette ouverture […] sur mon mémoire, c'est plus de me dire de quelle façon finalement des projets comme le CHU se montent, ou pas, en concertation avec les gens qui vivent, en s'appuyant sur mon expérience et mon expertise sur les projets qui se mènent avec les structures locales. » (Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 25/10/18)

Sa formation, payée par Emmaüs, a pour objectif de l'encourager à être porteuse de projets socioculturels pour le compte d'Emmaüs. Aussi, dans ce contexte, le quartier de la place des Fêtes fait office de lieu d'expérimentation de pratiques et de lieu d'amplification des compétences professionnelles. La place et les dynamiques qui s'y déroulent occupent un rôle structurant dans sa réflexion et dans son orientation professionnelle. De fait, son travail consiste à entretenir « la dynamique citoyenne » qui s'est créée autour du squat Jean-Quarré lors de l'occupation illégale, tout en « faisant un projet qui permet aussi de rassurer les gens sur "OK, ça ne va pas être le même bordel que ce que vous avez vécu" »[69], comme elle nous le dit. En ce sens, elle est, de notre point de vue, chargée de l'héritage, celui que l'on choisit (de Biase 2014), de ce pan de l'histoire du quartier. Il s'agit de gérer l'interface, « un projet dedans-dehors, ouvrir le plus possible aux gens du quartier et, nous, aller vers l'extérieur et tout ça »[70], entre intérieur et extérieur, un extérieur qui peut à la fois appartenir au proche, le quartier de la place, et au lointain, la ville et l'opinion publique. À la situation d'urgence qui a marqué les premiers temps du squat par les migrants se superpose un temps plus lent de l'inscription dans le territoire, qu'elle porte par son le rôle de coordinatrice socioculturelle. Cela correspond également avec un changement de pratique attendu de la part de « voisins » venus proposer leur aide.

> « On était assez attendus dans le quartier… Emmaüs qui rouvre… Tout ça sachant qu'Emmaüs c'est quand même super critiqué, de la part de toutes les assos qui se sont montées suite au squat de Jean-Quarré, que ce soit La Chapelle Debout, le BAAM… Parce que, effectivement, on travaille avec l'État et avec la mairie. Donc finalement, les gens qui étaient plutôt mobilisés et militants, bon bah voilà, ça correspondait pas à leurs valeurs. Et après, des gens qui s'étaient vachement mobilisés, c'était sur des actions assez simples du

69. *Ibidem.*

70. *Ibidem.*

type venir faire la distribution alimentaire, apporter des vêtements, faire du tri de vêtements, des choses comme ça. Sauf qu'ici ce n'est plus ça que l'on demande, et moi du coup c'est vrai qu'au début j'étais bien en mal de dire… Quand les mecs me disaient "Moi je veux être bénévole, qu'est-ce que je peux faire ?", je leur disais "Bah en fait ça va dépendre de toi, tes compétences, est-ce que tu as envie de donner des cours de français, est-ce que tu fais du dessin pour animer un atelier dessin ?", enfin je ne sais pas, des trucs plutôt avec une proposition qui doit venir de vous, concrètement. Et finalement ça c'est hyper dur, parce que c'est des professionnels qui viennent avec un projet, mais qui ne veulent pas le faire bénévolement. » (Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 25/10/18)

Ce changement de tâches attendu de la part des bénévoles témoigne d'un brouillage des codes, au sens où le bénévolat attendu n'est plus celui d'actes de solidarité, mais celui de porteur de projet, capable de mettre à profit ses compétences singulières pour proposer une activité qui s'inscrit dans le champ de l'animation, qu'elle soit culturelle ou autre. Cet aspect nous est donné à voir lors de notre rencontre avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré. Après m'être présentée à l'accueil, je la rejoins en bas, dans la cour, où elle est en plein atelier film. Je patiente le temps qu'elle finisse de jouer une scène, avant de remonter ensemble dans son bureau pour entamer la conversation. Quelques minutes après le début de la discussion, nous sommes interrompus :

Quelqu'un toque à la porte, c'est Mathieu du Cafête qui passe demander des nouvelles de sa proposition d'atelier, il est passé à l'improviste pour savoir où ça en était. Elle lui explique qu'elle avait essayé de faire financer l'atelier par une fondation, mais qui ne finance que des projets de culture-culture, et donc que ça n'est pas assez en lien. Il s'adresse à moi :

Mathieu : « On devrait peut-être faire une action ensemble, on devait fabriquer un vélo-mixeur pour les migrants. »

J : « Je ne sais pas ce que c'est qu'un vélo-mixeur. »

Mathieu : « C'est un avant-goût de la postapocalypse quand on n'aura plus d'électricité, quand Trump et Kim Jong-un auront appuyé sur le bouton et qu'il faudra quand même se faire des smoothies. »

Notre conversation dérive sur la loi qui vient de passer sur l'interdiction des pailles, la coordinatrice socioculturelle blague sur l'incohérence d'un smoothie sans paille… Et Mathieu rebondit en s'adressant à la coordinatrice socioculturelle :

Mathieu : « Ça ne t'empêche pas de faire plein de trucs, j'ai vu. »

La coordinatrice socioculturelle : « Ouais, mais ça, c'était un super lien avec vous, un moyen d'aller sur le quartier, de se déployer un peu. »

Mathieu : « Ça ne faisait pas de lien avec le Cafête… Non, le fait de signer une convention avec toi, c'est qu'il y a surtout l'aspect cadre. Ça donne un cadre, c'est pour ça que venir sans cadre je le sens moyen. »

Sur ces paroles, Mathieu se dirige vers la porte.

Mathieu : « Bon après-midi, salut, au prochain Cafête le 15. »

La coordinatrice socioculturelle : « Et alors tu sais que pour le 15, les Mères en Place sont venues me voir parce qu'elles m'ont dit qu'elles voulaient faire un cadeau aux réfugiés de Jean-Quarré, elles viennent faire une grosse fête ici, du coup il faudrait essayer de mutualiser. »

Mathieu : « Carrément il faut que j'en parle, ça ne peut être que le 15 ? Ou alors nous on s'incruste. »

> La coordinatrice socioculturelle : « Bah incrustez-vous, ça a plus de sens parce qu'elles viennent faire à manger, mafé tout ça, elles vont cuisiner là-haut, je leur ai dit : "Essayez de motiver vos fils pour qu'ils viennent faire un peu de musique", et tout ça.
> (Extrait d'entretien avec la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré, période 2016-2020, le 25/10/18)

La relation d'échanges que nous pouvons comprendre de cet extrait de terrain révèle plusieurs niveaux d'interaction de la part de l'association Emmaüs : d'individu à individu, de professionnel à professionnel, sur des aspects concrets d'animation, financier et employant des compétences qui nécessite un cadre. Dans ce contexte, l'association n'est pas seulement productrice de travail en tant que « créateur d'emplois » (Cottin-Marx 2016 : 169), elle est également cliente d'une production externalisée d'activités d'animation. En parallèle de cela, et de manière plus diffuse, l'association Emmaüs en tant que lieu d'hébergement de personnes entretient des relations de voisinage avec d'autres locaux, dans une sphère davantage domestique, comme le démontre la fête que veulent organiser les Mères en Place en cadeau, travaillant alors à fabriquer un espace habité par l'établissement de liens (Besse 2013). Par la manière dont elle raconte son engagement professionnel au travail, la coordinatrice nous permet de comprendre la négociation qui se joue entre ces « valeurs » personnelles et les actions professionnelles qu'elle réalise pour l'association pour laquelle elle travaille. Cette tension devient le sujet central du mémoire qu'elle réalise dans le cadre de sa formation.

En observant la fin du processus de participation au réaménagement de la place, nous constatons un effet d'éparpillement du public suivant trois directions que nous avons décrites. La première direction, réalisée par une association, est de s'échapper par la construction de son propre outil d'animation de l'espace public. La seconde direction collective est également une dissémination qui a pour effet d'élargir son champ d'implication sur d'autres sujets. La dernière direction décrite est individuelle, nous l'avons observée chez certains de nos interlocuteurs de terrain qui emploient le réseau local qu'ils ont constitué pour infléchir leurs trajectoires professionnelles. Au travers de ces différentes trajectoires, nous constatons qu'à l'image de « l'enrichissement cognitif » décrit par Mazeaud et Talpin sur les budgets participatifs (2010 : 371), le milieu associatif qu'abrite la place des Fêtes est le terreau de bifurcations (Talpin 2006 : 28) professionnelles individuelles par l'acquisition des connaissances dans l'expérience collective. Ces bifurcations peuvent se manifester de manière temporaire avec un déplacement d'acteur, de bénévole à professionnel, ou de manière plus permanente, comme une évolution, que ce soit pour changer de monde ou pour changer de domaine d'expertise. Par l'unité de lieu que représente la place, nous constatons que la professionnalisation de la pratique associative par différents leviers n'entraîne pas de dissociation (Godbout 2007 : 226) des liens sociaux, comme le rapporte Jacques T. Godbout dans *L'Esprit du don*, mais au contraire renforce les liens, les valorise, et permet, par eux, aux acteurs de développer des compétences dans d'autres domaines.

3. Relation aux histoires

Tout au long de notre enquête, qu'elle soit ethnographique ou archivistique, notre cheminement a été émaillé par les productions écrites de récits à propos de la place. Nous souhaitons donc revenir sur cet aspect singulier de la mise en récit par les acteurs locaux au travers de la création de journaux locaux narrant leurs expériences particulières ou collectives durant les périodes de transformation urbaine. Pour cela, nous nous appuyons sur les journaux produits simultanément ou consécutivement aux aménagements pour comprendre quelles images du quartier sont données à voir et quels récits sont donnés à entendre. Nous nous sommes d'ores et déjà appuyé sur certains d'entre eux pour raconter à notre tour la construction sociale du quartier (cf. §II.1 et II.2), aussi il s'agit à présent de les analyser non pour les informations qu'ils nous donnent, mais pour le récit de la place et de ses habitants qui y est raconté, et également pour comprendre l'imaginaire qu'ils alimentent. De l'étude des récits faits depuis la place et pour la place, nous nous intéresserons à la transmission des histoires lorsque celles-ci fabriquent des mythes. En considérant que passer d'un récit oral à un récit écrit modifie les histoires : « L'écriture ne permet pas seulement l'enregistrement, mais aussi la réorganisation de l'information. » (Goody 1977 : 46) Comment les différents récits faits de la place sont-ils transformés en histoires et de quelle manière la construction de certaines d'entre elles arrange le passé (Robertson 2021) pour contribuer à ce que nous proposons d'analyser comme des mythes (Augé 1994) dont il nous est possible de percevoir des traces au présent ? Pour cela, nous mettrons ces récits écrits d'expérience vécues en perspectives avec d'autres, qui pour leur part emploient la fiction pour raconter. Grâce à ces seconds types de récits, nous pourrons appréhender la charge symbolique qui est perçue de l'extérieur et transmise au travers de la place. Dans le même temps, nous nous interrogerons sur les corrélations que nous percevons entre ces mythes et la communication institutionnelle à propos de la place. De quelle manière l'imaginaire, que ces mythes suggèrent, est employé pour alimenter et promouvoir des façons de penser et de projeter l'espace public ?

Fabriquer le médium

Le premier journal que nous rencontrons dans notre enquête est fait par l'association Place des Fêtes Avenir (PFA) pour marquer sa résistance à la transformation urbaine du quartier en date d'octobre 1973. Simplement nommé *Place des Fêtes*, le premier numéro de quelques pages assène en édito la question « Un journal pour quoi faire ? » et y répond :

> « Il fallait en finir avec le secret soigneusement maintenu autour de projets appelés à bouleverser la vie de plus de 5 000 personnes. Il fallait que la population du quartier sût à quelle sauce on s'apprête à les manger. Il fallait que les promoteurs et les pouvoirs publics fussent avertis des besoins que cette population entendait bien faire prendre en considération. »[71]

71. Journal *Place des Fêtes* n° 1, octobre 1973, p.1. AdDU 4111W1240

Le ton est donné : l'association, par la création de ce médium, entend diffuser l'information auprès de ses lecteurs, et le journal est un moyen d'action [fig. 3]. Dans le texte d'introduction, l'association explique le caractère collectif que revêt la création d'un journal pour fédérer les formes individuelles de refus de l'opération de construction.

De cette manière, l'association médiatise son action et ses activités et se donne à voir à un public de lecteurs. Imprimé les dimanches dans les locaux du journal *Libération* grâce à la présence parmi ses membres d'un journaliste y travaillant, l'association en produira une quinzaine à un rythme d'abord mensuel puis de manière plus inégale, relatant au fur et à mesure l'avancement du projet de rénovation et les combats portés par l'association. Ce premier numéro, vendu à 1 500 exemplaires[72], est disponible le dimanche sur le marché de la place des Fêtes et dans les différents locaux mis à disposition de l'association par la Sagi le long de la rue du Pré-Saint-Gervais, dans l'attente de leur démolition. Les numéros produits par l'association entre 1973 et 1977 s'organisent autour d'un thème central en résonance avec l'actualité de l'avancement du projet de rénovation travaux – plan de rénovation, construction d'une école, disparition des commerces de proximité… – auquel s'ajoutent plusieurs rubriques qui varient d'un numéro à l'autre, tantôt informations sur les activités proposées par l'association, tantôt témoignages d'habitants ou d'associations du quartier. Les articles sont rédigés principalement par des membres de l'association.

Au fil des numéros, la relation entre l'histoire de la place et son avenir se tisse. Dès le premier numéro, le constat de la « mort d'un village » et le témoignage d'un habitant du quartier depuis soixante-trois ans relatent la disparition en cours. Le deuxième numéro[73], qui donne à voir le plan de rénovation prévu et acte la demande de Maison pour tous, interroge le futur en cherchant à le conjuguer au présent pour comprendre les implications du projet sur la vie des habitants. Lorsque le sujet de la disparition des boutiques occupe la première page[74], la question pointe l'avenir : « Hier 193 commerçants, aujourd'hui le désert… et demain ? » Le numéro suivant, le numéro 5, paraît le 1er mai 1974 et fait le récit de la visite du représentant du préfet de Paris dans le quartier, ici le présent domine. Les numéros suivants oscillent entre une vision nostalgique de la place au travers par exemple de l'article « Les fêtes, ici, une tradition… », qui relate une partie de l'histoire des pratiques de la place, et de celui à propos de la redécouverte, suite à une démolition, du monument le regard de la Lanterne et ainsi d'une partie de l'histoire des sources de Belleville[75], et une vision de l'avenir incertain tant de l'association que du projet de réaménagement et particulièrement de la question de la Maison de quartier (cf. §I.1 et §II.1).

Peu à peu, les articles des journaux s'attachent principalement à des récits au présent, relatant les luttes au jour le jour[76] et l'actualité des actions menées par l'association et par d'autres[77], sur des combats

72. Comme le signale le n° 3 paru le 6 janvier 1974, AdPfa

73. Paru le 25 novembre 1973, AdPfa

74. Le n° 4 paraît le 3 mars 1974. Le numéro précédent, le n° 3, paru le 6 janvier 1974, a pour sujet principal la construction de « l'école rose » et donne la parole à des institutrices et des parents d'élèves du quartier ignorant l'avenir qui les attend. AdPfa

75. N° 6 qui paraît en juin 1974 et n° 8 paru le 8 décembre 1974. AdPfa

76. Suivant particulièrement les demandes d'obtention d'une Maison de quartier, n° 9 du 26 janvier 1975 récapitulatif des démarches entreprises auprès du préfet pour la réalisation de la Maison de quartier. AdPfa

77. Reportage lors de manifestations locales ,n° 12 du 15 juin 1975, Annuaire des associations de proximité et de sujets et leur actions, n° 13 du 30 novembre 1975. AdPfa



PLACE DES FETES

n°1 25 OCTOBRE 1973 1 F.

Sous des tonnes de béton...

Mort d'un village

SUR ce livre blanc que nous avions mis à la disposition du public hors de notre exposition "La place des Fêtes aujourd'hui et demain", un visiteur avait écrit : "Nous refusons toute participation à vos constructions non conformes au bonheur des individus. Population traumatisée ; heurtée de front par l'urbanisme du mépris."

Mais cette forme individuelle de refus ne constitue-t-elle pas un aveu d'impuissance ? L'objection aussi vaguiste soit-elle,pèse de peu de poids sur les destinées du quartier. Les édificateurs de tours n'ont pas pour principal souci de recueillir l'assentiment préalable des populations qu'ils entendent étouffer !

Place des Fêtes-Avenir, ce fut à l'origine quelques habitants du quartier qui refusèrent la passivité, le fatalisme à quoi pourtant bien des choses nous conduisent.

Il fallait en finir avec le secret soigneusement maintenu autour de projets appelés à bouleverser la vie de plus de 5 000 personnes . Il fallait que la population du quartier sût à quelle sauce on s'apprêtait à la manger. Il fallait que les promoteurs et les pouvoirs publics fussent avertis des

Un journal pour quoi faire..?

besoins que cette population entendait bien faire prendre en considération.

Parmi ces besoins, il en est un qui devait très vite apparaître dominant : des loisirs, des prétextes à se retrouver, à se tenir bien dans son quartier, son village. Ca aussi, c'est de l'urbanisme.n'en seront surpris que ceux qui n'ont connu la place des fêtes au temps de sa dizaine de bistrots, avec les joueurs de cartes et ses accordéonistes . Place des Fêtes-Avenir entreprit donc d'animer-réanimer cette vie de quartier mise en péril par la rénovation.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Peut-on affirmer qu'à la suite de nos démarches les promoteurs et les pouvoirs publics sont décidés à tenir compte des désirs des habitants du quartier ? Peut-on en particulier voir se réaliser dans un avenir proche cette maison de quartier sans quoi notre animation est condamnée à végéter ? Nous en avons fait la demande, on nous en a fait la promesse . Là s'arrêtent nos garanties ; nous avons sans doute obtenu jusqu'à présent ce que notre poids nous permettait d'obtenir. Mais si nous sommes 5 000 , 5 000 à réclamer notre dû, alors nous l'obtiendrons.

Nous avons créé ce journal pour que le quartier tout entier se mobilise . A vous la parole !

Place des Fêtes-Avenir

Sous des tonnes de béton...

Mort d'un village

LA place des fêtes c'était "un secteur désolé" qu'on ne révove "qu'au compte-goutte" Tel était l'avis qu'un journaliste du "Monde" exprimait récemment.

Descille la place des fêtes d'autrefois ? Ce n'est en tout cas pas l'avis de ceux qui y vivaient : "C'était un vrai village, cette place ; on s'y connaissait tous." "C'était un quartier qui méritait bien son nom !"

Il y avait le kiosque , et autour de ce kiosque , les arbres , autour des arbres la place, avec ses petites boutiques, ses bistrots et puis les petites rues bosselées, les maisons basses quelques très vieilles façades encore belles. Emarger du métro vers 6 heures et 18, sept heures du soir après une journée de travail à l'usine ou dans un bureau de ces quartiers désolants qu'on dit beaux, c'était vraiment rentrer chez soi ; on rencontrait des voisins , on avait un peu envie de s'attarder de boire un verre...

(suite p.4)

Mort d'un village

Attendrissement facile . Et les taudis ? Le surpeuplement ? L'insalubrité ? La tuberculose (oh oui ! encore...) ? L'alcoolisme ? Tout cela existait aussi dans les hauts de Belleville; personne ne le contestera. La misère est folklorique quand on vient la voir en touriste . Mais, précisément des touristes il n'y en avait pas. Tous ceux qui parlent avec émotion du charme de la place des Fêtes telle qu'ils l'ont connue naguère sont les premiers à se souvenir aussi de son insalubrité. Mais ils vous diront bien vite que raser un village comme on est en train de le faire pour le "rénover", c'est vraiment jeter le bébé avec l'eau du bain ! il fallait restaurer , réhabiliter , c'est-à-dire remettre en état les immeubles,les appartements assainir , moderniser tout en conservant intacte la population,comme cela se fait couramment au Québec, comme on a commencé à le faire à Grenoble , dans le quartier de Très-Cloîtres. Cela demandait juste un sens profond de la démocratie, beaucoup de goût et d'intelligence , toutes qualités qui ne sont sans doute pas les mieux partagées.

Aussi bientôt ils arrivèrent , les rénovateurs, les champions du "fonctionnel socialement harmonieux".

Rendement

Il faut lire le compte-rendu de la séance du 21 décembre 1957 , au cours de laquelle fut décidée la rénovation : lyrique!

Quand M.Ihuais parle d'augmenter le "rendement" de logements à l'hectare on nous assure que "l'initiative privée trouvera son intérêt" à l'opération, on est tout ému d'émotion !

Pourtant le projet initial avait un mérite considérable : il prévoyait expressément le relogement sur place de toute la population!"J'ai dit, précise M.Ihuais,que l'opération donnerait 10.000 pièces de logement au lieu des 2.777 actuelles ; c'est dire que toute la population sera relogée sur place." Affirmation bien imprudente : sur les 7.000 habitants que comptait le quartier en 1968 , 10 % seulement seront relogés sur place : à peine 200 familles. 35% seront relogés dans le 19e ou le 20e arrondissement , et 55 %, plus de la moitié, iront dans les autres arrondissements de Paris ou seront expédiés en banlieue -jusqu'à Trappes pour certains, trois heures de transport par jour- ou en province. Ces chiffres accablants suffiraient à eux seuls à condamner l'opération "rénovation".

Déportés

Faut-il préciser qui l'on a ainsi déporté ? La population la plus modeste évidemment. Ceux dont M. Chalendon,du temps qu'il était ministre , disait que leurs petits loyers faisaient d'eux les bénéficiaires d'une rente de situation... Pourtant le projet de rénovation prévoit 30 % de HLM ; ce n'est pas si fréquent dans Paris. Mais combien coûte aujourd'hui un appartement en HLM ? 430 F par mois pour un P3 . Si l'on devait s'en tenir au chiffre qui veut que le loyer représente 12 % du budget mensuel, cela supposerait un revenu de 3,600 F : plus d'OS place des Fêtes ! Ce n'est sans doute pas fortuit : blanchir la "Butte rouge" c'est un rêve qui a maintenant plus d'un siècle.

Il est un autre secteur de la population dans lequel l'élimination des plus pauvres a fait des ravages : les artisans et les commerçants. En 1959 on comptait 529 boutiques, ateliers et petites entreprises ; un chiffre considérable... Combien survivront à la Rénovation, personne ne peut le dire précisément.Bien peu en tout cas ; beaucoup de ces affaires n'étaient, en effet , guère rentables selon les normes actuelles et se contentaient de faire vivre leurs propriétaires tout en rendant d'importants services à la population ; A la retraite tout ce monde-là ! ou en exil, comme ce petit cordonnier de la place même qui a dû se replier rue Ihouaia, une rue sans passage, sans marché , sans promesses. C'est ainsi qu'on transforme un quartier vivant en dortoir.

Roses

Profondément atteint dans sa population, le village le sera encore plus dans son architecture.On a délibérément méprisé ce qui faisait l ' originalité, l'harmonie de ce quartier pour n'en retenir que le caractère parfois insalubre. N'est-il pas lamentable que les partis pris architecturaux aient été ici pratiquement les mêmes qu'à Curial , où il n'y avait auparavant que des gazomètres, que dans la ZUP de telle commune de la banlieue nord , où il n'y avait que des champs de betteraves ? Même rectitude de lignes , même goût agressif pour les tours, même pauvreté d'imagination. Là où s'élèvent maintenant un alignement de "boîtes à chaussures", rue de Bellevue,il y avait auparavant des jardinets, avec des roses trémières. Mais sait-on seulement ce qu'est une rose trémière, à la SAEI ?

On y sait en tout cas ce qui est rentable et ce qui ne l'est pas ; à preuve la soudaine disparition dans les plans, du centre socio-culturel pourtant prévu à l'origine. Un centre culturel,c'est ? cher, ? remuant (ou vice-versa).... On ne s'étonnera donc pas qu'il ait été de la première charrette. Sans l'action de Place des Fêtes Avenir, ce centre n'aurait jamais vu le jour . Et encore aujourd'hui,en dépit de quelques promesses , la partie est loin d'être gagnée.

Il est en tout cas significatif de constater que dès qu'il s'est agi de supprimer une partie des équipements collectifs , pour cause de rentabilité, on a choisi de sacrifier le centre socio-culturel, que nous préférons quant à nous appeler "Maison de quartier".

Ainsi, en même temps qu'on anéantit systématiquement tout ce qui donnait sa vie au village des Fêtes, on voudrait maintenant nous priver des moyens nécessaires pour tenter de retrouver malgré tout une vie communautaire minimale sans laquelle il n'est pas de vie sociale possible.

Dangereux ça ! la vie sociale ....

Mais ça ne se passera pas comme ça !

M.G.

Vous l'avez lu, qu'en pensez-vous ? Dites-le-nous !

Place des Fêtes
6, rue des Annelets
PARIS-19e
Directeur de la Publication.
Serge Bossu
Imprimerie IM.PO.
65, rue du Fg-Saint-Denis
PARIS-10e

[fig. 3] Première et dernière page du journal *Place des Fêtes* n°1, octobre 1973

culturels sociaux et politiques à l'échelle de la ville mais aussi internationaux[78]. Les sujets d'articles répondent de plus en plus à des situations d'urgence, que ce soit pour donner une information ou faire état d'une actualité, la situation urbaine du quartier est de moins en moins sur le devant de la scène, seules les péripéties de la demande d'obtention d'une Maison de quartier perdurent, racontant par le détail l'avancement, ou non, des dossiers et procédures en cours.

Le numéro 16 du 6 février 1977 du journal reprend en main le sujet urbain, montrant sur la double page centrale le plan de la rénovation de l'îlot et décrivant dans le détail l'état des constructions et leur avancement prévu pour l'année en cours et la suivante, ainsi que la démonstration de la capacité de PFA à gérer la Maison de quartier : « Six années de lutte ont bien montré que c'était possible » titre un supplément au journal n° 16. Une fois de plus (cf. §II.1), l'association comble les manques qu'elle perçoit et informe les riverains de l'avancement du programme de l'opération de rénovation. En effet, le journal représente le moyen de diffusion de l'information à l'échelle du quartier et pour le quartier, se substituant à une communication inexistante de la part de l'organisme rénovateur et des pouvoirs publics. Par l'accumulation des récits à ce propos, une histoire se raconte en même temps qu'elle s'inscrit, jusqu'à devenir témoignage. Poursuivant néanmoins une volonté de projeter son action dans l'avenir, le journal fait de l'élection d'un maire pour Paris l'objet du numéro suivant[79], en interrogeant chacun des candidats aux postes de conseiller de Paris de leur circonscription sur le sort qu'ils réservent aux demandes de l'association en cas de victoire. De cette manière, l'association cherche à se ménager une place dans un avenir proche, donnant à voir l'enjeu performatif de s'inscrire au futur. En octobre 1977, le journal *Place des Fêtes* change de nom et de format : après dix-neuf numéros ayant en moyenne une dizaine de pages et vendu 1 franc, il devient gratuit et est réduit à deux pages. Il se veut davantage ouvert sur le quartier comme il est écrit dans la première édition de *PFA Info*. Si dans les numéros qui suivent les sujets de lutte font toujours l'actualité, l'accent est mis en priorité sur les événements et se centre sur la vie de quartier au présent, les fêtes et les activités associatives. En avril 1978 *PFA Info* annonce que des pistes de réflexion sont lancées pour la création d'un nouveau journal de quartier, *Quartiers libres*, autonome par rapport à l'association PFA et qui traiterait du quartier étendu, de Belleville à la place des Fêtes. Le premier numéro de *Quartiers libres* paraît le 1er juin 1978[80] tandis que le dernier numéro de *PFA Info*, sans qu'il soit annoncé comme tel, paraît le 31 mai 1980. Ce dernier numéro fait œuvre de mémoire en retraçant les combats de l'association depuis 1971. La création de ce premier journal nous raconte la nécessité pour les acteurs locaux de publiciser le combat pour le faire exister, dans une lutte qui est non seulement urbaine mais également historique, au sens où elle se fabrique par les histoires qu'elle est capable de générer et de donner à lire à un public (Robertson 2021).

78. N° 3 paru le 6 janvier 1974, n° 10 du 9 mars 1975, n° 11 du 19 avril 1975 Une semaine de soutien au peuple chilien suite au coup d'État contre le président Allende, n° 14 du 29 février 1976 Les menaces de fermeture d'un théâtre et le projet puis l'ouverture de la nouvelle école rue Eugénie-Cotton. AdPfa

79. Journal de PFA n° 17 du 6 mars 1977. AdPfa

80. La publication du journal *Quartiers libres* s'arrête en 2008 avec le n° 106.

Bien des années plus tard, lors d'un événement organisé par le Cafête au kiosque du square de la place des Fêtes en octobre 2019, l'une de nos interlocutrices de l'association nous raconte la transmission du premier journal de PFA :

> « L'autre jour, au Cafête, il y a une dame qui est passée, une dame bien âgée qui a toujours vécu dans le quartier… On n'a pas eu le temps de discuter, mais elle nous avait amené un numéro d'un journal créé par les habitants en 1973. Les quelques phrases que j'ai lues, bah rien n'a changé… Mais c'est quand même vachement important de savoir ce qu'il s'est passé avant nous, on a une connaissance tout à fait partielle. C'est quand même des générations qui se sont croisées. » (Extrait d'entretien avec l'une des membres de l'association Cafête, période 1998-2020, le 24/10/19)

Les journaux sont un moyen de laisser une trace et, avec le temps, ils deviennent mémoire transmissible d'une génération à l'autre. Ils communiquent des symboles qui fabriquent, par le récit, une conscience sociale, comme nous l'explique John Dewey :

> « À leur tour, les symboles dépendent de la communication et la favorisent. Les résultats de l'expérience collective sont analysés et transmis. On ne peut se transmettre les événements de l'un à l'autre, mais on peut partager des significations par le moyen des signes. Les besoins et les impulsions sont donc attachés à des significations communes. Par là, ils sont transformés en désir et en but ; puisqu'ils impliquent une signification commune ou mutuelle, ils font apparaître de nouveaux liens et convertissent une activité collective en communauté d'intérêt et d'effort. C'est ainsi qu'apparaît ce que l'on peut appeler métaphoriquement une volonté générale et une conscience sociale. » ([1927] 2010 : 248)

Ces journaux nous permettent de comprendre la manière dont les acteurs tissent et détissent (Robertson 2021 : 229) les différents récits qui leur parviennent. En un sens, ils démêlent les informations partielles qu'ils reçoivent de la part de l'administration, comme un moyen d'avoir une emprise sur ce qui leur échappe. Et dans un mouvement inverse ils y mêlent d'autres récits singuliers qui oscillent entre témoignages, souvenirs et instantanés de la vie quotidienne sur et à proximité de la place, pour « donner à entendre une histoire » (*ibidem.*) qui participe à une mise en récit, et d'une mise en sens afin échapper à l'effacement consécutif au plan de la rénovation. En cela, les journaux de PFA racontent ce à quoi les acteurs locaux participent, ce qui se passe et ce qui pourrait arriver, afin, par le témoignage, de se faire une place dans un présent ordonné tant par l'attente (Ricœur 1998) que par l'urgence.

Alors que les prémices de projet d'un aménagement de la place s'annoncent, en 1990, paraît un nouveau journal, *Place des Fêtes Information*, édité par l'association Place des Fêtes, qui devient le moyen d'informer ses lecteurs de l'avancement du projet de réaménagement de la place, de la promesse du projet en passant par le rapport d'étude produit par le groupement d'associations de la place. Dans les archives de la Maison de la Place des Fêtes, seul un numéro est conservé : le numéro 2 et son supplément, laissant présumer que l'expérience ne s'est pas poursuivie au-delà. En parallèle, le journal *Quartiers libres* documente toujours les étapes du processus de réaménagement de la place, les attentes associatives

initiales, les demandes de participation, l'évaluation non prise en compte des projets de réaménagements par les associations[81] et la présentation du projet lauréat[82].

Avec l'arrêt du journal de PFA et l'abandon de *Place des Fêtes Information*, les récits de la place des Fêtes se transmettent dorénavant par le journal *Quartiers libres*, qui se revendique comme un journal de quartier[83] sous-titré « Le canard de Belleville et du 19e ». Ce rapprochement entre Belleville et la place des Fêtes participe d'une réhabilitation symbolique de la place dans l'imaginaire de Belleville. Au fil de ses numéros, le journal *Quartiers libres*[84] fait, à de nombreuses reprises, le récit de l'histoire de la place. Dans ces historicisations, la place est partie prenante du quartier de Belleville. Le numéro 32, qui sort en été 1986, consacre un dossier complet à la place, intitulé « Place des Fêtes, place défaite ? » [fig. 4].

Au fil des articles, le numéro tisse un lien entre un hier où la place est le centre du quartier de Belleville, et un avenir, en interrogeant « La place des Fêtes aujourd'hui et demain ? » La place dans le récit est ici ancrée dans le territoire de Belleville, chargée d'une profondeur historique, d'un imaginaire de lutte allant de la Commune de Paris aux batailles de PFA dans les années 1970.

La parution papier du journal *Quartiers libres* s'arrête en 2008. Pendant une dizaine d'années, l'association La Ville des Gens entreprend le travail de numériser l'ensemble des numéros parus et de les rendre disponibles librement sur son site. Elle cesse son activité en 2016. En mars 2018, une nouvelle initiative de création de journal de quartier voit le jour, ce dernier s'appelle *Vues d'ici* et est sous-titré « Journal de quartier par les habitants Belleville-Jourdain-Buttes Chaumont-Place des Fêtes ». Dans son premier édito l'équipe, décrit son projet ainsi : « Un journal apolitique, curieux, facteur de rencontres et d'ouverture durant sa réalisation comme à travers sa lecture »[85]. Publiés à la fois en ligne et au format papier, les numéros gratuits paraissent à une fréquence irrégulière de deux fois par an jusqu'à aujourd'hui. Ils relatent les actualités, les événements, font le portrait de certaines figures du quartier. Sur les sujets urbains, le journal se fait davantage le relais des travaux que des projets en amont de leur mise en chantier, portant un regard au présent sur ce qui est visible. En février 2021, une autre initiative locale donne naissance à un journal de quartier qui n'aura que deux numéros. Nommé *Qui vive* et sous-titré « Attiser les solidarités, muscler le quartier », la ligne éditoriale de ce journal, nous y reviendrons, est bien plus militante que celle de *Vues d'ici*.

81. *Quartiers libres* n° 49, printemps 1991. Archives personnelles du président de l'association les Amis de la Place des Fêtes.

82. *Quartiers libres* n° 50, été 1991 et no 54-55, printemps 1993. Archives personnelles du président de l'association les Amis de la Place des Fêtes.

83. *Quartiers libres* n° 0 de juin 1978. En ligne https://www.des-gens.net/La-Lettre-de-Quartiers-Libres

84. *Quartiers libres* n° 32 été 1986, *Quartiers libres* n° 39 printemps 1988, *Quartiers libres* n° 41 hiver 1988, *Quartiers libres* n° 43 1989, *Quartiers libres* n° 56-57 automne 1993. Archives personnelles du président de l'association les Amis de la Place des Fêtes.

85. *Vues d'ici* n° 1 – mai-juin 2018 p. 3, en ligne

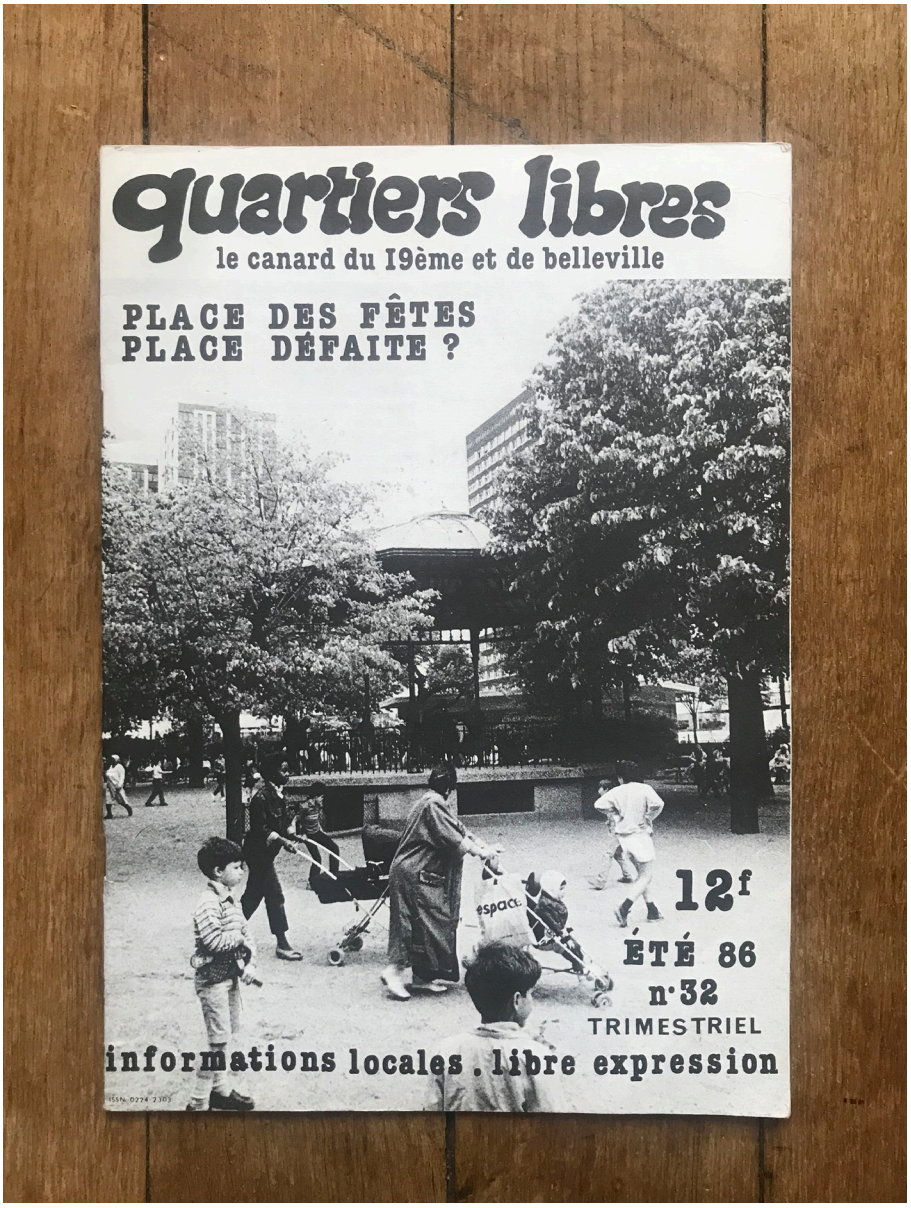

[fig. 4] Première page du journal *Quartiers libres*, été 1986, n°32

Entretenir les mythes

Dans les archives conservées à la Maison de la Place des Fêtes depuis 1987[86], nous avons pu constater un nombre impressionnant d'historiques réalisés par les associations locales successives. Ces historiques sont successivement ceux des mouvements associatifs de la place à partir de 1971, réécrivant pour partie l'histoire au profit d'une continuité entre les mouvements associatifs, ceux de l'évolution urbaine du quartier depuis le lancement du projet de rénovation du quartier de la place des Fêtes en 1957, ceux d'une histoire au temps plus long depuis la « création » de la place en 1836, ou encore ceux de l'histoire millénaire de la formation du territoire. Ces derniers récits commencent tous par les premières évocations du village de Poitronville où se situe l'emplacement des sources de la Tillaye[87], terrain de la future place des Fêtes, qui sont acquises en 1611 par l'hôpital Saint-Louis, qu'elles alimentent. Puis ils racontent l'intégration du village à la paroisse de Belleville après la guerre de Cent Ans, qui devient commune de Belleville en 1702, et le rachat du terrain des sources par la commune de Belleville en 1835 afin d'en faire une place, la nommant place des Fêtes en 1836 pour accueillir les fêtes de la commune (Lépidis et Jacomin 1980). De même, interrogés sur la place, nombre des interlocuteurs locaux rencontrés au cours de l'ethnographie évoquent l'ouvrage *Belleville* de Clément Lépidis et Emmanuel Jacomin pour expliquer le lieu où ils vivent. Ainsi, parler de la place des Fêtes et de la relation avec son quartier nécessite de faire référence à son histoire et à l'évolution des limites dans laquelle elle s'insère, en appelant à la rescousse un passé et un imaginaire donnant à lire une « histoire du lieu » (Parvu et Sotgia 2017). De ce livre, plusieurs de nos interlocuteurs en possèdent un exemplaire et, lors de nos rencontres, ils le citent, nous le montrent, ils s'y réfèrent. Dans l'édition de 1988 qui nous a été montrée chez l'une des habitantes de longue date du quartier, le livre de grand format est entouré d'une jaquette photographique, sur laquelle la place des Fêtes est donnée à voir depuis le square, le kiosque apparaît au premier plan, succédé par les deux tours – Orient et Occident – qui bordent l'anneau de circulation automobile. Dans la partie haute est apposé, en lettres blanches de grande taille, le titre : « Belleville ». Nous y sommes, place des Fêtes c'est Belleville.

Par ces récits, il nous paraît que la place est structurée par l'évocation de trois mythes qui rendent compte à la fois de l'origine des choses, du présent et de l'avenir. De plus, comme nous l'avons vu, les histoires écrites au travers des journaux de quartier sont faites d'arrangements, de reprises et de tissage (Robertson 2021), pour donner à lire une représentation de la place et du quartier. En considérant que les mythes sont, dans les récits, mis en scène (Ginzburg 2010), ils nous permettent de comprendre une certaine lecture du passé qui éclaire le présent. Il s'agit pour commencer du mythe de la fête et donc des pratiques qui doivent se produire sur cet espace public. Nous constatons par l'étude des journaux la récurrence avec laquelle le sujet de la fête fait l'objet d'invitations, d'articles et de comptes-rendus. Par cette pratique, il est question d'être visible sur la place, ce qui réactive une idée de l'espace public au sens large en tant que sphère publique (Paquot 2009). Mais ces fêtes démontrent une duplicité temporelle, qui

86. Date d'obtention du local au 8-10 rue Augustin-Thierry (cf. §II.1)

87. Le nom de la place des Fêtes vient de sa fonction de place de la fête de la commune de Belleville. L'assistance publique, propriétaire du terrain de la place en raison des sources de la Tillaye qui alimentent l'hôpital Saint-Louis, le vend à la commune de Belleville en 1835 afin d'en faire une place publique. (Lépidis et Jacomin 1980)

dans leur tenue sur la place valorise l'instant et qui, à l'inverse, par l'instauration d'un rythme, construit une continuité. Nous l'avons vu pour nos interlocuteurs locaux, l'enjeu de fabriquer un rythme dans leurs occupations de la place est primordial, que ce soit le premier samedi du mois, la fête de la Saint-Jean, les dimanches d'été… Peut-on penser que le rythme des fêtes, rencontres et événements sur la place institutionnalisent la présence associative sur l'espace public, devenant un rituel démocratique qui en façonne l'identité (Cossart et Talpin 2019 : 36; Lallement 2023 : 7)? Pour interroger cela, nous nous questionnons sur la distinction entre la notion de fête et celle d'animation, en considérant que la fête revêt un caractère politique moins inoffensif qu'une animation, comme nous en fait la démonstration Mathilde Larrère-Lopez dans son article historique « Place à la fête ».

> « En cela, la fête n'est qu'un des usages politiques de l'espace, il n'est pas toujours facile de la distinguer des autres manifestations : il s'agit toujours d'un rassemblement de masse populaire, ayant souvent pour objectif une démonstration de force ou du moins l'affirmation du nombre. Si le caractère pacifique de la fête la distingue de l'émeute (dans lesquelles cependant elle est toujours susceptible de basculer), il la rapproche de la manifestation. Les rassemblements du Front populaire sont à la fois des fêtes et des manifestations ; on peut en dire autant de certains cortèges du 1er Mai (fête du Travail et temps fort de la revendication syndicale), des concerts antiracistes ou de la gay-pride. Quand les manifestations se font festives et que les fêtes portent les revendications, non seulement il devient difficile de les distinguer clairement, mais il est normal qu'elles partagent les mêmes espaces et donc les mêmes places. » (2003:175)

Sur la place, la pratique festive des associations et collectifs de citadins occupe une part importante des usages qui sont faits de cet espace public. Ainsi, il nous semble que les fêtes doivent être considérées pour les occasions de contacts entre des couches sociales diverses qu'elles provoquent (Vermeersch 2006; Lallement 2016). En cela, les fêtes sont à penser comme des situations rituelles qui, en sortant de l'ordinaire, portent un enjeu politique (Agier 2009 : 129). Cependant, la récurrence des fêtes organisées par les acteurs locaux sur la place fabrique une habitude, « un rendez-vous » (Lallement 2007), et peut tendre à ressembler à de la prestation de service, au sens ou en en banalisant la pratique, les participants viennent « consommer de l'événement »[88] et non partager une fête, un moment. À l'aune de ce mythe, nous établissons une distinction entre fêtes et animations selon les interactions qui se jouent entre les individus durant ces moments. Dans le cas d'une fête, le public est à part entière participant de la situation, tandis que dans le cas d'une animation il endosse le rôle de spectateur d'une animation proposée, voire pensée à sa destination, comme nous l'avons vu dans la description introductive de ce chapitre et bien que l'événement ait été nommé « fête » par la mairie. Si dans les deux cas un organisateur est à l'initiative de la situation, ce n'est que dans le cadre d'une animation qu'un rôle intermédiaire, d'animateur, existe. Aussi, nous constatons dans la volonté institutionnelle d'animer l'espace public, notamment avec le dispositif de projet du réaménagement de la place (cf. §1.2), toute l'ambiguïté qui réside entre fête et animation par la nécessité de nommer une personne en charge de l'animation de l'espace public et l'incompréhension qui en découle (cf. §II.2). Ainsi, en plus de réduire la portée sociale et politique de la notion de fêtes, son absorption par celle d'animations en diminue « l'épaisseur temporelle » (Gravari-Barbas et Jacquot 2007), minimisant l'implication du public-spectateur au moment T sans qu'il lui soit possible de prendre part à

88. Extrait d'entretien avec l'une des membres du Collectif Place des Fêtes, période 1977-2020, le 24/11/19

l'avant et l'après du déroulement de l'événement. Néanmoins, ces situations alimentent l'identité festive de la place, en élaborant des images « identifiants » (Augé 1994), qui résonnent avec le passé de la place et l'origine de son nom. Dans les archives de la Ville de Paris, le dossier « Aménagement, organisation des festivités, Kiosque »[89] nous plonge dans le récit croisé des pratiques festives, par les demandes d'autorisation auprès de la préfecture de la Seine, et de l'aménagement de l'espace, par les rapports de travaux successifs du service des Promenades de la direction des Travaux de Paris. Ainsi, le mythe de la fête comme déclencheur ou conséquence de l'aménagement urbain est selon nous caractéristique de cette place et perdure au fil du temps. De plus, par sa médiatisation, le mythe dépasse la dimension locale d'un dispositif restreint suivant « une stratégie de plus vaste ampleur » (*ibidem.* :111) où l'élément du rite, la fête, devient la figure du mythe.

Le deuxième mythe que nous analysons par les récits est celui du quartier comme village. De nombreux interlocuteurs, lors de notre terrain ethnographique, évoquent la place en se référant à l'idée de village. Nous proposons d'observer ce mythe, qui parcourt par ailleurs les récits des journaux de quartier, au regard du rapport au quartier comme centre de la vie sociale, et ainsi d'interroger la valorisation politique et commerciale de cette vie de quartier. Alors que les élections municipales de 2020 s'annoncent, la candidate à sa réélection à la mairie de Paris met en avant dans son programme « une ville de la proximité » qui s'organise autour de la notion de quartier. Dans le 19e arrondissement, cette notion est déclinée par l'actuel maire et candidat. Parmi les membres de sa liste figure le patron de la principale pharmacie de la place des Fêtes, qui se présente ainsi : « Je m'engage depuis mon village de la place des Fêtes, pour le 19e où nous savons partager chacune de nos identités. »[90] Dans son propos, la place est un village, ce qu'il nous répète à de nombreuses reprises lors d'un entretien réalisé avec lui. La mise en avant de la place comme un village est partagée par de nombreux commerçants que nous avons rencontrés[91], la définir comme telle démontre un attachement. Cela participe dans le même temps à une stratégie commerciale amenée à contrebalancer une image négative de l'urbanisme environnant, qu'il s'agisse des commerçants de l'ancienne place installés en face du square ou de la « nouvelle place » sur la partie minérale. En mettant en avant la place comme un village, il s'agit de restaurer, en puisant dans le passé, l'imaginaire de la place et du quartier du même nom et d'en réparer, dans un horizon futur, l'image sur le plan politique. Dans la communication *a posteriori* du réaménagement, la maire de Paris explique que les partis pris urbains « ont été imaginés pour favoriser la vie de quartier et l'animation conviviale de la nouvelle place »[92]. Sous la formule « Faire quartier »[93], le principe est décliné en vue du réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées dans une étude pilotée par l'agence d'architecture PCA Stream présentée au printemps 2024[94]. Une délimitation géographique et sociale, le quartier, devient

89. AdP VM90 437

90. Extrait des programmes électoraux de 2020 « Ils/elles s'engagent avec nous pour le 19e »

91. Nous pensons évidemment au nom de l'un des cafés de la place : Le Village de la place des Fêtes.

92. Sur le site de la mairie de Paris https://www.paris.fr/pages/la-place-des-fetes-revisitee-3862#:~:text=Espace%20de%20r%C3%A9jouissances%20populaires%2C%20la,%C3%A0%20l'anglaise%E2%80%A6).

93. Dans les propos du président du Comité des Champs-Élysées, une association à but non lucratif fondée en 1916 qui promeut et valorise l'avenue des Champs-Elysées, au journal de 8 h 45 de *France Culture* du lundi 27 mai 2024

94. L'étude est commandée par le Comité des Champs-Élysées, dont les adhérents sont des professionnels du monde du tourisme, du commerce et de l'immobilier. https://www.pca-stream.com/fr/projets/exposition-champs-elysees-histoire-perspectives/

ainsi un élément de langage dans un objectif de valorisation politique et commercial par le biais d'outils urbanistiques. Face à cette dynamique, nous souhaitons mettre en perspective une autre représentation de la place et du quartier, celle que donne à lire le roman *Deux secondes d'air qui brûle* de Diaty Diallo. Dans ce roman, la place est au centre du récit, elle est le décor et le support de l'action et s'inscrit dans un présent absolu. La place, sans jamais la nommer, y est dépeinte dans toute son épaisseur suivant la structuration des chapitres : « le dessous », « parking », « zéro », « la place », « les toits ». En dénonçant les violences policières subies par les jeunes du quartier, l'autrice met en scène une succession d'événements sociaux et urbains dans un « présent du présent » (Ricœur 1998) où seule l'attention des protagonistes à leurs environnements urbains tient ensemble ce qui a été et ce qui sera.

> « Bientôt tout aura changé.
> Ils prévoient de construire des bâtiments avec des façades végétales sur le terrain d'aventure. Ils prévoient de casser la pyramide pour la remplacer par on ne sait trop quel projet connecté. Un truc flou géré par la mairie, entre la MJC et l'espace de coworking, dont ils disent que c'est pour les habitants, les activités de la place. Moi j'en mets ma main à couper que peu d'entre nous passeront la porte. Ça nous fera peur, on leur fera peur.
> Et c'est dommage pour la pyramide. C'est un peu la tour Eiffel du quartier, on s'y retrouve depuis toujours. L'été, on se cale à quelques mètres d'elle, histoire d'être éclairé le soir quand ses néons fonctionnent, nos têtes à la fraîche sous les large ramures feuillues des ornementaux, petite enceinte qui crache du bon son – *j'viens d'en bas, j'ai pas trop issu que de finir au top* – et chaises pliantes sous le cul. Parfois quelqu'un ramène sa glacière et nous met bien en Mister Freeze encore gelés. […]
> Quand on leur demande pourquoi ils veulent la détruire, la pyramide, ils répondent que c'est parce que les habitants ne l'aiment pas. C'est pas vrai qu'on l'aime pas. Déjà la plupart des gens ici n'en ont tout simplement rien à foutre. Ils ont d'autres galères à gérer que des polémiques d'architecture. Et moi je pense que c'est comme toute œuvre d'art, faut l'entretenir. Ça donne quoi une cathédrale que tu laisses vieillir sans soin ? Moi je la trouve encore très belle la pyramide, encore plus belle même recouverte de toutes ces contributions au marqueur : justicepour; autodéfensepop ; blases tatoués sur le socle : zardama ; motifs ésotériques gravés au-dessus des bouilles de la ménagerie : pentagramme renversé.
> Mais sa destruction est imminente, inéluctable, et on ne désoriente pas un plan de rénovation urbaine avec des considérations sentimentales et esthétiques. Alors on s'est dit qu'on n'allait pas attendre de voir à quoi ressemblerait l'après, et qu'il fallait qu'on s'en occupe nous-mêmes, il fallait qu'on la rallume, notre pyramide, avant qu'ils ne l'éteignent définitivement et qu'elle ne puisse plus jamais nous servir de repère. »
> (Diallo 2023 : 108-110)

Dans son livre, l'ombre d'un réaménagement plane. Il fait figure de fantôme davantage que de perspective d'avenir, et nous permet de penser une partie de la place qui échappe à l'ordonnance des cartes, des plans, des réaménagements et qui pourtant recèle de pratiques particulières, des sous-sols de parking aux toits des immeubles de logements. Ce récit nous permet de questionner la définition de la notion de quartier et le partage de cette notion. Dans ce texte le quartier est au centre de l'action, des pratiques, pourtant cette version du quartier nous semble en miroir avec l'image donnée de la place à l'issue du processus de réaménagement, témoignant ainsi de la confrontation de deux imaginaires, assimilé sous l'étiquette « quartier », et de la marchandisation d'une nostalgie du quartier lorsqu'il devient « village ».

Nous y voyons une ambition des politiques publiques pour promouvoir leurs villes (Augé 1994) par l'image marketing d'une ville à échelle humaine.

Le dernier mythe que nous lisons de l'analyse des récits de la place est celui de l'espace d'expression d'un esprit contestataire. Il se réfère également à la notion de quartier et de village, mais pour en déployer un aspect combatif affirmé qui, par les récits, se donne à voir. En livrant le récit détaillé des batailles à la fois symboliques et juridiques que les acteurs locaux, rassemblés ou non en association, mènent pour obtenir une place dans les transformations urbaines, les journaux de quartier participent à en fabriquer une image qui est transmise jusqu'à la sphère institutionnelle, comme nous le disent deux de nos interlocuteurs qui ont participé à la transformation de la place au sein de l'administration parisienne. La première, architecte voyer de la Ville de Paris chargée de suivre le réaménagement de la place au sein du dispositif *Réinventons nos places* nous explique percevoir la permanence d'un esprit contestataire attaché à la place des Fêtes :

> « D'autant plus que je pense qu'il y avait beaucoup de méfiance par rapport à un projet sur la place des Fêtes, parce que finalement quand ils ont construit les tours… Tu connais le contexte sociologique du quartier, c'est quand même un quartier qui a vécu la Commune, des massacres, et donc il y a un esprit révolutionnaire dans ce quartier. Ce qui s'est passé entre les années 1970 et 1980 de démolition-reconstruction, ça a été vécu comme une deuxième Commune, donc les gens ont été vachement atteints, mais il est resté, cet esprit. L'aménagement du secteur n'a pas détruit l'âme du quartier, c'est ça qui est assez étrange. » (Extrait d'entretien avec l'architecte voyer chargée de projet, Ville de Paris, période 2013-2016, le 15/02/19)

De la même manière que cela est fait dans les articles des journaux de quartier, elle s'appuie sur les événements historiques qui ont marqué le passé de la place, et notamment un événement en particulier qui forge l'imaginaire d'opposition de la place à la politique parisienne : la Commune de Paris. Dans les journaux de quartier, l'évocation de la Commune de Paris est récurrente et constitue le commencement de la construction d'un mythe : « Le récit du commencement a toujours la forme d'une mythologie, et c'est aussi, comme un mythe, un récit que l'on répète. » (Micoud 1991 : 57) L'histoire du quartier, rattachée à l'histoire de cette lutte insurrectionnelle, est érigée en témoin (Augé 1994 : 112) dans la constitution de ce mythe qui se transmet par les récits. De même notre second interlocuteur, l'ingénieur de la Ville ayant suivi le projet à l'époque de l'aménagement de la place par Bernard Huet, distingue également la place du reste de la ville, se référant à son tour à un village, mais principalement par sa volonté d'indépendance et d'autonomie vis-à-vis d'un pouvoir municipal :

> « Moi, le sentiment que j'ai, c'est que le micro-quartier de la place des Fêtes est quand même un quartier qui était en opposition, à l'époque, avec la mairie du 19e. Mais encore maintenant, ils ne se reconnaissent pas dans la politique du maire du 19e, c'est-à-dire que la place des Fêtes reste encore un village Gaulois, il y a une espèce de… d'état d'esprit où on est un peu réfractaire à tout ce qui peut venir d'ailleurs. » (Extrait d'entretien avec le chargé de projet, Ville de Paris, période 1991-1996, le 09/07/19)

Paradoxalement, nous l'avons vu, cet imaginaire transparaît dans le rattachement à des causes qui dépassent l'enjeu du réaménagement de la place. Un film que nous conseillent nos interlocuteurs



[fig. 5] Extrait du film *Des enfants gâtées* de Bertrand Tavernier sorti en 1977

témoigne de la capacité de la place à faire exemple (Augé 1994). Sorti en 1977 alors que l'opération de rénovation du quartier se termine, le film de Bertrand Tavernier *Des enfants gâtés* donne à voir au grand public la capacité d'un quartier à s'organiser pour porter une revendication sociale. Le film s'ouvre sur des images, filmées d'abord de haut puis à hauteur d'homme, du quartier de la place des Fêtes en chantier. Sans que l'action du film soit explicitement située à place des Fêtes, la place est employée comme emblème de la contestation locale aux politiques de rénovations urbaines de grande échelle en cours dans la capitale (cf. §1.1). À la fin du film, une série de plans montre au spectateur des tracts placardés sur des palissades de chantier et des façades d'immeubles illustrant l'opposition des habitants aux transformations urbaines et sociales qui touchent leur quartier [fig. 5]. Ces images proviennent de différentes associations et comités à l'échelle de Paris, mais parmi elles, nombreuses sont celles qui se déroulent à place des Fêtes. L'action de l'association PFA, sans qu'elle soit contextualisée, est hissée au rang de modèle par l'image contestataire qu'elle renvoie. De cette manière, la focale est mise sur l'image de quartier populaire s'élevant contre des transformations urbaines, ce qui contribue à la diffusion de l'idée de bastion qui alimente l'imaginaire d'une identité politique (Melé et Neveu 2020 : 19). Cela non pas dans un sens où le quartier en tant que tel aurait la capacité à produire une identité collective, mais à l'inverse, où des acteurs, qu'ils soient ou non extérieurs au quartier, en s'appuyant sur des images de fragments d'histoire assemblés, façonnent une identité produite.

Cet imaginaire est alimenté également par la présence d'un militantisme fort et démonstratif sur la place. Comme nous en avons fait le constat, la place est le terreau d'engagements partisans, qu'il s'agisse du Parti communiste à une époque ou des Écologistes à une autre. Mais il est également l'espace d'expression d'oppositions à un système politique plus en général. En cela, le réaménagement de la place et l'édification du Capla au centre de celle-ci est, dans la période contemporaine, l'emblème de la volonté d'autonomie des groupes d'acteurs locaux. Ainsi l'un d'entre eux, le Collectif Place des Fêtes, prend à son tour le parti de témoigner de son implication par la création d'un journal de quartier : *Qui vive* [fig. 6]. Ce journal est vendu à la criée au marché de la place les dimanches et dans les commerces « complices » du quartier. Le premier numéro paraît en février 2021. De la même manière que dans les journaux précédents, il entreprend de définir le quartier dans un article intitulé « Qu'est-ce que le quartier de la place des Fêtes ? ». Par un récit d'anticipation, l'article propose de se projeter dans un avenir proche : « Nous sommes le dimanche 28 mai 2031. Le quartier déclare son indépendance face à la Ville de Paris, les rues n'appartiennent plus aux flics et une coordination autonome remplace le pouvoir. »[95] Cette fiction s'articule autour de la définition des limites administratives et subjectives de ce qu'est le quartier de la place. Pour y répondre, plusieurs disciplines sont sollicitées : l'histoire, la sociologie, la géographie… justifiant de concert, et en s'appuyant sur le passé, la spécificité de la place vis-à-vis du reste de la ville. Dans le second numéro[96] paru en juin 2021, l'un des articles « Le Capla c'est quoi ? » retrace l'histoire de cette construction. De l'annonce de la rénovation de la place à la mise en projet du Capla en passant par l'édification de la cabane des Gilets Jaunes et les mises au point qui s'en sont suivi entre les acteurs locaux impliqués. Au fil du récit, l'enjeu d'autonomie revendiqué par les

95. Journal *Qui vive* n° 1 février 2021 page 10, acheté sur le marché

96. La publication s'achève avec ce numéro.



[fig. 6] Unes des numéros 1 et 2 du journal *Qui vive*, paru en février et en juin 2020.

acteurs locaux et la notion de gestion collective sont mis en avant. L'article se termine ainsi : « Entre la structure construite et le travail fourni par les associations, le décalage est aujourd'hui substantiel. Plusieurs années durant, [les associations] ont su faire vivre un lieu, l'entretenir, fabriquer des moments de partage, résoudre des désaccords, sans recourir à l'autorité de la mairie. » À nouveau, l'accent est mis sur la capacité d'autodétermination des acteurs de la place à s'occuper, prendre soin d'un lieu et d'un espace (de Biase 2014 : 40 ; de Biase, Marelli, et Zaza 2024). Dans cette volonté de « refaire un historique de ce qui a été fait »[97], comme nous le dit l'un des rédacteurs, nous analysons la création du journal qui raconte *a posteriori* une manière de garder une trace de l'histoire locale et de l'implication des habitants par la « médiatisation de l'action » (Cossart et Talpin 2019 : 15), de manière à se placer en qualité, au-delà de témoin, de narrateur. Par le journal, l'expérience vécue est rendue réelle dans le sens où elle apparaît publiquement (Arendt 1988 : 91) et où, parce que cette histoire est finie, elle peut être racontée et le sens qu'elle a peut être révélé (*ibidem.* : 251).

Le passé, dans ces trois mythes, est employé pour servir un message politique, qui peut être celui des politiques publiques ou bien celui d'une volonté politique issue des acteurs locaux. L'usage qui est fait de ce passé varie selon le locuteur, inscrivant le récit dans une relation au temp qui peut prendre différentes formes (Parvu et Sotgia 2012, 2017) selon le message politique porté : il peut s'agir de réhabiliter un passé lointain, de réactiver une mémoire collective ou de raviver un imaginaire par la fiction. S'appuyer sur les mythes est nécessaire au politique (Augé 1994 : 112), qu'il soit ou non institutionnel. Nous avons vu dans l'évocation de ces trois mythes que le politique est omniprésent, soit en amont de la situation, soit en aval, pour favoriser l'application de dispositifs municipaux ou entretenir une dynamique. Dans tous les cas, ce message passe par une médiatisation qui permet de s'adresser à un public élargi, quitte à privilégier l'image que véhicule la place au détriment de sa réalité contextuelle complexe. Nous le remarquons dans le roman que nous avons cité comme dans le film : bien qu'il s'agisse sans doute possible de la place des Fêtes, celle-ci n'est pas citée. L'image qu'elle renvoie dépasse son cadre spatial pour porter un imaginaire social. Qu'il s'agisse de la médiatisation par les acteurs locaux ou par des acteurs extérieurs à l'action locale, les différentes images véhiculées par ces mythes tendent à faire système (Augé 1992 : 133) pour les corroborer.

Dans ces trois mythes, nous percevons l'enjeu de l'activité narrative dans la diffusion d'un imaginaire, que ce soit pour les acteurs locaux ou pour les pouvoirs publics qui paradoxalement, en valorisant la spécificité de la place des Fêtes dans le contexte parisien, l'élèvent au rang d'exemple. L'enjeu narratif peut passer par une réécriture de l'histoire, ou plus exactement par le réagencement des fragments qui la composent, pour tirer le fil d'une continuité. Nous remarquons également dans ces récits que certaines figures de l'engagement sont lissées par le temps pour permettre au narrateur de se situer et au lecteur de se reconnaître : « La relation au passé est peut-être celle qui permet à l'individu de percevoir plus facilement, au travers des effets de reconnaissance rétrospective, son rapport à la collectivité et à l'histoire » (Augé 1994 : 115).

97. Extrait d'entretien avec l'un des membres du Collectif Place des Fêtes, période 2016-2020, le 16/03/21

Un langage commun ?

Nous avons observé depuis la place des Fêtes de quelle manière certains événements extérieurs au quartier impactent le projet et provoquent des situations de négociation en atterrissant à l'échelle locale. Dans les deux dernières dynamiques analysées, les mobilisations sociales que nous avons observées ne prennent pas naissance dans le quartier, mais y prennent racine. Contrairement aux mobilisations que nous avons observées au regard de l'histoire contestataire de la place (cf. §II.1), leurs origines ne sont ici pas locales, mais trouvent à cette échelle un lieu de pose. De plus, contrairement aux précédentes, leur sujet n'est pas urbain, mais social. Si par le passé les sujets de contestations urbaines se sont déployés au niveau social, à présent, les sujets sociaux trouvent dans le quartier une certaine forme d'incarnation, du moins symboliquement, au croisement de pratiques contestataires « mêlant modalités localisées d'organisation de la lutte et modes d'action transnationalisés » (Dechézelles et Olive 2017 : 32) et suivant des modes de protestation qui passent par l'occupation d'espace public.

Pour cela, nous nous sommes interrogés sur la notion de cycle de mobilisation (Sommier 2020) par les occupations de lieux pour contester, et sur la notion de surprise qui accompagne celle d'événement, en la nuançant au regard d'une histoire plus longue (Ozouf-Marignier et Verdier 2000 : 218). En effet, Nuit Debout et les Gilets Jaunes peuvent être vus comme des failles successives d'un même phénomène d'expression de colère sociale qui relève, comme le dit Arlette Farge, « plutôt des séries d'événements fabriqués par les "faibles intensités" des mouvements humains et sociaux » (2002 : 69). En ce sens, il s'agit davantage d'une continuité que d'une discontinuité, par la colère qu'elles expriment et le manque de considération qu'elles reçoivent. Dans ce contexte, la non-structuration de certains des acteurs impliqués procède d'une tactique (de Certeau 1990) permettant de préserver le groupe d'une responsabilité non désirée et de se protéger d'éventuelles accusations. Une pratique dont nous pouvons constater l'efficacité dans le cadre d'autres occupations d'espaces urbains par des groupements d'individus, comme c'est le cas pour la TEP dans le quartier de Ménilmontant à Paris[98].

Enfin, par l'étude des liens qu'entretiennent ces éléments, qui peuvent sembler épars, à l'espace public de la place des Fêtes, nous avons cherché à examiner « les racines historiques et anthropologiques des différents régimes d'attachement social » (Paugam 2023 : 598) pour comprendre les traces qui en sont laissées.

Puis, au regard des trajectoires des acteurs dont nous avons suivi l'engagement au chapitre précédent (cf. §II.2), nous avons cherché à rendre compte de la vue d'ensemble des directions prises par ces acteurs qui donnent la perception d'une dispersion du public jusqu'alors impliqué dans le processus de réaménagement, d'un éclatement de certains groupes au profit de volontés individuelles, ou d'une dissolution de la coopération entre les groupes. Ces mouvements marquent la fin d'une période dans

98. Le terrain, initialement terrain d'éducation physique, est en 2012 voué à la construction par Paris Habitat d'un projet immobilier de 85 logements sociaux. Suscitant la mobilisation des riverains, contre la « bétonisation » d'un espace en friche devenu jardin par l'entretien des riverains, en 2019 le projet immobilier stagne, le site est rebaptisé Terre d'Écologie Populaire, sans qu'aucune forme juridique ne soit adoptée afin de limiter d'éventuelles poursuites. Lors de la révision du PLU en 2024, le terrain est finalement inscrit sous la légende « Espace vert à créer ». L'histoire de la TEP a fait l'objet d'un mémoire réalisé par des étudiants en troisième année du cycle ingénieur de Mines Paris PSL Research University, paru en 2023 et disponible en ligne (Berton et al. 2023) https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo22/PC5Friches.pdf

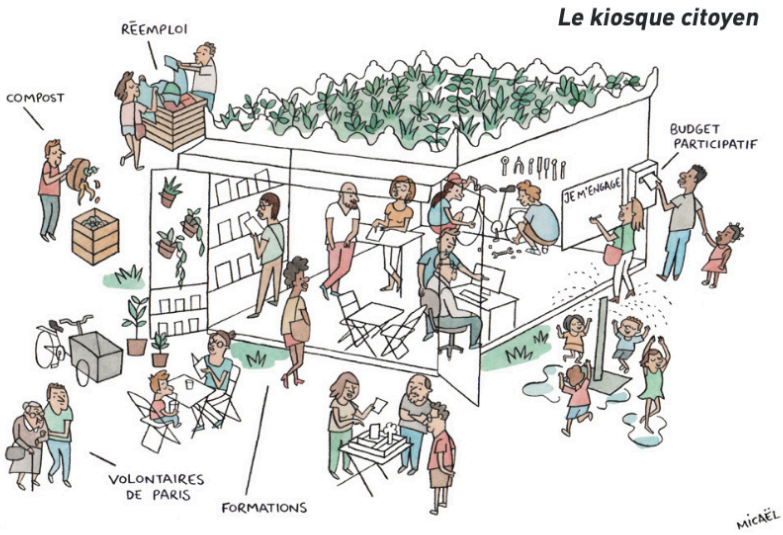

[fig. 7] Illustration du "kiosque citoyen" extraite du programme électoral Paris en commun d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris en 2020.

laquelle l'incertain du résultat final du réaménagement et de la construction du Capla entretenait des dynamiques collectives. De cette manière, nous analysons cela comme le délitement de l'action collective des acteurs locaux au profit d'actions individuelles à l'échelle des associations ou des personnes. La mobilisation des acteurs locaux renforce leur individualité en agissant « comme une réactivation de connaissances, d'intérêts et de réseaux existants et de leur combinaison avec des éléments nouveaux liés aux expériences de participation aux actions collectives » (Melé et Neveu 2020 : 8). Dans une autre direction, certains acteurs emploient leurs investissements à l'échelle du quartier comme tremplins pour leur carrière professionnelle. À l'autre bout du spectre, l'image du public de la participation se déplace de citadin au citoyen de la part de la mairie de Paris. Il est considéré comme un électorat, comme en témoigne la relation entre l'image finale du projet, le processus de participation et la concertation citoyenne au sens large sur le site de la mairie de Paris, qui publie en novembre 2020 une page relatant les dispositifs municipaux d'association des habitants aux politiques publiques. Publiée après la réélection de la maire de Paris, cette page met en lumière les initiatives de la Ville à ce propos, notamment la création de « kiosques citoyens » qui y sont décrits comme offrant « aux habitants un espace pour se réunir, se former, se renseigner sur la vie du quartier, signaler un problème, se faire aider ou s'entraider »[99] [fig. 7]. Malgré une proximité évidente avec le Capla, celui-ci n'est pas nommé.

À cet égard, le projet de réaménagement de la place des Fêtes, par son image, et le Capla, par son principe, participent d'une valorisation *a posteriori* de la concertation citoyenne sur la place des Fêtes et d'une mise en récit du projet qui lisse, voir efface, la pluralité des publics en englobant sous l'étiquette de « participant » tous les citoyens parisiens. De même, une autre politique municipale, « la ville du quart d'heure », fait l'éloge du quartier[100] comme centre de la vie sociale. Par ces éléments de langage, « kiosques citoyens » et « la ville du quart d'heure », la ville promeut la place des Fêtes en aplanissant les rugosités tant sociales qu'urbaines qui ont émaillé le dispositif de réaménagement, globalisant à l'échelle de la ville ce récit singulier[101]. En ce sens, la sollicitation des publics par la mairie de Paris au moyen de votations au fil des sujets d'actualité sur des questions d'intérêts locaux nous paraît significative d'une tendance à la mise en état de jugement des citadins/citoyens. Ils sont sollicités sur des sujets précis, mais qui relèvent néanmoins d'un niveau de complexité avancé (Dewey [1927] 2010 : 223), et dans ce processus leur place est réduite, par le vote, à une approche quantitative qui *in fine* ne leur offre pas la possibilité d'élaborer en vue de la décision, seulement de statuer.

Face à cette approche à la fois globalisante et quantitative, nous avons observé la création d'autres discours. Les détours narratifs (Robertson 2021) que nous avons analysés au travers des journaux, des historiques, des études sont nécessaires de la part de nos interlocuteurs de terrain pour fabriquer une mise

99. Selon les mots du site de la mairie de Paris : https://www.paris.fr/pages/concertation-citoyenne-les-parisiens-ont-la-parole-15670#:~:text=La%20nouvelle%20%C3%A9quipe%20municipale%20veut,ou%20de%20droit%20de%20vote.

100. Comme nous avons pu le voir avec la valorisation du marché de la place des Fêtes (cf. §II.2)

101. Jusqu'à s'inscrire dans les plans stratégiques de la Ville par l'élaboration du PLUI de Paris dans les orientations d'aménagement et de programmation thématique : « Quartier du quart d'heure » qui doit être soumis au vote du Conseil de Paris dans la fin de l'année 2024. https://plubioclimatique.paris.fr/projet/datas/pdf/OAP_QUART_HEURE.pdf et https://www.paris.fr/dossiers/paris-ville-du-quart-d-heure-ou-le-pari-de-la-proximite-37

en récit de la place qui lui confère une valeur différente de celle produite par l'institution au moyen de questionnaires ou de votations pour justifier des décisions urbaines. Faire le récit s'inscrit en opposition avec l'approche quantitative des différents plans d'aménagement qui ont eu lieu sur la place et dans le quartier. La production du récit permet aux acteurs locaux de donner à voir ce qui n'est pas mesurable, ce qui se transmet par les histoires. Enfin, par notre analyse des journaux de quartier, nous constatons que les périodes de mise en projet de la place des Fêtes contribuent à la fabrication d'une mise en récit par les acteurs locaux, qui jouent des temporalités pour s'inscrire au présent. Si à certains moments c'est l'urgence de raconter sa version de l'histoire qui guide la création des journaux, elle témoigne néanmoins d'une volonté de s'inscrire dans le futur. En ce sens, le nom même de l'association rédactrice du premier journal, Place des Fêtes Avenir, démontre le régime temporel dans lequel elle s'inscrit. L'association réduit cependant, à mesure que l'espoir se tarit, son horizon d'attente (Hartog 2012 : 29) en articulant son rapport au temps sous l'angle de l'actualité. Quant à la création du journal *Qui vive*, elle démontre, nous semble-t-il, d'une volonté de faire mémoire par une « historicisation du présent » (*ibidem.* :171), pour combler par le récit les discontinuités d'une histoire dont elle ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants. Sur cet aspect, la question de la nostalgie nous apparaît. Si, à l'origine, la nostalgie désigne le « mal du pays » (Dodman 2022), il nous semble que dans le cas des transformations urbaines de la place, la nostalgie fabrique un langage commun aux acteurs impliqués, qui permet de passer d'une mémoire individuelle à une mémoire collective (Halbwachs [1950] 1997) « dépendante des cadres de la socialisation » (Paugam 2023 : 92). Ce dont les articles se font l'écho, témoignant ainsi des liens d'attachement sociaux et urbains à la place. Alors que le réaménagement de la place et la construction du Capla touchent à leur fin, le regard que portent les acteurs locaux qui se sont impliqués dans le projet relève d'une forme de nostalgie vis-à-vis d'une période où rien n'était joué et dont l'évocation *a posteriori* recompose un passé qui « va du présent au passé » (Hartog 2012 : 127) faute de s'inscrire dans l'avenir.

CONCLUSIONS

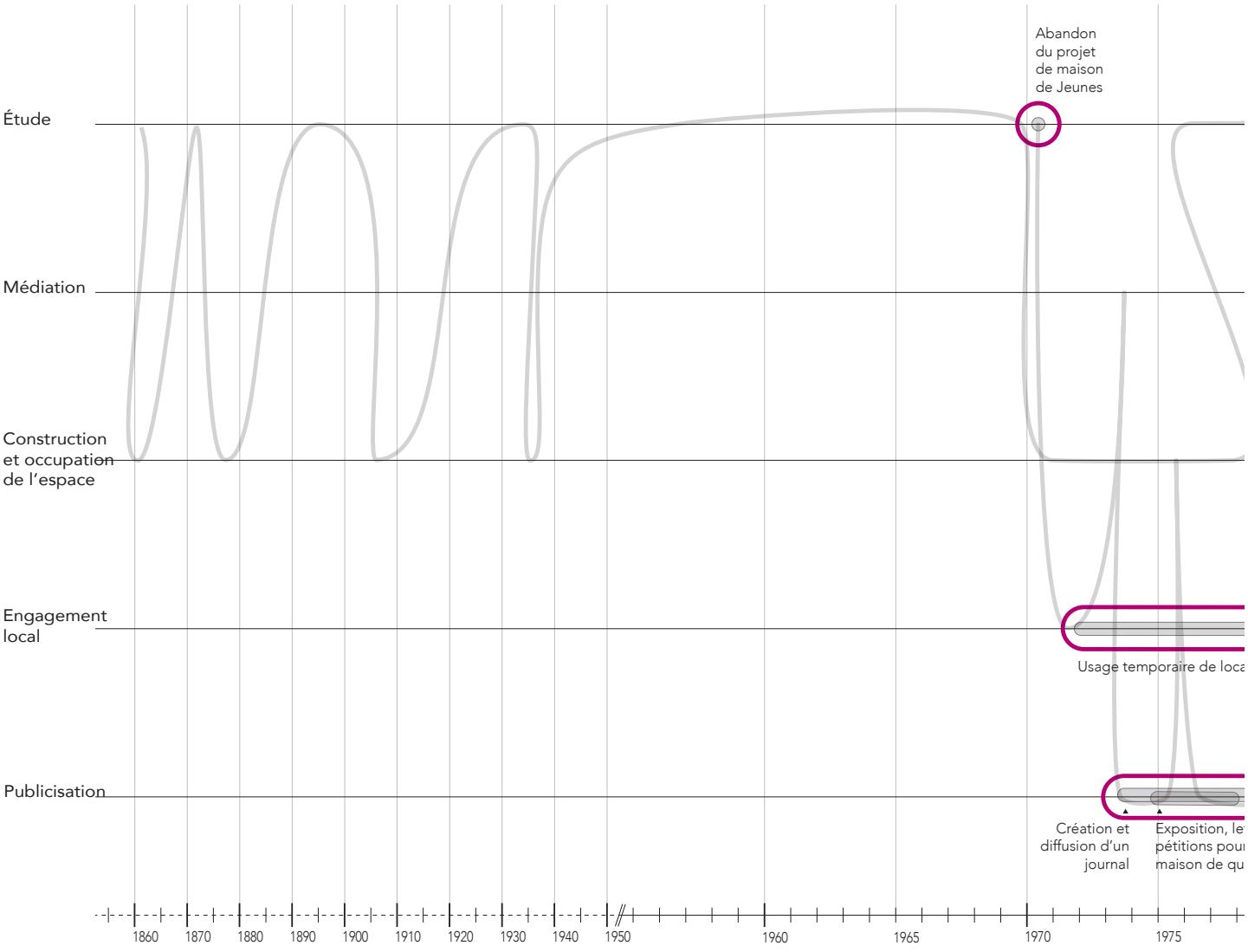

STRUCTURE CONCLUSIONS

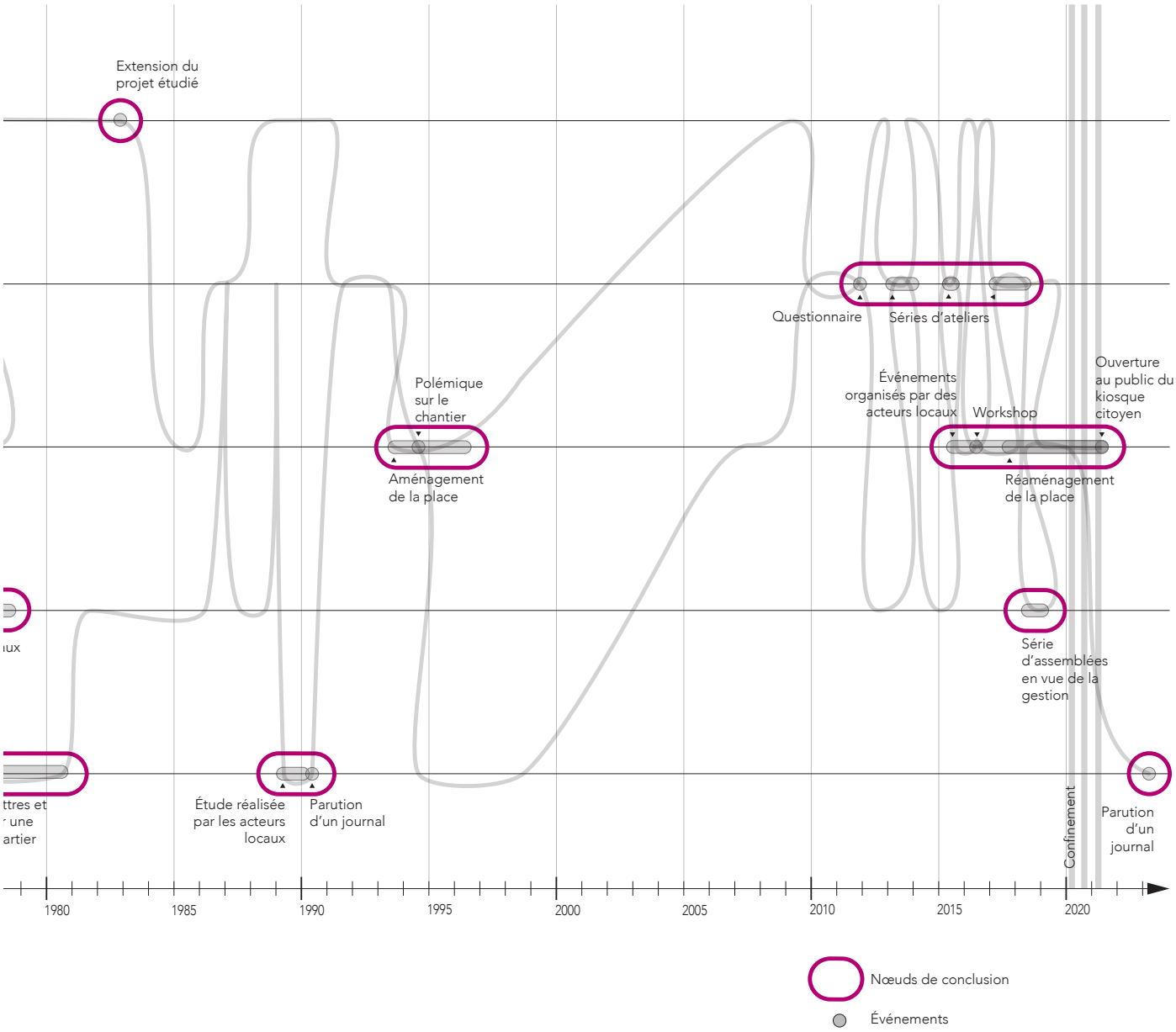
Extension du projet étudié
Questionnaire
Séries d'ateliers
Polémique sur le chantier
Événements organisés par des acteurs locaux
Workshop
Ouverture au public du kiosque citoyen
Aménagement de la place
Réaménagement de la place
Série d'assemblées en vue de la gestion
Étude réalisée par les acteurs locaux
Parution d'un journal
Confinement
Parution d'un journal
1980
1985
1990
1995
2000
2005
2010
2015
2020
Nœuds de conclusion
Événements

Jeudi 28 mai 2020

J'ai rendez-vous avec l'un de mes interlocuteurs sur la place. Depuis que le confinement a pris fin, je suis venue une fois « voir la place », le 14 mai 2020. De ce jour-là, je garde le souvenir d'une place remplie de monde ; c'était également un jeudi, comme aujourd'hui, mais il était aux alentours de 18 h 30, à l'heure où le temps de l'école et celui du travail n'ont plus cours.

Lorsque j'avais quitté la place fin février, il faisait encore froid, le réaménagement venait de se terminer, les bancs, tout neufs, avaient été fixés au sol, les plantes avaient été plantées et les nouvelles pelouses déroulées aux emplacements prévus. Seul un périmètre, délimité par des barrières de chantier, était encore inaccessible, le bâtiment qu'elles protégeaient n'était pas terminé.

J'arrive à l'heure, je me gare au centre de la place, il y a, là, un candélabre auquel j'ai pris l'habitude de m'accrocher. Il fait très beau aujourd'hui et de nombreuses personnes sont descendues sur la place pour profiter du soleil, moins cependant que la dernière fois ; peut-être est-ce dû à l'heure ou alors au retour à la normale progressif : avoir le droit de se rendre dans l'espace public n'est plus un événement dont il faut impérativement profiter. Il y a tout de même du monde sur la place, des gens allongés dans l'herbe, des gens assis sur le mobilier urbain. Je n'ai pas le souvenir d'avoir vu autant de monde sur cette place, en pleine journée et un jour de semaine comme les autres – ou presque –, depuis que je m'y intéresse.
Du centre de la place, aucun bruit de voiture ne me parvient, seulement quelques éclats de voix, quelques oiseaux et des bruits de pas. Je me trouve au niveau de la fontaine. Dans mon dos, il y a le square, toujours interdit au public suivant les restrictions liées à la propagation du coronavirus, à ma gauche les gradins, en face de moi le bâtiment en construction, et à ma droite les trois marches qui mènent vers le passage Compans.
Alors que je m'apprête à lui envoyer un message, je vois mon interlocuteur devant les palissades du chantier. D'ici, j'aperçois du monde dans l'emprise, il me semble qu'il s'agit de la réunion de suivi hebdomadaire. Celle-ci se déroule sur une table au grand air, est-ce dû à la météo ou au virus ? Le fait est que si le travail a dû être fait de chez soi durant le confinement, il a – en cette belle journée qui ressemble à l'été – migré en extérieur.
Je vais à la rencontre de mon interlocuteur et nous commençons à nous promener. Il me commente le bardage du bâtiment qui se construit, il n'aime pas, me dit-il. Nous nous écartons doucement du centre de la place en passant par « les terrasses sud », les trois grandes marches récemment enherbées sur lesquelles des platelages en bois ont été installés. Mon interlocuteur m'apprend que les barrières qui entouraient ces pelouses ont été enlevées il y a une semaine, il m'explique que, comme les cafés et restaurants sont encore fermés, tout le monde vient faire son pique-nique ici le midi, il y a en effet des vestiges de déjeuners sur l'herbe.

Nous avançons vers le passage Compans, dépassons à l'angle la devanture du Naturalia fraîchement implanté à la place de l'épicerie asiatique, et je constate que le bazar, devenu il y a peu café culturel, est redevenu bazar. Est-ce un effet du confinement ? L'époque n'est pas propice à la restauration. En face, un jardin collectif remplace depuis cinq ans des places de parking au pied d'un immeuble, c'est un espace vert sur dalle, entouré de barrières et accessible à ceux qui en sont membres. Aujourd'hui, plusieurs jardiniers travaillent à planter, couper et entretenir ce morceau de nature. Durant le confinement, au même titre que les autres jardins, il a d'abord été fermé, puis un accès a été négocié pour en perpétuer l'entretien, me

raconte mon interlocuteur. Il me précise que comme les résidents ont un accès direct par leur immeuble, certains sont malgré tout venus profiter du jardin, qui est à présent à nouveau ouvert et accessible à condition d'en être membre, pendant que les jardins publics restent inaccessibles.
Nous atteignons la fin du passage et débouchons sur l'anneau de circulation qui ceinture la place et les immeubles qui y sont implantés. Nous continuons notre chemin et notre discussion en longeant le trottoir sur la gauche. Ici, les commerces – principalement de services : vétérinaire, optique, auto-école, pharmacie – sont ouverts. Nous poursuivons vers la placette Thuliez dans la continuité de l'anneau de circulation. Sur celle-ci, il y a foule. Le réaménagement l'a dotée de nombreuses assises, le sol est habillé de couleurs vives formant damier, rose des vents, échelle de vitesse, etc. Elle a également hérité du manège qui était avant sur la partie principale de la place. Tous les bancs sont occupés, par des hommes pour la plupart, qui discutent entre eux. Je regarde l'heure ; il est midi. Nous continuons par le trottoir en face du Monoprix. Ici aussi, les assises récemment installées ont trouvé preneur. Sur le trottoir d'en face, une queue s'est formée pour accéder à la Poste.
Nous pénétrons à nouveau sur la place à proprement parler et prenons la direction de la fontaine qui ne fonctionne pas. Deux enfants sont en train de l'escalader. J'aperçois mon vélo derrière eux. Notre entretien prend fin. Sur la table où s'est tenue la réunion de chantier, les ouvriers déjeunent. Plusieurs personnes observent, chacune de leur côté, le spectacle de la place perchée sur le mobilier urbain qui bloque l'accès aux voitures. Il y a quelque chose de suspendu et d'efficace dans l'atmosphère. Tout me donne l'impression que le confinement et la météo ont contribué à remplir cette place, privée de square et de cafés, comme si la pandémie avait réalisé l'ambition du réaménagement : peupler la place d'usages. (Extrait de carnet de terrain, 28/05/20)[1]

Cette thèse a eu pour objectif de mettre en perspective les récits élaborés lors des mises en question de la place des Fêtes au regard des politiques urbaines et sociales. Ainsi, nous avons cherché à comprendre ce dont l'espace public était le support et de quelle manière les discours et les pratiques façonnent à la fois la conception et la perception, et donnent ainsi à voir une représentation de l'espace qui dépasse le cadre spatial de la place pour traiter de la dimension sociale d'un morceau de ville. Pour cela, nous avons pris le parti d'explorer les différents moments où la place a été au cœur des intentions de transformation urbaine. Au cours de ceux-ci, nous avons pu déceler, dans la mise en question de la place, la volonté de résolution de problèmes sociaux, politiques et urbains, supposés être incarnés par cette dernière. La place cristallise l'attention des pouvoirs publics mais également celle du public, elle devient le lieu du projet et le lieu des réactions à celui-ci.

Les deux histoires principales, composées de récits multiples, que nous avons données à lire permettent de tenir ensemble plusieurs visions de ce que représente la place. Ces récits, il a fallu « les susciter, les recueillir, en effectuer le montage » pour les donner à lire à un lecteur (Topalov 2021 : 28), et en ce sens ils sont à leur tour une lecture, une représentation de ce qu'il m'a été donné de voir dans mon travail ethnographique et historique. Dans notre travail, nous avons pris le parti de considérer la place comme un « tout » au sens de Mauss ([1925] 2021), où se déroulent des phénomènes de natures diverses, économique, juridique, morphologique et esthétique, etc., dont nous avons tâché de décrire le fonctionnement.

1. Cette description a fait l'objet d'un chapitre dans le livre *Regards sous contrainte* (Charron 2021).

Pour clôturer cette réflexion, nous proposons de dégager plusieurs types de relation au temps et à l'espace qui se mêlent dans l'histoire de la place et de ses mises en projet, et que nous avons vu apparaître au gré des deux histoires en reflet de la place. Ces relations spatio-temporelles sont à considérer comme des moments qui rythment ce « tout » maussien et dont la mise en lumière, recomposée à partir de notre analyse des éléments du terrain, esquisse des pistes de réponse à la problématique initiale. Nous articulons donc nos conclusions autour d'une réflexion sur les temporalités urbaines qui permet de considérer la transformation urbaine au regard de ce qui se joue dans les différents moments qui se succèdent, voire se superposent, au gré des récits de la place. En considérant que les places sont des espaces où le temps est porteur non seulement d'agencements temporels ordinaires mais aussi extraordinaires (Bensa et Fassin 2002), lisibles par le temps. Ce travail de définition de ce que nous nommons « espace-temps » et « contretemps » n'est possible qu'à l'aune de l'histoire linéaire qui les a vu se constituer, sans quoi il est impossible d'en concevoir les distinctions. En effet, leur observation est possible seulement dans la prise en compte d'un contexte, et les considérer comme des nœuds implique de connaître les fils dont ils sont issus. Nous tâcherons donc, pour démêler, pour résoudre ces nœuds, d'articuler passé et présent pour comprendre les transformations « à l'œuvre » dans les différentes époques afin de saisir les mécanismes qui fabriquent la place, avec différents acteurs – institutions et société civile –, dans une démarche critique de l'espace public. Ce travail s'appuie sur le terrain pour réinterroger, à partir des détails et des fragments, l'ensemble du processus, dans l'idée de « composer avec les temps » pour mettre en lumière la manière dont ils s'entrelacent avec l'espace (LAA 2022-2027).

Espace-temps et contretemps

Nous employons la notion d'espace-temps pour interroger les différents registres temporels, discursifs et spatiaux qui construisent la place, en postulant que l'espace de la place se module au gré des temporalités qui la traversent. Comme l'indique Anne Raulin, « la diversification des temps sociaux et la multiplication de leurs registres imposent aujourd'hui de repenser leurs spécificités et leurs imbrications » (2020 : 101). Nous chercherons donc à définir ces espaces-temps contemporains (Raulin 2020) selon leurs portées et leurs manières de donner à voir ce qu'est la place. Ainsi, ces derniers peuvent être concomitants ou co-présents, et regroupent à la fois des événements, des situations, des pratiques et des supports ou moyens de publicisation. En cela, ils résonnent avec les cycles temporels identifiés par Sandra Parvu et Alice Sotgia dans le cadre de la transformation urbaine, ainsi qu'avec les temps distingués par le LAA à propos de la Cité des 4000 à La Courneuve (LAA 2009 ; Parvu et Sotgia 2017). Il nous est apparu que les temps perçus depuis la place des Fêtes nous permettaient de comprendre des rapports sociaux par leur support spatial selon une connexion « support-rapport » (Lefebvre 1981 : 465) étroitement liée à la dimension temporelle du territoire, nous permettant de proposer en guise de conclusion une relecture de l'histoire des récits de la place (LAA 2022-2027).

Je me propose dans ces conclusions de traiter ces espaces-temps suivant une approche anachronique, décrite par Nicole Loraux, « pour suggérer que, dans le temps chronologique de l'histoire, il conviendrait de prêter attention ou, au moins, d'accorder une place à tous les phénomènes de répétition […]. S'il me

fallait définir plus précisément cette forme particulière d'anachronisme qu'est l'attention au répétitif, j'avancerais volontiers qu'elle a à voir avec la prise en considération systématique des passions et du rapport au pouvoir » (2005 : 137-138). Ainsi, nous tâchons de repérer les récurrences d'une histoire non linéaire de la transformation urbaine, comme nous y invite Loraux, en « s'attachant à tout ce qui déborde le temps de la narration ordonnée : aux emballements comme aux îlots d'immobilité qui dénient le temps dans l'histoire, mais qui font le temps de l'histoire » (2005 : 139). Ces espaces-temps ne suivent donc pas la logique des phases de projet – études, commande, conception, réalisation, maintenance – ni celle de la réception des projets à l'échelle locale ou les temporalités propres à l'expérience habitante (Guez et Zanini 2021). Nous cherchons à tenir ensemble les deux versants de cette histoire dans ces espaces-temps, pour résonner au travers de la tension qui se joue entre les différentes représentations de la place. L'anachronisme, par son attention portée aux répétitions, nous permet de voir également les apparitions et disparitions qui jalonnent l'histoire de la place, dont les échos transparaissent au présent. Il s'agit donc de modérer l'apparente nouveauté de certains éléments discursifs, matériels et relationnels sur la ville, en observant et en analysant les déplacements qui aboutissent à leur mise au jour dans le présent. En empruntant les mots du dernier projet scientifique collectif du laboratoire LAA, il s'agit, par la définition de ces espaces-temps, de « mettre en œuvre un rapprochement de différentes formes de narrations, récits et discours, ce qui permet de "mettre au présent", dans un moment précis de l'histoire, le territoire en transformation » (2022-2027).

Le premier espace-temps que nous identifions est performatif, il se manifeste par l'affichage politique donné à la place. Il y est autant question *de la* politique que *du* politique. Cet espace-temps étend la représentation de la place au-delà des limites spatiales pour résonner en écho avec d'autres endroits de la ville et du territoire. Au cours de notre enquête, nous avons décelé cet espace-temps en amont des périodes de projet et à côté de celles-ci. Si sa manifestation est de courte durée et s'incarne dans des effets d'annonce, qu'ils soient émis à l'échelle locale ou à l'échelle de la ville, ses effets peuvent perdurer à long terme, prolongeant son efficience. C'est le cas, nous semble-t-il, dans les discours, avec la formulation et la circulation du thème « espace public » pour qualifier un ensemble d'espaces urbains ouverts, comme nous en avons fait le récit, à la fois par son apparition dans le chapitre consacré à la composition spatiale de la place (cf. §I.1) et dans sa diffusion au-delà du cercle des professionnels de l'urbain que nous avons racontée dans le chapitre ayant pour sujet la constitution sociale du quartier (cf. §II.1).
Au niveau politique et stratégique, cet espace-temps advient lorsque la place intègre un réseau d'espaces à transformer. Il inscrit la place dans une filiation avec des transformations d'espace public ayant eu lieu au préalable. De ce fait, un phénomène de comparaison, voire de concurrence, peut advenir avec les autres espaces du réseau (cf. §II.3). En cela, l'espace-temps performatif se réalise dans les engagements pris de transformation de l'aménagement dans des plans-programmes (cf. §I.1) ou dans des promesses de campagne (cf. §II.1), faisant de la place une priorité électorale. Mais il est également perceptible lorsque la place devient le lieu d'incarnation d'enjeux qui dépassent le cadre urbain pour traiter d'enjeux de société. Il est alors question de la mise en visibilité d'enjeux politiques et sociaux au milieu de l'espace public. Nous pensons notamment à l'installation de la cabane des Gilets Jaunes, l'organisation de départs groupés vers des manifestations nationales, ou encore les revendications de droit qui se tiennent sur la

place (cf. §II.1 et §II.3). Cet espace-temps change l'envergure de la place, la plaçant dans un réseau urbain ou social de représentation. La place ne vaut plus seulement pour elle-même, mais pour le symbole qu'elle porte, un symbole de transformation par l'action publique et/ou politique. C'est également par l'aspect déclaratif que cet espace-temps a lieu, comme lorsque l'édifice au centre de la place est nommé « kiosque citoyen ». De même, au cours de la définition du projet dans le cadre du dispositif *Réinventons nos places,* la figure de l'usager glisse vers celle du citoyen, replaçant dans les discours et dans les faits la figure du citadin comme l'usager légitime de l'espace public. Cette transposition renvoie la place à une définition de l'espace public pour sa dimension davantage politique qu'urbaine (Arendt 1988 ; Besse 2006 ; Paquot 2009). Elle reflète, d'une part, l'importance prise par les projets d'aménagement d'espace public depuis le transfert de compétence de l'État à la municipalité sur les sujets urbains et, d'autre part, la valeur électorale de l'aménagement de l'espace public pour la politique ; la place devenant ainsi support et vitrine de son action (cf. §I.1 et cf. §II.1). L'implantation d'un édifice municipal au centre de la place réaménagée participe par ailleurs d'une volonté de perpétuer le dynamisme initié par le dispositif *Réinventons nos places*. En effet, la place a été le centre d'actions de participation sur le temps qu'a duré le processus de projet, répondant à l'injonction contemporaine d'animation de l'espace public. Cependant, avec la concrétisation du projet, le risque d'un essoufflement ou d'un déplacement de la dynamique est contrecarré par la prise en charge de la part de la municipalité du maintien de l'activité d'animation au centre de la place. Cela, nous semble-t-il, est particulièrement révélateur d'une volonté d'entretien des dynamiques sociales, exacerbée au travers du dispositif, dans une forme de performativité.

Le second espace-temps est démonstratif. Il est, quant à lui, contraint à la place. C'est sur, ou à propos de celle-ci, qu'il se manifeste. Il correspond à une mise en visibilité de compétences, qui donne lieu à la légitimité des acteurs impliqués dans les actions. De ce fait, il est marqué par des séries d'événements qui sont médiatisés, à des échelles variées. Nous pensons entre autres, et sur une autre place soumise à *Réinventons nos places,* à la médiatisée « *demolition party* » place de la Nation, orchestrée par le collectif projet désigné pour aménager la place[2]. Sur la place des Fêtes, cet espace-temps se déploie pour démontrer d'une vitalité locale, comme cela peut être le cas avec les films réalisés à l'issue des missions des collectifs ou par des publications sur les réseaux sociaux ou des newsletters d'acteurs locaux, mais aussi dans la valorisation du processus de projet pour l'acteur du Pavex dans d'autres sphères (cf. §I.3).
Cet espace-temps démonstratif doit en un sens prouver l'efficacité du travail qui se déroule sur la place. Nous le percevons dans les différents workshops, les ateliers de participation, les marches, etc., organisés dans le cadre du dispositif. Il donne à voir au grand public chacune des étapes du processus de projet qui est émaillée de moments de rencontres sur site, d'échanges et de débats. Ces moments sont animés par des professionnels de la participation, qui prennent en charge l'interface entre l'échelle locale et l'échelle municipale de manière à ce que ces étapes soient partagées entre tous les acteurs et que les décisions prises progressivement fassent l'objet de consensus. La récurrence de ces moments témoigne d'une forme de mise en spectacle du travail de conception sous les yeux du public, qui cependant ne

2. « *Demolition party*» à place de la Nation (« démolition » collective d'une partie du goudron de la place) organisée le 14-15 avril par le collectif installé sur la place de la Nation dans le cadre de *Réinventons nos places*. L'événement est relayé par *Le Parisien* dans un article nommé « *Demolition party* sur les trottoirs de la place de la Nation » le 14 avril 2017.

participe pas à la prise de décisions (cf. §I.3 et §II.2). Au regard de l'histoire longue de la constitution sociale du quartier, un parallèle nous semble pouvoir être établi avec un moment particulier que nous décrivons ci-après. Il s'agit de la prise en charge par l'association de quartier de l'exposition de 1973. L'association y organise des débats durant la semaine que dure l'exposition. Elle se place en médiateur entre les habitants du quartier et les commanditaires du projet, recueillant les inquiétudes, les besoins et les attentes de la population du quartier de la place des Fêtes. Bien que ces moments n'aient pas nécessairement lieu directement sur l'espace public, ils appartiennent à cet espace-temps par la mise en visibilité, auprès d'un public large, de l'action engagée sur les enjeux auxquels sont soumis la place et le quartier. En observant conjointement ces deux moments – l'exposition-débat et les ateliers de participation institutionnelle –, nous percevons une logique de segmentation et de professionnalisation à l'œuvre. Le déplacement du rôle de médiateur-intermédiaire (Godbout 2007) suivant les différentes périodes nous permet de voir le glissement de la prise en charge de cet espace-temps par des acteurs bénévoles vers une prise en charge par des acteurs professionnels engagés pour l'occasion. Si lors de l'exposition, l'initiative vient des acteurs locaux, elle est organisée en parallèle et en réaction au processus de projet en cours. Elle constitue un espace de débat indépendant, la parole y est libre et en quelque sorte détachée de la temporalité et des intentions du projet, à la différence de nos observations au cours des ateliers de participation dans le cadre de *Réinventons nos places*, où ces moments sont intégrés au dispositif et confiés à des professionnels. Ils doivent nourrir le projet et en constituent un des attendus, comme nous l'avons vu avec l'émission des bons de commande (cf. §I.2). Ces moments ne sont plus des espaces d'expression des volontés habitantes, mais des moments prévus, cadrés par des professionnels pour récolter des avis sur des points prédéfinis. Ils entrent dans une logique de production d'un objet et non de réflexion sur un sujet. En ce sens, le dispositif intègre la critique potentielle en dégageant dans son processus l'espace-temps dédié.

D'autre part, dans le milieu professionnel, l'espace-temps démonstratif développé lors du processus de projet est également imité par les services de la Ville. Ces derniers mettent à leur tour en place des ateliers participatifs sur d'autres projets d'aménagement d'espaces publics suivant les manières d'agir des prestataires extérieurs. Les services techniques de la Ville se placent en qualité d'intermédiaire entre attentes locales et décisions politiques appliquées aux sujets urbains, comme nous l'avons vu pour le réaménagement de la place du Colonel-Fabien (cf. §I.3). Dans ce contexte, l'imitation participe d'une démonstration de reprise en main des sujets urbains par les services de la Ville, qui affirme *in fine* la compétence des agents de la Ville à prendre en charge à la fois l'exécution et la conception des espaces publics de la Ville. Par l'imitation démontrée, le savoir-faire est revalorisé.

Pour cela, il nous semble que la mise en chantier de la place appartient à ce même espace-temps. Le chantier représente la possibilité de monter en compétence pour les architectes. C'est ce que nous avons observé pour l'architecte Bernard Huet, pour qui en son temps le chantier a représenté une opportunité à construire et plus encore à démontrer d'une pensée sur la ville. Comme nous l'avons vu, le chantier a permis la concrétisation de certains aspects de sa pensée théorique par la réalisation matérielle d'un aménagement. Aussi, les aspects techniques et administratifs du chantier l'intéressaient peu, comme nous l'a confié son collaborateur. Ces périodes de travaux sont néanmoins des moments qui attisent toutes les attentions et qui sont sources de conflits. Des divergences d'opinions émergent entre les riverains,

anciens et nouveaux, de l'espace public, lors de la tentative de déplacement du marché en 1976 lors de la réalisation du plateau central (cf. §I.1). Mais également des divergences d'intérêts entre habitants et commerçants au cours de l'édification d'une partie du projet d'aménagement de Bernard Huet (cf. §II.1), et au temps de notre terrain entre les responsables politiques et les garants de la technique (cf. §I.3). Le chantier constitue en cela un moment de cristallisation et une opportunité de faire preuve d'une compétence, de démontrer d'une écoute à l'égard de certaines opinions, mais également de démontrer la validité d'une pensée sur la ville. Dans les différentes périodes qu'il nous a été donné d'analyser en étudiant la place des Fêtes, le chantier est inévitablement soumis à l'agenda politique. Il est, de plus, chargé de montrer aux yeux du public que la transformation est en train d'advenir. Cela donne lieu à une pression politique d'accélération du travail, car le bon achèvement du chantier doit démontrer la tenue de l'engagement politique, au risque de faire passer au second plan la durabilité de l'ouvrage. Le chantier, qui doit octroyer au commanditaire une reconnaissance par la performance de l'exécution (Rosa 2014 : 81), s'inscrit dans l'espace-temps démonstratif, à la lisière du performatif.

En parallèle, c'est également dans l'espace-temps démonstratif que se déploient des animations locales menées par des associations ou des groupes non structurés juridiquement qui font de la place le cadre de leurs actions. En ce sens, cet espace-temps met en scène leurs actions et leurs légitimités à être sur la place, par le travail qu'il donne à voir. Dans ce souci de reconnaissance, certains bénévoles associatifs imitent les manières de faire des professionnels engagés pour le projet – qui eux-mêmes ont imité les leurs dans leurs actions sur place – pour revendiquer une compétence à prendre part à la décision urbaine. Ils emploient à leur tour les codes et les éléments de langage propres à la communication politique du projet, pour en jouer dans une dynamique où l'imitation n'est pas passive, mais s'apparente alors à une forme de détournement qui permet, par le décalage entre figure et pratique, d'étendre leurs capacités d'action. En étudiant les éléments de terrain sous l'angle de cet espace-temps, la notion du travail dans un processus participatif nous semble ressurgir. Nous en avons fait le récit et l'analyse. Dans le processus de projet, la Ville implique des acteurs bénévoles, dans un cadre qui contraint leurs actions et qui produit une confusion quant aux résultats potentiels de leur investissement. Le flou qui en découle induit un dépassement des volontés initiales de la part des acteurs bénévoles, par la production d'un travail, de telle sorte que cet espace-temps recouvre la relation qui se joue entre participation et travail. En effet, à de nombreuses reprises, c'est par la démonstration du travail fourni, lors des ateliers de participation mais également à l'occasion de l'organisation d'initiatives indépendantes, que les acteurs bénévoles revendiquent une légitimité et un retour sur leur investissement temporel. C'est ce retour attendu qui produit une confusion entre gestion d'un espace dédié et gestion de l'espace public. Cela nous amène à nous questionner sur la disponibilité attendue du public de la participation, telle que nous l'avons observée dans le réaménagement de la place des Fêtes et sur le caractère démonstratif de la participation tant de la part de la municipalité que des acteurs locaux pour justifier le bien-fondé de leurs actions. Ce que nous avons également perçu dans le foisonnement démonstratif des instances participatives mises en place par la Ville de Paris, qui nécessitent de la part de ses participants une disponibilité et une implication, qui peuvent s'apparenter à une forme de travail se déroulant dans des temps secondaires où le travail professionnel ne domine pas (Mallet 2020 : 4).

Cet espace-temps démontre, par la preuve qu'il constitue, que quelque chose a lieu. De ce fait, il peut servir pour les concepteurs de justification de leur travail ; pour les associations et groupes, il est repris pour légitimer leurs capacités à exprimer leurs avis et opinions sur des sujets urbains, sociaux et politiques ; et pour les élus, il valorise leurs engagements politiques en les rendant effectifs sur la place.

Le troisième espace-temps est l'espace-temps transactionnel, dont nous avons, au cours de notre travail, identifié plusieurs occurrences. Il a lieu en coulisse. Il n'est pas public, mais permet à son issue de rendre public. C'est l'espace-temps des échanges, des pourparlers et des négociations. En cela, il résonne avec les promesses faites à huis clos, où les positions et les rôles, mais également la valeur et la reconnaissance sont attribués. C'est aussi dans cet espace-temps que se jouent les coopérations entre, d'une part, les acteurs locaux, par la tenue des réunions de l'assemblée de quartier auxquelles nous avons assisté durant notre terrain (cf. §II.2), et d'autre part avec des acteurs institutionnels, comme cela a pu être le cas pour l'obtention de locaux au profit de l'association PFA auprès de l'organisme rénovateur et également auprès du monde religieux, avec le couvent (cf. §II.1). Il est en cela le moment où l'entraide advient en amont ou en aval de l'action. De ce fait, il est lié à des rencontres interpersonnelles. Nous l'avons vu lors de la rencontre entre l'un des membres du Collectif Place des Fêtes et la coordinatrice socioculturelle d'Emmaüs Solidarité pour le CHU Jean-Quarré : la relation qui se tisse entre ces deux personnes ouvre des accès et des ressources (cf. §II.3). L'aspect relationnel qui caractérise cet espace-temps est également perceptible au sein du dispositif *Réinventons nos places* par la désignation d'une cellule, la cellule Pavex, chargée d'en organiser la tenue (cf. §I.3).

Cet espace-temps laisse dans l'histoire de nombreuses traces, sous la forme de comptes-rendus, de courriers, de lettres, etc. Deux exemples précis nous semblent emblématiques de la propension de cet espace-temps à produire des outils de légitimation : la charte réalisée par l'assemblée des groupes d'acteurs locaux en vue de la gestion du Capla et l'étude réalisée par le groupement d'associations locales en 1989. Ils sont l'expression d'une recherche de passage, depuis l'espace-temps transactionnel dans lequel ils s'inscrivent, à ceux démonstratif ou performatif. Nous percevons la rédaction de la charte par une partie du public de la participation comme une demande de retour sur leur investissement lors du processus participatif institutionnel mis en place pour le projet. Elle a valeur de pacte qui lie les acteurs associatifs au projet et qui doit leur apporter la garantie de la possibilité d'investir par leurs actions l'espace public. En cela, nous l'avons analysé au prisme du don, un don politique où l'intérêt est l'alliance (Caillé 2018).

Quant à l'étude, elle a d'abord été confiée à une association de professionnels de l'urbain, extérieure au quartier, avant d'être finalement allouée à l'une des associations du quartier dotée d'une subvention de la Ville de Paris pour sa réalisation, avec une participation de l'association de professionnels. Cette étude s'inscrit dans une volonté des acteurs locaux de se saisir et de se mobiliser sur des sujets qui leurs sont proches (Dechézelles et Olive 2019), en s'adressant directement aux pouvoirs publics qui, par investissement d'argent public, en ont d'une certaine manière passé la commande. Bien que l'étude soit transmise aux candidats au concours pour l'aménagement de la place en 1990, son usage est circonscrit dans le temps. Elle s'inscrit en amont de la désignation, et n'a pas pour objet de s'inscrire dans le temps malgré la volonté associative d'accompagner l'ensemble du processus de projet, avec notamment la

proposition d'hypothèses de projet, comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre de la deuxième partie de cette thèse (cf. §II.1). Dans notre travail au présent, nous avons également rencontré ce type d'études, cependant celles-ci sont entièrement intégrées au processus de projet : elles constituent une phase de la mise en projet et ne s'inscrivent pas dans un espace-temps transactionnel, mais démonstratif. D'autre part, l'espace-temps transactionnel se manifeste par les rumeurs, le bruit qui court, qui en tant que moyen de communication ouvre des espaces de négociation. Nous l'avons vu dans le cas de la réunion du Cafête avec le maire, mais également à d'autres reprises lors de notre terrain : l'émergence de rumeurs qui circulent dans le quartier génère cet espace-temps au travers de clarification, d'échanges, des négociations entre les individus à propos de la place.

À la différence du précédent, le dernier espace-temps identifié, l'espace-temps transitionnel, s'adresse au public mais sans que des interlocuteurs spécifiques ne soient concrètement désignés. Il advient par des supports, fabriqués pour l'occasion. C'est le cas des journaux de quartier, non dans leur aspect informatif, mais mémoriel et prospectif. Il en va de même avec les mythes que nous avons identifiés : la fête, le quartier et l'esprit contestataire. Leur transmission par les récits fabrique cet espace-temps où l'imaginaire se pose sur l'espace concret de la place. Ce moment de transmission symbolique, nous l'avons perçu à diverses reprises au cours de notre travail. Il est cependant particulièrement significatif au travers des récits faits à propos de la pyramide, d'une part par l'un des acteurs ayant participé à sa construction effective – le responsable de l'exécution des travaux à la Ville de Paris pour la réalisation de l'aménagement de Bernard Huet (cf. §I.3) – et d'autre part par la description qui en est faite dans le roman de Diaty Diallo (cf. §II.3). Dans les deux cas, cet objet est le support d'une histoire fictionnée qui génère un espace-temps nécessaire à sa transmission pour entretenir un attachement à la place. De même, nous identifions la diffusion de la pétition pour la sauvegarde des réalisations d'aménagement de Bernard Huet à la constitution d'un espace-temps transitionnel, en élargissant le cercle des personnes concernées par les transformations urbaines des différents espaces cités dans la pétition à un cercle de professionnels, de confrères et de consœurs, où il est davantage question de préserver la mémoire d'une époque et d'un homme que des ouvrages en tant que tels. En cela, cet espace-temps advient dans le passage d'un état à un autre. Un document, découvert au cours de notre enquête, à propos de la place des Fêtes marque et fabrique un espace-temps de ce type. Il s'agit de l'étude « Vivre à Place des Fêtes ». Elle pose un regard *a posteriori* sur l'opération de rénovation de l'îlot, suite à une commande de l'État, et s'inscrit dans une dynamique de légitimité tardive des études urbaines en France (Raulin 2004). Parue en 1978, cette étude constitue en ce sens un moment de transmission de recommandations par le monde de la recherche sur des sujets urbains. Cette transmission se diffuse à l'étude suivante réalisée par le groupement d'associations locales en 1989, puis jusqu'à nous au moment où, au cours de l'enquête, l'une de nos interlocutrices nous en conseille la lecture (cf. §II.1). Nous avons fait le choix d'en parler dans la deuxième partie de la thèse car, comme nous l'avait indiqué notre interlocutrice, elle a été écrite par des chercheurs qui « habitent dans le coin », et c'est pour cette raison qu'elle circule encore dans le quartier. En revanche, c'est à l'inverse l'absence de cet espace-temps d'une mission à l'autre dans le cadre du dispositif *Réinventons nos places* qui donne lieu à un recentrement de la mission de conception d'un aménagement extérieur à un lieu (cf. §I.2). L'espace-temps démonstratif est alors privilégié à celui de la

transmission, empêchant l'intégration des conclusions de la mission à l'appel d'offres suivant. Enfin, durant notre terrain, alors que les travaux d'aménagement de la place se terminent, une lettre est rédigée par une association locale à l'attention du maire d'arrondissement. Elle prend la forme d'un bilan de la réalisation et ouvre à la question de l'entretien matériel de l'espace qui doit suivre le chantier, faisant état du nécessaire entretien de l'espace (cf. §II.2). Cet espace-temps se manifeste donc par une attention portée à l'entretien symbolique, mais aussi matériel de la place.

Enfin, face à ces quatre espaces-temps identifiés, il nous semble nécessaire de signifier l'existence de contretemps. Ces derniers, de même que les espaces-temps, peuvent se manifester de plusieurs manières et prendre plusieurs formes. S'ils ne se réfèrent pas directement à la place, ils participent néanmoins à sa définition par les interruptions qu'ils provoquent dans le déroulement et l'expression d'un espace-temps et les changements de registre qu'ils font advenir d'un espace-temps à l'autre. Ainsi, nous avons pu voir apparaître plusieurs *contretemps*, qu'il s'agisse d'irruptions politiques telles que l'incursion des Gilets Jaunes sur la place, qui par leur présence font advenir un espace-temps transactionnel pour définir de quoi la place est en l'occurrence l'espace, ou de la campagne électorale, qui presse le temps du chantier pour que la place, par la représentation qu'elle donne, soit dans un espace-temps performatif. Ces contretemps modifient l'envergure des attentes initiales et augmentent ou réduisent la représentation de la place dans les discours ou les imaginaires.
Ainsi, lorsque le confinement a lieu en mars 2020, la place est nimbée d'une aura de liberté qui se manifeste dès les premiers temps du déconfinement. Alors que les parcs et jardins sont encore fermés, la place prend toute son ampleur d'espace libre, gratuit et accessible du quartier (de Biase et Coralli 2009). Dans notre observation au présent, la crise de la Covid fait basculer l'urgence politique et urbaine au second plan de l'urgence sanitaire et constitue dans la temporalité du projet un contretemps. Ce contretemps a cependant eu l'effet d'une opportunité pour la finalisation de la réalisation du projet en repoussant l'échéance de la livraison, mais également à l'échelle de la ville dans l'importance de premier plan dont ont alors joui les espaces publics. Ces espaces, extérieurs et donc non soumis à des horaires et des restrictions d'accès, sont devenus les lieux de rencontre par excellence, mais également les lieux de consommation. En effet, les pratiques ont redoublé dans les espaces publics, devenus salles de sport en plein air, terrasses étendues des commerces adjacents, lieux de pique-nique et autres, etc., comme nous en avons fait le récit en ouverture de la conclusion, témoignant ainsi des ajustements et des réajustements nécessaires à rendre l'espace public habitable (de Biase, Leray, et Charron 2021). Ces observations nous interrogent dans le même temps sur un brouillage des limites public-privé dans ce contexte extraordinaire, par la transformation de certaines parties d'espace public en terrasses notamment, mais également par la recrudescence de nouveaux moyens de circuler en libre-service et sans emplacements prédéfinis lors de la privatisation commerciale temporaire, mais néanmoins effective, de certaines parties de l'espace public (Baraud-Serfaty 2021). D'autre part, cette période a constitué un véritable *accélérateur* des politiques publiques en matière d'aménagement d'espace public, que ce soit par des programmes d'abord temporaires – nous pensons aux « coronapistes », pistes cyclables aménagées à la hâte par les services de la Ville en plein confinement, avant d'être rendues pérennes –, ou par d'autres interventions urbaines comme la mise en place de mobiliers urbains d'agrès disposés dans l'espace

public permettant des pratiques sportives gratuites et sans horaires, ou encore la systématisation de la transformation des rues devant les écoles de la ville en espaces piétons et végétalisés.
À l'inverse, le contretemps que constitue le changement de bord politique de l'arrondissement en 1995 minimise le rayonnement de la place : aucune inauguration n'a lieu, aucune transmission du concept architectural et artistique n'est réalisée.
D'une tout autre manière, il nous semble que la proposition de projet d'aménagement par l'artiste Marta Pan en 1986 peut également être lue comme un contretemps. N'étant pas prévue, cette initiative engage les premières réflexions à propos de la place et inscrit l'aménagement de l'espace dans un programme politique urbain d'envergure (cf. §I.1). Nous identifions également la transformation du conteneur au cours de la première mission dans le cadre du dispositif *Réinventons nos places* comme un contretemps, au sens où il dévie la trajectoire du projet initial de réaménagement vers la conception d'un objet architectural (cf. §I.2). Pour éclairer la valeur que prendra la place au fil des histoires dont nous avons fait le récit, ce contretemps doit être regardé en perspective avec un autre, celui de la disparition des plans de la Maison de quartier sur la place des Fêtes en 1974. En effet, il nous paraît que ces deux contretemps fabriquent, à des décennies d'écart, la charge symbolique de la place comme le lieu où doit s'incarner la valeur morale de l'espace, passant d'un espace-temps démonstratif à performatif. De plus, ces contretemps provoquent des remous dans d'autres espaces à proximité de la place par la réalisation de projets qui révèlent ce dont la place est l'espace de projection, tel que cela a pu être le cas avec le centre d'animation ou la médiathèque (cf. §II.1 et §II.3).

Attention et disponibilité de, et par, l'espace public

Enfin, pour tenter de répondre à la question initiale – qu'est-ce qui fait place ? –, et pour reprendre les hypothèses qui ont guidé l'enquête, il nous semble que par les espaces-temps et contretemps distingués nous pouvons discerner deux aspects structurants, tant spatialement que socialement, d'une place et de ses pratiques : d'une part, la disponibilité de l'espace, et d'autre part, l'attention portée au lieu. Le premier aspect relève de la porosité de la place aux enjeux urbains sociaux et politiques. En tant que place, elle est le support des revendications, et elle doit, pour exister en tant que tel, pouvoir les accueillir. Aussi nous souhaitons introduire la notion d'improbabilité dans l'espace public, au sens où la place doit pouvoir accueillir les interactions entre les acteurs selon des temporalités sociales, qu'il s'agisse de situations, d'événements ou de rencontres susceptibles d'advenir dans un espace public, sans en imposer des cadres, pour privilégier la place comme lieu des pratiques ordinaires et extraordinaires, mais indépendantes, qui émergent de l'inattendu comme l'indique Antoine Fleury : « Les interactions sociales peuvent finalement émerger partout, y compris dans des lieux qui n'ont pas été nécessairement aménagés à cet effet. » (2010a : 6) La disponibilité de la place s'oppose ainsi à la spécialisation et spatialisation dans la durée des pratiques, nommées usages, de l'espace, tout en préservant les particularités et singularités qui ont forgé l'espace et l'imaginaire du lieu.
L'attention portée au lieu s'éclaire par la dimension matérielle et symbolique de la place. Sa portée dépasse les périodes de remise en question de l'aménagement urbain. L'attention est de ce fait continue. Elle ne s'inscrit pas dans un moment particulier, mais se manifeste par les pratiques quotidiennes et ordinaires

de ceux qui en prennent soin (de Biase 2014). La mise en visibilité de cette attention passe par l'entretien, la maintenance, mais également par l'attachement au lieu des citadins, qui peut devenir le terreau d'un engagement social local. L'attention telle que nous la considérons s'oppose à la notion de réparation où une crise est nécessaire à l'action (Denis et Pontille 2022) ; elle se manifeste par l'investissement que les acteurs locaux et professionnels portent à l'espace et par le regard qu'ils y posent. Suivant ces deux dimensions de disponibilité de l'espace et d'attention portée au lieu, il nous semble que la démarche de projet mise en avant par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal[3] pour une commande de transformation d'une place, résonne particulièrement avec notre propos. Nous en livrons ici un extrait de la présentation qu'ils en font sur leur site :

> « À la première visite, nous ressentons que cette place est déjà très belle parce qu'elle est authentique, sans sophistication. Elle a la beauté de ce qui est évident, nécessaire, suffisant. […] Nous y avons passé de longs moments à regarder ce qui s'y passait. Nous avons dialogué avec quelques-uns de ses habitants. Puis nous nous sommes posé la question d'un projet d'aménagement sur cette place à des fins d'embellissement. […] Comme projet, nous avons proposé de ne rien faire d'autre que des travaux d'entretien, simples et immédiats : refaire la grave du sol, nettoyer plus souvent, traiter les tilleuls, modifier légèrement la circulation… de nature à améliorer l'usage de la place et à satisfaire les habitants. » (1996)

Enfin, peut-on établir un rapprochement entre ces deux dimensions que nous prêtons à une place et le rôle de la recherche dans les transformations urbaines ? Pour cela et comme à notre habitude, c'est sur des éléments de terrain que nous nous appuyons, en observant de quelle manière les différentes études produites nous permettent de penser la place de la recherche et des études dans le projet urbain.
Si la première étude dont nous avons eu connaissance à propos de la transformation de l'espace – de la place et du quartier – a été confiée à une équipe de chercheurs indépendants qui étaient également des habitants du quartier, elle n'est réalisée qu'une fois les décisions d'aménagement établies, et en ce sens, elle constitue une critique du mode d'opération urbaine auquel a été soumise la place des Fêtes. Dans un deuxième temps, une nouvelle étude, confiée à des acteurs locaux, est établie en amont d'une mise en projet, cependant celle-ci est détachée du processus de projet et n'a que peu d'influence sur les prescriptions d'aménagement qui lui font suite. Enfin, les dernières études dont nous avons pris connaissance lors de notre enquête sont assimilées dans le processus de projet et confiées à des professionnels opérationnels extérieurs au quartier, ainsi qu'à des étudiants, afin de fournir un site d'apprentissage pédagogique[4]. Cela témoigne d'une professionnalisation de la compétence de l'analyse urbaine. Si elle a pu, par le passé, représenter pour les acteurs associatifs locaux un moyen de monter

3. Place Léon-Aucoc, Bordeaux 1996, https://www.lacatonvassal.com/index.php?idp=37#

4. Lorsque le projet entre en phase finale avec la dernière mission, une étude pour la place des Fêtes et la place Gambetta, est confiée à des étudiants du DPEA Post-Carbone de l'École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est. Les étudiants sont chargés par les prestataires lauréats de la mission de produire des analyses dites métriques : pourcentage des voies, des trottoirs et de la végétation ; et sensible : perception de la densité, de la végétation, de l'animation, des flux, de la sécurité. À cela est ajoutée une étude du confort thermique, aéraulique et acoustique. L'ensemble de ces analyses permettent de définir des pistes de projet pour chacune des deux places. Les travaux des étudiants alimentent le travail de conception davantage par leurs analyses que par leurs propositions de projets. L'étude réalisée en 2017 est disponible en ligne : https://paris-est.archi.fr/publications/cahier-du-dpea/reinventons-la-place-des-fetes-et-la-place-gambetta

en compétence (cf. §II.3), dans le cadre contemporain, il s'agit d'un métier confié à des professionnels, mais non à des chercheurs comme cela a pu être le cas en premier lieu. D'autre part, les acteurs qui la produisent sont extérieurs au quartier, et les acteurs locaux sont consultés, mais ne sont pas chargés du diagnostic. Enfin sa visée est opérationnelle, elle se place en amont de la conception pour en aiguiller ou en légitimer la réalisation.

Ce déplacement nous interroge sur la place accordée à la critique dans le champ de l'aménagement urbain et sur le rôle de la recherche à la fois dans sa temporalité vis-à-vis du projet urbain, mais également sur sa capacité à accompagner, d'une part, les décisions lors de la conception, et d'autre part, l'élaboration des commandes en amont des projets puis en aval pour accompagner le passage d'un espace conçu à un espace perçu. Les études urbaines peuvent-elles sortir du cadre du projet pour produire des connaissances et non des solutions pour « résoudre » des situations urbaines jugées problématiques ? Ainsi, quelle place accorder à la recherche, où et d'où doit-elle être faite ? Par notre approche anthropologique, nous défendons une posture indépendante et impliquée de la recherche vis-à-vis de l'aménagement de l'espace, se détachant d'une temporalité circonscrite à l'élaboration du projet urbain pour considérer l'espace au temps long. Nous accompagnons les mises en projet de l'espace, mais également la vie du projet après la réalisation. Cela rend la recherche capable de porter une critique grâce à l'observation, depuis le terrain, de dynamiques humaines au-delà des qualités matérielles de l'espace qui structure la place, afin de prendre en considération ce à quoi renvoie l'espace, à la fois historiquement et symboliquement, et de quelle manière la transmission de ces enjeux participe à la construction d'une attention à l'espace au présent. Ainsi, peut-être que la place du chercheur se situe dans l'attention et la disponibilité à recevoir des récits, pour être capable de déceler par les détails l'importance abstraite et subjective de ce qui constitue un lieu.

BIBLIOGRPHIE

Aboville Gwenaëlle d', (2012), « Concevoir l'espace public avec les habitants : la concertation comme gage de « délicatesse urbaine » ». URL : https://metropolitiques.eu/Concevoir-l-espace-public-avec-les.html [consulté le 22/03/2023].

Agamben Giorgio, (2006), « Théorie des dispositifs », Paris : Editions Payot & Rivages.

Agier Michel, (1996), « Les savoirs urbains de l'anthropologie », *Enquête*, 4 : 35-58.

Agier Michel, (2009), *Esquisses d'une anthropologie de la ville: lieux, situations, mouvements*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant.

Agier Michel, (2015), *Anthropologie de la ville*, Paris : Presses Universitaires de France.

Akrich Madeleine, (2006a), « Les objets techniques et leurs utilisateurs. De la conception à l'action », dans Akrich M., Callon M. et Latour B. (dir.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris: Presses des Mines : 179- 199. URL : https://books.openedition.org/pressesmines/1198 [consulté le 27/08/2023].

Akrich Madeleine, (2006b), « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », dans Akrich M., Callon M. et Latour B. (dir.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris: Presses des Mines : 253- 265. URL : https://books.openedition.org/pressesmines/1200 [consulté le 27/08/2023].

Akrich Madeleine, Callon Michel, et Latour Bruno (dir.), (2013), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris: Presses des Mines. URL : http://books.openedition.org/pressesmines/1181 [consulté le 27/08/2023].

Alphand Adolphe (1867), *Les promenades de Paris : histoire, description des embellissements, dépenses de création et d'entretien des Bois de Boulogne et de Vincennes, Champs-Elysées, parcs, squares, boulevards, places plantées, études sur l'art des jardins et arboretum.* URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6276852z [consulté le 18/10/2022].

Althabe Gérard, (2015), « Vers une ethnologie du présent », dans Fabre D., Lenclud G. (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme: 247- 257.

Ammar Leïla, Charron Juliette, Biase Alessia de, Saint-Pierre Caroline de, Dréau Victorine, Escudero Rubio Sara, Gruet Brice, Meron Nava et Volpe Valeria, (2023), Écrits de marché, Paris : Éditions BOA.

Apur, (2022), « Atlas du mobilier urbain parisien ». URL : https://www.apur.org/sites/default/files/atlas_mobilier_urbain_web_0.pdf?token=mjtTtvyB [consulté le 26/03/2023].

Arab Nadia, (2017), « L'élaboration collective des projets d'urbanisme : organiser l'intégration des acteurs et gérer l'incertitude des processus de conception », *RIURBA*. URL : http://www.riurba.review/Revue/lelaboration-collective-des-projets-durbanisme-organiser-lintegration-des-acteurs-et-gerer-lincertitude-des-processus-de-conception/ [consulté le 22/03/2023].

Arab Nadia et Boudin Alain, (2009), « La commande d'espace public dans les collectivités territoriales: nouvelles formes de coopération et d'expertises », dans Biau V., Tapie G. (dir.), *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Marseille : Éditions Parenthèses : 141- 151.

Arab Nadia et Vivant Elsa, (2018), « L'innovation de méthodes en urbanisme : freins et leviers d'une entreprise incertaine », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 1. URL : http://journals.openedition.org/craup/324 [consulté le 15/10/2018].

Arendt Hannah, (1988), *Condition de l'homme moderne*, Paris, France: Pocket [1ère éd. 1961].

Armengaud Marc, (2006), « Espaces invisibles (publics) », dans Texier S. (dir.), *Voies publiques: histoires & pratiques de l'espace public à Paris*, Paris : Éditions du Pavillon de l'Arsenal : 17- 33.

Arnstein Sherry, (1969), « Ladder of citizen participation », *Journal of the American Planning Association*, 35 : 216-224. URL: http://lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation_en.pdf [consulté le 19/10/2020].

Augé Marc, (1992), *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris: Éditions du Seuil.

Augé Marc, (1994), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris : Aubier

Backouche Isabelle, (2012), « Rénover le centre de Paris : quel impact sur les marges ? 1940-1970 », dans Fourcaut A. et Bourillon F. (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris : Éditions de la Sorbonne: 325-341.

Backouche Isabelle, (2013), « Élucider le changement urbain Le tuilage des contextes de l'îlot 16 à Paris (1920-1980) », dans Brayard F. (dir.), *Des contextes en histoire: actes du Forum du CRH,* Paris: Centre de recherches historiques : 151- 179.

Backouche Isabelle, (2016), *Paris transformé: le Marais, 1900-1980*, Grane: Créaphis éditions.

Backouche Isabelle, Lyon-Caen Nicolas, Montel Nathalie, Theis Valérie, Vadelorge Loïc et Vorms Charlotte, (2018), *La ville est à nous !: aménagement urbain et mobilisations sociales depuis le Moyen Âge*, Paris: Éditions de la Sorbonne.

Backouche Isabelle, (2018), « Mobilisation urbaines et histoire des vainqueures. Le cas de l'axe nord-sud à Paris (1959-1976) », dans Backouche I., Lyon-Caen N., Montel N., Theis V., Vadelorge L. et Vorms C. (dir.), (2018), *La ville est à nous !: aménagement urbain et mobilisations sociales depuis le Moyen Âge*, Paris: Éditions de la Sorbonne : 263-284.

Bacqué Marie-Hélène, (2005), « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espaces et sociétés*, *123*(4) : 69-84

Bacqué Marie-Hélène et Biewener Carole, (2015), *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris : la Découverte.

Bacqué Marie-Hélène et Gauthier Mario, (2011), « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, *N° 1*(1) : 36-66.

Bacqué Marie-Hélène et Sintomer Yves (dir.) (2011), *La démocratie participative: histoire et généalogie*, Paris: la Découverte.

Ballion Robert et Kitchell Sally, (1978), *Vivre à la Place des Fêtes: production et usage d'un espace public*, Paris : Laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique.

Baraud-Serfaty Isabelle, (2021), « Le trottoir l'esthétique ordinaire de la ville », dans Labasse A., Carrega M., Lanaspeze B. (dir.) *La beauté d'une ville: controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris : Pavillon de l'Arsenal: 450- 459.

Bauer Laurent et Depaule Jean-Charles, (2010), « Place », dans Topalov C. , Coudroy de Lille L. , Depaule JC. et Marin B. (dir) *L'aventure des mots de la ville*, Paris : Robert Laffont : 929- 933.

Beauchard Jacques, (1999), *La bataille du territoire: mutation spatiale et aménagement du territoire*, Paris : L'Harmattan.

Beauguitte Laurent, (2019), « (Re)politiser l'espace public », *Carnets de géographes*, 12. URL : https://journals.openedition.org/cdg/4745?lang=en#bodyftn12 [consulté le 02/02/2023].

Becker Howard, (2010), *Les mondes de l'art*, Paris : Flammarion [1ére éd. 1988].

Benjamin Walter, (2013), *Sur le concept d'histoire*, Paris: Editions Payot & Rivages.

Bensa Alban, (2006), *La fin de l'exotisme: essais d'anthropologie critique*, Toulouse: Anacharsis.

Bensa Alban et Fassin Eric, (2002), « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 38 : 5-20. URL : http://journals.openedition.org/terrain/1888 [consulté le 10/04/2019].

Bernard de Raymond Antoine, Bonin Loïc, Bordiec Sylvain, Chiron Pierre, Clément Karine, Elalaoui Charif, Grémion Théo, Liochon Pauline, Ravelli Quentin et Reungoat Emmanuelle, (2023), « Les Gilets jaunes : une révolte sans fin ? Une ethnographie comparée des ronds-points pour comprendre la durée du mouvement », *Genèses*, *130* (1) : 80-111.

Bernoux Philippe, (1985), *La sociologie des organisations: initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, Paris : Éditions du Seuil.

Berry-Chikhaoui Isabelle et Medina Lucile, (2019), « 2. Le lieu comme ressort et ressource dans un conflit d'aménagement : L'exemple d'un quartier populaire en rénovation urbaine : le Petit Bard à Montpellier », dans Dechézelles S., Olive M. (dir.), *Politisation du proche : Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes: Presses universitaires de Rennes: 59- 84.

Bertheleu Hélène, et Bourdarias Françoise (dir.), (2008), *Les constructions locales du politique*, Tours: Presses universitaires François-Rabelais.

Berton Irène, Moulinas Adrien, Quilleriet Marie-Clémentine, Valette Benjamin et Wienhold Arthur, (2023), Étude de controverse autour de l'aménagement et de l'usage de la TEP de Ménilmontant, Paris 11e. Paris: Mines Paris PSL Research University.

Bertrand Anne-Marie, (1994), « La médiathèque questionnée ». URL : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-02-0008-001 [consulté le 18/04/2024].

Besse Jean-Marc, (2006), « L'espace public: espace politique et paysage familier ». URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00191977 [consulté le 07/06/2021].

Besse Jean-Marc, (2013), *Habiter: un monde à mon image*, Paris : Flammarion.

Besse Laurent, (2019), « Petite histoire des centres d'animation », Paris : CAUE Petites Leçons de Ville. URL : https://www.caue75.fr/media/download/8489 [consulté le 01/03/2024].

de Biase Alessia, (2013), « Insistance urbaine Ou comment aller à la rencontre des impondérables de la vie authentique », ReDOBRA 12.

de Biase Alessia, (2014), *Hériter de la ville: pour une anthropologie de la transformation urbaine*, Paris: Éditions Donner lieu.

de Biase Alessia, (2019), « Natures urbaines en pratiques digitales (NATURPRADI) », Vol 1, Ademe.

de Biase Alessia et Coralli, Monica (dir.), (2009), *Espaces en commun: nouvelles formes de penser et d'habiter la ville*, Paris: L'Harmattan.

de Biase Alessia et Gomes Daubernay Thomas, (2023), « Habiter le lac », Laa recherche.

de Biase Alessia, Leray Solene et Charron Juliette, (2021), « Habiter la pandémie », *Contesti. Città, territori, progetti*, 2 : 77-96.

de Biase Alessia, Levy Albert et Castrillo Romón María A., (2016), « Éditorial. Patrick Geddes en héritage », *Espaces et societes*.

de Biase Alessia, Marelli Carolina et Zaza Ornella, (2024), « Prendre soin de la nature en ville », *Espaces et sociétés*.

Biau Véronique, (2018), « Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville », *Cybergeo : European Journal of Geography*. URL : https://journals.openedition.org/cybergeo/29387 [consulté le 08/10/2018].

Biau Véronique, (2020), *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, Marseille : Éditions Parenthèses.

Birnbaum Jean (dir.) (2012), *Où est passé le temps ?*, Paris : Gallimard.

Blatrix Cécile, (1996), « Vers une démocratie participative ? Le cas de l'enquête publique », dans Blatrix C., Chaty L., Chevallier J., Coeuret A., Condette A-S., Darras E. et Decoopman N. (dir.) *La gouvernabilité*, Paris : Presses Universitaires de France: 299-313.

Blatrix Cécile, (2009), « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, *74* (2) : 97-119.

Blatrix Cécile, (2010), « Concertation et débat public », dans Borraz O. et Guiraudon V. (dir.) *Politiques publiques 2*, Paris: Presses de Sciences Po: 213- 242.

Blondiaux Loïc, (2001), « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, *18* (5) : 44-51.

Blondiaux Loïc et Sintomer Yves, (2009), « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, *63* (1) : 28-38. URL : https://shs.cairn.info/revue-rue-descartes-2009-1-page-28?lang=fr [consulté le 23/02/2022].

Boboc Anca et Metzger Jean-Luc, (2020), « Les méthodes agiles et leurs contradictions », *SociologieS*. URL : http://journals.openedition.org/sociologies/12471 [consulté le 04/03/2023].

Bonin Loïc et Liochon Pauline, (2020), « La fin des cabanes. Ethnographie de l'espace militant des ronds-points de Camon », *CONTRETEMPS*. URL : https://www.contretemps.eu/fin-des-cabanes-gilets-jaunes/ [consulté le 25/04/2022].

Bourdieu Pierre, (1987), *Choses dites*, Paris : Les Éditions de Minuit.

Bourillon Florence, (2016), « Les espaces parisiens en question », dans Fourcaut A. et Bourillon F. (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris: Éditions de la Sorbonne: 83- 98.

Boursier Jean-Yves, (2002), « La mémoire comme trace des possibles », *Socio-anthropologie*, 12. URL : https://journals.openedition.org/socio-anthropologie/145 [consulté le 19/10/2023].

Caillé Alain, (2018), « Qu'est-ce qui ne va pas avec le don chez Bourdieu ? Le don n'est pas un acte économique mais un opérateur politique », *Revue du MAUSS*, *52* : 74-88.

Callon Michel, (2006), « Pour une sociologie des controverses technologiques », dans Akrich M., Callon M. et Latour B. (dir.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris: Presses des Mines : 135-157. URL : https://books.openedition.org/pressesmines/1196 [consulté le 27/08/2023].

Callon Michel, (2013), « Sociologie de l'acteur réseau », dans Akrich M., Callon M. et Latour B. (dir.), *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, Paris: Presses des Mines : 267- 276. URL : http://books.openedition.org/pressesmines/1201 [consulté le 27/08/2023].

Caro Mathilde, (2020), « Éprouver l'attachement au lieu : l'épreuve d'un conflit de proximité », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 38. URL : http://journals.openedition.org/espacepolitique/6696 [consulté le 24/11/2020].

Caro Mathilde, (2021), *L'attachement social au lieu à l'épreuve du changement urbain: monographie des rues Saint-Denis et Montorgueil (Paris, IIe arrondissement)*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales.

de Certeau Michel, (1990), *L'invention du quotidien*, Paris : Gallimard.

Chapel Enrico, (2010), *L'œil raisonné: l'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève : MétisPresses.

Charron Juliette, (2021), « Paris, Place des Fêtes », dans de Biase A. (dir.), *Regards sous contrainte: carnet de terrain d'un monde pandémique*, Pantin : Éditions BOA : 92-95.

Charron Juliette, (2023), « Le marché patrimoine de la Place des Fêtes? », dans Ammar Leïla, Charron Juliette, Biase Alessia de, Saint-Pierre Caroline de, Dréau Victorine, Escudero Rubio Sara, Gruet Brice, Meron Nava et Volpe Valeria, (2023), Écrits de marché, Paris : Éditions BOA : 130-150.

Choay Françoise, (2005), « Place », dans Merlin P. et Choay F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : Presses universitaires de France: 636- 639.

Choay Françoise, (2014), *L'urbanisme, utopies et réalités: une anthologie*, Paris : Éditions Points.

Choay Françoise et D'Alfonso Ernesto, (2003), *Espacements: l'évolution de l'espace urbain en France*, Milano : Skira.

Christmann Mathilde, Olmedo Elise, (2017), « Rencontre entre cartographie et partitions: la figuration de l'expérience », dans Besse J.-M. et Tiberghien G. (dir.), *Opérations cartographiques*, Arles : Actes Sud : 102- 113.

Claude Viviane, (2006), *Faire la ville : les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille : Collection Eupalinos.

Combeau Yvan et Nivet Philippe, (2000), *Histoire politique de Paris au XXe siècle: une histoire locale et nationale*, Paris : Presses universitaires de France.

Coquard Benoît, (2022), *Ceux qui restent: faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris : La Découverte.

Cossart Paula et Talpin Julien, (2019), « Une approche écologique des mobilisations : Le quartier comme support de la lutte urbaine de l'Alma-Gare dans les années 1970 », dans Dechézelles S. et Olive M. (dir.), *Politisation du proche : Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes : Presses universitaires de Rennes: 35- 58.

Coti Guillaume, (2016), « Faire "avec" les habitants. "Pouvoir d'agir" et renouvellement des pratiques des centres sociaux », *Mouvements*, 85 : 80-86.

Cottin-Marx Simon, (2016), *Professionnaliser pour «marchandiser» (et inversement) : quand l'État accompagne les associations employeuses*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est.

Cottin-Marx Simon, (2019), *Sociologie du monde associatif*, Paris : la Découverte.

Cottin-Marx Simon, (2021), *C'est pour la bonne cause !: les paradoxes du travail associatif*, Ivry-sur-Seine: Les Éditions de l'Atelier.

Courant Dimitri, (2022), « Sociologie des assemblées citoyennes étatiques : Enquêtes qualitatives sur l'Assemblée citoyenne irlandaise et la Convention citoyenne française », dans Fatin-Rouge Stefanini M. et Magnon X. (dir.), *Les assemblées citoyennes : Nouvelle utopie démocratique ?*, Aix-en-Provence: DICE Éditions : 193- 228.

Coutant Isabelle, (2018), *Les migrants en bas de chez soi*, Paris : Éditions du Seuil.

Crépin Christiane et Le Jeannic Thomas, (2000), « L'implantation des centres sociaux sur le territoire », *Revue des politiques sociales et familiales*, 59 : 73-91.

Curnier Sonia, (2018), *Espace public comme objet per se? Une analyse critique de la conception contemporaine*, Thèse de doctorat, EPFL.

Darin Michaël, (2003), « Formation, transformation », dans Texier-Rideau G. et Darin M. (dir.), *Places de Paris: XIXe-XXe siècles*, Paris : Action artistique de la ville de Paris: 235- 251.

Dechézelles Stéphanie, (2019), « Être du coin, défendre ses lieux : L'autochtonie protestataire dans l'engagement contre l'éolien de grande taille en France », dans Dechézelles S. et Olive M. (dir.), *Politisation du proche : Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes: Presses universitaires de Rennes: 239- 261.

Dechézelles Stéphanie, Olive Maurice, (2017), « Les mouvements d'occupation : agir, protester, critiquer », *Politix*, 117 : 7-34.

Dechézelles, Stéphanie, et Olive, Maurice (dir.), (2019), *Politisation du proche : Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Delarc Morgane, (2016a), « Faire et savoir : les professionnels de l'aménagement et les places parisiennes », *Les Cahiers du Développement Urbain Durable*. Hors-série 3 : 161-179

Delarc Morgane, (2016b), « Quelle prise en compte des « usages » dans la conception des espaces publics urbains ?», *Métropolitiques*. URL : https://www.metropolitiques.eu/Quelle-prise-en-compte-des-usages-dans-la-conception-des-espaces-publics.html [consulté le 06/10/2019].

Delarc Morgane, (2018), *Une immersion dans le projet « "Réinventons nos places" » à Paris (Places des Fêtes, de la Nation et de la Bastille): une analyse de situations de travail et de productions de connaissances au sein des services de la Ville de Paris*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est.

Delarc Morgane, (2022), « Réinventer le mobilier urbain à Paris », dans Fleury A. et Guérin-Pace F. (dir.), *Les espaces publics urbains: penser, enquêter, fabriquer*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais: 191- 210.

Delarc Morgane et Rollin Jérôme, (2017), « Meubler Paris. Professions et innovations dans le domaine du mobilier urbain », *Cybergeo : European Journal of Geography*. URL : http://journals.openedition.org/cybergeo/27987 [consulté le 01/07/2019].

Delgado Manuel, (2016), *L'espace public comme idéologie*, Toulouse : CMDE.

Demeulenaere-Douyère Christiane, (2016), « L'"annexion" vue de l'Est parisien : inquiétudes, espérances et insatisfactions… », dans Bourillon F. et Fourcaut A. (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris: Éditions de la Sorbonne: 129- 145.

Denis Jérôme, Pontille David, (2022), *Le soin des choses: politiques de la maintenance*, Paris : la Découverte.

Dessertine Dominique, Durand Robert, Eloy Jacques, Gardet Mathias, Marec Yannick et Tétard Françoise (dir.), (2004), *Les Centres sociaux 1880-1980: Une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve d'Ascq : Presses Univ. Septentrion.

Detienne Marcel, (2003), *Comment être autochtone: du pur Athénien au Français raciné*, Paris : Éditions du Seuil.

Dewey John, (2010), *Le public et ses problèmes*, Paris : Gallimard [1ère éd. 1927].

Diallo Diaty, (2023), *Deux secondes d'air qui brûle*, Paris : Éditions Points.

Didi-Huberman Georges, (2011), *Atlas ou Le gai savoir inquiet*, Paris : Les éditions de Minuit.

Dodman Thomas, (2022), *Nostalgie: histoire d'une émotion mortelle*, Paris : Éditions du Seuil.

Donzelot Jacques, Mével Catherine et Wyvekens Anne, (2003), *Faire société: la politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris : Éditions du Seuil.

Douay Nicolas, Prévot Maryvonne, (2016), « Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ?. Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris », *EchoGéo*, 36. URL : http://journals.openedition.org/echogeo/14617 [consulté le 21/10/2020].

Duclos Denis, (1973), *Propriété foncière et processus d'urbanisation*, Paris : Centre de sociologie urbaine.

Durand Robert, (2006), *Histoire des centres sociaux*, Paris: La Découverte.

Fabian Johannes, (2017), *Le temps et les autres: comment l'anthropologie construit son objet*, Toulouse : Anacharsis.

Farge Arlette, (1997), *Le goût de l'archive*, Paris: Éd. du Seuil.

Farge Arlette, (2002), « Penser et définir l'événement en histoire: Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, 38 : 67-78.

Fava Ferdinando, (2015), *Qui suis-je pour mes interlocuteurs ?: l'anthropologue, le terrain et les liens émergents*, Paris : L'Harmattan.

Fiori Sandra et Régnault Cécile, (2009), « Concepteurs sonores et concepteurs lumière: deux groupes professionnels émergeants », dans Biau V. et Tapie G. (dir.), *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Marseille : Éditions Parenthèses : 103- 114.

Flatard Yve, Prémel Gérard, (1983), *Enfants bâtisseurs: images d'un terrain d'aventures*, Paris : Scarabée CEMEA.

Fleury Antoine, (2007), *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines : réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Fleury Antoine, (2010a), « Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. Le cas de Paris intra muros », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 10. URL : http://journals.openedition.org/espacepolitique/1560 [consulté le 06/10/2018].

Fleury Antoine, (2010b), « Espace public », *HyperGeo*. URL : https://hypergeo.eu/espace-public/ [consulté le 25/04/2019].

Fleury Antoine, (2010c), « Public/privé : la (re)distribution des rôles dans la production des espaces publics à Paris et à Berlin », *Métropoles*, 8. URL : http://journals.openedition.org/metropoles/4346 [consulté le 19/01/2019].

Fleury Antoine et Froment-Meurice Muriel, (2014), « Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris », dans Da Cunha A. et Guinand S. (dir.) *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romande : 67-79.

Fleury Antoine et Guérin-Pace France (dir.), (2022), *Les espaces publics urbains: penser, enquêter, fabriquer*, Tours: Presses universitaires François-Rabelais.

Fleury Antoine et Wuest Louise, (2016), « Vers de nouveaux modes de production des espaces publics à Paris ? », *Métropolitiques*. URL : https://metropolitiques.eu/Vers-de-nouveaux-modes-de.html [consulté le 07/11/2018].

Foote Whyte William, (2002), *Street corner society: la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris : la Découverte [1ère éd. 1943].

Fourcaut Annie, (2013), « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? », dans Tertrais H. et Duanmu Mei (dir.), *Temps croisés I*, Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme: 197- 209.

Fourcaut Annie, (2016), « La construction des grands ensembles : reconquérir Paris et régénérer la banlieue », dans Fourcaut A. et Bourillon F. (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris: Éditions de la Sorbonne: 343- 356.

Fourcaut Annie et Bourillon Florence (dir.), (2012), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris: Éditions de la Sorbonne.

Fournet-Guérin Catherine et Mallet Sandra, (2016), « Géographie politique des temps urbains », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 30. URL : http://journals.openedition.org/espacepolitique/4043 [consulté le 02/12/2020].

Fromonot Françoise, (2012), « Manières de classer l'urbanisme », *Criticat*, 8 : 41-61. URL : https://www.criticat.fr/revue/numero-8.html [consulté le 26/06/2023].

Fromonot Françoise, (2019), *La comédie des Halles: intrigue et mise en scène*, Paris : la Fabrique éditions.

Gatta Federica, (2018), *(Contre)pouvoirs urbains ? éléments pour une critique anthropologique de l'urbanisme participatif*, Paris : Editions Donner Lieu.

Genestier Philippe, (2005), « Projet de quartier », dans Merlin P. et Choay F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : Presses universitaires de France: 724- 725.

Germain Paul, (2006), « Quartier verts », dans Texier S. (dir.), *Voies publiques: histoires & pratiques de l'espace public à Paris*, Paris : Éditions du Pavillon de l'Arsenal : 292- 293.

Ghorra-Gobin, Cynthia (dir.), (2001), *Réinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*, Paris: L'Harmattan.

Ginzburg Carlo, (2010), *Mythes, emblèmes, traces: morphologie et histoire*, Lagrasse : Verdier poche.

Godbout Jacques, (2007), *L'esprit du don*, Paris : La Découverte.

Goffman Erving, (2006), *La mise en scène de la vie quotidienne* Vol. 1. La présentation de soi, Paris : les Éditions de Minuit [1er éd. 1973].

Goffman Erving, (2000), *La mise en scène de la vie quotidienne* Vol. 2. Les relations en public, Paris : les Éditions de Minuit [1er éd. 1973].

Gomes Pedro, (2017), *La production de l'espace public à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve : politiques, processus et prise en compte des usages*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est.

Gomes Pedro, (2020), « Espaces publics. La fabrique sociale et politique de l'urbanité », dans Bognon S. Magnan M. et Maulat J. (dir.), *Urbanisme et aménagement*, Paris: Armand Colin: 81- 96 (Le siècle urbain).

Goody Jack, (1977), « Mémoire et apprentissage dans les sociétés avec et sans écriture : la transmission du Bagre », *Homme*, 17 : 29-52.

Graeber David, (2022), *La fausse monnaie de nos rêves: vers une théorie anthropologique de la valeur*, Paris : Éditions les Liens qui libèrent.

Gravari-Barbas Maria et Jacquot Sébastien, (2007), « L'événement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes », *Géocarrefour*, *82*, 3. URL : https://journals.openedition.org/geocarrefour/2217 [consulté le 02/10/2021].

Guez Alain, Bachet Camille, Biase Alessia de, Gatta Federica, Zanini Piero et Lagesse Claire (dir.), (2018), *Exploration chronotopique d'un territoire parisien*, Paris : LAA recherche.

Guez Alain, Zanini Piero, (2021), « Des rythmes et des chronotopes », *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales.* URL : https://www.espacestemps.net/articles/des-rythmes-et-des-chronotopes/ [consulté le 15/03/2021].

Guichoux Arthur, (2022), « S'assembler : pour quoi faire ? : Les assemblées "citoyennes" 15M et Nuit debout », dans Fatin-Rouge Stefanini M. et Magnon X. (dir.), *Les assemblées citoyennes : Nouvelle utopie démocratique ?*, Aix-en-Provence: DICE Éditions.

Gwiazdzinski Luc, (2021), « Rythmes urbains », dans Labasse A., Carrega M. et Lanaspeze B. (dir.) *La beauté d'une ville: controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris : Pavillon de l'Arsenal.

Haapajärvi Linda, (2023), « Faire avec la maison de quartier. Les tactiques de participation des femmes immigrées dans les quartiers populaires de Paris et Helsinki », *Participations*, *36*, 2. URL : https://www.cairn.info/revue-participations-2023-2-page-67.htm [consulté le 19/03/2024].

Habermas Jürgen, (2010), *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Editions Payot & Rivages [1ère éd. 1978].

Habermas Jürgen, (1992), « "L'espace public", 30 ans après », *Quaderni*, 18 . URL : https://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_1992_num_18_1_977 [consulté le 06/01/2021].

Halbwachs Maurice, (1997), *La mémoire collective*, Paris: Albin Michel [1ère éd. 1950].

Hartog François, (2012), *Régimes d'historicité: présentisme et expériences du temps*, Paris : Édition du Seuil.

Hartog François, (2022), À la rencontre de Chronos: (1970-2022), Paris : CNRS Éditions.

Harvey David, (2014), *Brève histoire du néolibéralisme*, Paris : les Prairies ordinaires [1ère éd. 2007].

Hatzfeld Hélène, (2013), « Légitimité », dans Casillo I., Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J.-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation,* Paris, GIS Démocratie et Participation. URL : https://www.dicopart.fr/legitimite-2013 [consulté le 06/04/2020].

Hayat Samuel, (2011), « Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation », dans Bacqué M.-H. et Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative*, Paris: La Découverte: 102- 112 .

Hazan Éric, (2002), *L'invention de Paris: il n'y a pas de pas perdus*, Paris : Éditions du Seuil.

Heitzmann Sarah, Huyghe Michel, Thomé Romain et Perez Mas Isidro, (2021), *Traité de l'expropriation des biens*, Paris : LGDJ.

Hémery Véronique, (2001), « L'espace public saisi par le droit », dans Fleury A. et Guérin-Pace F. (dir.), (2022), *Les espaces publics urbains: penser, enquêter, fabriquer*, Tours: Presses universitaires François-Rabelais : 49- 60.

Hillairet Jacques, (1979), *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris : les Éditions de Minuit.

Holley Michel, (2012), *Urbanisme vertical & autres souvenirs*, Paris : Somogy.

Honneth Axel, (2015), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris: Gallimard.

Ingallina Patrizia, (2010), *Le projet urbain*, Paris : Presses universitaires de France.

Ingallina Patrizia, Roncayolo Marcel, (2005), « Projet Urbain », dans Merlin P., Choay F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : Presses universitaires de France: 726- 729.

Ingold Tim, (2011), *Une brève histoire des lignes*, Bruxelles : Zones sensibles.

Ingold Tim, (2017), *Faire: anthropologie, archéologie, art et architecture*, Bellevaux : Éditions Dehors.

Joseph Isaac, (1992), « L'espace public comme lieu de l'action », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 57-58 : 211-217. URL : http://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1992_num_57_1_1716 [consulté le 08/01/2018].

Joseph Isaac, (1993), « L'espace public et le visible », *Architecture & comportement*, *9* (3) : 397-401.

Joseph Isaac, (1995), *Prendre place: espace public et culture dramatique*, Paris : Edition Recherches Plan urbain.

Kracauer Siegfried, (2013), *Rues de Berlin et d'ailleurs*, Paris : Les Belles Lettres.

Kushtanina Veronika, (2023), « La retraite : du temps libre à l'engagement social », *Mouvements*, 114, (2) : 55-62.

LAA, (2009), *les réenchantements de la courneuve,* Plan Urbanisme Construction Architecture.

LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS, (2022-2027), Projet scientifique. URL : https://www.laa.archi.fr/Approche [consulté le 15/03/2024].

Labasse Alexandre, Carrega Marianne, Lanaspeze Baptiste, Pavillon de l'Arsenal (dir.), (2021), *La beauté d'une ville: controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris : Pavillon de l'Arsenal.

Lallement Emmanuelle, (2007), « Evénements en ville, événements de ville : vers de nouvelles ritualités urbaines ? », *Communication et organisation*, 32. URL : http://journals.openedition.org/communicationorganisation/275 [consulté le 13/12/2018].

Lallement Emmanuelle, (2016), « Quand on se rassemble en ville. Ethnographie de la festivité urbaine contemporaine », *Socio-anthropologie*, 33. URL : http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/2025 [consulté le 12/12/2018].

Lallement Emmanuelle, (2023), « Événements festifs contemporains ou les soubresauts de l'enchantement ? », dans Brahy R., Thibaud J-P., Tixier N., Zaccaï-Reyners N. et Winkin Y. *L'enchantement qui revient*, Paris: Hermann: 63- 76.

Landau Bernard, (2003), « Variations contemporaines », dans Texier-Rideau G. et Darin M. (dir.), *Places de Paris: XIXe-XXe siècles*, Paris : Action artistique de la ville de Paris: 272- 275.

Landon Aurélie, (2020), « L'appel à projet, nouvel outil des politiques publiques pour favoriser l'innovation et l'expérimentation ? », dans Dousson L., Mamou K. (dir.), *Participation et innovation sociale dans la fabrique de la ville*, Montpellier : Éditions de l'Espérou.

Lapierre Eric, (2003), « Les dalles sont-elles des places? », dans Texier-Rideau G. et Darin M. (dir.), *Places de Paris: XIXe-XXe siècles*, Paris : Action artistique de la ville de Paris: 106- 111.

La Pradelle Michèle de, (1993), « Économies de marché: le commerces des personnes », dans Althabe G. (dir.), *Urbanisation et enjeux quotidiens: terrains ethnologiques dans la France actuelle*, Paris : L'Harmattan: 183- 193.

Larrère-Lopez Mathilde, (2003), « Place à la fête », dans Texier-Rideau G. et Darin M. (dir.), *Places de Paris: XIXe-XXe siècles*, Paris : Action artistique de la ville de Paris: 175- 185.

Latour Bruno, (1996), *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris : Éditions du Seuil.

Latour Bruno, (2007), *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris : la Découverte.

Latour Bruno et Hermant Émilie, (2021), *Paris ville invisible*, Paris : Éditions B42.

Le Corbusier, (2008), *Vers une architecture*, Paris : Flammarion [1ère éd. 1924].

Le Corbusier, (2016), *La charte d'Athènes*, Paris : Éditions Points [1ère éd. 1943].

Le Gall Guillaume, (2003), « Dans le paysage photographique », dans Texier-Rideau G. et Darin M. (dir.), *Places de Paris: XIXe-XXe siècles*, Paris : Action artistique de la ville de Paris: 135- 138.

Le Goff Jacques, (2016), *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris : Points.

Le Roulley Simon, (2015), « Temps saturé et critique de la vie quotidienne », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 10, (2) : 23-56.

Lefebvre Henri, (1974), « La production de l'espace », *L'Homme et la société*, *31*, (1) : 15-32.

Lefebvre Henri, (1981), *La production de l'espace*, Paris: Éditions Anthropos.

Lefebvre Rémi, (2011), « Retour sur les années 1970. Le Parti socialiste, l'autogestion et la démocratie locale », dans Bacqué M.-H. et Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative*, Paris: La Découverte: 65-81.

Lefebvre Rémi, (2022), « Saisir le métier politique par les agendas », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 36. URL : https://journals.openedition.org/temporalites/10192#tocto2n1 [consulté le 18/07/2023].

Lemas Nicolas, (2021), « Le piéton au cœur des embellissements », dans Labasse A., Carrega M. et Lanaspeze B. (dir.), *La beauté d'une ville: controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris : Pavillon de l'Arsenal: 52- 65.

Lépidis Clément, Jacomin Emmanuel, (1980), *Belleville*, Paris : H. Veyrier.

Levitte Agnès, (2021), « Mobilier urbain et design de l'ordinaire », dans Labasse A., Carrega M. et Lanaspeze B. (dir.), *La beauté d'une ville: controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris : Pavillon de l'Arsenal: 460- 467.

Levy Albert, (2006), « Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle ? », *Esprit*, 11 : 61-75.

Lévy-Vroelant Claire, (1999), « Le diagnostic d'insalubrité et ses conséquences sur la ville : Paris 1894-1960 », *Population*, 54, (4-5) : 707-743.

Lewis Oscar, (1973), *Une mort dans la famille Sánchez*, Paris : Gallimard.

Loraux Nicole, (2005), « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Espace Temps*, 87-88 : 127-139.

Lussault Michel, (2009), *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris: Grasset.

Lydon Mike, Garcia Anthony, (2015), *Tactical urbanism: short-term action for long-term change*, Washington : Island Press.

Macaire Elise, (2009a), « Des architectes à l'épreuve de la participation », dans De Coninck F. et Deroubaix J.-F. (dir.), *Ville éphémère, ville durable - Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, Paris: Éditions de l'Œil d'Or : 135- 147.

Macaire Elise, (2009b), « Des architectes dans le champ socioculturel », dans Bureau M.-C., Perrenoud M. et Shapiro R. (dir.), *L'artiste pluriel*, Lille : Presses universitaires du Septentrion: 161- 173.

Macaire Elise, (2015), « Collectifs d'architectes : expérimenter la coproduction de l'architecture », *Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA*, 17 : 111- 133.

Mairie de Paris, Apur, (2015a), « Actes du séminaire Réinventons nos places du vendredi 29 mai 2015 ». URL: https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/Actes_seminaire_places_29mai2015.pdf?token=5AYSzY7S [consulté le 23/09/2017].

Mairie de Paris, Apur, (2015b), « Brochure du séminaire Réinventons nos places du vendredi 29 mai 2015 ». URL: https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/Brochure_seminaire_places_29mai2015_0.pdf?token=ArYs2V0O [consulté le 23/09/2017].

Mallet Sandra, (2020), « Les rythmes de la production urbaine au prisme de l'accélération sociale. », *EspacesTemps.net.* URL : https://www.espacestemps.net/articles/les-rythmes-de-la-production-urbaine-au-prisme-de-lacceleration-sociale/ [consulté le 02/10/2023].

Mangin David et Panerai Philippe, (1999), *Projet urbain*, Marseille : Éditions Parenthèses.

Maresca Bruno, (2017), « Mode de vie : de quoi parle-t-on ? Peut-on le transformer ? », *La Pensée écologique*, 1 : 233-251.

Marot Sébastien, (2010), *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, Paris : Éd. de la Villette.

Matras Laurent, (2015), « Enseigner l'urbain », dans Antonioli M. (dir.), *Machines de guerre urbaines*, Paris : Éditions Loco: 21- 26.

Mauss Marcel, (2021), *Essai sur le don: forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris : Éditions Payot & Rivages [1ère éd. 1925].

Mazeaud Alice et Talpin Julien, (2010), « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, 3 : 357-374.

Melé Patrice et Neveu Catherine, (2020), « Rapports à l'espace et formes d'engagement.Attachements, territorialisation, échelles d'action », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 38. URL : http://journals.openedition.org/espacepolitique/6681 [consulté le 24/11/2020].

Memain Nicolas, (2021), « Sol et contraine social », dans Labasse A., Carrega M. et Lanaspeze B. (dir.), *La beauté d'une ville: controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris : Pavillon de l'Arsenal : 296- 301.

Merlin Pierre, (2022), *L'Urbanisme,* Paris : Presses Universitaires de France: 23- 50.

Merlin Pierre, Choay Françoise (dir.) (2005), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : Presses universitaires de France [1ère éd. 1988].

Micoud André (1991), « Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces » dans Micoud A. (dir.), *Des Hauts-Lieux*, Paris: CNRS Éditions : 53-63

Mitchell J. Clyde, (1959), « The Kalela Dance / La danse du kalela », *Enquête*, 4. URL: https://journals.openedition.org/enquete/933 [consulté le 10/04/2018].

Montel Nathalie, (2016), « L'agrandissement de Paris en 1860 : un projet controversé », dans Fourcaut A. et Bourillon F. (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris: Éditions de la Sorbonne : 99- 111.

Morel Journel Guillemette, (2003), « Place des Fêtes », dans Texier-Rideau G. et Darin M. (dir.), *Places de Paris: XIXe-XXe siècles*, Paris : Action artistique de la ville de Paris: 222- 223.

Moser Heinz, Müller Emanuel, Wettstein Heinz, et Willener Alex (dir.), (2004), *L'animation socioculturelle : Fondements, modèles et pratiques*, Genève: Éditions ies.

Neveu Catherine, (2005), *Anthropologie de la citoyenneté*, *Volume 2,* Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Provence-Aix-Marseille.

Neveu Catherine, (2008), « Deux formes de territorialisation de l'engagement dans l'espace urbain », dans Bertheleu H. et Bourdarias F. (dir.), *Les constructions locales du politique*, Tours: Presses universitaires François-Rabelais: 69- 82.

Neveu Catherine, (2011), « Habitants, citoyens : interroger les catégories », dans Bacqué M.-H. et Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative*, Paris: La Découverte: 39- 50.

Nez Héloïse, (2013), « Savoir d'usage », dans Casillo I., Barbier R., Blondiaux L.,

Chateauraynaud F., Fourniau J.-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation,* Paris, GIS Démocratie et Participation. URL : https://www.dicopart.fr/fr/dico/savoir-dusage [consulté le 07/11/2020].

Nez Héloïse, (2016), « Pour une analyse spatiale de la délibération », *SociologieS*. URL : https://journals.openedition.org/sociologies/5590 [consulté le 23/04/2022].

Nez Héloïse, (2019), « Les occupations de places, de Tahrir à République », *Participations*, 25 : 195-208.

Nez Héloïse, (2020), « Occupation de places », dans Fillieule O., Mathieu L. et Péchu C. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux 2e édition mise à jour et augmentée,* Paris *:* Presses de Sciences Po : 424-428.

Nivet Philippe, (2004), « L'histoire des institutions parisiennes, d'Étienne Marcel à Bertrand Delanoë », *Pouvoirs*, *110* : 5-18.

Nivet Philippe, (2016), *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, Paris : Éditions de la Sorbonne.

Nonjon Magali, (2005), « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, *70* : 89-112.

Olivier de Sardan Jean-Pierre, (1995), « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, 1 : 71-109. URL : http://journals.openedition.org/enquete/263 [consulté le 12/09/2018].

Olivier Laurent, (2008), *Le sombre abîme du temps: mémoire et archéologie*, Paris : Editions du Seuil.

Ostrom Elinor, (2010), *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles : De Boeck Supérieur.

Ozouf-Marignier Marie-Vic et Verdier Nicolas, (2000), « L'événement : un objet historique à emprunter », *L'Espace géographique*, 29 : 218-223.

Panerai Philippe, Castex Jean et Depaule Jean-Charles, (1997), *Formes urbaines: de l'îlot à la barre*, Marseille : Éditions Parenthèses.

Paquot Thierry, (2009), *L'espace public*, Paris : La Découverte.

Paquot Thierry (dir.), (2001), *Le quotidien urbain: essais sur les temps des villes*, Paris: La Découverte.

Parvu Sandra, (2010), *Grands ensembles en situation: journal de bord de quatre chantiers*, Genève: MétisPresses.

Parvu Sandra et Sotgia Alice, (2012), « L'histoire en projet. La part du récit dans la construction et la rénovation de la cité des 4000 à La Courneuve », *Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA*, 15 : 46-67.

Parvu Sandra et Sotgia Alice, (2017), « Le temps requalifié. Quelques réflexions sur les cycles de construction et de rénovation à la cité des 4000, La Courneuve », dans Lavenu M., Gayet G. (dir.), *Projet et approche(s) du temps : l'enseignement et la recherche dans le domaine de la connaissance, l'évaluation et la transformation des édifices existants et du patrimoine bâti, actes du séminaire inter-écoles du 13 octobre 2015, ENSACF*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal : 121-135.

Paugam Serge, (2023), *L'attachement social: formes et fondements de la solidarité humaine*, Paris : Éditions du Seuil.

Pérouse Jean-François, (2007), « Istanbul, entre Paris et Dubaï : mise en conformité « internationale «, nettoyage et résistances », dans Berry-Chikhaoui I., Deboulet A. et Roulleau-Berger L. (dir.), *Villes internationales: entre tensions et réactions des habitants*, Paris, France: La Découverte: 31- 62.

Petiteau Jean-Yves et Pasquier Elisabeth, (2001), « La méthode des itinéraires : récits et parcours », dans Grosjean M. et Thibaud J.-P. (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Marseille: Éditions Parenthèses : 63- 77.

Pétonnet Colette, (1982), « L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *Homme*, 22 (4) : 37-47. URL: https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1982_num_22_4_368323 [consulté le 19/08/2018].

Pinard Juliette, (2021), *L'urbanisme transitoire, entre renouvellement des modalités de fabrique de la ville et évolution de ses acteurs : une immersion ethnographique au sein de SNCF Immobilier*, Thèse de doctorat, Université Paris-Est.

Pinon Pierre, (2014), *Les plans de Paris: histoire d'une capitale*, Paris : Atelier parisien d'urbanisme, Bibliothèque nationale de France, Le Passage.

Pinson Daniel, (1993), *Usage et architecture* , Paris : L'Harmattan.

Pinson Gilles, (2006), « Projets de ville et gouvernance urbaine: Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, *56* : 619-651.

Pinson Gilles, (2009), *Gouverner la ville par projet: urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris : Presses de Sciences Po.

Pinson Gilles, (2014), « Le maire et ses partenaires : du schéma centre-périphérie à la gouvernance multi-niveaux », *Pouvoirs*, 148 : 95-111.

Piponnier Anne, (2015), « La maison du projet: une nouvelle cité de verre au cœur de la cité? », dans Catellani A., Libaert T., Crucifix A. et Hambursin C. (dir.), *La communication transparente: L'impératif de la transparence dans le discours des organisations*, Louvain-la-neuve : Presses universitaires de Louvain : 109- 126.

Plan Urbain, (1988), *Espaces publics*, Paris: Documentation française.

Poissenot Claude, (2002), « De la bibliothèque à la médiathèque », BIBLIOthèque(s), 5/6. URL: https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000372/en/ [consulté le 18/02/2024].

Pommier Juliette, (2020), *De l'architecture à la ville: une anthologie des écrits de Bernard Huet*, Paris : Zeug.

Pradel Benjamin, (2012), « Chapitre 15. L'urbanisme temporaire : signifier les "espaces-enjeux" pour réédifier la ville », dans Bonny Y., Ollitrault S., Keerle R. et Le Caro Y. (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux : Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Pradel Benjamin, (2013), « Sous les pavés, Paris Plages », *Métropolitiques*. URL: https://www.metropolitiques.eu/Sous-les-paves-Paris-Plages.html [consulté le 06/10/2019].

Pratts Yves, (2005), « Cœfficient d'occupation des sols (COS) », dans Merlin P. et Choay F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : Presses universitaires de France: 188- 189.

Prouteau Lionel, Wolff François-Charles, (2007), « La participation associative et le bénévolat des seniors », *Retraite et société*, 50: 157-189. URL: https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2007-1-page-157.htm [consulté le 19/03/2023].

Raulin Anne, (2004), *Anthropologie urbaine*, Paris: Armand Colin.

Raulin Anne, (2020), « Les espaces-temps des anthropologues. De la colonisation temporelle au confinement mondial », *Espaces et sociétés*, 180-181 : 97-116.

Renaud Yann, (2001), « De la contestation à la concertation », *Les Annales de la recherche urbaine*, 89 : 62-69. URL: https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2001_num_89_1_2380 [consulté le 22/02/2022].

Ricoeur Paul, (1998), « architecture et narrativité », *Urbanisme*, 303 : 44-51. URL : http://www.fondsricoeur.fr/uploads/medias/articles_pr/architectureetnarrativite2.PDF [consulté le 31/05/2021].

Robertson Fabien, (2021), « Comment les récits tissent nos vies », *Revue du MAUSS*, 58 : 225-237.

Rode Sylvain, (2017), « La conception de projets d'aménagement urbain comme processus collectif », *Espaces et sociétés*, 171 : 145-161.

Rodrìguez Tomé Denyse, (2021), « Meubler Paris », dans Labasse A., Carrega M. et Lanaspeze B. (dir.), *La beauté d'une ville: controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris, France: Pavillon de l'Arsenal: 168- 177.

Rosa Hartmut, (2014), *Aliénation et accélération: vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris : La Découverte.

Rosenbaum Laura, (2017), *La condition internationale des architectes : le monde en référence : représentations, pratiques et parcours*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux.

Rossi Pauline, (2015), « Constructions et démolitions dans le faubourg Saint-Antoine (1930-1990) », *Histoire urbaine*, 43 : 115-135.

Rossi Pauline, (2023), *L'est parisien - genèse d'une reconquête 1919-1975*, Paris: Pu De Rennes.

Roy Jean-Michel, (1998), « Les marchés alimentaires parisiens et l'espace urbain du XVIIe au XIXe siècle », *Histoire, économie & société*, 17 (4) : 693-710.

Rui Sandrine, Villechaise-Dupont Agnès, (2005), « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 123 : 21-36.

Rullier Bernard, (2004), « La démocratie à la parisienne », *Pouvoirs*, 110 : 19-33.

Scapino Julie, (2016), *De la friche urbaine à la biodiversité : Ethnologie d'une reconquête : (La petite ceinture de Paris)*, Thèse de doctorat, Muséum national d'histoire naturelle.

Schuch André, (2006), « Les années APUR, Ou comment marcher sur les traces de l'espace public », dans Texier S. (dir.), *Voies publiques: histoires & pratiques de l'espace public à Paris*, Paris : Éditions du Pavillon de l'Arsenal : 214-220.

Sébastien Léa, (2022), « La force de l'attachement dans l'engagement : évolution et politisation des attachements aux lieux dans les conflits d'aménagement », *Géographie, économie, société*, 24 : 69-102.

Sennett Richard, (2019), *Bâtir et habiter: pour une éthique de la ville*, Paris : Albin Michel.

Serra Lise, (2013), « Villes, territoires, réversibilités : pas à pas »:, dans Scherrer F. et Vanier M. (dir.), *Villes, territoires, réversibilités*, Paris : Hermann: 11-23.

Sintomer Yves, (2011), « Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », dans Bacqué M.-H. et Sintomer Y. (dir.), *La démocratie participative*, Paris: La Découverte: 113-134.

Sintomer Yves, Talpin Julien, (2011), « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », *Raisons politiques*, 42 : 5-13.

Sitte Camillo, (2013), *L'art de bâtir les villes: notes et réflexions d'un architecte*, Paris : Hachette. [1ere éd. 1890].

Sommier Isabelle, (2020), « Cycle de mobilisation », dans Fillieule O., Mathieu L. et Péchu C. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux 2e édition mise à jour et augmentée,* Paris : Presses de Sciences Po : 175- 181.

Spitz Pierre-Éric, (2004), « L'administration parisienne de la noblesse d'État à l'entreprise de services », *Pouvoirs*, 110 : 115-128. URL : https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-3-page-115.htm [consulté le 21/02/2022].

Stassi Vanessa, (2022), *Chronique d'une métamorphose urbaine (le cas de la Petite Ceinture de Paris) : mise en partition des micro-résonances pour une écologie de l'hypersensible*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.

Talpin Julien, (2006), « Jouer les bons citoyens », *Politix*, 75 (3) : 11-31.

Talpin Julien, (2010), « Ces moments qui façonnent les hommes: Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, 60 (1) : 91-115.

Texier Simon (dir.), (2006), *Voies publiques: histoires & pratiques de l'espace public à Paris*, Paris : Éditions du Pavillon de l'Arsenal .

Texier-Rideau Géraldine, (2016), « Les places dans l'Est parisien : vision globale, action locale », dans Fourcaut A. et Bourillon F. (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris: Éditions de la Sorbonne: 167- 184.

Texier-Rideau Géraldine, Darin Michaël, (2003), *Places de Paris: XIXe-XXe siècles*, Paris : Action artistique de la ville de Paris.

Thireau Isabelle, (2020), *Des lieux en commun: une ethnographie des rassemblements publics en Chine*, Paris : Éditions EHESS.

Topalov Christian, (2021), « Enquêter sur le passé », *Savoir/Agir*, 57 (3) : 21-29.

Topalov Christian, (2018), « Mobilisation social et espace urbain: une expérimentation historienne », dans Backouche I., Lyon-Caen N., Montel N., Theis V., Vadelorge L. et Vorms C. (dir.), (2018), *La*

ville est à nous !: aménagement urbain et mobilisations sociales depuis le Moyen Âge, Paris: Éditions de la Sorbonne : 325- 347.

Urfalino Philippe, (2021), *Décider ensemble: la fabrique de l'obligation collective*, Paris : Éditions du Seuil.

Vermeersch Stéphanie, (2006), « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et sociétés*, 126 : 53-68/

Vibert Stéphane, (2022), « L'égalité au risque de la différence : la complication démocratique », *Revue du MAUSS*, 60 : 33-44.

Voisin Bruno, (2001), « Espaces publics, espaces de ville, espace de vie », dans Toussaint J.-Y., Zimmermann M. (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes : 33-47.

Vulbeau Alain, (2014), « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui », *Recherche Sociale*, 209 : 62-75.

Zask Joëlle, (2018), *Quand la place devient publique*, Lormont: Le Bord de l'eau.

Zaza Ornella, (2018), *Horizons urbains en expérimentation: discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, Thèse de doctorat, Université Paris Nanterre.

(2018), *Le livre des places*, Paris, France: Éditions Inculte.

ARCHIVES

AdP: Archives de Paris

VM90 437, Square de la place des fêtes (dit square de Belleville)

VM90 437, Square monseigneur maillet

VM90 437, Square de la place des Fêtes

99W 136, Square de la place des fêtes dénomination et aménagement

1565W30, Correspondance

1565W30, Place des Fêtes

1565W30, dossier: Place des Fêtes - Utilité publique

1565W30, Place des Fêtes

1565W 30, Place des Fêtes Bureau foncier

1565W 32, Operation Place des Fêtes

2277W 85, PUD de 1968

2214W 96, Aménagement de places

2135W175, Communication sur la politique de la rénovation urbaine

2135W 200, Est parisien 19e arrondissement

1861W 49, Fontaines nouvelles

2135W175, Communication sur la politique de la rénovation urbaine

2214W 285, Consultation de concepteurs 1ére phase

2214W 286, Consultation de concepteurs 2eme Phases

2135W 200, Est parisien 19e arrondissement

2214W 291, Brochure groupement des associations

2214 W 290, Contribution des associations

2135W175, Communication sur la politique de la renovation urbaine

AdDU: Archives de la direction de l'Urbanisme

4111W1240, Projet d'aménagement et d'implantation d'équipements sur le secteur Place des Fêtes

4111W1241, Projet d'aménagement et d'implantation d'équipements sur le secteur Place des Fêtes

4111W1242, Rénovation de la place des Fêtes et de construction d'équipements publics.

4111W1243, Aménagement du plateau central de la place des fêtes et implantation d'équipements

CAAC-FH: Centre d'archives d'architecture contemporaine - Fond Huet

AdFMPAW: Archive de la Fondation Marta Pan & André Wogenscky

AdPfa: Archives de l'association Place des Fêtes Avenir - Archive PFA

AdMpdf: Archives de l'association Maison de la Place des Fêtes

AdBHdVP: Archives de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris

492

SOURCE DES FIGURES

I.1.

[fig. 1] Capture de mail. Source: Mail envoyée par le Collectif Projet le 2 mai 2017

[fig. 2] Plan de repérage, le square. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 3] Capture d'écran de la page *Réinventons nos places* sur le site paris.fr. le Source: https://www.paris.fr/pages/reinventons-nos-places-2540

[fig. 4] Planche *les promenades de Paris* (Alphand 1867) Extrait de l'ouvrage "Les promenades de Paris Bois de Boulogne - bois de Vincennes parcs - squares - boulevards" dans la partie "promenade interieur de Paris", Adolphe Alphand, 1867, Source: https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6276852z

[fig. 5] Plan d'établissement d'un kiosque à musique, dressé par le jardinier en chef le 26 janvier 1895. Source: AdP VM90 437

[fig. 6] Plan du nouvel aménagement du square de la place des Fêtes, 3 avril 1933. Source: AdP VM90 437

[fig. 7] Plan de repérage, l'îlot. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 8] Plan d'ensemble des îlots insalubres, décembre 1945. Plan d'ensemble des îlots insalubres, Inspection Génerale des services techniques et topographie et d'Urbanisme, décembre 1945. Source: AdP 2449W

[fig. 9] Plan de Paris au 1/15000 ème, en orange les îlots insalubres et en bleu les futures ZAC, 1956. Plan de Paris au 1/15000ème avec l'indication des îlots insalubres en orange et les futures ZAC en bleu, Direction de l'urbanisme, services techniques et topographie et d'Urbanisme, 1956. Source: AdP 2449W

[fig. 10] Plan d'enquête, aménagement des abords de la Place des Fêtes, déclaration d'utilité publique, 31 mars 1960. Source: AdDU 4111W1241

[fig. 11] Aménagement des îlots voisins de la place des Fêtes, plan masse, 14 novembre 1960, Archive de Paris. Source: AdP 2277W 85

[fig. 12] Plan sans titre, conservé aux Archives de la direction de l'Urbanisme, sans date. Source: AdDU 4111W1240

[fig.13] Place des Fêtes, étude de plan masse projet 21c, n°12, mai 1971. Conserver avec l'inscription en rouge tirage provisoire et le tampon à moitié effacé de Marc Leboucher. Source: AdP 1565W30

[fig.14] Place des Fêtes étude de plan masse projet 21c, n°13, juin 1971. "Nouveau plan masse" inscrit au crayon et le tampon à moitié effacé de Marc Leboucher. Source: AdDU 4111W1241

[fig.15] Aménagement des îlots voisins de la place des Fêtes, plan masse 21d, septembre 1974. Source: AdDU 4111W1241

[fig.16] Plans des deux propositions octobre 1975. Source: AdDU 4111W1243

[fig.17] Photographie place des Fêtes plateau central, 5 octobre 1978, ville de Paris direction de l'aménagement urbain. Source: AdDU 4111W1241

[fig.18] Zone de rénovation urbaine place des Fêtes. Plan de rénovation, mai 1983. Source: AdDU 4111W1243

[fig. 19] Plan de repérage, la fontaine. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 20] Plan programme de l'Est de Paris, plan d'ensemble: principales réalisations envisagées, ville de Paris. Source: AdP 2135W 200

[fig. 21] Fontaine Place des Fêtes, novembre 1979. Plan et coupe de la fontaine Place des Fêtes, Source: AdFMPAW

[fig. 22] Place des Fêtes, plan d'aménagement, décembre 1986. Source: AdFMPAW

[fig. 23] Périmètre d'étude, consultation des concepteurs 1re phase, juillet 1990. Source: AdP 2214W 96

[fig. 24] Place de Fêtes, secteurs d'intervention, Bernard Huet, janvier 1992. Source: AdP 2214W 96

[fig.25] Page de garde du carnet de croquis, deuxième phase de la consultation des concepteurs, mars 1991. Source: AdP 2214W 286

[fig. 26] Plan de repérage, l'aménagement. Source: illustration de l'Autrice

[fig.27] Diapositives de chantier, octobre 1995 et août 1996, prises par l'agence Bernard Huet. Diapositive. Source: CAAC-FH Cote 182

[fig. 28] Photo du jour de l'installation d'obélisque, septembre 1996, Source: archives personnelles d'un ancien collaborateur de Bernard Huet

[fig. 29] Plan de repérage, le périmètre. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 30] Plan de repérage, les secteurs. Source: illustration de l'Autrice

I.2

[fig. 1] Schéma mission préalable. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 2] Schéma mission dispositif. Source: illustration de l'Autrice

[fig.3] Extrait du Bilan de la concertation préalable, réaménagement de 7 places parisiennes: Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation, Panthéon Schéma d'objectif Place des Fêtes, avril 2016. Schéma d'objectif Place des Fêtes, p.20. Source: https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/a7d3427114e64ae01ef27760c8c349ac.pdf

[fig. 4] Schéma mission intermédiaire. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 5] Plan de repérage, le Capla. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 6] Photographies de la jardinière construite dans le cadre du workshop "végétal" du Collectif Animation prises le 18 juin 2018, le 6 octobre 2018, le 22 juillet 2019 et le 8 août 2019. Source: Photographie de l'Autrice

[fig. 7] Schéma mission conclusive. Source: illustration de l'Autrice

[fig. 8] Photo de l'exposition sur place, le 12 septembre 2018. Source: Photographie de l'Autrice

[fig. 9] Extrait de l'Atlas du mobilier urbain parisien pp.46-47. Source: https://www.apur.org/fr/nos-travaux/atlas-mobilier-urbain-parisien

I.3

[fig.1] Planche de présentation du projet lors de la réunion publique du conseil de quartier le 1er juillet 2019. Source: https://cdn.paris.fr/paris/2020/09/29/a34bc7439aebb3df8d411bb4ec87f483.pdf

[fig.2] Planche de présentation du projet lors de la réunion publique du conseil de quartier le 27 juin 2018. Source: https://cdn.paris.fr/paris/2020/09/29/357bceee2b38e84a39e68f7bc84ff1f3.pdf

[fig.3] Perspective du projet présenté lors de la réunion publique du conseil de quartier le 4 décembre 2018. Source: https://cdn.paris.fr/paris/2020/09/29/b8f2b26a3ed8aaf10b16a315d24e7800.pdf

[fig.4] Photographie du démontage de la pyramide le 12 août 2019. Source: Facebook les Amis de la Place des Fêtes

[fig.5] Capture d'écran de publication Facebook de l'association d'architecture le 9 janvier 2020. Source: Facebook

II.1

[fig.1] Photographie de la maquette réalisée par PFA. Source: archives personnelles de Nöelle

[fig.2] Carte quartier, 1971. Source: illustration de l'Autrice

[fig.3] Détail de la planche n°1 Place des Fêtes Etude du plateau central, marché public, garage souterrain, maison de quartier, mai 1972. Source: AdDU 4111W1240

[fig.4] Photographie intitulée au dos « manif de PFA » , 1975, réalisée par le fils de Noëlle. Source: archive personnelle de Nöelle

[fig.5] Carte quartier, 1974. Source: illustration de l'Autrice

[fig.6] Photographies prises depuis la cour du couvent et dans les locaux du 9 rue du Pré-Saint-Gervais. Source: archives personnelles de Nöelle

[fig.7] Carte quartier, 1978. Source: illustration de l'Autrice

[fig.8] Photographie de Jacques Chirac venu au local du groupement des associations dans le n°1 du journal *Place des Fêtes information* 1989, Source: archive personnelle de Julien

[fig.9] Carte quartier, 1983. Source: illustration de l'Autrice

[fig.10] Carte quartier, 2016. Source: illustration de l'Autrice

II.2

[fig.1] Plan de repérage, Maison de la Place des Fêtes et Amis de la Place des Fêtes. Source: illustration de l'Autrice

[fig.2] Plan de repérage, Cafête. Source: illustration de l'Autrice

[fig.3] Plan de repérage, Collectif Place des Fêtes. Source: illustration de l'Autrice

[fig.4] Photographie de Sabine Weiss nommée au dos "Le marchand d'œuf qui fait lui-même ses paniers pendant ses vacances" et "Conversation au marché de Place des Fêtes". Source: AdBHdVP 4-ENA 05829 à 05932

[fig.5] Extrait du journal de quartier *Vues d'ici*, n°6 novembre décembre 2019, p.4. Source: https://vuesdici.home.blog/2019/12/09/vues-dici-n6-nov-dec-2019/

[fig. 6] Plan de repérage, utilisation du Capla par les acteurs locaux. Source: illustration de l'Autrice

II.3

[fig.1] Tract de l'événement "fêtes populaires pour le droit à occuper les places et les ronds-points" du dimanche 17 mars 2019 distribué sur la Place des Fêtes. Source: Photographie de l'Autrice

[fig.2] Photographie prise à Place des Fêtes le 6 mars et le 17 mai 2019. Source: Photographie de l'Autrice

[fig.3] Première et dernière page du journal *Place des Fêtes* n°1, octobre 1973. Source: AdDU 4111W1240

[fig.4] Première page du journal *Quartiers libres*, été 1986, n°32, Source: Archives personnelles de Jerôme

[fig.5] Extrait du film *Des enfants gâtés* de Bertrand Tavernier sorti en 1977. Source: Bertrand Tavernier (1977), *Des enfants gâtés*, Couleur, 114 min

[fig.6] Unes des numéros 1 et 2 du journal *Qui vive*, paru en février et en juin 2020. Source: Photographie de l'Autrice

[fig.7] Illustration du "kiosque citoyen" extraite du programme électoral Paris en commun d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris en 2020. Source: https://annehidalgo2020.com/le-programme/

SITOGRAPHIE
Classement chronologique

Revue « Urbanisme » n° 001-002, 1950. Disponible en ligne sur Gallica. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30486148/f14.item [consulté le 08/12/2023].

Article « Une tache urgente la disparition des ilots insalubres de Paris », R.-L. Duret dans Le Monde, le 8 septembre 1955. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1955/09/08/une-tache-urgente-la-disparition-des-ilots-insalubres-de-paris_1948242_1819218.htmlv [consulté le 28/09/2021].

Article « La reconquête de Paris », R.-L. Duret dans Le Monde, le 28 juin 1957. URL https://www.lemonde.fr/archives/article/1957/06/28/la-reconquete-de-paris_2316710_1819218.html [consulté le 09/11/2021].

Document « Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris », le 11 février 1958. Disponible sur Gallica. URL: https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9810795x/f1.image# [consulté le 02/11/2021].

Document « Plan d'urbanisme directeur de Paris », 1959. URL : https://50ans.apur.org/data/b4s3_home/fiche/65/02_plan_directeur_urbanisme_1959_appa170_7c090.pdf [consulté le 14/09/2021].

Article « Entrée en vigueur de la nouvelle organisation de la préfecture », Auteur inconnu dans Le Monde, le 31 août 1968. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/08/31/entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-organisation-de-la-prefecture_2486168_1819218.html [consulté le 26/10/2021].

Revue « Paris Projet» n°1, 1969. URL: https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-1-halles [consulté le 18/05/2019].

Revue « Paris Projet » n°3, 1970. URL: https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-3-sol-paris-urbanisme [consulté le 18/05/2019].

Article « Des espaces pour jouer », Yves Agnes dans Le Monde, le 12 mai 1972. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1972/05/12/des-espaces-pour-jouer_2384725_1819218.html [consulté le 04/08/2023].

Article « Plusieurs « terrains d'aventure « pourraient être créés dans la capitale en 1974 », Yves Agnes dans Le Monde, le 5 décembre 1973. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1973/12/05/plusieurs-terrains-d-aventure-pourraient-etre-crees-dans-la-capitale-en-1974_2559488_1819218.html [consulté le 11/07/2023].

Vidéo « Les copains d'abord », René Barjavel et Michel Fugain, Ina, 1975, URL: http://www.ina.fr/video/I11054366 [consulté le 15/11/2017].

Article « Un maire pour Paris en 1977 : les groupes de la majorité cherchent un terrain d'entente », Auteur inconnu dans Le Monde, le 27 septembre 1976. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1976/09/27/un-maire-pour-paris-en-1977-les-groupes-de-la-majorite-cherchent-un-terrain-d-entente_2966583_1819218.html [consulté le 06/04/2021].

Revue « Paris Projet » n°19 - 20, janvier 1980. URL: https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-19-20-schema-directeur-amenagement-urbanisme-ville-paris [consulté le 18/05/2019].

Article « Place des Fêtes : le 46 Rue du Pré-Saint-Gervais est rasé, bientôt ce sera le 9… », Auteur inconnu dans Quartier libre n°12, avril 1981. URL:
https://www.des-gens.net/Breves-etc-9455 [consulté le 09/09/2018].

Article « Du 9 ils ont fait table rase… PFA est toujours debout ! », Michèle dans Quartier libre n°13, été 1981. URL:
https://www.des-gens.net/Du-9-ils-ont-fait-table-rase-PFA-est-toujours-debout [consulté le 06/09/2018].

Article « Espaces piétonniers, nouveau mobilier urbain La place des Fêtes restaurée », Auteur inconnu dans Le Monde, en 1991. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1991/05/26/espaces-pietonniers-nouveau-mobilier-urbain-deux-ans-pour-reamenager-les-champs-elysees_4006310_1819218.html [consulté le 05/12/2021].

Revue « Paris Projet » n°30-31, juin 1993. URL: https://www.apur.org/fr/nos-travaux/paris-projet-30-31-espaces-publics [consulté le 18/05/2019].

Article « Bernard Huet grand prix d'urbanisme », Auteur inconnu dans Le Monde, le 6 octobre 1993. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1993/10/06/bernard-huet-grand-prix-d-urbanisme_3944323_1819218.html?random=1536028701 [consulté le 22/10/2021].

Article « Paris : M. Bulté remplace M. Féron comme maire du dix-neuvième arrondissement », Auteur inconnu dans Le Monde, le 17 mars 1994. URL: https://www.lemonde.fr/archives/article/1994/03/17/paris-m-bulte-remplace-m-feron-comme-maire-du-dix-neuvieme-arrondissement_3798128_1819218.html [consulté le 27/09/2023].

Présentation de projet « Place Léon Aucoc, Bordeaux », Lacaton et Vassal, 1996. URL: https://www.lacatonvassal.com/index.php?idp=37# [consulté le 20/02/2024].

Article « Présentation des principales dispositions de la loi relative à la démocratie de proximité », Daniel Vaillant dans Le Moniteur, le 19 avril 2002. URL : https://www.lemoniteur.fr/article/presentation-des-principales-dispositions-de-la-loi-relative-a-la-democratie-de-proximite.1514644 [consulté le 13/01/2022].

Document « Charte d'aménagement des espaces civilisés », Apur et Mairie de Paris, septembre 2002. URL: https://www.apur.org/sites/default/files/documents/132.pdf [consulté le 27/03/2019].

Document « Rapport de présentation du PLU de Paris », 2006. Historique des PLU en ligne. URL: http://pluenligne.paris.fr/plu/jsp/site/Portal.jsp?page=plu&search=true [consulté le 16/06/2023].

Déliberation, « Prise de majorité par la Ville de Paris au capital de la RIVP - Sortie du capital de la SAGI - Schéma financier de l'opération - Modification des statuts de la RIVP et de la SAGI » conseil municipale, octobre 2006. URL:
https://a06-v7.apps.paris.fr/a06/jsp/site/Portal.jsp?page=ods-solr.display_document&id_document=35329&items_per_page=20&sort_name=&sort_order=&terms=&query=&fq=seance_string%3AOCTOBRE%202006 [consulté le 07/10/2024].

Document « Concertation projet d'aménagement de la Place de la République », Apur et Mairie de Paris, 2008. URL: https://www.apur.org/sites/default/files/documents/republique_proj.pdf [consulté le 02/11/2020].

Document « Diagnostique », Ville de Paris, 2010. Disponible en ligne sur le site de la Maison de la Place des Fêtes. URL: https://www.mpdf.fr/sites/default/files/pictures/2010_04_01_diagnostic_place_des_fetes_boulanger.pdf [consulté le 17/06/2019].

Video « Collage », Projet de la place de la République, Trévelo & Viger-Kohler Architectes Urbanistes, 2010. URL: https://vimeo.com/17849176 [consulté le 20/05/2022].

Captation « La place à Paris, figure incertaine de la ville (XIXe-XXe siècles) », Géraldine Texier Rideau, cours publics à la cité de l'architecture, le 18 mars 2010. URL: https://www.citedelarchitecture.fr/fr/video/la-place-paris-figure-incertaine-de-la-ville-xixeme-xxeme-siecles [consulté le 29/04/2017].

Document « Compte rendu de réunions publiques du conseil de quartier », Mairie du 19e arrondissement de Paris, 20 octobre 2010. URL: https://mairie19.paris.fr/pages/conseil-de-quartier-place-des-fetes-12833 [consulté le 14/07/2018].

Document « L'espace public parisien: nouvelles pratiques, nouveaux usages », Apur, 6 juin 2012. URL: https://www.apur.org/fr/nos-travaux/espace-public-parisien-nouvelles-pratiques-usages [consulté le 22/09/2018].

Document « Paris qui ose », programme électorale d'Anne Hidalgo, 2014. URL : https://issuu.com/oserparis/docs/prog-0412-rvb [consulté le 20/10/2017].

Article « Pour une plus forte démocratie citoyenne à tous les échelons du pouvoir », Anne Hidalgo dans Le Monde, le 15 septembre 2014. URL: https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/15/pour-une-plus-forte-democratie-citoyenne-a-tous-les-echelons-du-pouvoir_4487629_3232.html [consulté le 21/04/2022].

Document « Un réaménagement pour mieux vivre à place des Fêtes : charte proposée par les Amis de la Place des Fêtes » les Amis de la Place des Fêtes, octobre 2014. URL: https://lesamisdelaplacedesfetes.blogspot.com/2014/10/charte-des-amis-de-la-place-des-fetes.html [consulté le 27/09/2019].

Document « Programme d'Investissement de la Mandature », Banque des territoires, 2015. ULR: https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/ra/Le%20programme%20d%C3%A9taill%C3%A9%20de%20la%20mandature.pdf [consulté le 01/06/2023].

Document « Charte des conseils de quartier », Mairie du 19e arrondissement de Paris, 2014. URL: https://cdn.paris.fr/paris/2021/01/22/a45aa5947357f9339500d2b1ccb11752.pdf [consulté le 09/01/2024].

Document « Place des Fêtes Historique », Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, et Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris, 2015. URL : https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/15/e61e2efc79f13d1e779dbe532f38da9a.pdf [consulté le 14/05/2016].

Article « Les mystères d'un village parisien » Catherine Robin dans ELLE, le 6 mars 2015. Disponible en ligne sur le site de la Maison de la Place des Fêtes. URL: https://www.mpdf.fr/sites/default/files/pictures/2015_03_elle_les_mysteres_d_un_village_parisien_catherine_robin.pdf [consulté le 26/08/2017].

Article « Huit ans de déprime pour le BTP » Isabelle Rey-Lefebvre dans Le Monde, le 25 mars 2015. URL: https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/03/25/huit-ans-de-deprime-pour-le-btp_4600630_3234.html [consulté le 21/07/2024].

Document « Boite a outils », Apur et Mairie de Paris, 19 novembre 2015. URL: https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/BAO_seminaire_places_29mai2015.pdf?token=DRN-lUqL [consulté le 23/09/2017].

Article « A quoi vont ressembler les sept places parisiennes réaménagées ? » Aurore Coulaud dans Libération, le 29 mars 2016. URL: http://www.liberation.fr/france/2016/03/29/a-quoi-vont-ressembler-les-sept-places-parisiennes-reamenagees_1442582 [consulté le 02/04/2016].

Document « Bilan de la concertation préalable, réaménagement de 7 places parisiennes », Mairie de Paris, avril 2016. URL: https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/cbad880ccd256a0a669bd98084fa75af.pdf [consulté le 24/09/2017].

Article « Les amoureux des bancs publics » Xavier de Jarcy dans Télérama, le 19 octobre 2016. Disponible en ligne sur le site de la Maison de la Place des Fêtes. URL : https://www.mpdf.fr/sites/default/files/pictures/2016_10_19_telerama_bancs_publics_ocr.pdf [consulté le 25/06/2017].

Captation « L'espace public parisien sous l'ancien régime: ordres et désordres », Alexandre Gady, cours publics à la cité de l'architecture, le 17 novembre 2016. URL: https://www.citedelarchitecture.fr/fr/video/la-fabrique-de-lespace-public-parisien-sous-lancien-regime-ordre-et-desordre [consulté le 06/05/2017].

Article « La réappropriation de l'espace public urbain : convivialité, partage et convictions », Auteur inconnu, dans Demain la ville, le 9 mars 2017. URL: http://www.demainlaville.com/reappropriation-de-lespace-public-urbain-entre-convivialite-partage-convictions/ [consulté le 22/11/2019].

Article « Demolition party sur les trottoirs de la place de la Nation », J. D. Le Parisien, le 14 avril 2017. URL: https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75012/demolition-party-sur-les-trottoirs-de-la-place-de-la-nation-14-04-2017-6855150.php [consulté le 14/04/2017].

Document « Cahier du DPEA, Réinventons la place Des Fêtes et la place Gambetta », Axel Chifflet Nadine Durra Jeanne Rozé et Chamsy Burreaud, École d'architecture de la ville & des territoires, juin 2017. URL: https://paris-est.archi.fr/publications/cahier-du-dpea/reinventons-la-place-des-fetes-et-la-place-gambetta [consulté le 09/12/2017].

Document « La ville autrement - Initiatives citoyennes, urbanisme temporaire, innovations publiques, plateformes numériques », Apur , juillet 2017. URL: https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ville-autrement-initiatives-citoyennes-urbanisme-temporaire-innovations-publiques-plateformes-numeriques [consulté le 17/09/2017].

Article « Urbanisme transitoire : dernier intermède avant gentrification », Alice Delaleu dans Chronique d'architecture, le 29 août 2017. URL: https://chroniques-architecture.com/urbanisme-transitoire-gentrification/ [consulté le 14/11/2018].

Article « Plaidoyer pour une maison de l'hospitalité a Paris », Guillaume Le Blanc et Aurelie El Hassak-Marzorati dans Liberation, le 28 novembre 2017. URL ; https://www.liberation.fr/debats/2017/11/28/plaidoyer-pour-une-maison-de-l-hospitalite-a-paris_1613122/ [consulté le 27/10/2018].

Document « Manifeste pour une Frugalité heureuse et créative », Alain Bornarel, Dominique Gauzin-Müller et Philippe Madec, 18 janvier 2018. URL: https://frugalite.org/manifeste/ [consulté le 25/01/2020].

Article « La loi ELAN est marquée par une dérégulation du secteur, avec un retrait de l'Etat », Isabelle Rey-Lefebvre dans Le Monde, 12 novembre 2018. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/12/

la-loi-elan-est-marquee-par-une-deregulation-du-secteur-avec-un-retrait-de-l-etat_5382163_3232.html [consulté le 20/03/2021].

Article « Paris : sept mois de travaux pour relooker la place des Fêtes »,, Julien Duffé dans le Parisien, le 1er avril 2019. URL: https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-sept-mois-de-travaux-pour-relooker-la-place-des-fetes-01-04-2019-8043966.php#:~:text=Ce%20lundi%201er%20avril%2C%20le,plus%20v%C3%A9g%C3%A9tale%20et%20plus%20conviviale.&text=Voil%C3%A0%20%C3%A0%20quoi%20ressemblera%20l,la%20future%20place%20des%20F%C3%AAtes. [consulté le 03/05/2019].

Document « Compte-rendu de séance », Commission du Vieux Paris, 28 février 2019. URL: https://cdn.paris.fr/paris/2019/10/04/240cf12932c198bae908652e42c7319e.pdf [consulté le 20/06/2023].

Document « Paris en commun », programme électorale d'Anne Hidalgo, 2020. URL: https://annehidalgo2020.com/le-programme/ [consulté le 10/02/2020].

Document « Boîte à outils des conseils de quartier », Mairie de Paris, 2020. URL: https://cdn.paris.fr/paris/2020/06/10/dea57deb0d040146876eb282a019834c.pdf [consulté le 11/01/2024].

Document « Compte-rendu de séance », Commission du Vieux Paris, 30 janvier 2020. URL: https://cdn.paris.fr/paris/2020/04/07/40cd8cbdd2ffedcbc2f90a9b429f16cb.pdf [consulté le 20/06/2023].

Document « Acte des Assises des architectes-voyers », 1 février 2020. Disponible sur le site de l'association amicale et professionnelle des architectes-voyers de la ville de Paris. URL: https://new.architecte-voyer.fr/actes-des-assises/ [consulté le 07/12/2022].

Article « La loi « Paris–Lyon–Marseille » : un scrutin opaque, complexe et peu démocratique », Virginie Martin dans The Conversation, le 8 mars 2020. URL: https://theconversation.com/la-loi-paris-lyon-marseille-un-scrutin-opaque-complexe-et-peu-democratique-132289#:~:text=La%20loi%20n%C2%B082,comparable%20%C3%A0%20la%20pr%C3%A9sidentielle%20am%C3%A9ricaine [consulté le 10/10/2021].

Document « Espaces publics à végétaliser à Paris », Apur , juin 2020. URL: https://www.apur.org/sites/default/files/espaces_publics_a_vegetaliser.pdf?token=ZFi_6WL0 [consulté le 27/09/2020].

Document « Charte des conseils de quartier », Mairie du 19e arrondissement de Paris, 2021. URL: https://cdn.paris.fr/paris/2021/11/19/924e645168e6d52a3b943ccc48ef6ac1.pdf [consulté le 12/01/2024].

Podcast « Un quart d'heure à Paris, épisode 3 : place des Fêtes, 19e », Ville de Paris, 4 novembre 2021. URL: https://www.paris.fr/pages/podcasts-un-quart-d-heure-a-paris-19578 [consulté le 10/05/2023].

Carte « Des terrains d'aventure du passé/pour l'avenir (TAPLA) », Projet de recherche LABEX Les passés dans le présent, 15 novembre 2022. URL : https://tapla-carte.gogocarto.fr/map#/fiche/FR [consulté le 04/06/2023].

Document « Plans stratégique de la Ville pour l'élaboration du PLUI de Paris », Ville de Paris, 5-9 juin 2023. URL: https://plubioclimatique.paris.fr/projet/datas/pdf/OAP_QUART_HEURE.pdf [consulté le 18/02/2024].

LOIS, CIRCULAIRES ET DÉCRETS
Classement chronologique

Loi sur l'extension des limites de Paris, 16 juin 1859. Disponible sur Gallica. URL: https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5523577z

Décret n° 58-1464 relatif aux zones à urbaniser en priorité, 31 décembre 1958. Notice de Annie Fourcaut sur France Archive. URL: https://francearchives.gouv.fr/fr/pages_histoire/39542

Loi n° 64-707 portant réorganisation de la région parisienne, 10 juillet 1964. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000319965/

Loi n° 67-1253 dite « d'orientation foncière » (LOF), 30 décembre 1967. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000501076

Circulaire relative aux formes d'urbanisation dites « grand ensemble» et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat, 21 mars 1973. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000661400

Loi n° 75-1331 portant sur la réforme du régime administratif de la ville de Paris, 31 décembre 1975. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000699208

Circulaire portant sur la pratique des locaux collectifs résidentiels, 28 avril 1977. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000481823

Loi n° 82-1169 dite «PLM» relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, 31 décembre 1982. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880033

Loi n° 83-8 dite « Defferre » relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, 7 janvier 1983. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000320197

Loi n°83-630 dite « Bouchardeau » relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, 12 juillet 1983. URL: https://legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000692490

Loi n° 85-704 dite « MOP » relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, 12 juillet 1985. URL: . https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000693683

Loi n° 2002-276 dite « Vaillant » relative à la démocratie de proximité, 27 février 2002 . URL: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000593100/#:~:text=%2D%20Dans%20les%20 communes%20de%20100,%C3%A0%20la%20 disposition%20des%20 habitants.

Loi n° 2010-1192 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, 11 octobre 2010. URL: https://legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000022911670#:~:text=-Le%20fait%20pour%20toute%20personne,30%20000%20%E2%82%AC%20d'amende.

Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, 25 mars 2016. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032295952

Code de la commande publique, 1er avril 2019. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000037701019/